

BE-A0510_000439_006598_DUT

Inventaris van het archief van de
Rekenkamer van Brabant. Oorkonden van
de hertogdommen Brabant en Limburg en
van de Landen van Overmaas, 1427-1438



Het Rijksarchief in België
Archives de l'État en Belgique
Das Staatsarchiv in Belgien
State Archives in Belgium

This finding aid is written in Dutch.

BESCHRIJVING VAN HET ARCHIEF:	3
Raadpleging en gebruik.....	4
Voorwaarden voor de raadpleging.....	4
Voorwaarden voor reproductie.....	4
Toegangen.....	4
Aanwijzingen voor het gebruik.....	7
Geschiedenis van archiefvormer en archief.....	9
Archiefvormer.....	9
Naam.....	9
Geschiedenis.....	9
Bevoegdheden en activiteiten.....	9
Organisatie.....	9
Archief.....	9
Geschiedenis.....	9
Inhoud en structuur.....	12
Inhoud.....	12
Selecties en vernietigingen.....	13
Ordening.....	13
 BESCHRIJVING VAN DE SERIES EN ARCHIEFBESTANDDELEN.....	 15
1427 (Deel II).....	15
1428.....	47
1429.....	104
1430.....	150
1431.....	184
1432.....	259
1433.....	314
1434.....	335
1435.....	348
1436.....	364
1437.....	382
1438.....	397

Beschrijving van het archief:

Naam archiefblok:

Rekenkamers. Oorkonden van de hertogdommen Brabant en Limburg en van de Landen van Overmaas

Periode:

1154 - 1789

Archiefbloknummer:

BE-A0510.31

Omvang:

- Omvang geïndventariseerd: 119.00 m
- Laatste bestanddeelnummer: 14868.00

Archiefbewaarplaats:

Algemeen Rijksarchief / Archives générales du Royaume

Raadpleging en gebruik

VOORWAARDEN VOOR DE RAADPLEGING

Het bestand is openbaar en vrij raadpleegbaar. De originele oorkonden moeten op microfilm worden geraadpleegd: de nummers 8416 tot 8751 staan op microfilm 1440/5, de nummers 8752 tot 9026 op microfilm 1440/6 en de nummers 9027 tot 9106 op microfilm 1440/7. Voor de concordans tussen de volledige collectie originele oorkonden en het microfilmnummer, zie R. LAURENT, *Chartes et cartulaires des duchés de Brabant et de Limbourg et des Pays d'Outre-Meuse. Table de concordance des microfilms* (AR, Toegangen in beperkte oplage, 201), 1995, p. 3-14.

VOORWAARDEN VOOR REPRODUCTIE

Voor de reproductie van archiefstukken gelden de voorwaarden en tarieven van toepassing in het Rijksarchief.

TOEGANGEN

De verzameling Oorkonden van Brabant bevat meer dan 15.000 oorkonden verdeeld over 384 dozen (kartons). Alphonse Verkooren (1857-1940), archivaris in het Algemeen Rijksarchief van 1876 tot 1923, heeft het grootste deel van zijn archiefcarrière aan de ordening en beschrijving van de Oorkonden van Brabant gewijd. Omdat de structuur van de vroegere *layettes* of *armoires* niet meer kon worden hersteld, werden de stukken gewoon chronologisch gerangschikt. Verkooren heeft de hele reeks (tot 1789) geanalyseerd.

Voorliggende inventaris is een uitgave van de analyses van Verkooren van originele oorkonden én afschriften in de cartularia uit het archief van de Rekenkamers en de Handschriftenverzameling, voor de periode 1427-1438.

Vanaf 1910 liet Verkooren regestenlijsten publiceren van de Oorkonden van Brabant. In een eerste reeks werden de originele oorkonden of vidimussen gegroepeerd. In acht delen, verschenen tussen 1910 en 1922, worden 6052 oorkonden beschreven uit de periode 1154-1383. Ze zijn voorzien van uitgebreide indices van plaats- en persoonsnamen.

VERKOOREN A., *Inventaire des chartes et cartulaires des Duchés de Brabant et de Limbourg et des Pays d'Outre-Meuse. Première partie. Chartes originales et vidimées* (AR, Inventarissen, 282), Brussel, 1910, VIII + 472 p. Regestenlijst voor de jaren 1154-1338. Bevat de nummers 1-500.

VERKOOREN A., *Inventaire des chartes et cartulaires des Duchés de Brabant et de Limbourg et des Pays d'Outre-Meuse. Première partie. Chartes originales et vidimées* (AR,

Inventarissen, 42), Brussel, 1911, 620 p. Regestenlijst voor de jaren 1338-1357. Bevat de nummers 501-1250.

VERKOOREN A., *Inventaire des chartes et cartulaires des Duchés de Brabant et de Limbourg et des Pays d'Outre-Meuse. Première partie. Chartes originales et vidimées* (AR, Inventarissen, 43), Brussel, 1912, 493 p. Regestenlijst voor de jaren 1357-1362. Bevat de nummers 1251-2000.

VERKOOREN A., *Inventaire des chartes et cartulaires des Duchés de Brabant et de Limbourg et des Pays d'Outre-Meuse. Première partie. Chartes originales et vidimées* (AR, Inventarissen, 44), Brussel, 1912, 607 p. Regestenlijst voor de jaren 1362-1372. Bevat de nummers 2001-2900.

VERKOOREN A., *Inventaire des chartes et cartulaires des Duchés de Brabant et de Limbourg et des Pays d'Outre-Meuse. Première partie. Chartes originales et vidimées* (AR, Inventarissen, 47), Brussel, 1913, 583 p. Regestenlijst voor de jaren 1372-1374. Bevat de nummers 2901-3800.

VERKOOREN A., *Inventaire des chartes et cartulaires des Duchés de Brabant et de Limbourg et des Pays d'Outre-Meuse. Première partie. Chartes originales et vidimées* (AR, Inventarissen, 56), Brussel, 1916, 614 p. Regestenlijst voor de jaren 1374-1375. Bevat de nummers 3801-4770.

VERKOOREN A., *Inventaire des chartes et cartulaires des Duchés de Brabant et de Limbourg et des Pays d'Outre-Meuse. Première partie. Chartes originales et vidimées* (AR, Inventarissen, 57), Brussel, 1917, 431 p. Regestenlijst voor de jaren 1375-1378. Bevat de nummers 4771-5425.

VERKOOREN A., *Inventaire des chartes et cartulaires des Duchés de Brabant et de Limbourg et des Pays d'Outre-Meuse. Première partie. Chartes originales et vidimées* (AR, Inventarissen, 62), Brussel, 1923, 445 p. Regestenlijst voor de jaren 1379-1383. Bevat de nummers 5426-6052.

Op basis van de steekkaarten van Verkooren werd vanaf 1961 zijn levenswerk verdergezet. Een tweede reeks verscheen in twee boekdelen, met de afschriften uit cartularia voor de periode 800-1383.

VERKOOREN A. (tafels door GRUNZWEIG A., LIBOIS A., PAGNOUL A.-M. en VAN NIEUWENHUYSEN A.), *Inventaire des chartes et cartulaires des Duchés de Brabant et de Limbourg et des pays d'Outre-Meuse. Deuxième partie. Cartulaires. I (800-1312)* (AR, Inventarissen, 138), Brussel, 1961, 302 p. Nadere toegang op de *Registers van de Rekenkamers* 1-28, 131-156 en op de *Handschriftenverzameling* 1, 1A, 1B, 2, 2bis, 3, 5, 5A, 5Abis, 5B, 6, 8, 29, 43I, 43II, 5C, 5D, 5E, 5F.

VERKOOREN A. (tafels door DE STURLER L., VERVAECK S. en WARLOP E.), *Inventaire des chartes et cartulaires des Duchés de Brabant et de Limbourg et des pays d'Outre-Meuse. Deuxième partie. Cartulaires. II (1312-1383)* (AR, Inventarissen, 143), Brussel, 1962, 295 p. Nadere toegang op de *Registers van de Rekenkamers* 1-28, 131-156 en op de *Handschriftenverzameling* 1, 1A, 1B, 2, 2bis, 3, 5, 5A, 5Abis, 5B, 6, 8, 29, 43I, 43II, 5C, 5D, 5E, 5F.

Met een derde reeks, waarin zowel de originelen als de afschriften zouden worden opgenomen voor de periode vanaf 1383 tot 1789, werd door Armand Grunzweig (1897-1980) gestart in 1961.

VERKOOREN A. (inleiding en tafels door GRUNZWEIG A.), *Inventaire des chartes et cartulaires des Duchés de Brabant et de Limbourg et des pays d'Outre-Meuse. Troisième partie. Chartes originales et cartulaires. I. (1383-1396)* (AR, Inventarissen, 133), Brussel, 1961, XIV + 362 p. Nadere toegang op de *Registers van de Rekenkamers 1-28, 131-156* en op de *Handschriftenverzameling 1, 1A, 1B, 2, 2bis, 3, 5, 5A, 5Abis, 5B, 6, 8, 29, 43I, 43II, 5C, 5D, 5E, 5F*.

GRUNZWEIG A., *Inventaire des chartes et cartulaires des Duchés de Brabant et de Limbourg et des Pays d'Outre-Meuse. Troisième partie. Chartes originales et cartulaires. I. (1383-1396). Supplément. Concordance entre les numéros [des actes et ceux des analyses]. Introduction et tables* (AR, Inventarissen, 134), Brussel, 1961, 24 p. Nadere toegang op de *Registers van de Rekenkamers 1-28, 131-156* en op de *Handschriftenverzameling 1, 1A, 1B, 2, 2bis, 3, 5, 5A, 5Abis, 5B, 6, 8, 29, 43I, 43II, 5C, 5D, 5E, 5F*.

VERKOOREN A. (inleiding en tafels door SOENEN M. en GRAFFART A.), *Inventaire des chartes et cartulaires des duchés de Brabant et de Limbourg et des pays d'Outre-Meuse. Troisième partie. Chartes originales et cartulaires. II (1396-1404)* (AR, Inventarissen, 157), Brussel, 1965, 281 p. Nadere toegang op de *Registers van de Rekenkamers 1-28, 131-156* en op de *Handschriftenverzameling 1, 1A, 1B, 2, 2bis, 3, 5, 5A, 5Abis, 5B, 6, 8, 29, 43I, 43II, 5C, 5D, 5E, 5F*.

VERKOOREN A. (inleiding en tafels door GRAFFART A. en LAURENT R.), *Inventaire des chartes et cartulaires des Duchés de Brabant et de Limbourg et des pays d'Outre-Meuse. Troisième partie. Chartes originales et cartulaires. III (1404-1415)* (AR, Inventarissen, 195), 1976, I + 422 p. + 12 pl. Nadere toegang op de *Registers van de Rekenkamers 1-28, 131-156* en op de *Handschriftenverzameling 1, 1A, 1B, 2, 2bis, 3, 5, 5A, 5Abis, 5B, 6, 8, 29, 43I, 43II, 5C, 5D, 5E, 5F*.

VERKOOREN A. (inleiding en tafels door GRAFFART A.), *Inventaire des chartes et cartulaires des Duchés de Brabant et de Limbourg et des pays d'Outre-Meuse. Troisième partie. Chartes originales et cartulaires. IV (1415-1427)* (AR, Inventarissen, 241), 1988, II + 537 p. Nadere toegang op de *Registers van de Rekenkamers 1-28, 131-156* en op de *Handschriftenverzameling 1, 1A, 1B, 2, 2bis, 3, 5, 5A, 5Abis, 5B, 6, 8, 29, 43I, 43II, 5C, 5D, 5E, 5F*.

Voor de periode 1427-1789 heeft Verkooren nog ongeveer 16.000 steekkaarten nagelaten, bewaard in 28 dozen in het Algemeen Rijksarchief, *Inventarissen van de tweede afdeling*, 99ter, dozen XII tot XXXIX. Deze ongepubliceerde steekkaarten werden gefotokopieerd in 14 delen als een toegang in beperkte oplage (T 47). Voorliggende inventaris vervangt de delen I, II en de jaren 1436 tot 1438 uit III.

VERKOOREN A. (woord vooraf door AERTS E.), *Chartes et cartulaires des duchés de Brabant et de Limbourg et des Pays d'Outre-Meuse. Troisième partie. Chartes originales et cartulaires (1427-1789). Oorkonden en cartularia van de hertogdommen Brabant en Limburg en van de landen van Overmaas. Derde gedeelte. Originele oorkonden en cartularia (1427-1789)* (AR, Toegangen

in beperkte oplage, 47), 1989, 14 delen. Deel I omvat de jaren 1427-1430; II: 1431-1435; III: 1436-1449; IV: 1450-1469; V: 1470-1490; VI: 1491-1515; VII: 1516-1539; VIII: 1540-1565; IX: 1566-1600; X: 1601-1627; XI: 1628-1655; XII: 1656-1680; XIII: 1681-1734; XIV: 1735-1789. Nadere toegang op de *Registers van de Rekenkamers* 1-28, 131-156 en op de *Handschriftenverzameling* 1, 1A, 1B, 2, 2bis, 3, 5, 5A, 5Abis, 5B, 6, 8, 29, 43I, 43II, 5C, 5D, 5E, 5F.

Behalve de uitgegeven en gefotokopieerde regestenlijsten bestaan er een vijftigtal oudere toegangen, gepubliceerd bij J. CUVELIER, *Inventaire des inventaires de la deuxième section des Archives générales du Royaume [Chambres des Comptes, Chartes de Brabant, Flandre, Namur et Luxembourg, Corps de métiers, Papiers d'état et de l'Audience, Cartulaires et Manuscrits, etc.]*, Brussel, 1904 (anastatische herdruk in 1979), p. 35-54 en 335-337. Dankzij deze toegangen komen bepaalde charters aan het licht die nadien uit de verzameling zijn verdwenen en krijgt men een beeld van de oude ordeningstoestand (cfr. supra).

Voor de jaren 1387-1500 is er een alfabetische index beschikbaar van plaats- en persoonsnamen, die door Hubert Nelis werd opgesteld in 1934. De originele steekkaarten worden bewaard in het Algemeen Rijksarchief, *Inventarissen tweede afdeling*, 99bis. In de leeszaal bevindt zich een getypte (niet gecollationeerde en onvolledige) lijst onder het nummer A 213.

Deze inventaris is een grondig herziene en verbeterde uitgave van de met de hand geschreven regesten van Alphonse Verkooren van de Oorkonden van Brabant uit de periode vanaf 1 mei 1427 tot eind 1438, bewaard in het Algemeen Rijksarchief, *Inventarissen tweede afdeling*, 99ter, dozen XII tot XVI. Alle beschrijvingen werden zorgvuldig nagekeken en waar nodig gecorrigeerd. De verwijzingen naar de cartularia werden ook systematisch gecontroleerd.

De persoonsnamen werden door Verkooren systematisch verfranst (Dieric werd Thierry, Walter werd Gauthier etc.), weliswaar meestal met vermelding tussen haakjes van de persoonsnamen zoals ze voorkomen in het origineel. Voor deze uitgave werd ervoor geopteerd de persoonsnamen in hun oorspronkelijke vorm te citeren. In navolging van de richtlijnen van het Algemeen Rijksarchief worden de plaatsnamen in deze Franstalige toegang in het Frans gesteld. Van plaatsen gelegen in het huidige Nederland, wordt de Nederlandse naam er tussen haakjes bijgemeld, zoals ook Duitse plaatsnamen zowel in het Duits als in het Frans worden vermeld.

AANWIJZINGEN VOOR HET GEBRUIK

Van ieder charter worden vrij uitvoerige regesten gegeven, met achtereenvolgens de datum¹, de plaats van afkondiging, de taal waarin het stuk is gesteld, de beschrijving van de inhoud, het ontwikkelingsstadium, het bestaan van zegels en hun wijze van aanhechting.

1 Vermits de Brabantse kanselarij de Paasstijl gebruikte, werd de datum systematisch in de thans gebruikelijke stijl omgezet.

Er dient een onderscheid te worden gemaakt tussen het inventarisnummer en het eigenlijke aanvraagnummer. Het aanvraagnummer van het origineel charter of van het afschrift uit een cartularium is rechtstreeks onder het regist geplaatst. Originele stukken worden aangeduid als *Chartes de Brabant*, gevolgd door het nummer van de oorkonde. De cartularia worden aangevraagd via het nummer uit het bestand waartoe ze behoren, m.a.w. uit de *Rekenkamers* of de *Handschriftenverzameling*. Om de afschriften in de cartularia aan te duiden, gebruikte Verkooren een nummering die niet meer in gebruik is. In voorliggende inventaris werd deze nummering niet overgenomen, maar vervangen door de actuele nummering in de bestanden van de *Rekenkamers* (registers) en de *Handschriftenverzameling*.

Geschiedenis van archiefvormer en archief

ARCHIEFVORMER

NAAM

Archief van de Rekenkamer van Brabant. Oorkonden van de hertogdommen Brabant en Limburg en van de Landen van Overmaas.

GESCHIEDENIS

Cf. AERTS E., *Geschiedenis en archief van de Rekenkamers* (Algemeen Rijksarchief en Rijksarchief in de Provinciën. Overzichten en Gidsen, 27), Brussel, 1996, p. 81-173 en IDEM, *Rekenkamer van Brabant (1404-1735)*, in AERTS E. e.a., *De centrale overheidsinstellingen van de Habsburgse Nederlanden (1482-1795)*, 2 (Algemeen Rijksarchief en Rijksarchief in de Provinciën. Studia, 55), Brussel, 1994, p. 622-624.

BEVOEGDHEDEN EN ACTIVITEITEN

Cf. AERTS E., *Geschiedenis en archief van de Rekenkamers* (Algemeen Rijksarchief en Rijksarchief in de Provinciën. Overzichten en Gidsen, 27), Brussel, 1996, p. 174-201 en IDEM, *Rekenkamer van Brabant (1404-1735)*, in AERTS E. e.a., *De centrale overheidsinstellingen van de Habsburgse Nederlanden (1482-1795)*, 2 (Algemeen Rijksarchief en Rijksarchief in de Provinciën. Studia, 55), Brussel, 1994, p. 626-628.

ORGANISATIE

AERTS E., *Rekenkamer van Brabant (1404-1735)*, in AERTS E. e.a., *De centrale overheidsinstellingen van de Habsburgse Nederlanden (1482-1795)*, 2 (Algemeen Rijksarchief en Rijksarchief in de Provinciën. Studia, 55), Brussel, 1994, p. 624-626.

ARCHIEF

GESCHIEDENIS

De oorkonden van de Brabantse hertogen werden eerst bewaard in de Sint-Pieterskerk te Leuven. Waren zij tot het midden van de 14de eeuw privé-archief van de vorst, met de Blijde Inkomst van 1356 werd de oorkondeschat deels publiek bezit en kregen ook de steden Brussel en Leuven rechtstreeks toezicht op de oorkonden. Wegens onlusten te Leuven werden de oorkonden in 1361

eerst overgebracht naar de hertogelijke burcht in Genappe, vervolgens naar de Sint-Gertrudiskerk te Nijvel.

Zowel van de oorkonden die in Genappe werden bewaard, als van de charters die in Nijvel werden ondergebracht, zijn enkele inventarissen opgesteld ². De oudste opsomming van de oorkonden van Brabant waarover we beschikken, is deze uit 1361 voor Genappe ³. Voor Nijvel werd er een inventaris opgesteld in 1393, Jan le Marchant en Edmond de Dynter brachten in 1434 een inventaris tot stand ⁴. Deze verzameling is tussen 1356 en 1434 nagenoeg onveranderd gebleven. Sinds 1356 deponeerden de Brabantse hertogen Wenceslas en Johanna immers hun oorkonden op andere plaatsen, nl. het hertogelijk hotel te Brussel en het kasteel te Tervuren. Wanneer in 1395 de stukken uit Brussel in Tervuren werden samengebracht, werd een gemeenschappelijke inventaris opgesteld van beide bewaarplaatsen ⁵. Omstreeks 1400 werden de vorstelijke charters dus in twee plaatsen in het hertogdom bewaard: in Nijvel en in Tervuren. Met de oprichting van de Rekenkamer in 1404 werd er ook door deze instelling een eigen oorkondecollectie aangemaakt. Van de oorkonden bewaard in Nijvel, Tervuren en de Rekenkamer te Brussel, werd in 1438 een repertorium aangelegd door Adriaan vander Ee, oorkondebewaarder van Brabant sinds 1435 ⁶. Dit werk, met veel sierletters met miniaturen, is de belangrijkste inventaris van de oorkonden van Brabant opgesteld in het Ancien Régime, het eerste algemene repertorium van de oorkonden van de drie Brabantse depots. Een afschrift hiervan werd opgesteld tussen 1470 en 1490, in drie boekdelen, waarbij alleen de beginletters van de acht eerste hoofdstukken werden versierd, zij het dan wel van een veel betere kwaliteit dan in het origineel ⁷.

Vermoedelijk eind 15de, begin 16de eeuw kregen de charters van Nijvel en Tervuren een nieuw onderkomen in de grote toren van het kasteel van Vilvoorde. In 1550 werd het geheel geïnventariseerd ⁸. Een nieuwe inventaris verscheen in 1588 nadat de chartercollectie voor korte tijd uit veiligheidsoverwegingen in het hotel van de Rekenkamer waren ondergebracht ⁹. In toepassing van de Vrede van Munster (1648) werden in 1665-1666 tientallen originele oorkonden uit de oorkondeschat van Vilvoorde gelicht en overgebracht naar Den Haag. Een weinig later, nl. in 1667, werd door de gouverneur-generaal in de Spaanse Nederlanden bevolen de collectie over te brengen naar de Brusselse Rekenkamer. Een inventaris van de Vilvoordse

2 Voor de inventarissen van de oorkonden van Brabant, zie LAURENT R., Documenten met betrekking tot de kanselarij van Brabant (14de-15de eeuw). Catalogus bij de tentoonstelling in het Algemeen Rijksarchief van 2 oktober tot 24 november 1995 (AR, Educatieve Dienst. Catalogus, 134), Brussel, 1995, p. 29-58.

3 Brussel, AR, Handschriftenverzameling, 1 (nu 1/1?).

4 Brussel, AR, Inventarissen van de tweede afdeling, 63 en Rijsel, A.D.N., reeks B, 147 (inventaris 1393) en Brussel, AR, Inventarissen van de tweede afdeling, 65 en Ibidem, Handschriftenverzameling, 980 en 982 (inventaris 1434 en twee afschriften).

5 Brussel, AR, Handschriftenverzameling, 978.

6 Brussel, AR, Handschriftenverzameling, 983.

7 Brussel, AR, Inventarissen van de tweede afdeling, nrs. 66, 67 en 68.

8 Brussel, AR, Inventarissen van de tweede afdeling, 75.

9 Brussel, AR, Inventarissen van de tweede afdeling, 80.

verzameling en de oorkonden van de Rekenkamer verscheen in 1670¹⁰. Door de Franse bezetter werden in 1748 heel wat oorkonden geroofd en naar Rijsel vervoerd, deze werden in 1772 teruggegeven. De in Brussel gebleven charters waren intussen verhuisd naar de zolders van de hertogelijke Munt. In 1773 werden ze samen met de uit Rijsel teruggekeerde charters toevertrouwd aan de archiefdienst van graaf de Wynants, die in 1782 het nieuw ambtsgebouw van de Rekenkamer betrok. Om de stukken uit Franse handen te houden, werden ze na 1794, via Würzburg en Linz, naar Wenen getransporteerd waar ze meer dan een halve eeuw zouden blijven. Het is dankzij de jarenlange inspanningen van Gachard dat de Brabantse oorkonden uiteindelijk in drie zendingen, in 1857, 1863 en 1866, opnieuw naar Brussel werden overgebracht. Door de teruggave in schijven werd de oorspronkelijke orde grondig verstoord. Bovendien werd niet alles gerestitueerd, want in de collectie der *Niederländische Urkunden* van het *Haus-, Hof- und Staatsarchiv* bevinden zich nu nog steeds charters van Brabant.

10 Brussel, AR, Inventarissen van de tweede afdeling, 86.

Inhoud en structuur

INHOUD

Deze inventaris bevat de oorkonden in origineel en afschrift van de hertogen van Brabant, Limburg en de Landen van Overmaas van 1427 tot 1438. Na het overlijden van Jan IV in 1427 werd Philips van Sint-Pol hertog van Brabant. Wanneer hij amper drie jaar later overleed, werd hij opgevolgd door zijn oom Philips de Goede, hertog van Bourgondië, die tot zijn dood in 1467 aan het bewind zou blijven.

Een oorkonde diende als bewijsstuk voor een rechtshandeling of rechtsfeit. Het is een eenmalig bewijskrachtig document voor een nieuwe rechtstoestand of voor de bekrachtiging van een bestaande rechtstoestand.

Als voorwerp van de verordeningen kan men volgende categorieën onderscheiden: grondwettelijke verordeningen, o.a. deze betreffende de Blijde Inkomst; akten in verband met de structuur en de werkwijze van de gerechtelijke, financiële en bestuurlijke instellingen op centraal en lokaal niveau; ordonnanties betreffende het muntwezen; politieverordeningen; verordeningen inzake de inning ten voordele van de hertog van tolrechten en andere onrechtstreekse belastingen; privileges, ordonnanties en octrooien betreffende steden, landelijke gemeenschappen, ambachten, gilden, naties van vreemde handelaars; verordeningen en octrooien aangaande waterwegen, wegen en bruggen; gerechtelijke uitspraken en bevestigingen van akkoorden ter beëindiging van geschillen tussen heren en stedelijke of landelijke gemeenschappen, of tussen die gemeenschappen onderling; ordonnanties betreffende de geestelijkheid; verdragen met vreemde vorsten en steden; normgevende uitspraken van de Raad van Brabant (of van de Grote Raad); octrooien tot verkoop door de steden van lijf- of aflosbare renten; documenten betreffende de domaniale rechten van de hertog, inbegrepen deze betreffende de in pand gegeven goederen ¹¹.

Taal en schrift

Het merendeel van de stukken is in het Middelnederlands opgesteld, een aanzienlijk deel in het Frans. Verder werden heel wat stukken in het Latijn geschreven, sporadisch ook in het Duits. Bij elk bestanddeel wordt de taal waarin het is opgesteld, vermeld (A/D = Duits; F = Frans; L = Latijn en N = Nederlands).

11 Indeling gebaseerd op P. Godding (éd.), *Ordonnances de Philippe le Bon pour les Duchés de Brabant et de Limbourg et les pays d'Outre-Meuse 1430-1467/Verordeningen van Filips de Goede voor de Hertogdommen Brabant en Limburg en de landen van Overmaas 1430-1467, Recueil des Ordonnances des Pays-Bas / Verzameling van de Verordeningen der Nederlanden*, 1ste reeks, 1381-1506, 2de afdeling., Brussel, 2005, p. 10-14.

SELECTIES EN VERNIETIGINGEN

De verzameling oorkonden van Brabant vertoont zeker hiaten - ongetwijfeld het gevolg van de talrijke verhuisoperaties - dat kunnen we afleiden uit het feit dat in oude inventarissen charters worden vermeld die vandaag verdwenen zijn. Het is vooral dankzij de inventarissen uit de 15de eeuw met hun nauwkeurige analyses dat we een beeld krijgen van de totale oorkondeschat in die periode.

ORDENING

De oorkonden werden aanvankelijk per zaak opgeborgen in grote houten kisten. Van bijzonder belang om te reconstrueren hoe de hier beschreven oorkonden werden bewaard, is de inleiding van de vermelde inventaris van Adriaan vander Ee uit 1438. De charters werden op drie verschillende plaatsen bewaard, die in de marge van de inventaris worden vermeld met hoofdletters: B voor Brussel, N voor Nijvel en V voor Tervuren (*Vure*). In de Rekenkamer te Brussel werden de oorkonden geklasseerd in kisten (*layes, layettes*) opgeborgen in 12 kisten die gerangschikt staan op twee boven elkaar geplaatste rijen. De benedenreeks draagt de nummers I tot VI en de bovenreeks dezelfde nummers, vergezeld van de letters A tot F. In de collegiale Sint-Gertrudekerk van Nijvel zijn de oorkonden gerangschikt in archiefkisten geplaatst in een grote koffer (*en ung grant coffre*) in de schatkamer achter het altaar. In een toren van het kasteel van Tervuren zijn de stukken geordend in open kisten.

Onder meer doordat de verzameling door de Oostenrijkers werd meegenomen op het einde van de 18de eeuw, en tussen 1857 en 1866 in drie fases werd teruggegeven aan België, werd de oorspronkelijke orde grondig verstoord. In de loop der tijden is de oorspronkelijke orde per zaak moeten wijken voor een chronologische orde.

Beschrijving van de series en archiefbestanddelen

- 1427 (DEEL II)
- 10424** 1427, 1er mai, Bruxelles (N). Philippe [Ier] reconnaît qu'à l'occasion de son accession au trône ducal les lombards tenant table de prêt en la ville de Tirlemont ont versé à son profit 50 couronnes d'or de France entre les mains de Pierre vander Eycken, son clerc de cuisine (*coekenclercs*), somme dont celui-ci devra rendre compte. Il déclare autoriser lesdits lombards à continuer leur trafic et promet de leur confirmer les lettres de privilège du défunt duc, son frère, lors de sa réception comme duc de Brabant en la ville de Louvain.
- 10425** 1427, 11 mai, Bruxelles (N). Les échevins de la porte de Hal font savoir que Jan Raimbaut leur a exhibé un mandement du feu duc Jean IV de Brabant, daté de Louvain, 9 avril 1423, par lequel il fut ordonné aux gens de la Chambre des Comptes d'allouer en dépense à feu Gheert vanden Zijpe, seigneur de Dentergem, lors conseiller et receveur du pays de Brabant, 207 couronnes d'or de France et 76 livres 14 escalins de 40 gros monnaie de Brabant la livre, montant des sommes que le dit Gheert avait payées par ordre du dit duc à différentes personnes dénommées dans le dit mandement en déclarant n'avoir en sa possession aucun autre document intéressant les héritiers de Gheert prénommé et être prêt à leur livrer le mandement en question s'ils lui paient ce que lui doit le défunt receveur.
- 10426** 1427, 19 mai, Gand (N). Les magistrats de Gand délivrent un vidimus d'un acte émané des échevins de la porte de Hal daté de 11 mai 1427 et analysé sous le n° précédent.
- 10427** 1427, 23 mai, Vilvorde (N). Charte de privilège octroyée aux habitants de Brabant par Philippe, à l'occasion de sa Joyeuse Entrée dans ce pays.
- 10428** 1427, 25 mai, Louvain (N). Philippe [Ier], à l'occasion de sa Joyeuse Entrée à Louvain, accorde des lettres de rémission à Gilles de *Prelle* et à Jan vander Motten qui, le 11 novembre 1426, avaient commis un homicide sur la personne de Gerart van Brabant à Mont-à-Jauche.
- 10429** 1427, 25 mai, Louvain (N). Philippe [Ier], à l'occasion de sa Joyeuse Entrée à Louvain, quitte Jan vander Werven de toutes amendes qu'il peut avoir encourues du chef d'une provocation au combat qu'il aurait faite à Aert van Meensel à Herk-de-Stad en 1425.

-
- 10430 1427, 25 mai, Louvain (N). Philippe [Ier] nomme le chevalier Clause van Sinte Goerix maïeur de la ville et de la mairie de Louvain.
- 10431 [1427, 26 mai] (N). Philippe [Ier] nomme son cousin conseiller Willem, comte de Sayn, seigneur de Rhode-Sainte-Agathe, drossard du pays de Brabant.
- 10432 1427, 27 mai, Bruxelles (N). Philippe [Ier] nomme Gielis Cole receveur de Bruxelles aux gages, droits, profits et émoluments accoutumés.
- 10433 1427, 27 mai, Bruxelles (N). Philippe [Ier] nomme Wouteren Pipenpoy amman de Bruxelles, aux gages, droits, profits et émoluments accoutumés.
- 10434 1427, 27 mai, Bruxelles (N). Philippe [Ier] nomme Willem van Beest clerc de l'amman de Bruxelles aux gages, droits, profits et émoluments accoutumés.
- 10435 1427, 28 mai, Bruxelles (N). Philippe [Ier], ayant chargé ses conseillers d'arranger à l'amiable les différends qui existent entre la ville d'Anvers, d'une part, et Jan van Glymes, seigneur de Bergen op Zoom, son conseiller, et la dite ville de Bergen op Zoom, d'autre part, et faisant des réserves quant au droit que s'est arrogé la ville d'Anvers de rendre une sentence de bannissement contre le drossard Gherit van Kuyck, et l'écoutète Witte, fils de Jean, du dit Bergen op Zoom, déclare que l'arrangement à intervenir ne pourra porter atteinte ni aux droits seigneuriaux dudit Jan van Glymes, ni aux privilèges, coutumes et franchises de la ville de Bergen op Zoom.
- 10436 1427, 28 mai, Bruxelles (N). Philippe [Ier] nomme Gherit Pipenpoy, fils de Jan, lieutenant de l'amman [ou sous-amman] (*ondere amman*) de Bruxelles aux gages, droits, profits et émoluments accoutumés.
- 10437 1427, 28 mai, Bruxelles (N). Philippe [Ier] nomme Gielis Sanders, clerc de l'amman de Bruxelles, en remplacement de Willem van Beest.
- 10438 1427, [28 ou 29 mai], Bruxelles (N). Philippe [Ier] nomme Wouter van Haenwijk gardien des vignes qu'il possède en la ville de Louvain aux gages de 12 florins de Hollande par an.
- 10439 1427, 29 mai, Bruxelles (N). Philippe [Ier] nomme Raese den Rijcke, maïeur de Herent, aux gages, droits, profits et émoluments accoutumés.

-
- 10440 1427, 29 mai, Bruxelles (N). Philippe [Ier] nomme Pieter Moilliairts, maïeur de Vilvorde et de Tervueren, aux gages, droits, profits et émoluments accoutumés.
- 10441 [vers le 29 mai 1427] (N). Mention de l'octroi, par le duc de Brabant, à l'occasion de sa Joyeuse Entrée en la ville de Bruxelles, de lettres de rémission aux personnes dont les noms suivent: Dyric Bruyninc, coupable de la mort de Henric vanden Berge, Jan vanden Evenackere, idem de Jan van Bonne, Henrick van Langhele, idem de Jan vanden Berge, Henrick Russchaert, idem de Gielis de Smet.
- 10442 [vers le 29 mai 1427 ou le 15 octobre 1430?], Bruxelles (N). Philippe [Ier] mande aux habitants de la mairie Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch) que de bon oeil il leur verra octroyer volontairement à Philippe, seigneur de Geldrop, à sa rentrée en fonction comme écoutète de la dite mairie (*van sijne nuwer incompst sijns ambacht voirscreven*) la gratification qu'ils sont accoutumés d'accorder aux écoutètes à la première prise de possession de cette charge (*gelijc meer anderen onsen hogen scoutheten van den Bosch, seinen voirseten tot haere ierster incompst gewoenlic ende geplogen heeft geweest te doen*).
- 10443 1427, 31 mai, Lierre (N). Philippe [Ier] déclare être sa volonté que l'arbitrage à rendre par ses conseillers et amis sur les différends qui existent entre son féal conseiller Jan van Glymes, seigneur de Bergen op Zoom, et les habitants de cette seigneurie, d'une part, et la ville d'Anvers, d'autre part, ne puisse en rien préjudicier ni aux droits seigneuriaux de Jan van Glymes, ni aux privilèges, coutumes, usages et franchises de la ville de Bergen op Zoom.
- 10444 1427, 1er juin, Anvers (N). Philippe [Ier] nomme Henric Taije écoutète d'Anvers et margrave du pays de Rijen aux gages, droits, profits et émoluments accoutumés.
- 10445 1427, 1er juin, Anvers (N). Philippe [Ier] nomme Henri Colibrant, écoutète de Lierre, aux gages, droits, profits et émoluments accoutumés.
- 10446 1427, 1er juin, Anvers (N). Philippe [Ier] nomme Jan Nouts surnommé *Kemerlinc*, sergent de justice ou massier (*kolvedrager*) en la ville d'Anvers, aux droits, profits et émoluments appartenant à cette charge.
- 10447 1427, 1er juin, Anvers (N). Philippe [Ier] confirme les lettres patentes par lesquelles son frère défunt, le duc Jean IV, avait nommé Jan vanden Werve, amman d'Anvers pour un certain nombre d'années.

-
- 10448 Sans date [en 1427] (N). Copie incomplète d'une sentence rendue par Peeter van Lutsemborch, comte de Conversan et de Brienne, seigneur d'Enghien, et Jan van Schoenvorst, burgrave de Montjoie (Monschau), seigneur de Cranendonk et de Diepenbeek, choisis d'un commun accord par Jan van Glymes, seigneur de Bergen op Zoom, de Grimbergen en de Mélin, leur cousin et beau-frère respectif, et la ville de Bergen op Zoom, d'une part, et la bonne ville d'Anvers, d'autre part, pour trancher arbitralement les différends qui existaient entre les deux villes.
- 10449 1427, 1er juin (N). Fin de la sentence arbitrale prononcée par les conseillers du duc de Brabant [Philippe [Ier]] sur les différends qui existaient entre la ville d'Anvers, d'une part, Jan van Glymes et les habitants de Bergen [op Zoom], d'autre part.
- 10450 Sans date [vers le 1er juin 1427] (N). Philippe [Ier] s'oblige à exécuter les clauses de la sentence arbitrale prononcée par ses conseillers le comte de Conversan et de Brienne et seigneur d'Enghien, son cousin, et Jan van Schoenvorst, burgrave de Montjoie (Monschau), sur les différends qui existaient entre lui et la ville d'Anvers, d'une part, et son conseiller Jan van Glymes, seigneur de Bergen op Zoom, et la ville de Bergen op Zoom, d'autre part.
- 10451 1427, 6 juin (N). Gielys Coele, receveur du duc de Brabant [Philippe] à Bruxelles, fait connaître ses conditions auxquelles il a affermé pour six ans consécutifs, à prendre cours le 24 de ce mois, le *slijpmolen* que le duc possède au village de Linkebeek, à Jan van Diest, Jan van Utrecht et Jan van Yssche.
- 10452 1427, 8 juin, Turnhout (N). Philippe [Ier], à la requête des doyen et chapitre de Saint-Servais de Maastricht, autorise Jan van Gronsselt, chanoine du dit chapitre, à mener ses prisonniers en lieu sûr en traversant des terres n'appartenant pas au chapitre, sans de ce chef méfaire envers lui.
- 10453 1427, 17 juin, [Bruxelles] (L). Johannes de Hane, dit *de Kemmere*, fils de feu Henricus, et sa femme, Élisabeth de Paeu, fille de feu Henricus, transporte entre les mains de Hugonis Scatte, intervenant, tant en son nom qu'au nom de sa soeur Margarete Scats, comme possesseurs du fonds, et d'Egidius Coele, représentant le duc de Brabant en cette même qualité, au profit de Katherine Tscoezitters, acceptant, pour et au nom de Katherine Goessens, fille de feu Franco et de feu Katherine Tsknuwers, un cens d'un florin d'or dit *cheinsgulden* par an assigné sur la moitié d'un héritage, avec habitation et jardin, sis au lieu dit *dwarmoesbroeck*, dans la *Croepelstrate*, entre les biens de feu

Élizabeth de Dorepe, à présent de Nycholas Tshonts dit *van Batenborch*, et de feu Yde Tskeysers; 2° sur la moitié d'un second héritage, avec trois chambres, un jardin et des appendances, situé dans la *Croepelstrate*, entre les biens de la dite feu Yde de Keyser.

- 10454 1427, 19 juin (N). Aert Quap, receveur général de Brabant, afferme au nom du duc de Brabant Philippe [Ier] la sergenterie de Wambeek à Gielis de Bloyere pour un terme de trois ans à prendre cours le 24 juin 1427 et au prix de 11 couronnes de France par an, payables en deux versements.
- 10455 [après le 24 juin 1427] (N). Coenraet van Hertsberghe, ayant été mis en prison à Anvers un samedi avant le 24 juin 1427 comme accusé d'un vol commis dans l'hôtellerie *In der Keuyen* par le patron de cet établissement, un nommé Leoen, bourgeois de cette ville, qui lui-même était l'auteur de ce vol, et n'ayant de ce fait pu obtenir satisfaction de la part des magistrats d'Anvers, mande à ceux-ci que lui et ses aidants vengeront sur tous habitants de cette ville, sur le duc de Brabant Philippe, et sur ses sujets les mauvais traitements qui lui ont été infligés à cette occasion.
- 10456 [après le 24 juin 1427] (N). Les personnes ci-après nommées préviennent le magistrat et les bourgeois d'Anvers, le duc de Brabant et tous ses sujets indistinctement, qu'ils vengeront sur eux les injustices commises par ceux d'Anvers envers Coenraet van Hertsberghe, leur frère, oncle, beau-frère et ami, à savoir Henric, Johan et Dirc van Hertsberghe, frères du dit Coenraet, Johan, Willem et Aernt Zuderlant, ses neveux, Henric Hagheldaeck, Johan Hardeflost, Willem Hardenacke, Herman et Henric Quaedusel, Bruyn, Everd et Johan Parsevael, Johan Wijdeman, Gheryt Oden, Johan die Buser, Johan Schuet, Lubbert Stokebrant, Herman Nyeviant, Johan van Ringelsteyn, Herman vander Wevelsborch, Johan die Hoevesche, Herman vanden Brincke, Willem Duvel, Henric Quaedacker, Beernt appelé die Kempe van Hulsberghen, Peter vanden Dijke, Rolof vander Weteringe, Johan van Beke, Henric Stoppejacke, Herman Clenezadel, Arnt Rusche, Aernt Schadelant, Herman Halewat et Henric van Delden. Toutes les personnes susnommées se servirent du sceau de Coenraet van Hertsberghe prénommé, pour sceller les présentes lettres de défi.
- 10457 1427, 27 juin, Bruxelles (N). Philippe [Ier], pour certaines raisons à ce le mouvant, ordonne au drossard de Brabant, à l'écoutète d'Anvers et margrave du Pays de Rijen, et à tous les officiers de justice, etc. du duché de Brabant, de procéder partout où ils le pourront à l'arrestation de la duchesse de Bavière, sa tante, et de détenir celle-ci tant qu'elle ne lui aura pas donné satisfaction quant aux prétentions qu'il a à faire valoir sur le pays de Luxembourg.

-
- 10458 1427, 1 juillet, Diest (N). Philippe [Ier] autorise la ville de Louvain à déduire de sa quote-part dans l'aide sollicitée par lui des Trois États de Brabant, la somme de 3000 couronnes de France qu'elle a payée pour lui au conseiller Jan van Schoenvorst, burgrave de Montjoie (Monschau), seigneur de Cranendonk et de Diepenbeek, à titre d'acompte sur celle lui due pour les grosses dépenses naguères faites par celui-ci au service du duc Jean IV de Brabant durant la guerre contre le duc de Gloucester et ses adhérents et aidants.
- 10459 1427, 1 juillet, Diest (N). Jan van Schoonvorst, burgrave de Montjoie (Monschau), seigneur de Cranendonk et de Diepenbeek, reconnaît avoir reçu de Philippe [Ier] une somme de 2334 couronnes d'or de France, avancée pour lui en argent comptant par la ville de Bruxelles, laquelle est autorisée par le duc à défalquer cette somme de sa quote-part dans la première aide qui lui sera octroyée par les Trois États de Brabant.
- 10460 [1427?], 11 juillet, Enghien (F). Lettre close de Guillaume du Cange, maieur de Mons et receveur du Hainaut, adressée à Lucas Deike, chanoine de Sainte-Gudule, et aux maîtres de la Chambre des Comptes à Bruxelles, touchant la justification de l'emploi d'une somme de 216 livres 10 sols de 40 gros monnaie de Brabant la livre. Cette somme lui avait été remise la nuit de Pâques 1418 par Jehennes Sciethaze, de la part du seigneur de Rotselaar, lors trésorier de Brabant, pour être transmise au serviteur de celui-ci, Laurent de Bierte, chargé de payer certaines dépenses du défunt duc de Brabant Jean IV et de sa femme qui se trouvait alors en la ville de Mons.
- 10461 1427, 16 juillet (N). Philippe, seigneur de Geldrop, écoutète, et les échevins de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch) font connaître les conditions sous lesquelles ils autorisent les soeurs d'Orten, établies dans la maison de feu Johan van Kessel, sise en cette ville derrière la *Hinthamerstrate*, à tisser chez elles avec trois métiers nonobstant les privilèges à ce contraires dont jouit la gilde des tisserands de cette ville.
- 10462 1427, 18 juillet, Lierre (L). Philippe [Ier], à la requête des religieuses de Saint-Bavon de Gand, abbaye de l'ordre de Saint-Benoît au diocèse de Tournai, approuve et ratifie, en la reproduisant textuellement, la charte datée de Bruxelles 17 mai 1424 [voyez l'analyse 10.154] par laquelle son frère et prédécesseur au duché de Brabant, feu le duc Jean IV, avait confirmé les privilèges de la dite abbaye.
- 10463 1427, 20 juillet, Lierre (L). Philippe [Ier] mande aux doyen et chapitre de Saint-Jean l'Évangéliste à Bois-le-Duc ('s-

Hertogenbosch), au diocèse de Liège, qu'il a octroyé les canonicat et prébende de leur église devenus vacants par le décès d'Arnoldus Buck à Johannes Spierinc, cleric du dit diocèse, fils de Walterus, brasseur à Dynter, et leur ordonne d'en laisser paisiblement jouir le dit Johannes.

- 10464 1427, 21 juillet (N). Jan van Heinsberg, évêque de Liège et comte de Looz, et Philippe [Ier], seigneurs communs de Maastricht, pour mettre fin aux excès de toute nature qui se commettaient en cette ville, ordonnent aux écoutète, échevins, bourgmestres, jurés, conseillers et tous autres officiers relevant d'eux, de surseoir à l'exercice de leurs respectives charges et d'attendre leur arrivée audit Maastricht où ils procéderont d'un commun accord au renouvellement de l'administration de cette ville en vue d'y rétablir l'ordre et la sécurité.
- 10465 1427, 21 juillet, Lierre (N). Substance d'un mandement par lequel les maîtres de la Chambre des Comptes furent requis de passer en compte du drossard de Brabant, Jan van Glymes, une somme de 240 couronnes payée par lui à Henric Tsasse pour un Anglais à échanger contre Michiel vanden Werve, qui était prisonnier en Angleterre.
- 10466 1427, 23 juillet (N). Witteman Clayszone, Jan Henricszone, et Jacop Philip Willem Hondzone, hommes de fief du comte de Hollande (Holland), font savoir qu'Adriaen Willem Burrenzone a reconnu par-devant eux avoir vendu et transporté la part de *Sommelsdijk* à lui échu par décès de son dit père au profit de Florys van Borssele, receveur de Beosterschele en Zélande (Zeeland), qui lui en a payé intégralement le prix convenu.
- 10467 1427, 23 juillet, Tervueren (N). Philippe [Ier] confirme, à la requête de Jan van Tzevel en les reproduisant textuellement, les lettres datées du camp à Saint-Denis-lez-Mons en Hainaut, 20 mai 1425 [voyez l'analyse 10.252], par lesquelles le duc Jean IV de Brabant, son frère, assigna sur la première aide que lui octroieraient le duché de Limbourg et les pays d'Outre-Meuse une somme de 1000 couronnes d'or de France au profit du dit requérant.
- 10468 1427, 23 juillet, Lierre (N). Philippe [Ier] prend sous sa spéciale protection et sauvegarde les religieux de l'abbaye de Saint-Michel d'Anvers et leurs biens, en ordonnant à tous les officiers que la chose peut concerner de laisser les dits religieux paisiblement jouir des privilèges, droits et franchises qui leur ont été octroyés par ses prédécesseurs.
- 10469 1427, 25 juillet, Bruxelles (N). Philippe [Ier] ordonne à tous les officiers en Brabant de publier de sa part, chacun dans le ressort

de sa juridiction, l'ordonnance touchant les droits de tonlieu et de conduit tant par eau que par terre à payer à la Chambre des tonlieux à Louvain, de procéder rigoureusement à la punition des délinquants, et de prêter aide et assistance aux fermiers des dits tonlieux et conduit pour la répression des abus.

- 10470 1427, 29 juillet (N). Philippe [Ier] ordonne à ses maîtres d'hôtel, les conseillers Jan van Pernes, Dyrick van Meingersrewt et Jan van Woude, seigneur de Wailhain, de publier l'ordonnance édictée par lui sur l'état de son hôtel et dont la copie précède le présent mandement signé Philippe de Brabant. Il leur donne en outre pleins pouvoirs pour corriger ceux du personnel de sa maison qui contreviennent aux prescriptions de la dite ordonnance.
- 10471 1427, 29 juillet, Lierre (N). Philippe [Ier] s'oblige à se conformer en tout aux conditions sous lesquelles ses féaux conseillers le comte de Conversan et de Brienne, seigneur d'Enghien, Engelbert, comte de Nassau, seigneur de La Lek et de Breda, ses cousins, et Jan van Schoenvorst, burgrave de Montjoie (Monschau), ont consenti à se charger de la gestion de l'état de son hôtel.
- 10472 1427, 29 juillet, Bruxelles (N). Philippe [Ier] maintient Aert Quap dans l'exercice de sa charge de commis à la recette de Brabant et lui continue la gestion des dépenses de son hôtel qu'il a assumée depuis le 24 avril précédent, le tout aux conditions stipulées dans les présentes lettres de commission.
- 10473 1427, ... juillet, Bruxelles (N). Philippe [Ier] nomme Peter Caluaert surnommé *van Wavere*, sergent de Louvain en remplacement de feu Clause van Pele, aux droits, profits et émoluments accoutumés.
- 10474 1427, 1er août, Bruxelles (N). Philippe [Ier] ordonne aux écoutètes de Lierre et de Zandhoven de publier, chacun dans le ressort de sa juridiction, l'ordre comme quoi ceux qui ont hypothéqué, changé, vendu ou aliéné leurs biens sans se conformer au *lantrecht* sont tenus d'y satisfaire dans un délai de deux mois sous peine d'encourir une amende de deux livres de vieux gros pour chaque contravention.
- 10475 1427, 1er août, Bruxelles (N). Philippe [Ier], sur la recommandation du duc de Bourgogne Philippe le Bon, son cousin, accorde des lettres de rémission à Gherit Berausel, fauconnier habitant à Dessel, qui s'était rendu coupable d'homicide sur la personne de Mercelis Mealestack [sic].
- 10476 s.d. [avant le 11 août 1427] (N). Document analysé sous le n° 1607 dans A. VERKOOREN, *Inventaire des chartes & cartulaires du Luxembourg*, IV, Brussel, 1917, p. 198.

-
- 10477 1427, 12 août, Zandhoven (N). Philippe [Ier] proroge pour un terme de six ans consécutifs, après les avoir confirmées en la ville d'Anvers le 12 juin 1427, les lettres patentes données à Louvain, le 13 avril 1423, par lesquelles son frère et prédécesseur au duché de Brabant, le feu duc Jean IV nomma en qualité d'amman d'Anvers Jan vanden Werve pour un terme de six ans, à prendre cours le 10 novembre 1424.
- 10478 1427, 12 août, Zandhoven (N). Mandement aux maîtres de la Chambre des Comptes leur ordonnant d'approuver la dépense de sept livres 14 sols huit deniers de gros, faite par Henri Taije, écoutète d'Anvers et margrave du pays de Rijen, avec les écoutètes de Lierre, de Zandhoven en de Kontich et 20 hommes à cheval et 50 piétons qui, sur l'ordre du duc de Brabant, arrêterent la duchesse de Bavière au lieu dit *ten Heiligencruys*.
- 10479 1427, 12 août, Zandhoven (N). Simple mention d'un mandement par lequel il est ordonné aux gens des Chambres des Comptes de passer en compte au receveur de Lierre, Henric Colibrant, une somme de cinq livres de gros argent de Brabant dépensée par lui pour attendre avec 120 hommes armés, au lieu *ten Hellegate*, la duchesse de Bavière que devait y amener l'amman de Bruxelles, et pour l'escorter de là à Zandhoven.
- 10480 1427, 15 août, Bruxelles (L). Philippe [Ier] retient Johannes de Campo pour son procureur et familier en cour de Rome.
- 10481 1427, 16 août, Bruxelles (N). Mandement adressé au receveur de Tirlemont, Lambrecht van Wynge, lui ordonnant de laisser suivre à Rijckarde van Os, à Coenraerde van Boemel et à Jan van Santbeke, les profits des sergenteries [ou foresteries] de Tirlemont, de Roosbeek et de Halen, jusqu'au 24 juin dernier inclus.
- 10482 1427, 22 août, Bruxelles (N). Philippe [Ier] mande aux maîtres de la Chambre des Comptes de Bruxelles que, d'accord avec ses conseillers, il a été décidé de lui allouer par mois, pour ses menus plaisirs, une somme de 200 couronnes de France, dont 150 sur la recette de Brabant et 50 sur celle du comté de Saint-Pol et de ses autres possessions. Il leur ordonne en conséquence de passer en compte, chaque mois, à l'amman de Bruxelles et à l'écoutète d'Anvers, 25 couronnes de France, aux receveurs de Louvain et de Tirlemont 40 couronnes semblables, et à Henricus van Amersoyen, cleric de la cour féodale 20 des dites couronnes.
- 10483 1427, 22 août, Bruxelles (N). Philippe [Ier] ordonne aux écoutètes de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch) et de Peelland de prêter aux conditions spécifiées dans les présentes lettres, sept à huit

hommes de fief pour rendre la justice à Gemert toutes les fois qu'ils en seront requis par le justicier de ce lieu ou par le commandeur des Vieux Joncs (*Alden Biesen*) de l'ordre teutonique, lors Ywaen van Cortenbach, à qui appartient la seigneurie de Gemert.

- 10484 1427, 22 août, Bruxelles (N). Philippe [Ier] nomme Jan den Brouwer, Willem Aerdssoen, forestier d'Oisterwijk aux droits, profits et émoluments accoutumés.
- 10485 1427, 23 août, Bruxelles (N). Mandement aux maîtres de la Chambre des Comptes [à Bruxelles], leur prescrivant de passer en compte de Wouter Pipenpoy, amman de Bruxelles, les sommes suivantes: 20 florins de Bavière jadis versés par lui au feu duc Jean [IV] pour en faire sa volonté, deux livres 11 escalins et huit deniers de gros argent de Brabant, montant des frais d'entretien de Jan Chevalier en la prison de la *Steenpoort*.
- 10486 1427, 23 août (N). Philippe [Ier] reconnaît avoir reçu de Johan Schiethase, receveur d'Overijse, de Hoeilaart et de La Hulpe, par l'entremise du receveur général de Brabant, Art Quap, la somme de 100 livres de 40 gros monnaie de Brabant à valoir sur la recette de son office.
- 10487 1427, 25 août, [Bruxelles] (L). Gudila van Gothe, fille de feu Godefridus et de feu Katherina Allemans, sa femme, et Johannes *Scellinc*, boulanger, mari de la dite Gudila, pour une moitié, et Guillaume de Werve, forgeron, fils de feu Henricus, agissant pour lui-même et au nom de ses fils, Sigerus et Hubertus *Tswuwen*, qu'il avait de feu Margareta van Gothe, sa femme, qui fut soeur de Gudila précitée, pour une seconde moitié, transportent entre les mains de Petrus Lemmens, forgeron, proviseur de la confrérie de Saint-Éloi à Bruxelles, celle-ci propriétaire du fonds, au profit d'Egidius van Gothe, fils de feu Willelmus et de feu Maria Croens, sa femme, un héritage avec habitation et appartenances, situé en dehors de la porte Sainte-Gudule de Bruxelles, entre les biens de feu Johannes Robbijns, appelés den *Keetel* en la rue menant *ad warandiam*.
- 10488 1427, 27 août, Bruxelles (N). Philippe [Ier] fait savoir que depuis le décès de son frère et prédécesseur le duc Jean IV, des circonstances indépendantes de sa volonté ne lui ont jusqu'à ce jour pas permis de se rendre au duché de Limbourg pour y recevoir l'hommage de ses sujets et leur prêter le serment en tel cas requis, et déclare que maintenant, à titre gracieux et sans y être obligés en droit, des députés de la noblesse et des magistrats des villes de ce duché sont venus à Bruxelles pour s'acquitter de ce devoir, à l'occasion de quoi il leur a confirmé sous le serment les privilèges,

libertés, franchises et coutumes qui leur ont été octroyés par ses prédécesseurs audit duché.

- 10489** 1427, 27 août, Bruxelles (N). Philippe [Ier] donne pleins pouvoirs à Andries van Mérode, seigneur de Frankenberg, pour exercer les devoirs de sa charge de lieutenant de Robert, comte de Virneburg, châtelain du duché de Limbourg, et ordonne à tous officiers, vassaux et vavasseurs en ce pays, de lui obéir en tout ce qu'il leur commandera comme tel. Par semblables lettres, non datées mais probablement données le même jour, le duc enjoint aux vassaux, aux possesseurs d'arrière-fiefs et à tous les officiers de justice et autres du pays de Rolduc (Herzogenrath) d'avoir à obéir aux ordres que leur donnera en son nom le drossard de ce pays, Jan van Lyeck.
- 10490** 1427, 27 août, Bruxelles (N). Philippe [Ier] accorde à Robbrecht, comte de Virneburg, son cousin, et au lieutenant nommé par celui-ci, les pouvoirs nécessaires pour administrer et défendre le château, la ville et le pays de Limbourg que ses prédécesseurs au duché de Brabant, les feus ducs Antoine et Jean, ses père et frère, lui avaient successivement donnés en engagère pour certaines sommes d'argent.
- 10491** 1427, 27 août, Bruxelles (N). Philippe [Ier] nomme Gherit Moyalen, sous-écoute de des avoueries de Molle sous les ordres de l'écoute de Herentals aux droits, profits et émoluments accoutumés.
- 10492** 1427, 27 août, Bruxelles (N). Philippe [Ier] mande aux hommes de fief, aux échevins et aux habitants des château et pays de Sprimont qu'il a donné les pouvoirs nécessaires pour gérer et défendre ces château et pays à Baudewijn van Montjardin, qui les a successivement reçus en engagère, au prix de certaine somme d'argent, des feus ducs Antoine et Jean IV de Brabant, père et frère de lui Philippe.
- 10493** 1427, août, Bruxelles (N). Philippe [Ier] autorise le magistrat d'Anvers à lever aux conditions les plus avantageuses possibles une somme de 2000 couronnes de France en rentes viagères sur cette ville, pour se procurer l'argent nécessaire au paiement des diverses charges imprévues qui incombent à celle-ci.
- 10494** 1427, août, Bruxelles (N). Philippe [Ier] ordonne au receveur de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch) Daniel Roesmont, de payer régulièrement à Rutger van Woensel qui fut secrétaire des feus ducs Philippe [le Hardi], Antoine [de Bourgogne] et Jean [IV], la pension de 25 francs par an qui lui a été assignée sur la recette de Postel par lettres patentes des deux derniers ducs précités, ses prédécesseurs au duché de Brabant.

-
- 10495 1427, août, Bruxelles (N). Philippe [Ier] confirme les lettres patentes données à Boitsfort le 12 décembre 1419, par lesquelles son frère et prédécesseur au duché de Brabant, le feu duc Jean IV, fit don à Rutger van Woensel, bachelier en droit canon, en récompense de ses services qu'il avait rendus aux défunts ducs Philippe et Antoine de Bourgogne, de deux rentes, l'une de 24 couronnes de France par an sur la recette de la sergenterie de Sint-Oedenrode, l'autre de 16 semblables couronnes sur celle de Someren; ordonnant au receveur et écoutète de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch) et à l'écoutète du Peelland d'en effectuer régulièrement le paiement audit Rutger sa vie durant.
- 10496 1427, 3 septembre, Lierre (F). Copie d'un appointement conclu entre les ducs de Bourgogne et de Brabant: document analysé sous le n° 1608 dans A. VERKOOREN, *Inventaire des chartes & cartulaires du Luxembourg*, IV, p. 198-199, Brussel, 1917.
- 10497 1427, 3 septembre, Lierre (F). Philippe [Ier] institue le duc de Bourgogne [Philippe le Bon], son cousin germain, son héritier aux duchés de Brabant et de Limbourg, au marquisat du Saint-Empire et aux droits qu'au jour de son décès lui pourront compéter sur le duché de Luxembourg, le comté de Chiny et l'avouerie d'Alsace: en réservant toutefois à ses héritiers du côté maternel, les comtés, baronnies, châteaux, châtellenies et autres terres, seigneuries, francs-alleux, avoueries, rentes, revenus et héritages quelconques à lui échus par le décès de sa mère.
- 10498 1427, 3 septembre, Lierre (F). Philippe [le Bon] cède et transporte à son cousin germain Philippe [Ier], tous les droits acquis par lui d'Elisabeth de Görlitz, duchesse de Bavière, sur le duché de Luxembourg, le comté de Chiny et l'avouerie d'Alsace.
- 10499 1427, 6 septembre, [Bruxelles] (L). Johannes de Roeldingen, maréchal héréditaire du Luxembourg, reçu comme bourgeois de Bruxelles, prête le serment en tel cas requis entre les mains de Gerardus Pipenpoy, fils de feu Johannes, lieutenant de l'ammann, de Walterus de Leeu et Henricus Magnus (de Groote), échevins de cette ville.
- 10500 1427, 9 septembre, Rome (L). *Copia conservatorie generalis contra iniuriatores etc. ad instanciam Philippi ducis Brabancie per papam Martinum universitati Lovaniensi concessa.*
- 10501 1427, 9 septembre, Rome (L). *Copia bulle Martini pape super non trahendis scolaribus in prima instantia extra muros oppidi Lovaniensis.*

-
- 10502** 1427, 16 septembre, Anvers (F). Philippe [Ier] confirme, en les reproduisant intégralement, les lettres qu'il a données à Saint-Pol le 16 juillet 1426 et assigne sur la recette d'Anvers les 50 francs qu'il avait assignées sur l'Espier de Furnes et subsidiairement sur la châteltenie de Lille.
- 10503** 1427, 17 septembre, Bruxelles (N). Le duc de Brabant [Philippe [Ier]] ordonne aux maîtres de la Chambre des Comptes de passer au compte du receveur ducal de Bruxelles, Gielis Cole, la somme de cinq livres deux sols un denier gros payée par lui à Dyrcken van Droegenbroeck, gardien de la prison de la Steenpoort en cette ville, pour l'entretien de cinq prisonniers anglais.
- 10504** 1427, 27 septembre, Bruxelles (N). Philippe [Ier] nomme Jan Baten sergent de Gierle aux droits profits et émoluments accoutumés, à charge de prêter au préalable le serment requis entre les mains de l'écoutète de Turnhout.
- 10505** 1427, 27 septembre, Bruxelles (N). Philippe [Ier] confirme les lettres par lesquelles son frère, le feu duc Jean [IV] de Brabant autorisa Jan de Munter à payer pendant 12 ans consécutifs, entre les mains du maître des corvées en Brabant, une somme de 50 couronnes de France par an pour les 50 corvées dont il lui était annuellement redevable du chef de *thof van Sellike* qu'il tient à bail des abbés et religieux d'Affligem.
- 10506** 1427, 30 septembre, Bruxelles (F). Bonne de Bar, comtesse de Ligny et de Saint-Pol, dame de Dun et de Gravelines, se déclare contente de la réassignation par le duc de Brabant [Philippe] sur le revenu qu'il possède à Anvers, des 500 francs de pension viagère par an qu'il lui avait précédemment assignés sur la recette de l'Espier de Furnes à titre de son douaire.
- 10507** 1427, 30 septembre, Bruxelles (F). Bonne de Bar, comtesse de Ligny et de Saint-Pol, dame de Dun et de Gravelines, commet l'écuyer Thierry de Meingersreut, conseiller de l'hôtel du duc de Brabant [Philippe] pour toucher de sa part le douaire que celui-ci lui a constitué sa vie durant, à savoir: 500 francs de 32 gros monnaie de Flandre pièce sur ce qui lui est dû à Anvers et dans les environs, et 875 francs sur les recettes de Bohain, Cantaing et Marcoing, gérées par Jehan Phillefour, secrétaire du duc.
- 10508** 1427, septembre, Anvers (N). Ordre donné au receveur d'Oisterwijk, Wytman Delyen, fils de Godevaers, de payer à son prédécesseur en cet office, le bâtard Willem van Haastrecht, la somme de 37 livres 12 escalins de 40 gros monnaie de Brabant la livre, qui lui est restée due à l'apurement de son compte.

-
- 10509** 1427, 2 octobre, Bruxelles (N). Philippe [Ier] mande au drossard et à tous officiers de justice du pays de Brabant qu'un sauf-conduit de 15 jours a été donné par lui à Robrecht, jeune duc de Juliers (Jülich) et de Berg, et à Maria, dame d'Aarschot, sa femme, pour venir en Brabant avec leur suite, jusques à 80 personnes et autant de chevaux au moins, à l'effet de lui prêter hommage pour le pays d'Aarschot.
- 10510** 1427, 2 octobre, Bruxelles (N). Confirmation des lettres par lesquelles le feu duc Jean de Brabant assigna à son maître-queux Rombout Everarts, pour en jouir sa vie durant, 15 muids de blé mesure de Bruxelles par an sur la recette de Tervueren et de Vilvorde.
- 10511** 1427, 2 octobre, Bruxelles (N). Philippe [Ier] autorise Ard van Crayenhem, seigneur de Grobbendonk, son conseiller, à disposer par testament de tous les biens qu'il possède en Brabant, qu'ils soient fiefs ou biens allodiaux et censaux.
- 10512** 1427, 3 octobre, Bruxelles (N). Mandement adressé aux maîtres de la Chambre des Comptes d'allouer en dépense au receveur général de Brabant Arde Quap, une somme de 200 couronnes de France, portée par lui en compte pour son voyage à la cour de Rome où il avait à poursuivre l'affaire du mariage du feu duc Jean [IV].
- 10513** 1427, 3 octobre, Bruxelles (N). Philippe [Ier] ordonne au drossard de Brabant, Willem van Sayn, etc. de garantir à son prédécesseur en cet office, le conseiller Jan van Glymes, le paiement de la somme de 293 livres 10 escalins et cinq deniers gros de Brabant qui lui restait due à la clôture de son dernier compte finissant le 17 avril 1427: somme qui lui sera portée en compte et dont le remboursement devra se faire avant qu'il ne puisse être démis de sa charge.
- 10514** 1427, 3 octobre, Bruxelles (N). Philippe [Ier], ayant nommé comme drossard de Brabant, en remplacement de Jan van Glymes, seigneur de Bergen op Zoom, Willem, comte de Sayn, seigneur de Rhode-Sainte-Agathe, son cousin, par lettres patentes données à Louvain le 26 mai 1427 sans spécifier les gages dont il jouirait en cette qualité, fixe le montant de ces gages à 800 couronnes d'or de France par an, à prendre cours de la date de sa nomination.
- 10515** 1427, 4 octobre, Bruxelles (N). Mandement du duc Philippe [Ier], prescrivant à Aert Quap, receveur général de Brabant, de payer à la demoiselle de Boets une somme de 15 couronnes d'or dont il lui a fait don.
- 10516** 1427, 4 octobre, Bruxelles (N). Philippe [Ier] déclare confirmer,

ratifier et approuver les lettres données par le duc défunt, son frère, au chevalier Willem van Steenhout [le 31 décembre 1422, voyez l'analyse n° 10.055].

- 10517** [1427?], 4 octobre, Bruxelles (N). Philippe [1er] reconnaît avoir reçu de la ville de Nivelles, par l'entremise d'Aernt Quap, receveur général de Brabant, la somme de 100 couronnes d'or de France, montant de la redevance due par la dite ville pour l'échéance de la Saint-Bavon dernière du chef de l'octroi des droits d'accises et de maltôtes.
- 10518** 1427, 4 octobre, Bruxelles (N). Philippe [1er] confirme les lettres patentes par lesquelles son prédécesseur au dit duché, le feu duc Jean [IV] son frère, confia la garde du château de Louvain à son conseiller Jan van Schoenvorst, burgrave de Montjoie (Monschau), seigneur de Cranendonck et de Diepenbeek, et ordonne au receveur de Louvain de payer au châtelain prénommé ses gages arriérés depuis le décès du duc Jean.
- 10519** 1427, 4 octobre, Bruxelles (N). Philippe [1er] mande au drossard de Brabant, aux écoutètes de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch) et de Peelland et à tous les officiers du duché de Brabant, qu'il confirme et ratifie les lettres patentes par lesquelles son prédécesseur au dit duché, le feu duc Jean [IV], son frère, nomma comme mambour de Helmond son conseiller Jan van Schoenvorst, burgrave de Montjoie (Monschau), et leur ordonne de laisser jouir celui-ci de ladite confirmation.
- 10520** 1427, 4 octobre, Bruxelles (N). Philippe [1er] confirme en faveur de Jan Dickbier les lettres patentes en vertu desquelles la *momberien* van Miegem lui avait été confiée par le défunt duc Jean de Brabant, son frère et prédécesseur.
- 10521** 1427, 5 octobre, Bruxelles (N). Philippe [1er] nomme Andries van Gelke percepteur des droits de tonlieu à Maastricht aux gages, droits et profits et émoluments accoutumés.
- 10522** 1427, 5 octobre, Bruxelles (F). Philippe [1er] mande au seigneur de Vertain, naguères bailli du pays de Hainaut, qu'un acompte sur ce que Jehan de Harvain est en droit de lui réclamer pour dommages soufferts au service du défunt comte de Hainaut, le duc Jehan IV de Brabant, son frère, pendant la guerre contre le duc de Gloucester et ses aidants, il quitte audit de Harvain la somme de 480 livres monnaie de Hainaut, montant de la moitié des droits de relief dont il restait redevable en raison de la donation de la terre *du Bosquiel*, sise au comté de Hainaut, que lui avait faite feu Raoul de Marchiennes, son oncle.

-
- 10523 1427, 5 octobre, Bruxelles (N). Philippe [Ier] nomme Andries van Gelke receveur de Maastricht et de la cour de Lenculen près de cette ville, aux gages, droits, profits et émoluments accoutumés. Une note marginale, mise en tête, porte Pauwels vanden Biessen. Ce Pauwels vanden Biessen succéda en cette charge au susdit Andries van Gelke le 24 juin 1429 et l'exerça pendant un an [voyez le registre n° 5471 des *Chambres des Comptes*].
- 10524 [14]27, 5 octobre, Bruxelles (N). Philippe [Ier] confirme à Willem Bont en récompense des services rendus par lui comme secrétaire des défunts ducs Antoine et Jean, ses père et frère, et de lui-même, les lettres patentes par lesquelles le dit duc Jean lui octroya pour son chauffage en sa maison à Louvain 50 cordes (*wissen*) de bois par an au Lo près de cette ville. Le duc ordonne à Loduwic die Rike, receveur du quartier de Louvain, et à ses successeurs en cet office, de faire livrer annuellement au dit Willem Bont, sa vie durant, la susdite quantité de bois de chauffage en sa maison à Louvain au jour de la Saint-Remi (1er octobre).
- 10525 1427, 5 octobre, Bruxelles (N). Philippe [Ier] mande à la prieure et aux religieuses de Groot-Bijgaarden qu'en vertu du droit dont jouirent ses prédécesseurs au duché de Brabant à l'occasion de leur Joyeuse Entrée, il vient à cette même occasion de conférer une prébende de leur couvent à Gheertrude le Koc, fille de Gieles, son maître queux, et les invitent à mettre la dite Gheertrude en possession de la prébende à elle octroyée.
- 10526 1427, 5 octobre, Bruxelles (N). Philippe [Ier], à la requête de son féal conseiller Jan van Glymes, seigneur de Bergen op Zoom, de Grimbergen et de Mélin, l'autorise ainsi que Johanne van Boutersem, sa femme, dame des mêmes lieux, à disposer par testament de trois fiefs, alleux et biens censaux qu'ils possèdent en Brabant. Sur l'ordre du duc et à la demande des conjoints prénommés Willem van Montenaken, seigneur de Grazen et de Wilderen, et Jan van Wittham, seigneur de Boutersem conseillers et hommes de fief, appendirent leurs sceaux, avec celui du duc, au présent octroi *ad testandum*.
- 10527 1427, 5 octobre, Bruxelles (N). Philippe [Ier] confirme à Willem Bont, chanoine et chantre de Sainte-Gudule de Bruxelles, son secrétaire et précédemment secrétaire des défunts ducs Antoine et Jean, ses père et frère, les lettres patentes par lesquelles ce dernier lui avait fait don de 28 couples de lapins par an, sa vie durant, des garennes de Brabant. Le duc ordonne en conséquence à Peter van Wijflet, maître des garennes de son duché, et à ses successeurs en cet office, de se conformer à ce que dessus.
- 10528 1427, 17 octobre, Diest (N). Philippe [Ier] fait savoir que Dieric van

Langel, chevalier, a relevé de lui une rente de 30 florins par an sur les tonlieu et recette de Rolduc (Herzogenrath), relief qui se fit en présence des hommes de fief ci-après nommés: Jan van Schoenvorst, burgrave etc., Henric van Rotselaer, Jan van Schoenhoven et Henric van Sinte Goerix.

- 10529** 1427, 18 octobre (F). Jehan de Harvain déclare que Pierre de Bousies, naguères bailli de Hainaut, l'a tenu quitte de la somme de 480 livres monnaie de Hainaut dont il est fait mention dans ses lettres patentes du duc de Brabant et de Limbourg, comte de Ligny et de Saint-Pol [Philippe], données à Bruxelles le 5 octobre 1427 [voir plus haut].
- 10530** 1427, 18 octobre, Diest (N). Le duc de Brabant fait connaître les conditions auxquelles il a nommé Jan Baten forestier et gardien de garennes à Grotenhout [-lez-Turnhout]. Copie incomplète: le commencement manque.
- 10531** [1427?], 18 octobre (N). Philippe [Ier] nomme provisionnellement Antoine [le nom patronymique est oublié] maieur de Vilvorde et de Tervueren aux gages, droits, profits en émoluments accoutumés.
- 10532** 1427, après 20 octobre, Bruxelles (N). Substance d'un mandement adressé aux gens de la Chambre des Comptes par lequel le duc de Brabant leur ordonne de passer en compte au damoiseau de Sayn, drossard du duché, trois sommes d'argent versées par celui-ci entre ses mains pour en faire sa volonté et dont la dernière servit à l'acquisition d'un entier dont il gratifia le jeune duc de Berg, son cousin, le 20 octobre dernier.
- 10533** 1427, 30 octobre, Maastricht (N). Jean de Novo Lapide (van den Nieuwensteen), docteur ès lois, doyen de l'église Saint-Servais de Maastricht au diocèse de Liège, délivre un vidimus des lettres patentes du feu duc Jean IV de Brabant datées de Louvain, 13 décembre 1422 [voyez l'analyse n° 10.052].
- 10534** 1430, 1er novembre, Bruxelles (N). Substance de lettres de sauf-conduit, valables pour huit jours, octroyées par le duc de Brant au chevalier Gerart van Strijen et à sa suite jusques au nombre de 18 personnes en tout et autant de chevaux.
- 10535** 1427, 3 novembre, Bruxelles (N). Philippe [Ier] confirme, en les reproduisant textuellement, les lettres patentes données aux carmes de Bruxelles par son frère et prédécesseur, le feu duc Jean IV, le 27 mars 1416.
- 10536** 1427, 3 novembre, Bruxelles (N). Substance des lettres patentes par lesquelles le duc de Brabant confirme celles-ci en vertu

desquelles son prédécesseur le feu duc Jean avait octroyé aux Frères mineurs de Tirlemont 100 mesures de bois par an sur la forêt de Lo près de Louvain. Une note qui suit, écrite de la même main mentionne que de semblables lettres confirmatives furent octroyées par le même duc aux autres établissements religieux du duché; f° 107. Copie non datée.

- 10537** 1427, 3 novembre (F). Mention des lettres patentes de cette date par lesquelles le duc Philippe de Brabant confirma celles données par son frère, le feu duc Jehan, aux carmes de Bruxelles le 31 [sic, lisez 29] juillet 1424 (voyez l'analyse n° 10.162).
- 10538** 1427, 4 novembre, Bruxelles (N). Substance d'un mandement par lequel le duc ordonne aux maîtres de la Chambre des Comptes d'allouer en dépense les sommes payées par Arnde Quap, receveur général de Brabant, à diverses personnes de Ravenstein pour l'entretien des députés du duc qui assistèrent à la journée tenue en cette ville les 27 et 28 juillet 1427.
- 10539** 1427, 4 novembre, Bruxelles (F). Philippe [Ier], après avoir, du vivant de son frère le duc Jean IV, assigné sur les 50 couronnes par an qu'il prenait annuellement sur la recette d'Anvers une rente à vie de 100 livres par an de 40 gros de Brabant la livre au profit du chevalier Clause de Saint-Géry, confirme à celui-ci la dite assignation.
- 10540** 1427, 5 novembre, Bruxelles (N). Philippe [Ier], devenu seigneur de Fauquemont (Valkenburg) après le décès de son frère Jean, duc de Brabant et de Limbourg, déclare avoir confirmé aux habitants de ce pays leurs privilèges droits et coutumes, après qu'il avait reçu leur hommage à Bruxelles par les députés qu'ils y avaient envoyés à sa demande, lui-même n'ayant pu se rendre à Fauquemont (Valkenburg) par suite de circonstances non déterminées.
- 10541** 1427, 5 novembre, Bruxelles (N). Philippe [Ier] confirme Claes van Ylem dans sa charge d'avoué de Fauquemont (Valkenburg) et ordonne à tous les échevins, tenanciers, justiciers, officiers et sujets de ce pays de le reconnaître comme tel et de lui obéir en tout ce qui concerne l'exercice de sa charge.
- 10542** 1427, 5 novembre, Bruxelles (N). Philippe [Ier] ordonne aux vassaux, aux possesseurs d'arrière-fiefs, aux officiers de justice, etc., du pays de Fauquemont (Valkenburg), d'obéir à tous les ordres que leur donnera Arnd van Tzevel en sa qualité de châtelain et drossard de Fauquemont (Valkenburg).
- 10543** 1427, 5 novembre, [Bruxelles] (L). Cristianus, Maria et Katherina, enfants de feu Godefridus van Helmont, pelletier, et de feu Gudila

de Frigidomonte dit *Rolibux*, sa femme, Johannes Veynoet dit *de Pannemakere* et Mychael Torneel, respectifs époux de Maria et Katherina précitées, transportent entre les mains de Johannes de Coudenberg, dit *Tserhuychs*, représentant Geldolphe de Coudenberg, son oncle, seigneur du fonds, au profit de Katherine vander Meeren, fille de feu Johannes et veuve de Godefridus van Helmont un cens annuel et héréditaire de neuf livres quatre sols monnaie courante, qu'ils possèdent sur un jardin situé en dehors de la porte Sainte-Gudule à Bruxelles dans la rue menant au puits dit *de Kyekelere* vers les nouveaux fossés de la ville, en face des biens de feu Johannes Galoys alias *de Mechlinea*, et entre ceux de Henricus de Froyere et de feu Godefridus prénommé.

- 10544 1427, 5 novembre, [Bruxelles] (L). Les enfants de feus Godefridus van Helmont et Gudila de Frigidomonte dit *Rolibux*, Cristianus, Maria et Katherina, et les maris respectifs de celles-ci Johannes Veynoet dit *Pannemakere* et Mychael Torneel, transportent entre les mains de Johannes de Coudenberg dit *Tserhuychs*, représentant le seigneur foncier, Geldolphe de Coudenberg, son oncle, au profit de Katherine vander Meeren, fille de feu Johannes et veuve du susdit Godefridus van Helmont, un cens héréditaire de 12 *placken* par an qu'ils possèdent sur une partie de jardin sise en dehors de l'ancienne porte Sainte-Gudule à Bruxelles, dans *de Lanternestrate*, entre les biens du susdit feu Godefridus de Johannes Dzas dit *de Kemerlinc*, de feu Johannes Helsevier, prêtre, et de Johannes de Wolf.
- 10545 1427, 5 novembre, [Bruxelles] (L). Les enfants de feu Godefridus van Helmont et de sa première femme Gudila de Frigidomonte dit *Rolibux*, Cristianus, Maria et Katherina et les maris respectifs de ces deux soeurs, Johannes Veynoet dit *de Pannemakere* et Mychael Torneel, transportent entre les mains du seigneur foncier, Geldolphe de Coudenberg, représenté par son neveu Johannes de Coudenberg dit *Tserhuychs* au profit de Katherine vander Meeren, fille de feu Johannes et veuve du susdit Godefridus van Helmont, un cens héréditaire de 13 *placken* monnaie de Louvain par an, assignés sur un jardin sis en dehors de l'ancienne porte de Sainte-Gudule de Bruxelles dans *de Lanternestrate*, entre les biens du défunt Godefridus et de Jacobus Cambier alias de Froyere.
- 10546 1427, 5 novembre, [Bruxelles] (L). Cristianus, Maria et Katherina, enfants de feus Godefridus van Helmont; pelletier, et sa femme Gudila de Frigidomonte dit *Rolibux* et Johannes Veynoet dit *de Pannemakere* et Mychael Torneel, maris des deux soeurs prénommées, transportent entre les mains du seigneur du fonds Geldolphe de Coudenberg, représenté par son neveu Johannes de Coudenberg, dit *Tserhuychs*, au profit de Katherine vander Meeren, fille de feu Johannes et veuve de Godefridus van Helmont un cens

annuel et héréditaire d'une demie couronne d'or de France et de 12 deniers argent dits *placken* qu'ils possèdent sur un héritage avec habitation, jardin et appartenances, situé dans *de Lanternestrate*, entre les biens de feu Godefridus de Beckevoirt et de Henricus de Froyere.

- 10547 1427, 5 novembre, Bruxelles (N). Philippe [Ier] déclare qu'en récompense des nombreux services rendus par son secrétaire Emont van Dwynter, il lui a fait compter par le receveur général de Brabant, Aert Quap, 50 couronnes d'or de France de 63 gros monnaie de Brabant pièce, somme qu'il ordonne aux gens de la Chambre des Comptes de Brabant d'allouer en dépense au dit receveur général lors de la reddition de son compte.
- 10548 1427, 5 novembre (N). Philippe [Ier] nomme Claus vanden Lybarde échevin (à vie) de la cour de Lenculen appelée aussi *den Vroenhof* et située dans la ville de Maastricht, en remplacement de feu Matheus Dunnen.
- 10549 1427 [avant le 6 novembre], Bruxelles (N). Substance d'un mandement adressé aux maîtres de la Chambre des Comptes à Bruxelles par lequel le duc Philippe leur ordonne d'allouer en dépense au receveur général de Brabant, Aernde Quap 200 *ezeladen* de bois et une cule de charbon qu'il a fait livrer à maître Jan Bont.
- 10550 1427, [entre le 11 novembre 1425 et le 6 novembre], Bruxelles (N). Aert Quap, receveur général de Brabant, agissant comme tel au nom du duc [Jean IV ou Philippe] de Brabant, nomme Anthonys Poillain, maieur des lombards au Roman Pays de Brabant, qui lui prêta serment en cette qualité.
- 10551 1427, [avant le 6 novembre] (N). Substance d'un mandement par lequel le duc Philippe de Brabant ordonna à Aernde Quap, receveur général du duché, de payer à Aerde Stamelairt van Uden une somme de 28 écus et demi de Hollande pour frais de divers voyages faits d'après ses ordres.
- 10552 [1427, entre le 6 novembre 1427 et le 2 février 1428] (N). Philippe [Ier] autorise Aernt Quap, receveur général de Brabant, à percevoir le prix du bois vendu en la forêt de Soignes au mois de septembre [1427] et qui ne sera payable que le 2 février [1428], bien qu'à cette date il n'exerce plus la charge de receveur général de Brabant.
- 10553 1427, [après le 6 novembre] (N). Philippe [Ier] ordonne à Jan van Winghe, conseiller et receveur de Brabant, de payer au secrétaire Ambrosius van Dwynter une somme de six écus de Hollande de 52

gros monnaie de Brabant pièce, montant de ses frais de voyage à Malines où il eut à procéder avec Aernde Stamelairt van Uden à l'examen de certains bijoux, et à Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch) où il avait à traiter avec le magistrat de cette ville la question de l'aide octroyée par le pays de Brabant. Jan van Winghe redevient receveur général de Brabant le 6 novembre 1427.

- 10554 1427 [après le 6 novembre] (N). Philippe [Ier] ordonne au conseiller Jan van Winghe, receveur général de Brabant, de payer à Willem van Boextel surnommé *van Haren*, qui avait assumé la gestion de l'hôtel ducal après la retraite d'Aert Quap, naguère aussi receveur général de Brabant, une somme de 24 livres et quatre escalins de 40 gros, monnaie de Brabant la livre: montant des frais de route payés par lui sur l'ordre des gens du Conseil à Aernde Braïe et autres messagers tant à pied qu'à cheval envoyés au duc de Bourgogne en Hollande, au magistrat de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch), aux villes de Tirlemont et de Léau, au duc de Berg, au comte de Virneburg, au susdit duc de Berg à Hambach et au seigneur de Rodemaele dans le pays de Luxembourg.
- 10555 1427, 8 novembre, Bruxelles (N). Philippe [Ier] assigne Claes van Sinte Goerix, chevalier, son chambellan, maïeur de Louvain et châtelain à vie de la forteresse de cette ville, une somme de 600 couronnes de France de 60 gros monnaie de Brabant pièce sur la recette de la dite mairie de Louvain, aux conditions stipulées dans des lettres patentes de son prédécesseur au dit comté, Jean [IV], son frère défunt, datées du 11 octobre 1426.
- 10556 1427, 9 novembre, Bruxelles (N). Philippe [Ier] nomme Bartholomeus vander Hagen forestier de Merchtem aux droits, profits et émoluments accoutumés.
- 10557 1427, 10 novembre (N). Jan de Leeu, commandeur (*scheffeneer*) de la maison de l'ordre teutonique à Maastricht, reconnaît avoir reçu en dépôt du seigneur de Wezemaal et de Fallais deux lettres relatives au pays de Malines, émanées de Johan van Arkel, seigneur de Pierrepont et se rapportant au susdit seigneur de Wezemaal et au seigneur de Zevenbergen.
- 10558 1427, 10 novembre, Tervueren (N). Philippe [Ier] nomme Jan van Winghe receveur général de Brabant aux gages de 600 couronnes par an et aux conditions stipulées dans les présentes lettres de commission.
- 10559 1427, 10 novembre, Tervueren (N). Philippe [Ier] accorde à Jan Chijs, chapelain du château de Tervueren, pour son chauffage 50 *ezeladen* de bois de la forêt de Soignes à livrer par Jan van Winghe, conseiller et receveur général de Brabant, et successeurs en cette

charge, le 1er novembre de chaque année tant que le dit chapelain sera en fonction.

- 10560** 1427, 11 novembre, Tervueren (N). Philippe [Ier] ordonne à Arnde van Crayenhem, seigneur de Grobbendonk, à Henric van Rotselaer, seigneur de Roest, ses conseillers, et à son conseiller et chambellan Jan van Wittham, seigneur de Boutersem, de se rendre à Anvers en leur donnant pleins pouvoirs pour y procéder en son nom le 30 novembre suivant (*Sinte Andriesmisse des heiligen apostels*) au renouvellement de la loi et à l'audition du compte de cette ville.
- 10561** 1427, 15 novembre. Simple mention des lettres de cette date par lesquelles le duc Jehan, [sic, lisez Philippe] de Brabant approuva et ratifia l'acquisition faite par Godefroid de Bosschere de la veuve des héritiers de maître Jean de Stakenbourg de la rente féodale et héréditaire de 12 muids de soilé mesure de Louvain par an que les dits héritiers possèdent sur le moulin de Diegem.
- 10562** 1427, 18 novembre, Wijk-bij-Duurstede (L+N) A la demande d'Engelbertus de Sprencckelenberch, secrétaire de Jacobus, seigneur de Gaasbeek, d'Abcoude, de Putten et de Strijen, l'official d'Utrecht, délivre par l'entremise des notaires Theodoricus et Johannes Spierinc, clerks du diocèse d'Utrecht, et en présence de Wilhelmus de Leyden, fils de Gerardus, et de Johanne de Noorde, chanoines de Tijdenmannus Zoudenbalch, bénéficiaire perpétuel des églises Saint-Pierre et Notre-Dame d'Utrecht, et d'Albertus Borr, procureur en la cour de justice d'Utrecht, un vidimus de la charte données par le feu duc Jean de Brabant à Sint-Maartenswijk, le 19 avril 1420 [voyez l'analyse n° 9.785].
- 10563** 1427, 19 novembre (N). Willem, jeune comte de Zeyn, seigneur de Rhode-Sainte-Agathe, drossard de Brabant, Henri de Rotsellair, seigneur de Roest, Jan van Wittham, seigneur de Boutersem, et Jan, seigneur *van der Nuwerstraten*, hommes de fief du duc de Brabant, reproduisent un extrait des livres des fiefs du dit duc relatif aux fiefs que tiennent de lui à hommage le duc de Gueldre (Gelre) et le seigneur de Cuijk. Ces fiefs étaient les suivants: la Veluwe en entier, le comté de Kessel, le Bommelerwaard; l'avouerie de Thorn et Oosterbeek avec la montagne située en ce lieu, tenus par le duc de Gueldre (Gelre), le pays de Cuijk, la ville de Grave, 12 arpents de terre dans le Tielerwaard que possédait précédemment Henri van Elst par le dit seigneur de Cuijk.
- 10564** 1427, 21 novembre, Bruxelles (N). Philippe [Ier] mande à l'écouterie de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch) et à tous les autres justiciers du duché de Brabant que ses conseillers et ceux de l'évêque de Liège n'ayant pu régler à l'amiable les différends qui existent entre les

sujets que possède à Budel son conseiller Jan van Scoenvorst, burgrave de Montjoie (Monschau), etc., d'une part, et les habitants de Bocholt, joints à eux ceux de Hasselt, d'autre part, et leur ordonne en conséquence de publier chacun dans le ressort de sa juridiction un placard prescrivant à un chacun de se tenir prêt à repousser par la force des armes les entreprises que ces derniers pourraient entreprendre contre les sujets du dit Jan van Scoenvorst, son vassal, tant à Budel, à Diepenbeek, etc.

- 10565** 1427, 21 novembre, Bruxelles (N). Philippe [1er] nomme Kaerle van Wanders châtelain de Troisfontaines (*Drienbornen*) en remplacement de Willem van Stalle, aux gages, profits et émoluments accoutumés.
- 10566** 1427, 21 novembre, Bruxelles (N). Philippe [1er] délègue Jan, seigneur de Wezemaal, son cousin, le seigneur de Rotselaer, Henric vander Leck, seigneur de Heeswijk, maître Jan Bont, docteur en l'un et l'autre droit, chancelier, et Arnde Stamelairt van Uden, ses conseillers, joints à eux son écuyer Jan Dicbier et son secrétaire Emont van Dynter à Ravenstein, pour négocier en cette ville, par-devant les conseillers et amis du duc de Bourgogne [Philippe le Bon], le jeudi 27 novembre suivant, l'arrangement des différends qui existent entre lui, duc de Brabant, et de duc de Gueldre (Gelre), avec les députés que celui-ci y enverra.
- 10567** 1427, 22 novembre (F). Jehan Cloet déclare que le duc de Brabant, lui doit pour le reste de ses gages jusqu'au 30 juin 1426, la somme de 141 livres quatre deniers monnaie de Flandre de 40 gros la livre. Pierre du Chesne, jadis commis à la gestion des dépenses ordinaires et extraordinaires du duc, signa pour le susdit Jehan Cloet la présente déclaration.
- 10568** 1427, novembre, Bruxelles (N). Substance d'un mandement adressé aux maîtres de la Chambre des Comptes de Brabant par lequel il leur est ordonné de passer en compte à Clause van Sinte Goerix, maieur de Louvain, la somme de 70 florins de Bavière jadis versés par lui entre les mains de feu duc Jan à titre d'acompte sur le composition traitée par lui avec le changeur de Louvain (Mense) den Hont.
- 10569** 1427, novembre, Bruxelles (L). Philippe [1er] mande à l'archidiacre de la Campine au diocèse de Liège, ou au vicaire son lieutenant, qu'il a conféré à Petrus Zibben, fils de Simon, clerc du dit diocèse, la prébende de l'autel Sainte Brigitte en l'église de Netersel, devenue vacante par la résignation en faite par maître Jan Bont, docteur en l'un et l'autre droit, au nom de Lucas van Eycke, prêtre, dernier recteur du dit autel: en ordonnant d'investir et de laisser jouir paisiblement de cette prébende Petrus Zibben précité.

- 10570 [1427, après le 27 novembre] (N). Substance d'un mandement adressé à ceux de la Chambre des Comptes par lequel le duc de Brabant leur ordonne de passer en dépense dans le compte de Henric vander Kelen, receveur des domaines de Turnhout, une somme de sept livres et deux escalins de 40 gros la livre payée par lui à Moyen Peertsen pour les dépenses que fit dans son hôtellerie le seigneur de Rotselaar lorsqu'il se rendit à la journée indiquée à Ravenstein pour s'y aboucher avec les députés du duc de Gueldre (Gelre).
- 10571 1427.6 décembre, Bruxelles (N). Philippe [Ier] fait savoir aux échevins et conseillers de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch) qui refusaient d'admettre à l'avouerie de la charge d'écoutes de leur ville et de sa mairie Jan vander Dussen, Aerdssoen, nonobstant ses lettres de commission, sous prétexte que le dit Jan naquit à Meeuwen, fief du seigneur de Drongelen au pays de Heusden, n'était par conséquent pas brabançon de naissance, condition requise par la charte de la Joyeuse Entrée pour pouvoir accepter pareille charge, que le pays de Heusden fait partie du duché de Brabant, comme en ont témoigné sous la foi du serment Gheerlaec vanden Bosch, chevalier, drossard de Limbourg, Gerart, seigneur de Duffel, Willem, seigneur de Bouxtel, des échevins de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch), nommément Daneel vanden Dyck, Dyrck Aerts Roverssoen et Gherit van Uden, le comte Diederick van Cleve et plus de 40 de ses vassaux nobles, et tels que le prouvent les sentences rendues jadis sur des différends existants entre ses prédécesseurs au duché de Brabant et les comtes de Hollande, d'abord par le comte Gherart van Gulic et ensuite par Florens Berthout, seigneur de Malines, Gherart, seigneur de Voorne, burgrave de Zélande, Jan, seigneur d'Arkel, et Rogier, seigneur de Leefdaal, chevaliers, ainsi que le fait que la terre de Heusden, qui s'entend jusqu'au pays d'Outena, au-delà de la vieille Meuse, est tenue en fief du duché de Brabant par le comte de Clèves, représenté par son vassal, le seigneur de Heusden, et que le droit de haute justice sur les fiefs de Jan van Drongelen et seigneurie de Drongelen elle-même appartiennent présentement au duché de Brabant, Le duc ajoute encore que ses prédécesseurs acquirent les villes, pays et seigneurie de Heusden de Jan van Cleve, doyen de la cathédrale de Cologne (Köln), et de Willem van Hoerne et de Sophie, sa femme, fille du seigneur de Heusden et de la fille du seigneur de Saffenberg; que Wenceslas et Johanna s'étaient réservé le son de cloche à Heusden, lorsqu'ils cédèrent ce pays au comte de Hollande, enfin, que dame Jacqueline de Bavière avait naguères retransporté ce pays au duc de Brabant. Le duc ordonne en conséquence au magistrat de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch) de reconnaître Jan vander Dussen comme natif de Brabant et de lui obéir en sa qualité d'écoutes de leur ville et mairie.

-
- 10572 1427, 6 décembre, Bruxelles (N). Philippe [Ier], à la requête de Clare de Florenville, veuve du chevalier Everard de Boot, lui confiant les lettres patentes du feu duc Antoine [de Bourgogne], son père, relatives à une rente de 40 couronnes de France par an que le duc Philippe ordonne au receveur général de Brabant de payer régulièrement à la dite veuve, sa vie durant.
- 10573 1427, 8 décembre, Bruxelles (F). Le duc de Brabant écrit à son cousin Regnault de Longueval, qui lui réclamait une somme de 600 couronnes pour les services rendus par lui et des hommes d'armes sous ses ordres au défunt duc Jean de Brabant durant la guerre contre le duc de Gloucester; tant à Braine qu'ailleurs en Hainaut, de lui fournir des détails à ce sujet, parce que le conseiller Inglebert d'Enghien, en la compagnie de qui il servit, soutient l'avoir intégralement payé de tout ce qui lui revenait de droit.
- 10574 1427, 9 décembre, Bruxelles (N). Philippe [Ier] reconnaît d'avoir reçu de la ville de Louvain, à titre d'acompte sur sa quote-part dans l'aide à lui octroyée par le commun pays de Brabant, une somme de 459 couronnes de France, dont 300 versées au conseiller Arnd van Glymes, prévôt de Meerssen, en acquit des frais de diverses missions par lui remplies, notamment à Rome, pour les affaires du mariage du feu duc Jean, et le reste, soit 59 couronnes, en remboursement d'un prêt consenti aux mêmes fins par maître Fursin de Braille.
- 10575 1427, [vers le 18 décembre?] (N). Philippe [Ier] ordonne aux maîtres de la Chambre des Comptes à Bruxelles de déduire du compte que leur rendra le maître des corvées de Brabant, Johan Blonde, de l'exercice de sa charge, les corvées utilisées par lui pour le transport de Bruxelles à Arkenen du conseiller malade, Willem, comte de Sayn, d'Assen à Louvain du fils du seigneur de Wezemaal, conseiller aussi malade, de Bruxelles à Maastricht pour y assister à une journée, du chancelier de Brabant auquel son état de santé ne permettait pas de faire le voyage à cheval, etc.
- 10576 1427 [après le 18] décembre (N). Philippe [Ier] ordonne aux maîtres de la Chambre des Comptes à Bruxelles d'allouer en dépense, dans le compte que leur présentera de sa gestion le receveur de Maastricht Andries van Gelke, les frais occasionnés par la mission accomplie à Bilzen, le 9 décembre, par les conseillers Jan van Schoenvorst, burgave de Montjoie (Monschau) et Willem van Montenaken, avec 36 hommes à cheval; par la journée tenue le lendemain sur la même localité avec les députés de l'archevêque de Cologne (Köln); par celle exécutée à Maastricht (du 12 au 18 décembre) par le chancelier Jan Bont, le conseiller Willem van Montenaken précité, maieur de Tirlemont, et les

secrétaires Emont et Ambrosius van Dynter avec 22 chevaux, joint à eux pendant un jour, Jan van Schoenvorst prénommé avec 16 chevaux, ville où ils tinrent une journée avec les députés de l'évêque de Liège touchant à la réformation du dit Maastricht; par l'envoi de divers messagers, etc.

- 10577 1427.20 décembre, Louvain (N). Substance d'un mandement adressé aux maîtres de la Chambre des Comptes [à Bruxelles] par le duc Philippe, leur ordonnant de passer en compte à Jan van Winge, receveur général [de Brabant] une somme de 12 couronnes d'or payée par lui au fauconnier du duc.
- 10578 1427, 22 décembre, Bruxelles. Philippe [Ier], à la requête des religieux d'Orival, de l'ordre de la Sainte Trinité, lez-Nivelles au Roman Pays de Brabant, ouï la relation de son aimé et féal chancelier, maître Jean Bont, docteur en droit canon et civil, et de quelques autres membres de son conseil, approuve et confirme, en les reproduisant textuellement, les lettres patentes du duc Jean, datées du mois de juillet 1291 [voyez l'analyse dans A. VERKOOREN, *Inventaire des chartes et cartulaires, IIe partie, Cartulaires, I (800-1312)*, p. 179], par lesquelles les dits religieux avaient été affranchis de toutes tailles en Brabant, à charge de célébrer mensuellement une messe solennelle de *Requiem* pour le repos des âmes de ses prédécesseurs, de lui-même et de ses successeurs au duché de Brabant.
- 10579 1427, 23 décembre, Bruxelles (N). Philippe [Ier] ordonne au receveur général de Brabant et à tous les officiers de la forêt de Soignes de laisser jouir Henric Veynaet, surnommé *Pannemakere*, curé de Hoeilaart, et ses successeurs à la dite cure, du droit de pâture dans la dite forêt pour trois bêtes à cornes sans devoir payer de ce chef aucune redevance.
- 10580 1427, 23 décembre, Bruxelles (N). Cédule par laquelle il est ordonné à Lodewick die Rike, receveur de Louvain, de payer à Jan, le tonnelier de Tervueren (*den cuperen van der Vueren*) une somme de 56 boddraggers pour avoir accomodé les vins du duc à Louvain pendant 14 jours.
- 10581 1427, 23 décembre, Bruxelles (N). Philippe [Ier] ordonne aux maîtres de la Chambre des Comptes de passer en dépense dans le compte que le sous-écoute de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch), Jan vanden Kelre, leur présentera de l'exercice de sa charge les sommes de 54 florins de Bavière et 34 gros monnaie de Brabant: montant de ce qu'il paya dans deux hôtelleries de cette ville, enseignées *In den Cingel* et *In die Rose*, pour les dépenses qu'y firent les conseillers de lui duc Jan, seigneur de Wezemaal, son cousin, et Jan, seigneur de Rotselaar, respectivement avec huit et

14 chevaux, en allant à Ravenstein et en revenant de cette ville au mois de novembre dernier où ils tinrent une journée avec les députés du duc de Gueldre (Gelre).

- 10582** 1427, 24 décembre, Bruxelles (N). Philippe [Ier], comme seigneur héréditaire des ville et pays de Fauquemont (Valkenburg) que tient en engagère Frederic, comte de Moers et de Saarwerden (Sarrewerden), son cousin, donne en arrentement héréditaire à Diederic Luef, prêtre, et à ses hoirs et ayant droit, aux conditions spécifiées dans les présentes lettres et contre suffisante garantie, 100 bonniers de bruyère entre Groot Haasdal et Klein Haasdal à mesurer et à délimiter par Claes van Ylem, receveur du seigneur gagier prénommé au dit pays de Fauquemont (Valkenburg).
- 10583** 1427, 24 décembre, Bruxelles (N). Philippe [Ier] reconnaît avoir reçu de Johan Blonde, maître des corvées en Brabant, en deniers versés par lui entre les mains du receveur général du duché, Jan van Winghe, la somme de 350 florins du Rhin, à valoir sur celle par lui due en raison de son office. Une note, mise à la suite de cette copie, porte que semblables lettres de change d'un acompte de 100 couronnes d'or de France de 60 gros monnaie de Brabant pièce, furent le même jour délivrées par le duc à l'aman de Bruxelles [non dénommé].
- 10584** 1427, 24 décembre, Heeswijk (L). Acte écrit à la suite du testament de Henri de La Leke, chevalier, seigneur de Heeswijck, daté du château de ce nom, 31 août 1426 (voyez l'analyse n° 10.368), par lequel les filles du testateur s'obligent à se conformer fidèlement à toutes les clauses du susdit testament.
- 10585** 1427, 28 décembre, Bruxelles (N). Philippe [Ier] ordonne à Arnde Quap, receveur général de Brabant, et à ses successeurs en cet office, de laisser Henric van Campen, sacristain de Boitsfort, jouir paisiblement des lettres patentes par lesquelles feu la duchesse [Jeanne] de Brabant lui a octroyé sur la recette de la maison de chasse de Boitsfort des rentes annuelles consistant en deux muids de seigle, une cule de charbon et 25 hopen de bois [à brûler] avec droit de pâture dans la forêt de Soignes pour quatre vaches: lettres patentes que confirma par après le duc [Jean IV], son frère défunt.
- 10586** 1427, 28 décembre, Bruxelles (N). Philippe [Ier] ordonne aux maîtres de la Chambre des Comptes à Bruxelles de porter en dépense dans le compte que Jan van Eycke, naguères écoutète du Kempenland, leur rendra en cette qualité, une somme de 28 florins d'Arnhem appelés *Reynoldus*, montant des frais qu'occasionna une expédition avec 80 hommes armés qu'il exécuta l'été dernier à Ooijen auprès du conseiller Arnde Stamelart van Uden, suivant les ordres qui lui avaient été donnés.

-
- 10587** 1427, 28 décembre, Bruxelles (N). Philippe [Ier] mande au drossard et à tous les officiers de justice du duché de Brabant qu'il a donné des lettres de sauf-conduit aux amis de Walraven de Moers, seigneur de Baar, son cousin, en nombre de 12 personnes avec autant de chevaux, chargés d'arranger le différend existant entre lui et son dit cousin: lettres de sauf-conduit valables jusques huit jours après l'accomplissement de leur mission.
- 10588** 1427, 30 décembre, Bruxelles (N). Philippe [Ier], à la requête de Gobel Moer, ordonne aux châtelain, burgrave, drossard et justiciers des seigneurie et pays de Kerpen et Lommersum de faire exécuter les conditions sous lesquelles le 10 mars 1402, par-devant les hommes de fief des dits Kerpen et Lommersum, Tielman van Vinckenberch et Grete, sa femme, avaient assigné au profit de Jan van Kuychenheym, bourgeois de Cologne (Köln), une rente héritable de dix maldres de seigle par an sur le fief que possédaient les dits conjoints à Lommersum, fief attenant aux biens d'Abelen den Schoemekere et ayant appartenu à Coengyen de Lommersum, oncle de Tielman précité.
- 10589** 1427, 31 décembre, Bruxelles (N). Philippe [Ier] mande à tous ses sujets de Brabant, tant ecclésiastiques que laïques, qu'il a autorisé maître Otte Canolent qui, avec sa femme, ses frères et ses soeurs et une partie de ses élèves, en abjurant la religion juive et en embrassent le christianisme avaient dû abandonner ce qu'ils possédaient avant leur conversion, à mendier partout en Brabant, les recommandant à la générosité de tous les chrétiens de son duché.
- 10590** 1427, décembre (N). Philippe [Ier] ordonne aux maîtres de la Chambre des Comptes à Bruxelles de passer en dépense au conseiller receveur général de Brabant, Jan van Winghe, une somme de 50 couronnes d'or de France de 63 gros, monnaie de Brabant pièce payée par lui au médecin Jan van Couelens pour soins donnés à la demoiselle de Marquettes en vue de ses prochaines couches.
- 10591** 1427 (N). Substance d'un mandement adresse aux maîtres de la Chambre des Comptes [à Bruxelles], par lequel il leur fut ordonné de passer en dépense à Henric de Smet, receveur d'Anvers, etc., une somme de 60 couronnes, de 60 gros (monnaie de Brabant] pièce, payée par lui pour un étalon dont le duc fit présent au prince d'Orange, son cousin, et dont l'acquisition avait été faite sur l'ordre du dit duc par le maréchal de son hôtel, Jan vanden Zijpe, aux prix de 120 couronnes semblables qui avait été soldé pour une seconde moitié par le receveur de Louvain.

-
- 10592 1427, Bruxelles (N). Substance d'un mandement adressé aux maîtres de la Chambre des Comptes à Bruxelles, par lequel le duc de Brabant leur ordonne de passer en compte à l'amman de Bruxelles, Wouter Pipenpoij, une dépense de deux livres 19 escalins et quatre deniers faite par lui lorsque, avec 40 hommes armés à cheval et 200 à pied, il conduisit la duchesse de Bavière de Sint-Brixius-Rode au-delà du passage d'eau au lieu dit *ten Hellegate*.
- 10593 1427 (N). Philippe [Ier], à la requête de Zoete van Coelen, ancienne femme de chambre de la défunte duchesse Jeanne de Brabant, réassigne sur la recette de Lierre la pension de 10 couronnes de France de 40 gros monnaie de Flandre la couronne qui par lettres patentes du feu duc Antoine de Bourgogne du 13 septembre 1407, avait été assignée sur la recette du droit dit *bodemgelt* à Rumst et confirmée le 16 juin 1416 par lettres patentes du duc Jean IV, son frère et prédécesseur.
- 10594 1427 (N). Philippe [Ier] ordonne à Jan van Winghe, conseiller et receveur général de Brabant, de payer à Jan Limbelet, son barbier et valet de chambre, une somme de 40 couronnes d'or de France, de 60 gros monnaie de Brabant pièce, pour prix d'un cheval qu'il lui céda et dont il fit présent à un serviteur de son cousin le duc de Bourgogne Philippe le Bon.
- 10595 1427 (N). Philippe [Ier] ordonne aux maîtres de la Chambre des Comptes à Bruxelles de passer en dépense dans le compte que Jan van Winghe; conseiller, leur présentera de sa gestion comme receveur général de Brabant, une somme de 10 florins de Bavière de 38 gros monnaie de Brabant pièce, payée par lui sur son ordre à titre de pourboire à un héraut d'armes, à quatre joueurs de fifres et à un trompette de son cousin l'archevêque de Cologne (Köln).
- 10596 1427 (N). Philippe [Ier] mande à Arnd van Meerbeke, maieur de Herent, qui aux termes d'un accord conclu par ses conseillers Rasse de Rijke, fils de feu Willem, en son vivant maieur du dit Herent, il a été convenu de payer au dit Rasse une somme de 200 livres de 40 gros monnaie de Brabant la livre en acquit de divers prêts d'argent jadis consentis par feu son père à la défunte duchesse Jeanne de Brabant: somme assignée sur la recette de la mairie de Herent. Le duc ordonne en conséquence à Arnd prénommé de garantir à Rasse précité le paiement de cette somme sans l'imputer sur la recette de son office et s'oblige à le maintenir en sa charge tant que le remboursement ne lui aura été fait.
- 10597 1427 (N). Philippe [Ier] ordonne à [nom laissé en blanc] de payer à Jan Cole, qui fut dangereusement blessé lors de l'expédition de Breyne [Braine], une indemnité de 100 couronnes d'or de France de 60 gros monnaie de Brabant la couronne.

-
- 10598 1427 (N). Philippe [Ier] ordonne aux maîtres de la Chambre des Comptes à Bruxelles d'allouer en dépenses au receveur général de Brabant, le conseiller Jan van Winghe, les sommes payées par lui à Jan van Eycke, huissier, envoyé vers le roi de France, la reine de Sicile, le chancelier de Bourgogne, et quelques autres personnages; à Gerardijn, valet de son conseiller et chambellan, Jan van Tallevende, qui résidait auprès dudit roi de France; à un messenger secret, non dénommé: le tout se montant à 106 couronnes de France.
- 10599 1427 [avant le 4 avril 1428] (N). Philippe [Ier] ordonne au receveur général de Brabant Jan van Winghe, de payer ou de faire payer à Jan Mohier les 18 couronnes de France que le duc Jan, son frère et prédécesseur défunt, lui donna en aumône en lui octroyant un pain de l'abbaye Saint-Bernard-sur-l'Escaut.
- 10600 1427 [avant le 4 avril 1428] (N). Philippe [Ier] nomme Gilles Saerens [Sacaus, Sacons?, nom illisible], appelé *die Sluyper*, portier du château de Tervueren en remplacement de Jan Mohier, aux gages, droits, profits et émoluments accoutumés.
- 10601 1427 [avant avril 1428] (N). Philippe [Ier], à la requête de Marck Guidechon, marchand de Liège, confirme, ratifie et approuve deux lettres émises au profit de celui-ci par le feu Jean IV duc de Brabant, son frère et prédécesseur.
- 10602 [1427] (N). Philippe [Ier] ordonne au receveur de Turnhout, Henrick vander Kelen, de payer à Elze van Lynnep et à Zoete van Daele [en tête on lit van Coelen], ancienne femme de chambre de la duchesse Jeanne de Brabant, une somme de 99 couronnes et 38 gros monnaie de Flandre, montant des arrérages de la pension qui leur aurait été assignée par ses prédécesseurs au dit duché, son père et son frère défunts, sur la recette du droit dit *bodemgelde* à Rumst.
- 10603 [1427?] (L). Philippe [Ier], à la requête de Jan, fils de Jan Tilman de Looz, clerc juré de la ville de Maastricht au diocèse de Liège, approuve et ratifie les lettres le concernant qu'il lui a présentées de la part de Sigismund, roi des Romains.
- 10604 [1427?] (N). Philippe [Ier], à la requête de Goessen Lemmens, surnommé *die Buls*, bourgeois de Bruxelles, lui confirme la pension viagère de 18 couronnes d'or par an que le feu duc Jean, son frère, avait assignée au dit Goessen sur la recette d'Outre-Senne (Overzenne).
- 10605 [vers 1427] (F). Mémoire intitulé: *Ce sont les tors et injures que*

ceulx du pais de Brabant et mesmement ceulx de Bruxelles et d'Anvers font par volonté et force à ceulx de Malines à grand préjudice de la seigneurie de nostre tres redoubté seigneur le duc de Bourgoigne et de les privilèges usaiges et coustumes de sa dicte ville de Malines lesquels tors et injures les diz de Malines remonstrent à vous tres reverend pere en Dieu monseigneur le chancelier de Bourgoigne, affin que par vostre benignite au nom de nostre tres redoubte seigneur sur ce soit pourvu comme il appertendra. Dans la première partie concernant les torts et les violences commis par ceux de Bruxelles contre les habitants de Malines, sont cités les noms qui suivent: Roland vanden Nuwensteene, bourgeois de Malines, possesseur d'une maison située à La chapelle en Brabant; Jean de le Groelst, dit *le maïeur*, bourgeois de Malines, banni du pays de Brabant, David Rademaker, bourgeois de Bruxelles; le comte de Nassau, seigneur de Londerzeel. Dans la seconde partie, relative au différend existant entre les villes de Malines et d'Anvers au sujet des marchés du poisson, du sel et de l'avoine et de *tout flot*, ainsi que de certaine servitude de déchargement nommée *opslach*, sont reproduites intégralement, dans l'ordre ci-après, les chartes datées comme suit: 13 décembre 1301; 20 mai 1316; Malines, 20 août 1356; Anvers, 26 août 1356; Malines 24 août 1356; 24 août 1356; [Anvers] 3 septembre 1358; Bergues-Saint-Winoc 13 sept 1358; Anvers, 24 août 1351; Lille, 4 avril 1383.

- 10606 s.d. (N). Projet d'accord à conclure entre le duc de Brabant Philippe et le seigneur de Gaasbeek, au sujet de la restitution à ce dernier de la terre de Gaasbeek que le duc avait tenue pendant quelques années à la suite de la donation que lui avait faite feu son père, le duc Jean IV de Brabant.
- 10607 s.d. Document intitulé *Memoire a reverend pere en Dieu monseigneur l'évêque de Tournai touchant Diepenbeek*, terre au sujet de la mouvance de laquelle il y avait contestation entre le duc de Brabant et l'évêque de Liège.
- 10608 Bruxelles (L). Philippe [Ier] accorde à Michael, duc de l'Egypte mineure, et à sa suite, des lettres de sauf-conduit pour traverser et séjourner dans ses états.
- 10609 Vers 1427?.. (L). Philippe [Ier] recommande à la générosité de ses sujets le porteur des présentes lettres, autorisé par lui à recueillir des aumônes pour subvenir aux pressants besoins de l'hôpital de Herentals.
- 10610 [1427?] (N). Copie incomplète de lettres de Philippe, touchant le bâtard Henric van Geldrop, qui fut fauconnier des feus ducs, père et frère de Philippe.

-
- 10611 [1427?] (N). Philippe [Ier] fait connaître et approuve l'accord conclu entre la ville de Bruxelles et celle de Lierre au sujet du refus des échevins de cette dernière de siéger avec Peter van Alren, bourgeois de Bruxelles, leur co-échevin, qu'ils jugeaient indigne de remplir sa charge en raison de certains faits par lui commis.
- 10612 [1427?], Bruxelles (N). Philippe [Ier] reconnaît avoir reçu de Johan Blonde, maître des corvées en Brabant, par l'intermédiaire du receveur général du duché, Jan van Winghe, la somme de 150 couronnes de France de 60 *placken* monnaie de Brabant, à valoir sur celle dont il sera redevable en raison de l'exercice de sa charge.
- 10613 [1427?] (N). Philippe [Ier] déclare que par l'entremise de son conseiller et chambellan, Claes van Sente Goerix, chevalier, le maître des corvées en Brabant, Johan Blonde, lui a fait tenir 50 couronnes de France de 60 *placken* monnaie de Brabant pour en faire son plaisir: somme qui sera à déduire du compte que le dit Johan Blonde rendra de l'exercice de sa charge.
- 10614 [vers 1427] Philippe [Ier] promet de faire payer à Henrick de Kegel, maieur de Rhode-Saint-Genèse, les dépenses qu'il fit au service de lui et du défunt duc, son frère, du 8 décembre 1424 au 21 février 1425, à l'occasion de l'expédition de Braine pendant la guerre de Hainaut.

-
- 1428 /1 1428, 1 janvier, Bruxelles (N). Philippe [Ier], à la requête des habitants de Vilvorde, leur permet de vendre des rentes héréditaires jusqu'à concurrence des arrérages de celles dont la dite ville est déjà chargée.
- 1428 /2 1428, 1 janvier, Bruxelles (N). Philippe [Ier] reconnaît avoir reçu des lombards de Louvain, par l'entremise du receveur général de Brabant, Jan van Winghe, une somme de six livres de vieux gros du prix de 20 couronnes de France la livre, à valoir sur la redevance qu'ils ont à lui payer pour pouvoir tenir table de prêt en cette ville: somme avancée en deniers comptants pour les besoins de son hôtel. Une note, écrite à la suite, porte que semblables quittances furent délivrées le même jour, pour avance de sommes diverses, aux lombards de Bruxelles, de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch), de Nivelles et d'Anvers, à la gilde des drapiers de Bruxelles, au censier de la cour de *Kiesen* et aux habitants de la franchise de Genappe.
- 1428 /3 1428, 2 janvier, Bruxelles (N). Substance d'un mandement adressé au receveur général de Brabant Jan van Winghe, lui ordonnant de payer à la femme vanden Zande, à Bruxelles, la somme de dix couronnes d'or de France en paiement de quatre aunes de drap écarlate livrées par elle pour le service du duc de Brabant.
- 1428 /4 1428, 2 janvier, Bruxelles (N). Philippe [Ier] autorise Jan van *Binchem*, maieur de Jauche, à se faire remplacer dans l'exercice de sa charge par un lieutenant capable, à ses risques et périls, toutes les fois qu'il lui faudra s'abstenir de la dite mairie pour les affaires du pays ou ses besoins personnels.
- 1428 /5 1428, 3 janvier, Bruxelles (N). Philippe [Ier], à la requête du chevalier Lodewijck Pynnock, confirme les lettres patentes par lesquelles le feu duc Jean de Brabant, son frère et prédécesseur, lui avait octroyé une rente viagère de 60 vieux écus sur la recette de Louvain et 150 cordes de bois [à brûler] sur la forêt de Lo.
- 1428 /6 1428, 4 janvier, Bruxelles (N). Philippe [Ier] confirme, à la requête de Margriet, veuve de Jan Everard, les lettres émanées du duc Jean de Brabant, son frère défunt, datées du [II] janvier 1417 et du 12 février 1423, relatives à l'assignation d'une rente viagère de 40 couronnes de France au profit de ladite Margriet sur les produits de la recette de la foresterie de Mol et des cens de Tervueren, etc.
- 1428 /7 1428, 4 janvier, Bruxelles (N). Substance d'un mandement adressé aux maîtres de la Chambre des Comptes à Bruxelles, par lequel il leur est ordonné d'approuver la dépense faite par le receveur général de Brabant Jan van Winghe, d'une somme de 96 livres et

cinq escalins de 40 gros la livre, pour le paiement des frais occasionnés par le séjour à Ravenstein des conseillers et amis du duc de Brabant avec 85 chevaux, pour y négocier certaines affaires avec les députés du duc de Gueldre (Gelre).

- 1428 /8 1428, 4 janvier, Bruxelles (N). Substance d'un mandement par lequel il fut ordonné à Jan van Winghe, receveur général de Brabant, de payer à Reyner den Wale, maître d'école à Bruxelles, une somme de 100 couronnes d'or de France de 60 gros monnaie de Brabant pièce pour l'entretien d'Aelbrecht, fils légitime d'Aelbrecht, bâtard de Hollande (Holland), et de Sander, fils légitime de Henric Momboir, tapissier du duc de Brabant qui avaient été mis en pension chez le dit maître Reyner par ordre du feu duc Jean.
- 1428 /9 1428, 4 janvier, Bruxelles (N). Philippe [Ier] reconnaît avoir reçu anticipativement de Lodewyc Uter Helcht et de ses associés, fermiers du tonlieu de Kalfort, par l'entremise du conseiller Jan van Winghe, receveur général de Brabant, la somme de 270 vieux écus à valoir sur la redevance due par eux en raison du dit lieu.
- 1428 /10 1428, 4 janvier, Bruxelles (N). Philippe [Ier] reconnaît avoir reçu de la ville de Louvain pour le terme de l'octroi des droits d'accises à échoir à la mi-mars prochaine, 66 florins du Rhin et deux tiers d'un florin, somme payée par la dite ville entre les mains du receveur général de Brabant, le conseiller Jan van Winghe.
- 1428 /11 1428, 4 janvier, Bruxelles (N). Philippe [Ier] reconnaît avoir reçu par anticipation de la ville d'Anvers, pour le terme à échoir aux Pâques prochaines de la redevance due pour l'octroi de la perception des droits d'accises, 500 vieux écus: somme perçue par Lodewyc Boet, clerc commis à la gestion des frais de son hôtel, et assignée au profit de Lambrecht van Sonne, patron de l'hôtellerie *In den Moriaen* à Anvers, en paiement des provisions livrées par lui pour les besoins de l'hôtel ducal.
- 1428 /12 1428, 4 janvier, Bruxelles (N). Philippe [Ier] donne quittance à la ville d'Anvers d'une somme de 500 vieux écus, anticipativement payée entre les mains de Lodewyc Boet, commis à l'administration de l'hôtel ducal, pour l'échéance au 1er octobre prochain de la redevance qu'elle doit en raison de l'octroi du droit de perception des accises: somme assignée au profit de Peeter van Droegenbroeck, orfèvre du duc, en paiement des bijoux livrés par lui le jour de l'an, pour être donnés en étrennes comme de coutume (*juwelen ende cleynodien die wij te desen heiligen jaersdaghe tegen hem hebben doen copen ende ten koeke gegeven also gewoenlic is*).

- 1428 /13** 1428, 4 janvier, Bruxelles (N). Philippe [Ier], à la requête des prier et religieux du couvent de Groenendaal, établi en forêt de Soignes, confirme, ratifie et approuve, après les avoir fait examiner par le chancelier maître Jan Bont, docteur ès lois, et quelques autres de son Conseil, les lettres patentes émanées de ses prédécesseurs au duché de Brabant, à savoir Jean II, le 21 août 1304, de Jan III, les 16 avril et 24 juin 1343, de Wenceslaus et Johanne, le 28 juin 1378 et le 12 mars 1382, de Johanne prénommée, après la mort de son mari, les 25 avril 1396 et 8 août 1400, et de Jean IV, le 17 juillet 1424, lettres dont il reproduit les textes intégralement et par lesquelles les donations, privilèges, etc., avaient été octroyés aux dits religieux. De plus, le duc Philippe accorde à ceux-ci divers autres avantages en ce qui concerne le droit de pâture pour leur bétail dans la forêt de Soignes, l'échange et l'acquisition de biens, la garde de biens, etc.
- 1428 /14** 1428, 4 janvier, Bruxelles (N). Philippe [Ier], à la requête des prier et religieux du couvent de Zevenborren (Sept-Fontaines) en sa forêt de Soignes, confirme et ratifie en les reproduisant intégralement les deux [dans *Chambre des Comptes*, reg., 5] trois [dans *Chambre des Comptes*, reg., 8] lisez quatre] lettres émanées de son frère défunt le duc Jean IV de Brabant, respectivement datées de Bruxelles, les 23 février 1420, 17 juillet 1424, 10 novembre 1425 et 10 novembre 1425 (analysées sous les nos 9778, 10.159, 10.310, 10.311), et toutes relatives à la fondation et dotation dudit couvent de Zevenborren (Sept-Fontaines). Par ces mêmes lettres confirmatives, le duc Philippe accorde aux dits religieux l'amortissement de tous les biens de leur couvent acquis à la date de ce jour et jusqu'à concurrence d'un revenu annuel de 100 couronnes d'or de France, les affranchit de toutes aides et tailles, de tous droits de conduit et de tonlieu, règle leur droit de pâturage en la forêt de Soignes, etc.
- 1428 /15** 1428, 4 janvier, Bruxelles (N). Philippe [Ier], à la requête du prier et des religieux de Saint-Paul à Rouge-Cloître, leur confirme, après les avoir soumises à l'examen du chancelier Jan Bont, docteur en l'un et l'autre droit, et de quelques-uns de son conseil, trois lettres patentes émanées du duc Jean de Brabant, son frère et prédécesseur défunt, respectivement datées de Mons, 6 décembre 1418, de Louvain, 20 septembre 1424, et de Turnhout, 17 décembre 1421 (analysées sous les nos 9604, 10.174 et 9979): lettres dont il reproduit intégralement les textes.
- 1428 /16** 1427, 4 janvier, Bruxelles (L). Philippe [Ier], à la requête des abbé et religieux de Notre-Dame de Tongerlo, abbaye de l'ordre de Prémontré au diocèse de Cambrai, leur confirme les lettres patentes du duc Antoine de Brabant, son père défint, qu'il reproduit [mais dont le texte est omis dans la présente copie. Il s'agit

probablement de celles du dit duc, datées de Bruxelles, 25 janvier 1409, voyez l'analyse n° 8524].

- 1428 /17** 1427, 4 janvier, Bruxelles (L). Philippe [Ier], à la requête des abbesse et religieuses de Saint-Jean à Burtscheid, abbaye de l'Ordre de Cîteaux au diocèse de Cologne (Köln), leur confirme les lettres patentes du duc Jean IV de Brabant, son frère et prédécesseur défunt.
- 1428 /18** 1428, 4 janvier, Bruxelles (F). Philippe [Ier], à la requête des prier et religieuses de Val-Duchesse, lez-Auderghem leur confirme les lettres de privilège octroyées à leur couvent par Jean Ier, son prédécesseur (le 29 juin 1280, voyez l'analyse dans A. VERKOOREN, *Inventaire des chartes et cartulaires, IIe partie, Cartulaires, I (800-1312)*, p. 150).
- 1428 /19** 1428, 5 janvier, Bruxelles (N). Philippe [Ier], à la requête de Jan Penne et sur la recommandation des députés des bonnes villes de Brabant présentement assemblées à Bruxelles, lui confirme, et à ses héritiers, les lettres du duc de Brabant Jean IV, son frère et prédécesseur défunt, à travers lesquelles sont passées les présentes lettres confirmatives, et par lesquelles le feu duc lui avait octroyé une pêcherie, en ordonnant aux écoutète, échevins en receveur de Maastricht d'en laisser paisiblement jouir le dit Jan Penne, ses descendants et ses ayants-droits.
- 1428 /20** 1428, 7 janvier, Bruxelles (N). Substance d'un mandement par lequel il est ordonné à Jan van Winghe, receveur général de Brabant, de payer à Ghijssen, tailleur demeurant au Coudenberg à Bruxelles, une somme de 93 livres et cinq escalins de 40 gros monnaie de Brabant la livre, lui due pour livraison de drap et façon d'habits ensuite d'ordres donnés par Arnd Stammellaert, maréchal de l'hôtel du duc Philippe [Ier] de Brabant.
- 1428 /21** 1428, 9 janvier, [Rome] (L). Sentence définitive présentée en Cour de Rome par les cardinaux de Bologne et de Saint-Pierre-aux-Liens, qui reconnaissent la validité du mariage de feu Jean IV, duc de Brabant, et de Jacqueline, duchesse de Bavière, et déclarent nul et illégal tout autre mariage que la duchesse pourrait avoir contracté du vivant du duc Jean.
- 1428 /22** 1428, 10 janvier, Bruxelles (N). Philippe [Ier] reconnaît avoir personnellement reçu des mains du conseiller Jan van Winghe, receveur général du Brabant, la somme de 850 couronnes d'or, qui sera à déduire du compte que le dit Jan rendra prochainement de l'exercice de sa charge.
- 1428 /23** 1428, 16 janvier (N). Johan van Arkel, seigneur de Pierrepont et du

pays de Malines, père de feu Willem, déclare avoir confié à Ywein van Cortenbach, commandeur de la commanderie des Vieux Joncs (*Alden Biesen*), et à Jan van Leeuw, commandeur (*scheffener*) de la maison de l'ordre teutonique à Maastricht, les lettres contenant les conditions sous lesquelles il s'engage à transporter à son cousin Jan, seigneur de Wezemaal, de Fallais et de Rummen, maréchal héréditaire de Brabant, ses droits sur le pays de Malines pour l'indemniser des énormes frais qu'il a supportés pour l'aider à payer ses dettes et à obtenir sa libération de la prison de Zevenbergen, etc. A sa demande Jan van Heinsberg, évêque de Liège et comte de Looz, Jan, comte de Namur, seigneur de Bethune, Thomaes, seigneur de Diest, de Zichem et de Zelem, Jan van Hoerne, seigneur de Perwez, Iwein van Cortenbach préqualifié, Raes van Bruyst, seigneur de Berle, et Walter van Ghend appendirent à cette charte leur sceau avec le sien.

- 1428 /24 1428, 17 janvier (N). Johan van Arkel, seigneur de Pierrepont et du pays de Malines, se reconnaît redevable envers son cousin Jan, seigneur de Wezemaal, de Fallais et de Rummen, maréchal héréditaire de Brabant, d'une somme de 40.000 couronnes d'or de France de 64 au marc de Troie, qu'il lui a avancée en diverses fois pour le tirer de la prison de Zevenbergen, etc., somme qu'il lui permet de récupérer sur toutes ses terres, seigneuries, rentes, etc. hormis l'avouerie de Heist-op-den-Berg, etc.
- 1428 /25 1428, 17 janvier (N). Johan van Arkel, seigneur de Pierrepont et du pays de Malines, fait savoir à ses parents, amis et vassaux que son cousin Johan, seigneur de Wezemaal, de Fallais et de Rummen, maréchal héréditaire de Brabant, lui a avancé plus de 30.000 couronnes de France pour le tirer de la prison de Zevenbergen, etc. somme qu'il n'est pas en état de rembourser et pour laquelle il a transporté à son dit cousin le pays de Malines à titre d'acompte sur ce qu'il doit. En conséquence il délie de leur serment de fidélité tous ses vassaux de ce pays et leur ordonne de prêter hommage à son cousin prénommé, comme à leur nouveau seigneur légitime.
- 1428 /26 1428, 17 janvier (N). Johan van Arkel, seigneur de Pierrepont et du pays de Malines, déclare approuver en tous ses points et articles l'accord conclu entre ses serviteurs et amis d'une part, et ceux de son cousin Johan, seigneur de Wezemaal, de Fallais et de Rummen, maréchal héréditaire de Brabant, d'autre part, au sujet de la somme de 33.000 couronnes de France pour laquelle ce dernier s'est constitué son répondant, et promet sous serment de ne jamais se venger sur son dit cousin ni sur celui de Zevenbergen en raison de ce qui s'est passé en cette occasion, en s'obligeant à contraindre ses bâtards à prendre semblable engagement envers ses deux cousins prénommés. A la demande de Johan van Arkel préqualifié, ses parents et amis ci-après nommés scellèrent avec

lui les présentes lettres, à savoir: Johan van Heinsberg, évêque de Liège et comte de Looz, Johan, comte de Namur et seigneur de Béthune, Thomas, seigneur de Diest, de Zichem et de Zelem, Johan van Hoirne, seigneur de Perwez et *d'Ochgheyn*, Iwain van Cortenbach, *lantcommandeur der Ballyen van den Byesen*, Raysse van Bruyst, seigneur de Beerle et Wouter van Ghendt.

- 1428 /27 1428, 17 janvier (N). Johan van Arkel, seigneur de Pierrepont et du pays de Malines, mande à ses sujets du pays de Malines que Johan, seigneur de Wezemaal, de Fallais et de Rummen, maréchal héréditaire de Brabant, son cousin, l'a aidé à recouvrer sa liberté, après avoir été longtemps emprisonné à Zevenbergen et ailleurs, en se constituant caution pour lui d'une somme de 33.000 couronnes d'or de France de 60 couronnes au marc de Troie, somme qu'il n'a pu fournir à son dit cousin et pour laquelle il lui a transporté tous les revenus quelconques du dit pays de Malines: cause pour laquelle il les requiert instamment de payer à son dit cousin tout ce qu'ils lui sont redevables.
- 1428 /28 1428, 17 janvier (N). Johan van Arkel, seigneur de Pierrepont et du pays de Malines, promet sous la foi du serment à son cousin Johan, seigneur de Wezemaal, de Fallais et de Rummen, maréchal héréditaire de Brabant, d'employer tout son pouvoir sur ses enfants, le duc de Gueldre (Gelre) et son frère, pour les amener à l'aliénation du pays de Malines en faveur du seigneur de Wezemaal prénommé dans le délai d'un an après la date de ce jour, à moins qu'avant l'expiration de ce délai lui ou ses enfants ne puissent se libérer envers le dit seigneur de Wezemaal en lui versant une somme de 39.000 couronnes d'or de bon aloi et de poids fort. A la requête de Johan van Arkel précité appendirent à cette charte leurs sceaux avec le sien, ses parents et amis ci-après nommés: Johan van Heinsberg, évêque de Liège et comte de Looz, Johan, comte de Namur et seigneur de Béthune, Thomas, seigneur de Diest, de Zichem et de Zelem, Johan van Hoerne, seigneur de Perwez et *d'Ochgheyn*, Iwain van Cortenbach, *lantcommandeur der ballyen van den Byesen*, Raysse van Bruyst, seigneur de Beerle et Wouter van Ghendt.
- 1428 /29 1428, 17 janvier (N). Johan van Arkel, seigneur de Pierrepont et du pays de Malines, déclare que si après son décès, ses enfants, le duc de Gueldre (Gelre), et son frère, s'opposaient à l'exécution de ce qui a été convenu au sujet du pays de Malines entre lui et son cousin Johan, seigneur de Wezemaal, de Fallais et de Rummen, maréchal héréditaire du duché de Brabant, dans ce cas celui-ci pourrait récupérer sur tous ses biens indistinctement la somme dont il lui est redevable. A sa demande Johan van Heinsberg, évêque de Liège et comte de Looz, Johan, comte de Namur et seigneur de Béthune, Thomas, seigneur de Diest, de Zichem et de

Zelem, Johan van Hoerne, seigneur de Perwez et d'Ochgheyn, Iwain van Cortenbach, *lantcommandeur der ballyen van den Byessen*, Raysse van Bruyst, seigneur de Beerle et Wouter van Ghendt appendirent à cet acte leur sceau.

1428 /30 1428, 17 janvier (N). Johan van Arkel, seigneur de Pierrepont et du pays de Malines, prie les frères Claes et Johan de Swaef, chevaliers, fils de feu Claes, qui jadis avait été mis par lui en possession de la terre de Malines par lettres passées devant le magistrat de Bruxelles, de faire investir de cette terre, en vertu de ces lettres scabinales, son cousin Jean, seigneur de Wezemaal, de Fallais et de Rummen, à charge pour celui-ci d'acquitter les rentes y assignées autrefois par Willem, fils défunt de lui Johan van Arkel. A la demande de celui-ci, ses parents et amis ci-après nommés appendirent à ces lettres leurs sceaux avec le sien, à savoir: Johan van Heinsberg, évêque de Liège et comte de Looz, Johan, comte de Namur et seigneur de Béthune, Thomas, seigneur de Diest, de Zichem et de Zelem, Johan van Hoerne, seigneur de Perwez, Iwain van Cortenbach, *lantkommandeur der baillien van den Byesen*, Raesse van Bruyst, seigneur de Beerle et Wouter van Ghendt.

1428 /31 1428, 17 janvier (N). Johan van Arkel, seigneur de Pierrepont et du pays de Malines, mande au drossard, écoutètes, maïeur et bonnes gens des bancs du pays de Malines que son cousin Johan, seigneur de Wezemaal, de Fallais et de Rummen, maréchal héréditaire de Brabant, s'est constitué caution pour lui d'une somme de 33.000 couronnes d'or de France de bon aloi et de poids fort afin de lui fournir l'argent nécessaire pour se libérer envers le seigneur de Zevenbergen qui le tenait emprisonné; somme qu'il n'a pas été en état de rembourser à son dit cousin auquel il a en acompte transporté le dit pays de Malines. En conséquence il déclare les délier du serment de fidélité qu'ils lui ont prêté et les invite instamment à reconnaître le seigneur de Wezemaal pour leur vrai et légitime seigneur et à lui prêter hommage comme tel aussitôt qu'ils seront par lui requis. Appendaient à ces lettres leurs sceaux avec le sien les parents et amis de Johan van Arkel ci-après nommés: Johan van Heinsberg, évêque de Liège et comte de Looz, Johan, comte de Namur et seigneur de Béthune, Thomas, seigneur de Diest, de Zichem et de Zelem, Johan van Hoerne, seigneur de Perwez et d'Ochgheyn, Iwain van Cortenbach, *lantcommandeur der ballyen van den Byesen*, Raesse van Bruyst, seigneur de Beerle et Wouter van Ghendt.

1428 /32 1428, 21 janvier, Bruxelles (N). Philippe [Ier], à la requête des religieuses appelées *Zusteren van Orten*, établies dans la *Hinthamerstrate* à Bois-le-Duc ('s- Hertogenbosch), leur confirme les lettres de privilèges des écoutètes et échevins de cette ville, à travers lesquelles sont passées les présentes lettres confirmatives.

-
- 1428 /33 1428, 25 janvier, Bruxelles (N). Simple mention de lettres de sauf-conduit accordées par le duc Philippe [Ier] au seigneur d'Arkel et aux personnes de sa suite, jusques au nombre de 20.
- 1428 /34 1428, 25 janvier, Bruxelles (N). Simple mention des lettres patentes par lesquelles le duc Philippe autorise les frères Herman et Claes Roelofs, marchands de Grave, à trafiquer librement partout en Brabant à partir du jour des présentes lettres jusques à rappel.
- 1428 /35 1428, 28 janvier (N). Philippe [Ier], à la requête des ses habitants d'Ossendrecht délègue le margrave du pays de Rijen et écoutète d'Anvers, l'écoutète du Waterland et le receveur de ce même pays pour procéder à la délimitation des terres situées entre Ossendrecht et Zandvliet, en vue de fixer la quote-part à payer par chaque propriétaire de ces terres dans les frais de décage à y exécuter pour empêcher les inondations.
- 1428 /36 1428, 31 janvier, Bruxelles (N). Philippe [Ier] ordonne aux maîtres de la Chambre de Comptes à Bruxelles d'allouer en dépense à Jan van Winghe, receveur général du Brabant, dans le compte qu'il leur a présenté de l'exercice de sa charge, d'abord une somme de 31 couronnes de France du prix de 63 gros monnaie de Brabant la couronne qu'il lui fit mettre en mains par le receveur de Louvain Lodewijc de Rijke, et dont il acquit une agrafe pour en faire cadeau en secret et comme il lui plaisait (*die wij gegeven hadden om een spanne, dat wij in hemelicheden gaven dairt ons geliefde*) ensuite une somme de huit florins de Bavière, de 38 gros de Brabant pièce dont il gratifia les hérauts d'armes de seigneurs étrangers qui joutèrent avec lui à Louvain le 29 de ce mois (*vremden herren herauden in onser stat van Loeven, dair wij staken opten XXIXsten dach van deser maent*).
- 1428 /37 1428, 31 janvier (N). Jan van Schoenvorst, burgrave de Montjoie, seigneur de Cranendonck et de Diepenbeek, atteste avoir connaissance de deux sommes d'argent, l'une de 31 couronnes; l'autre de huit florins que Jan van Winghe, receveur de Brabant, reçut des mains de Lodewijc des Ricken, receveur de Louvain, et qu'il dépensa de la manière spécifiée dans son mandement daté de ce même jour (voyez l'analyse précédente).
- 1428 /38 1428, 2 février, Bruxelles (N). Philippe [Ier] mande au receveur général de Brabant Jan van Winghe qu'il a donné en aumône aux religieuses de *Ter Cluysen* dans la forêt de Soignes pour les aider à construire leur couvent qui, au mois d'août dernier, avait été détruit par le feu avec tout ce qu'il contenait, le bois de deux bonniers de la forêt avec faculté de procéder à l'abattage en temps

voulu, lui ordonnant de prendre les mesures nécessaires pour faire jouir les dites religieuses de ce don.

- 1428 /39** 1428, 3 février (N). Gherit van Strijen, seigneur de Zevenbergen, acquitte Jan van Arkel, seigneur de Pierrepont, et du pays de Malines, de toutes obligations qu'il lui a souscrites en raison de sa captivité, hormis des promesses et lettres de défi par lui jadis scellées.
- 1428 /40** 1428, 4 février, [Bruxelles] (L). Johannes de Zwaef, chevalier, fils du chevalier Nicolas, et ses soeurs Johanna et Anna de Zwaef, assistées de leurs maris respectifs, Johan Dicbier et Antonius Thoenijs, transportent au profit de Johannes, seigneur de Wezemaal, et de Fallais, tout le droit leur compétant du chef de leur père défunt prénommé dans le pays de Malines appelé *'t geheel lant ende gaerde van Malines*, et de tout ce qui en dépend, notamment les villages de Heist, Berlaar, Putte, Sint-Katelijne-Waver, Rijmenam, *Zellaer*, Beersel, Kontich, Aartselaar, Reet, Schilde et Nijlen, tel que le dit pays est tenu en fief du duc de Brabant.
- 1428 /41** 1428, 4 février, Bruxelles (L). Philippe [1er] recommande à tous ses officiers et sujets indistinctement, ainsi qu'à ses parents, amis et alliés, de bien accueillir maître Robertus de Molindino, doyen de Renaix, messenger apostolique et receveur général des droits de la Chambre apostolique en la province de Reims, chargé de transporter à Rome quelques draps en forme de tapisserie que le pape avait fait confectionner en Picardie, et de faciliter l'accomplissement de la mission du dit Robert, auquel il a octroyé la franchise de tous droits quelconques en ses États.
- 1428 /42** 1428, 4 février, Bruxelles (N). Philippe [1er] ordonne aux maîtres de la Chambre des Comptes à Bruxelles d'allouer au receveur de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch) dans le compte qu'il leur présentera de l'exercice de sa charge, une somme de 31 livres cinq escalins de 40 gros monnaie de Brabant la livre, payée par lui pour les dépenses faites dans l'hôtellerie *van der Poorten* en cette ville par le chancelier de Brabant, maître Jan Bont, avec sept chevaux, du 19 eu 24 janvier dernier, et par le secrétaire Ambrosius de Dynter, avec deux chevaux, du 19 mars au 22 du même mois.
- 1428 /43** 1428, 12 février, [Louvain] (L). Johannes de Arckel, seigneur de Pierrepont, reconnaît être redevable envers Johannes, seigneur de Wezemaal et de Fallais, d'une somme de 40.000 couronnes d'or de France de 64 au marc de Troie, payable à sa première demande.
- 1428 /44** 1428, 12 février, [Louvain] (L). Johannes de Arckel, seigneur de Pierrepont, promet de payer à Johannes, seigneur de Wezemaal et

de Fallais, le 12 février 1429, une somme de 5.810 couronnes de France de 64 au marc de Troie.

- 1428 /45** 1428, 16 février, Middelbourg (Middelburg) (N). Philippe [Ier], comme ruward des pays de Hollande (Holland), de Zélande (Zeeland) et de Frise (Friesland), fait savoir à un chacun qu'il a autorisé son conseiller et receveur de Bewesterschelde en Zélande (Zeeland), Florys van Borssele, à affermer les atterissements de *Sommelsdijk* et de Malland acquis par lui de Dieric van Zwieten agissant en qualité de momboir de sa femme, fille du feu conseiller Aernt van Leyenburch.
- 1428 /46** 1428, 17 février, Bruxelles (N). Philippe [Ier] fait savoir aux hommes de fief, maïeurs, échevins, tenanciers et habitants du pays de Clèves-lez-Malines que ce même jour il a investi et reçu à hommage du dit pays son cousin et conseiller Jan, seigneur de Wezemaal et de Fallais, maréchal héréditaire du duché de Brabant, à la suite du transport qu'en avait fait au profit de celui-ci son cousin Jan van Arkel, seigneur de Pierrepont et du dit Pays de Clèves- lez-Malines, par-devant lui, duc, et les personnes ci-après nommées: Jan vanden Heetvelde et Jan de Hertoghe, chevaliers; Jan van Sompeke, fils de Jan, Jan bâtard de Wezemaal en Jan Bosverken, hommes de fief du banc de Zandhoven, Henric van Witham, seigneur de Beersel, *groettvoight* van Caersijn, Walter van Kersbeek, seigneur de Stalle et de Gossoncourt (Goetsenhoven), Jan Zwaef, chevaliers, Henric van Witham, fils de Henric, seigneur de Braine-l'Alleud, Daneel van Boeckhout, seigneur de Diepensteen, Jan van Tilgy, bailli du Roman Pays de Brabant; Vrancken van Spieghel, Jan Coman, Jan Carper, Henric van Dordrecht et Brunsten vande Scoetacker, hommes de fief de la cour féodale.
- 1428 /47** 1428, 17 février, Bruxelles (N). Philippe [Ier] fait savoir que Jan van Arkel, seigneur de Pierrepont et du dit Pays de Clèves-lez-Malines, a transporté le dit pays de Clèves au conseiller Jan seigneur de Wezemaal et de Fallais, en garantie du paiement d'une somme de 40.000 couronnes d'or de France dont il se reconnaît redevable envers le dit seigneur de Wezemaal et ses hoirs, ou le porteur des présentes lettres.
- 1428 /48** 18 février, Bruxelles (N). Philippe [Ier] fait savoir que Jan van Winge, conseiller et receveur général de Brabant, ayant exercé pendant un mois entier la charge de receveur de son hôtel après avoir renoncé à cette charge, pour se conformer aux clauses de ses lettres de commission, a consenti à l'exercer encore pendant une quinzaine de jours: raison pour laquelle le duc s'oblige à tenir pour valable tout ce que le dit Jan van Winge ou maître Lodewijc Boete en commun feront pendant cette quinzaine.

-
- 1428 /49 1428, 18 février, Bruxelles (L). Philippe [Ier] accorde des lettres de passeport à Johannes Etzel, noble écuyer de Neuss, revenant de Rome et désirant visiter d'autres lieux saints.
- 1428 /50 1428, 19 février, Bruxelles (N). Philippe [Ier] ordonne aux maîtres de la Chambre des Comptes à Bruxelles d'allouer dans le compte que leur présentera de sa gestion le receveur général de Brabant Jan van Winghe, les sommes suivantes payées par son ordre à l'occasion du tournoi qui a eu lieu en cette ville: huit florins de Bavière de 38 gros de Brabant pièce pour les frais de voyage des dames de Marquette qu'il a fait reconduire à leur abbaye près de Lille avec trois chevaux et dix florins semblables distribués aux hérauts d'armes des seigneurs étrangers qui prirent part au dit tournoi.
- 1428 /51 1428, 20 février (N). Johan, seigneur de Reifferscheid et de *Zur Dyck*, etc., écrit au duc de Brabant Philippe pour lui demander le paiement de ce que lui devaient les feus ducs Antoine et Jean IV, ses père et frère respectifs, nonobstant qu'il eût déjà envoyé des lettres de défi à ce dernier, préférant la voie aimable à la violence.
- 1428 /52 1428, 20 février, Bruxelles (N). Philippe [Ier] nomme, pour procéder à la taxation de la quote-part de chaque habitant de la mairie de Louvain dans l'aide que les Trois-États du pays de Brabant viennent de lui octroyer, les revenus de la ville de Louvain, Lodewijc Roelants et Lodewijc de Rijcken, auxquels il permet de s'adjoindre un secrétaire capable et idoine pour exécuter leur charge.
- 1428 /53 20 février, Bruxelles (N). Philippe [Ier] nomme Dirck die Buser de Broek porte-verge de la ville de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch) aux droits, profits et émoluments accoutumés. Il prie en outre le magistrat de cette ville de conférer au dit Dirck la garde du quartier de leur ville appelé *Hynthamereynde* en le faisant jouir des avantages attachés à cette charge.
- 1428 /54 20 février, Bruxelles (N). Philippe [Ier] mande à l'amman de Bruxelles et à tous officiers du pays de Brabant, qu'il a ordonné à Willem vanden Busdomme des lettres de sauf-conduit pour séjourner partout en Brabant jusques aux Pâques prochaines, leur ordonnant de laisser le dit Willem paisiblement jouir de cette faveur.
- 1428 /55 21 février, Bruxelles (N). Philippe [Ier], à la requête de Michiel vander Houssieren, du fils aîné de celui-ci, du bâtard Jan van Hordaing, de Jan de Hanijns Naviel, varlet du dit bâtard, de Henriet de le Fosse, de Pieret de le Court, de Hannelets le Fautre, de Henriet le Keux, de Gheremkin van Berges et d'Amelkijn van Yttre

surnommé *vanden Niecot*, qui avaient forfait leurs biens pour cause de dommages commis par eux en Brabant en raison du non-paiement de ce qui leur était dû pour avoir servi le feu duc Jean IV durant la guerre de Hainaut sous le commandement du conseiller Engelbrecht van Edingen, leur accorde les présentes lettres de rémission, la restitution de leurs biens confisqués et l'autorisation de rentrer librement en Brabant, à charge de livrer leurs lettres de paix en due forme entre les mains du conseiller et drossard de Brabant, Willem, comte de Sayn.

- 1428 /56 1428, 21 février, Bruxelles (N). Philippe [Ier] fait connaître les conditions auxquelles, sur avis du receveur général de Brabant Jan van Wynghe, et du receveur de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch), Daneel Roesmont, il a affermé le tonlieu de Lithoijen à maître Jan Bailliaert, bourgeois de la ville de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch), pour un terme de six ans consécutifs à prendre cours le 24 juin prochain, au prix ce 160 florins d'Outre-Rhin par an.
- 1428 /57 1428, 21 février, Bruxelles (N). Philippe [Ier] ordonne aux maîtres de la Chambre des Comptes à Bruxelles d'approuver les dépenses faites par Amelryc Boot, naguères receveur de Tervueren et de Vilvorde, au service et par ordre du feu duc Jean IV, son prédécesseur et frère, dont il n'a pu produire les pièces justificatives à l'appui de son compte finissant le 18 novembre 1426: dépenses attestées exactes en présence de ses conseillers, par Daneel van Ranst, Jan van Crikenbeke, Dirc die Botellier, Rijxken van Os, Jan van Sanbeke et plusieurs autres serviteurs du feu duc Jean.
- 1428 /58 1428, 21 février, Bruxelles (N). Philippe [Ier] mande au drossard et à tous autres officiers de Brabant que, pour certaines raisons à ce le mouvant, il a accordé aux bourgeois et habitants de Vilvorde, qui redoutent d'être arrêtés en raison du non-paiement de rentes hypothéquées sur leur ville, des lettres de sauf-conduit valables pour huit jours après rappel par tout le Brabant, hormis dans les villes franches de ce pays.
- 1428 /59 1428, 21 février, Bruxelles (N). Philippe [Ier] fait don à Roloff Bitter de Vinkwijk, son palfrenier, en récompense des nombreux et agréables services, du produit du *quecberde* et de tout ce qui s'y rapporte, tant en ville de Maastricht, et en la cour de Lenculen y située, que dans les franchises et villages qui en dépendent, pour jouir sa vie durant, soit par lui-même soit par intermédiaire, comme en a joui feu Jan Mesaen.
- 1428 /60 [1428] 22 février, Bruxelles (L). Pain d'abbaye octroyé à l'occasion de sa Joyeuse Entrée par Philippe [Ier] à Johannes de Craendonck surnommé *de Hoeps*, clerc du diocèse de Liège, fils de feu

Johannes.

- 1428 /61** 1428, 22 février, Bruxelles (N). Philippe [Ier] enjoint au receveur général de Brabant, Jan van Winghe, de payer au chevalier Claes van Sinte Goerix, son chambellan, maïeur de Louvain, comme mari de [nom laissé en blanc] auparavant veuve de Peter Boxoeren, la somme de 70 couronnes de France, que par lettres patentes données à Bruxelles, le 9 janvier 1418 (XXVII, sic, lisez XVII)*, le duc Jean IV de Brabant, son frère et prédécesseur défunt, avait déjà ordonné à Johannes vander Elst, lors receveur de Brabant, de payer à Peter Boxoeren précité, décédé depuis, pour vente de trois lanerets (*blauoetkens*).
- 1428 /62** 1428, 22 février, Bruxelles (N). Philippe [Ier] fixe les gages de Frankot van Riemond et de Hannelet van Tubeke, joueurs de fifres, et de Jan Janssoen vanden Briele, trompette, pour chacun d'eux à 30 couronnes d'or de France par an, et ordonne à Wouter Pipenpoy, amman de Bruxelles, et à ses successeurs en cet office, d'en effectuer le paiement en deux versements semestriels, à la Noël et à la Saint-Jean-Baptiste.
- 1428 /63** [1428], 23 février, Bruxelles (N). Réponse du duc Philippe à la lettre de son cousin, Jan, seigneur de Reifferscheid et de Ter Dyck, etc. [datée du vendredi après le jour des cendres, 20 février 1428, voir plus haut]. Dans sa réponse le duc mande au seigneur de Reifferscheid que son beau-frère, Guillaume, comte de Limbourg et seigneur de Bruch et de Bedbur, l'a fait poursuivre à raison des mêmes dettes. Dès qu'il aura ses apaisements à ce sujet, il prendra une décision pouvant satisfaire un chacun.
- 1428 /64** 1428, 23 février, Bruxelles (L). Philippe [Ier], à la requête de Fredericus Waruel, fils de Martinus de Castagnole au diocèse d'Asti et de ses associés, confirme les lettres patentes du 29 août 1425, datées de Bruxelles, par lesquelles le duc Jean IV, son frère et prédécesseur défunt, leur promet de tenir une table de prêt à Tirlemont pendant 16 ans consécutifs à prendre cours le 24 juin 1426, en leur octroyant divers privilèges et en les prenant sous sa spéciale protection et sauvegarde, à charge de payer de ce chef une redevance de 50 couronnes d'or de France par an.
- 1428 /65** 1428, 23 février, Bruxelles (N). Philippe [Ier], à la requête de demoiselle *Jehenneken*, femme de chambre de la défunte duchesse Jeanne de Brabant, assigne sur la recette de Lierre, celle du *bodemgelt* à Rumst étant devenue insuffisante, la pension de 10 couronnes d'or de France par an qui lui a été octroyée successivement par lettres patentes des feus ducs Antoine et Jean IV, ses père et frère, du 13 septembre 1407 et du 16 juin 1416. Le duc ordonne en outre à Henric de Smet, receveur d'Anvers, de

Lierre et de Herentals, de payer à la dite demoiselle les arrérages de sa pension jusqu'à ce jour.

- 1428 /66 1428, 24 février, Bruxelles (N). Philippe [Ier] fait savoir aux maîtres de la Chambre des Comptes que, contre attestation concordante du maître veneur Jan Hinckart, écuyer, et présentation des présentes lettres, ils ont à passer en compte au receveur général Jan van Winghe, 3600 *ezeladen* de bois et une cule de charbon livrées par lui pour le chauffage de la maison de chasse de Boitsfort depuis le 26 février 1427 jusques à la veille de ce jour.
- 1428 /67 1428, 24 février, Bruxelles (N). Philippe [Ier] assigne sur la recette de Turnhout, celle du *bodemgelt* à Rumst étant devenue insuffisante, la pension de 10 couronnes d'or de France par an qui a été accordée à Else van Lynnep, ancienne femme de chambre de la défunte duchesse Jeanne de Brabant, par les feus ducs Antoine et Jean IV, ses père et frère, en vertu des lettres patentes données par eux respectivement les 13 septembre 1407 et 16 juin 1416.
- 1428 /68 1428, 25 février, Bruxelles (N). Philippe [Ier] rend un jugement favorable à Kerstiaen der Werelt, prêtre, agissant au nom de sa femme défunte, Margriete van Averendoeren surnommé *van Kersbeke*, et à Herman Buysse comme mari et tuteur de Katerine van Averendoeren dite *van Kersbeke*, soeur de la défunte Margriete, dans le procès soutenu par eux contre leur beau- frère, Jakemyn vanden Schore et sa femme Marie van Avendoeren alias *van Kersbeke*, soeur aînée de feu Margriete et de Katerine précitées, au sujet de la nature de 22 journaux de terre, situés à Wange, provenant de la succession de Willem van Averendoeren, père défunt des susdites trois soeurs que Jakemyn prénommé prétendait être non un bien allodial mais un fief qui, comme tel, devait échoir en entier à sa femme en qualité de fille aînée du défunt. Le jugement fut rendu par le chancelier Jan Bont, docteur en l'un et l'autre droit, assisté de Corneel Proper, prévôt de Cambrai, Jan van Wouden, seigneur de Walhain, et Arnde Stamelaert van Uden.
- 1428 /69 1428, 26 février, Bruxelles (N). Philippe [Ier] fait savoir au receveur général de Brabant, Jan van Winghe, que Vranck die Pape, surnommé *van Pede*, orfèvre, a vendu à Wouteren Geval, orfèvre demeurant à Bruxelles, au prix de 140 couronnes et trois et demi *boddragers* les trois pots en argent et les deux tasses avec couvercles en vermeil, du poids de 22 marcs et trois onces et demi qu'en présence de Daneel van Ranst, son chambellan, le feu duc Jean IV de Brabant, son frère et prédécesseur, avait fait délivrer par son bouteiller, Jan van Harvaing, au susdit Vranck, en garantie d'une somme de 120 couronnes de France, dont il lui était redevable pour livraison de deux pots en argent aux bords et anses

dorés, du poids de 14 marcs quatre onces sept et demi *ingelsche*, que le dit feu duc donna à son filleul, fils du comte de Conversan, seigneur d'Enghien, son cousin, le dimanche 19 décembre 1423, jour où il le tint sur les fonts baptismaux. Le duc Philippe ordonne en conséquence au receveur général de porter dans son compte en dépense la susdite somme de 129 couronnes, et en recette la différence entre cette somme et le prix de vente du gage.

- 1428 /70 1428, 27 février (N). Jan van Arkel, seigneur de Pierrepont, fait savoir que son cousin, seigneur de Wezemaal, de Fallais et de Rummen, maréchal héréditaire de Brabant, lui a permis par écrit et sous serment de ne pas l'inquiéter, sa vie durant et aussi longtemps que restera en vigueur la convention passée entre eux au sujet du pays de Malines; en raison des obligations qu'il a souscrites en sa faveur par-devant les échevins de Louvain, de Bruxelles et d'Anvers: et que, d'un commun accord, toutes ces obligations ont été confiées, pour le terme d'un an, à la garde de Jan Leeu, commandeur (*sceffener*) des Vieux Joncs (*Alden Biesen*). Nonobstant ce que dessus; il permet à son cousin prénommé de reprendre celles des obligations passées devant le magistrat de Louvain, pour s'en servir en justice et sans en rien manquer à la parole donnée. Témoins: Jan Leeu préqualifié, Jan Scoenjans, chevalier, Alfarde, fils de Jan van Scoenouwen et Diericken, fils naturel du susdit Jan van Arkel, scellèrent de même que celui-ci les présentes lettres.
- 1428 /71 1428, 28 février, [Bruxelles] (L). Yda vanden Berge, fille de feu Walterus et veuve de Johannes Matheus, présentement femme d'Arnoldus vander Schueren, transporte à Johannes Mosselman, boucher, fils de feu Johannes, tout l'usufruit dont elle jouit du chef de son défunt mari dans un cens héréditaire de 16 livres monnaie courante par an, hypothéqué sur un héritage avec habitation situé en dehors de la porte Sainte-Gudule dans *de Lanteernstrate*, entre le bien de feu Siger Canvet que tient à présent Johannes de Vogel, frère du Tiers Ordre, d'une part, et la voie publique d'autre part.
- 1428 /72 1428, 29 février, [Bruxelles] (L). Johannes Mosselman, boucher, fils de feu Johannes, transporte entre les mains d'Elizabeth de Frigidomonte dit *Tserhuyghs*, veuve de Lanchlotus de Arken, dame du fonds, au profit de *Yde Galoey*s dite *van Mechelen*, fille de feu Johannes, et de Willem Brueder, son mari, un cens annuel héréditaire de 16 livres monnaie courante, hypothéqué sur un héritage avec habitation, situé en dehors de la porte Sainte-Gudule à Bruxelles, dans *de Lanteernstrate*, entre les biens de Siger Canvet que tient maintenant frère Jan de Vogel du tiers ordre, et la voie publique.
- 1428 /73 1428, février, Bruxelles (N). Philippe [1er] ordonne au receveur

général de Brabant Jan van Winghe, de faire livrer annuellement à la Saint-Bavon au chancelier de Brabant, maître Jan Bont, docteur en l'un et l'autre droit, pour son chauffage en sa maison à Bruxelles, 400 *ezeladen* de bois et deux culen de charbons de la forêt de Soignes.

- 1428 /74** 1428, février, Bruxelles (L). Philippe [Ier] mande au doyen de Saint-Pierre d'Oirschot au diocèse de Liège, que Guilbertus Baek désire, pour certains motifs raisonnables à ce le mouvant, échanger contre quelque bénéfice ou office ecclésiastique ses canonicat et prébende de Saint-Pierre à Beek, au même diocèse, dont la collation appartient à tour de rôle à lui, comme duc de Brabant, au prévôt de Notre-Dame d'Eijk et au seigneur de Petershem, charge le dit doyen de donner suite à cette affaire.
- 1428 /75** 1428, février, Bruxelles (N). Philippe [Ier] mande aux écoutètes, échevins et receveurs de la ville de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch) et à tous autres officiers de la mairie de ce nom, qu'il autorise Ghijbrecht Back, prêtre, chanoine de Saint-Jean l'Evangéliste au dit Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch), à acquérir, en vue d'en faire une aumône pour le repos de son âme et de l'âme de son père, des biens et rentes héréditaires d'une valeur de 40 muids de seigle par an, et leur ordonne de passer tous actes à ce nécessaires nonobstant quelconques ordonnances à ce contraires.
- 1428 /76** 1428, [après 8 mars] (N). Philippe [Ier] ordonne au receveur général de Brabant Jan van Winghe, de payer à maître Jan Bont, chancelier, 54 couronnes d'or de France de 60 gros monnaie de Brabant pièce, et cinq écus de Hollande de 52 gros de la dite monnaie l'écu, sommes dues au dit chancelier pour la vente d'un cheval dont le duc fit présent à son aumônier Jan Bouier, pour une mission remplie par lui à Gand, le 8 mars dernier [1428], touchant la succession de feu Geraert vanden Zijpe et pour s'être rendu de Gand à Anvers.
- 1428 /77** 1428, 15 mars, Bruxelles (N). Philippe [Ier] ordonne à Daneel Roesemont, receveur de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch), de payer à Lodewijc Boot la somme de 77 livres six escalins six deniers gros et neuf mailles, lui restée due à la clôture de son dernier compte finissant le 18 février 1420, date à laquelle il fut remplacé comme receveur de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch) par Henric van Herzele: en s'obligeant envers le susdit Daneel à le maintenir dans l'exercice de sa charge jusqu'au remboursement de cette somme, laquelle ne pourra être imputée toutefois que sur le dernier compte à rendre par lui.
- 1428 /78** 1428, 15 mars, Bruxelles (N). Philippe [Ier] déclare que l'écoute de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch), Jan vander Dussen, lui a prêté

en argent comptant versé entre les mains du conseiller et receveur général de Brabant, Jan van Winghe, 100 livres de 40 gros de Brabant la livre: somme que le duc s'oblige à rembourser à l'écoutète prénommé avant de le remplacer par quelqu'un d'autre en la dite charge.

- 1428 /79 1428, 15 mars, Bruxelles (N). Philippe [Ier] nomme Jan van Criekenbeke, écoutète de Turnhout en remplacement de Laurens van Rode.
- 1428 /80 1428, 15 mars, Bruxelles (N). Philippe [Ier] mande au receveur de Tirlemont Lambrecht van Winghe, qu'une somme de 270 couronnes de France est due au receveur général de Brabant, Jan van Winghe, qui, bien qu'ayant renoncé à sa charge comme c'est son droit, a cependant consenti à gérer pendant quelques temps encore les affaires de l'hôtel ducal. Le duc ordonne en conséquence au dit Lambrecht d'effectuer le paiement de la somme susdite, qui lui sera défalquée du compte qu'il aura à rendre prochainement.
- 1428 /81 1428, 17 mars, Bruxelles (N). Philippe [Ier] déclare renoncer pour cause d'insalubrité à établir sa résidence dans les locaux qui, dans ce but, avaient été donnés naguères au feu duc Jean IV de Brabant, son frère et prédécesseur, par la ville de Louvain, qui les avait acquis de l'abbé de Vlierbeek et de quelques autres personnes: en conséquence de quoi le duc rend à la dite abbaye ce qui provenait d'elle et le reste à la ville de Louvain, pour en faire leur profit.
- 1428 /82 1428, 17 mars, Bruxelles (N). Philippe [Ier] nomme Johan Blonde maître des chariots et des corvées en Brabant aux gages, droits, profits et émoluments accoutumés à l'exécution de sa charge.
- 1428 /83 1428, 18 mars, Bruxelles (N). Philippe [Ier] reconnaît que le couvent de Val-Sainte-Barbe (*Barberendaal*) à Tirlemont est au nombre des couvents du duché de Brabant que son frère prédécesseur, le feu duc Jean IV, par ses lettres patentes données au château de Turnhout, le 17 décembre 1421 [voyez l'analyse n° 9979], exempta de l'obligation de pourvoir à l'entretien d'une personne laïque que les ducs de Brabant avaient le droit de leur imposer à l'occasion de leur Joyeuse Entrée: exemption qu'il confirme en faveur des prieure et religieuses de dit *Barberendaal*.
- 1428 /84 1428, 18 mars, Bruxelles (N). Philippe [Ier] afferme, pour un terme de 12 ans consécutifs et aux conditions spécifiées dans les présentes lettres, le droit de *bodemgelt* sur l'importation des bières étrangères dans les *vierscharende* Kalmthout et d'Asschen à Wouter Heze en autorisant celui-ci à percevoir les paiements de ce droit restés en souffrance du temps où Goedert Wittinck le tint à ferme.

-
- 1428 /85 1428, 18 mars, Bruxelles (N). Philippe [Ier], à la requête des doyen et chapitre de Saint-Pierre à Louvain, ordonne à son receveur en cette ville de leur payer les cens et rentes qui leur ont été assignés par ses prédécesseurs au duché de Brabant sur le produit de la halle aux draps, du tonlieu et de la grute au dit Louvain, en la même monnaie que lui sont payés ses propres cens et rentes. En outre, le dit duc leur confirme, de plus, toutes les chartes de privilèges, de donations, etc. qui leur ont été octroyés par ses dits prédécesseurs.
- 1428 /86 1428, 18 mars, Bruxelles (N). Philippe [Ier], à la requête de Lodewyck van Steynvoort, chantre de Saint-Pierre de Louvain, lui confirme les lettres patentes datées de Bruxelles, 24 novembre 1409, par lesquelles le duc Antoine, son père défunt, avait assigné à Goedevert van Oosterhem, lors chantre de la dite église et à ses successeurs en cette charge, une rente de 12 livres monnaie de Louvain par an sur le *moutmolen* en cette ville et ordonne au receveur de Louvain, Lodewyck de Rijcke, de payer au requérant précité la dite rente au taux de la monnaie fixé dans les lettres du feu duc, son père.
- 1428 /87 1428, 18 mars, Bruxelles (N). Philippe [Ier] confirme en les reproduisant et après les avoir fait examiner par le chancelier Jan Bont, docteur en l'un et l'autre droit, et par quelques autres conseillers, les lettres patentes datées de Bruxelles, 2 avril 1426 [voyez l'analyse n° 10.346] octroyées par son prédécesseur au duché de Brabant, Jean IV, son frère défunt, aux prieur et religieux du couvent de Notre-Dame appelé Bois-Seigneur-Isaac.
- 1428 /88 1428, [18 mars] (N). Philippe [Ier] autorise, jusqu'à rappel, les religieuses de *Sinte Barbarendale* de Tirlemont à envoyer 25 porcs à la pâture dans la forêt de Soignes sans de chef devoir payer aucune redevance.
- 1428 /89 1428, 18 mars, Bruxelles (N). Philippe [Ier] confirme en les reproduisant textuellement et après les avoir fait examiner par le chancelier maître Jan Bont, docteur en l'un et l'autre droit, et par quelques conseillers, les lettres patentes octroyées par son prédécesseur Jean IV, son frère, aux prieures et religieuses de Val-Sainte-Barbe (*Barberendaal*) et de Sainte-Agnes (*Sint-Agnetendal*) de Tirlemont conjointement, le 8 novembre 1425 à Bruxelles et à Tervueren, le 8 janvier suivant au *Barberendaal* seul.
- 1428 /90 1428, 18 mars (N). Vrederic van Steyne, chevalier, reconnaît avoir reçu 100 couronnes de France de Willem, comte de Sayn, présentement drossard de Brabant, qui s'était constitué caution envers lui pour cette somme et 100 autres semblables couronnes

de la ville de Bruxelles: montant des arrérages de la rente féodale qu'il tenait du défunt duc Jean IV de Brabant.

- 1428 /91** 1428, 19 mars, Bruxelles (N). Philippe [Ier], à la requête de Goedeken Sdekens, confirme les lettres patentes du 10 février 1419 [voyez l'analyse n° 9672] par lesquelles le duc Jean IV, son frère et prédécesseur défunt, dont il était le maître queux, lui avait assigné une rente de six couronnes de France par an sur la recette de la foresterie de Veghel en la mairie de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch), et ordonne aux écoutètes et receveurs de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch), ou à celui qui aura la gestion des foresteries en la mairie de ce nom de payer régulièrement la dite rente au susdit requérant.
- 1428 /92** 1428, 19 mars, Bruxelles (N). Substance d'un mandement par lequel il est ordonné au receveur général de Brabant, Jan van Winghe, de payer à Jan van Schoenvorst, une somme de 60 couronnes de France du prix de 60 gros de Brabant la couronne avancées par lui pour l'acquisition de deux chevaux dont le duc fit présent à des personnes non dénommées.
- 1428 /93** 19 mars, Bruxelles (N). Philippe [Ier], à la requête de Goedert de Lu, qui avait été huissier du feu duc Jean IV, son prédécesseur et frère, et par lettres patentes duquel il avait été nommé receveur du Peelland, à charge de livrer à son profit 60 livres de cire par an entre les mains du receveur de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch), déclare que la redevance par lui due de ce chef restera la même nonobstant l'opposition faite par le receveur de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch) et par les maîtres de la Chambre des Comptes à Bruxelles. De plus, le duc Philippe fait savoir que, pour certaines raisons à ce le mouvant, il nomme à nouveau le dit Goedert receveur du Peelland, aux mêmes conditions, pour un terme de six mois consécutifs à prendre cours à la date des présentes lettres.
- 1428 /94** 1428, 20 mars, Bruxelles (N). Philippe [Ier], à la requête d'Antonys et de Baldewyn van Montesya, fils de feu Albertyn, marchands lombards, et de leurs associés et serviteurs, dont par lettres données à Bruxelles, le 23 février dernier, il avait confirmé les lettres de privilège et de sauvegarde datées aussi de Bruxelles, 21 décembre 1424, qui leur avaient été octroyées par son prédécesseur et frère défunt, le duc Jean IV, et en vertu desquelles il leur avait été permis de se fixer en la ville de Maastricht et ses dépendances pendant un terme de 14 ans consécutifs, du 11 novembre 1427 au 11 novembre 1441, déclare proroger le dit terme jusqu'au 11 novembre 1443, aux mêmes conditions que celles stipulées dans les lettres du 21 décembre 1424.
- 1428 /95** 1428, 21 mars, Bruxelles (N). Substance d'un mandement par

lequel il est ordonné au receveur de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch) de payer à Aerde Stamelaert van Uden une somme de 100 écus de Hollande Wilhelmus à titre d'indemnité pour la perte d'un cheval entier subie par lui durant ses voyages au service du duc de Brabant.

- 1428 /96 1428, 22 mars, Bruxelles (N). Philippe [Ier] fait connaître la sentence rendue en son Conseil en faveur de la ville de Léau dans le procès soutenu par elle contre la ville de Halen au sujet du droit sur les bateaux naviguant sur la Gete: sentence rendue par les conseillers ci-après nommés: Willem, comte de Sayn, seigneur de Rhode-Sainte-Agathe, drossard de Brabant, Jan Bont, docteur en l'un et l'autre droit, chancelier, Cornelis Proper, prévôt de Cambrai, Jan van Woude, seigneur de Walhein, maître d'hôtel du duc, Willem van Montenaken, seigneur de Grazen et de Wilderen, maieur de Tirlemont, Arnde Stamelart van Uden, maréchal du palais ducal, et Jan van Winge, receveur de Brabant.
- 1428 /97 22 mars, Bruxelles (N). Philippe [Ier] nomme pour un terme de six ans, à prendre cours le 24 juin prochain, et aux conditions spécifiées dans les présentes lettres de commission, Jan de Bal sergent ou forestier de Wambeek, de Ternat et de Lombeek, en remplacement de Jan Gorijs.
- 1428 /98 1428, 23 mars (F). Wathir d'Atin, souverain maieur et échevin de Liège, et Wathir d'Atin, le jeune, son fils, déclarent que lui, Wathir, père, a requis de Johan, seigneur de Wezemaal et de Fallais, une rente héréditaire de 200 couronnes de France, de 64 au marc de Troie, assignée sur la terre de Fallais, dont le capital est remboursable jusqu'au 30 novembre 1429 aux conditions stipulées dans les présentes lettres.
- 1428 /99 1428, 24 mars, Bruxelles (N). Philippe [Ier], se disposant à prendre personnellement part au tournoi qui se tiendra à Louvain après les Pâques closes prochaines, prie les prélats et *prélatesses* du pays de Brabant de lui envoyer chacun, pour le mardi de Pâques, au château de Louvain, un ou deux grands chevaux, en leur promettant de les tenir indemnes de tout dommage qu'ils pourraient avoir à subir de ce chef.
- 1428 /100 1428, 29 mars, Bruxelles (N). Philippe [Ier] ordonne au maieur de Rode, Henric de Kegel, de lever la main des cens et rentes que Katherine Skemmers, femme en secondes noces de Steven van Pretre, possédait à titre de douaire constitué par son premier mari sur des biens à Huizingen tenus par Jan Luncs du couvent de *Zevenborren* (Sept-Fontaines): cens et rentes qui avaient été saisis avec tous les biens possédés par le susdit Steven, pour cause de certain méfait commis par lui en Brabant, sur l'ordre du feu duc

Jean IV, son prédécesseur et frère.

- 1428 /101** 1428, 31 mars, Bruxelles (N). Substance d'un mandement, par lequel il est enjoint au receveur général de Brabant, Jan van Wynghe, de payer à Aerde Stamelaert van Uden une somme de 27 écus de Hollande, en remboursement de ses frais de voyages faits au service du duc à différentes reprises.
- 1428 /102** 1428, 31 mars, Bruxelles (F). Philippe [Ier] ordonne aux maîtres de la Chambre des Comptes à Bruxelles de défalquer du compte que leur rendra de sa gestion le maître des corvées en Brabant, Jehan Blonde, une somme de 60 couronnes de France de 60 gros monnaie de Brabant la couronne, payée par lui ensuite de son commandement aux doyen et chapitre de Sainte-Gudule de cette ville à l'occasion du trépas du duc Jean IV, son prédécesseur et frère.
- 1428 /103** 1428, 31 mars (N). Simple mention des lettres patentes de cette date, par lesquelles le duc de Brabant, Philippe [Ier], nomme Gherem vander Noot, Gheremissoen, maieur de Kapelle-op-den-Bos.
- 1428 /104** 1428, mars, Bruxelles (N). Philippe [Ier] ordonne au receveur général de Brabant Jan van Winghe, de payer à Peter Bloeschoen, cordonnier demeurant à Louvain, huit livres et 19 escalins de 40 gros monnaie de Brabant la livre, somme à lui due pour livraison de sept paires de bottes et huit paires de souliers, les 28 en 29 janvier derniers, à ses cinq pages et deux palfreniers.
- 1428 /105** 1428, mars, Bruxelles (N). Philippe [Ier] ordonne au receveur général de Brabant Jan van Winghe de payer à Gerart van Hoeffelys, en récompense de ses services, une somme de 100 couronnes d'or de France, à consacrer à l'acquisition d'un cheval entier.
- 1428 /106** 1428, mars (N). Philippe [Ier] reconnaît avoir reçu des compagnons lombards tenant table de prêt en la ville de Maastricht par l'intermédiaire du receveur général de Brabant, Jan van Winghe, en sus des 100 couronnes de France qu'ils lui ont payées précédemment, une nouvelle somme de 40 couronnes semblables qui sera à défalquer de la prochaine redevance qu'ils auront à lui verser.
- 1428 /107** 1428 [avant le 4 avril] (N). Philippe [Ier] ordonne au maieur de Merchtem Peter vander Tommen, de garantir à Jan vander Hagen, son prédécesseur en cet office, le paiement d'une somme de 38 livres trois escalins neuf deniers de gros en un *inghelschen* monnaie de Brabant à lui due à la clôture de son

compte du chef d'un passif laissé par Peter van Ghend, auquel il succéda comme maïeur de Merchtem.

- 1428 /108** 1428, [après le 4 avril] (N). Philippe [Ier] reconnaît avoir reçu des habitants de Nivelles, par l'entremise du receveur général de Brabant, Jan van Winghe, la somme de 100 couronnes de France, par eux due pour le présent terme de Pâques en raison de l'octroi des accises et maltôtes de leur ville.
- 1428 /109** 1428, 5 avril, Bruxelles (N). Philippe [Ier] ordonne au receveur général de Brabant, Jan van Winghe, de payer au chancelier, maître Jan Bont, différentes sommes d'argent lui dues pour voyages faits à Louvain le 25 février dernier, où il entendit la relation de Bartholomieu van Elter sur les missions par lui remplies auprès du roi de France et de la reine de Sicile, à Tirlemont le 4 mars suivant, où se tint une journée avec les députés de Liège pour une coupe d'argent à couvercle, richement dorée, par lui payée à Vrancken van Pede et dont lui duc fit présent au petit prieur, camerlingue du pape, avec lequel il eut un entretien en la ville de Bruges, etc.
- 1428 /110** 1428 [avant le 7 avril] (N). Substance d'un mandement par lequel il fut ordonné au receveur général de Brabant, Jan van Winghe, de payer ou de faire payer par le receveur de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch) Daneel Roesmont, une somme d'argent, non déterminée, à Aernde Stamellaert van Uden.
- 1428 /111** 1428, 8 avril, Lierre (N). Philippe [Ier] fait connaître les conditions sous lesquelles il a chargé Olivier vander Bruggen de l'administration de la recette de Brabant et de celle de son hôtel.
- 1428 /112** 1428, 9 avril, Bruxelles (N). Otte et Jan, bâtards d'Arkel de Leerdam, promettent sous serment de ne plus jamais s'attaquer à Gheryt van Strijen, seigneur de Zevenbergen, ni à ses serviteurs et aidants en raison de ce qu'ils firent à Jan van Arkel, seigneur de Pierrepont et du pays de Malines, dans la mairie de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch).
- 1428 /113** 1428, 9 avril, Lierre (N). Philippe [Ier], pour récompenser Otte vander Leck, seigneur de Hedel, des services rendus par lui aux ducs Antoine et Jean IV de Brabant, ses père et frère défunts, ainsi qu'à lui-même, déclare admettre le dit Otte au nombre des familiers de son hôtel avec ses serviteurs et six chevaux, en lui octroyant tous les droits, franchises, profits et privilèges dont jouissent ses autres familiers.
- 1428 /114** 1428, 9 avril, Lierre (N). Philippe [Ier] ordonne à Henrick de Smet, receveur d'Anvers, de Lierre et de Herentals, de laisser jouir Jaspas

Hebscaep des profits de la sergenterie de Mol dont, en considération de ses services et sur la recommandation de quelques-uns de ses serviteurs, il a gratifié le dit Jaspar, à la réserve toutefois de la rente de 40 livres par an assignée au profit de la veuve de Jan Wuest, etc.

- 1428 /115** 1428, 10 avril, Lierre (N). Philippe [1er] mande à Jan van Stalle, châtelain de Gaasbeek, qu'il le décharge de la garde de ce château et le délie du serment prêté par lui en assumant cette fonction, lui ordonnant de livrer ce château à Jacop, seigneur de Gaasbeek, d'Abcoude, de Putten et de Strijen, son cousin, auquel il vient de le redonner en fief par lettres patentes.
- 1428 /116** 1428, 10 avril (N).* Philippe [1er] ordonne au receveur de Turnhout et à ses successeurs en cet office de payer dorénavant régulièrement à Jan van Berchem la rente féodale qu'il possède sur la recette de Turnhout.
- 1428 /117** 1428, 10 avril, Lierre (N). Peter van Luccemborch, comte de Conversan et de Brienne, seigneur d'Enghien, Engelbert, comte de Nassau, seigneur de La Lek et de Breda, Jan, seigneur de Wezemaal et de Fallais, Jan, seigneur de Rotselaar, de Vorselaar et de Retie, Jan van Schoenvorst, burgrave de Montjoie, seigneur de Cranendonck et de Diepenbeek, Johannes Bont, docteur en l'un et l'autre droit et chancelier de Brabant, et Aert Stamelaerts van Uden se constituent garants envers leur ami Olivier vander Bruggen qui, à leur demande, a consenti à assumer la gestion de l'hôtel du duc pour permettre à celui-ci de pourvoir au remplacement du receveur général de Brabant, démissionnaire, auquel la dite gestion avait été confiée jusqu'alors.
- 1428 /118** 1428, 10 avril, Lierre (N). Substance de lettres de sauf-conduit pour le chevalier Florys vanden Abeele et sa suite, au nombre de 10 personnes, avec autant de chevaux, pour venir en Brabant et y séjourner depuis ce jour jusqu'à la Saint-Rémy [1er octobre] prochaine.
- 1428 /119** 1428, 12 avril (N). Jan, bâtard Tarkel, déclare sous serment que, sa vie durant, il n'entreprendra plus rien contre Geryt van Strijen, seigneur de Zevenbergen, ni contre ses amis, serviteurs et aidants, en raison de ce qui fut fait à Jan van Arkel, seigneur de Pierrepont et du pays de Malines, dans la mairie de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch). Manquant de sceau, son frère Otte, et son neveu, bâtards d'Arkel, de Leerdam, scellèrent pour lui les présentes lettres.
- 1428 /120** 1428, 14 avril, [Bruxelles] (L). Elisabeth, fille de Johannes Bruninx dit *Vintson*, en son vivant tailleur, et de feu Margareta Tseeghers,

et Egidius de Lille, mari de la dite Élisabeth, transportent entre les mains de Willem de Zwaef, proviseur de la confrérie de Saint-Éloi à Bruxelles, propriétaire du fonds, au profit de Symon de Plecker, barbier, fils de Henricus, un héritage avec habitation situé en dehors de la porte Sainte- Gudule en cette ville au lieu dit *Tellebert*, entre les biens de feu Johannes Robijns, de feu Johannes Stichelmans à présent Henricus Huysmans, fripier, de feu Martin Kystbuc, présentement de Symon Spleckers, aux conditions stipulées dans les présentes lettres.

- 1428 /121** 1428, 19 avril (A/D) . Johan, comte de Salm, mande à Philippe [Ier] que s'il n'obtient pas le paiement de ce qui lui reste dû comme héritier de son oncle Reynolt de Fauquemont (Valkenburg), en son vivant seigneur de Born et de Sittard, du chef de créances que laissa celui-ci à charge de la défunte duchesse Johanne de Brabant, il se verra malgré lui contraint d'user de violence envers lui et ses sujets pour se faire payer.
- 1428 /122** 1428, 20 avril, Bruxelles (N). Philippe [Ier] déclare avoir nommé Jan, fils aîné de Witham, en qualité d'écoute de la ville de Maastricht et de la cour de Lenculen, dite *den Vroenhove*.
- 1428 /123** 1428, 20 avril, Bruxelles (N). Philippe [Ier] déclare, avoir à la requête du chevalier Claes Hoen, seigneur de Broeke, fils de feu Herman, nommé Jan, fils aîné de Witham, en qualité d'écoute de la ville de Maastricht et de la cour de Lenculen, dite *den Vroenhoff*; et stipule en outre que les créances assignées sur cet office au profit dudit Claes Hoen et des ascendants devront être payées avant que le nouveau titulaire puisse être remplacé en cette charge.
- 1428 /124** 21 avril, Bruxelles (N). Philippe [Ier] ordonne au receveur de Louvain, Lodewyck de Rycke de payer aux enfants de Gielis vanden Broeke, à Godeverde van Linkenbeke, à Henric Hartwyck, à Jan van Watermale, aux enfants de Machiels van Grimbergen et à Willem van Hombraken, les cens qu'ils possèdent sur la Chambre du tonlieu de Louvain et les arrérages de ces cens au taux payé du temps des feus ducs Antoine et Jean IV, ses père et frère.
- 1428 /125** 1428, 26 avril, Bruxelles (N). Substance d'un mandement ordonnant aux maîtres de la Chambre des Comptes à Bruxelles de défalquer du compte de Jan van Tylly, bailli du Roman Pays de Brabant, une somme de dix couronnes de France et 25 royaux payée par lui à ...[le reste manque].
- 1428 /126** 1428, 2 mai, Herentals (N). Philippe [Ier] nomme Jan vanden Venne, Peeterssoen, forestier ou sergent de Herentals pour un terme de 24 ans consécutifs [plus tard à vie] aux droits, profits et émoluments

accoutumés.

- 1428 /127** 1428, 6 mai, Bruxelles (N). Substance d'un mandement, par lequel il fut ordonné au receveur de Louvain, Lodewyck die Rycke, de payer à Jan van Berchem, orfèvre, une somme de 40 couronnes, pour prix de deux gobelets à couvercle livrés par lui au duc Philippe [Ier].
- 1428 /128** 1428, 11 mai (N). Texte du seizième et dernier article de la charte de privilège octroyée ce jour-là aux habitants de la ville de Maastricht par feu le duc Philippe [Ier] de Brabant et l'évêque de Liège.
- 1428 /129** 1428, 11 mai (N). Reproduction des quinzième et seizième articles de la charte de privilège de cette date accordée aux habitants de la ville de Maastricht par feu le duc Philippe [Ier] et l'évêque de Liège.
- 1428 /130** 1428, 11 mai (N). Johan van Heinsberg, évêque de Liège et comte de Looz, Philippe [Ier], et les bourgmestres jurés et conseil de la ville de Maastricht font savoir que Johan van Heggen, Bartolomeus van Solt, Tijlman Opten Putte et Gerit Johan, Gerartsson, hommes de l'évêque, Laurens van Heze, Alart van Rothem, Gerart van Veels et Hans van Remunde, hommes du duc, ont été commis ce même jour pour procéder au renouvellement des deux bourgmestres, des huit jurés et des deux *paymeesteren* de la dit ville, de la manière spécifiée dans un des articles de la charte de privilège octroyée aussi ce même jour aux habitants de Maastricht, par l'évêque et le duc prénommés, en qualité de communs seigneurs de cette ville.
- 1428 /131** 1428, 12 mai (A/D) . Walther, *landamman* von Bremgarten, et Hans Fögler mandent à Philippe [Ier] qu'ils prennent contre lui et ses aidants le parti de Hans Rust appelé *Hans Liebsun*.
- 1428 /132** 1428, 13 mai, [Bruxelles] (L). Walterus Scotte dit *Scoepe*, fils de feu Willelmus, transporte au profit de Johannes Coels, fils de feu Henricus, un muid de froment par an qu'il possède sur la moitié de la dîme de Sint-Kwintens-Lennik au lieu dit Eizingen, l'autre moitié de cette dîme étant tenue par Aleydis de Busingen, veuve du chevalier Egidius de Stalle.
- 1428 /133** [1428] 19 mai, Bruxelles (N). Philippe [Ier] ordonne au receveur de Jodoigne, Jan Vairman, de payer à Willem van Tyemst, chevalier, la rente et les arrérages de celle-ci, qu'il tient sur la recette de Jodoigne et, en cas de refus, de venir en exposer incontinent les motifs par-devant lui et ses conseillers à Bruxelles.
- 1428 /134** 1428, 19 mai, Bruxelles (N). Philippe [Ier] ordonne aux maîtres de

la Chambre des Comptes à Bruxelles de défalquer du compte que leur présentera de l'exercice de sa charge l'ammann de Bruxelles Wouter Pipenpoy, la somme de 26 livres et trois escalins de 40 gros de Brabant, la livre payée par lui, à défaut de receveur général de Brabant et ensuite de ses ordres, à Vrancken patron de l'hôtellerie *In den Spiegel* à Bruxelles, pour les dépenses faites en son hôtellerie, le 12 et le 13 de ce mois, par le prieur du Saint Esprit, appelé *Tcleyn prioerken*, chambellan (*cubiculier*) du pape.

- 1428 /135** 1428, 24 mai, Bruxelles (N). Philippe [Ier] reconnaît que, pour les dépenses de son hôtel, Peter vander Eyken, son secrétaire, a reçu en prêt de Jan Berchman, orfèvre à Bruxelles, 90 couronnes d'or de France, somme qu'il a donné l'ordre à Peter prénommé de faire payer avant le 15 août prochain, et pour laquelle il a donné en gage au prêteur susnommé deux bouteilles en argent pesant ensemble 15 marcs et deux onces environ.
- 1428 /136** 1428, 25 mai (A/D) . Hans Rust dit Hans *Liebsun*, ne parvenant pas à se faire dédommager des pertes souffertes par lui et feu son père au service du défunt duc de Brabant Antoine, père du duc Philippe, mande à celui-ci qu'il en poursuivra le paiement par la violence contre lui et contre ceux qui aidèrent son dit feu père.
- 1428 /137** 1428, 25 mai (A/D) . Antenyge Wyrich von Phederzsheym et Claus Hertzog van Offenheym font savoir au duc de Brabant Philippe qu'ils prennent contre lui et les aidants du feu duc Antoine son père, le parti de Hans Rust surnommé *Hans Liebsun*. Antenyge Wyrich scella cette lettre pour eux deux.
- 1428 /138** 1428, 25 mai (A/D) . Fridrich Odenberger, Nicolas von Rodax, Nicolas Muntschen Bry font savoir au duc de Brabant Philippe qu'ils prennent contre lui et ses aidants le parti de Hans Rust surnommé *Hans Liebsun*.
- 1428 /139** 1428, 25 mai, Louvain (N). Philippe [Ier] ordonne au receveur de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch), Daneel Roesmont, de payer à Willem van Boexstel surnommé *van Haren*, wairt *In den wilden man*, à Louvain, mari de Katheline van Dynter, auparavant veuve de Willem van Erpe, en son vivant maître-queux du feu duc Jean IV, son frère et prédécesseur, la somme de 40 couronnes d'or de France, reliquat de celle jadis assignée sur la recette des foreries de Beek et de Bladel par le feu duc au profit de son maître-queux prénommé.
- 1428 /140** 1428, 26 mai, Louvain (N). Simple note portant que Jan vander Hagen fut nommé châtelain de Troisfontaines (*Drienbornen*) à partir du 1er mars avant Pâques (1428 n. st.) jusqu'à rappel.

-
- 1428 /141** 1428, 26 mai, Louvain (N). Substance d'un mandement par lequel il fut ordonné à ceux de la Chambre des Comptes à Bruxelles de passer en compte au receveur de Maastricht, Andries van Gelke, deux paiements faits par lui en acquit de dépenses faites en son hôtel *In den Winckel* au dit Maastricht, notamment par le chancelier maître Jan Bont, le burgrave de Montjoie (Monschau), Willem van Montenaken et maître Emont, lors de la journée qui fut tenue en cette ville par ordre du duc.
- 1428 /142** 1428, 26 mai, Louvain (N). Substance d'un mandement par lequel il est ordonné aux maîtres de la Chambre des Comptes à Bruxelles d'allouer en dépense au maieur de Rhode [Saint-Genèse], Henric de Kegel, une somme de 31 couronnes d'or de France, payée par lui à Jan Offhuys, orfèvre à Bruxelles, pour un gobelet en argent, à couvercle, pesant trois marcs et deux onces, livré par lui au duc Philippe [Ier].
- 1428 /143** 1428, 26 mai, Louvain (N). Philippe [Ier] édicte une ordonnance par laquelle il défend à tous ses sujets de Brabant, tant nobles que non nobles, de se faire héberger et nourrir dans le couvent de Hoidonk ou dans les fermes qui y appartiennent, sans exprès commandement de lui, pour quelque cause se puisse être, sous peine d'encourir chaque fois une amende de 10 *peters* d'or monnaie de Louvain.
- 1428 /144** 1428, 26 mai, Louvain (N). Philippe [Ier] ordonne aux gens de la Chambre des Comptes à Bruxelles de passer en compte aux fermiers du tonlieu d'Anvers la ristourne à eux consentie sur le paiement de la rente de 600 couronnes de France par an que le conseiller Aert van Grayenghem (sic, Crainhem) seigneur de Grobbendonk possède sur le dit tonlieu.
- 1428 /145** 1428, 27 mai, Louvain (N). Philippe [Ier] ordonne à Willem Stevenart dit du *Cambge*, naguères receveur de Hainaut et présentement chargé par lui de la recette de ce qui lui revient de la succession de son frère, le feu duc Jean de Brabant, de passer en compte au receveur de Hal, Engelbrecht Rape, sur le produit des Bois de Hal (Hallerbos) et de Quenast la somme de 143 livres monnaie de Brabant à lui due par Jan van Schoenvorst, burgrave de Montjoie (Monschau), seigneur de Cranendonck et de Diepenbeek, conseiller et chambellan de lui duc.
- 1428 /146** 1428, 28 mai, Louvain (N). Substance d'un mandement, par lequel il est ordonné aux maîtres de la Chambre des Comptes de Bruxelles de passer en compte à Jan van Winghe, naguères receveur général du Brabant, la somme de 26 livres du prix de 40 gros la livre, payée par lui à Jan Struelen, boucher du duc Philippe pour ses gages d'une année finissant à Paques, 4 avril 1428, plus la

livraison de cinq *ezeladen* de bois dans la maison du dit boucher à Bruxelles.

- 1428 /147** 1428, 28 mai, Louvain (N). Substance d'un mandement adressé aux maîtres de la Chambre des Comptes à Bruxelles; leur ordonnant de passer en dépense à Art Quap, récemment commis à la recette générale du Brabant, une somme de 26 livres pour les gages de Jan Struelen de la Pâques 1427, 20 avril, au 1er octobre suivant (*Te Bamisse dair naist volgende*).
- 1428 /148** 1428, 28 mai, Louvain (N). Philippe [1er] ordonne à l'écoutète de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch) Jan vander Dussen, de payer à Philippe, seigneur de Geldrop, une somme de 200 couronnes de France de 40 gros monnaie de Brabant la couronne, à titre d'indemnité pour son arrestation non justifiée en la cour du feu duc Jean IV, son frère et prédécesseur, sous l'accusation de la frappe de faux *kromsteerte* faite en son village à sa connaissance.
- 1428 /149** 1428, 30 mai (F). Johan Kaercalle et Reinchon Chouar, échevins de Jodoigne, font savoir que par-devant eux et le receveur de Jodoigne et tenanciers de Weryseelx, nommément Wilham Kabo, Waltier Pietre, Johan le Richehomme et Johan Corpus, le dit receveur de Jodoigne, représentant le duc de Brabant, a été mis en possession *delle Safurnier*, qui avait appartenu à feu Colar Garinne, pour faute de paiement de certain cens dû au dit duc; que Johan Boulhe de Jodoigne, possesseur d'une rente héritable de deux muids de blé sur la dite *Safurnier* fut adhérité de celle-ci par le dit receveur, et que Johan Boulhe à son transport porta au profit de Johan de Wavre, de Jodoigne, aux conditions spécifiées dans le présent acte, que scellèrent de leurs propres sceaux les deux échevins prénommés.
- 1428 /150** 1428, 2 juin, Vilvorde (N). Philippe [1er] ordonne au receveur de Louvain Lodewyc de Rycke, à défaut de receveur général de Brabant, de payer à Peter vander Eycken, cleric de sa cuisine commis par lui à l'administration de son hôtel, la somme de 206 livres 15 escalins de 40 gros monnaie de Brabant la livre, montant des dépenses faites par le duc et sa famille en la ville de Louvain du 24 au 28 mai dernier.
- 1428 /151** [14]28, 2 juin (F). Simple mention des lettres de cette date par lesquelles le duc Philippe ordonna l'observation de celles de son frère et prédécesseur défunt, Jean IV, datée du 7 février 1425 (voyez l'analyse n° 10.198) et relatives au paiement d'une somme de 200 écus d'or par an à Robert et Guillaume, comtes de Virneburg et seigneurs de Saffenberg, fils de Philippe.
- 1428 /152** 1428, 3 juin (F). Jehan de Hourdaing, bâtard, Henriet del Fosse,

Pieret del Court et Jean Hannelet le Faute, n'ayant pu obtenir le paiement des gages à eux dus pour avoir été dans la compagnie d'Engelbert d'Enghien au service du feu duc Jean IV de Brabant pendant la guerre qu'il eut à soutenir en Hainaut contre le duc de Gloucester, et s'étant attaqué pour cette cause aux habitants du pays de Brabant, sollicitant par l'entremise d'Engelbert d'Enghien le pardon de ce méfait du duc Philippe de Brabant, en prêtant serment entre les mains de Guillaume, comte de Sayn, seigneur de Rhode-Sainte-Agathe et sénéchal de Brabant, de ne plus jamais occasionner de dommages aux sujets du dit duc et de ses successeurs.

- 1428 /153** 1428, 8 juin, Vilvorde (N). Substance d'un mandement par lequel le duc ordonne aux maîtres de la Chambre des Comptes de Bruxelles de passer en compte à Olivier vander Bruggen, etc., une somme de 39 livres et 12 ecalins de 40 gros la livre, payée par lui pour les dépenses faites à la journée de Diest par le burgrave de Montjoie (Monschau), Willem van Montenaken et quelques autres conseillers avec 19 chevaux.
- 1428 /154** 1428, 8 juin, Vilvorde (N). Substance d'un mandement ordonnant à Olivier vander Bruggen, etc., de payer au damoiseau de Montjoie (Monschau) la somme de 28 écus de Hollande de 52 gros monnaie de Brabant pour ses gages pendant les sept jours qu'il participa à une journée tenue à Lierre.
- 1428 /155** 1428, 8 juin, Vilvorde (N). Philippe [Ier] ordonne aux gens de la Chambre des Comptes à Bruxelles de passer en compte à Olivier vander Bruggen, commis à la gestion des frais de son hôtel, les sommes suivantes payées par lui ensuite de ses ordres, à titre de gages et de frais de voyage [non déterminés] à ses conseillers et serviteurs ci-après nommés: Engelbrecht, comte de Nassau, etc., son cousin, 60 couronnes de France, Jan, seigneur de Wezemaal, son cousin, autant, Henric, seigneur de Rotselaar, autant, Jan van Schoenvorst, burgrave de Montjoie (Monschau), etc., autant, Clause van Sinte Goerix, son chambellan, 30 couronnes semblables, Emont van Dynter, son secrétaire, 25 couronnes et Ambrosio, fils du dit Emont, 15 des dites couronnes de 60 gros monnaie de Brabant la couronne.
- 1428 /156** 1428, 9 juin, Vilvorde (N). Philippe [Ier], en considération des bons services que lui ont rendus les habitants de Lierre, leur accorde la présente charte de privilège aux termes de laquelle un père et son fils ou deux frères ne pourront en même temps être échevins de cette ville.
- 1428 /157** 1428, 9 juin, Vilvorde (N). Autre charte de privilège octroyée aux habitants de Lierre par Philippe, portant que désormais nul ne sera

porté échevin, juré officier de cette ville sans en être bourgeois ou sans au préalable avoir renoncé sous serment aux privilèges et franchises dont il pourrait se prévaloir du droit de bourgeoisie acquis par lui en quelque autre ville.

- 1428 /158** 1428, 9 juin, Vilvorde (N). Philippe [Ier] accorde à la bonne ville de Louvain des lettres de non-préjudice du fait d'avoir, pour autant qu'elle en avait le pouvoir, octroyé des lettres de rappel du ban prononcé naguère contre Claes Colensoen d'Anvers.
- 1428 /159** 1428, 9 juin, Vilvorde (N). Philippe nomme Thijsken van Leendt garde chargé d'empêcher ou de constater les dégâts (*scutter*) dans le village de Bakel, aux droits, profits et émoluments accoutumés.
- 1428 /160** 1428, 9 juin, Vilvorde (N). Substance d'un mandement par lequel il est ordonné aux gens de la Chambre des Comptes à Bruxelles de passer en compte à Olivier vander Bruggen, etc., une somme de 100 couronnes d'or de France du prix de 60 gros de Brabant la couronne que, par ordre du duc, il a payé à Pawyn van Mettershem, *omdat hij den dach van zynre leystinghen verlengt hadde*.
- 1428 /161** 1428, 9 juin, Vilvorde (N). Substance d'un mandement enjoignant aux maîtres de la Chambre des Comptes à Bruxelles de passer en compte à Olivier vander Bruggen une somme de 93 couronnes d'or de France de 60 gros monnaie de Brabant pièce, payée par lui pour un cheval entier que le duc acquit de Willem vanden Assche à Bruxelles, pour en faire cadeau au seigneur Lourdin [de Saligny], conseiller et chambellan du duc de Bourgogne Philippe le Bon.
- 1428 /162** 1428, après 11 juin (N). Philippe [Ier] ordonne au maieur de Kampenhout Henric Trappart*, d'assurer en due forme à son prédécesseur au dit office, Henric vanden Temple, le paiement de la somme de 15 livres 12 escalins et 10 deniers gros de Brabant, lui restée due à la clôture de son dernier compte commençant le 6 janvier 1428 et finissant le 20 avril de cette même année après Pâques, suivant une cédula signée en la Chambre des Comptes à Bruxelles le 11 juin dernier.
- 1428 /163** 1428 [avant 12 juin], Vilvorde (N). Philippe [Ier] ordonne au receveur de Bruxelles, Gielis Cole, en lieu et place du receveur général de Brabant non encore désigné, de payer à Barthelémi ... [le nom patronymique est laissé en blanc], la somme de 15 couronnes d'or de France de 60 gros monnaie de Brabant la couronne, pour prix de la broderie des manches de 15 robes rouges distribuées à la fin du deuil du duc Jean IV, son frère, à ses cinq pages, à deux palfreniers, à son valet de pied, à Heynen van Lubeke, valet d'écurie, au maréchal des chevaux, à *meester Jacob*

den sot, à Heylotten der sottynnen, au messenger du roi de France, au valet du jeune duc de Berg qui lui amena un cheval de race, et au valet de Walrave van Moerse qui lui en amena aussi un.

- 1428 /164** 1428, 12 juin, Louvain (N). Substance d'un mandement adressé à défaut de receveur général de Brabant à Olivier vander Bruggen, ordonnant à celui-ci de payer à Henric Mostart de Nivelles une amende de 200 couronnes d'or de France, la couronne comptée pour 60 gros monnaie de Brabant.
- 1428 /165** 1428, 14 juin, Bruxelles (N). Philippe [Ier] autorise les mambours et gouverneurs de l'hospice de Woluwé-Saint-Étienne à faire collecter dans ses États pour recueillir l'argent nécessaire à la reconstruction de cet hospice dont tous les bâtiments avaient été détruits de fond en comble par un incendie.
- 1428 /166** 1428, 15 juin, Bruxelles (N). Substance d'un mandement par lequel il est enjoint à Olivier vander Bruggen, etc., de payer au seigneur d'Enghien la somme de 53 couronnes d'or de France de 60 gros de Brabant pièce, dont le duc de Brabant Philippe était redevable envers ce seigneur pour certains frais de voyages.
- 1428 /167** 1428, 22 juin, Vilvorde (N). Substance d'un mandement par lequel il fut ordonné à Johannes de Blonde de payer au chancelier maître Jan Bont une indemnité de 72 couronnes de France, à 60 gros de Brabant pièce, pour la perte d'un cheval entier qu'il fit au service du duc Philippe.
- 1428 /168** 1428, 22 juin, Vilvorde (N). Substance d'un mandement, ordonnant à Olivier vander Bruggen de payer au chancelier de Brabant Jan Bont, une somme de 50 couronnes de France de 60 gros la pièce, à titre de dédommagement pour un entier blanc qu'il abîma au service du duc Philippe et livra au maréchal.
- 1428 /169** 1428, 22 juin, Vilvorde (N). Substance d'un mandement intimant aux maîtres de la Chambre des Comptes à Bruxelles l'ordre de passer en compte au maieur de Louvain, Claese van Sinte Goerix, une somme de 41 couronnes de France et sept et demi *boddragers*, la couronne valant 60 gros de Brabant, à lui due pour livraison au duc Philippe de 14 aimes et 36 gelte de vin du pays.
- 1428 /170** 1428, 22 juin, Vilvorde (N). Substance d'un mandement adressé aux maîtres de la Chambre des Comptes à Bruxelles, par lequel il leur fut ordonné de passer en compte au maieur de Tirlemont, Willem van Montenaken, une somme de 20 couronnes de France du prix de 60 gros de Brabant pièce, payée par lui, sur l'ordre du duc Philippe à Peeter vander Eycken.

-
- 1428 /171 1428, 25 juin, Bruxelles (N). Substance d'un mandement par lequel il fut ordonné à l'ammann de Bruxelles Wouter Pypenpoy, de payer à Stamelaert la somme de 27 écus de Hollande de 52 gros monnaie de Brabant l'écu que le duc devait au dit Stamelaert pour certains voyages faits à son service.
- 1428 /172 1428, 26 juin, Bruxelles (N). Philippe [Ier] nomme Barthelémi *den Scuttere* écoutète de Kontich et du Pays de Rijen en remplacement de Peter van Driemilen, aux gages, droits, profits et émoluments accoutumés*.
- 1428 /173 1428, 27 juin, Vilvorde (N). Philippe [Ier] ordonne aux maîtres de la Chambre des Comptes à Bruxelles de passer en compte du maieur de Tirlemont Willem van Montenaken, conseiller, etc., une somme de 40 couronnes d'or de France de 60 gros de Brabant la couronne, à lui due pour livraison de foin au maréchal de sa cour.
- 1428 /174 1428, 29 juin, Bruxelles (L). Philippe [Ier] mande aux doyen et chapitre de Saint-Pierre à Oirschot au diocèse de Liège, qu'il a octroyé à maître Johannes de *Gronsel*, docteur en médecine, les canonicat et prébende devenus vacants par le décès de Johannes de Petershem: les invitant à en investir le dit *Gronsel*, ou son procureur, avec toutes les solennités requises.
- 1428 /175 1428, juin (N). Substance d'un mandement, par lequel les maîtres de la Chambre des Comptes à Bruxelles sont invités à passer en compte au maître des corvées en Brabant, Johannes Blonde, une somme de 108 livres dix escalins de 40 gros monnaie de Brabant la livre, payée par lui en acquit des dépenses faites en l'hôtellerie *vander Sterren* à Hal par le damoiseau de Wezemaal, le chancelier de Brabant, le burgrave de Montjoie (Monschau) et Jan van Woude, lorsqu'ils prirent part à la journée tenue au dit Hal avec les députés du duc de Bourgogne.
- 1428 /176 1428, 2 juillet (F). Thierry de Meingersrewt, écuyer, conseiller et maître d'hôtel du duc Philippe, et commis par la comtesse douairière de Ligny et de Saint-Pol pour recevoir ce que sa vie durant lui doit le dit duc, reconnaît avoir reçu de Clement de Gheytere, receveur des 500 écus d'or annuellement dus au duc en la paroisse de Deurne-lez-Anvers, la somme de 500 francs de 32 gros monnaie de Flandre pièce pour le terme de ladite pension de la comtesse douairière échu le jour de Pâques dernier.
- 1428 /177 1428, 3 juillet, Delft (F). Traité de paix entre Philippe le Bon, duc de Bourgogne, et Jacqueline, duchesse de Bavière, comtesse de Hainaut, de Hollande (Holland) et de Zélande (Zeeland) et dame de Frise (Friesland).

-
- 1428 /178** 1428 [vers le 6 juillet 1428] (N). Philippe [Ier] nomme Gielis van Berckelaer écoutète de Kontich et du pays de Rijen en remplacement de Pieter van Driemilen, aux gages, droits, profits et émoluments accoutumés.
- 1428 /179** 1428, 7 juillet, Herentals (N). Philippe [Ier] ordonne aux maîtres de la Chambre des Comptes à Bruxelles de passer en compte à l'écoutète de Kontich et du pays de Rijen, Gielis van Berckelaer, une somme de 100 couronnes d'or de France de 60 gros de Brabant la couronne payée par lui pour les besoins de l'hôtel ducal entre les mains de Peter vander Eycken, clerc de la cuisine.
- 1428 /180** [1428?], 9 juillet (1438 sic, erreur probable) (F). Mention de lettres de cette date, passées devant les échevins d'Anvers, en vertu desquelles Jehan Eyckman, acquit du damoiseau de Wezemaal une rente de 20 sols gros vieux tournois monnaie de France valant dix livres de 40 gros, hypothéquée sur tous les biens et seigneuries de Westerlo, Herselt, Olen et sur la terre de Malines: rente qui fut levée plus tard au nom de l'acquéreur susnommé par Jehan Pot.
- 1428 /181** 1428, 9 juillet (F). Mention des lettres de cette date, en vertu desquelles Jacop de Cuypere acquit devant les échevins d'Anvers, du damoiseau de Wezemaal, une rente de 36 vieux gros par an sur les biens et seigneuries de Westerlo, Herselt, Olen, et sur la terre de Malines, rente que leva plus tard Henry de Mereude.
- 1428 /182** 1428, 9 juillet (F). Mention des lettres scabinales de cette date, par laquelle les proviseurs de la Table du Saint-Esprit à Anvers acquirent de Jehan, seigneur de Wezemaal, une rente de 11 livres six sols et deux deniers de vieux gros et 15 vieilles mites par an sur les biens et seigneuries de Westerlo, Herselt et Olen, et sur la terre de Malines.
- 1428 /183** 1428, 9 juillet (F). Mention des lettres passées ce jour-là devant les échevins d'Anvers, et par lesquelles Jehan Noyts acquit du seigneur de Wezemaal une rente de trois livres six deniers de vieux gros par an sur les seigneuries de Westerlo, Herselt et Olen, et sur la terre de Malines: rente que posséda plus tard maître Pierre vander Voert.
- 1428 /184** 1428, 9 juillet (F). Mention des lettres émanées ce jour-là des échevins d'Anvers, et par lesquelles Claes Colensone fut investi par eux d'une rente de quatre livres de vieux gros par an, que prélevèrent plus tard Henry van Mechelen et Jehan van Urssele.
- 1428 /185** 1428, 16 juillet (F). Marguerite de Bourgogne, duchesse de Bavière, comtesse [douairière] de Hainaut, de Hollande (Holland) et de Zélande (Zeeland) et dame de Frise (Friesland), approuve en le reproduisant textuellement, et promet et jure d'en observer tous

les points et articles, le traité de paix conclu à Delft, le 3 juillet 1428, entre la duchesse Jacqueline, sa fille, et Philippe le Bon, duc de Bourgogne, etc. [voyez plus haut].

- 1428 /186** 1428, 18 juillet, [Bruxelles] (L). Amelricus Was, fils de feu Amelricus, promet de payer annuellement et héréditairement à *Sanderus vander Beken*, fils de feu Henricus et de sa femme Helena Stomps, huit florins de cens hypothéqué sur une ferme, dite *thof van Bruekelyns*, situé à Saint-Gilles (apud *Obbruxellam*) aux conditions stipulées dans le présent acte contresigné *Dohain* et passé devant Wilhelmus de Pape et Walterus vander Noot, fils d'Egidius, échevins de Bruxelles, qui le scellèrent de leurs propres sceaux.
- 1428 /187** 1428, 25 juillet, Bruxelles (N). Philippe [1er] donne pleins pouvoirs à ceux des États laïques du pays de Brabant pour s'assembler à nouveau en la ville de Herentals, à l'effet d'y procéder à l'examen des faits reprochés à quelques-uns de ses serviteurs par des seigneurs bannerets, des conseillers, etc., s'il y a lieu, à la correction de ceux de ses serviteurs qu'ils auront reconnus coupables.
- 1428 /188** 1428, 25 juillet, Bruxelles (N). Philippe [1er] prend comme avoué en chef des établissements religieux du duché de Brabant, sous spéciale protection et sauvegarde ceux qui auront à procéder à l'élection d'un nouvel abbé de Tongerlo en remplacement de feu Jan Sichten.
- 1428 /189** 1428, 26 juillet, Bruxelles (N). Le duc Philippe [1er] ordonne aux oiseleurs (*den leggers*) de Postel, de Turnhout et de Lieshout à livrer tous les oiseaux pris par eux entre les mains de Henric van Geldrop, bâtard, qui lui en devra rendre compte, et enjoint aux écoutètes de Turnhout, du Kempenland et du Peelland, de payer aux dits oiseleurs les droits qui leurs sont dus pour leurs prises.
- 1428 /190** 1428, 26 juillet, Bruxelles (N). Substance d'un mandement, par lequel le duc Philippe ordonna au maieur de Louvain, Clause van Sinte Goerix, à défaut d'un receveur général de Brabant, de payer à Henri de Borchoven, une somme de 50 couronnes de France, à titre de dédommagement de la perte d'un cheval qu'il subit au service durant la guerre de Hainaut.
- 1428 /191** 1428, 2 août, Leiden (N). Philippe [le Bon] ratifie en qualité de ruward et héritier des pays de Hainaut, Hollande (Holland), Zélande (Zeeland) et Frise (Friesland), les lettres par lesquelles feu le duc de Brabant Jean IV et sa femme Jacqueline de Bavière ont assigné à Albert van Alpen une rente féodale et viagère de 80 florins d'Arnhem par an sur le tonlieu d'Amsterdam, en spécifiant que le

paiement s'en fera dorénavant en une au lieu de deux fois (voir la charte datée de Gorinchem, 19 janvier 1419, analysée sous le n° 9643).

- 1428 /192** 1428, 4 août, Herentals (N). Philippe [Ier], à la requête du chancelier maître Jan Bont, docteur en l'un et l'autre droit, lui octroie à titre d'indemnité pour les dommages, frais et débours supportés par lui tant à cause de son emprisonnement au Coudenberg au temps où lui duc était ruward de Brabant que de son déménagement de Cambrai à Bruxelles après sa nomination comme chancelier de Brabant, etc., une seconde somme de 400 couronnes de France payable par Peter vander Eycken ou par des receveurs particuliers à désigner par celui-ci, la première indemnité semblable ayant été assignée au profit du dit Jan Bont à raison de 200 couronnes sur la recette du comté de Saint-Pol, 100 sur celle de maieur de Tirlemont, Willem van Montenaken, et les 100 autres sur la recette générale de Brabant que desservait alors Jan van Winge.
- 1428 /193** 1428, 7 août, Herentals (N). Philippe [Ier] ordonne aux maîtres de la Chambre des Comptes à Bruxelles de passer en dépense la somme de 400 couronnes d'or de France de 60 gros monnaie de Brabant payée par parties au chancelier Jan Bont, docteur en l'un et l'autre droit, sur l'ordre de Peter vander Eijcken, par les officiers comptables ci-après nommés: Wouter Pipenpoy, amman de Bruxelles, 100 couronnes; Willem van Montenaken, maieur de Tirlemont, 100 couronnes, Jan vanden Astene, receveur de la dite ville de Tirlemont, 50 couronnes, Laurent Fioletten, receveur de Tervueren et de Vilvorde, 50 couronnes, Henric van Amersoyen, clerc des livres des fiefs, 50 couronnes, et Lodewyck de Rycke, receveur de Louvain, 50 couronnes.
- 1428 /194** 1428, 9 août (N). Henrich van Steynberg, Diederich van Ploe, Leynart van Meutze, Johan Schuysden Duvel appelé *Grensauwe*, Evert Krayn dit *van Clauenberg*, Burger der Jonge nommé *van Lyncoep*, Daniel Schutze surnommé *vander Wysmar* et Peter Kerfstock dit *here van Bruynshuysen*, font savoir à Philippe [Ier] qu'ils prennent contre lui le parti de Wilhem, comte de Limbourg, seigneur de *Broiche* et de *Bedbur*.
- 1428 /195** 1428, 9 août, Louvain (N). Philippe [Ier] confirme les lettres patentes par lesquelles, le 7 avril 1427, il commit à la recette générale de Brabant Olivier vander Bruggen, assigne à celui-ci 108 vieux écus, du prix de quatre escalins et quatre gros, monnaie de Brabant l'écu, à titre d'indemnité de sa gestion de l'hôtel ducal pendant le désaccord qui régna entre lui, duc, et une partie des seigneurs bannerets et des nobles du pays de Brabant, et lui alloue 600 couronnes d'or de France, pour ses gages en sus des droits,

profits et émoluments dont ont joui ses prédécesseurs à la dite recette générale: ordonnant aux maîtres de la Chambre des Comptes à Bruxelles tout ce que dessus lors de l'audition des comptes que leur rendra le dit Olivier de l'exercice de sa charge.

- 1428 /196** 1428, 12 août (N). Walraven van Moers, seigneur de Baar, se réconcilie avec le duc de Brabant en de Limbourg et marquis du Saint-Empire Philippe, tant en son nom qu'au nom de ses alliés et aidants.
- 1428 /197** 1428, 14 août, Bruxelles (N). Substance d'un mandement de cette date, par lequel il fut ordonné au receveur de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch) de payer à Ruthgheert van Woensel les arrérages de ce qui lui était dû à cause des forestiers de Rolduc (Herzogenrath) et de Someren depuis le décès du duc Jean IV jusqu'à ce jour, conformément aux lettres de commission qu'il en possédait de celui-ci et de son prédécesseur le duc Antoine.
- 1428 /198** 1428, 15 août (N). Daem van Gunderstorff n'étant plus au service de Johan, seigneur de Reifferscheid dont il avait pris le parti contre le feu duc Jean IV de Brabant, se réconcilie avec le duc Philippe, successeur de celui-ci.
- 1428 /199** 1428, 15 août, Bruxelles (N). Substance d'un mandement de cette date, adressé aux maîtres de la Chambre des Comptes à Bruxelles, leur ordonnant de passer en compte au receveur de Bruxelles, Gielis Cole, une somme de 15 couronnes de France de 60 gros de Brabant pièce et deux muids de blé payés par lui aux bâtards du duc Philippe [Ier] sur l'ordre de celui-ci.
- 1428 /200** 1428, 25 août, Louvain (N). Philippe [Ier] envoie à ses maîtres d'hôtel l'énumération détaillée des pièces d'argenterie qui, suivant ses ordres, ont été vendues par Jan Taillant, valet de la bouteillerie, pour payer les frais des obsèques du feu duc Jean IV, son frère et prédécesseur, ainsi que les objets en or qui ont été donnés à Robyn Danele. Il leur ordonne d'en donner décharge au susdit Taillant et à tous les autres préposés à la bouteillerie, et d'en faire tenir note dans l'inventaire ad hoc.
- 1428 /201** 1428, 25 août, Louvain (N). Philippe [Ier], à la requête d'Olivier vanden Brugge, receveur général de Brabant, lui accorde sur la recette de sa charge une somme de 200 couronnes d'or de France, du prix de 60 gros monnaie de Brabant la couronne, en rémunération des nombreux services rendus par lui avant qu'il ne fût commis à la dite recette générale. Le duc ordonne en conséquence aux gens de la Chambre des Comptes à Bruxelles d'allouer la susdite somme au susdit Olivier dans le compte qu'il rendra par-devant eux.

-
- 1428 /202** 1428, 25 août, Louvain (N). Philippe [Ier] ordonne aux gens de la Chambre des Comptes à Bruxelles d'allouer à Olivier vander Bruggen, dans le compte qu'il lui reste à leur rendre de sa gestion comme receveur des villes et franchises de Tervueren en de Vilvorde, la somme de 25 couronnes de France au prix de leurs cours en Brabant à la date de 26 juin 1427, jour où le dit Olivier lui fit tenir cette somme pour en faire son plaisir par l'intermédiaire du chevalier Claes van Sinte Goericx, conseiller et premier chambellan.
- 1428 /203** 1428, 26 août, Louvain (N). Philippe [Ier] ordonne au receveur général de Brabant Olivier vander Bruggen, de payer au conseiller et chambellan Jan van Witham, seigneur de Boutersem, la somme de 26 écus de Hollande de 52 gros monnaie de Brabant l'écu, pour ses frais de route et de séjour, à quatre chevaux et pendant 13 jours, en se rendant le 9 mai 1428 à la journée tenue à Diest, le 24 du même mois à l'assemblée de Louvain, et le 5 juillet suivant à celle de Herentals.
- 1428 /204** 1428, 26 août, Louvain (N). Substance d'un mandement daté de ce jour, par lequel il est ordonné au receveur de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch), Daneel Roesmont, de laisser suivre à *Vranxken den bode* les profits et émoluments de la sergenterie de Maren, échus depuis le décès du duc Jean IV jusqu'à ce jour en exécution des lettres qu'il en avait du dit feu duc.
- 1428 /205** 1428, 26 août, Louvain (N). Substance d'un mandement daté de ce jour, par lequel il est ordonné aux maîtres [de la Chambre des Comptes à Bruxelles] de donner décharge au receveur de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch) Daneel Roesmont, du fait d'avoir laissé suivre à Jan van Berlekem les profits et émoluments de la sergenterie de Belicum échus depuis le décès du duc Jean IV jusqu'à ce jour, conformément à l'ordre qu'il en avait reçu du duc Philippe [Ier] de Brabant.
- 1428 /206** 1428, 27 août, Louvain (N). Substance d'un mandement de cette date, par lequel ordre fut donné aux maîtres de la Chambre des Comptes à Bruxelles de passer au compte de Bartholomeeus vanden Perre, naguères écoutète de Herentals, la somme de 19 écus de Hollande que, par ordonnance du duc Philippe [Ier] de Brabant, il avait payé à Arde Stamelairt van Uden pour ses gages pendant 13 jours à trois chevaux.
- 1428 /207** 1428, 27 août, Louvain (N). Philippe [Ier], sur les recommandations de quelques-uns de ses serviteurs, confirme en faveur de Jan Wuken, portier du potager de l'hôtel ducal à Bruxelles, les lettres du feu duc Jean IV à travers lesquelles sont passées les présentes

lettres confirmatives.

- 1428 /208** 1428, 28 août, Louvain (N). Substance d'un mandement de cette date, par lequel il est ordonné au receveur de Jodoigne, Jan Vareman, de payer à Gord de Lu les profits et émoluments de la sergenterie de Saint-Jean-Geest pour l'an fini le 25 juin dernier, en exécution des lettres que le dit Gord en avait reçu du feu duc Jean IV de Brabant.
- 1428 /209** 1428, 28 août, Louvain (N). Substance de mandement de cette date, par lequel ordre est donné au receveur de Jodoigne Jan Wareman de laisser suivre à Dyrc van Dynter les profits et émoluments de la sergenterie de Jodoigne depuis le 24 juin dernier, conformément aux lettres qu'en avait obtenu le dit Dyrc du feu duc Jean IV de Brabant: dépense qui sera défalquée de son compte.
- 1428 /210** 1428, 28 août, Louvain (N). Substance d'un ordre de cette date adressé aux membres de la Chambre des Comptes à Bruxelles en vertu duquel ceux-ci devraient déduire du compte de l'écoutète de Herentals Bertholt vanden Perre, la somme de 24 couronnes d'or de France, montant d'une amende encourue par lui envers le duc et les trois villes de Louvain, Bruxelles et Anvers pour avoir signifié naguère certains commandements au nom du dit duc.
- 1428 /211** 1428, 28 août, Louvain (N). Substance d'un ordre de cette date adressé aux gens de la Chambre des Comptes à Bruxelles, leur enjoignant de défalquer du compte d'Olivier vander Bruggen une somme de 60 couronnes d'or de France payée par lui à Claese van Sinte Goerix en remboursement de semblable somme que celui-ci avait prêté au duc pour en faire sa volonté.
- 1428 /212** 1428, 28 août, Louvain (N). Philippe [Ier], [Le commencement de ce mandement manque et est remplacé par l'incipit des lettres de commission et dont la finale fait conséquemment défaut. Nous ne nous expliquons pas cette erreur du copiste] nommant en qualité de secrétaire et cleric *van den bluede* aux gages, honneurs, franchises, profits et émoluments appartenant à cette charge, Ambrosius van Dyntere, qui avait fidèlement servi comme secrétaire le feu duc Jean IV, son prédécesseur et frère*, de payer au conseiller Jan van Schoenvorst, burgrave de Montjoie (Monschau), la somme de 70 couronnes d'or de France de 60 gros monnaie de Brabant la couronne pour prix du drap rouge de Damas acquis par lui et dont le duc fit présent aux deux chevaliers qui furent avec son cousin le jeune duc de Berg la première fois que celui-ci lui fit visite au château de Tervueren.
- 1428 /213** 1428, 30 août, Louvain (N). Philippe [Ier], désirant tenir Olivier vander Bruggen indemne de toutes les charges qui lui pourraient

incomber du chef d'avoir assumé pendant un mois la gestion de l'hôtel ducal, l'autorise à faire vendre, le 1er octobre prochain, 60 bonniers de bois de la forêt de Soignes et de retenir un quart du prix de vente pour se couvrir de toutes charges quelconques.

- 1428 /214** 1428, 30 août, Louvain (L). Philippe [Ier] prie tous officiers quelconques de faciliter autant qu'ils le peuvent l'accomplissement de sa tâche à son secrétaire Alardus de Wyeringen, baccalauréat en l'un et l'autre droit, qu'il a envoyé en mission à Rome pour y traiter en son nom diverses affaires.
- 1428 /215** [après le 30 août 1428 et avant le 19 mars 1429] (N). Philippe [Ier] ordonne aux maîtres de la Chambre des Comptes à Bruxelles de déduire du compte d'Olivier vander Bruggen, récemment commis à la recette générale de Brabant, une somme de 300 couronnes de France, de 60 gros monnaie de Brabant pièce, versée par lui entre les mains de Perrinet vander Eycken, clerc de la cuisine du duc, pour les besoins de l'hôtel ducal.
- 1428 /216** [août 1428] (N). Philippe [Ier], à la requête des villes des duchés de Brabant et de Limbourg, du marquisat d'Anvers et des pays d'Outre-Meuse s'occupant de la draperie, défend d'introduire dans ces États des draps et fils de laine d'Angleterre sous peine d'amende et de confiscation des marchandises importées.
- 1428 /217** 1428, 31 août (N). Gielys Coele, receveur du duc de Brabant à Bruxelles, est au nom du dit duc mis en possession du moulin appelé *de Verstemolen* et situé sur le *Borchwal*, pour arrérages du bail emphytéotique, par les tenanciers de la chambre du tonlieu ci-après nommés, Henri Hertewyck, Amelret Was, Gielys de Zwerter, Lambrecht de Costere et Cornelys Lembrechts, qui scellèrent le présent acte de leurs propres sceaux.
- 1428 /218** 1428, 4 septembre (L). Pierre Cromme, doyen de l'église collégiale de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch) délivre un vidimus de la quittance datée du 17 novembre 1391 (voyez l'analyse n° 6600).
- 1428 /219** 1428, 7 septembre (N). Roebert van Drueten déclare se réconcilier avec le duc Philippe de Brabant et tous ses sujets, tant en son nom qu'au nom de ses hommes ci-après nommés: Peeter van Buren, Goedert van Mekerem Johanssoen, Goedert van Mekerem Goedertssoen et Gerit dye Man.
- 1428 /220** 1428, 8 septembre (N). Philippe [Ier], à la requête des abbé et religieux de Saint-Bernard-sur-l'Escaut, dont quelques religieux et des serviteurs de la dite abbaye, tant hommes que femmes, avaient été piteusement maltraités et molestés par des personnes au service de puissants seigneurs, ses sujets, mande au drossard

de Brabant, à l'écoutète d'Anvers et margrave du pays de Rijen et à trois autres officiers de justice du Brabant et du marquisat, qu'il a pris à nouveau les dits religieux et leurs biens sous sa spéciale protection et sauvegarde, leur enjoint d'en faire chacun la publication dans le ressort de sa juridiction aux lieux accoutumés et leur ordonne de prendre toutes les mesures nécessaires propres à assurer aux dits religieux la tranquillité et la paisible possession de leurs biens.

- 1428 /221** 1428, 10 septembre, Bruxelles (N). Philippe [Ier] déclare avoir fait donner à bail par Olivier vanden Bruggen, commis à la recette générale de Brabant, à Michiel Beck, bourgeois de Bruxelles, et ses associés, le droit d'envoyer leurs porcs à la pâture dans la forêt de Soignes à partir de ce jour-là jusqu'à fin mars 1429, au prix de 50 couronnes de France et aux conditions spécifiées dans les présentes lettres patentes.
- 1428 /222** 1428, 12 septembre, Han (F). Le seigneur de Han et des Armoises, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne Philippe le Bon, écrit au duc de Brabant Philippe [Ier], pour lui réclamer le paiement de la rente de 110 écus qu'il possède sur la recette de Jodoigne, des arrérages de la dite rente et de tous les frais faits par lui jusqu'à ce jour pour obtenir le paiement de ce qui lui est dû.
- 1428 /223** 1428, 13 septembre, Vilvorde (N). Philippe [Ier], à la requête du maître des corvées en Brabant Johannes Blonde, qui lui a remontré ne pouvoir obtenir le paiement des 134 corvées dont sont annuellement redevables les couvents de Wauthier-Braine, de Florival et d'Orival, l'hôpital *ter sieclieden t'Opbrussele* à la cour de *Windenbroeck*, à cause de leur extrême pauvreté, ordonne aux gens de la Chambre des Comptes à Bruxelles de passer les dites corvées en compte au dit Johannes Blonde jusqu'à rappel. La copie de ce mandement est précédée dans *Chambre des Comptes*, reg., 5, f° 1642, d'une note non datée mais libellée comme suit *Hiernae volgen alrehande partien van corweyen de (sic) gewoenlic geweest sijn te liden in rekeningen ende in fauten den corweymeesters, overmids dat sy soe arm syn dat sy niet betalen en kunnen, noch wagen noch perde ende knecht gehouden en kunnen overmids der saken voirscreven*, etc. Suit la nomenclature des établissements religieux se trouvant en semblable situation: *de ziecliede t'Opbruessell... LII corweyen; cloester van Wouterbrachgem ... XX corweyen; cloester van Florivael ... XXX corweyen; cloester van Orivaulx ... XX corweyen; den hove te Wilgenbrouck... XII corweyen. Somme van den voirscreven partien CXXXVIII corweyen.*
- 1428 /224** 1428, 14 septembre, Vilvorde (N). Philippe, duc de Lotharingie, de Brabant et de Limbourg, marquis du Saint-Empire, comte de Ligny et de Saint-Pol, fait savoir aux drossard, officier et justiciers du

duché de Brabant qu'il a donné des lettres de sauf-conduit à Jan, burgrave de Montfort, et à ses hommes et serviteurs au nombre de 25 valables jusqu'à la Noël prochaine.

- 1428 /225** 1428, 15 septembre, Tervueren (L). Philippe [Ier] accorde à Arnoldus de Spina, bourgeois natif de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch), licencié en théologie de l'université de Cologne (Köln), des lettres de requête (*eenen ghijlbrief*) pour recueillir des dons dans ses États afin de lui permettre de faire son doctorat.
- 1428 /226** 1428, 17 septembre (N). Henrich Smets, prêtre, receveur d'Anvers, de Lierre et de Herentals, atteste qu'Imbrecht Rape lieutenant de Gheert vanden Zijpen seigneur de Dentergem, conseiller et trésorier du feu duc Jean IV de Brabant, a acheté de lui, vers le 27 janvier contre argent comptant une moitié d'un drap noir appelé *bellaert* au prix de 17 couronnes d'or de France, et que cette pièce de drap a été portée à Bruxelles et délivrée par le dit Rape entre les mains de Ryckaert van Oss, en ce temps-là tailleur et valet de chambre du défunt duc.
- 1428 /227** 1428, 26 septembre, Vilvorde (N). Substance d'un mandement de cette date, par lequel ordre est donné au maître de la Chambre des Comptes à Bruxelles de passer en compte au receveur d'Anvers, etc., Henrick de Smet, une somme de 40 couronnes d'or de France, de 60 gros monnaie de Brabant la couronne, versée par lui au duc pour en faire sa volonté.
- 1428 /228** 1428, 26 septembre, Vilvorde (N). Substance d'un mandement de cette date, par lequel il fut enjoint aux maîtres de la Chambre des Comptes [à Bruxelles] de déduire du compte du receveur d'Anvers, etc. [Henrick de Smet] la somme de 20 couronnes d'or de France du prix de 60 gros de Brabant pièce, versée naguères par lui au feu duc Jean [IV] de Brabant voir *eenen halven Liersschen bellaert* (nom d'un drap fin fabriqué à Lierre, et qui comme marque distinctive portait la figure d'une bel).
- 1428 /229** 1428, 27 septembre (N). Philippe [Ier] ordonne à Olivier vander Bruggen, commis à la recette générale de Brabant, de verser à Dierc van Mengersrewt, conseiller et intendant de la cour ducale, une somme de 25 couronnes pour en acquérir un joyau que, de la part du duc, il doit offrir à sa mère qu'il est allé voir après une absence de 20 ans.
- 1428 /230** 1428, 27 septembre, Vilvorde (N). Philippe [Ier] ordonne à Olivier vander Bruggen, commis à la recette générale de Brabant, de payer à son premier chambellan et conseiller Claes van Sinte Goerix, une somme de 100 couronnes d'or de France du prix de 60 gros monnaie de Brabant chaque couronne, à titre d'indemnité

pour les dépenses supportées à son service depuis son avènement au duché de Brabant jusqu'à ce jour.

- 1428 /231** 1428, 27 septembre, Vilvorde (N). Philippe [Ier] ordonne aux maîtres de la Chambre des Comptes de déduire de la recette du receveur de cette ville, Gielis Cole, trois muids de blé que par son ordre il livra à la mère d'Anthonis, son fils naturel, demeurant au parc de Bruxelles, plus une somme de 3 couronnes d'or de France de 60 gros monnaie de Brabant la couronne qu'il lui versa en argent comptant.
- 1428 /232** 1428, 30 septembre, Bruxelles (N). Philippe [Ier] nomme Wouter* Pypenpoy maïeur de Merchtem aux gages, droits, profits et émoluments accoutumés.
- 1428 /233** 1428, 3 octobre, Bruxelles (F). Philippe [Ier], en réponse à des lettres du seigneur de Han, lui envoie copie de la cédule qui fut jadis envoyée par le feu duc Jean IV de Brabant.
- 1428 /234** 1428, 3 octobre, Bruxelles (N). Substance d'un mandement de cette date par lequel il fut ordonné à la Chambre des Comptes de Bruxelles de déduire de la recette d'Olivier vander Bruggen [commis etc.] une somme de 13 couronnes d'or de France et deux florins de Bavière, versée par lui en argent comptant entre les mains du duc Philippe [Ier] pour en faire sa volonté.
- 1428 /235** 1428, octobre, Bruxelles (N). Philippe [Ier] ordonne au receveur de Tervueren et de Vilvorde Lauereyns Vyolette de faire procéder sans retard à la réparation du château de Tervueren dont la grande tour s'est effondrée.
- 1428 /236** 1428, 4 octobre, Bruxelles (N). Philippe [Ier] ordonne aux maîtres de la Chambre des Comptes de déduire de la recette de Danel Roosmoent, récemment nommé receveur de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch), les pensions à payer par lui à Baudewijn, seigneur de Fontaines, cousin de lui duc, et à ses copartageants, au taux de 12 couronnes d'or de France pour chaque livre de vieux gros conformément à une décision prise en conseil du temps du feu duc Jean IX, son prédécesseur et frère.
- 1428 /237** 1428, 4 octobre, Bruxelles (N). Substance d'un mandement de cette date par lequel ordre fut donné aux maîtres de la Chambre des Comptes de déduire de la recette de Peeter vander Eycken, une somme de 20 couronnes d'or de France et 20 *placken* payée par lui pour un verre que le duc Philippe [Ier] fit acheter à un marchand allemand.
- 1428 /238** 1428, 5 octobre, Bruxelles (N). Philippe [Ier] délègue maître Jan

Bont, docteur, et chancelier de Brabant, maître Jan vanden Nuwensteene, docteur ès lois et doyen de Saint-Servais à Maastricht, Ywaen van Cortenbach, commandeur *van den Biessen* de l'ordre teutonique, et Arnde Stamelaert van Uden, ses conseillers; Jan vander Dussen, écoutète de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch), Gerit van Berkel, receveur de cette ville, et Ambrosius van Dynter, son secrétaire, pour se concerter avec les conseillers et amis de l'évêque de Liège, en vue de trancher les différends qui depuis longtemps existent entre les habitants de Budel, village du Brabant appartenant au conseiller Jan van Schoenvorst, burgrave de Montjoie (Monschau), seigneur de Cranendonck et de Diepenbeek, d'une part, et les habitants de Bouchout, village appartenant à l'évêque de Liège comme comte de Looz, d'autre part, au sujet des terres communes et bruyères situées entre ces deux localités.

- 1428 /239** 1428, 6 octobre, Bruxelles (N). Philippe [Ier] fait savoir que par-devant lui et les hommes de fief ci-après nommés, Philip Blondeel a déclaré qu'il a vendu à Jan van Lyere, seigneur de Noorderwijk, son beau-frère, une rente héritable et féodale de dix livres monnaie de Louvain par an assignée sur le moulin à brai de Bruxelles, en priant d'en investir son dit beau-frère: ce qui fut fait selon la loi féodale de Brabant.
- 1428 /240** 1428, 6 octobre, Bruxelles (N). Philippe [Ier] mande au drossard et à tous les autres officiers de justice de Brabant qu'il a octroyé des lettres de sauf-conduit à Melchior van Arkenen pour venir en Brabant, valables jusque huit jours après rappel, et leur ordonne de s'y conformer.
- 1428 /241** 1428, 6 octobre, Bruxelles (N). Philippe [Ier] ordonne à son clerc de cuisine, Peter vander Eycken, etc., de payer au maréchal de l'hôtel ducal, Jan vanden Zijpe, la somme de 15 livres de 40 gros monnaie de Brabant la livre, lui due pour ses gages de dix jours qu'il passa à Anvers.
- 1428 /242** 1428, 6 octobre, Bruxelles (N). Philippe [Ier] ordonne à Olivier de Ponte, commis à la recette de la vente par lui récemment faite d'une partie de bois en forêt de Soignes de payer à Gieles Colle (Dese erreur du copiste) receveur de la ville de Bruxelles, une somme de 150 couronnes de France de 60 gros monnaie de Brabant la couronne, en remboursement d'une somme pareille avancée par lui pour les besoins de l'hôtel ducal du temps où Jan van Winge était receveur général de Brabant.
- 1428 /243** 1428, 6 octobre, Bruxelles (N). Philippe [Ier], à la requête de l'écoutète de Turnhout Jan van Criebeke (Ericbeke, sic), assigne sur la recette de l'écoutèterie de Turnhout la somme de 36 livres trois

escalins et 18 deniers de gros argent fort de Brabant, qui lui était restée due, et à son neveu Willem Rebbe du chef de l'exercice de la charge d'écoutète du Peelland, bien que par mandement du feu duc Jean IV daté du 7 mars 1419 Everairt van Doemen lors écoutète du Peelland, eût reçu l'ordre de lui payer la dite somme.

- 1428 /244** 1428, 7 octobre, Bruxelles (N). Philippe [Ier] nomme le seigneur de Rotselaar [de Vorselaar et de Retie, Jan] drossard de Brabant.
- 1428 /245** 1428, après le 7 octobre (N). Philippe [Ier] fixe à 600 couronnes d'or de France, par an, les gages de Jan, seigneur de Rotselaar et de Vorselaar, son conseiller, qu'il avait nommé drossard de Brabant par autres lettres patentes données à Bruxelles, le 7 octobre 1428.
- 1428 /246** 1428, 8 octobre, Bruxelles (N). Philippe [Ier], à la requête de Swader van Facuwez, époux de Marie van Hallen seigneur et dame de Molenstede, sous Neervelp, délègue Willem van Montenaken, seigneur de Grazen, son conseiller, et Henrick van Amersoyen, greffier de la cour féodale de Brabant, son secrétaire, avec pleins pouvoirs pour précéder au dit Molenstede à une enquête touchant les droits y compétant aux dits conjoints.
- 1428 /247** 1428, 8 octobre, Bruxelles (N). Philippe [Ier], ayant obtenu du pays de Brabant une aide de 325.000 couronnes, fait connaître les clauses de l'ordonnance élaborée à cette occasion par les représentants de ce pays et déclare prendre sous sa protection et sauvegarde spéciale les personnes que les villes et les nobles ont choisies, les unes au nombre de six, les autres au nombre de 14, pour examiner les créances produites et à produire. Suit la liste de ces noms.
- 1428 /248** 1428, 8 octobre, Bruxelles (N). Philippe [Ier] promet de se conformer aux clauses de l'ordonnance dressée par les représentants du Brabant à l'occasion de l'octroi de l'aide de 325.000 couronnes que lui a consentie ce pays à titre gracieux et non de droit.
- 1428 /249** [vers le 8 octobre 1428] (N). Ordonnance sur la manière de lever l'aide de 325.000 couronnes consentie par le pays de Brabant au duc Philippe [Ier].
- 1428 /250** [en 1428.A mettre au 8 octobre] (N). Philippe [Ier] approuve le choix fait par les députés des villes de Louvain, Bruxelles, Anvers, Tirlemont et Léau, en l'absence de ceux des villes de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch) et de Nivelles, de Henrick van Diest, seigneur de Rivieren, de Wouter van Kersbeke, seigneur de Stalle et de Gossoncourt (Goetsenhoven), de Willem van Hersele, et de Willem Noyts pour percevoir et gérer l'aide de 325.000 couronnes à lui

consentie par le pays de Brabant, et déclare prendre sous sa spéciale protection et sauvegarde les quatre personnes prénommées et tous leurs biens, de même que ceux qui les aideront dans l'exécution de leur tâche.

- 1428 /251** 1428, 8 octobre, Bruxelles (N). Philippe [Ier] donne plein pouvoir à Henrick van Diest, seigneur de Rivieren, Wouter van Kersbeke, seigneur de Stalle et de Gossoncourt (Goetsenhoven), Willem van Hersele et Willem Noyts, délégués choisis par les villes de Louvain, Bruxelles, Anvers, Tirlemont et Léau, et aux deux délégués qu'ont à désigner encore les villes de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch) et Nivelles, pour lever et utiliser l'aide de 325.000 couronnes que lui a gracieusement consentie le pays de Brabant, en les autorisant à prélever sur cette aide le centième denier pour couvrir tous les frais d'administration. Il déclare en outre les prendre sous sa spéciale protection et sauvegarde pour tout ce qui concerne la mission dont ils sont chargés.
- 1428 /252** 1428, 8 octobre, Bruxelles (N). Philippe [Ier] charge le conseiller Willem van Montenaken, seigneur de Grazen et de Wilderen, maieur de Tirlemont, de prendre sur ce qu'il trouvera dans la maison mortuaire de feu Frédéric Waewelle, lombard de son vivant, en cette ville la somme de 300 couronnes d'or de France, léguée par testament du dit défunt aux pauvres couvents et hôpitaux de Tirlemont et de remettre cette somme aux intéressés nonobstant que les biens délaissés par le dit lombard lui devraient appartenir.
- 1428 /253** 1428, 9 octobre, Bruxelles (L). Philippe [Ier], à la requête des recteur, docteurs et juges de l'université de Louvain, ainsi que de Jacobus Uten Lyemingen et de Gerardus Hanswijck, bourgmestre de la ville de Louvain, fait connaître les canonicats et prébendes dont pourront jouir les docteurs et maîtres de la dite université.
- 1428 /254** 1428, avant 12 octobre*, Bruxelles (N). Philippe [Ier] ordonne aux maîtres de la Chambre des Comptes à Bruxelles de passer en dépense dans le compte que leur présentera de la gestion de sa charge l'écoutète d'Anvers et marquis du pays de Rijen, Henrick Taye, la somme de 19 livres et quatre escalins de gros argent fort de Flandre payée par lui au marchand Rykairt Heyns pour prix de drap de Damas livré par lui pour les robes de lui et de ses écuyers qui prirent part avec lui au dernier tournoi de Nivelles.
- 1428 /255** 1428, 14 octobre, Bruxelles (N). Philippe [Ier], à la requête des couvents de Groenendaal, Rouge-Cloître, Zevenborren (Sept-Fontaines), Korsendonk, Bethleem, Ter Cluysen, et d'autres récemment établis en Brabant et pauvrement dotés, tels que Val-Sainte-Barbe (*Barberendaal*) et Sainte-Agnes (*Sint-Agnetendal*) à Tirlemont, *Onze-Lieve-Vrouw-Ten- Troon* près de Herentals, *Onze-*

Lieve-Vrouw Ter Hage près d'Eindhoven, *Sint-Ursula* à Louvain, *Sint-Anna* à Diest, Notre-Dame de la plaine Falcon (*Onser Vrouwen te Vaekens tAntwerpen*), leur confirme les lettres du duc Jean IV, son frère et prédécesseur défunt, datées de Turnhout, 17 décembre 1421 (voyez l'analyse n° 9979) après les avoir fait examiner soigneusement par maître Jan Bont, docteur en l'un et l'autre droit, son chancelier, et quelques membres de son Conseil.

- 1428 /256** 1428, 18 octobre, Bruxelles (N). Substance d'un mandement de cette date, par laquelle ordre fut donné à Peter vander Eycken, de payer à Arnd Stamelaert van Uden une somme de 13 écus de Hollande et demi, de 52 gros monnaie de Brabant l'écu, pour ses gages de neuf jours.
- 1428 /257** 1428, 20 octobre, Bruxelles (N). Philippe [Ier] s'oblige envers Jan Dicbier de Mierle à lui laisser l'administration des château, ville, pays et seigneurie de Megen, qui lui avait été confiée en qualité de proche parent de Lysbeth, fille de feu Jean, de son vivant seigneur du dit Megen, lors mineure, par le feu duc Jean IV, son frère et prédécesseur, tant qu'il n'aura pas été payé de la somme à lui due à la reddition de ses comptes de tutelle, vérifiés et approuvés par Engelbrecht, comte de Nassau, seigneur de La Lek et de Breda, maître Jan Bont, docteur en l'un et l'autre droit, chancelier de Brabant, Jan van Woude, seigneur de *Waelhain*, Willem van Montenaken, seigneur de Grazen et de Wilderen, Art Stamelaert van Uden et les maîtres de la Chambre des Comptes à Bruxelles, non y compris ce que lui revient du chef de l'administration de la dite terre par Ghysbrecht van Vyanen.
- 1428 /258** 1428, 21 octobre, Bruxelles (N). Philippe [Ier], à la requête de Jehenne, dame de Bergen op Zoom, de Glymes, de Grimbergen et de Mélin, accorde le libre parcours à travers le Brabant, tant par eau que par terre, à tous les marchands qui se rendront avec leurs marchandises aux deux franchises foires de Bergen op Zoom l'une tenue aux Pâques closes et l'autre à la Toussaint, aux conditions stipulées dans les présentes lettres.
- 1428 /259** 1428, 22 octobre, Bruxelles (N). Substance d'un mandement de cette date aux maîtres de la Chambre des Comptes à Bruxelles, leur enjoignant de passer en compte à Peter vander Eycken une somme de 44 livres et sept escalins de 40 gros de Brabant la livre, payée par lui sur l'ordre du duc Philippe [Ier] de Brabant.
- 1428 /260** 1428, 22 octobre, Bruxelles (N). Philippe [Ier] promet de tenir le maieur de Tirlemont, Willem van Montenaken, seigneur de Grazen et de Wilderen, son conseiller, indemne de tous les dommages que pourrait lui susciter le fait d'avoir, conformément à ses ordres, pris sur la succession de feu Fredrick van Warwelle en son vivant

lombard à Tirlemont; les sommes de 600 et de 800 couronnes d'or de France du prix de 60 gros monnaie de Brabant la couronne, versées par lui respectivement entre les mains d'Olivier vander Bruggen, récemment commis à la recette générale de Brabant, et de Peeter vander Eycken, chargé de gérer les dépenses de l'hôtel ducal.

- 1428 /261** 1428, 23 octobre, Bruxelles (N). Philippe [Ier] confirme à Peter vander Eycken, son clerc de cuisine, qui depuis le commencement de ce mois d'octobre avait assumé la gestion des dépenses de l'hôtel ducal les pouvoirs nécessaires pour s'acquitter de cette tâche et pour s'occuper en même temps de la direction des recettes ordinaires et extraordinaires dont était naguères chargé le receveur général de Brabant non encore remplacé.
- 1428 /262** 1428, 23 octobre, Bruxelles (N). Substance d'un mandement de cette date, par lequel Peter vander Eycken fut invité à rembourser au chancelier maître Jan Bont la somme de 10 couronnes d'or de France de 60 gros de Brabant pièce que par ordre du duc il avait remise au confesseur de celui-ci, frère Symon Sambaudi.
- 1428 /263** 23 octobre, Bruxelles (N). Substance d'un mandement de cette date adressé aux maîtres de la Chambre des Comptes à Bruxelles, leur ordonnant de passer en compte à Olivier vander Bruggen une somme de 120 couronnes de France, de 60 gros de Brabant la couronne, payée par lui à Peter vander Eycken sur le produit d'une vente de bois en la forêt de Soignes.
- 1428 /264** 1428, 23 octobre, Bruxelles (N). Philippe [Ier], à la requête de Jan de Wise, bourgeois habitant d'Anvers, dont des marchandises acquises par lui à Londres (?) (Lonne) en Angleterre avaient été capturées en mer près de Market (Marquet) par des hommes d'armes de Zandwijk nommément Adam Hic et ses huit complices, tous habitants de Zandwijk, montés sur un navire de cette ville appartenant à Thomas Faul, marchandises dont ledit requérant n'avait pu obtenir de dédommagement malgré les démarches les plus pressantes, autorise le dit Jan de Wise à faire procéder partout en Brabant à la saisie de marchandises appartenant à des Anglais jusqu'à concurrence d'une somme de 780 couronnes de France.
- 1428 /265** 23 octobre, Bruxelles (N). Philippe [Ier] ordonne au bailli du Brabant wallon, Jan van Thilhy, de publier aux lieux accoutumés de sa juridiction que tout homme en âge de porter les armes, homme de fief, d'arrière-fief, maisonnier, etc., doit se tenir prêt à marcher au son de cloche pour défendre le pays contre Engelbert van Edinghen, Oste van Senstelles (sic) Jan van Gemert et leurs aidants, qui se sont déclarés ennemis des villes de Louvain, Bruxelles, Anvers, Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch) et Nivelles, et qui

se sont déjà attaqués au pays de Brabant.

- 1428 /266** 1428, 24 octobre, Bruxelles (N). Substance d'un mandement de cette date par lequel il est ordonné à Gielis van Berckelaer de garantir à Peter van Drymilen le paiement de la somme de 52 livres huit escalins et huit deniers gros monnaie de Brabant, qui lui est restée due à la clôture de son dernier compte de l'écouterie de Kontich et du pays de Rijen.
- 1428 /267** 31 octobre, Bruxelles (N). Philippe [Ier] ordonne à l'écouterie d'Anvers et margrave de Rijen et à l'écouterie de Kontich et au pays de Rijen, ou à leurs lieutenants de faire payer par un chacun ce dont il est redevable du chef de la chapellenie de Notre-Dame à Anvers, possédée par Lambrecht Raet, prêtre, dès qu'ils en seront requis par celui-ci ou son procureur.
- 1428 /268** 1428, 31 octobre, Bruxelles (N). Philippe [Ier] ordonne à l'écouterie d'Anvers et margrave du pays de Rijen, aux écouteries de Waterland et de Kontich et pays de Rijen et à tous autres officiers de justice etc., du pays de Brabant que la chose peut concerner, en étant requis par Jacob Clot, chapelain de l'infirmierie au Klapdorp à Anvers, par ses fondés de pouvoir, de contraindre au paiement des rentes, cens, etc., tous ceux qui en sont redevables à la dite chapellenie.
- 1428 /269** 1428, 31 octobre, Bruxelles (N). Philippe [Ier] mande au drossard de Brabant, aux écouteries de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch), de Kempenland, de Peelland, de Maasland et d'Oisterwijk, et à tous les autres justiciers et officiers du pays de Brabant, qu'à la requête des religieux de l'abbaye de Tongerlo il a pris sous sa spéciale protection et sauvegarde maître Wouter van Opstal, chanoine de Cambrai et de Hoegaarden, le fermier de celui-ci Engelram Worlet, et leurs serviteurs et biens, qui avaient été menacés par quelques personnes redevables de dîmes au dit Hoegaarden, et leur ordonne d'en faire la publication chacun dans le ressort de sa juridiction, et de tenir la main à ce que la dite protection et sauvegarde sorte ses pleins effets.
- 1428 /270** 1428, 3 novembre, Lierre (N). Substance d'un mandement adressé aux maîtres de la Chambre des Comptes à Bruxelles, leur enjoignant de déduire du compte d'Olivier vander Bruggen une somme de deux livres monnaie de Flandre payée par lui sur l'ordre du duc et de ceux de son Conseil lors de leur séjour à Bruges.
- 1428 /271** 1428, 3 novembre, Lierre (N). Mention de lettres de sauf-conduit accordées au seigneur de Heinsberg et à sa suite composée de 20 personnes avec leur chevaux, pour se rendre en Brabant, sauf-conduit valable pour un terme de trois mois à prendre cours de

cette date.

- 1428 /272** 1428, 5 novembre (A/D) . Ulrich Herlin von Heigerloch, Hans von Arttelzheim, Hans Miszner, Peter von Meigburg, Peter Merglin, Heinrich Willung, Conrat Sporrer, font savoir à Philippe, duc de Brabant, et comte de Saint-Pol, et à ses aidants qu'ils prennent contre eux le parti de Hans Rust, appelé *Liebe Sun*. Ulrich Herlin scella ces lettres de défi pour eux trois.
- 1428 /273** 1428, 5 novembre (A/D) . Ulrich, seigneur de *Ruppelstein*, écrit à Philippe, duc de Brabant et comte de Saint-Pol en faveur de son serviteur Hans Rust dit *Liebe Sunet* du père de celui-ci, qui attendent toujours le paiement de ce qui leur est dû pour avoir été au service du feu duc Antoine de Brabant, en le prévenant qu'il les soutiendra contre lui jusqu'à ce qu'ils aient obtenu satisfaction.
- 1428 /274** 1428, 5 novembre (A/D) . Walther Stein, maïeur de *Niewertshusen*, écuyer, Thomas von Hömlingen, écuyer, Clervin Smyt, Bernhart von Osthoffen dit *Schönmann*, Hans von Butlingen, Dietrich von Gunde, Peter Buivelin, Steffan Bodlender von Kasch, Götz Rust appelé *Lieb Sun*, Hans von Pfortzen, Symut Gyö, Vitz von Onszlingen, Michel Nart font savoir à Philippe, duc de Brabant, et comte de Saint-Pol etc..., qu'ils prennent contre lui et ses aidants le parti de Hans Rust dit *Lieb Sun*.
- 1428 /275** 1428, 5 novembre, Lierre (N). Substance d'un mandement de cette date, par lequel ordre fut donné à Peter vander Eycken de payer au chancelier maître Jan Bont une somme de 14 couronnes d'or de France de 60 gros monnaie de Brabant chaque couronne, lui due pour ses frais de voyage en se rendant auprès du duc de Bourgogne.
- 1428 /276** 1428, [après le 6 novembre] (N). Philippe [Ier] mande à Gysbrecht Pipenpoy, maïeur de Merchtem, que Beatruys, veuve de Peter vander Tommen, son prédécesseur en cet office, réclame le paiement d'une somme de 25 livres 14 escalins cinq deniers de gros et un engelschen argent de Brabant, qui resta due au dit feu Peter à la clôture de son dernier compte commençant le 13 janvier 1428 et finissant le 28 septembre suivant, jour de son décès, suivant une cédula du 6 novembre de la même année.
- 1428 /277** 1428, 18 novembre, Arras (N). Philippe [le Bon], à la requête de son cousin le duc de Brabant Philippe, ordonne au conseiller Boudwijn van Zwieten, qui est chargé de percevoir l'aide de 750.000 écus de Hollande dernièrement consentie à la duchesse Jacqueline de Bavière et à lui par les États de Hollande (Holland) et de Zélande (Zeeland), de payer sur la dite aide la somme de 27.631 jadis prêtée par quelques marchands du défunt duc Jean IV

de Brabant, frère de Philippe précité, sous la garantie de feus le seigneur de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch) et Johan Despoillettes, lors au service du feu duc Jean IV.

- 1428 /278** 1428, 18 novembre (N). Henricus van Amersoyen, secrétaire et clerc de la Chambre féodale de Brabant et de Limbourg etc. reconnaît avoir reçu au nom du duc de Brabant Philippe de Jacop van Fontaynnes, seigneur de Sébourg, par les mains de Jacop van Fontaynnes, fils naturel de celui-ci, le droit de relief de huit bonniers de terre, situés à proximité de la maison *d'Ekerre-lez-Elsele*, qui sont à relever en fief du dit duc.
- 1428 /279** 1428, 20 novembre (N). Les petits chanoines de Sainte-Gudule de Bruxelles déclarent avoir donné à cens à Claeuse Slee un héritage situé en dehors de la porte Sainte-Gudule, dans une ruelle s'étendant derrière la rue de Louvain entre les biens de feu *Broesys Droegesceerdere* tenus présentement par le susdit Claeuse, et ceux de feu Daneel van Halle et que tient maintenant Jan Coutermans.
- 1428 /280** 1428, 23 novembre, Bruxelles (N). Philippe [Ier], pour récompenser les services rendus en Cour de Rome à lui et à ses sujets par le cardinal [Branda Castiglioni, évêque] de Plaisance (*Placentino*), prend son prieuré de Bertrée sous sa protection et sauvegarde spéciale et lui fait remise des 20 corvées par an lui dues par ce prieuré depuis son avènement au duché de Brabant, etc.
- 1428 /281** 1428, 25 novembre (F). Lambert de Crétimont et *Reinwars* le Carlier, échevins de Jodoigne, déclarent qu'en leur présence Johan Boulhe, fils de feu Robert, de Jodoigne, a transporté par-devant le maire et échevins de la cour foncière du chapitre de Saint-Paul à Liège au dit Jodoigne, à savoir: Johan de Wavre, Waltiers Pietre, Colars Hanouille, et Denis le Bolengier, au profit de Costin d'Altre, seigneur de Grimbergen et de Hauteroche, mari de Katheline, la veuve de Wilham delle Berghe, les trois muids de blé mouture à charge du moulin *Lanskins* qui jadis avaient été acquis par Robert, son père défunt, de Johan Anthoneit.
- 1428 /282** 1428, 25 novembre, Bruxelles (F). Philippe [Ier] nomme Guérard de Helissem aux gages droits, profits et émoluments accoutumés, bailli et receveur de Tubize, Seneffe, Gouy-lez-Piéton, Ittre, *Faucuwez*, Bogaarden, Bierghes et Leerbeek, terres et seigneuries qui appartenaient naguères à Engelbert d'Enghien et que le duc, pour certaines raisons à ce le mouvant, avait fait saisir. Guérard prénommé prêta serment, en sa qualité susdite, entre les mains du chancelier Jean Bont, docteur en droit canon et civil.
- 1428 /283** 1428, 26 novembre, Bruxelles (N). Philippe [Ier] ordonne à Gerit

Helissem, nommé bailli et receveur des terres et seigneuries de Tubize, Seneffe, Gouy-lez-Piéton, Ittre, *Faucuwez*, Bogaarden, Bierghes, Leerbeek, naguères confisquées à son profit sur Engelbrecht van Edingen et depuis réunies aux domaines de Brabant, de verser au change de Bruxelles une part de sa recette suffisante à la libération des habitants des susdites terres détenus en cette ville comme caution de rentes viagères autrefois assignées sur ces terres par Engelbrecht prénommé au profit de quelques bourgeois de Bruxelles. Il lui est enjoint, de plus, d'effectuer à l'avenir le paiement de ces rentes.

- 1428 /284** 1428 (N). Philippe [Ier] donne quittance à la ville de Bruxelles des deux tiers de la somme de 8000 couronnes de France qu'elle s'est obligée à payer à Engelbrecht van Edingen en exécution d'un accord conclu entre lui et ce dernier: somme qui sera déduite de celle due par ladite ville le 2 février prochain pour sa quote-part dans l'aide consentie à lui par les États de Brabant.
- 1428 /285** 1428, 27 novembre, Bruxelles (N). Substance d'un mandement de cette date par lequel ordre fut donné au seigneur de Rotselaar de payer au damoiseau de Sayn une somme de 366 livres 11 escalins et 11 deniers de gros monnaie de Brabant, montant de ce qui lui restait dû à la clôture du dernier compte rendu par lui en qualité de drossard de Brabant.
- 1428 /286** 27 novembre, Bruxelles (N). Philippe [Ier] nomme Willem van Rode, surnommé *van Langelaen*, écoutète de Turnhout en remplacement de Henrick Block, aux gages, droits, profits et émoluments accoutumés.
- 1428 /287** [1428] 30 novembre (N). Le magistrat de Louvain envoie au chancelier de Brabant, Jan Bont, docteur en l'un et l'autre droit, les lettres de défi de Hans Rust dit *Lieb Sunet* de ses aidants qui avaient été présentées aux portes de cette ville dans le courant de l'après-dîner.
- 1428 /288** 1428, 1 décembre (F). Mention de lettres passées ce jour-là devant les échevins d'Anvers, et en vertu desquelles Willem Stantvast acquit sur les seigneuries de Westerlo et de Herselt et sur la terre de Malines une rente héritable de 90 couronnes d'or de France, payable au change d'Anvers le 30 novembre de chaque année, rente que possèda plus tard maître Jehan Pot au lieu de Willem prénommé.
- 1428 /289** 1428, 13 décembre (N). Jan Platteborse, fils de Henric, acquiert de Henric Dullebout, fils naturel de feu Wouter, prêtre, et de Kathelyne Menninxs, femme du dit bâtard, un journal de terre situé dans la paroisse d'Erp au lieu dit *de Guldendelle*, entre les biens des

enfants de Jan Boxs et de *Molenwech*, et en est adhérité par Wouter de Costere, surnommé de *Briedere*, propriétaire du fonds, assisté de ses tenanciers ci-après nommés: Wouter Waelravens, Jan de Costere, Jan van Ghinderboven appelé Coels et Jan Kennens.

- 1428 /290** 1428, 14 décembre, Bruxelles (F). Philippe [Ier] autorise les doyen et chapitre de Saint-Pierre à Liège à réédifier le moulin de Jodoigne-Souveraine que leurs devanciers avaient cédé au duc Jean III de Brabant avec tous les droits y appartenants, contre paiement d'une rente héritable et annuelle de six muids de grain par an (voyez la charte du 4 avril 1334 analysée dans A. VERKOOREN, *Inventaire des chartes et cartulaires, IIe partie, Cartulaires, II (1312-1383)*, p. 41) à charge de lui payer une redevance annuelle de trois muids de grain, mesure et mouture de Jodoigne.
- 1428 /291** 1428, 14 décembre (F). Les doyen et chapitre de Saint-Pierre à Liège déclarent que Philippe, leur a recédé le moulin de Jodoigne-Souveraine avec les droits et aisances qui en dépendent, moulin baillé jadis au duc Jean III de Brabant par leurs devanciers (voir la charte du 4 avril 1334 analysée dans A. VERKOOREN, *Inventaire des chartes et cartulaires, IIe partie, Cartulaires, II (1312- 1383)*, p. 41) à charge de lui payer, et à ses successeurs au duché de Brabant, une redevance annuelle de trois muids de grain, mesure et mouture de Jodoigne [voyez l'analyse précédente]: redevance dont ils promettent de s'acquitter ponctuellement le 30 novembre de chaque année.
- 1428 /292** 1428, 14 décembre, Bruxelles (N). Philippe [Ier], à la requête des abbé et religieux de Saint-Michel d'Anvers, leur permet de poursuivre, dans certaines circonstances par lui spécifiées, la rentrée de leurs rentes ou la restitution de leurs biens par-devant la justice ecclésiastique: permission qui ne sera valable que pendant un an à partir de cette date.
- 1428 /293** 1428, 15 décembre (N). Philippe [Ier] nomme Laurens Gorys forestier de Merchtem, en remplacement de Bartholomees vander Hagen.
- 1428 /294** 1428, 15 décembre, Bruxelles (F). Philippe [Ier] nomme Gilles Deschamps receveur de Nivelles et maieur du fief de Rognon, en remplacement de Jehan Cache, aux gages, droits, profits et émoluments accoutumés et qui y appartiennent.
- 1428 /295** 1428, 17 décembre, Bruxelles (N). Heynne van Tilhy s'oblige sous la foi du serment à livrer au duc de Brabant, à qui il avait plu de nommer Jan van Tilhy, seigneur d'Opprebais, son frère, châtelain et drossard des forteresse et pays de Sprimont, par lettres patentes dont la date n'est pas indiquée, ou au chancelier du dit duc, dans

un délai d'un mois, les lettres réversales de son dit frère en due forme et munies du sceau de celui-ci N'ayant pas en ce moment-là son propre sceau à sa disposition, Jan, seigneur de Wezemaal et de Fallais, scella les présentes lettres à sa demande.

- 1428 /296** [1428], 19 décembre, Bruxelles (N). Les deux États laïcs du pays de Brabant, en réponse à une lettre que leur a écrite Henric seigneur de Gronsveld, de Herstal et de Chaumont, font savoir à celui-ci qu'à leur avis il ne pourra être payé sur l'aide octroyée par le pays de Brabant au duc de la somme de 1732 écus que lui doit le dit duc.
- 1428 /297** 1428, 20 décembre (F). Mention de lettres passées ce jour-là devant les échevins d'Anvers et par lesquelles Andrieu Scrivein fut adhérité d'une somme de 25 couronnes d'or de France, hypothéquée sur les seigneuries de Westerlo et de Herselt et sur la terre de Malines, rente que maître Jehan Pot posséda plus tard au lieu de Andrieu susnommé.
- 1428 /298** 1428, 20 décembre (F). Mention de lettres de cette date par lesquelles les échevins d'Anvers investirent Jehan Crock d'une rente de 25 couronnes d'or de France par an hypothéquée sur la terre de Malines et sur tous les biens constituant les seigneuries de Herselt et de Westerlo. Cette rente fut possédée plus tard par maître Jehan Pot.
- 1428 /299** 1428, 20 décembre, Bruxelles (N). Philippe [Ier] permet à Melchior van Aernen à fréquenter librement le pays de Brabant et même à s'y établir sauf dans les villes franches, à moins que ce ne soit du gré de celles-ci.
- 1428 /300** 1428, 22 décembre, Bruxelles (N). Le duc de Brabant ordonne au receveur de Jodoigne, Jan Vareman, de payer entre les mains de Peter vander Eycken, chargé de la gestion des dépenses ordinaires et extraordinaires de l'hôtel du duc, à titre d'acompte sur ce qu'il aura à verser du chef de sa recette, une somme de 150 livres de 40 gros de Brabant la livre, la moitié au comptant et le reste dans les 15 jours.
- 1428 /301** 1428, 23 décembre, [Bruxelles] (L). Elisabeth Wijts, fille de feu Gossuin et veuve de Johannes Mertens, *S cilders*, transporte au profit d'Elisabeth Mertens; fille de feu son mari et de la première femme de celui-ci, Heilwige Meeren, l'usufruit qui lui compète du chef de feu son mari: dans la moitié d'un héritage avec habitation, jardin et appartenances situé en dehors de la porte Sainte-Gudule à Bruxelles dans une ruelle près de la rue de Louvain, entre les biens de Johannes Rampaert, de Johannes vander Couteren, de Peter Mathijs, de Margarete Sclievers, maintenant Anthonis Thoenijs, et de feu Engelbert vander Noet.

- 1428 /302 1428, 24 décembre, [Bruxelles] (L). Elisabeth Mertens, fille de feu Johannis, dit *Scilders*, et de feu Heylwighe Meeren, sa première femme, et Engelbert de Wassenberg, mari de la dite Élisabeth, transportent entre les mains de Godefridus vanden Eynden (de Fine), prêtre, représentant les propriétaires du fonds, au profit d'Elisabeth Wijts, fille de feu Gossuin et veuve du susdit Johannis Mertens, la moitié d'un héritage, avec habitation, jardin et dépendances, situé en dehors de la porte Sainte-Gudule à Bruxelles, dans une petite rue à proximité de la grande rue de Louvain, entre les biens de Johannis Rampaert, Johannis vander Couteren, Peter Mathijs, Anthonis Thoenijs, auparavant feu Margarete *Sclievers*, et Engelbert vander Noet.
- 1428 /303 1428, [avant le 25 décembre] (N). Philippe [Ier] ordonne à ceux qui tiendront à ferme le tonlieu d'Anvers de la Noël prochaine au 24 juin 1429, la somme de 500 couronnes de France du prix de 60 gros de Brabant la couronne, en remboursement de pareille somme lui prêtée par Claes Colenssoen en deniers versés par lui entre les mains d'Olivier vander Bruggen pour les besoins de l'hôtel ducal.
- 1428 /304 1428, 31 décembre (L). Gerardus Brune, doyen et chanoine de l'église Saint-Pierre à Louvain, au diocèse de Liège, délivre un vidimus de la charte datée de Bruxelles, 22 juin 1338 et analysée sous le n° 427, charte dans laquelle se trouve reproduite de mot à mot une autre charte du 3 octobre 1312, et analysée sous le n° 237.
- 1428 /305 1428, 31 décembre (L). Philippe [Ier] mande au bailli du Roman Pays de Brabant et aux autres officiers de justice des pays de Brabant et d'Outre-Meuse qu'il prend sous sa spéciale protection et sauvegarde les doyens et chapitre de Saint-Pierre à Liège, leurs cens, rentes et biens quelconques ainsi que tous ceux qui leur sont redevables de quelques redevances: protection et sauvegarde dont ils auront à assurer la paisible jouissance à ceux du dit chapitre et à leurs serviteurs.
- 1428 /306 1428, 31 décembre, Valenciennes (N). Jacqueline, duchesse de Bavière, comtesse de Hainaut pour récompenser Florens van Kiefhoeck des services qu'il lui a rendus encore journallement, transporte au dit Florens pour les tenir d'elle et de ses successeurs selon de droit féodal de Zélande (Zeeland), le droit de haute et de basse justice à Brouwershaven sur la terre dite *Willem Gisenzons lantet* sur tout ce qui en dépend, à la réserve du douaire y assigné au profit de la veuve d'Albert, le bâtard [de Brouwershaven?] *Aelbrecht des bastaerds wijf*. Lodewijck van Montfoirden, seigneur du lieu de ce nom, Gerijt van Poelgeest et Gerijt van Zijl interviennent à ce que dessus en qualité de témoins.

-
- 1428 /307** 1428, 31 décembre, Bruxelles (N). Mandement par lequel est ordonné à Peeter vander Eycken, commis à la gestion des affaires ordinaires et extraordinaires du duc Philippe, de faire livrer pour cette année à Willem Thomaessem surnommé *Souffiet*, valet de la bouteillerie du duc, 50 *ezeladen* de bois et une demie cule de charbons.
- 1428 /308** 1428, 31 décembre, Bruxelles (N). Substance d'un mandement de cette date, par lequel il fut ordonné à Peeter vander Eycken de rembourser Aert Stamelaert, maréchal de l'hôtel du duc [Philippe Ier] de Brabant pour une somme de 22 livres 11 escalins et trois deniers de 40 gros de Brabant la livre, qu'il a avancée pour le service du dit duc.
- 1428 /309** 1428 (F). Guillaume Langele reconnaît avoir reçu de Jehan Verman, receveur de Jodoigne, les profits du greffe des échevins de cette localité jusqu'en l'an fini en 1427 [1428 n. st.].
- 1428 /310** [vers le ...1428] (N). Substance d'un mandement par lequel il fut ordonné à Olivier vander Bruggen de payer au chancelier maître Jan Bont une somme de 120 couronnes de France, du prix de 60 gros de Brabant la couronne, à titre de dédommagement pour la perte qu'il fit au service du duc Philippe [Ier] de Brabant de trois chevaux, dont un mort et les deux autres livrés par lui au maréchal.
- 1428 /311** [En 1428] (N). Philippe [Ier], à la requête de maître Peeter vander Heyden, licencié en décrets, bachelier ès lois et avocat de la ville de Bruxelles agissant en qualité d'exécuteur testamentaire de feu Arnold de Zeelmakere, en son vivant licencié ès lois, et paroissien de l'église Sainte-Gudule de Bruxelles, autorise le dit requérant à acquérir des biens et rentes jusqu'à concurrence de 35 couronnes de France par an pour la fondation d'une chapellenie en l'église *Sint-Waldetrudis* de Herentals prescrite par le testament du dit défunt, et accorde à cette occasion l'amortissement des biens et rentes à acquérir.
- 1428 /312** [En 1428] (N). Mandement, incomplet, de Philippe, adressé aux maîtres de la Chambre des Comptes à Bruxelles touchant les réclamations formulées par Alleyten vanden Heetvelde, veuve de Willem van Achssen, en son vivant amman de Bruxelles*, charge en laquelle il succéda à Gysbrecht Pipenpoy, relativement à la clôture du dernier compte de son mari défunt.
- 1428 /313** [En 1428?] (N). Philippe [Ier] ordonne à Henrick Mols, sous-écoute de l'avouerie de Herentals, de garantir à Gerit Moyalen, son prédécesseur en cet office, le paiement de 32 couronnes d'or

de France dont le défunt duc Jean IV, son frère, était resté redevable envers le dit Gerit pour la cession de deux *blaetkens* [sorte de faucons]: somme que le duc Philippe s'oblige à lui rembourser avant de le démettre de ses fonctions.

- 1428 /314** [En 1428?] (N). Henrick, seigneur de Rotselaar, de Vorselaar et de Retie, déclare s'être obligé par devant les échevins de Louvain à tenir indemne de tous dommages, frais et coûts que son oncle, Thomas, seigneur de Diest et de Zichem, pourrait avoir à subir du chef de s'être constitué caution pour lui envers le seigneur de La Trémouille (*Lantmoille*) d'une somme de 25.000 couronnes de France, avec Jan van Schouvoirst, burgrave de Montjoie (Monschau), son neveu [ou cousin?] Henrick van Rotselaar, son frère, et Jan van Withem, seigneur de Boutersem.
- 1428 /315** [En 1428?] (N). Philippe [Ier] ordonne aux maîtres de la Chambre des Comptes à Bruxelles de permettre au maieur de Tirlemont, Willem van Montenaken, seigneur de Grazen et de Wilderen, son conseiller, de déduire de sa recette la somme de 200 florins du Rhin de 50 gros de Brabant le florin, lui restée due pour un cheval de race à longue queue qu'il vendit en 1426 au feu duc Jean IV dont il était alors le conseiller et maréchal de son hôtel.
- 1428 /316** [1428, avant le 27 mars 1429 n.st.?] (N). Philippe [Ier] ordonne au conseiller et maieur de Tirlemont, Willem van Montenaken, seigneur de Grazen et de Wilderen, de livrer ou faire livrer au chevalier Wouter van Kersbeek, seigneur de Stalle et de Gossoncourt (Goetsenhoven), le joyaux d'or et d'argent mis en gage par lui dans la maison des lombards de Tirlemont, du temps de feu Frederic van Verwele en garantie d'une somme de 170 couronnes de France. Le duc s'oblige à tenir le maieur prénommé indemne de ce que dessus, au cas où les gages en question devraient dans la suite être restitués aux héritiers du susdit feu Frederic.
- 1428 /317** [En 1428?] (N). Philippe [Ier], à la requête de Jan van Meteren et d'un commun accord avec les Trois États du pays de Brabant, lui confirme les lettres de son prédécesseur et frère défunt le duc Jean IV, à travers lesquelles furent passées les présentes, nommant le dit Jan van Meteren sergent de Zandhoven, et lui assignant 80 couronnes d'or de France par an sur l'ammanie d'Anvers sa vie durant.
- 1428 /318** [En 1428?] (N). Philippe [Ier] ordonne, en vue d'assurer la perception des droits à lui dus, qu'à l'avenir les actes d'adhérence et de déshérence ne pourront être passés devant les maieur et échevins des villes et franchise de Vilvorde, sans l'intervention de son receveur.

-
- 1428 /319** 1428,, Bruxelles (N). Philippe [Ier], à la requête des prieure et religieuses du couvent d'Auderghem leur confirme, après les avoir fait duement examiner par le chancelier maître Jan Bont, docteur en l'un et l'autre droit, et par quelques autres conseillers, les lettres patentes du duc Jean IV, son frère et prédécesseur défunt, à travers lesquelles les présentes furent passées et leur permet d'envoyer à la pâture en la forêt de Soignes 18 vaches, un taureau et 50 porcs, sans de ce chef devoir payer aucune redevance.
- 1428 /320** [En 1428?] (N). Philippe [Ier] nomme Robrecht vander Sart forestier du Roman Pays de Brabant en remplacement de Philips van Vacenborch aux droits, profits et émoluments accoutumés à cette charge.
- 1428 /321** [En 1428?] (N). Philippe [Ier] ordonne au châtelain et drossard du duché de Limbourg, et à tous autres justiciers et officiers de ce pays, de protéger Jan van Tzevel, ses vassaux, serviteurs et tous ceux qui avec lui s'étaient mis au service de Jan van Schoenvorst, burgrave de Montjoie (Monschau), et de Reynier van Berg, chevaliers, au temps où ils furent châtelains et drossards de Limbourg du vivant du duc Antoine, son père défunt, ainsi qu'au service de Rugrecht (sic, lisez Ruprecht), comte de Virneburg, récemment investi de cette charge, de toute violence de la part d'aucuns habitants de ce pays.

-
- 1429
- 1429 /1 1429, 8 janvier, Bruxelles (N). Philippe [Ier] mande au drossard de Brabant et à tous les autres justiciers et officiers de ce pays, qu'il a pris sous sa protection et sauvegarde spéciale maître Quintyn Monart, archidiacre de Bruxelles en l'église de Cambrai et conseiller de son cousin le duc de Bourgogne Philippe le Bon, ses biens et serviteurs, et leur ordonne de se régler en conséquence.
- 1429 /2 1429, 10 janvier (N). Johan van Apelteren, maréchal et bailli du pays de Cuijk et de Grave, déclare s'être réconcilié, tant en son nom qu'au nom de ses aidants, avec le duc de Brabant et de Limbourg Philippe et ses alliés.
- 1429 /3 1429, 16 janvier, Bruxelles (N). Philippe [Ier] ordonne à Peeter vander Eycken, commis à la gestion de ses dépenses ordinaires et extraordinaires, de payer à l'orfèvre Peeter van Droogenbroeck la somme de 42 couronnes d'or de France du prix de 60 gros de Brabant, lui due pour six coupes d'argent dont il fit présent à Ambrosius van Dinter, son secrétaire et greffier criminel, à l'occasion de son mariage à Bruxelles le 5 décembre 1428.
- 1429 /4 1429, 17 janvier, Bruxelles (N). Philippe [Ier], après avoir fait examiner minutieusement par le chancelier et quelques-uns de son Conseil les lettres patentes de son prédécesseur et frère défunt le duc Jean IV, à travers lesquelles les présentes furent passées, octroyées aux habitants du pays de Turnhout et relatives à la taxation de la quote-part à payer par ceux de ce pays dans les aides à consentir par le Brabant, déclare confirmer ces lettres et ordonne à l'écoutète de Turnhout de s'y conformer strictement à l'avenir.
- 1429 /5 1429, 18 janvier, Bruxelles (N). Raes van Graven, seigneur de Heverlee et de Malines, chambellan héréditaire de Brabant, confirme les droits octroyés par feu son oncle, Henri, seigneur de Heverlee et d'Oplinter, et ses prédécesseurs aux abbé et religieux de Park dans ses seigneuries de Heverlee, Oud-Heverlee, et Bertem; ratifie la donation de 25 bonniers de bois faite en leur faveur par son oncle défunt prénommé; et leur promet que la présente charte sera confirmée par son petit-fils, Gielis, seigneur de Jauche, lorsque celui-ci aura atteint sa majorité.
- 1429 /6 1429, 18 janvier, Bruxelles (N). Philippe [Ier], à la requête des abbé et religieux de Park et de Raes, seigneur de Heverlee, confirme en la reproduisant textuellement, la charte octroyée le même jour par ce dernier à la dite abbaye [voyez l'analyse précédente] après l'avoir fait examiner minutieusement par le chancelier Jan Bont, docteur en droit canon et en droit civil, et quelques-uns de son

Conseil.

- 1429 /7 1429, 18 janvier, Bruxelles (N). Substance d'un mandement de cette date, par lequel il fut ordonné à Peeter vander Eycken, de faire livrer au damoiseau de Gaasbeek, à Raes van Heverleis, à Montenaken, à Jan Dicbier et à Gielis Cole, en leur maison de Bruxelles, 200 *ezeladen* de bois et une cule de bois à charbon à chacun d'eux.
- 1429 /8 1429, 18 janvier, Bruxelles (N). Substance d'un mandement de cette date par lequel il fut ordonné aux maîtres de la Chambre des Comptes à Bruxelles de passer à Johannes Blonde, maître des corvées en Brabant, dans le compte qu'il leur présentera de l'exercice de sa charge, les corvées dont, par ordre du duc Philippe [Ier], auraient profité ceux dont les noms suivent: le seigneur d'Enghien, le damoiseau de Wezemaal, le chancelier, Claese van Sinte Goricx, Jan van Woude, le damoiseau de Montjoie (Monschau), Lucas van Eyck, maître Emont [de Dinther] et Steven Schaep.
- 1429 /9 1429, 18 janvier, Bruxelles (N). Philippe [Ier], à la requête des prieur et religieux du couvent Saint-Paul dit Rouge Cloître dans la forêt de Soignes, leur confirme le droit de clôturer un chemin traversant l'enclos de leur couvent: ce qui leur avait été permis déjà par Jan Bont, docteur en l'un et l'autre droit, par Gielis Cole, agissant en qualité l'un de chancelier de Brabant et l'autre de receveur de Bruxelles, à charge de payer au profit du duc une redevance d'un denier par an.
- 1429 /10 1429, 18 janvier, Bruxelles (N). Philippe [Ier] fait savoir qu'à sa demande Peter van Wyflit, qui tenait à vie la charge de maître des garennes (*warandmeestere*) de Brabant, en vertu des lettres patentes de la défunte duchesse Jeanne de Luxembourg, de Brabant, etc. confirmées par son successeur le feu duc Antoine, s'est dessaisi de cette charge en faveur de l'écuyer Henrick van Sinte Goricx contre paiement à son profit pour le dit Henrick d'une rente viagère de 50 couronnes bleues par an, rente viagère dont le duc garantit la jouissance au dit Peter van Wyflit en cas de transmission de la charge en question soit à la suite du décès de Henrick précité, ou autrement
- 1429 /11 1429, 18 janvier, Bruxelles (N). Philippe [Ier] nomme l'écuyer Henrick van Sinte Goericx, maître des garennes en Brabant (*warandmeestere*) à vie en remplacement de Peter van Wyflit.
- 1429 /12 1429, 18 janvier, Bruxelles (N). Philippe [Ier] accorde à Peter van Wyflit, sa vie durant, 25 couples de lapins à prendre de la garenne de Mol, en raison de la cession faite par lui sur sa demande en

faveur de l'écuyer Henrick van Sinte Gorickx de l'office de maître des garennes en Brabant que lui avait concédé jadis en don de mariage pour en jouir sa vie durant, la défunte duchesse Jeanne de Brabant et que lui avait été confirmé par après le feu duc Antoine, père de lui duc Philippe.

- 1429 /13** 1429, 19 janvier, Bruxelles (N). Substance d'un mandement de cette date adressé aux maîtres de la Chambre des Comptes à Bruxelles, portant ordre de défalquer du compte de Jan Blonde, maître des corvées en Brabant, et de ses successeurs en cet office, tel nombre de corvées qui seront annuellement nécessaires pour l'approvisionnement de la maison de chasse de Boitsfort.
- 1429 /14** 1429, 19 janvier, Bruxelles (N). Philippe [Ier], sur la recommandation de son cousin le comte de Conversan, seigneur d'Enghien, confirme à Jan Schille, fauconnier de lui duc, la sergenterie de Hakendover que le feu duc Jean IV de Brabant, son frère, lui avait octroyée à la demande de lui Philippe.
- 1429 /15** 1429, 19 janvier, Bruxelles (N). Philippe [Ier], à la requête de Dirick Brock, messenger à cheval des feus duc Antoine et Jean IV, qui lui avaient assigné sur la recette des sergenteries de Léau et de Hakendover 20 couronnes de France, par an payables sur le receveur de Tirlemont, lui confirment du consentement des Trois États de Brabant, le jouissance de la sergenterie de Léau, après avoir octroyé celle de la sergenterie de Hakendover à Jan Schille, son fauconnier.
- 1429 /16** 1429, 19 janvier, Bruxelles (N). Philippe [Ier] ordonne au maître des corvées en Brabant, Jan Blonde, de faire jouir Jacob, seigneur de Gaasbeek, d'Abcoude, de Putten et de Strijen, cousin de lui duc, de 12 corvées entières pour le transport de bois de la forêt de Soignes destiné à la réfection de son hôtel à Bruxelles, corvées qui lui seront passées en compte.
- 1429 /17** 1429, 19 janvier, Bruxelles (N). Philippe [Ier] ordonne aux maîtres de la Chambre des Comptes à Bruxelles d'approuver le paiement fait par Peter vander Eycken, commis à la gestion de ses dépenses ordinaires et extraordinaires, à Vrancken van Pede, orfèvre, d'une somme de neuf et demie couronnes d'or de France, de 60 gros de Brabant la couronne, pour prix d'un gobelet d'argent à couvercle et à bords dorés, dont lui duc fit présent à Anthonis van Harzele, à l'occasion de son mariage qui fut célébré à Bruxelles le 10 de ce mois.
- 1429 /18** 1429, 20 janvier, Bruxelles (N). Philippe [Ier], après avoir fait examiner minutieusement par le chancelier Jan Bont, et par quelques autres de son conseil les lettres datées de Louvain, 13

octobre 1424, qu'il reproduit intégralement (voyez l'analyse n° 10.176) et par lesquelles le feu duc Jean IV, son frère, confirma en les reproduisant textuellement, les lettres de privilège, datées de Bruxelles, 26 décembre 1414 (voyez l'analyse n° 9214) contenant le texte de celles données à Louvain au mois d'août 1211, octroyées aux bonnes gens de l'avouerie de Neerijse, confirme à son tour ces lettres de privilège à la requête des dites bonnes gens de Neerijse.

- 1429 /19** 1429, 20 janvier, Bruxelles (N). Philippe [Ier], à la requête des bonnes gens de la ville de Diest, leur confirme en les reproduisant textuellement et après les avoir fait examiner dûment par le chancelier Jan Bont, et par quelques autres de son conseil, les lettres que le feu duc Antoine, son père, leur octroya à Bruxelles le 21 décembre 1410 (voyez l'analyse n° 8710) et leur fixe en conséquence la quote-part qu'ils auront à payer dans l'aide de 325.000 couronnes de France que le pays de Brabant lui a récemment consentie.
- 1429 /20** 1429, 21 janvier (N). Godevard Pynarde et Henri Stakembroek, échevins de Herentals, font savoir que Gauthier van Langhele a déclaré par-devant eux avoir rendu à Marguerite van Lille et à Gauthier van Zelle, son mari, une maison située près du marché de cette ville entre les héritages de Gerard Martens et du susdit Gauthier van Zelle, et que Marguerite prénommée a été mise par eux en possession de cette maison à la semonce d'Everard *Metten Inne*, receveur de Herentals.
- 1429 /21** 1429, 22 janvier, [Bruxelles] (L). Yda Tserarnts, fille de feu Gerelmus, et son mari Johannes Taye, fils de feu Giselbertus, transportent entre les mains de Johannes Jaquemijns, prêtre, représentant les petits chanoines de Sainte-Gudule de Bruxelles, possesseurs du fonds, au profit de Wilhelm Vrientscap, fils de feu Henricus: 1° certaine partie de jardin située en dehors de la vieille porte de Sainte-Gudule, au lieu dit *Achter den blauwen hont*, entre les biens d'Egidius Vrederix, de feu Geldolphus Golle, de Sygerus de Cleydale, prêtre; 2° deux tiers d'un cens annuel et héréditaire de 36 livres argent courant assigné sur une autre partie de jardin sise au même lieu entre les biens d'Egidius Vrederix prénommé, de Henricus Salicoc et de Johannes de Edingen.
- 1429 /22** 1429, 23 janvier, Bruxelles (N). Philippe [Ier] mande au drossard et autres justiciers et officiers du pays de Brabant qu'il a octroyé à Henrick Dole des lettres de sauf-conduit, valables à partir de ce jour jusqu'à la huitaine après rappel, pour trafiquer dans ce pays, en leur ordonnant de laisser le dit Henrick paisiblement jouir de cette faveur.

-
- 1429 /23 1429, 26 janvier, Liège (L). L'official de Liège, à la demande de Godefridus, bâtard d'Arenberg, épouse de Marie de Montjardyn, fille de feu le chevalier Balduin, délivre un vidimus de la charte donnée par feu le duc Antoine de Brabant à Tervueren, le 17 septembre 1412 (voyez l'analyse n° 9013): vidimus écrit par Matthieu Voelen, clerc, notaire et sentencier juré de la cour de Liège, et certifié conforme à l'original par le dit official en présence de Johannes Petrus de Tirlemont, prêtre, Wilhelmus d'Alleur et Johan Hannoseal de Moxhe.
- 1429 /24 1429, 28 janvier, Bruxelles (N). Substance d'un mandement de cette date, par lequel il fut ordonné à Pernot [van der Eycken] de payer à Vrancken van Pede la somme de 37 couronnes d'or de France pour prix de deux gobelets d'argent à couvercle, dorés extérieurement et intérieurement, que Claese van Sinte Gorickx acquit du dit Vrancken par ordre du duc Philippe de Brabant, qui en fit présent à de *Herbeys* à l'occasion de son mariage.
- 1429 /25 1429, 29 janvier, Bruxelles (N). Philippe [Ier], à la requête de Dyrick van Dynter, valet de la bouteillerie, lui confirme du consentement des Trois États de Brabant les lettres à travers lesquelles les présentes sont passées, et en vertu desquelles la sergenterie de Jodoigne lui avait été concédée sa vie durant par [le feu duc Jean IV] son frère et prédécesseur.
- 1429 /26 1429, 31 janvier (L). Gerardus, prieur, et le couvent de Trône Notre-Dame, de l'ordre de Saint-Augustin (à Grobbendonk) délivrent un vidimus sur parchemin de la charte datée de Bruxelles, 23 juin 1331, et analysée sous le n° 291.
- 1429 /27 1429, janvier, Bruxelles (N). Substance d'un mandement de cette date, par lequel ordre fut donné à Pernet [van der Eycken] de payer à Vrancken van Pede, orfèvre, la somme de 532 couronnes de France de 60 gros de Brabant, pour prix de bijoux livrés par lui et que le duc Philippe [Ier] distribua comme étrennes à l'occasion du renouvellement de l'année.
- 1429 /28 1429, janvier, Bruxelles (N). Philippe [Ier] ordonne à Wouter Pipenpoy, amman de Bruxelles, de payer à Beatrijs, veuve de Peter vander Tcommen, son prédécesseur en cet office, la somme de 43 livres dix escalins et deux deniers de gros et deux *engelssche* monnaie de Brabant restée due au dit défunt amman à la clôture de son compte du 25 décembre 1423 au 27 mars 1424: somme que le duc s'oblige à rembourser au dit Wouter avant de pourvoir à son remplacement comme amman de Bruxelles.
- 1429 /29 1429, janvier, Bruxelles (N). Philippe [Ier], comme suite à ses lettres patentes données à Bruxelles le 8 octobre 1428, déclare

autoriser Henrick van Diest, seigneur de Rivieren, Wouter van Kersbeek, seigneur de Stalle et de Gossoncourt (Goetsenhoven), Willem van Hersele et Willem Noyts à sceller de leurs propres sceaux les quittances qu'ils auront à délivrer à l'occasion de la levée de l'aide de 325.000 couronnes que le commun pays de Brabant lui a consentie récemment.

- 1429 /30 1429, 3 février (N). Peter Pipenpoy, Claes de Hont dit van *Batenborch*, Jan vanden Stene surnommé *van Assche* et Willem van Buyssegem, tenanciers du chevalier Jan Tshertogen, seigneur de Duyst, font savoir que par-devant eux et Claze Priemen, maïeur du seigneur de Duyst, Reynier van Rosierbosch, fils de feu Reynier et de feu Kathelinen Tshertogen, sa femme, pour un cinquième, Marie van Rosierbosch, sœur de Reynier précité, assistée de Gheert van Doermaele, mambour à elle donné en cette circonstance, pour un autre cinquième, Machtilde van Rosierbosch, sœur de Reynier et de Marie prénommés, et son mari Jan van Verboys, représentés par les susdits Reynier, Marie et le mambour de celle-ci, pour une troisième cinquième part; et Katheline van Orbays, pour une quatrième cinquième part de 16 bonniers de terre dont six bonniers constituent un bien fief appartenant au susdit Jan de Hertoge, en ont effectué le transport au profit de Wouter Magnus, fils de feu Jan, qui en fut adhérité aux charges spécifiées dans les présentes lettres.
- 1429 /31 1429, 3 février, Bruxelles (L). Simple note portant: *Superscripte litere*[d'Antoine de Bourgogne, datées du mois d'août 1411] *fuenerint confirmate per ducem Philippum primum per suas literas datas Bruxelle III februarii anno XIIIc XXVIII. Presentibus, cancellario, Rotselair, Gravven, Montenaken, Dicbier. G. Coele.*
- 1429 /32 1429, 3 février, Bruxelles (N). Philippe [Ier], à l'occasion de l'aide à lui récemment consentie par le pays de Brabant, ordonne au maïeur de Louvain, à l'aman de Bruxelles, au maïeur de Tirlemont et à tous autres justiciers, officiers, etc. du dit pays, de laisser jouir les maîtres et les ouvriers des monnaies de Brabant des privilèges à eux octroyés par ses prédécesseurs, au dit duché, et notamment de l'exemption de toutes aides, hormis de celle à lever en cas de capture du duc ou de son fils aîné en temps de guerre.
- 1429 /33 1429, 3 février, Bruxelles (N). Philippe [Ier] nomme comme *dijkgraaf* du Waterland, le receveur de ce pays, Clement van Ghene, qui, après avoir prêté le serment requis entre les mains de l'écoutète d'Anvers et margrave du pays de Rijen, devra immédiatement veiller à la réfection et au bon entretien des digues du ressort de sa juridiction, afin de préserver le pays des dommages qui le menacent.

- 1429 /34 1429, 6 février, Bruxelles (N). Philippe [Ier] reconnaît avoir reçu par anticipation de la ville d'Anvers la redevance due par elle le 21 septembre prochain pour l'octroi de la levée des droits d'accises se montant à 500 vieux écus, somme perçue par Lodewyc Boet, cleric chargé de l'administration de l'hôtel ducal, et assignée par lui au profit de Vrancken de Pape dit *van Pede* en acquit de ce qui lui était dû.
- 1429 /35 1429, 8 février, Bruxelles (N). Philippe [Ier] déclare être contraire à la vérité que Geraert [de Houffalize, seigneur] van Mörsdorf, son cousin, se soit engagé à le servir contre Lysbeth van Görlitz, duchesse de Bavière, et le pays de Luxembourg, comme l'a déclaré Renaud [II] (*Bernaert*, sic) d'Argenteuil (van Arckenteel), fils aîné de Houffalize.
- 1429 /36 1429, 10 février (N). Pieter Biggen, fils de Henric, Jan Heinricxzone et Jacop Philip Willem Hondzone, hommes de fief du comte de Hollande, font savoir que, par-devant eux, Jan Jan Hobuucxzone a reconnu avoir vendu à Florens van Borssele la trentième partie de Sommelsdijk avec tout ce qui en dépend, telle qu'elle lui échut en partage après le décès de son père Jan Jan Hobuucxzone.
- 1429 /37 1429, 10 février, Bruxelles (N). Wouter van Kersbeek, seigneur de Stalle et de Gossoncourt (Goetsenhoven), chevalier, reconnaît que son parent Willem van Montenaken, seigneur de Grazen et de Wilderen, maieur de Tirlemont, lui a restitué par ordre du duc Philippe de Brabant les bijoux qu'il avait donnés en gage à feu Frederic van Verwelle pour une somme de 170 couronnes d'or de France. Il déclare en outre se remettre à leur décision que prendront le duc et ses conseillers quant au montant de la somme lui due par le duc du chef de ses père et frère défunts, les ducs Antoine en Jean IV de Brabant.
- 1429 /38 1429, 10 février, Bruxelles (N). Philippe [Ier], à la demande de l'évêque de Liège et comte de Looz accorde des lettres de rémission au bâtard Reyner van Diest et à ses serviteurs et aidants, Jan die Cleersnydere et Henrick van Urssele, auteurs d'un homicide commis sur la personne de Claes vanden Veendycke, qui s'était rendu coupable du délit de chasse sur la garenne du seigneur de Diest et de Zichem, conseiller et cousin de lui duc.
- 1429 /39 1429, 11 février, Bruxelles (N). Philippe [Ier] fait savoir que Jan Tristram vander Motten, fils du feu seigneur Tristram vander Motten et de Marie de Namur, fille naturelle du comte de Namur et Katelyn vander Motten, sa sœur, assistée de son mari Jan van Marbays, ont transporté ce même jour une rente de 400 livres par an, le vieux

gros compté pour 16 deniers, assignée sur le moulin à brai et les revenus de la ville de Louvain, au profit de Jean, burgrave de Montfort, qu'il avait acquise jadis de la susdite Marie de Namur, et qui de fait fut adhéritée à lui à l'intervention des hommes de fief ci-après nommés: Jan, comte de Namur; Claes van Sinte Goerix, chevalier, premier chambellan du duc et maïeur de Louvain, Willem, seigneur de Grand-Bigard, Jan van Ranst, seigneur de Cantecrode et plusieurs autres non dénommés.

- 1429 /40 1429, 12 février, Bruxelles (N). Philippe [Ier] mande aux maîtres de la Chambre des Comptes à Bruxelles qu'il a octroyé à Peeter vander Eycken, commis à la liquidation de ses dépenses ordinaires et extraordinaires, à titre de dédommagement pour les frais subis par lui en ce service depuis le mois d'août 1428 jusqu'à ce jour, tant à cause du change de l'argent que de la reprise de mauvaises couronnes de Guise, la somme de 50 couronnes de France de 60 gros de Brabant pièce qu'ils auront à lui passer en compte.
- 1429 /41 1429, 12 février, Bruxelles (N). Philippe [Ier] confirme, après les avoir fait examiner minutieusement par le chancelier Jan Bont, docteur en l'un et l'autre droit, et par quelques autres de son conseil, les lettres de privilège, [non reproduites dans les présentes lettres confirmatives et sans indication de la date] octroyées aux arquebusiers (*schutters*) de la franchise de Landen par le feu duc Jean IV de Brabant, son frère.
- 1429 /42 1429, 12 février, Bruxelles (N). Fragment d'une décharge en faveur de Gasels Lombaerden [sic] avec promesse [du duc Philippe de Brabant] de ne plus leur demander de prêt d'argent avant l'expiration d'un an à prendre cours à la date des présentes lettres.
- 1429 /43 1429, 13 février, Bruxelles (N). Philippe [Ier] ordonne aux receveurs d'Anvers, de Lierre et de Herentals, Jan de Meyer, de se dessaisir en faveur de Marc Guidechon et de ses associés de l'administration du tonlieu d'Anvers qu'il avait à diriger pendant quelque temps.
- 1429 /44 1429, 14 février, Bruxelles (N). Gheert van Melle, prêtre, chapelain de l'autel des Trois Rois en l'église Sainte-Gudule de Bruxelles, reconnaît avoir reçu du receveur de Jodoigne Jan Varemans, pour le terme de son bénéfice échu le 25 décembre 1428, la somme de 19 sols six deniers gros et deux *yngelschen*.
- 1429 /45 1429, 14 février, Bruxelles (N). Philippe [Ier] ordonne à [prénom omis] Hepke, receveur d'Oisterwijk, de payer à son prédécesseur en cet office, Wytman Godevaerts Delyen soen, la somme de 37 livres et 12 escalins de 60 gros de Brabant la livre, que celui-ci avait dû payer au bâtard Willem van Haestricht, receveur d'Oisterwijk avant lui, comme le prouvent des lettres patentes

datées d'Anvers, 14 septembre 1427. Le duc s'oblige en outre envers le susdit Hepken à ne pas le priver de son office sans lui faire rembourser la somme en question.

- 1429 /46 1429, 18 février, Bruxelles (N). Substance d'un mandement de cette date par lequel ordre fut donné à Pierre vander Eycken, de payer à Henri van Watermale, sellier demeurant à Bruxelles, une somme de 32 couronnes d'or de France de 60 gros pièce, pour prix des marchandises (*eenen nuwen steecksadel, testier, borstleder ende twee vuerslege dair toe dienende, ende eenen nuwen schilt*) que le duc fit acheter chez lui par synen *harnaschmeester* Jean Hinckaert.
- 1429 /47 1429, 23 février, Bruxelles (N). Substance d'un mandement adressé à la Chambre des Comptes à Bruxelles, leur prescrivant de passer en dépense au receveur de Turnhout, Henric vander Keelen, le montant des gages payés par lui au châtelain de Turnhout, le damoiseau de Sayn pour un terme prenant cours à partir de la date du décès du duc Jean IV jusqu'au 24 juin 1428.
- 1429 /48 1429, 23 février, Bruxelles (N). Substance d'un mandement de cette date, par lequel ordre fut donné à Peter vander Eycken de payer à Vrancken van Pede, orfèvre, la somme de 24 couronnes de France que lui devait le duc pour deux bagues, l'une garnie d'un rubis, l'autre d'un diamant.
- 1429 /49 1429, 23 février, Bruxelles (N). L'abbé Clays et les religieux de Notre-Dame de Middelbourg (Middelburg) font savoir que, avec la permission du pape de Rome, ils ont vendu à Florens van Borssele 96 bonniers de terre qu'il tenait d'eux à bail au prix de certaine somme d'argent qu'ils ont consacrée à la réfection de leur couvent qui avait beaucoup souffert de la guerre.
- 1429 /50 1429, 23 février, Bruxelles (N). Substance d'un mandement ordonnant à Peter vander Eycken de payer à Peter van Droegenbroeck une somme de 25 couronnes de 60 gros pièce pour un gobelet d'argent, à couvercle, que le duc Philippe acquit de lui pour en faire cadeau à l'enfant de Henric van Schoenhoven dont il était parrain.
- 1429 /51 1429, 24 février, Bruxelles (A/D) . . Baldwin van Ryssell se déclare ennemi du duc Philippe de Brabant et des villes du pays de Brabant. Robrecht, jeune comte de Virneburg, scella pour lui les présentes lettres de défi.
- 1429 /52 1429, 25 février (N). Jan van Hijnsberch, évêque de Liège et comte de Loen, Jan van Loen, fils aîné de Hijnsberch, et Willem van Loen, comte de Blankenheim, promettent de ne pas exercer de

représailles contre les sujets du duc de Brabant en de Limbourg [Philippe] pour cause de l'arrestation à Burgos, en Espagne, de leur père, Jean de Looz, seigneur de Juliers (Jülich), de Heinsberg et de Löwenberg, à la suite de celle de quatre Espagnols en Brabant, relâchés depuis, faite sur plainte de quelques marchands de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch) dont les biens auraient été pris en mer, près de Rotseel par des Espagnols. Dans ces lettres se trouve libellé un engagement semblable à souscrire par leur père prénommé à son retour d'Espagne.

- 1429 /53 1429, 25 février, Bruxelles (N). Philippe [Ier] ordonne aux maîtres de la Chambre des Comptes à Bruxelles de réduire de la recette de Peeter vander Eycken, commis à la gestion des dépenses ordinaires et extraordinaires de son hôtel, les 3600 *ezeladen* de bois et les deux culen de charbon livrés par lui pendant un an finissant ce jour pour le chauffage de la maison de chasse de Boitsfort sous attestation de l'écuyer Jan Hinckaert, maître veneur de Brabant.
- 1429 /54 1429, 25 février, Bruxelles (A/D) . Niclais, voué et seigneur de Hünolstein se déclare ennemi de Philippe, ainsi que de ses pays, comme il le fut du temps du duc son frère défunt.
- 1429 /55 1429, 26 février, Bruxelles (L). *Fortunis de Summo Campo*, Johannes de Spaengia, Dyago de Lapopulo et Alafunsus de Arceda, ayant été arrêtés à Keerbergen en Brabant et emprisonnés à *Hezewijc* en ce même duché à la requête de Ghyselbertus de Roede, bourgeois de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch), dont les marchandises auraient été capturées en mer par des Espagnols près de la Rochelle (*juxta oppidum de Rupelle dictum Rotseel*), déclarent s'être engagé (sic, lisez engagés) sous serment prêté entre les mains de l'écouteur de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch) à ne pas exercer de représailles sur des sujets du duc de Brabant en raison de leur arrestation et des dommages subis par eux à cette occasion, et à provoquer la mise en liberté de noble homme Johannes de Loen, seigneur de Juliers (Jülich) de Heinsberg et de Löwenberg et de quelques autres habitants du duché de Brabant qui ont été arrêtés en Espagne ou ailleurs à titre de réciprocité. A la demande des quatre Espagnols susnommés qui ne disposaient pas de leurs propres sceaux, Ywanus de Cortenbach, commandeur des Vieux Joncs (*Alden Biesen*) de l'ordre teutonique de Saint-Jean de Jérusalem, Walramus vander Delft, seigneur de *Borchfliet* et Johannes de Erpe, fils de Leo, scellèrent pour eux les présentes lettres.
- 1429 /56 1429, 26 février, Bruxelles (N). Substance des lettres de décharge adressées aux gens de la Chambre des Comptes à Bruxelles aux termes desquelles ils avaient à passer en compte à Peter vander

Eycken, une somme de 266 livres et neuf escalins de 40 gros monnaie de Brabant la livre, payée par lui sur ordre du duc Philippe.

- 1429 /57 1429, 27 février (A/D) . Wynmer van Bech mande à Philippe, duc, qu'il prend contre lui, ses pays et ses sujets le parti de Nycclasen, voué et seigneur de Hünolstein.
- 1429 /58 1429, 27 février (A/D) . Johan van Albader, dit Scot, mande à Philippe, duc, qu'il prend contre lui et tous ses sujets, hormis ceux de *Busersdall* au pays de Luxembourg, le parti de Nyclais, voué et seigneur de Hünolstein. Wynmer van Bech scella pour le susdit Johan les présentes lettres de défi.
- 1429 /59 1429, 27 février, Bruxelles (N). Substance d'un mandement qui fut envoyé à Pernet [vander Eycken] pour lui ordonner de payer à Seger vander Rivieren, une somme de sept couronnes d'or de France, de 60 gros monnaie de Brabant la couronne, pour ses frais de route pendant les 14 jours qu'il consacra à se rendre chez le duc de Bourgogne Philippe [le Bon] et son chancelier, conformément à l'ordre que lui avait donné le duc Philippe [Ier].
- 1429 /60 1429, 28 février (A/D) . Diederich, comte de Sayn, réclame de Philippe, le paiement des arrérages du fief qu'il tient de lui à hommage, des autres dettes dont il lui est redevable, et des frais faits par lui à la poursuite de ce paiement: lui déclarant qu'il regretterait de devoir employer la violence pour obtenir satisfaction en cas de refus.
- 1429 /61 1429, février, Bruxelles (N). Substance d'un mandement par lequel Peter vander Eycken reçut l'ordre de payer à Anthonis Thonis de Bruxelles une somme de 125 couronnes de France pour un cheval entier qu'il vendit au duc Philippe [Ier], et dont celui-ci fit présent au damoiseau de Gaasbeek.
- 1429 /62 1429, 4 mars, Le Quesnoy (F). Marguerite de Bourgogne, duchesse de Bavière, comtesse de Hainaut, de Hollande (Holland) et de Zélande (Zeeland), fait le dénombrement des villes, terres, justices et seigneuries qu'elle doit posséder sa vie durant et qui relèvent en partie du duc de Bourgogne à cause du comte d'Alost et de la duchesse Jacqueline de Bavière à cause du comté de Hainaut. Les fiefs dénombrés, valant 4600 livres de blanc par an, sont les suivants; les villes et château Flobecq, le village de *Windeke*, celui de *Le Zielle*, les villes et châtelanies de Lessines, le village d'Ogy, celui de Papegnies, le bois de Lessines: le tout avec haute, moyenne et basse justice.
- 1429 /63 1429, 12 mars, Louvain (N). Philippe [Ier] déclare sous son honneur

que jamais n'ont été tenus les propos prêtés à Reynken van Scoenvorst au nom du conseiller Jan van Scoenvorst, burgrave de Montjoie (Monschau), seigneur de Cranendonck et de Diepenbeek et qui avaient pour but de l'inciter à quitter Bruxelles: propos que Henrick Magnus, bourgmestre de cette ville, avait récemment rapportés à maître Gielis vander Stoct, secrétaire de Louvain qui par lettre en avait informé Jacop uten Lymingen, commune-maitre de Louvain.

- 1429 /64 1429, 18 mars, Louvain (L). Philippe [Ier] donne pleins pouvoirs à Johannes, seigneur de Rotselaar, de Vorselaar et de Retie, baron, sénéchal de Brabant, et à Conrad de Scoenvorst, seigneur d'Elsloo et de Sittard, chevalier, ses conseillers, pour négocier le mariage entre lui duc et Yolande, fille de Yolande, reine de Jérusalem et de Sicile, etc., avec la mère et les proches parents de la dite princesse, ou avec leurs fondés de pouvoir.
- 1429 /65 1429, 18 mars, Louvain (N). Philippe [Ier], pour récompenser les services rendus aux ducs Antoine et Jean IV, ses père et frère défunts, et à lui-même par le secrétaire Emont van Dynter, confirme à celui-ci la jouissance sa vie durant, pour en prendre possession aussitôt après l'expiration du bail que Gysbrecht de Coninc en a obtenu le 23 avril 1421 du seigneur de Rotselaar, lors trésorier de Brabant, pour un terme de 12 ans, de la conciergerie des maisons du bourg d'Anvers qui appartiennent aux ducs de Brabant et que le feu duc Jean IV lui avait concédée par lettres patentes du 30 septembre 1420: lui octroyant à cette occasion une indemnité de 25 livres de gros pour la non-jouissance de sa concession depuis le dit 23 avril 1421, etc.
- 1429 /66 1429, après le 18 mars (N) Philippe, sur avis du conseiller et receveur général de Brabant, Jan Balyaert*, et d'autres ses conseillers, déclare avoir donné à bail pour un terme de 12 mois consécutifs à son conseiller et maréchal d'hôtel Arnde Stamelaert van Uden, au prix de 60 livres de cire par an à livrer entre les mains du receveur de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch), la recette du Pays de Meuse avec les *Hontschattinghen* et autres droits, profits et émoluments qui appartiennent à cet office.
- 1429 /67 1429, après le 18 mars (N). Philippe [Ier] ordonne au conseiller et receveur général de Brabant Jan Baillyart de payer à Wouter van Gulpe 22 livres et dix escalins de 40 gros la livre à titre de dédommagement pour les deux chevaux qu'il loua à lui, duc pour se rendre à Bohain et revenir de cette ville, et dont l'un creva en route et l'autre fut complètement usé: somme qui sera déduite de son compte.
- 1429 /68 1429, 19 mars, Louvain (N). Philippe [Ier] nomme Henrick den

Smet, prêtre, receveur d'Anvers, de Lierre et de Herentals, en remplacement de Jan de Meijer, avec faculté de se faire remplacer dans l'exercice de ces fonctions en cas d'empêchement ou d'absence, et aux gages, droits, profits et émoluments qui y appartiennent.

- 1429 /69 1429, 24 mars, Louvain (F). Philippe [Ier], à la requête des doyen et chapitre de Notre-Dame d'Ays, de Jehan, *bonif*, et des tenanciers (*masuiers*), sujets et habitants de Richelle-lez-Argenteau, confirme aux habitants du dit Richelle, cartes et privilèges à eux octroyés par ces prédécesseurs et en vertu desquelles ils doivent jouir de l'exemption de toutes aides, exactions, tailles, etc. levées au pays de Dalhem, nonobstant que la jouissance de cette exemption leur était contestée par le maïeur et échevins de Chératte, localité située au dit pays de Dalhem.
- 1429 /70 1429, 26 mars (N). Philippe [Ier] nomme Henric Mols sous-écoute de Mol en remplacement de Gerit [Moyalen].
- 1429 /71 1429, [avant le 27 mars], Bruxelles (N). Philippe [Ier] nomme Bartholomeus de la True et Jan vander Hofstad conseillers et maître de la Chambre des Comptes à Bruxelles en remplacement de Lucas van Eyck, chanoine de Sainte- Gudule en cette ville, et de Jan Spierinck, et de plus comme secrétaire de la dite Chambre Olivier vander Bruggen, aux honneurs, immunités, droits, profits et émoluments qui appartiennent à sa charge.
- 1429 /72 1429, 28 mars (N). Wouter Bau mande au receveur de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch) Gerit vander Borch que Jan Bau, prévôt de Saint-Georges de Cologne (Köln), son frère, percevra dorénavant la rente de 45 livres monnaie de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch), assignée sur la recette du tonlieu et du droit de conduit au dit de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch): rente échue à son dit frère par le décès de leur mère et dont doit bénéficier leur nièce, la demoiselle de Wesel.
- 1429 /73 1429, 31 mars (F). Simple mention d'un acte passé devant les échevins d'Anvers et en vertu duquel Oommar vander Borch acquit de Jehan, seigneur de Wezemaal, au nom de Jehanne, Lysbethe et de Marguerite van Uden une rente héritable de 25 couronnes de France par an sur les biens de la seigneurie de Westerlo, Herselt et Olen et sur la terre de Malines.
- 1429 /74 1429, 31 mars (F). Simple mention de deux actes de cette date, passés devant les échevins d'Anvers et relatifs à la constitution, par le damoiseau de Wezemaal, de deux rentes héritables sur les terre de Westerlo, de Herselt, d'Olen et de Malines: l'une de six couronnes par an au profit de Wouter Pot, l'autre de 14 couronnes

au profit de Wouter van Espende rentes que possédèrent plus tard les enfants de Gielys de Ghinderboven.

- 1429 /75** 1429, avant le 3 avril (N). Philippe [Ier] ordonne au sous-receveur du Kempenland, Fassen Bierkens, et au sous-receveur du Peelland Arnde Vos, de faire le nécessaire en vue de faciliter à la journée que les Trois États de Brabant tiendront à Anvers le 3 avril prochain, l'arrangement à l'amiable du conflit qui existe entre les habitants d'Eindhoven et de Stratum, d'une part, et ceux de Heeze et de Leende, d'autre part, au sujet de certaines bruyères et terres vagues.
- 1429 /76** 1429, 5 avril (N). Wolfaerd Gilliszone se constitue garant par-devant les échevins de Middelbourg (Middelburg) envers Floris van Borssele, de la cession qu'il lui a faite de ses droits sur le quart d'un bien appelé *Tgouden hooft* et situé *In die Langedieff*.
- 1429 /77** 1429, 9 avril, Louvain (N). Philippe [Ier], à la requête des habitants de Lierre et moyennant versement d'une certaine somme d'argent à titre de composition, leur accorde des lettres de rémission pour le fait de l'émeute qui s'est produite en cette ville lors de la publication conclue par ses conseillers et les députés des bonnes villes du pays de Brabant touchant le conflit qui s'était produit entre la dite ville de Lierre et celle de Bruxelles au sujet d'un certain Peeter van Aven alias *van Paesschen*.
- 1429 /78** 1429, 11 avril, Louvain (N). Ordonnance publiée ce jour-là à Louvain, concernant l'état des officiers et domestiques de Philippe [Ier]. Énumération des gens de l'hôtel du duc avec leur fonction.
- 1429 /79** 1429, 24 avril (N + F). Godert van Aerberch, fils de feu Evrard de La Marck, bâtard, ayant obtenu une engagère par lettres du duc de Brabant et de Limbourg, données à Maastricht et datées de ce même jour, les château et pays de Sprimont aux mêmes conditions que les avait tenues feu Baudewyn van Montjardin en vertu des lettres du feu duc Antoine de Brabant, promet sous serment de s'acquitter ponctuellement de sa charge et de s'en dessaisir aussitôt que le prix d'engagère lui aura été remboursé.
- 1429 /80** 1429, 24 avril (L). Philippe [Ier] et les doyen et chapitre de Saint-Jean l'Évangéliste de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch) au diocèse de Liège donnent pouvoir au conseiller maître Leonius de Baest pour procéder à l'échange que Gisselbertus Back, chanoine de la susdite église collégiale, désire faire de ses canonicat et prébende.
- 1429 /81** 1429, 2 mai, Louvain (N). Philippe [Ier] nomme en qualité d'essayeur des monnaies Henrick van Bilanden surnommé Laus, aux gages, droits, profits et émoluments qui appartiennent à cette

charge.

- 1429 /82** 1429, 3 mai, La Haye (N). Jacqueline, duchesse de Bavière, fait don à Dirc van Zweten et à Jannen van Leyenberch, sa femme, fille d'Arents, des *uutgorsen* (atterrissements) appelés Sommeldijk et Mallant, situés dans la juridiction du receveur d'Oosterschelde qui avaient appartenu aux comtes de Hollande (Holland).
- 1429 /83** 1429, 15 mai, Louvain (N). Philippe [1er] ordonne à tous ceux qui sont redevables de cens et rentes pour l'entretien de ses *voshonde* (chiens dressés pour chasser le renard), de payer ce qu'il doivent jusqu'à ce jour entre les mains de sa cousine Catherine van Scoenvorst, veuve du conseiller Willem, comte de Sayn, seigneur de Rhode-Saint-Genèse, laquelle à livré ce même jour en la maison de chasse de Boitsfort les dits *voshonde* dont elle avait la garde après le décès de son mari.
- 1429 /84** 1429, 21 mai, Maastricht (N). Philippe [1er] nomme son cousin et conseiller Engelbrecht, comte de Nassau, châtelain de Turnhout et maître veneur des bois de Grotenhout aux droits, profits et émoluments qui y appartiennent et aux gages qu'il fixera ultérieurement, avec faculté de se faire remplacer par quelqu'un de capable dans l'exercice de ses fonctions à ses risques et périls et sous réserve des droits compétant à Jan Baten, forestier et maître de garenne au dit Grotenhout, en raison de ses lettres de commission.
- 1429 /85** 1429, 22 mai, Maastricht (N). Philippe [1er] renouvelle et confirme (en la reproduisant textuellement) le traité d'alliance et d'amitié conclu par son frère défunt, le duc Jean IV, avec le magistrat et les habitants d'Aix-la-Chapelle (Aachen), traité daté de Lierre, 31 janvier 1426 [voyez l'analyse n° 10.330].
- 1429 /86** 1429, 22 mai, Maastricht (N). Philippe [1er], après avoir renouvelé et confirmé sous son sceau du secret, en l'absence de son grand sceau, le traité d'alliance et d'amitié naguère conclu avec la bonne ville d'Aix-la-Chapelle (Aachen) [voyez l'analyse précédente], s'oblige à livrer avant la Saint-Remi prochaine de semblables lettres de renouvellement et de confirmation sous son dit grand sceau, conformément à la promesse que ses conseillers, Iwaen van Cortenbach, commandeur des joncs de l'ordre teutonique à Maastricht (*lantcommandeur vanden Biessen te Tricht*), et Jan van Schoenvorst, burgrave de Montjoie (Monschau), ont faite à la ville d'Aix-la-Chapelle (Aachen), et aux amis et bourgeois de celle-ci, notamment Andries van Merode, seigneur de Frankenberg, chevalier, et Goesswyn van Tzevel.
- 1429 /87** 1429, 22 mai, Maastricht (N). Ywaen van Cortenbach, commandeur

du bailliage des jons de l'ordre teutonique à Maastricht (*lantcommandeur der baliagien van den Biessen te Tricht deutschen ordens*), et Jan van Schoenvorst, burgrave de Montjoie (Monschau), seigneur de Cranendonck et de Diepenbeek, promettent de tenir Andries van Mérode, seigneur de Frankenberg, chevalier, leur cousin, et Goessen van Tzevel indemnes du fait de s'être, à leur demande, constitués garants envers la ville d'Aix-La-Chapelle (Aachen), de la délivrance à celle-ci, avant le 1er octobre prochain, de nouvelles lettres scellées du grand sceau du duc [Philippe] semblables à celles qui leur ont été données sous le sceau du secret de celui-ci touchant le renouvellement et la confirmation d'alliance et d'amitié conclue entre le dit duc et cette ville.

- 1429 /88 1429, 22 mai (N). Johan van Tzievell reconnaît avoir reçu du duc Philippe [Ier], par l'intermédiaire de Roprecht, comte de Virneburg, les 1000 couronnes d'or de France que le défunt duc de Brabant Jean IV par lettres données à Tervueren, le 23 juillet 1427, s'était engagé à lui payer sur la première aide qu'octroieraient les États du duché de Limbourg et des pays d'Outre-Meuse.
- 1429 /89 1429, 22 mai. Maastricht (N). Philippe [Ier] autorise Jan Bollen de Vlijtingen, ses amis et aidants, à s'emparer d'un certain Lybert et de ses consorts, habitants de la même localité et sujets ressortissants à l' *hoeffs van Lencuelen*, qui s'étaient rendus coupables de vols et d'incendies etc. de nuit, pour les livrer à la justice, sans méfaire en ce faisant.
- 1429 /90 1429, 24 mai, Bruxelles (L). Katherina van Parijs, fille de feu Gerardus, en son vivant *slootmakers* (serrurier) transportent entre les mains de Willhelmus de Zuaef, représentant la confrérie de Saint-Éloi à Bruxelles, possesseur du fonds, au profit d'Egidius van Gote, forgeron, fils de feu Henricus, un jardin situé en dehors de la porte Sainte-Gudule à Bruxelles, dans la *warandetstreetken*, entre les biens de Johannis Roebijns, de feu Johannes de Kemmere et de feu Henricus de Jette, aux conditions spécifiées dans les présentes lettres de transport.
- 1429 /91 1429, 7 juin, Louvain (N). Philippe [Ier] défend à tous seigneurs bannerets, nobles, chevaliers, écuyers, villes et sujets du pays de Brabant de se rendre à la journée indiquée sans son consentement à Bruxelles, pour le samedi prochain [11 juin], par le comte de Conversan, seigneur d'Enghien, Jacob, seigneur de Gaasbeek, seigneur de Wezemaal et les villes de Bruxelles, d'Anvers et de Nivelles, qui précédemment avaient déjà tenu assemblée contre son gré, en la même ville avec les conseillers de son cousin de Bourgogne.
- 1429 /92 1429, 14 juin, Louvain (N). Philippe [Ier], à la requête des abbé et

religieux de Saint-Michel d'Anvers, leur permet de procéder à l'endiguement de leurs terres situées entre Zandvliet et Ossendrecht, et déclare que les habitants de Zandvliet qui croiraient être en droit de s'y opposer en raison de la non exécution du havre de cette localité, devront s'adresser à lui et à ceux de son conseil.

- 1429 /93** 1429, 15 juin (L). Reproduction d'un des derniers articles de la keure ou loi criminelle accordée à la ville de Bruxelles [le 10 juin 1229] par le duc Henri 1er et son fils Henri.
- 1429 /94** 1429, 18 juin, Louvain (N). Philippe [1er] ordonne au receveur de Nivelles et du Roman Pays de Brabant, Gielis vanden Velden, de s'emparer de la personne de Jan Blondel, chevalier, bailli de Brabant, et d'autres qui souvent se rendent secrètement à Nivelles, pour les livrer à la justice.
- 1429 /95** 1429, 20 juin, Louvain (N). Philippe [1er], à la requête de la ville de Louvain, confirme les lettres patentes par lesquelles la duchesse Jeanne de Brabant, avait quitté à perpétuité en faveur de feu Coelen die Sieden, son huissier, le cens qu'il lui devait annuellement pour sa maison en cette ville, maison dont le dit défunt avait laissé les revenus pour être distribués en aumône par le magistrat ou ses délégués aux femmes pauvres en couche.
- 1429 /96** 1429, 20 juin, Louvain (N). Philippe [1er] mande à Jan Bont, docteur en l'un et l'autre droit, qu'il le remplace, en le déliant de son serment, comme conseiller, chancelier et garde des sceaux de Brabant, par le conseiller maître Gisleyne vander Zart, doyen de Saint-Denis de Liège, auquel il aura à livrer immédiatement les sceaux dont il avait la garde.
- 1429 /97** 1429, 20 juin, Louvain (N). Philippe [1er] ordonne aux hommes de fief de la mairie de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch) de prêter leur concours en toutes affaires touchant l'exercice de sa charge, au conseiller et receveur général de Brabant Jan Bailliaert.
- 1429 /98** 1429, 20 juin, Louvain (N). Philippe [1er] ordonne à ceux qui sont chargés de la levée de l'aide en Brabant de procéder, selon les instructions à eux données, à une enquête sur le fait d'erreurs commises sous le rapport de la taxation en la ville de Bergen op Zoom.
- 1429 /99** 1429, 22 juin, Maastricht (N). Philippe [1er] reconnaît avoir reçu des compagnons lombards tenant table de prêt à Maastricht, une somme de 100 couronnes de France, de 60 gros monnaie de Brabant le couronne, à valoir sur la redevance par eux due annuellement: avance versée par eux pour les besoins de son hôtel

entre les mains du receveur général de Brabant Jan Bailiaert, qui en devra compter.

- 1429 /100** 1429, après le 27 juin (N). Incipit de lettres du duc Philippe de Brabant, portant que ses conseillers Engelbrecht, comte de Nassau et de Vianden, seigneur de La Lek et de Breda, Thomas, seigneur de Diest et de Zichem, Jan van Hoerne, seigneur de Perwez, cousins du duc, Jan seigneur de Rotselaar, de Vorselaar et de Retie, Henrick van Rotselaar, seigneur de Roest, Rogier van Potesschem, Jan Witham et Jan Baylliaert, receveur de Brabant, ont reconnu, par lettres patentes munies de leurs sceaux et datées du 27 juin *int dit jegenwoirdige jaer* 1429, que... [la suite manque].
- 1429 /101** 1429, 6 juillet (N). Substance d'un mandement de cette date, par lequel il fut ordonné à Jan Balyaert de payer à Arnde Stamelaert van Uden la somme de 18 couronnes de France, de 60 gros de Brabant la couronne, lui due pour ses gages durant neuf jours (*beginnende XXIX in julio* [sic ne doit-on pas lire junio?] *lestleden*) qu'il passa au pays d'Outre-Meuse.
- 1429 /102** 1429, 7 juillet, [Bruxelles] (L). Johannes de Bulct dit *vanden Bossche*, Godefridus Wouters et Mychael vanden Hecke, proviseurs de la confrérie de Saint-Éloi de Bruxelles, transportent au nom de la dite confrérie à Egidius Coele, fils de feu Henricus, un héritage avec habitation situé près du *Moutmoelen* entre les biens de feu Egidius de Halle, des deux côtés, aux conditions spécifiées dans le présent acte de transport. Cet acte fut, du consentement de Johannes Coele représentant le duc, seigneur du fonds, passé par-devant Johannes Zuetenzoen et Petrus Was, échevins de Bruxelles, qui les scellèrent de leurs propres sceaux.
- 1429 /103** 1429, 8 juillet, [Bruxelles] (L). Egidius Coele, fils de feu Henricus, transporte au profit du duc, représenté par Johannes Coele, un héritage avec habitation situé près du *Moutmoelen* entre les biens de feu Egidius de Halle de part et d'autre.
- 1429 /104** 1429, 15 juillet, [Grez-Doiceau] (F). Les échevins [non dénommés] de la franche ville de Grez font savoir que Johan de Mortsain à acquis de Jaquemin le Cruckein, de Wavre, fils de Biertram, une rente héritable d'un vaisseau et une louche de blé; à lui échue par le décès de sa mère, fille de Biertan le Stoirdens, et de Katherine de Mortsain; rente qui était assignée sur la terre que possédait la dite Katherine entre le bien du susdit acquéreur et que tenait jadis feu Servais de Mortsain, des terres vagues (*le wericheis*), la femme de Saint Georges de Grez et les terres du duc, et dont l'acquéreur susnommé fut adhérité selon la loi et les us et coutumes du lieu.

-
- 1429 /105** 1429, 8 juillet, Louvain (N). Philippe [Ier] donne pleins pouvoirs à Hendrick van Berchem pour percevoir les aides non encore payées par les pays de Fauquemont (Valkenburg), de Rolduc (Herzogenrath), de Wassenberg, de Dalhem, de Sprimont, de Kerpen et de Lommersum, et pour prendre les dispositions nécessaires en vue de la levée de l'aide qui lui sera due à l'occasion de son prochain mariage avec la fille de la reine de Jérusalem et de Sicile.
- 1429 /106** 1429, 10 juillet, Louvain (N). Philippe [Ier] fait savoir que les bourgeois et habitants de Maastricht, auteurs des derniers troubles dans cette ville, ont promis de se soumettre à la sentence à rendre dans leur cause par les conseillers de lui, duc, et de l'évêque de Liège en présence des bourgmestre, écoutète et huit commissaires de Maastricht; qu'il a délégué son conseiller Jan van Schoenvorst, burgrave de Montjoie (Monschau), seigneur de Cranendonck et de Diepenbeek, pour admettre à composition les coupables avec l'assentiment du député, de l'évêque, et qu'il nomme Henrick van Berchem, receveur desdites compositions, avec mission d'en utiliser le montant selon les ordres qu'il recevra.
- 1429 /107** 1429, 10 juillet, Louvain (N). Philippe [Ier] mande au drossard et à tous justiciers et officiers de Brabant, qu'il a octroyé des lettres de sauf-conduit à Engelbrecht van Edinghen, seigneur de Romeru et *van der Solien* (sic) etc. à Oste van Soenselles, chevalier, et à Jan, seigneur de Jeumont, pour se rendre avec leur suite, en tout jusqu'au nombre de 40 personnes, avec autant de chevaux, en armes ou sans armes, à la diète indiquée à Louvain pour le dimanche 17 de ce mois, à l'effet d'y discuter par-devant lui et les députés des Trois États du pays, leurs prétentions en vue d'arriver à un accommodement; lettres de sauvegarde de qui seront valables jusques huit jours après la clôture de la dite journée.
- 1429 /108** 1429, 11 juillet, Louvain (N). Philippe [Ier] remplace comme conseillers et maîtres de la Chambre des Comptes à Bruxelles Lucas van Eycke, chanoine de Sainte-Gudule de cette ville, et Johannes Spirinck par Jan Ruepens et Johannes vander Hofstadt, et nomme en outre Olivier vander Bruggen, secrétaire de la dite Chambre aux honneurs, indemnités, droits, profits et émoluments qui appartiennent à ces charges.
- 1429 /109** 1429, 12 juillet (N). Jan van Haamstede et de Moermont, Peter van Buthlant et Willem Ghisensoen, hommes de fief du comté de Zélande (Zeeland), font savoir que par-devant eux Jan van Buthlant a reconnu avoir vendu à Florijse van Borssele, receveur de Beoosterschelde en Zélande (Zeeland), tous les biens et rentes qu'il possède en atterrissements au delà (*utgorssen*) nommés Sommelsdijk, *Bertseldijk*, *die Maren* et Nicke, tels qu'ils lui sont

échus par décès de ses parents.

- 1429 /110** 1429, 14 juillet, Louvain (N). Philippe [Ier] mande au drossard et à tous autres justiciers et officiers du pays de Brabant qu'il a donné des lettres de sauf-conduit à Jan Bont, son ancien chancelier et garde des sceaux, et à ses serviteurs, en tout au nombre de dix personnes avec leurs chevaux, pour permettre au dit Jan Bont de se présenter à la journée indiquée à Louvain pour le dimanche 17 juillet suivant, à l'effet d'y livrer en présence des Trois États de Brabant les sceaux dont il a la garde.
- 1429 /111** 1429, 17 juillet, Louvain (L). Maître Johannes Bernardus, etc., constitue pour ses procureurs le chancelier de Brabant et garde du scel de Liège maître Petrus Cole, chanoine de Paris, maître Johannes Mercatoris, Ambrosius de Dynter, Johannes de Eyck, Johannes Clerici, Petrus etc. avec pouvoir de se substituer l'un à l'autre en vue d'accepter en son nom tous quelconques bénéfices que lui pouvaient octroyer certains collateurs et d'en prendre possession.
- 1429 /112** 1429, 20 juillet, [Bruxelles] (L). Johannes de Crummere, fils de feu Johannes, en son nom et au nom 1° d'Elizabeth et de Maria de Crummere, filles de feu Daniel, qui fut frère du feu susdit Johannes; 2° d'Elizabeth et de Margareta Pittens, filles de feu Michael et de feu Katherina de Crummere, sa femme, sœur d'Elizabeth et de Maria prénommées, 3° de Johannes Gossuin, Élizabeth et Katherina vanden Driessche enfants de feus Michael et Margareta Daneels, sa femme, Johanne Nollens et Johanne de Kempenere, respectivement maris d'Elizabeth et Katherina vanden Driessche précitées, au nom de Katherina vanden Driessche, fille de feu Daniel, en son vivant frère des susdits enfants vanden Driessche, tous ensemble pour un tiers d'une moitié; Élizabeth Daneels, fille de feu Walter et femme d'Osto vander Borch en leur nom et en celui de Johanne et Margareta Tshanen, enfants de Golie et de sa défunte femme Élizabeth Daneels, pour un deuxième tiers de la dite moitié; Gerelmus de Opharen, fils de feu Simon et de sa femme Margareta Ysacks, en son nom et en celui d'Ingelbertus de Reenere, fils de feu Cornelus, pour le dernier tiers de la première moitié; Johannes Baert, fils de feu Walter, agissant en son nom et en celui de Katherina de Smet, fille de Jacobus et de Katherina Baert, sa femme défunte qui fut sœur de Johannes Baert cité devant; pour une moitié de la seconde moitié, Henric *Boeninx*, fils de feu Henric et de feu Katherina Baert, sa femme, tant en son nom qu'en celui de ses frère et sœur; Egidius et Katherina Boeninckx; 2° de Johannes et Egidius Baert, fils de feu Johannes, son oncle, pour l'autre moitié de la seconde moitié, transportent entre les mains de Johannes vanden Bossche, proviseur de la confrérie de Saint-Éloi de Bruxelles, représentant celle-ci,

propriétaire du fonds, au profit de Petrus Moerman, brasseur, fils de feu Johannes, aux conditions spécifiées dans le présent acte, un héritage consistant en deux habitations sous un même toit, un jardin et des appartenances, situé dans la rue du Parc (de *Warantstrate*) entre une ruelle manant au lieu dit *Tellebert*, d'une part, et les biens de feu Katherina de Lombeek dite *van Hafflighem*, veuve d'Arnoldus de Crummere et de Johannes Buys d'autre part.

1429 /113 1429, 20 juillet, [Bruxelles] (L). Johannes de Crummere, fils de feu Jean, pour lui-même et pour Élizabeth et Maria de Crummere, fille de feu Daniel, en son vivant frère du susdit feu Johannes; pour Élizabeth et Margareta de Pittem, filles de feu Michael et de sa femme défunte Katherina de Crummere, qui fut sœur d'Élizabeth et de Marie précitées; et pour Willelmus, Johanne Gosuin, Élizabeth et Katherina vanden Driessche, enfants de feu Mychael et de feu Margareta Daneels, sa femme, Johannes Nollens, et Johannes de Kempenere, respectivement maris d'Élizabeth et de Katherina vanden Driessche prénommées, pour Katherina vanden Driessche fille de feu Daniel, en son temps frère des susdits enfants vanden Driessche, tous ensemble pour un tiers de la moitié; Élizabeth Daneels, fille de feu Walterus, et son mari Otton vander Borch, pour eux-mêmes et pour Johannes et Margareta *Tshanen*, enfants de Golic et de feu Élizabeth Daneels, sa femme, pour un autre tiers de la moitié, *Gerelmus* de Opharen, fils de feu Simon et de sa femme Margareta *Ysacks*, pour lui-même et pour Engelbert de Remere, fils de feu Cornelis, ensemble pour le troisième tiers d'une moitié; Johannes Baert, fils de feu Walterus, en son nom et au nom de Katherina de Smet, fille de Jacobus et de sa femme défunte Katherina Baert, qui fut la sœur de Johannes Baert précité; ensemble pour une moitié de la seconde moitié, Henricus Boeninckx, fils de feu Henricus et de feu Katherina Baerts, agissant pour lui-même et pour Egidius et Katherina Boeninckx, ses frère et sœur, ainsi que pour Johannes et Egidius Baert; fils de son oncle défunt, Johannes Baert, ensemble pour la seconde moitié de la dernière moitié, transportent entre les mains de Petrus vanden Bossche, représentant la propriétaire du fonds, Mechtilde Estor, veuve de Johannes van Hamme, chevalier, au profit de Henricus de Laken, boulanger, fils de feu Johannes, un héritage avec deux habitations sous un même toit, jardin et appartenances, situé en dehors de la porte Sainte-Gudule à Bruxelles, dans la *warantstrate* entre les biens de Margareta de *Smesmans* et une ruelle menant au lieu dit *Tellebert*, aux conditions spécifiées dans le présent acte: héritage dévolu aux vendeurs susnommés par le décès d'Arnoldus de Crummere.

1429 /114 1429, 20 juillet, Louvain (N). Mention des lettres de sauf-conduit datées de ce jour accordées par le duc Philippe [Ier], à Vrancken

van Borsele, à Philips van Borsele et à Lauwerens van Catze, avec leur suite jusqu'au nombre de 60 personnes et autant de chevaux, pour se rendre en Brabant et y séjourner et fréquenter de ce jour jusqu'à la Noël.

- 1429 /115** 1429, 20 juillet, Louvain (N). Philippe [Ier], à la poursuite des bonnes villes de Brabant et de l'assentiment des Trois États de ce pays, confirme en faveur de Pauwel Coecx, de Lysbethe, sa femme et de Henricke, son neveu, les lettres qui leur auraient été octroyées par son frère et prédécesseur défunt le duc Jean IV à travers lesquelles dont passées les présentes lettres confirmatives.
- 1429 /116** 1429, 20 juillet, Louvain (L). Philippe [Ier] recommande Jeronimus De Busco et ceux qui l'accompagnent à Rome et en Terre Sainte, à la bienveillance de tous rois, princes etc. dont ils traverseront les pays.
- 1429 /117** 1429, 20 juillet, Louvain (N). Philippe [Ier] fait connaître à Jan Rupens et Jan vander Hofstad, maîtres, et à Olivier vander Bruggen, clerc, de la Chambre des Comptes à Bruxelles, les instructions selon lesquelles ils auront à se régler en procédant à l'audition des comptes à présenter en ladite chambre: instructions écrites avant le présent mandement.
- 1429 /118** 1429, 20 juillet (N). Instructions originales intitulées: *Instructie vanwegen mijns genedichs heren tshertogen gegeven den Meesteren van der Rekeningen te Bruessel*, et contresignées: A. de Dynter. L'observation de ces instructions fut imposée aux maîtres et greffiers de la dite Chambre par un mandement du duc Philippe de Brabant, daté du Château de Louvain, 20 juillet 1429 [voyez l'analyse suivante].
- 1429 /119** 1429, 21 juillet, Louvain (N). Philippe [Ier], pour récompenser Ambrosius van Dynter, son secrétaire et clerc criminel, des ses bons et agréables services, lui donne à vie la sergenterie de la cour de Lenculen dite *Vroenhof* à Maastricht avec tous les droits, profits et émoluments qui y appartiennent, avec faculté de la faire desservir par quelqu'un d'autre à ses risques et périls; sergenterie qu'aurait exercée jusqu'à ce jour Andries van Ghelke.
- 1429 /120** 1429, 21 juillet, Louvain (N). Philippe [Ier] délègue maître Peter [de] Wael pour procéder, avec le concours d'un homme idoine à désigner par la famille de Steenberg et d'un secrétaire, à une enquête sur ce que possède chaque habitant de cette ville, en vue de la levée de l'aide que les Trois États de Brabant viennent de lui consentir.
- 1429 /121** 1429, 21 juillet, [Bruxelles] (L). Ludovicus Belleken, fils de feu

Johannes, transporte entre les mains d'Elizabeth Magerman, veuve de Geldolphus de Frigidomonte dit *Tserhuyghs* représentant les héritiers de feu son mari, seigneur du fonds, au profit de Petrus Uter Liemingen, dit *de Barbier*, fils de feu Henricus, ainsi que de Marie vander Hoeven, un héritage, consistant en une habitation avec jardin et appartenances, situé dans *de Lanternestrate*, entre la maison de Godefridus de Beckevoirt, d'une part, et celle de Henricus de Froyere, d'autre part, aux conditions spécifiées dans le présent acte de transport.

- 1429 /122** 1429, 21 juillet, Louvain (N). Philippe [1er] nomme Henrick Taye amman de Bruxelles en remplacement de Wouter Pypenpoy, aux gages, droits, profits et émoluments qui appartiennent à cet état.
- 1429 /123** 1429, 21 juillet, Louvain (N). Philippe [1er] proroge, aux conditions spécifiées dans les présentes lettres, de [?] ans le terme pour lequel Diederick van Drogenbroeck a été nommé gardien de la prison (*vroentenere ende steewachtere*) de Bruxelles par lettres patentes du feu duc Jean IV de Brabant et datées de Louvain, 4 juin 1422.
- 1429 /124** 1429, 22 juillet, Louvain (N). Philippe [1er] donne au conseiller et receveur général de Brabant, Jan Bailliaert, pouvoir de convoquer les possesseurs de fiefs, de biens propres etc. toutes les fois qu'il y aura des jugements à prononcer touchant les affaires concernant l'exercice de sa charge.
- 1429 /125** 1429, 22 juillet, Louvain (N). Philippe [1er] délègue Ywaen van Cortenbach, commandeur des Vieux Joncs (Alden Biesen), Dyerick van Meerhem, seigneur de Boxtel, Jan van Woude, seigneur de Walhain, Jan Dicbier, seigneur de Mierlo, Arnde Stamelaert, van Uden et Jan Bailiaert, receveur général de Brabant, à Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch), pour y régler avec les députés de cette ville les contestations qui s'étaient élevées au sujet de la perception de l'aide qui venait de lui être consentie.
- 1429 /126** 1429, 23 juillet, Louvain (N). Substance d'un mandement de cette date, par lequel il fut ordonné aux maîtres de la Chambre des Comptes à Bruxelles d'allouer en dépense à Henric de Smet, receveur d'Anvers, etc., la somme de 24 et demi écus Wilhelmus de Hollande et six couronnes bleues, payée par lui pour les frais faits à Anvers par les conseillers du duc en poursuivant un arrangement entre celui-ci et maître Jan Pot.
- 1429 /127** 1429, 23 juillet, Louvain (N). Substance d'un mandement adressé aux gens de la Chambre des Comptes à Bruxelles leur ordonnant de passer en compte à Henric de Smet, receveur d'Anvers, etc., une somme de 19 couronnes de France, payée par lui pour une

pièce de drap de Lierre marquée d' *eenen Lyersschen bellart* (d'une sonnette) que Ryckart van Os avait achetée naguère pour le feu duc Jean IV.

- 1429 /128** 1429, 24 juillet, Louvain* (N). Philippe [Ier] donne à bail à Wouter van Lyere, pour un terme de 12 ans à partir de ce jour, les garennes de Turnhout; hormis la garenne et le verger du château de ce lieu ainsi que le bois dit *Grotenhout*, aux conditions stipulées dans les présentes lettres.
- 1429 /129** 1429, 24 juillet, Louvain (N). Philippe [Ier] nomme Jan Balyarts receveur général de Brabant, de Limbourg, de Ligny, de Saint-Pol, de la châtellenie de Lille et de trois autres pays, en faisant connaître les pouvoirs dont il dispose comme tel.
- 1429 /130** 1429, 26 juillet (L). Johannes Hont dit *de Batenborch* et Katherina Tservranx, sa femme, transportent un vivier d'environ un journal, bien allodial situé à Woluwé-Saint-Lambert et attenant aux biens de Johannes Tservranx, au profit de Hugo Schat de Bruxelles qui promet de le tenir héréditairement à cens des dits conjoints. Egidius Rike, Willelmus Lombart, Paulus Costers et Henricus Wante, échevins de Louvain, qui interviennent à la passation de cet acte de transport le scellèrent de leurs propres sceaux.
- 1429 /131** 1429, 28 juillet, Louvain (N). Philippe [Ier] accorde des lettres de rémission et de rappel de ban à Heynen van Parweys qui, environ un an auparavant, étant logé *In den Sloetel* à Bruxelles, avait tué par mégarde un nomme Hennen den Piper, en défendant contre celui-ci le patron de l'hôtellerie.
- 1429 /132** 1429, 28 juillet, [Bruxelles] (L). Henricus Salicoc, fils de Johannes, transporte au profit de Willelmus Vrientscap, fils de feu Henricus, une pièce de jardin sise en dehors de l'ancienne porte Sainte-Gudule à Bruxelles, au lieu-dit *Achter den blauwen Hont* entre le jardin du susdit Willelmus que feu Zigerus de Cleydale dit *de Ledertouwere*, prêtre, acquit jadis de Henricus Salicoc et le bien de celui-ci qu'occupe Johannes de Beckere, cordonnier. Ce transport se fit du consentement de Johannes Jakemyns, prêtre, représentant les petits chanoines de Sainte-Gudule à Bruxelles, seigneur du fonds.
- 1429 /133** 1429... juillet 1429 (N). Philippe [Ier] autorise le receveur général de Brabant Jan Bailliaert, à se procurer par la vente de 70 bonniers de bois de la forêt de Soignes, etc., l'argent nécessaire au paiement des énormes dépenses qu'occasionnent son prochain mariage, les dispenses à obtenir en cour de Rome, etc. etc.
- 1429 /134** 1429, 1 août, Louvain (N). Philippe [Ier] accorde des lettres de

rémission à Jan vanden Plassche appelé *Bricman* et à sa femme, habitants d'Arquennes-lez-Nivelles dont l'enfant, âgé de trois ans, avait été, en leur absence, accidentellement échaudé par leur servante et mourut peu de temps après des suites de ses brûlures.

- 1429 /135 1429, 2 août, Louvain (N). Philippe [Ier] nomme Jan Cole, juré de Neerwinden aux droits, profits et émoluments qui appartiennent à cette charge, lequel Jan Cole prêta le serment d'usage entre les mains du drossard de Brabant, le seigneur de Rotselaar.
- 1429 /136 1429, 4 août, Louvain (N). Philippe [Ier], à la requête des abbé et religieux de Gembloux et sur avis favorable du chancelier de Brabant, maître Ghilain du Sart, et des gens du Conseil étant lez-lui, confirme, en les reproduisant textuellement, les lettres patentes données à ladite abbaye par Jean, son prédécesseur, lettres patentes datées de Bruxelles, 28 août 1329.
- 1429 /137 1429, 4 août, Louvain (N). Philippe [Ier], à la requête de Robert van Eydeghem, seigneur de Wieze, détermine les droits de juridiction que lui et ses descendants pourront exercer à Baardegem.
- 1429 /138 1429, 7 août (N). Les échevins de Hoeilaart déclarent que, par-devant eux et le receveur de ce lieu, Henric van Stakenborch a transporté au profit de l'abbaye de Groenendaal environ un demi-bonnier de bois situé à *Coedale*, et que l'abbaye, représentée par Maes Pael, frère convers, en a été adhéritée par le dit receveur avec toutes les formalités de droit.
- 1429 /139 1429, 8 août, Louvain (N). Philippe [Ier] nomme Jean van Hasenberge meunier du *Moutmolen* en la ville de Louvain aux conditions spécifiées dans les présentes lettres.
- 1429 /140 1429, 8 août 1429, Limbourg (N). Henrick, seigneur de Gronsveld et de Herstal, ayant été nommé châtelain, drossard, *maner der manne* (semonceur des hommes de fief) et receveur des château, ville et pays de Limbourg par le duc Philippe, etc. ..., déclare s'être obligé à fidèlement et ponctuellement s'acquitter de sa tâche, sous serment prêté entre les mains du chancelier Gillein vander Sart, doyen de l'église Saint-Denis à Liège et des conseillers frère Emont d'Emycoven, commandeur de Chantraine de l'ordre de Rhodes, et le seigneur de Dongelberg, chevaliers.
- 1429 /141 1429, 10 août, Louvain (N). Substance d'un mandement de cette date par lequel il fut ordonné à Jan Balyaert de payer à Clause van Sinte-Goerix et à Dyrcken Mengersrewt la somme de 31 couronnes et demie de France, du prix de 60 gros la couronne, dont le duc leur était redevable pour leurs gages de neuf jours à partir du 16 juillet dernier qu'ils se rendaient avec sept chevaux auprès du duc

de Bourgogne Philippe [le Bon] à Bruges.

- 1429 /142** 1429, 12 août, Louvain (F). Philippe [Ier], en considération des services rendus au duc Jean, son frère défunt, durant la guerre contre le duc de Gloucester au pays de Hainaut, par son conseiller Emond d'Emmechoven, maître de Chantraine et chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, approuve, ratifie et confirme, en les reproduisant textuellement, la charte datée d'Ivoix, 26 juillet 1380 [voyez l'analyse n° 5678bis].
- 1429 /143** 1429, 13 août, Louvain (N). Philippe [Ier] fait connaître la sentence touchant le différend existant entre les habitants de Gierle et les tenanciers de Jan van Vresselt, père de Wouter habitant le village de Gierle, au sujet de l'obligation pour lesdits tenanciers de contribuer dans la part de l'aide à payer par ceux de Gierle, et pour ceux-ci dans celle qu'ont à payer les dits tenanciers dans celle due par les habitants de Poederlee.
- 1429 /144** 1429, 13 août, Louvain (N). Philippe [Ier] mande au drossard de Brabant, à l'écoutète d'Anvers, et margrave du pays de Rijen, et à tous autres justiciers et officiers du pays de Brabant, qu'à la requête de l'abbé de Sint-Baafs lez-Gand il a pris sous sa spéciale protection et sauvegarde les censiers et leurs serviteurs qui exploitent des biens que ladite abbaye possède en Brabant, et notamment la ferme de *Sompeken* avec ses dépendances à Boechout, à Wilrijk, à Vremde en dans les environs, par lettres datées de Bruxelles 4 mars 1429 [*ende dertich*, sic, erreur du copiste, lisez *acht ende twintich*] et que depuis il a permis aux dits censiers de placer sur leurs fermes des écussons à armes en signe de la dite sauvegarde: leur ordonnant d'y donner la suite requise.
- 1429 /145** 1429, 14 août, Louvain (N). Philippe [Ier] ordonne au maïeur de Tirlemont de publier partout dans le ressort de son office un placard prescrivant à un chacun de se tenir prêt à résister par la force des armes aux incursions de Jan van Jeumont et de ses adhérents et aidants dans le pays de Brabant.
- 1429 /146** 1429, 15 août, Louvain (N). Substance d'un mandement de cette date, par lequel il fut ordonné à Jan Balyaert de payer à maître Gisleyne, chancelier de Brabant, le somme de 14 couronnes de France de 60 gros pièce, que le duc lui doit pour ses gages de sept jours à partir du 4 août, pendant lesquels il se rendit avec d'autres gens du Conseil à Liège et à Limbourg. A la suite se trouve une note, portant que semblables mandements de 22 couronnes furent expédiés le même jour au profit du commandeur de Chantraine et du seigneur de Dongelberg.
- 1429 /147** 1429, 15 août, Louvain (L). Philippe [Ier] approuve et confirme

l'échange de leurs chapellenies fait par Engelbert Rosire, chapelain de Troisfontaines, et Ywanus van Cothem, recteur de l'autel Saint-Pierre à Wommelgem, de l'autel des 11000 vierges à Eizingen et celui de Notre-Dame à Lombeek.

- 1429 /148** 1429, 17 août, Ferentino (L). Dispense de mariage accordée par le pape Martinus V à Philippe, duc de Brabant, et Yolenta, fille de feu Ludovicus, roi de Jérusalem et de Sicile.
- 1429 /149** 1429, 18 août, Louvain (N). Inscription du *pincee*/[illisible] aux armes du duc de Brabant et de Limbourg, comte de Ligny et de Saint-Pol, muni du sceau ducal, qui fut donné aux exploitants de la ferme de *Sompeke*, propriété de l'abbaye de Sint-Baafs lez-Gand, en signe de spéciale protection et sauvegarde que leur avait octroyée le dit duc.
- 1429 /150** 1429, 18 août, Louvain (N). Philippe [Ier] mande au receveur de Tervueren et de Vilvorde qu'en sus des droits ordinaires dont jouit Gheerken van Achter, son perdrier (*partrizeerder*), il lui a octroyé jusqu'à rappel deux muids de blé par an, rente qu'il lui ordonne de payer régulièrement au dit Gheerken.
- 1429 /151** 1429, 19 août, Louvain (N). Philippe [Ier] mande au maïeur de Tirlemont et à tous les autres justiciers, et officiers du pays de Brabant qu'il a pris sous sa protection et sauvegarde le frère Jacobs van Rebemont, commissaire du couvent de Valduc (Hertogendal).
- 1429 /152** 1429, 21 août, Louvain (N). Substance d'un mandement de cette date, par lequel Jan Balyaert fut invité à payer au damoiseau de Boutersem une somme de 110 couronnes de France, de 60 gros la couronne, pour le prix d'un étalon que le duc Philippe acquit de lui pour en faire cadeau au roi de France.
- 1429 /153** 1429, 21 août, Louvain (N). Philippe [Ier] ordonne au conseiller et receveur général de Brabant Jan Balyaert de payer à Coenraet van Scoenvorst, chevalier, seigneur d'Elslo et de Sittard, une somme de 120 couronnes de France, du prix de 60 gros monnaie de Brabant la couronne, à titre de dédommagement pour les deux étalons qu'il perdit en faisant partie de l'ambassade envoyée par le duc de France, à l'occasion de son mariage, sous les ordres du seigneur de Rotselaar.
- 1429 /154** 1429, 21 août, Louvain (N). Philippe [Ier] donne décharge à Jan Gielys, changeur de la ville de Louvain, en raison de la part prise par lui à la gestion de deux aides naguères consenties au défunt duc Jean IV pour la défense du pays de Brabant.
- 1429 /155** 1429, 23 août, Louvain (N). Philippe [Ier] ordonne au conseiller et

receveur général de Brabant Jan Bailliart, de payer à Dirck van Petershem, seigneur de Haren, chevalier, une indemnité de 100 florins du Rhin de 51 gros monnaie de Brabant le florin, pour la perte d'un étalon qu'il fit récemment à son service.

- 1429 /156** 1429, 24 août, Louvain (L). Philippe [Ier], à la requête de Gerardus de Langelair, fils de Johannis d'Eyndoven, lui confirme certaines lettres qui lui furent jadis octroyées par la duchesse Jeanne de Brabant: lettres non reproduites dans les présentes.
- 1429 /157** 1429, 25 août (F). Arnold de Jodoigne et Henryc de Boies, échevins de Jodoigne, font savoir que Costin d'Attre, seigneur de Hauteroche et de Grimbergen, a par devant eux et les maire et échevins de la cour foncière du chapitre de Saint-Paul à Liège siégeant au dit Jodoigne, transporté au profit de Henric Gheude de Meyrot les trois muids de blé mouture qu'il prenait annuellement sur le moulin *Lansekijn* au dit Jodoigne.
- 1429 /158** 1429, 26 août, Louvain (N). Philippe [le Bon] accorde à Bertholomeus van Vlyswyck, son valet de chambre et brodeur, avec faculté de la faire administrer par une personne idoine à son choix et à ses risques et périls, la charge de châtelain et de bailli de Bourbourg aux gages, droits, profits et émoluments qui y appartiennent, pour la posséder jusqu'à paiement intégral, à raison de 20 livres de 40 gros monnaie de Flandre par an, d'une somme de 250 livres semblables à lui dues pour ses gages arriérés suivant les comptes transmis à la Chambre des Comptes à Lille par maître Jan Pillefour.
- 1429 /159** 1429, 26 août, Louvain (N). Substance d'un mandement de cette date par lequel ordre fut donné aux maîtres de la Chambre des Comptes à Bruxelles de passer en compte à Henri de Smet, receveur d'Anvers, etc. une somme de cinq livres de gros monnaie de Brabant dépensée par lui à poursuivre par-devant le magistrat d'Anvers le procès pendant entre lui, agissant au nom du duc, d'une part, et maître Jean Pot, d'autre part.
- 1429 /160** 1429, 26 août, Louvain (N). Substance d'un mandement de cette date par lequel les gens de la Chambre des Comptes à Bruxelles reçurent ordre de passer en compte à Jan Balyaert, receveur général, une somme de 100 écus Wilhelmus, de 54 gros de Brabant l'écu, payée par lui pour un étalon, dont le duc fit présent au seigneur de La Trémouille.
- 1429 /161** 1429, 26 août, Louvain (N). Substance d'un mandement de cette date en vertu duquel les gens de la Chambre des Comptes à Bruxelles durent passer en compte à Jan Balyaert, receveur général de Brabant, une somme de 60 couronnes de France, de 60 gros

pièce, versée par lui au tapissier Heinen pour l'achat d'étoffe destinée au raccommode des tapisseries du duc Philippe [Ier].

- 1429 /162** 1429, 26 août, Louvain (N). Substance d'un mandement de cette date par lequel il fut enjoint aux gens de la Chambre des Comptes à Bruxelles d'allouer en compte au receveur général de Brabant Jan Balyaert, une somme de 40 florins Wilhelmus de Hollande payée par lui à Willem Schut, jadis serviteur et archer (scut) du feu duc Jean IV de Brabant.
- 1429 /163** 1429, 26 août, Louvain (N). Philippe [Ier] déclare donner à bail à Daneel van Ranst, à Lambrecht van Sonne et à leurs associés le tonlieu d'Anvers, tant par eau que par terre, pour un temps de quatre ans à prendre cours le 25 décembre 1430, au prix de 500 livres de gros, chaque livre valant six couronnes d'or de France, et aux conditions spécifiées dans les présentes lettres. Le duc fait savoir en outre que les susdits fermiers lui ont avancé pour les besoins de son prochain mariage avec la fille de la reine de Sicile, une somme de 250 livres de gros en argent comptant versée entre les mains du conseiller et receveur général de Brabant Jan Balyaert, qui en devra rendre compte: somme qui sera à défalquer de ce que les susdits fermiers auront à payer du chef de leur fermage. Le 24 juin 1431.
- 1429 /164** 1429, 26 août, Louvain (N). Philippe [Ier] mande à l'écoute de Anvers et margrave du pays de Rijen et à tous les autres justiciers et officiers de Brabant, qu'il a donné à Jan van Hamstede et aux gens de sa suite, au nombre de 14 personnes, des lettres de sauf-conduit pour venir en Brabant, y séjourner et fréquenter, dès ce jour jusqu'à la huitaine après rappel.
- 1429 /165** 1429, 26 août, Louvain (N). Cédula par laquelle il fut ordonné au receveur général de Brabant de payer à Ryckaert van Os les frais d'une mission remplie par lui à Hasselt pour y acquérir de l'avoine en vue du mariage du duc Philippe [Ier]. Témoins le damoiseau Nassau, le seigneur de Diest et de Rotselaar, le damoiseau de Montjoie (Monschau) et plusieurs autres.
- 1429 /166** 1429, 27 août, Louvain (N). Fragment d'une copie relative à la sergenterie de Herentals qui avait été octroyée jadis par le feu duc Jean IV de Brabant à Jan van Wickevorst.
- 1429 /167** 1429, 27 août, Louvain (N). Philippe [Ier], sur la recommandation de quelques-uns de ses serviteurs confirme Andries van Gelke, fils de feu Gysbrecht, dans l'exercice, sa vie durant, de la charge d'huissier de la cour de Lenculen dite *den Vroenhoff* à Maastricht.
- 1429 /168** 1429, 27 août, Louvain (N). Philippe [Ier] mande au drossard et au

bailli de Nivelles en du Roman Pays et à tous les autres justiciers et officiers du Brabant qu'il a pris sous sa spéciale protection et sauvegarde Jan vanden Viver, bourgeois de Nivelles qui a été chargé par Marc Gindechons de percevoir les rentes et les revenus quelconques du village de Wanfercée, et leur ordonne en conséquence de prendre toutes les mesures nécessaires pour défendre le dit Jan et les siens contres toutes violences de la part de Willem van Gavre, seigneur de Steenberghe, de [Louis?] seigneur de Montfoort, et de leurs serviteurs.

- 1429 /169** 1429, 27 août, Louvain (N). Philippe [Ier] reconnaît avoir reçu en argent comptant du greffier de la cour féodale de Brabant Henrick van Amersoyen la somme de 75 couronnes d'or de France qui sera à défalquer de la recette de son office.
- 1429 /170** 1429, 28 août, Louvain (N). Philippe [Ier] ordonne à Henrick van Diest, seigneur de Rivieren, à Wouter van Kersbeek, seigneur de Stalle et de Gossoncourt (Goetsenhoven), à Willem van Herzele et à Willem Noeyts, receveur de l'aide à lui récemment consentie par le pays de Brabant, de payer à Willem Langele, bailli des terres qu'Engelbrecht van Edinghen possède en Brabant, qui avait été faite prisonnier par le seigneur de Rotselaar, drossard de Brabant et emprisonné au château de Vilvorde pendant 13 années et trois jours, une indemnité de 100 couronnes d'or de France pour les frais et dommages subis de ce chef par le dit Willem, conformément à ce qui se trouve stipulé dans l'accord conclu naguères par l'entremise du duc de Bourgogne Philippe le Bon, son cousin, entre lui, duc, et Engelbrecht prénommé, au sujet d'actes d'inimitié commis par celui-ci contre quelques villes de Brabant.
- 1429 /171** 1429, 29 août, Louvain (N). Philippe [Ier] fait savoir qu'il a donné à ferme à Andries van Gelcke et à ses associés le tonlieu de Maastricht pour un terme de cinq ans consécutifs à commencer le 1er septembre prochain, au prix de 410 livres paiement de Maastricht par an payable en deux versements, les 1er mars et septembre et aux conditions stipulées dans les présentes lettres.
- 1429 /172** 1429, 29 août, Louvain (N). Philippe [Ier] mande au receveur de Tournai Pauwel vanden Wissche, qu'il le décharge de la gestion *van der welvairnissen* (sic ne doit-on pas lire *welverwairnisse*?) du tonlieu de Maastricht, tonlieu qu'il vient d'affermé à Andries van Gelke, pour un certain nombre d'années, comme le prouvent les lettres scellées de son sceau que le dit Andries en possède.
- 1429 /173** 1429, 29 août, Louvain (N). Philippe [Ier] reconnaît qu'Andries van Gelke et ses associés, à qui par autres lettres patentes de ce même jour il a affermé le tonlieu de Maastricht pour un terme de cinq ans consécutifs à prendre cours le 1er septembre prochain au prix de

410 livres paiement de Maastricht par an, lui ont prêté en argent comptant versé entre les mains du receveur général de Brabant, Jan Bailiaert pour être utilisée au paiement à faire pour son prochain mariage avec la fille de la reine de Sicile, une somme de 1172 griffons de 40 gros monnaie de Brabant, somme qui sera à déduire par le receveur de Maastricht du prix de leur fermage jusqu'à remboursement intégral. Le duc déclare en outre que, comme les dits fermiers ont à leur charge le paiement de la rente féodale de 30 royaux par an dont jouissent Vrederick et Jan van Steyne sur la recette de Maastricht, il s'oblige envers eux à leur continuer le dit affermage jusqu'au remboursement de la somme qu'ils auront payée à Vrederick et à Jan prénommés pendant ces cinq ans.

- 1429 /174** 1429, 30 août, Louvain (N). Philippe [Ier] déclare qu'un chacun pourra se faire rendre justice par les écoutète et échevins de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch) nonobstant certains engagements pris jadis par-devant le dit magistrat par feu Jean, seigneur de Megen, et plus tard par feu Élisabeth, fille et héritière du dit seigneur, en se réservant toutefois le droit de faire percevoir les amendes que peuvent avoir encourues des habitants de la ville et terre de Megen pour avoir contrevenu à son droit seigneurial.
- 1429 /175** 1429, 30 août, Louvain (N). Willem van Montfoerde, chevalier, en reproduisant les lettres du duc Philippe de Brabant données ce même jour au château de cette ville [voyez l'analyse précédente], promet de ne s'opposer en rien à ce qu'elles sortent leur plein effet.
- 1429 /176** 1429, 31 août, Louvain (F). Philippe [Ier], à la requête de son conseiller, frère Emond d'Emikhoven, maître de Chantraine, chevalier de l'ordre de l'hôpital Saint- Jean-de-Jérusalem, confirme et ratifie, en la reproduisant textuellement, la charte donnée par Wenceslas et Jeanne à Bruxelles le [8] janvier 1381 [voyez l'analyse n° 5734bis]: ensuite de quoi il ordonne à ceux que la chose concerne de rabattre des comptes du maître des corvées de Brabant toutes les corvées dues par le dit Emond et par ceux qui après lui seront maîtres de Chantraine du chef de maisons de leur ordre situées dans ce duché.
- 1429 /177** 1429, août, Louvain (N). Philippe [Ier] recommande à la charité d'un chacun Jan die Molenere, qui a perdu tous ses biens durant la guerre entre les pays de Brabant et de Hollande (Holland).
- 1429 /178** 1429, août, Louvain (N). Philippe [Ier] déclare avoir, pour certaines causes à ce le mouvant, retiré à Robrecht, comte de Virneburg, son cousin, la charge de châtelain, drossard, semonceur des hommes de fief et receveur des châteaux, villes et pays de Limbourg et en

avoir investi le conseiller Henrick, seigneur de Gronsveld, et de Herstal, aux droits, profits et émoluments qui y appartiennent, et aux gages qu'il lui fixera par autres lettres patentes, à charge pour le dit Henrick de prêter le serment d'usage entre les mains de Gilleyns vander Zoet (sic) (du Sart) chancelier de Brabant, de frère Emont d'Emmichoven, commandeur de Chantraine de l'ordre de Rhodes et du seigneur de Dongelberg, conseillers, ou d'au moins deux de ces trois délégués, etc.

- 1429 /179** 1429, 1 septembre, Louvain (N). Substance d'un mandement de cette date, par lequel l'ordre fut donné au receveur général de Brabant Jan Balyaert, de payer au trompette Jacob Constantijn une somme de 30 couronnes d'or de France de 60 gros de Brabant pièce pour ses gages d'un an.
- 1429 /180** 1429, 2 septembre, Louvain (N). Substance d'un ordre donné à Jan Balyaert d'avoir à payer à Jan van Woude une somme de 33 florins de Hollande (Holland), dont le duc Philippe lui est redevable pour divers voyages faits à son service.
- 1429 /181** 1429, 2 septembre (N). Jan van Loen, seigneur de Juliers (Jülich), de Heinsberg et de Löwenberg donne décharge au duc et aux villes du duché de Brabant de ce que, à cause d'eux, il avait été arrêté et emprisonné à Burgos en Espagne et en France.
- 1429 /182** 1429, 6 septembre, Louvain (N). Philippe [Ier] ordonne au conseiller et receveur général de Brabant Jan Bairliart, de payer à maître Jan van Koblenz un acompte de 25 couronnes de France sur les arrérages des 100 couronnes semblables par an qu'il lui a assignées sur la recette générale de Brabant par lettres datées de Bruxelles, 11 janvier 1428.
- 1429 /183** 1429, 6 septembre, [Bruxelles] (L). Petrus Uter Liemingen dit *de Barbier*, fils de feu Henricus, et Maria vander Hoeven transportent entre les mains d'Elizabeth Magermans, veuve de Geldolphe de Frigidomonte dit *Tserhuyghs*, et des autres héritiers du dit défunt, seigneur du fonds, au profit de Henricus de Poendere, dit *van Lovenen*, fils de feu Johannes, un héritage, avec habitation, jardin et appartenances, situé dans *de Lanteernestrate*, entre les biens de Godefridus van Beckevoirt et Henricus de Froyere, aux conditions stipulées dans la présente.
- 1429 /184** 1429, 6 septembre, Louvain (N). Philippe [Ier], à la requête des prieure et religieuses de Ter Cluysen, leur confirme, après les avoir fait examiner par le chancelier Gillein vander Sart et quelques conseillers, les lettres patentes que son frère, le feu duc Jean IV de Brabant, leur a données à Hal le 11 mars 1422 [voyez l'analyse n° 9996].

-
- 1429 /185 1429, 6 septembre, Louvain (N). Philippe [Ier] ordonne au maïeur de Tirlemont, Henrick van Schoenhove, de payer à son prédécesseur en cet office, le conseiller Willem van Montenaken, ce qui lui restait dû à la clôture de son dernier compte.
- 1429 /186 1429, 9 septembre (N). Lenche van Tegelen, bâtard, déclare se réconcilier avec le duc Philippe de Brabant, ses villes et ses sujets, dont il s'était naguère déclaré ennemi à la demande de feu Johan van Buren en son vivant prévôt d'Aix-la-Chapelle (Aachen). A la requête du susdit bâtard, son serviteur et familier, Jean, évêque de Liège et comte de Looz, scella les présentes lettres.
- 1429 /187 1429, 13 septembre, Louvain (N). Substance d'un mandement de cette date, par lequel il fut ordonné au receveur précité, de payer à Wouter van Gulpen, patron de l'hôtellerie enseignée *In die Sekele* à Louvain, la somme de 15 *peters* lui due pour la location de deux chevaux dont l'un fut crevé et l'autre abîmé à mort.
- 1429 /188 1429, 23 septembre, Louvain (N). Philippe [Ier] délègue maître Gilleyn vander Sart, chancelier de Brabant, les conseillers frère Emont van Eminhoven, commandeur de Chantraine, et le seigneur de Dongelberg, et le secrétaire Peeter vander Hagen, d'abord à Liège pour s'y entendre avec les conseillers et amis de l'évêque sur l'importance des dommages réciproquement causés par le comte de Virneburg lors seigneur gagier du Limbourg, au pays de Liège, notamment à Zeene (Saive?) et par les Liégeois au pays de Limbourg, à Herve et à Elden; ensuite à Limbourg, pour y solliciter des Trois États du duché de ce nom un subside pour le rachat de l'engagère du duché du Limbourg.
- 1429 /189 1429, 23 septembre, Louvain (N). Philippe [Ier] nomme Symon Lancsin, perdrier (*patrizeerder*) au pays de Brabant, aux droits, profits et émoluments qui appartiennent à cet office, en en lui octroyant de plus une rente de deux muids de blé mesure de Bergeijk (*Bercheyscher maten*) par an payable par le receveur de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch) jusqu'à rappel.
- 1429 /190 1429, 28 septembre, Louvain (N). Philippe [Ier] déclare non fondée ni prouvée l'accusation de parjure portée par Jan vander Sennen contre Henrick de Kegel, maïeur de Rode (Saint-Genèse?), accusation qui avait déjà été portée contre ce dernier, du temps où il était échevin de Wambeek, par Jan van Ydeghe, lors maïeur de Rode précité.
- 1429 /191 1429, 28 septembre (N). Dyrck et Ghiselbrecht van Bronkhorst, frères, et leur varlet Ruelken Ghyben, déclarent se réconcilier avec Philippe, après avoir été ennemis du défunt duc Jean IV de Brabant,

à la demande de feu Jan van Bueren, en son temps prévôt d'Aix-La-Chapelle (Aachen) et cousin des deux frères susnommés.

- 1429 /192** 1429, 30 septembre, Louvain (N). Instructions données de la part du duc Philippe [Ier] à Corneille Lambrecht, à Willem Heykens et à Henrick Fredricx, maîtres assermentés des travaux en Brabant.
- 1429 /193** 1429, 4 octobre, Louvain (L). Philippe [Ier] demande au chapitre de Sainte-Gudule à Bruxelles de laisser jouir des fruits de sa prébende en leur église, nonobstant son absence, maître Mercator, licencié en droit, à un conseiller qu'il avait envoyé en cour de Rome au mois de janvier 1429 et qui, depuis son retour, étudie le droit canon à l'université de Louvain.
- 1429 /194** 1429, 5 octobre, Louvain (N). Substance d'un mandement par lequel il fut ordonné à Jan Balyaert de payer à Marie van Beest une indemnité de 10 florins de Bavière pour ses frais de poursuite en paiement d'une somme de 396 florins de Hollande (Holland) que lui devait la défunte duchesse Jeanne de Brabant.
- 1429 /195** 1429, 5 octobre, Louvain (N). Substance d'un mandement par lequel ordre fut donné au receveur général de Brabant Jan Balyaert, de payer à Clause van Sinte Goerix une somme de 22 florins Wilhelmus de Hollande pour ses gages de 11 jours à commencer du 11 novembre 1428, pendant lesquels il fut en mission avec quatre chevaux.
- 1429 /196** 1429, 5 octobre (N). Simple mention de lettres patentes par lesquelles Jan Joes fut nommé forestier de Malderen, Liezele et Lippelo par le duc de Brabant Philippe [Ier].
- 1429 /197** 1429, 5 octobre, Louvain (F). Philippe [Ier], en récompense des services rendus à lui par Giele, abbé de Notre-Dame de Villers, accorde à celui-ci et à ses successeurs le droit de faire chasser le perdreau pour les besoins de son hôtel toutes les fois qu'ils le jugeront à propos, tant en Brabant qu'aux pays d'Outre-Meuse.
- 1429 /198** 1429, 5 octobre, Louvain (N). Substance d'un mandement en vertu duquel le receveur de Jodoigne, Willem Most, eut à laisser suivre à Gord den Lu les profits et émoluments de la sergenterie de Saint-Jean-Geest depuis le décès du duc Jean IV.
- 1429 /199** 1429, 5 octobre, Louvain (N). Substance d'un mandement donné aux gens de la Chambre des Comptes à Bruxelles, de passer en compte au maieur de Tirlemont, Henrick van Scoenhoven une somme de 18 livres de 40 gros de Brabant la livre, payée par lui pour les frais des 20 hommes qui, avec lui, accompagnèrent le damoiseau de Montjoie (Monschau) à Louvain les 30 septembre et

1er octobre derniers.

- 1429 /200** 1429, 5 octobre, Louvain (N). Ordre donné à Jan Balyaert de payer ou de faire payer par le receveur de Turnhout, une somme de 30 livres de 40 gros la livre, solde due à Wouter vanden Broeck, Jacob van Vechel, Mathijs Roelens et Maes Baeten, pour les 32 jours qu'il se tinrent avec le châtelain au château de Turnhout.
- 1429 /201** 1429, 5 octobre, Louvain (N). Substance d'un mandement ordonnant à Jan Balyaert de payer à Peeter Bijl, marchand de Bruxelles 240 livres 19 escalins et six deniers de 40 gros monnaie de Brabant la livre, somme due au dit Peeter pour les diverses parties de soie et de drap de que le duc Philippe [Ier] lui avait achetées naguères.
- 1429 /202** 1429, 5 octobre, Louvain (N). Substance d'un mandement en vertu duquel Jan Balyaert, receveur général de Brabant, eut à payer au maieur de Kuntich, Willem Smeyers, une somme de 28 couronnes d'or de 60 gros de Brabant pièce que lui devait le duc Philippe [Ier] pour un cheval noir à longue queue qu'il acquit de lui et pour un gobelet d'argent doré à couvercle dont il lui fit présent à l'occasion de son mariage.
- 1429 /203** 1429, 5 octobre, Louvain (N). Substance d'une décharge donnée aux gens de la Chambre des Comptes de Bruxelles qui avaient à passer en compte au receveur général Jan Balyaert, une somme de 100 couronnes d'or de France, payée par lui à Jan van Goch et à Daemen van [nom omis], négociateurs de l'accord qui avait été conclu entre le duc Philippe [Ier] et le pays de Brabant, d'une part, et le seigneur de Heinsberg, d'autre part.
- 1429 /204** 1429, 5 octobre, Louvain (N). Substance d'un ordre donné à Balyaert, receveur général de Brabant, de payer à Jan Lymbelet, barbier du duc, une somme de 37 livres 18 escalins et neuf deniers de 40 gros monnaie de Brabant la livre, montant de ce qu'il prêta au duc pour les frais de voyage que celui-ci fit secrètement à Lille du 7 au 12 septembre dernier.
- 1429 /205** 1429, 5 octobre, Louvain (N). Substance d'un mandement par lequel ordre fut donné au receveur général de Brabant Jan Balyaert, de payer, pour ses gages de six jours une somme de 18 couronnes de France de 60 gros la couronne au maître de Chantraine qui, avec cinq autres personnes, chevaucha à Limbourg pour le service du duc Philippe [Ier] de Brabant.
- 1429 /206** 1429, 5 octobre, Louvain (F). Philippe [Ier], à la requête de l'abbé de Villers, lui confirme, en les reproduisant, les lettres de la duchesse Jeanne de Brabant, datées de Genappe 1er août 1400

[voyez l'analyse n° 7374].

- 1429 /207** 1429, 5 octobre, Louvain (N). Philippe [Ier] ordonne au maïeur, échevins, jurés et conseil de Tirlemont d'assurer aux lombards qui tiennent table de prêt en leur ville, les frères Jan et Bertholomeeus Madea, Vrancken Boba, Daneel Boba, et à leurs successeurs et facteurs, toutes les fois qu'ils en seront par eux requis, la jouissance de leurs biens selon la loi de Tirlemont, comme ils le font pour les bourgeois de cette ville.
- 1429 /208** 1429, 5 octobre, Louvain (L). Philippe [Ier], à la requête des religieux de Villers, abbaye de l'ordre de Cîteaux au diocèse de Liège, approuve et ratifie la charte, après l'avoir fait examiner par le chancelier de Brabant Gillemmin de Sart, doyen de Saint-Denis de Liège et par quelques-uns de ses conseillers, octroyée à ladite abbaye, au mois d'août 1250 par Theodoricus, lors seigneur de Fauquemont (Valkenburg), son prédécesseur en ladite seigneurie, charte dont il reproduit le texte intégralement [voyez l'analyse dans A. VERKOOREN, *Inventaire des chartes et cartulaires, IIe partie, Cartulaires, I (800-1312)*, p. 103] et leur confirme de plus la possession de tous les biens et privilèges dont ils jouissent à ce jour.
- 1429 /209** 1429, 5 octobre, Louvain (N). Philippe [Ier] accorde à Michilet Lament, son maître queux (*onsen cock*), pour en jouir jusqu'au paiement de toutes les sommes d'argent dont il lui est redevable jusqu'à ce jour, les bénéfices de l'une des deux sergenteries de Tirlemont, ceux de l'autre étant possédés par Rykaert van Os.
- 1429 /210** 1429, 6 octobre, Louvain (N). Substance d'un ordre donné ce jour-là à Jan Balyaert de payer Arnde Stamelaert 10 écus et demi de Berg, montant de la somme que lui devait le duc Philippe [Ier] pour ses gages de sept jours, du 22 au 28 juillet dernier.
- 1429 /211** 1429, 8 octobre, Louvain (N). Substance d'un mandement de ce jour en vertu duquel Jan Balyaert eut à payer ou à faire payer par Henric van Berchem, receveur de l'aide aux pays d'Outre-Meuse, une somme de 400 couronnes d'or de France au gouverneur d'Orchimont, Bertholomeeus van Elter, pour les raisons spécifiées dans le dit mandement.
- 1429 /212** 1429, 8 octobre, Louvain (L). Philippe [Ier], à la requête des abbés, abbesses, prieurs, prieures, prévôts et prévôtes des couvents et établissements religieux tant réguliers que séculiers du duché de Brabant, leur confirme, en les reproduisant textuellement, les chartes de privilèges et de franchises, celles concernant notamment les corvées et le droit de gîte pour ses chiens, à eux octroyées par ses prédécesseurs et respectivement datées de

Bruxelles, 22 juin 1338 [voyez les analyses nos 486 et 487] avec insertion de celle du 3 octobre 1312 [voyez l'analyse n° 237], de Bruxelles, 7 mars 1377 [A. VERKOOREN, *Inventaire des chartes et cartulaires, IIe partie, Cartulaires, II (1312-1383)*, p. 197], de Diest, 1er juillet 1413 [voyez l'analyse n° 9113], de la même date [analyse suivante] et de Louvain, 12 mai 1422 [voyez l'analyse n° 10.017].

- 1429 /213** 1429, 8 octobre, Louvain (N). Philippe [Ier] ordonne au drossard et à tous autres justiciers et officiers de Brabant que la chose concerne, de publier chacun dans le ressort de sa juridiction la charte par laquelle il a affranchi du droit de gîte, aux conditions y spécifiées, les abbayes, couvents et établissements religieux du duché de Brabant, en leur ordonnant de veiller à la stricte observation.
- 1429 /214** 1429, 8 octobre, Louvain (N). Philippe [Ier] déclare que Daneel van Ranst, Lambrecht van Sonne et leurs associés auxquels par lettres patentes du 26 août 1429 [n° 1429/163] il a donné à bail le tonlieu par eau et par terre à Anvers pour un terme de quatre ans consécutifs à partir du 28 décembre 1430, lui ont encore prêté en argent comptant versé entre les mains du conseiller et receveur général Jan Balyaert, pour les besoins de son prochain mariage, cinq cents couronnes de France qui seront à déduire du versement qu'ils auront à faire, du chef de leur fermage, le 25 décembre 1431.
- 1429 /215** 1429, 8 octobre, Louvain (N). Philippe [Ier] ordonne au conseiller et receveur général de Brabant Jan Balyaert, de payer à Lodewyck Boet, qui exerça la même charge du temps du feu duc Jean IV, son frère, et qui lui a prêté 500 couronnes de France pour les frais de son prochain mariage, lui restées dues à la clôture de son compte commençant le 6 septembre 1419 et finissant le 23 mars 1420 suivant une cédula émanée des gens de la Chambre des Comptes à Bruxelles et datée du 21 avril 1423.
- 1429 /216** 1429, 14 octobre, Louvain (L). Philippe [Ier] donne mandat au doyen et chapitre de Saint-Jean l'Évangéliste de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch) pour procéder en son nom à l'échange de leurs bénéfices que font de son consentement Theodurus Snoeck, chanoine de leur église collégiale, et Henricus de Roide, prêtre, recteur de l'autel Saint-Nicolas au couvent des Bons Enfants de Liège.
- 1429 /217** 1429 [19 octobre au 16 janvier] (F). Document intitulé: *Copie du verbal du voyage de Portugal qui se feist de par feu monseigneur le bon duc Philippe de Bourgoingne en lan mil quatre cens et vingt huyt pour amener en ses pays de pardeca madame Elisabeth, infante du roy de Portugal, etc., sa compaigne.* Dans cette relation,

faitte par le roi d'armes du titre de Flandre qui fit partie de l'ambassade envoyée au Portugal, comme le prouve le passage suivant: *Si envoyèrent incontinent les dis ambassadeurs Flandres, roy d'armes, devers la rayne de Portugal et par leurs lettres luy signifient leur venue et la cause, lequel roy darmes fut a la dite feste et en a fait rapport par escript en la maniere qui sensuit, sont cités de nombreux noms, plus paticulièrement: les dis ambassadeurs par ung nomme maistre Jean de Eyck, varlet de chambre de mondit seigneur de Bourgoingne et excellent maistre en art de peinture firent paindre bien au vif la figure de ma dite dame l'infante Elisabeth* [troisième femme de Philippe le Bon]

- 1429 /218** 1429, 22 octobre [Bruxelles] (N). Jugement prononcé par le magistrat de Bruxelles en cause de Henrick vander Rivieren d'Aarschot et de Jan Rawaert au sujet d'une question de droit de chasse dans certain petit bois attenant aux terres exploitées par ce dernier.
- 1429 /219** 1429, 31 octobre, Louvain (N). Philippe [Ier] ordonne au receveur de Nivelles de payer aux échevins du fief de Rognon au nombre de dix; le peter d'or qu'ils étaient accoutumés de recevoir annuellement en aide de l'achat d'une robe, et pour le non-paiement duquel ils refusaient de rendre la justice à la semonce du dit receveur et de ses prédécesseurs.
- 1429 /220** 1429, octobre, Louvain (N). Philippe [Ier] ordonne au receveur de Tervueren et de Vilvorde, Laurent Tserclaes, dit *Vylets*, de s'entendre avec son prédécesseur en cet office, Olivier vander Bruggen, au sujet du paiement de ce qu'il lui restait dû à la clôture de son dernier compte finissant à la Noël 1427.
- 1429 /221** 1429, 2 novembre (N). Philippe [Ier] ordonne à l'écoutète d'Anvers et margrave du pays de Rijen, Aerde van Pede, chevalier, et à l'écoutète de Lierre, Gilles vander Wyc, de publier l'ordonnance édictée par lui sur le fait de la police à Lierre.
- 1429 /222** 1429, 4 novembre, Louvain (N). Substance d'une décharge par ceux de la Chambres des Comptes à Bruxelles qui avaient à passer en compte à Jan Balyaert une somme de 24 écus d'or appelés *clinckaerts* monnaie de Louvain, payée par lui à six chanteurs (*singeren*) que l'évêque de Cambrai avait fait venir.
- 1429 /223** 1429, 5 novembre, La Haye (Den Haag) (N). Jacqueline, duchesse de Bavière, etc., ratifie la vente du droit de haute et basse justice sur Brouwershaven et ce qui en dépend, faite par Floris van Kiefhoeck, qui en avait été gratifié par elle en récompense de ses services, à Floris van Borssele, à Laurens van Cats et à Woutere Hugenzoon à raison d'un tiers pour chacun d'eux, dont elle investit

ceux-ci à charge pour chacun d'eux de tenir sa part selon le droit féodal de Zélande (Zeeland) en fief d'elle et de ses successeurs au dit comté de Zélande sous les conditions spécifiées dans les présentes lettres et notamment de servir à la veuve du bâtard Aelbrecht son douaire y assigné.

- 1429 /224** 1429, 5 novembre, Louvain (N). A. de Dynter mande aux gens de la Chambre des Comptes à Bruxelles que le duc leur ordonne de passer en compte au receveur général de Brabant Jan Baliaert, une somme de quatre livres 15 escalins de 40 gros monnaie de Brabant la livre, à titre de dédommagement de la perte subie par lui lors d'un paiement fait à Jan van Jeumont au mois d'octobre dernier. Une note, mise au dos, mentionne le motif pour lequel il ne fut pas donné suite à ce mandement.
- 1429 /225** 1429, 6 novembre (F). Robert de Bournonville, écuyer, déclare s'être obligé sous serment à s'acquitter ponctuellement et soigneusement des devoirs de la charge de capitaine et garde de la forteresse de Fiennes et de bailli des terres et seigneuries de Fienne et de Belle (Bailleul?) que vient de lui confier le duc Philippe de Brabant, etc. et de Saint-Pol.
- 1429 /226** 1429, 6 novembre (F). Substance de la confirmation par le duc Philippe de Brabant, du don fait par la duchesse Jehanne de Brabant à la maison-dieu de Saint-Antoine de Maastricht d'une île située entre le pont de cette ville et le dit couvent à charge de célébrer divers anniversaires à perpétuité.
- 1429 /227** 1429, 8 novembre (N). Substance d'un mandement de cette date, par lequel l'ordre fut donné à Jan Balyaert, receveur général de Brabant, de verser au héraut d'armes du titre de Saint-Pol une somme de 28 *peters* monnaie de Louvain, que le duc Philippe lui a consentie pour s'acheter un cheval.
- 1429 /228** 1429, 8 novembre (N). Philippe [le Bon] confirme en faveur de Floris van Borssele, de Laurens van Kats et de Wouter filius Huge, l'acquisition par eux faite de Floris van Kiefhoec, pour un tiers chacun, de la haute et basse justice de Brouwershaven et de tout ce qui en dépend, pour tenir leurs parts respectives en fiefs mouvants du comte de Zélande (Zeeland) aux conditions stipulées dans les lettres confirmatives de Jacqueline, duchesse de Hainaut, [données à la Haye, le 5 novembre 1429, et analysées plus haut].
- 1429 /229** 1429, 8 novembre, Louvain (N). Philippe [Ier] mande à Peeter vander Eycken, cleric préposé à l'administration de ses dépenses ordinaires et extraordinaires, qu'une somme de 50 couronnes d'or de France est due au valet de ses tapisseries, Henrick Momboir, du

chef de débours faits au service du feu duc Jean IV, son frère, qu'il vient de charger le dit Henrick du soin de raccommo-der ses tapisseries trouées et déchirées, travail pour lequel il lui faudra de l'argent ... [la suite de cette copie manque et est remplacée par la fin de celle de la date susdite, se rapportant au paiement en souffrance des bénéfiques de la chantrerie dont avait été gratifié maître Dierick le nom patronymique doit se trouver dans le commencement de cette seconde charte, commencement remplacé par ce que dessus].

- 1429 /230** 1429, 12 novembre (N). Florens van Kiefhoeck fait savoir que, du consentement de la comtesse de Hollande [Jacqueline de Bavière] il a vendu à Florens van Borssele, à Laurens van Cats, et à Wouter filius Huge la seigneurie haute en basse de Brouwershaven avec tout ce qui en dépend au prix de 3000 nobles du poids de quatre *engelschen* et demi chaque noble.
- 1429 /231** 1429, 16 novembre, Louvain (N). Philippe [Ier] délègue les conseillers Engelbrecht, comte de Nassau, seigneur de La Lek et de Breda, son cousin, Jan, seigneur de Rotselaar, de Vorselaar et de Retie, Jan van Schoenvorst, burgrave de Montjoie (Monschau), seigneur de Cranendonck et de Diepenbeek, et Jan van Witham, seigneur de Boutersem, pour en son nom procéder au renouvellement de la loi d'Anvers vers la Saint-André prochaine et à l'audition et à l'approbation des comptes de cette ville.
- 1429 /232** 1429, 18 novembre (N). Claes vander Elst et Jan Damas, exécuteurs testamentaires de dame Lysbetten vanden Moere, veuve du chevalier Reynier vander Elst, reconnaissent avoir reçu de Jan Coele, receveur de Bruxelles, trois livres de vieux gros pour l'échéance semestrielle à la Saint-Jean dernière [24 juin] de la rente viagère de six semblables livres par an que la défunte possédait sur la forêt de Soignes et autres domaines de Brabant. Peter van Beversluys scella cette quittance pour les susdits deux exécuteurs testamentaires.
- 1429 /233** 1429, 21 novembre (N). Bertholomeeus van Elter ne parvenant pas à se faire payer ce que lui doit le duc [Philippe], mande à celui-ci qu'il se voit contraint d'user de violence pour obtenir ce qui lui est dû.
- 1429 /234** 1429, 21 novembre (L). Frère Nicholaus de Airschot, prieur du couvent des augustins à Louvain, au diocèse de Liège, délivre un vidimus de la charte datée de Louvain, 8 octobre 1429, et analysée plus haut.
- 1429 /235** 1429, 25 novembre, Bruxelles (N). Philippe [Ier] rend une sentence en faveur de Henric vander Rivieren, surnommé van Bruessel,

habitant de la franchise de la ville d'Aarschot et bourgeois de Bruxelles, touchant le différend existant entre lui et Jan Raywaerts, habitant de la même franchise et aussi bourgeois de Bruxelles, au sujet du droit de garenne dans un petit bois attenant aux terres de ce dernier.

- 1429 /236** 1429, 28 novembre, Bruxelles (N). Philippe [Ier] nomme maître Jan Pot écoutète de Peelland en remplacement d'Everart van Doerne, aux gages, droits, profits et émoluments qui appartiennent à cette charge.
- 1429 /237** 1429, 3 décembre, Louvain (N). Philippe [Ier] ordonne au receveur général de Brabant Jan Baliaert de payer à Willem Barbeau, son saucier, pour avoir tenu sa fille naturelle en pension pendant toute une année, 12 livres de 40 gros monnaie de Brabant la livre.
- 1429 /238** 1429, 3 décembre (N). Jan van Heinsberg, évêque de Liège et comte de Looz et Philippe [Ier] déclarent admettre à composition, moyennant versement d'une somme de 1968 griffons, le griffon compté pour 20 *boddragens* argent courant, qu'ils reconnaissent avoir reçue à leur profit, les bourgeois de Maastricht, dont les noms suivent et qui, pour certains excès commis par eux avaient été condamnés à des pèlerinages à l'île de Chypre et à Saint-Jacques en Galicie, avec ou sans séjour obligatoire en ces lieux: Anthonis Yserman, Johan Pennen, Bartholomeus van Vleytinghen, Henrich van Lynde, Willem van Repen, Fredrich van Raymerstoch, Johan vander Sargien, Godart Robbe l'aîné, Lambrecht Stoter, Geraert van Heppenaert, Ledenaert vanden Edelen Bampde, Dyrick Cucup, les frères Arnout et Kerstgech van Sertbeek, Mathieus Kannegieter, Herbert Hubrecht van Eerbeek et Henrich Oest.
- 1429 /239** 1429, 4 décembre [Landen] (N). Le magistrat de Landen déclare avoir, de l'avis des mambours de l'hôpital, de cette commune, donné en arrentement perpétuel à Johannes van Thienen et à ses ayants droit, aux conditions spécifiées dans les présentes lettres, une petite ferme située au dit Landen, dans *die Groetstrate*, entre les biens du susdit Johannes van Thienen et les héritiers de Kerstiaen de Raet: petite ferme qui avait été donnée à l'hôpital de Landen par Gielen Roelens surnommé *Cordewains*.
- 1429 /240** 1429, 5 décembre, Louvain (N). Ordre donné à Jan Balyaert de payer à Jan Gielis, ténor de la chapelle du duc, une somme de 18 livres de 40 gros monnaie de Brabant la livre, à lui donnée par le dit duc à titre gracieux.
- 1429 /241** 1429, 11 décembre, Bruxelles (N). Philippe [Ier] mande à l'écoutète d'Anvers et margrave de Rijen, à l'amman, au porte-verge, aux massiers (*kolvedregers*) et autres officiers de justice d'Anvers que,

pour les raisons exposées dans les présentes lettres, il a mis à néant l'arrêt rendu, à la requête de Jan des Wysen, contre Jan Clerck, Jan Ville et Willem Thevel [Thekel], marchands d'Angleterre se rendant à la dernière franche foire de Bergen op Zoom et la caution constituée par ceux-ci à cette occasion. Le duc leur ordonne en conséquence de se régler selon ce que dessus.

- 1429 /242** 1429, 13 décembre, Louvain (N). Substance d'un mandement de cette date, en vertu duquel Jan Balyaert eut à payer une somme de 16 livres et trois escalins à Jan vanden Horicke, patron de l'hôtellerie *In de Valke*, à Vilvorde, pour les dépenses faites chez lui les 28 et 29 novembre derniers par les conseillers du duc.
- 1429 /243** 1429, 13 décembre, Louvain (N). Substance d'un mandement de cette date, par lequel il fut ordonné au receveur général Jan Balyaert, de payer au chancelier Gilleyn vander Sart la somme de 20 écus Wilhelmus de Hollande, lui due pour des gages de dix jours à partir du 24 novembre dernier.
- 1429 /244** 1429, 23 décembre, Louvain (N). Substance d'un mandement de cette date, par lequel il fut ordonné au receveur général de Brabant Jan Balyaert de payer 10 écus Wilhelmus de Hollande à Clause van Sinte-Goerix pour ses gages de cinq jours à compter du 6 de ce mois qu'il partit de Louvain pour Bruxelles, pendant lesquels il s'occupa avec ceux du Conseil de l'arrangement d'un différend existant entre les villes d'Anvers et de Bergen op Zoom.
- 1429 /245** 1429, 23 décembre, Louvain (N). Philippe [Ier] mande au drossard et à tous les autres justiciers et officiers du pays de Brabant, qu'il a donné des lettres de sauf-conduit à Vrancken van Borssele, seigneur de Zulen, de Sint Maartensdijk et de Hoogstraten, pour venir en Brabant, y séjourner et voyager avec ses varlets et serviteurs au nombre de 36 personnes avec autant de chevaux, à partir de ce jour jusqu'aux Pâques prochaines. Le duc leur ordonne de laisser le dit Vrancken et ses hommes jouir paisiblement de cette faveur.
- 1429 /246** 1429, 28 décembre, [Nivelles] (L). Frère Jacques, prieur du couvent Sainte-Catherine près des murs de Nivelles, de l'ordre de Saint-Guillaume, au diocèse de Liège, à l'intervention de Jean Galli, cleric du diocèse de Cambrai, maître ès arts et notaire impérial, et en présence de Laurent de Daudewangis et de Nicolas Rohingenez, prêtres chapelains de l'église Sainte-Gertrude, délivre un vidimus de la bulle du pape Léon IX du 27 juillet 1049.
- 1429 /247** 1429, 30 décembre, Vilvorde (N). Philippe [Ier] autorise les échevins et conseillers de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch) à récupérer les frais occasionnés par la construction de la digue de

Haren (Borgharen?), s'étendant depuis les écluses d'Overlangel jusqu'à la digue de Deursen (?) (*totten criwen toe achter deur*) sur ceux qui possèdent des terres protégées par cette digue que le magistrat de la dite ville avait jadis été contraint de construire par ordre du duc Wenceslas de Bohême.

- 1429 /248** 1429, décembre, Bruxelles (N). Philippe [Ier] autorise Walter le Canon, de Jandrain, prêtre, à disposer de ses biens par testament, en faveur de ses trois enfants naturels, Johan, Élisabeth et Johanne, de la manière et sous les conditions spécifiées dans le présent octroi *ad testandum*.
- 1429 /249** Vers 1429 (s.d.) (N). Instructions données par le duc Philippe, au seigneur de Rotselaar, drossard de Brabant, et à Conrart van Scoenvorst, seigneur d'Elslo et de Sittard, ses conseillers, et à Jan van Eycke, son huissier, envoyés par lui vers la reine de Jérusalem et de Sicile pour négocier les conditions du mariage projeté entre lui et Yolande, fille de la dite reine.
- 1429 /250** [1429?] Note touchant l'affermage du moulin de Meldert, envoyée aux gens de la Chambre des Comptes, à la requête de Jean vanden Steene, doyen de Tirlemont, par ...[Pierre van der Motten?]. Ce moulin qui appartenait jadis au chevalier Wouter vander Quaderbruggen, fut, suivant le compte commençant le 24 mai 1429, rendu par maître Jean vanden Steine, affermé par Art van Vlaslaer, en son temps receveur de Tirlemont, au chevalier Libert de Meldert sans certaines appartenances que tiendrait présentement Henri van Bierbeek.
- 1429 /251** [1429?], s.d. Substance d'une décharge pour les gens de la Chambre des Comptes à Bruxelles qui avaient à passer en compte au receveur de Tervueren et de Vilvorde, Lauwerens Violette, une somme de 35 livres de 40 gros monnaie de Brabant la livre, payée par lui à Herman Fourier pour avoir coopéré pendant deux ans à la fenaison des prés de Vilvorde.
- 1429 /252** [1429?], s.d., Louvain (N). Substance d'un ordre en vertu duquel Jan Balyaert eut à payer à Willem Gans, apothicaire à Louvain, une somme de 24 livres et 38 gros de 40 gros monnaie de Brabant, la livre, pour fourniture de médecines prescrites au duc Philippe [Ier] par maître Jan van Neele.
- 1429 /253** [1429?], Louvain (N). Substance d'un mandement par lequel il fut ordonné au receveur général de verser à Clause van Sinte Goerix, une somme de 30 *petersd'*or monnaie de Louvain, en aide des frais que lui occasionnait le dîner qu'il avait à offrir annuellement au magistrat de la ville de Louvain.

-
- 1429 /254** [1429?], Louvain (N). Substance d'un mandement en vertu duquel le receveur général de Brabant Jan Balyaert eut à payer à *Joncheer van Boutersem* une somme de 10 écus Wilhelmus pour une mission qu'il remplit au service du duc Philippe, à partir du 29 septembre dernier.
- 1429 /255** 1429, Louvain (N). Substance d'un mandement aux termes duquel le receveur général eut à payer à l'abbé d'Averbode la somme de six couronnes d'or de France pour prix d'un cheval qu'il vendit au duc Philippe et que Dyrck van Dynter, bouteiller, usa à mort lors de la dernière expédition à Maastricht.
- 1429 /256** 1429 (N). Philippe [Ier] ordonne à Henrick van Berchem, commis à la recette de l'aide aux pays d'Outre-Meuse et de l'argent à provenir des compositions en la ville de Maastricht, de verser le produit de sa recette entre les mains de ceux que lui désigneront les conseillers Jan van Schoenvorst et Jan Balyaert, receveur général de Brabant, préposés à la direction des affaires.
- 1429 /257** [1429?] (N). Philippe [Ier] autorise les échevins de Lummen à se faire graver un sceau commun à ses armes, dont ils pourront se servir à perpétuité pour l'expédition des actes à émaner d'eux.
- 1429 /258** [1429?] (N). Jan van Loon, seigneur de Juliers (Jülich), de Heinsberg et de Batenburg, reconnaît avoir reçu du duc Philippe [Ier] un acompte de 7000 couronnes d'or de France à valoir sur celle de 14.000 dont lui était resté redevable le feu duc Jean IV, frère et prédécesseur de Philippe.
- 1429 /259** [1429?] (N). Philippe [Ier] accorde à Engelbrecht van Edingen, seigneur de [Rameru, nom laissé en blanc] de Tubize (*Lubeke* sic, lisez *Tubeke*) et de la Folie, et à ses adhérents et aidants, la remise de toutes les peines qu'ils peuvent avoir encourues du chef d'actes d'hostilités commis par eux contre les villes de Louvain, Bruxelles et Anvers, Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch) et Nivelles ainsi que contre les habitants du pays de Brabant en général, et leur restitue en outre les seigneuries, terres, biens et rentes qui leur avaient été confisquées à cette occasion.
- 1429 /260** [1429?] (N). Philippe [Ier] fait connaître la sentence [la copie est restée incomplète] rendue par le chancelier Geleyn vander *Sieut* (sic, Sart), des conseillers et le secrétaire Emont van Dynter, en cause de Foket vanden Satteme, agissant en qualité de procureur des frères Anthonis et Baudewyn van Montesia, lombards tenant table de prêt à Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch), d'une part, et les frères Jan et Matheus van *Chierlle* (sic, Canelle), associés des deux lombards prénommés, d'autre part: cause qui avait été soumise précédemment à l'arbitrage des conseillers et receveur

général de Brabant, Jan Balyaert et de Jan vander Hofstad, maître de la Chambre des Comptes à Bruxelles. Chambre des Comptes, reg., 23, f° 48 v°-50 v°.

- 1429 /261 [1429] (N). Commencement d'une charte, émanée de Philippe [Ier], relative à la rébellion de quelques bourgeois et habitants de Maastricht.
- 1429 /262 [1429] (N). Philippe [Ier] ordonne aux maîtres de la Chambre des Comptes à Bruxelles de déduire en compte de Peeter [vander Eycken] une somme de huit couronnes et demie de France, de 60 gros, monnaie de Brabant la couronne, payée par lui pour quatre aunes de satin blanc (*vier ellen wit satijn*) et un châssis pour y étendre le dit satin destiné à peindre son portrait (*om portature[sic] op te maken voir ons selfs persoen ende een bart dair tselve satyn op gespart wart*).
- 1429 /263 1429 (N). Philippe [Ier] ordonne au receveur de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch), Gherit van Berkel, de payer à Johanne vande Zijpe, abbesse des Clarisses en cette ville, les arrérages, depuis le décès de son prédécesseur et père, le duc Jean IV de Brabant, de la rente de 10 escalins de vieux gros par an, qui avait été octroyée à ce couvent par lettres de la duchesse Jeanne de Brabant qu'il reproduit [la reproduction est omise dans cette copie] et confirme par les présentes après avoir fait examiner ces lettres par le chancelier maître Gisleyne vander Sart en quelques conseillers: rente dont il prescrit le paiement régulier à l'avenir.
- 1429 /264 [1429?] (N). Philippe [Ier] mande à l'écoute et aux échevins de Lierre qu'il a nommé Henrick Segers maieur ou *preter* à vie de Nijlen, Kessel et Bevel, villages situés dans la banlieue de Lierre, aux droits, profits et émoluments qui appartiennent à cette charge, et leur ordonne d'investir le dit Henrick de cette charge.
- 1429 /265 [1429] (N). Philippe [Ier] ordonne au conseiller et receveur général du pays de Brabant Jan Barliart; de payer à Martyn de Lune (sic, Luttre*) présentement receveur de Nivelles, la somme de 142 livres 15 escalins et six deniers de 40 gros monnaie de Brabant la livre aux conseillers Jan, seigneur de Wezemaal et de Fallais, et Jan van Schoenvorst, burgrave de Montjoie (Monschau) au temps où ils tinrent garnison à Nivelles par ordre du feu duc Jean IV, son frère, pour défendre cette ville et pays de Brabant contre les troupes du duc de Gloucester.
- 1429 /266 1429, Louvain (N). Philippe [Ier], pour récompenser son conseiller et chambellan Jean de Witham, seigneur de Boutersem de ses longs et agréables services, lui fait don, pour y habiter sa vie durant, de la maison *die Muntese* à Louvain, en réservant pour lui

et ses successeurs le droit d'y battre monnaie le cas échéant.

- 1429 /267** [1429] (N). Philippe [Ier] ordonne au receveur etc. [sic, non désigné] de poursuivre par voie de justice ceux qui n'ont pas obtempéré à l'ordre récemment par lui publié d'avoir à procéder au curage des cours d'eau et à la réfection des chemins.
- 1429 /268** [1429] (N). Philippe [Ier] ordonne à Jan Ruepens et à Johannes vander Hofstad, maîtres de la Chambre des Comptes à Bruxelles, ainsi qu'à Olivier vander Bruggen, greffier de la dite Chambre, récemment nommés par lui et admis au serment requis, de commencer sans retard l'exercice de leurs fonctions respectives bien que, par suite du manque de son petit scel, il n'ait pu leur adresser que des lettres de commission scellées de son cachet.
- 1429 /269** [1429?], Louvain (L). Touchant la mission en cour de Rome, confiée par le duc Philippe [Ier] à ses conseillers Anselmus Fabri, doyen, et Evrardus de Eyndoven, chanoines à Anvers.
- 1429 /270** [1429], Louvain (L). Philippe [Ier] écrit aux touchant ce qu'il sollicite du pape quant à la collation de 24 bénéfices et leur répond à la lettre qu'ils lui ont adressée et à laquelle était jointe une relation d'Evrardus de Eyndoven.
- 1429 /271** [1429] (N). Dirck et Giselbrecht van Bronkhorst, frères, qui à la demande de feu Jan van Bueren, prévôt d'Aix-La-Chapelle (Aachen), leur cousin, s'étaient déclarés avec Ruelken Gymbrecht, leur varlet, ennemis du feu duc Jean IV de Brabant et de ses pays, font savoir qu'ils ont fait la paix avec Philippe [Ier], frère et successeur du dit feu duc et avec le pays de Brabant qu'ils sont prêts à servir dorénavant.
- 1429 /272** 1429, Louvain (N). Philippe [Ier] donne des lettres de réconciliation à Dirck et Giselbrecht van Bronkhorst, frères, et à Ruelken, leur serviteur, qui avaient naguères pris le parti de feu Jan van Bueren, en son vivant prévôt d'Aix- La-Chapelle (Aachen), contre le feu Jean IV de Brabant, son frère et prédécesseur, et le pays de Brabant.
- 1429 /273** [Vers 1429 ou 1487?] (N). État du nombre de lapins que les garennes de Brabant peuvent fournir annuellement, dressé par Jan Craye.

-
- 1430
- 1430 /1 1430, 1er janvier, Louvain (N). Philippe [1er] s'oblige envers son conseiller Henrick, seigneur de Gronsveld et de Herstal, que, pour certaines raisons à ce le mouvant, il avait investi de la charge de châtelain, drossard et receveur des forteresses, ville et pays de Limbourg en remplacement de Ruprecht, comte de Virneburg, son cousin, à le tenir indemne de tous dommages que ce dernier pourrait lui occasionner à cause de son remplacement.
- 1430 /2 1430, [1er janvier], Louvain (N). Philippe [1er] ordonne à ses sujets de Baarle, de payer avec ceux de Gierle, de Vosselaar, de Vlimmeren et de Wechelderzande leur quote-part de l'aide au taux qui leur a été conjointement imposé du temps du feu duc Jean IV, son frère.
- 1430 /3 1430, 1er janvier, Louvain (N). Philippe [1er] ordonne aux gens de la Chambre des Comptes à Bruxelles de passer en dépense une somme de 181 couronnes d'or de France, payée par le conseiller receveur général de Brabant Jean Balyaert, à l'orfèvre Vrancken den Pape, surnommé *van Pede*, en vertu d'un mandement daté de Bruxelles, 28 février 1429, par lequel le duc avait enjoint à son clerc de cuisine (*cockenclerc*) Peter vander Eycken, d'effectuer ce paiement.
- 1430 /4 1430, 1er janvier, Louvain (N). Substance d'un mandement de cette date, aux termes duquel les gens de la Chambre des Comptes à Bruxelles avaient à passer en compte au receveur de l'aide, Jan Balyus, la redevance annuellement due au duc par Jan Stevenssoen de Galmaarden, qui était réduit à la misère par suite d'un incendie.
- 1430 /5 1430, 1er janvier, Louvain (N). Philippe [1er] charge son cousin et conseiller Jacob, seigneur de Gaasbeek, d'Abcoude, de Putten et de Strijen, de s'occuper avec le chancelier, seigneurs bannerets et conseillers par lui déjà nommés, de l'administration, de son hôtel et des affaires de ses États et de son mariage.
- 1430 /6 1430, 1er janvier, Louvain (N). Philippe [1er], comme suite aux lettres par lesquelles, à la requête du magistrat de Louvain, il a confirmé naguères les lettres par lesquelles la duchesse Jeanne de Brabant avait à perpétuité quitté en faveur de feu Coelen de Fikkere, son huissier, le cens dont il était annuellement redevable pour une maison acquise par lui des enfants de Wouter Sroede à Louvain [charte datée du 20 juin 1429] ordonne aux maîtres de la Chambre des Comptes à Bruxelles de passer en dépense au receveur de Louvain le montant de la dite redevance ainsi que les arrérages de celle-ci.

-
- 1430 /7 1430, 1er janvier, Louvain (N). Philippe [Ier] fait connaître l'accord conclu entre lui et Jean de Schoenvorst, burgrave de Montjoie (Monschau), seigneur de Cranendonck et de Diepenbeek, au sujet du paiement d'une rente féodale de 60 livres de noirs tournois par an, lui due sur la recette de Bois-le-Duc ('s Hertogenbosch) comme seigneur de Cranendonck, et qui ne lui avait plus été payée depuis l'an 1404: rente qui avait été créée le 19 décembre 1328 en faveur de feu Peeter, seigneur de La Lek, et que celui-ci et Henrich, son frère, transportent par après à feu Willem, seigneur de Cranendonck.
- 1430 /8 1430, 1er janvier, Louvain (N). Philippe [Ier] approuve les conditions sous lesquelles les échevins de *Roderen* ont affermé en son nom, comme duc de Limbourg, à Henrick, seigneur de Kessel et de, et Henrick de Steynbergen de Liège et leurs associés, et à Henrick de Gronsveld et ses futurs associés, le droit de chercher à l'exclusion de tous autres du minerai de plomb, d'argent, de cuivre etc. sur une montagne et place au lieu dit *Pisbonne* à une demi-lieu du banc de *Roderen*.
- 1430 /9 1430, 2 janvier (F). Philippe [Ier] confirme en faveur de Jehan Blanchet, son valet de chambre, les lettres du 30 avril 1426, par lesquelles le feu duc Jehan IV lui avait fait don, pour en jouir sa vie durant, de la foresterie de Nivelles.
- 1430 /10 1430, 7 janvier, Louvain (L). Philippe [Ier] investit Ghisbertus van *Overdirinche*, sic, chanoine de l'église Sainte Marie *Congienau* diocèse de Liège, de la chapellenie de Saint-Hubert en la maison de Boitsfort à laquelle Everardus de Grimde a renoncé en sa faveur ensuite d'un accord entre eux conclu.
- 1430 /11 1430, 7 janvier, Louvain (N). Substance d'un mandement de cette date, par lequel ordre fut donné au receveur [général de Brabant, Jean Balliaert] de payer à maître Gilleyn [du Sart], chancelier, la somme de 30 écus Wilhelmus de Hollande, lui due pour ses gages de 12 jours entiers, à partir du 16 décembre dernier, pendant lesquels il fut en mission à Limbourg et ailleurs.
- 1430 /12 1430, 16 janvier, [Bruxelles] (L). Marguerite de Stoute, fille de feu Jean et de feu Gertrude Moens, pour elle-même et pour Jean et Wéric Moens, fils de feu Jean, transporte en mains de Godefroid de Fine, prêtre et maieur du chapitre de Sainte-Gudule à Bruxelles, représentant les bénéficiaires des chapellenies de la Sainte Vierge et de Sainte Catherine en l'église Saint-Nicolas de Bruxelles, comme propriétaires du fonds, au profit de Nicolas Slee dit *Broesijs*, fils de feu Ambroise, la moitié d'une pièce de jardin sise en dehors de la porte Sainte-Gudule à Bruxelles, dans une ruelle donnant

dans la grande rue de Louvain, au lieu-dit *de Nuvepoirte*, entre le jardin de Guillaume van Hamme et l'héritage de Catherine vanden Assche dite *van Moertenbeke*, fille de feu Henri et femme de Jean de Cock. Texte reproduit dans un vidimus délivré le 9 mars 1451.

- 1430 /13 1430, 28 janvier (N). Le magistrat de Malines délivre un vidimus de la charte du 11 novembre 1377 analysée sous le n° 5162.
- 1430 /14 1430, 8 février (N). Huge Boom, fils de Jacob, Willem Jan Kotterezone, et Pieter Symoen Coemanszone, échevins de Zierikzee, font savoir que par-devant eux Cleewaert Hinric Domaeszone et sa femme, Aelheyte, Zwedersdochter ont reconnu avoir vendu à Florens van Borssele le quart d'une maison située sur le marché aux pommes que les dits conjoints tenaient en commun avec la veuve Lysbet Heinric Domaeszone et Clays Brant.
- 1430 /15 1430, 9 février (A/D) . Roprecht, comte de Virneburg, reproche au duc Philippe, de l'avoir, à son grand détriment, arbitrairement privé de Limbourg que depuis longtemps il tenait en engagère: cause pour laquelle il renonce à l'hommage qu'il lui avait prêté et reprend sa liberté afin de poursuivre son droit.
- 1430 /16 1430, 9 février, Louvain (N). Philippe [Ier] fait savoir que Elsbeen vander Leck, fille de feu Henrick, en son vivant seigneur de Heeswijk, assistée de son cousin et mambour, le conseiller et chambellan Jan van Wittham, seigneur de Boutersem, a repris de lui à hommage, ce même jour, la rente héréditaire de 200 florins d'or de Florence à charge de la recette de Haacht, à elle échue par décès de son dit père et qui avait été acquise par celui-ci de Willem van Polanen, chanoine de Liège, son frère, et relevée en fief de la duchesse Jehanne de Brabant, le 19 octobre 1384.
- 1430 /17 1430, 12 février, Bruxelles (N). Substance d'un mandement de cette date en vertu duquel les gens de la Chambre des Comptes à Bruxelles auront à passer en compte à Peter vander Eycken une somme de 30 florins de Bavière de 38 gros monnaie de Brabant pièce, versée par lui entre les mains du duc Philippe qui en fit don au bouffon du duc de Bourgogne Philippe le Bon.
- 1430 /18 1430, 17 février, Louvain (N). Substance d'un mandement de cette date, par lequel ordre fut donné au receveur général de Brabant de payer à Henneken van Rotselaar, fauconnier du duc Philippe, une somme de 39 *peters* d'or monnaie de Louvain, prix d'un faucon lanier (*blaetken*) que le dit duc fit acquérir de lui pour en faire don au seigneur de Joinville.
- 1430 /19 1430, 17 février, Louvain (N). Substance d'un mandement de cette date, aux termes duquel le receveur général de Brabant, Jan

Balyaert eut à payer à Gielis van Branchon la somme de 82 *peters* d'or monnaie de Louvain pour un étalon brun acheté de lui par ordre du duc qui en fit don au comte de Blankenheim.

- 1430 /20 1430, 18 février (N). Philippe, seigneur de Borssele et de Cortgene, nomme Berwout *die monnic* bailli de Monster, paroisse de sa seigneurie de Borssele.
- 1430 /21 1430, 18 février, Louvain (N). Substance d'un mandement de cette date, par lequel le receveur général de Brabant reçut l'ordre de payer à Dyrck van Langrode, bourgeois de Louvain, quatre florins du Rhin, somme à lui due pour livraison d'une cuirasse en acier pour le duc à l'occasion de sa première expédition à Maastricht.
- 1430 /22 1430, 18 février, Louvain (N). Substance d'un mandement de cette date ensuite duquel le receveur général de Brabant eut à payer à Peter van Droegenbroeck, orfèvre à Bruxelles, une somme de 10 couronnes d'or de France pour prix d'une bague en or avec un rubis dont le duc fit don à la comtesse de Salm.
- 1430 /23 1430, 18 février, Louvain (N). Substance d'un ordre donné à la Chambre des Comptes à Bruxelles qu'ils eussent à passer en compte à Peter vander Eycken une somme de 31 livres et cinq escalins de 40 gros la livre, payée par lui à Henrick van Watermale, sellier, pour divers articles de sellerie livrés au duc.
- 1430 /24 1430, 18 février, Louvain (N). Substance d'un mandement de cette date, en vertu duquel le receveur général de Brabant Jan Balyaert fut invité à payer ou à faire payer par quelque receveur particulier, une somme de 170 livres et 16 escalins, de 40 gros la livre, au chancelier maître Gellain vander Sart, en remboursement de semblable somme qu'il déboursa à partir du 2 février précédent pour les dépenses que firent les amis du duc en allant et en revenant de Maastricht et de Limbourg.
- 1430 /25 1430, 24 février, Bruxelles (N). Mandement aux termes duquel le duc Philippe, ordonne au receveur de Bruxelles [non dénommé] de livrer aux religieux des couvents des Frères mineurs et des Frères de Notre Dame [carmes] à Bruxelles, le matin du dimanche *Esto mihi** (*op en sondaghe smorgens papen vastelavont naestcommende* (qui tombait cette année-là le 26 février)), quatre cruches de bon vin du pays, 304 escalins de pain, de la viande de boeuf pour quatre livres cinq escalins et un porc entier de 35 escalins, pour leur permettre de fêter la veille de leur carême (*om hen daer met hoeren vastalavont te houden*).
- 1430 /26 1430, en février, Louvain (N). Substance d'un ordre donné aux gens de la Chambre des Comptes à Bruxelles de passer en compte au

receveur général du Brabant Jan Balyaert la somme de 41 livres trois escalins et six deniers de 40 gros monnaie de Brabant le livre, montant de ce qu'il paya à l'hôtelier *den Wildeman* à Louvain pour les dépenses que fit dans son hôtellerie le trésorier du seigneur de La Trémouille du 14 au 22 de ce mois.

- 1430 /27 1430, 7 mars 1430, Louvain (N). Philippe [Ier], à la requête des habitants de Maastricht, autorise Metten vanden Bossch, bourgeois et marchand de cette ville qui, passés environ deux ans, avait été fait prisonnier au Gelderland, conduit par-devant le bailli de Bredevoorde Jan, seigneur de *Ghenen*, retenu par celui-ci en prison pendant 16 semaines et dépouillé de diverses sommes d'argent, à faire arrêter à Maastricht et partout en Brabant où il le pourra, les sujets du duc de Gelderland; leurs biens et marchandises, jusqu'à l'obtention de ce qui lui avait été pris et remboursement de tous les frais et coûts supportés par lui à cause de son emprisonnement.
- 1430 /28 1430, 7 mars (N). Jan Coele, maïeur de Vilvorde et de Tervueren reconnaît avoir reçu du duc de Brabant, 100 couronnes d'or de France à titre d'indemnité pour la rançon qu'il eut à payer aux Anglais qui l'avaient fait prisonnier à Azincourt, où il combattit au service du feu duc Antoine de Brabant, et pour la blessure qu'il reçut à Braine-le-Comte en y combattant avec le feu duc Jean de Brabant.
- 1430 /29 1430, 7, 8 et 9 mars (N). Rapport sur une visite des moulins de Louvain par ordre du duc de Brabant Philippe [Ier] et du consentement du magistrat de cette ville, les 7, 8 et 9 mars 1429 [1430 n. st.], par Louis de Ryke, receveur de Louvain, Wouteren van Beloingien, Henri Frederix, Cormeille Lambrechts, Jen van Yseren et Aerde de Bossout, inspecteurs jurés des moulins, contenant les remèdes préconisés par ceux-ci pour obvier aux inconvénients que suscitait l'application de l'ordonnance sur la matière édictée par Wenceslas et Jeanne, duc et duchesse de Luxembourg, de Brabant, etc; [à Louvain, le 1er octobre 1369, voyez l'analyse n° 2703].
- 1430 /30 1430, 8 mars 1430, Bruxelles (N). Philippe [Ier] confirme l'affermage du moulin de Diegem par Lauwereys Violette, receveur de Tervueren et de Vilvorde, à Goede den Bosschen, le jeune, pour un terme de trois ans, à prendre cours le 24 juin prochain, et sous certaines conditions spécifiées dans les présentes lettres. Autres noms cités dans ces lettres confirmatives, Jan Rimbout et Amelryck Boets, prédécesseurs du susdit Lauwereys en l'office de receveur de Tervueren et de Vilvorde, Goerde den Bosschere et le bâtard Willemen van Diedeghem, anciens fermiers du moulin de Diegem.
- 1430 /31 1430, 10 mars 1430 (N). Philippe [Ier] fait savoir aux écoutètes, échevins et receveurs de la ville de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch)

et à tous les autres officiers de la mairie de ce nom, qu'il a permis au conseiller Lorijs van Baenst, chanoine et scelleur à Liège, d'acquérir un bien situé dans la paroisse de Veghel et ayant appartenu à feu Léon van Erp: leur ordonnant de procéder à l'expédition de tous les actes à ce requis nonobstant quelconques ordonnances à ce contraires.

- 1430 /32** 1430, 24 mars 1430 (A/D) . Roprecht, comte de Virneburg, appelle au duc Philippe, qu'il l'a arbitrairement dépossédé des château, ville et terre de Limbourg que son frère le feu duc Jean IV de Brabant lui avait donné en gage pour certaine somme d'argent dont il lui était redevable: ce qui l'a contraint à renoncer à l'hommage qu'il lui avait prêté de ce chef. Il lui requiert de payer sans retard les sommes pour lesquelles il avait obtenu la dite engagère, sinon il exposera toute l'affaire au pape, au roi des Romains, au duc de Bourgogne, aux Électeurs de l'Empire et à d'autres seigneurs en prenant les mesures que comporte cette affaire.
- 1430 /33** 1430, 25 mars 1430 (N). Philippe [1er] mande à Gerit van Berckel que, pour certaines raison à ce le mouvant, il le démet des fonctions de receveur des ville et mairie de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch) qu'il a exercées pendant quelques temps et il lui défend de s'en occuper encore jusqu'à décision contraire de sa part.
- 1430 /34** 1430, 25 mars (N). Philippe [1er] mande à l'écoutète et au sous-écoutète de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch), aux écoutètes de Kampenhout et de Peelland et du Maasland ainsi qu'à tous les autres justiciers et officiers des ville et mairie de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch) que, pour certaines raisons à ce le mouvant, il a démis Gerit van Berckel des fonctions de receveur de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch) exercées pendant quelque temps, mais qu'à la demande de celui-ci ils doivent contraindre au paiement des arrérages de leur redevances ceux qui sont redevables à la dite recette.
- 1430 /35** 1430, mars (N). Substance d'un ordre passé à la Chambre des Comptes à Bruxelles de passer en compte à Jan Balyaert, receveur général de Brabant, une somme de 108 livres et sept escalins de 40 gros de Brabant la livre, payée par lui à la patronne *In den Wildeman* à Louvain, pour les dépenses que fit dans son hôtellerie Everart van Endoven à partir du 28 septembre 1429 au 1er mars 1430.
- 1430 /36** [En mars 1430?], s.d. (N). Substance d'un mandement par lequel il fut ordonné au receveur général de Brabant de payer au chancelier une somme de dix écus Wilhelmus de Hollande, de 56 gros l'écu,

pour ses gages de quatre jours, à partir du 22 février dernier qu'il partit pour Bruxelles.

- 1430 /37** 1430, 4 avril, Anvers (N). Philippe [Ier] déclare qu'à la suite d'un accord conclu entre lui et sa cousine; Katheryn de Schoenvorst, comtesse de Sayn et dame de Rhode-Sainte-Agathe, veuve de Willem en son vivant comte de Sayn, il a ordonné au receveur de la seigneurie et terre de Turnhout de payer dorénavant régulièrement à ladite veuve et à ses ayant droits la rente de 600 couronnes d'or de France par an qui fut assignée sur ladite seigneurie au profit d'elle et de son mari par lettres patentes du feu duc Antoine, son père, datées d'Anvers, 3 mai 1413, et confirmées par le feu duc Jean IV, son frère, par autres lettres patentes datées de la même ville, 16 juin 1419.
- 1430 /38** 1430, 14 avril, Péronne (F). Philippe [le Bon] ordonne à son conseiller et chambellan Roland d'Uitkerke, seigneur de Heestert et de Heemsrode, gouverneur de Hollande (Holland) et de Zélande (Zeeland), de faire payer par le conseiller Baudouin van Zwieten, commis à la recette de l'aide de 750.000 écus de Hollande dernièrement octroyée à la duchesse de Bavière par Hollande et Zélande, 6000 écus de Dordrecht à divers marchands de Gênes jusqu'à concurrence de 27.631 semblables écus, montant de la somme due à ces marchands par le duc Philippe de Brabant du chef de prêts jadis consentis par eux à son père défunt duc Antoine et pour le paiement desquels s'étaient jadis constitués pleiges pour le dit feu duc ses serviteurs feu le seigneur du Bois et Jehan Despouillettes. Le duc de Bourgogne déclare en outre que ces 27.631 écus de Dordrecht seront à défalquer des 58.000 écus semblables dont il était redevable envers le défunt duc Jehan IV de Brabant, frère du duc Philippe du chef du transport que, de son vivant, lui fit feu duc Jean du gouvernement du pays de Hollande et de Zélande, et que ces 58.000 écus sont imputables sur la part qui lui compète dans l'aide susdite: le tout conformément aux lettres données par lui à Arras, le 18 novembre 1428 [voyez l'analyse n° 1428/277].
- 1430 /39** 1430, vers le 5 avril, Anvers (N). Philippe [Ier], à la requête des bonnes gens auxquelles la ville de Den Briel est redevable de certaines rentes viagères et héréditaires, accorde aux bourgeois, habitants et manants de la dite ville de Den Briel des lettres de sauf-conduit pour venir en Brabant avec leurs marchandises et y trafiquer librement, valables jusque trois mois après le rappel des présentes.
- 1430 /40** 1430, 5 avril, Anvers (N). Philippe [Ier] mande à l'ammann de Bruxelles, Henrick Toys, qu'il remet à son varlet et panetier (*knaep ende pentyer*) Willem Uter Gracht, l'amende qu'il peut avoir

encourue pour avoir le mercredi soir, 29 mars dernier* tiré son couteau contre Arnde de Molle et quelques autres qui l'attaquaient dans la ville de Bruxelles.

- 1430 /41 1430, [avant le 16] (N). Philippe [Ier] autorise le sous-écoute de Bois-le-Duc ('s Hertogenbosch), Jan van Erpe, à se faire remplacer dans l'exercice de ses fonctions par quelqu'un de capable, à ses risques et périls, toutes les fois qu'il lui faudra s'absenter, soit pour le service du pays, soit pour ses affaires personnelles.
- 1430 /42 1430, 17 avril, Anvers (N). Philippe [Ier], à la demande des habitants de Louvain, approuve les remèdes préconisés ensuite de la visite des moulins faite les 7, 8 et 9 mars précédents [1430/29] par le receveur de cette ville Lodewyc de Rijcke et les inspecteurs des moulins ci-après nommés, Aerdt van Bossut de Louvain, Corneel Lambrechts de Bruxelles, Wouter de Beloingen de Tirlemont, Jan van Ijseren de Diest, Henric Frederix de Rotselaar, pour empêcher les inconvénients que provoquait l'application de l'ordonnance des duc et duchesse Wenceslas et Jeanne datée du 1er octobre 1369 [voyez l'analyse n° 2703] et en ordonne la stricte observation à perpétuité.
- 1430 /43 1430, 21 avril (N). Jan die Wise, paroissien du couvent [de Saint-Pol à Middelbourg? (Middelburg)] reconnaît, par-devant les échevins ci-après nommés, avoir reçu de Floris van Borssele le prix auquel il lui a vendu une seizième part de la dîme de Koudekerke mouvante en fief de l'abbaye de Saint-Pol et qu'il avait jadis acquise de Rase vander Maelsteden.
- 1430 /44 1430, 22 avril, Louvain (N). Sauf-conduit donné par le duc Philippe [Ier] de Brabant à ceux qui seront envoyés à l'assemblée indiquée à Maastricht pour le 16 mai suivant, sauf-conduit qui sera valable du 8 mai jusqu'à huit jours après la clôture de la dite journée.
- 1430 /45 1430, 24 avril (A/D) . Copie intitulée: *Dyt is dat manboich van Lommeshem, wartgemacht in den jairen unse heren dusent vierhundert XXX jairen op sent Georgius dach*. Suivent les noms de quelque 50 vassaux et fiefs qui, à cette date, relevaient de cette cour féodale avec indication des fiefs qu'ils tenaient mouvants.
- 1430 /46 1430, 25 avril, Louvain (N). Philippe [Ier] ordonne aux conseillers et receveur général de Brabant, Jan Balyaert, de payer à Arnde Stamelaert van Uden, conseiller et maréchal de l'hôtel ducal, une somme de neuf écus wilhelmus de Hollande, de 56 gros de Brabant l'écu, pour ses gages de six jours, à partir du 27 mars dernier, qu'il consacra avec d'autres membres du Conseil pour s'entendre avec les conseillers de l'évêque de Liège au sujet des limites entre Bergeijk et Luyksgestel dans une assemblée par eux tenue entre

ces deux localités.

- 1430 /47 1430, 2 mai (N). Daym van Hontzeler déclare que lui et ses aidants se sont réconciliés avec Philippe, duc, ses pays et ses sujets.
- 1430 /48 1430, 4 mai, [Louvain] (L). Henricus de Ranst vend à Johannes de Wittham, seigneur de Boutersem, la rente qu'il possède sur la seigneurie de Rivieren [voyez l'acte du 28 septembre 1418, analysé sous n° 9572]. Transport effectué par-devant Willelmus Lombart, Jacobus ex *Lyemingen* de Limminghe), Johannes de Borchoven, le jeune, et Henricus Wauer, échevins de Louvain.
- 1430 /49 1430, 5 mai, Louvain (N). Jean Balyaert, receveur général de Brabant, et Henri Smets, prêtre, receveur d'Anvers, de Lierre et de Herentals déclarent avoir donné, par ordre de ceux de son conseil et sur avis des gens de la Chambre des Comptes à Bruxelles, au secrétaire Emond van Dwynter, en arrentement perpétuel et aux conditions spécifiées dans les présentes lettres, les deux maisons sises dans l'enclos du bourg d'Anvers, jadis cédées au défunt duc Antoine de Brabant par feu Quentin Clarensoen et dont la garde et la conciergerie avait été octroyée successivement par le feu duc Jean IV de Brabant et l'actuel duc à leur susdit secrétaire en récompense de ses services.
- 1430 /50 1430, 9 mai 1430, Louvain (N). Philippe [Ier] ordonne à Henric van Diest, seigneur de Rivieren, Wouter van Kersbeke, seigneur de Stalle et Gossoncourt (Goetsenhoven), Willem van Herzele et Willem Noyts, receveur de l'aide de 325.000 écus à lui récemment octroyée par les Trois États de Brabant, de payer les 609 couronnes de 60 gros monnaie de Brabant pièce, et les trois escalins et quatre deniers argent fort de Brabant qui leur restent du premier versement de l'aide, à Gerit vander Aa, à titre d'acompte sur la somme qu'il lui doit et pour laquelle une partie de ses bijoux a été donnée en gage au dit Gerit: paiement autorisé par les dits Trois États.
- 1430 /51 1430, 9 mai 1430 (N). Gherit vander Aa déclare que les receveurs de l'aide récemment octroyée par le pays de Brabant au duc Philippe, à savoir: Henri van Diest, seigneur de Rivieren, Wouteren van Kersbeek, seigneur de Stalle et de Gossoncourt, Guillaume van Herzele et Guillaume Noyts, lui ont payé un acompte de 609 couronnes de 60 gros monnaie de Brabant pièce, trois escalins et quatre deniers argent fort de Brabant, sur la somme que lui doit le dit duc et pour laquelle une partie de ses bijoux lui a été donnée en gage.
- 1430 /52 1430, 9 mai, Bruxelles (L). Egidius *Gheual*, fils de feu Ghiselbertus, transporte entre les mains de Godefridus vanden Einde (de Fine)

prêtre, représentant le chapitre de Sainte-Gudule à Bruxelles, au profit d'Egidius Speekaert, acceptant au nom des pauvres serviteurs de la paroisse Saint-Jacques-sur-Coudenberg en cette même ville, un cens héréditaire d'un denier d'or dit *cheins mottoen* par an qu'il possède sur un héritage comprenant trois habitations et leurs appartenances, situé in vico dit *dmolenstreetke* entre les biens de feu Henricus de Bolenbeke de feu Margarete de Zaven then et du défunt chevalier Johannes Leonis.

- 1430 /53 1430, 10 mai, Louvain (N). Ordonnance de Philippe [1er] sur les monnaies d'or et d'argent à frapper à Louvain et dans quelque autre atelier monétaire de son pays de Brabant.
- 1430 /54 1430, 11 mai (N). A la requête de Peter Pypenpoy, fils de feu Gheerts, tenant à cens héréditaire le moulin de Merchtem du duc de Brabant, d'une part, et de Jan de Hertoge, Willem vander Hoeven, Merten de Costere et Ghysel vander Hofstad, habitants du village de Merchtem, d'autre part, Jan Bailliaert, receveur général de Brabant, et Jan Coels, receveur de Bruxelles, déclarent avoir, à l'intervention de Claes van Hontshem, receveur du pays d'Outre-Senne (Overzenne), de quatre possesseurs de biens héréditaires (*erfgenoeten*) et de deux inspecteurs de moulins (*molenslegener*), procédé le 15 mars 1430 à une enquête, par l'audition de Martin Heyligen et de 16 autres personnes, et les 21 et 22 mars suivants à une contre-enquête par l'audition de 87 personnes, pour savoir si oui ou non le susdit moulin de Merchtem est banal, qu'après une assemblée tenue au *Broethuys* à Bruxelles le 27 avril suivant, une sentence proclamant la banalité du moulin en question y a été rendue 15 jours plus tard, le 11 mai, par le chevalier Jan de Hertoge, d'un commun accord avec les *erfgenoeten* ci-après nommés: Willem vanden Heetvelde, Claes van Sinte Gorickx, Jan vander Meeren l'aîné et Jan vander Meeren le jeune, tous chevaliers; Jan van Woude, seigneur de Walhain, Wouter vander Noet l'aîné; Henric vander Meeren, Vrancke de Pape, Gielys Coele, Jan de Froyer, Jan van Cariloe, Amelrec Was, Thomas Henkenshoet, Gielys de Weert, Henric Hertewyc, Willem van Ophem, Huge Scatte, Jan van Kestergate, Joes de Wale, Amelrec Boete, Jan Tserhuygs, Oste van Dorpe, Jan Rupens, Peter vander Beken, Cornelys Lambrechts, Henric Vredricx et Claes de Gruter. La présente déclaration fut scellée par Jan Bailliaert, Jan Coels et la plupart des *erfgenoeten* susnommés.
- 1430 /55 1430, 12 mai (F). Henri li Flamache, Ernault le Cuvellyr, Jehan dou Puche, Pierart dele Halle, Colart dou Riewe et Jehan Gillain, échevins de la cour foraine de Braine-l'Alleud, font savoir que par-devant eux, en présence de Watier de le Core et de Jyosse de Mussain, représentant Jehan de Zeleque en qualité de maieur de ce

seigneur, le dit Joyse de Mussain a reconnu avoir donné à cense comme receveur du duc au dit Braine-l'Alleud, à Colart le Jeune, à Gertrude, sa femme, et à leurs ayants cause la ferme du Mont-Saint-Jean, avec les droits d'affermage et de péage y appartenant en la forêt de Soignes, aux prix et conditions stipules dans le présent chirographe.

- 1430 /56 1430, 14 mai, Bruxelles (L). Le doyen de et l'archiprêtre de Sainte-Gudule à Bruxelles et le magistrat de cette ville délivrent un vidimus, sur parchemin, de la charte du 21 octobre 1283, analysée sous le n° 95.
- 1430 /57 1430, 14 mai, Bruxelles (L). Le doyen et chapitre de Sainte-Gudule et le magistrat de la ville de Bruxelles délivrent un vidimus sur parchemin de la charte datée de la même ville, 2 juin 1292, analysée sous le n° 121.
- 1430 /58 1430, 17 mai (N). Johannes Bailliu, naguères cleric du receveur général de Brabant, Jan van Wynghe, délivre une attestation touchant la quantité de cire et le nombre de chapons et de gélines que le receveur de Bruxelles, Gielys Cools, livra en cour depuis le 7 novembre 1427 jusqu'au 16 février 1428.
- 1430 /59 1430, s.d. [vers le 18 mai 1430?] Philippe [Ier] nomme Jean van Wyfflet, écoutète de la ville et mairie de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch) en remplacement de Jean der Dussen aux gages, droits, profits et émoluments accoutumés.
- 1430 /60 1430, 22 mai, Louvain (N). Philippe [Ier] ordonne à la Chambre des Comptes à Bruxelles d'allouer dorénavant à Claes van Walschot, maître de l'espier (*spikermeester*), dans les comptes qu'il leur soumettra de l'exercice de sa charge, six muids de froment, 12 muids de seigle et 18 muids d'avoine mesure de Louvain par an qu'il lui octroie à titre de gages en sus de ses émoluments accoutumés.
- 1430 /61 1430, 24 mai, Louvain (N). Philippe [Ier], à la requête des bourgmestres, échevins et conseil d'Anvers ordonne au receveur de Louvain, Louis die Rike, de laisser jouir les habitants d'Anvers, sous les conditions spécifiées dans les présentes lettres, de la franchise du *Prikkengelt*, droit qui était perçu au profit du duc sur le grain destiné aux dits habitants passant par Louvain, à raison d'un *priicken*, valant huit oboles monnaie de Brabant par muid.
- 1430 /62 1430, 29 mai, Bruxelles (L). Philippe [Ier], après avoir fait examiner minutieusement par le chancelier maître Gillenus de Sarto, doyen de Saint-Denis à Liège, et par quelques conseillers, confirme en faveur de l'abbesse et des religieuses de Burtscheid, de l'ordre de

Cîteaux, au diocèse de Cologne (Köln), les lettres de privilège et de protection octroyées à la dite abbaye par ses prédécesseurs aux duchés de Brabant et de Limbourg [voyez notamment les chartes du 30 novembre 1297 et du mois de juillet 1307, dans A. VERKOOREN, *Inventaire des chartes et cartulaires, IIe partie, Cartulaires, I (800-1312)*, p. 194 et 222].

- 1430 /63** 1430, 31 mai, Bruxelles (N). Philippe [Ier] ordonne au conseiller et receveur général Jan Balyart de payer à Henrick van Berchem, receveur des aides aux pays d'Outre-Meuse, une somme de 50 fl. de 56 gros de Brabant le florin, pour le dédommagement de la perte d'un cheval qu'il fit dans l'exercice de ses fonctions et lui permettre d'acheter un autre.
- 1430 /64** 1430, 8 juin, Bruxelles (N). Philippe [Ier] nomme Henric van Redingen receveur de Tervueren et de Vilvorde en remplacement de Lauwereys Vyoletten aux gages, droits, etc. qui appartiennent au dit état.
- 1430 /65** 1430, 11 juin (F). Substance d'un acte de cette date, émané des échevins d'Anvers, portant que Jehan van Ursselle acquit de Clais Colensone la rente de 25 couronnes de France par an, payable en deux termes que celui-ci possédait sur Westerlo, Herselt, Oelen et le pays de Malines.
- 1430 /66** 1430, 12 juin (N). Philippe [Ier] mande au prévôt, prieur et religieuses du couvent de Saint-Gerlach à Fauquemont (Valkenburg), qu'usant du droit lui compétant du chef de sa Joyeuse Entrée comme seigneur du pays de Fauquemont (Valkenburg), il a octroyé une prébende dans leur couvent à Marie van Holset, fille de Cornelis, leur ordonnant en conséquence de laisser jouir celle-ci de la dite prébende.
- 1430 /67** 1430, 14 juin, Bruxelles (N). Philippe [Ier], à la requête des abbé et religieux de Saint-Bernard-sur-l'Escaut, leur confirme la charte datée du 4 août 1243 [voyez l'analyse dans A. VERKOOREN, *Inventaire des chartes et cartulaires, IIe partie, Cartulaires, I (800-1312)*, p. 90], donnée à l'abbaye par Henri II, duc de Lotharingie et de Brabant: charte dont il reproduit le texte en la commentant par la reproduction d'un acte du 6 mars 1387 [voyez l'analyse n° 6385].
- 1430 /68** 1430, 18 juin, Louvain (N). Jean Raimbaut, naguères receveur du pays de Gaasbeek, époux de Marie van Ghoren, fait connaître les clauses de l'accord conclu par lui avec les conseillers de Philippe [Ier], touchant le paiement des sommes d'argent dont le dit duc lui est resté redevable en raison de l'exécution de sa dite charge.

-
- 1430 /69 1430, 22 juin, Louvain (N). Charte de privilège octroyée par Philippe [Ier] aux habitants de Lummen, village qu'il venait de racheter de son cousin Everard de La Mark, seigneur d'Arenberg et de Neufchâteau, aux maîtres duquel il avait été engagé pas ses prédécesseurs au duché de Brabant.
- 1430 /70 1430, 23 juin (F). Mention de la vente ce jour-là de diverses rentes viagères à une vie sur la recette de Louvain, vente dont le produit devait servir au rachat des 400 livres monnaie de Louvain, le vieux gros compté pour 16 deniers que Jean de Montfort possédait sur la dite recette. Chambre des Comptes, reg., 16, f° 44 (date incomplète), CC, reg., 17, f° 33 v°, 196 v°, f° 109
- 1430 /71 1430, 28 juin, Liège (F). Jean de Heinsberg, évêque de Liège et comte de Looz, en vue de la célébration du mariage projeté entre Philippe [Ier] et Yolande de Sicile, délivre des lettres de sauf-conduit pour ceux qui, en nombre de 700 personnes ou environ, accompagnent le duc ou seront chargés par lui d'aller prendre et d'amener en Brabant la dite princesse, ainsi que pour ceux qui accompagneront celle-ci lors de son voyage.
- 1430 /72 1430, 1 juillet, Louvain (N). Philippe [Ier] délègue maître Gillain vander Sart, doyen de Saint-Denis à Liège, son chancelier et les conseillers maître Cornelis Proper, prévôt de l'église de Camerick (Cambrai), Jan van Wittham, seigneur de Boutersem, frère Emont van Emmichoven, commandeur de Chantraine, et Claese van Sinte Goerics, maïeur de Louvain pour procéder avec les maîtres de la Chambre des Comptes à Bruxelles à l'audition et à la clôture du dernier décompte finissant au 16 août 1422, que le conseiller Jan, seigneur de Rotselaar, de Vorselaar et de Retie, drossard du pays de Brabant, a produit de l'office de receveur général de Brabant desservi par lui du temps du feu duc Jean IV.
- 1430 /73 1430, 6 juillet, Louvain (N). Philippe [Ier] fait connaître la substance d'un accord conclu par lui avec Jehanne van Steynvort, veuve d'Aerde van Kraainem, en son vivant seigneur de Grobbendonk. Aux termes de cet accord il est stipulé que la dite veuve renonce au bénéfice du tonlieu d'Ouden dont, pour une somme de 600 couronnes de France, le feu duc Jean IV avait octroyé la jouissance à elle et à feu son mari, leur vie durant, par lettres patentes dates d'Anvers, 6 juillet 1421, et en échange le fermier de ce tonlieu devra garantir le paiement sa vie durant d'une rente de 50 couronnes d'or de France en deux versements.
- 1430 /74 1430, 6 juillet (F). Johan Mailhefier et Reinwars le Carlier, échevins de Jodoigne, font savoir qu'en leur présence par-devant les maire et échevins de la cour foncière du chapitre de Saint-Paul à Liège jugeant au dit Jodoigne, à savoir Waltier Peetre, Denis le Bolengier,

Colart Hanouille et Gilcar Masrar, a comparu Henry Gheude de Meyrot; lequel a reconnu avoir vendu à Johannes Skithehasze cleric demeurant à Bruxelles, les trois muids de blé mouture héritable par an dont il jouissait à charge du moulin Lansekin au dit Jodoigne.

- 1430 /75** 1430, 8 juillet, Louvain (N). Philippe [Ier] confirme, en les reproduisant, les lettres datées de Louvain 5 mai 1430 [voyez l'analyse n° 1430/49], ordonne aux gens de la Chambre des Comptes de délivrer à Emont van Dynter les lettres des échevins d'Anvers relatives aux deux maisons en question ainsi que les présentes lettres confirmatives, et autorise le dit Emont et ses ayants droit à vendre ces maisons s'ils le jugent à propos.
- 1430 /76** 1430, 10 juillet, Louvain (N). Philippe [Ier] ordonne à Jan Gielys, changeur de la ville de Louvain, de payer à Jan, burgrave de Montfort, les arrérages de la rente de 400 livres par an qu'il possède sur la recette de la halle aux draps et de la balance de cette ville, et d'opérer le rachat de cette rente au moyen du produit de la vente de rentes viagères.
- 1430 /77** 1430, 10 juillet (N). Emont van Dynter, secrétaire du duc de Brabant, déclare que les gens de la Chambre des Comptes lui ont remis les lettres des échevins d'Anvers relatives à la cession par feu Quyntyn Clarensoen au profit du feu duc Antoine de Brabant de deux habitations situées dans l'enceinte du bourg d'Anvers, ainsi que les lettres patentes par lesquelles le duc Philippe approuve et confirme celle en vertu desquelles les dites deux habitations lui ont été données en arrentement perpétuel par le receveur général de Brabant et par le receveur d'Anvers.
- 1430 /78** 1430, 15 juillet, Nivelles (N). Philippe [Ier], en considération des nombreux services rendus par le messenger à cheval Seger vander Rivieren et en raison desquels lui restait due une somme de 160 couronnes d'or de France, le nomme à vie et jusqu'au paiement de la dite somme, concierge de l'hôtel ducal sur le Coudenberg à Bruxelles et huissier de la Chambre des Comptes en cette ville, aux gages, droits, profits et émoluments dont jouissait en ces qualités feu Jan van Douchy.
- 1430 /79** 1430, 17 juillet, La Haye (Den Haag) (N). Marguerite de Bourgogne, comtesse palatine du Rhin, duchesse en Bavière, comtesse de Hainaut, de Hollande (Holland) et de Zélande (Zeeland), dame de Frise (Friesland), déclare avoir vendu les atterrissements appelés *Sommelsdijk*, situées au pays de Beoosterschelde en Zélande, dont l'avait gratifiée la duchesse Jacqueline, sa fille, comtesse et dame des susdits pays, à Florens van Borssele; et prie sa dite fille et Philippe [Ier], ruward et héritier des pays susdits, de vouloir confirmer et ratifier les lettres de vente en faveur de Florens

prénommé et de ses héritiers.

- 1430 /80** 1430, 18 juillet, La Haye (Den Haag) (N). Marguerite de Bourgogne, comtesse (ut supra), déclare que Florens van Borssele lui a payé entièrement le prix auquel elle lui a vendu des atterrissements, appelés *Sommelsdijk* au pays de Beoosterschelde en Zélande (Zeeland), qu'elle tenait par don de sa fille Jacqueline, duchesse, comtesse et dame des susdits pays.
- 1430 /81** 1430, 20 juillet (N). Philippe [le Bon], à la demande de Marguerite de Bourgogne, duchesse de Bavière, etc...., sa tante, confirme en qualité de ruward et héritier de Hainaut, Hollande (Holland), Zélande (Zeeland) et Frise (Friesland), la vente faite par elle au profit de Florens van Borssele, son conseiller, des atterrissements appelées *Sommelsdijk* au pays de Beoosterschelde en Zélande, à la réserve des rentes y assignées au profit de Dirck van Sweten et de ses descendants.
- 1430 /82** 1430, 22 juillet (N). Peter vander Motten, ancien receveur de Tirlemont, déclare donner pouvoir à Walterus vander Woestinen, son ancien clerc, pour présenter en la Chambre des Comptes, pour y être vérifiés et clôturés, les comptes qu'il a à rendre de l'exercice de sa charge.
- 1430 /83** 1430, 22 juillet* (F). Simple mention des lettres de cette date par lesquelles le duc Philippe [1er] de Brabant nomma Thiery Reynkens sergent à la ville de Mol.
- 1430 /84** 1430, 1er août, Louvain (N). Philippe [1er] promet de payer au conseiller et drossard de Brabant, Jan, seigneur de Rotselaar, de Vorselaar et de Retie, dans un terme de six semaines, la somme de 4232 livres 50 escalins, sept deniers, une maille et un *peteren*, de 40 *placken* au gros de Brabant la livre, la couronne d'or de France ou le peter d'or de Louvain compté pour 27 escalins et six deniers, qui lui reste due à la clôture du compte, commençant de 1er août 1421 et finissant le 16 août 1422, rendu par lui en qualité de trésorier général de Brabant du temps du feu duc Jean IV de Brabant, par-devant Gilleyn vander Sart, doyen de Saint-Denis de Liège, chancelier de Brabant, frère Emont van Eminhoven (Emmikhove), commandeur de Chantraine, Clase van Sint-Goerix, maieur de Louvain et Jan Bailiart, receveur général de Brabant, à l'intervention du conseiller Arnt d'Odeur (van Elderen, et de Trazegnies) et des maîtres de la Chambre des Comptes Jan Rupens, Johan vander Hofstad et Olivier vander Bruggen, cloture effectuée la veille, 31 juillet 1430.
- 1430 /85** 1430, 1er août, Louvain (F). Traduction en français des lettres patentes analysées sous le numéro précédent.

-
- 1430 /86** 1430, s.d. (F). Philippe [Ier], à la suite du traité de mariage conclu entre lui et Yolande, fille du roi Loys de Jérusalem et de Sicile et de la reine Yolande, sa femme, déclare s'être engagé sous serment prêté entre les mains de maître Jehan Bernart, trésorier de l'église de Tours et conseiller de la dite reine à ce commis, à secourir et aider la dite reine Loys, roi de Jérusalem et de Sicile, René, duc de Baar et les autres frères et soeurs de sa [future] épouse, contre toutes les personnes, hormis l'empereur, le roi des Romains, le roi de France et le duc de Bourgogne.
- 1430 /87** [1430], après le 4 août (L). Copie incomplète commençant *Ad prelates et magnificos...* d'une proclamation dressée à propos du décès du duc Philippe de Brabant, qui fut fils de feu duc Antoine de Bourgogne.
- 1430 /88** [1430], après le 4 août (L). Déclaration faite par les médecins qui furent chargés par les Trois États de Brabant de procéder à l'autopsie du corps du feu duc Philippe [Ier]: déclaration d'après laquelle le décès de celui-ci était dû à des causes naturelles et non à l'empoisonnement.
- 1430 /89** [1430], 11 août, Baudour (F). Jehan Marlette, conseiller du duc de Bourgogne et trésorier de Hainaut aux gens de la Chambre des Comptes à Bruxelles, accuse réception de leur lettre du 6 décembre et leur fait savoir qu'il procèdera à l'examen des comptes de la recette générale de Hainaut et des dépenses du feu duc Jean IV, de Brabant produit par feu Guillaume du Change depuis l'an 1417 jusqu'en l'an 1422, pour en extraire tout ce qui concerne le défunt seigneur de Rotselaar, en son temps trésorier général du dit feu duc, aussitôt qu'il lui sera loisible de rentrer à Mons dont il a dû s'éloigner à cause de la mortalité qui y règne et au Quesnoy.
- 1430 /90** 1430, 14 août (N). Lodewyc van Meersberge et Gorys van Sinte Peters, marchands jurés de la Chambre des tonlieux de Louvain, certifient que Willem d'Yngelsche a ce même jour transporté par-devant eux entre les mains du receveur de Louvain, Lodewyc de Rike, au profit de duc, la part lui compétant dans deux étals et demi de la halle aux draps de Louvain.
- 1430 /91** 1430, 25 août, [Bruxelles] (L). Godefridus Thuyninck, fils de feu Johannes, transporte entre les mains de Godefridus de Curioa, représentant les possesseurs du fonds, au profit de Gudile, fils de feu Geldolphus, un héritage ou jardin avec ses appartenances, situé en dehors de la porte Sainte-Gudule, au lieu dit *Tellebert*, entre les biens de feu Henricus de Wolf et du susdit acquéreur, aux conditions stipulées dans le présent acte de transport.

-
- 1430 /92 [1430, vers le 4 août] (N). Philippe [le Bon] confirme à Renard van Bergen, chevalier, seigneur de Meerssen, la possession, sa vie durant, de la charge de châtelain et drossard ou chef de la ville, château et pays de Dalhem que le feu duc Jean IV de Brabant lui avait octroyée par lettres patentes.
- 1430 /93 [1430, en août] (N). Philippe [le Bon] maintient Willem Bont, chantre et chanoine de Sainte-Gudule de Bruxelles, en qualité de secrétaire, charge qu'il avait exercée au temps de ses prédécesseurs au duché de Brabant, les duc et duchesse Wenceslas et Jeanne, Antoine de Bourgogne, Jean IV et Philippe [ler], en octroyant au dit Willem, en sus des droits, honneurs et profits qui appartiennent à cette charge, 100 *ezeladen* de bois et une cuyle de charbon par an à livrer en sa maison à Bruxelles. Willem Bont prêta serment entre les mains du chancelier de Brabant Jan Bont, docteur en l'un et l'autre droit.
- 1430 /94 [1430/1431, vers le mois d'août] (N). Philippe [le Bon] nomme Philips Haertman sergent à Oerle au droits, salaires profits et émoluments qui appartiennent à cette charge. Le dit Philips avait à prêter serment entre les mains de l'écoutète de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch).
- 1430 /95 1430, 3 septembre, Louvain (L). Le duc de Bourgogne Philippe le Bon, recommande à Sophie, reine de Pologne, etc. le marchand Henricus de Steyn, qui devait se rendre à Cracovie pour y régler certaines affaires commerciales avec Johannes Swidonitzer et Petrus Kintzberch, sujets de la dite reine.
- 1430 /96 1430, 4 octobre, [Louvain] (L). Le maïeur de Louvain, à l'intervention des échevins Judocus Absoloens et Walterus Pynnoc, investit Ludovicus Roelants et Henricus vanden Vekene, créanciers du feu comte Willelmus de Zeyne, en son vivant seigneur de Rhode-Sainte-Agathe de la rente héritable de 700 couronnes d'or de France par an que possédait le défunt sur la terre et ville de Turnhout.
- 1430 /97 [1430?] (N). Document incomplet, qui semble être un accord conclu entre les États de Brabant et le duc [de Bourgogne, Philippe le Bon?] à l'occasion de l'avènement de celui-ci au duché de Brabant.
- 1430 /98 [1430], avant le 5 octobre (L + F). Déduction lue devant les Trois États assemblés à Louvain, pour prouver les droits de Philippe le Bon sur les duchés de Brabant et de Limbourg et les pays d'Outre-Meuse ainsi que sur le duché de Luxembourg, le comté de Chiny et l'avouerie d'Alsace. Cette déduction, rédigée en latin, commence

ainsi: *Ad finem ut luculenter appareat patens et indubitatum*Le commencement de la traduction française porte: *Affin qu'il apere clerement du bon droit qui competoit à feux de bonne memoire, dame Jehanne duchesse et duc Anthoine, duc de Brabant, a la duchée de Brabant, et compete presentement a leurs hoirs et successeurs et par especial a mon tres redoubte seigneur monseigneur le duc presentement estant, et aussi du droit que au dit feu duc Anthoine competoit par titre d'engaigement, et compte encores a mon dit tres redoubte seigneur et à ses hoirs et successeurs à la duchée de Lucembourg la comte de Chiny et l'advouerie d'Alsate avecq tous leur appartenans et appendices, ay escript ce quy sensieut soubz correction, de tous, eulx en ce mieulx cognoissans Combien que l'empereur Sigismondus...*

- 1430 /99** 1430, 5 octobre, Louvain (N). Philippe [le Bon] accorde plusieurs privilèges aux habitants du duché de Brabant et des pays d'Outre-Meuse à l'occasion de sa Joyeuse Entrée.
- 1430 /100** 1430, 5 octobre, Louvain (N). Philippe [le Bon] accorde encore d'autres privilèges aux habitants du Brabant et des pays d'Outre-Meuse en dehors de ceux qu'il leur a octroyés et confirmés à l'occasion de sa Joyeuse Entrée.
- 1430 /101** 1430, 5 octobre, Louvain (N). Philippe [le Bon] déclare que s'est à sa demande expresse et sans y être obligés en droit que les députés de la noblesse et du Tiers État du pays de Limbourg se sont présentés en la ville de Louvain pour lui prêter hommage comme successeur du défunt duc de Brabant en de Limbourg Philippe [Ier] et recevoir de lui sous serment la confirmation de leurs privilèges, libertés, franchises et coutumes.
- 1430 /102** 1430, 5 octobre, Louvain (N). Philippe [le Bon] déclare avoir déposé à Louvain, à l'occasion de sa Joyeuse Entrée, deux lettres, scellées du grand sceau dont il s'est servi jusqu'à présent, touchant la confirmation de leurs anciens privilèges et l'octroi de nouveaux privilèges en faveur des habitants des duchés de Brabant et de Limbourg et des pays Outre-Meuse. Il s'oblige à faire livrer de ses deux lettres, avant la Saint-Nicolas prochaine [11 novembre], scellées du nouveau sceau de Brabant qu'il a fait graver, des exemplaires de chacune d'elles aux prélats; abbayes et établissements religieux, aux seigneurs bannerets et aux chevaliers des susdits pays, aux villes de Louvain, Bruxelles, Anvers, Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch), Tirlemont, Léau, Nivelles et Maastricht, ainsi qu'au corps équestre et aux bancs des ville et pays de Limbourg. Il promet en outre d'en faire de même pour les lettres de commission destinées à ceux qu'il a chargés d'administrer les duchés et pays prénommées pendant son absence.

-
- 1430 /103** 1430, 5 octobre, Louvain (N). Philippe [le Bon] accorde des lettres de commission de maieur de Louvain à Claese van Sinte Goericx, chevalier.
- 1430 /104** 1430, 5 octobre, Louvain (N). Philippe [le Bon] accorde à l'occasion de sa Joyeuse Entrée à Bruxelles, des lettres de rémission à Claese van Nispen, qui s'était rendu coupable d'homicide sur la personne de Willem van Gaster, curé de Nispen.
- 1430 /105** 1430 [5-27 octobre] (N). Philippe [le Bon] nomme pour deux ans une commission, composée de sept membres, chargée de gouverner les pays de Brabant et d'Outre-Meuse pendant son absence.
- 1430 /106** 1430, 6 octobre, Louvain (N). Philippe [le Bon] octroie de nouveaux privilèges aux chevaliers, hommes de fief, villes, franchises et communs habitants du duché de Limbourg et des pays d'Outre-Meuse, nommément Limbourg, Fauquemont (Valkenburg), Rolduc (Herzogenrath) et Dalhem, après leur avoir confirmé leurs anciens privilèges lors de sa Joyeuse Entrée en la ville de Louvain.
- 1430 /107** 1430, 6 octobre, Louvain (N). Philippe [le Bon] ordonne au conseiller, châtelain et drossard de Limbourg, en lui donnant à cet effet les pouvoirs nécessaires, de recevoir en son nom l'hommage de tous hommes de fief du pays de Limbourg qui ne lui ont pas encore prêté le serment d'allégeance.
- 1430 /108** 1430, 8 octobre, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] mande à l'abbé et aux religieux [de Kloosterrade] à Rolduc (Herzogenrath) qu'à l'occasion de sa Joyeuse Entrée il a octroyé une prébende dans leur abbaye à Reynart Schaudreysch, dont il leur ordonne de laisser jouir celui-ci.
- 1430 /109** 1430, 8 octobre, Tervueren (N). Philippe [le Bon] nomme Henric van Amersoyen, greffier de la cour féodale et garde des livres de fief du Brabant, aux gages de 16 boddraggers monnaie de Brabant par jour, une cule de charbon et 100 *ezeladen* de bois par an, et aux autres droits, profits et émoluments qui appartiennent au dit état.
- 1430 /110** 1430, 11 octobre, Anvers (N). Philippe [le Bon] nomme le chevalier Jan vander Bruggen écoutète d'Anvers, de Lierre et de Herentals et margrave du pays de Rijen aux gages, droits, profits et émoluments accoutumés.
- 1430 /111** 1430, 11 octobre, Anvers (N). Philippe [le Bon] nomme Henric de Smet receveur d'Anvers, de Lierre et de Herentals, aux gages droits, profits et émoluments qui appartiennent à cette charge.

-
- 1430 /112** 1430, 12 octobre, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] nomme Lodewyck Salart maître des chariots et des corvées en Brabant aux gages, profits et émoluments qui appartiennent à cette charge.
- 1430 /113** 1430, 14 octobre, Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch) (N). Philippe [le Bon] nomme Philips van Geldrop écoutète des ville et mairie de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch) aux gages droits profits et émoluments qui appartiennent à cet état.
- 1430 /114** 1430, 17 octobre, Malines (F). Philippe [le Bon] nomme Pierre le Backere, le Boulengier, maître de la Chambre des Comptes de Brabant.
- 1430 /115** 1430, 18 octobre, Malines (F). Philippe [le Bon] nomme Barthelemi de la Truye conseiller et maître de la Chambre des Comptes de Brabant, à charge de prêter serment d'usage à lui entre les mains du chancelier de Brabant, le seigneur d'Authume.
- 1430 /116** 1430, 23 octobre, Bruxelles (N). Philippe [le Bon], comme ruward et héritier des pays de Hainaut, de Hollande (Holland) et de Zélande (Zeeland) et de Frise (Friesland), approuve et ratifie les lettres [datées de La Haye, 3 mai 1429, et analysées sous le n° 1429/82] par lesquelles Jacqueline, duchesse de Bavière et comtesse et dame des pays précités confirma à Dirck van Zwieten et à sa femme Janne van Leyenberch, fille de Arents, la possession des atterrissements du pays d'Oosterschelde en Zélande, appelés *Sommelsdijk* et Mallant que le duc Jean IV de Brabant, en sa qualité de comte de Hollande, avait donnés jadis à Arents prénommé.
- 1430 /117** 1430, 24 octobre, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] autorise les délégués des prieur et religieux du couvent des dominicains en la ville de Worms à recueillir des aumônes dans les États pendant un an à prendre cours de cette date, en aide de la reconstruction de ce couvent qui avait été complètement détruit par le feu.
- 1430 /118** 1430, 24 octobre, Bruxelles (N). Philippe [le Bon], à la requête de Henric van Hemelryck, sergent à vie de Merchtem, accorde cette sergenterie à Gielis van Buten, pour en jouir sa vie durent aux conditions spécifiées dans les présentes lettres.
- 1430 /119** 1430, 24 octobre, Bruxelles (F). Philippe [le Bon] nomme Pierre du Chesne auditeur de la Chambre des Comptes de Brabant.
- 1430 /120** 1430, 24 octobre, Bruxelles (F). Philippe [le Bon] nomme Guyselin Vlieghe clerc de la Chambre des Comptes à Bruxelles.
- 1430 /121** 1430, 24 octobre (F). Mention des lettres de cette date par

lesquelles le duc de Brabant confirma celles de son prédécesseur au dit duché, Philippe [Ier], datées du 22 juillet [juin dans les CC, reg., 3] de la même année, portant nomination de Thierry Reinkens en qualité de forestier ou sergent à vie de Mol.

- 1430 /122** 1430, 25 octobre, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] confirme au frère Hector van Vytry, qui fut le confesseur des feus duc Antoine, Jean et Philippe de Brabant, les lettres datées d'Anvers, 15 septembre 1427, par lesquelles le dit duc Philippe, dont il était aussi le conseiller, lui octroya une pension viagère de 100 couronnes d'or de France par an sur la recette générale de Brabant de payer au dit frère la pension susmentionnée avec tous les arrérages de celle-ci.
- 1430 /123** 1430, 26 octobre (N). Jean de Schoonvorst, châtelain de Montjoie (Monschau), sire de Cranendonck et de Diepenbeek, reconnaît devoir à seigneur Robert, comte de Virneburg, 3000 florins du Rhin, en garantie de laquelle dette il lui donne la tour dite *Rabencz Thoyren* à Montjoie (Monschau). Il promet de lui payer annuellement le sixième de tous les revenus de la ville, seigneurie et pays de Montjoie (Monschau) jusqu'au remboursement complet, à exécuter en une fois.
- 1430 /124** 1430, 26 octobre, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] confirme aux prieur et religieux du couvent des Augustins de Louvain le don de six muids de blé sur le nouveau moulin de cette ville et de 100 cordes (*wissen*) de bois de la forêt de Lo par an, à eux fait jadis par la duchesse de Brabant et ratifiée depuis par les feus ducs Antoine, Jean IV, et Philippe Ier, de Brabant, à charge pour les dits religieux de célébrer annuellement les services divins convenus à cette occasion.
- 1430 /125** 1430, 26 octobre, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] nomme Gieles le Cocq porte-marteau (*haeckdreger*) de la forêt de Soignes et autres en Brabant, aux droits, profits et émoluments qui appartiennent à cette charge.
- 1430 /126** 1430, 26 octobre, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] mande aux chefs des établissements religieux du duché de Brabant qu'il maintient Gheerken van Achter en qualité de perdriseur (*pertrizeerder*) de ce pays et les invite à le laisser jouir chez eux du logement et de la nourriture pour lui et son cheval comme de coutume.
- 1430 /127** 1430, 26 octobre, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] confirme en faveur des prieur et religieux du couvent des Frères Mineurs à Bruxelles, le don de 300 *ezeladen* de bois à prendre annuellement dans la forêt de Soignes pour leur chauffage, don à eux fait jadis par le duc Jean III de Brabant et par la duchesse Jeanne, sa fille, et ratifié depuis par leurs successeurs au dit duché de Brabant,

Antoine, Jean IV et Philippe.

- 1430 /128** 1430, 26 octobre, [Bruxelles] (N). Philippe [le Bon], à la requête des prieur et religieux du couvent des Frères de Notre-Dame à Bruxelles, leur confirme le don de trois cents *ezeladen* de bois de chauffage de la forêt de Soignes jadis fait en leur faveur par la duchesse Jeanne de Brabant et depuis ratifié par les successeurs au dit duché, les ducs Antoine, Jean IV et Philippe [Ier]: confirmation à eux octroyée à condition de s'acquitter ponctuellement des obligations par eux contractées à cette occasion en ce qui concerne la célébration de certaines messes anniversaires.
- 1430 /129** 1430, 26 octobre (N). Frère Claes van Arscot, prieur, et les religieuses du couvent des Augustins à Louvain, ville du diocèse de Liège déclarent que, comme il a plu à Philippe le Bon, leur confirmer ce même jour la donation de 100 cordes (*wissen*) de bois de la forêt de Lo, à eux jadis faite par lettres patentes de la défunte duchesse Jeanne de Brabant et de Luxembourg, lettres successivement approuvées et ratifiées par ses successeurs au duché de Brabant, feus Antoine, Jean IV et Philippe [Ier], ils s'obligent à célébrer la vie durant du duc Philippe [le Bon] une messe du Saint-Esprit le 5 octobre de chaque année, et après son décès une messe solennelle de *Requiem* au jour anniversaire de sa mort.
- 1430 /130** 1430, 26 octobre, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] confirme en faveur des prieur et religieux du couvent des dominicains à Louvain la donation de 200 cordes de bois (*wissen houts*) à prendre dans le bois de Lo que leur a jadis faite la duchesse Jeanne de Brabant et que leur ont depuis confirmée les feus ducs Antoine, Jean IV et Philippe [Ier], à charge toutefois de s'acquitter ponctuellement de l'engagement pris par eux à cette occasion quant à la célébration de certains anniversaires.
- 1430 /131** 1430, 26 octobre (N). Frère Gielys de Wyn, prieur et les religieux des dominicains de Louvain, au diocèse de Liège, font savoir comme ce jourd'hui le duc Philippe [le Bon] a daigné leur confirmer la donation de 200 cordes (*wissen*) de bois de Lo à eux naguères faite par la défunte duchesse Jeanne de Brabant et par après successivement approuvée et ratifiée pas ses successeurs au duché de Brabant, les feus ducs Antoine, Jean IV et Philippe [Ier], ils s'obligent volontairement à célébrer, en sus de l'anniversaire de la duchesse Jeanne, une messe du Saint-Esprit la vie durant du duc Philippe [le Bon] au jour anniversaire de son inauguration à Louvain, le 5 octobre, et après sa mort une messe solennelle de *Requiem* au jour anniversaire de son décès.

-
- 1430 /132** 1430, 26 octobre, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] confirme la donation de 100 cordes (*wissen*) de bois par an du bois de Lo jadis faite aux prieur et religieux du couvent des Frères mineurs de Louvain par la duchesse Jeanne de Brabant et depuis approuvée et ratifiée par ses successeurs au dit duché, feus Antoine, Jean IV et Philippe [Ier], à condition toutefois pour les dits religieux de s'acquitter de leur engagement pris par eux à cette occasion quant à la célébration de certains anniversaires.
- 1430 /133** 1430, 26 octobre (N). Frère Gielys van Dongelberghe, gardien, et les Frères Mineurs de Louvain au diocèse de Liège, déclarent que les lettres patentes de la duchesse Jeanne de Brabant leur assignant sur le bois de Lo 100 cordes (*wissen*) de bois par an, donation qui leur avait été confirmée successivement par les successeurs de la duchesse Jeanne au duché de Brabant. les feus ducs Antoine, Jean IV et Philippe [Ier], vient de leur être confirmée aussi en ce même jour par le duc Philippe le Bon: cause pour laquelle ils s'obligent librement à célébrer annuellement, en sus de l'anniversaire de la duchesse Jeanne, une messe du Saint-Esprit la vie durant du duc actuel, le 5 octobre en souvenir de sa Joyeuse Entrée à Louvain, et une messe solennelle de *Requiem* après son trépas, au jour anniversaire de son décès.
- 1430 /134** 1430, 26 octobre, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] confirme au gardien et religieux des Frères mineurs de Tirlemont la donation de 100 cordes (*wissen*) de bois de chauffage du bois de Lo à eux jadis faite par la duchesse Jeanne de Brabant et depuis approuvée et ratifiée par ses successeurs au dit duché, Antoine, Jean IV et Philippe [Ier], à charge pour les dits religieux de s'acquitter régulièrement de la promesse par eux faite à cette occasion en ce qui concerne la célébration de certains anniversaires pour le repos des âmes des dits ducs.
- 1430 /135** 1430, 27 octobre, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] ordonne aux gens de la Chambre des Comptes à Bruxelles de réunir aux domaines tous les revenus de la vénerie de Boitsfort quels qu'ils soient, et d'obliger ceux qui en feront la recette à rendre compte de leur gestion par-devant eux chaque année.
- 1430 /136** 1430, 27 octobre, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] accorde au chevalier Jan Shertogen, nommé par lui membre du Conseil à Bruxelles, 200 écus de Louvain de gages par an.
- 1430 /137** 1430, 27 octobre, Bruxelles (N). Philippe [le Bon], ayant nommé Raesse van Graven, seigneur de Heverlee et de Malèves, membre du Conseil à Bruxelles, lui alloue 200 écus de Louvain de gages par an.

-
- 1430 /138** 1430, 27 octobre, Bruxelles (N). Philippe [le Bon], ayant nommé Dieric, seigneur de Boxtel, membre du Conseil à Bruxelles, fixe ses gages à 200 écus de Louvain par an.
- 1430 /139** 1430, 27 octobre, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] fixe à 200 écus de Louvain par an les gages de Claes vanden Werve, qu'il a nommé membre du Conseil à Bruxelles.
- 1430 /140** 1430, 27 octobre, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] nomme en qualité de drossard du pays de Brabant son cousin et conseiller Jacob, seigneur de Gaasbeek, d'Abcoude, de Putten et de Strijen.
- 1430 /141** 1430, 27 octobre, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] renonce en faveur de Baudewijn van *Froevie*, maître de Postel, à tout droit que, comme duc de Brabant, il pourrait avoir de procéder à la nomination du maître de Postel, approuve l'instruction faite par l'abbé de Floreffe à l'occasion de la nomination de Baudewijn prénommé, et déclare prendre sous sa spéciale protection et sauvegarde la dite maison de Postel et tout ce qui y appartient.
- 1430 /142** 1430, 27 octobre, Bruxelles (N). Charte concernant le couvent des Frères mineurs de Bruxelles de la même teneur que celle du jour précédent analysée plus haut.
- 1430 /143** 1430, 27 octobre, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] autorise Jan van Grymbergen, seigneur d'Asse, Reyner Mours, Jan van Yeghem, Jan Pypenpoy, Melchior van Arkenen, Wouter Cappe, Costyn van Aa et Cornelys van Aa, à rentrer au pays de Brabant et au marquisat de Rijen, et à y séjourner en toute sécurité comme jadis avant leur bannissement.
- 1430 /144** 1430, 27 octobre, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] ordonne aux gens de la Chambre des Comptes de réunir aux domaines de Brabant la maison de chasse de Boitsfort et autres biens qui ont été aliénés.
- 1430 /145** 1430, 28 octobre (N). En reconnaissance de la confirmation par le duc Philippe le Bon, le 26 octobre dernier, des lettres patentes par lesquelles la duchesse Jeanne de Brabant et de Luxembourg leur a jadis octroyé 100 cordes de bois (*wissenhouts*) par an au bois de Lo, lettres qu'ont successivement confirmées après elle les feus ducs Antoine, Jean IV et Philippe [Ier], ses successeurs au duché de Brabant, le gardien et les religieux du couvent des Frères mineurs de la ville de Tirlemont au diocèse de Liège, s'obligent volontairement à célébrer annuellement, la vie durant du duc actuel, une messe du Saint-Esprit le 5 octobre, jour de sa réception à Louvain comme duc de Brabant, et après sa mort une messe solennelle de *Requiem* au jour anniversaire de son décès, en sus des services qu'ils ont à célébrer en vertu de la susdite donation.

-
- 1430 /146** 1430, ... octobre, Bruxelles (N). Philippe [le Bon], en considération des nombreux services que lui a rendus son conseiller et chambellan Jan van Hoerne, seigneur de Bassigny etc. lui accorde sa vie durant trois florins du Rhin sur le produit du droit de relief (*kemerlinge rechten*) à payer en Brabant pour chaque plein fief.
- 1430 /147** 1430, ... octobre, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] confirme, ratifie et approuve les lettres de son prédécesseur au duché de Brabant Philippe [Ier], datées de Louvain 24 août, en vertu desquelles Henric Wonders avait été nommé sergent ou forestier de Herentals sa vie durant.
- 1430 /148** 1430, 9 novembre (N). Ordonnance de Philippe le Bon, concernant la vénerie en Brabant, la direction de sa maison de chasse de Boitsfort et les gages du personnel y attaché.
- 1430 /149** 1430, 9 novembre (N). Philippe [le Bon] ordonne à Josse Gredins, receveur de la maison de chasse de Boitsfort, de se conformer à l'ordonnance de ce même jour sur la vénerie de Brabant [voyez l'analyse précédente], surtout en ce qui concerne les gages à payer au personnel et la garde du lardier confiée à Philebert Laureins.
- 1430 /150** 1430, 9 novembre (N). Philippe [le Bon] nomme Olivier vander Bruggen receveur et maïeur de la maison de Boitsfort aux gages, profits et émoluments accoutumés.
- 1430 /151** 1430, 9 novembre (N). Philippe [le Bon] nomme Joesse Gredens receveur et maïeur de la maison de chasse de Boitsfort, aux gages, droits et profits et émoluments accoutumés.
- 1430 /152** 1430, 9 novembre, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] nomme Wouter van Haenwijck gardien des vignobles de Louvain, aux gages de 12 florins de Hollande par an et aux droits, profits et émoluments appartenant à cette charge.
- 1430 /153** 1430, 11 novembre (L). Philippe [le Bon], à la requête d'Anthonius et Baldwinus de Montesia, frères, fils de feu Abertinus, marchands lombards et de leurs associés tenant table de prêt à Maastricht, leur confirme après les avoir fait examiner par quelques-uns de ses conseillers, les lettres de privilège et de protection des 21 décembre 1424, 23 février et 20 mars 1428 qui leur ont été octroyées par ses prédécesseurs au duché de Brabant, Jean IV en Philippe [Ier], ses cousins.
- 1430 /154** 1430, 11 novembre (L). Philippe [le Bon] approuve, ratifie et confirme après les avoir fait examiner par quelques-uns de ses conseillers, les lettres de privilège et de protection, datées du

château de Louvain, 5 octobre 1420 (sic, lisez 1429 et voyez l'analyse n° 1429/207], par lesquelles son prédécesseur au duché de Brabant Philippe [Ier], son cousin, avait autorisé les frères Johannes et Bertholomeus Medee, Francones Boba, Daniel Boba et leurs associés, marchands lombards, à se fixer en la ville de Tirlemont et à y tenir table de prêt pendant 20 ans aux conditions spécifiées dans les dites lettres.

- 1430 /155** 1430, 11 novembre (L). Philippe [le Bon] approuve, ratifie et confirme, après les avoir soumis à l'examen d'aucuns de ses conseillers, les lettres patentes datées du château de Louvain, 18 août 1429, par lesquelles son prédécesseur au duché de Brabant, Philippe [Ier], son parent, prolongea jusqu'au 23 juin 1449 les lettres de privilège et de sauvegarde en vertu desquelles Guilleminus et Coenrardus de Asinarijs, fils de feu Michaeles, Michaeles et Bauduynus de Asinarijs, fils de feu Rasenius, Matthieu de Asinarijs, fils de Guilleminus prénommé, Ludovicus de Asinarijs, fils de Coenrardus précité, et leurs associés, marchands lombards, ont été autorisés à tenir table de prêt en la ville d'Anvers.
- 1430 /156** 1430, 11 novembre (L). Philippe [le Bon], à la requête des lombards tenant table de prêt en la ville de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch), leur confirme après les avoir fait examiner diligemment par quelques-uns de ses conseillers, les lettres et privilèges et de protection, ainsi que de prorogation de celles-ci, qui avaient été octroyées par ses prédécesseurs au duché de Brabant Jean IV et Philippe [Ier], ses cousins, à Anthonius et Baldewinus de Montefia, fils de feu Albertinus, à Razonius, Guillelmus et Georgius de Asinaris, fils de feu Michaeles, à Johannes et Matheus de Turellis, fils de feu Johannes, et à leurs associés, marchands lombards, respectivement les 24 mars 1417, 15 août 1427 et 26 mai 1430.
- 1430 /157** 1430, 14 novembre (F). Simple mention des lettres patentes de cette date, par lesquelles le duc Philippe [le Bon] octroya à Gille van Buten la jouissance à vie de la sergenterie de Merchtem, qui valait par an dix livres.
- 1430 /158** 1430, 15 novembre 1430 (N). Henrick van Vorschelen, prêtre, fils de feus Huyge et Margriete Sleeus surnommée *Versophien*, conjoints et ses cinq frères germains, Jan, Huyge, Willem, Nychasys et Dierick font connaître les biens de la succession paternelle et maternelle échus à Nychasys précité lors du partage qui en a été fait entre eux.
- 1430 /159** 1430, 15 novembre (N). Machiel de Leeu surnommé de Cantere et Jan Meert, fils de feu Henrick, échevins de Bruxelles, font connaître en détail la part de la succession de feu Huyge van Vorschelen et Margriete de Leeuw surnommée *Sleeus geheten Versophien*, sa

femme, échue à leur fils Dierick, lors du partage en fait entre celui-ci et ses frères germains ci-après nommés: Henrick, prêtre, Jan, Huyge, Willem et Nichasys.

- 1430 /160** 1430, 17 novembre, [Bruxelles] (L). Elizabeth de Molenberge dite *de Hoelair*, fille de feu Johannes, et Huyghe Poppaeus, *tennenpotghietere*, mari de la dite Élizabeth, transportent entre les mains de la propriétaire du fonds, Élizabeth vander Byest, veuve de Johannes de March, représentée par Johannes vanden Bossche, au profit de Godefridus Mynninc, fils de feu Walterus, un héritage avec habitations et appartenances situé dans *de Vederstrate*, entre les biens des héritiers de feu Aleydis vander Wolfshagen et de Johannes Rosseel, héritage dont la susdite Élizabeth de Molenberge avait hérité à la mort de Henricus de Molenberge, son oncle.
- 1430 /161** 1430, 21 novembre (F). Philippe [le Bon] nomme Jan Puls *wardeyn* de la monnaie de Brabant en remplacement de Peter van Netenen, aux gages, droits, profits et émoluments qui appartiennent à cet état.
- 1430 /162** 1430, 21 novembre (N). Philippe [le Bon] nomme en qualité de *wardeyn* de la monnaie de Brabant, aux gages, droits, profits et émoluments accoutumés, Dyrcken van Staveren, ayant exercé les mêmes fonctions en Flandre, en remplacement de Jan Puls qui renonce à cette charge.
- 1430 /163** 1430, 23 novembre (L). Philippe [le Bon] déclare que, par l'intermédiaire du receveur général de Brabant Jan Balyaerts, ceux de Nivelles lui ont payé la somme de 100 couronnes d'or de France pour l'échéance de la redevance lui due à la Saint-Bavon dernière du chef de l'octroi de la perception des droits d'accises et de maltôtes en la dite ville.
- 1430 /164** 1430, 23 novembre (N). Philippe [le Bon] nomme Vranck van Halen, écoutète du Waterland en remplacement de Jan Ydeman, aux gages, droits, profits et émoluments accoutumés.
- 1430 /165** 1430, 25 novembre (N). Philippe [le Bon] nomme Mathys Colyns, charpentier, inspecteur assermenté des moulins du Brabant aux droits, profits et émoluments appartenant à cet état, à charge de prêter le serment requis, entre les mains du receveur général de Brabant, Jan Balyart.
- 1430 /166** 1430, 25 novembre (N). Philippe [le Bon] ordonne au receveur général de Brabant Jan Balyart, de payer au maieur de Louvain, le chevalier Claes van Sinte Goerix, son chambellan, le somme de 42 francs, le franc valant 16 *kromsterten*, pour ses gages du 10 au 23 de ce mois inclus, quinzaine durant laquelle il fut envoyé en

mission par devers lui à Péronne par ceux du Conseil, avec six chevaux, pour certaines affaires important grandement les pays de Brabant et de Limbourg.

- 1430 /167** 1430, 5 décembre, [Bruxelles] (L). Katherina Tservranx, fille de feu Ludovicus, et son mari, Johannes de Hont dit van *Batenborch*, transportent à Johannes Servranx, fils de feu Johannes et d'Elizabeth Boets, sa femme, parent de la susdite Katherina, un vivier d'un journal et 18 verges situé à Woluwé-Saint-Lambert.
- 1430 /168** 1430, 6 décembre (N). Philippe [le Bon] nomme Geldolf Pypenpoy receveur des domaines d'Outre-Senne (Overzenne) aux gages droits, profits et émoluments accoutumés.
- 1430 /169** 1430, 7 décembre, [Bruxelles] (L). Elizabeth vander Biest, fille de feu Nichasius et veuve de Johannes vanden Gehuchte, *borduerwerkers*, transporte au profit d'Elizabeth vanden Gehuchte, sa fille, l'usufruit lui compétant du chef de son mari défunt dans la moitié d'un cens héréditaire de six florins d'or par an, assigné sur un héritage avec habitation et appartenances situé dans la *Vederstrate*, entre les biens de Johannes Bailliu que posséda précédemment Marie Gheerlix et ceux de Petrus Mathys dit Opten *Nuwenborre*.
- 1430 /170** 1430, 7 décembre, [Bruxelles] (L). Elizabeth vander Biest, fille de feu Nichasius et veuve de Johannes vanden Gehuchte, *borduerwerkers*, et sa fille Élizabeth vanden Gehuchte, assistée de Johannes de Bulet, dit vanden Bossche, son mari et tuteur légitime, transportent, chacune pour une moitié, au profit de Godefridus Mynning, fils de feu Walterus, un cens de six florins d'or par an assigné sur un héritage avec habitation et appartenances situé dans de *Vederstrate*, entre les biens de Johannes Bailliu que posséda précédemment Marie Gheerlix et ceux de Petrus Mathys dit *Opten Nuwenborre*.
- 1430 /171** 1430, 8 décembre, [Bruxelles] (L). Godefridus Mynning, fils de feu Walterus, promet de payer annuellement et héréditairement à Élizabeth vanden Gehuchte, fille de feu Johannes, et à son mari et tuteur légitime, Johannes de Bulet, dit vanden Bossche, un demi-florin d'or hypothéqué sur une habitation et appartenances sis dans de *Vederstrate*, entre les biens de Johannes Bailliu possédés auparavant par Marie Gheerlix et ceux de Petrus Mathys dit *opten Nuwenborre*.
- 1430 /172** 1430, 16 décembre, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] mande aux drossard et aux autres justiciers et officiers du pays de Brabant qu'il a donné aux conseillers et amis d'Everaerd de La Mark (*vander Merc*), seigneur d'Arenberg, parmi lesquels Everaert

Bernenhout, Stasse van Laer et Mathys van Gorssem, jusqu'au nombre de 12 personnes et autant de chevaux, des lettres de sauf-conduit valables pour dix jours à partir de cette date, à l'effet de venir en Brabant auprès de lui et de ses conseillers pour traiter la question du rachat de la part lui compétant dans la seigneurie de Lummen.

- 1430 /173** 1430, 17 décembre, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] nomme Henric [patronyme laissé en blanc] drossard de la maison de chasse de Boitsfort et gardien (*sluyter*) des provisions y conservées, aux gages fixés par le duc dans les instructions données par lui à Philibeert Lauwereyns.
- 1430 /174** 1430, 17 décembre, Bruxelles (L). Philippe [le Bon] fait connaître les conditions auxquelles il proroge jusqu'en 1454 les lettres de privilèges et de protection octroyées à Franciscus Boba, bourgeois d'Anvers et à Daniel, son frère, fils de feu Bononuati, et à Johannes Madee, fils de feu Georgius, lombards établis et tenant table de prêt à Louvain, par le duc Jean IV, son parent et prédécesseur au duché de Brabant, à Halle, le 26 octobre 1418, et les nouveaux privilèges à eux par lui accordés à cette occasion.
- 1430 /175** 1430, 18 décembre, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] accorde à Ymbert Conteyn, son valet de chambre, la charge de maître des chablis (*wintvellingen*) de la forêt de Soignes, avec faculté de se faire remplacer dans l'exercice de ses fonctions par quelque autre personne à ce idoine.
- 1430 /176** 1430, 18 décembre, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] ordonne au receveur général de Brabant, Jan Balyart, de payer 200 couronnes de France à Henric Kannelep surnommé Sas, qui fut bailli de Lessines et de Flobecq au temps de duc Jean IV de Brabant mais qui fut plus tard privé de cette charge par Jan van Luxembourg, lors gouverneur du Hainaut, nonobstant l'engagement qu'avait pris le dit duc, en présence de Jean de Montjoie, du prévôt de Cambrai et de Willem van Montenaken, de maintenir Henric prénommé dans l'exercice de ses fonctions jusqu'au paiement de ce qu'il lui devait. Le dit Henric fit aussi partie de l'ambassade envoyée à Reims par le feu duc Philippe [Ier] de Brabant et perdit en route un cheval qu'il livra à Dyrck van Mengersreuth, maître et maréchal de l'hôtel de ce duc.
- 1430 /177** [1430, vers le 18 décembre] (N). Philippe [le Bon] ordonne aux gens de la Chambre des Comptes à Bruxelles de passer en compte au maieur de Louvain le chevalier Claesse van Sinte-Goerix, son chambellan, la somme de 20 *peters* d'or monnaie de Louvain payée par lui pour offrir un dîner aux contremaîtres, échevins et conseillers de Louvain comme le maieur de cette ville est habitué à

le faire annuellement.

- 1430 /178** 1430, 18 décembre, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] ordonne au receveur de Louvain, Lodewyck den Rycken, de livrer au maïeur de cette ville, le chevalier Claes van Sinte Goerix, son chambellan, deux bonniers de bois du Lo, près de Louvain, pour son chauffage cette année.
- 1430 /179** 1430, 18 décembre, Bruxelles (N). Ordre donné aux maîtres de la Chambre des Comptes à Bruxelles de passer en compte au receveur général de Brabant Jan Balyairt, une somme de trois livres de 40 gros monnaie de Brabant la livre, payée par lui à *Barberen der storfererssen* à Bruxelles, pour livraison par elle de cordelettes de soie à la chancellerie du duc depuis son avènement.
- 1430 /180** 1430, 21 décembre 1430, Orchimont (F). Berthelemi d'Autel écrit à ceux qui ont été chargés du gouvernement du pays de Brabant pour leur réclamer le paiement de ce qui lui est dû par le défunt duc de Brabant, tant en principal que du chef de frais de poursuite.
- 1430 /181** 1430, 22 décembre, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] nomme Henneken Sdreyers d'Overijse chasseur de loutres (*ottervanger*) en Brabant aux gages, droits, franchises, profits et émoluments attachés à cette charge.
- 1430 /182** 1430, 23 décembre, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] déclare maintenir le conseiller Henric, seigneur de Gronsveld et de Herstal, dans l'exercice des charges de châtelain, drossard et semonceur des hommes de fief et de receveur des château, ville et pays de Limbourg, dont il avait été investi par lettres de son prédécesseur au duché de Brabant, le duc Philippe [Ier], datées du château de Louvain, 3 août 1429.
- 1430 /183** 1430, 23 décembre, [Bruxelles] (N). Philippe [le Bon] reconnaît avoir reçu anticipativement du receveur général de Brabant Jan Balyarts, les 120 *peters* d'or monnaie de Louvain que lui devront prochainement les lombards tenant table de prêt en cette ville.
- 1430 /184** 1430, 23 décembre, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] reconnaît que les lombards tenant table de prêt à Tirlemont lui ont payé entre les mains du receveur général de Brabant, Jan Balyarts, la redevance de 25 *peters* de Louvain par eux due à la Noël prochaine.
- 1430 /185** 1430, 23 décembre, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] donne quittance aux lombards tenant tables de prêts à Louvain et à Tirlemont d'une somme de 225 *peters* d'or monnaie de Louvain, versés par eux à son profit entre les mains du receveur général de Brabant Jan Balyarts pour les lettres de privilège et de franchises

qu'il leur a octroyées, pour un nouveau terme de 18 ans le 17 décembre dernier [voir plus haut].

- 1430 /186** 1430, 26 décembre, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] nomme en qualité de grand veneur (*opperjager*) de Brabant Jacob, seigneur de Sombreffe, que par lettres du 26 octobre dernier il avait d'abord nommé maître veneur en même temps que Jan Hinckaert, porte ses gages de 100 florins de Hollande par an à 200 francs de 16 *kromsteerte* monnaie de Louvain pièce, lui confirme le droit de logement en la maison de Boitsfort avec les avantages dont il jouissait de ce chef et lui confie la haute direction de la dite maison de chasse avec droit de nommer et de révoquer tous les membres du personnel.
- 1430 /187** [1430, 26 décembre], s.d. (N). Philippe [le Bon], voulant récompenser les services rendus aux feus duc Jean IV et Philippe [ler] de Brabant par Henrick [le nom patronymique est omis, mais il doit être question ici de Henrick d'Ammerezoden] le nomme clerc et garde des livres aux fiefs de Brabant en remplacement de feu [nom omis] en lui allouant 16 boddraggers, monnaie de Brabant, par jour, outre une provision de 100 *ezelladen* de bois et d'une cule de charbon par an.
- 1430 /188** 1430, 26 décembre, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] nomme Claes Lowe (Lobbe?) qui fut panetier du feu duc [Jean sans Peur], son père, écoutète de Heusden, aux gages droits, profits et émoluments accoutumés avec faculté pour le dit Claes de faire exercer le dit état par quelqu'un d'autre sous sa responsabilité.
- 1430 /189** 1430, 26 décembre, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] ordonne au receveur général de Brabant Jan Balyart, et à ses successeurs en cet office, de faire livrer annuellement au secrétaire maître Jan van Ghendt pour le chauffage de sa demeure à Bruxelles, 100 *ezeladen* de bois et une cule de charbons.
- 1430 /190** 1430, 26 décembre, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] ordonne au conseiller-garde du sceau de Brabant, Johan van Hoorne, au receveur de ce duché et aux gens de la Chambre des Comptes à Bruxelles, de ne pas donner suite aux lettres par lesquelles il a fait ou fera don de charbons et de bois, sauf quand il s'agit de conseillers, de secrétaires ou d'officiers qui doivent jouir de tels dons en raison de leurs charges.
- 1430 /191** 1430, 26 décembre, Bruxelles (N). Mandement de Philippe [le Bon], annulant toutes concessions de bois et de charbons récemment faites à diverses personnes, hormis les conseillers et secrétaires en Brabant, et défendant à Johan van Hoirne, garde du sceau de Brabant, de sceller dorénavant semblables lettres de concession.

-
- 1430 /192** 1430, 27 décembre, Bruxelles (N). Philippe [le Bon], à la requête de Dyrck van Dyrter, ancien boutillier des feus ducs Antoine et Jean IV de Brabant, lui confirme la jouissance sa vie durant de la sergenterie de Jodoigne que le dit feu duc Jean IV lui avait octroyée en récompense de ses services par lettres patentes datées du château de Louvain, 12 mai 1422, et que le successeur du dit duc, Philippe [Ier] de Brabant, son frère aussi défunt, lui avait ratifié du consentement des Trois États de son duché par lettres données à Bruxelles, le 29 janvier 1429.
- 1430 /193** 1430, 29 décembre, Bruxelles (N). Instructions pour le Conseil de Brabant (Chambre du Conseil).
- 1430 /194** 1430, en décembre, Bruxelles (N). Philippe [le Bon], d'un commun accord avec les villes de Bruxelles et de Malines fixe pour commencer l'examen du différend qui existait entre elles au sujet de la navigation sur la Senne la date au 1er février 1431, date qui avait d'abord été fixée au 5 octobre dernier par lettres de ce jour données à Louvain.
- 1430 /195** 1430, en décembre, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] nomme Willem de Bressere chasseur de lapins en Brabant, aux mêmes gages, droits, profits et émoluments que ceux dont jouiront ses prédécesseurs en cet état, Wouter de Bressere, Jan Craye et d'autres.
- 1430 /196** 1430, en décembre, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] nomme Jan van Bruessel sergent à vie d'Eersel en remplacement de Pauwels Cocx, aux droits, profits et émoluments qui appartiennent à cette charge.
- 1430 /197** 1430, en décembre, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] nomme son féal conseiller et chambellan Roland, seigneur d'Uitkerke, concierge et gardien d'une maison sise à Anvers et y dénommée *die zale van Cruningen*, avec faculté de l'occuper à charge d'en assurer l'entretien et de payer les cens y affectés.
- 1430 /198** 1430, en décembre, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] ordonne à l'écoutète de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch), Philippe, seigneur de Geldrop et de Brecht, de payer à son prédécesseur en cet office, Jan vander Dussen, la somme de 354 livres deux escalins et deux deniers obole de gros argent fort de Brabant, montant de ce qui lui restait dû à la clôture de son dernier compte commençant le 25 décembre 1429 et finissant le 8 mai 1430, ou de lui garantir le paiement de cette somme.
- 1430 /199** 1430, Bruxelles (L+N) Le doyen et le chapitre de Sainte-Gudule à Bruxelles et le magistrat de cette ville délivrent un vidimus de la

charte du 20 janvier 1298 [analysée sous le n° 135] et y appendent leurs sceaux.

- 1430 /200** 1430-1431 (F). Mention de la vente, dans le courant de ces années, de rentes viagères sur la recette d'Anvers.
- 1430 /201** [Vers 1430] (F). Griefs formulés par le duc de Bourgogne Philippe [le Bon] contre l'évêque de Liège au sujet des droits de juridiction que les officiers du dit évêque s'arrogent sur ses sujets des pays de Brabant et de Limbourg, et notamment à Maastricht en la cour de Lenculen à laquelle ressortissent les habitants de Wilderen, Montenaken et Heukelom. Il y est question de son droit d'avoué de Liège lui compétant comme duc de Brabant, de l'hommage lui dû en cette qualité par l'évêque pour l'avouerie de Saint-Trond, le château de Chaumont (*Coolmont*) et le château de Duras, dédommagement de 100.000 vieux écus dont lui sont redevables les villes des pays de Liège et de Looz, pour avoir abandonné devant Roermond la feuë duchesse Jeanne de Brabant lors de la guerre entre le feu duc Guillaume de Gueldre (Gelre) et de Juliers (Jülich) en contravention d'une alliance librement conclue, etc. Mention y est encore faite d'un nommé Michel vander Kelen, natif de Bruxelles, qui s'était rendu coupable de contrefaçon de monnaie d'argent, de Jacques Happart, qui fut écoutète du duc de Brabant à Maastricht; de la possession des terre et seigneurie de Herstal que se disputèrent Henri, seigneur de Gronsveld et d'Antoine, seigneur de Croy qui en aurait fait acquisition à la dame de Chaumont; de Nederheim, membre de la terre de Herstal, d'un nommé Marteau qui fut décapité à Liège, de Lambert d'Anthin, chanoine de Liège, qui fut fait prisonnier avec son varlet au pays de Limbourg par ceux de la ville de Liège, etc.
- 1430 /202** [vers 1430] (F). Englebert d'Enghien, seigneur de Rameru, de La Folie et de Tubise, en ce qui concerne la saisie des terres qu'il possède au pays de Brabant faite à l'occasion d'un différend existant entre Jehan de Marfalise, d'une part, et ceux de la ville de Nivelles, d'autre part, déclare se soumettre au jugement du duc de Brabant Philippe [le Bon] et de ceux de son conseil à condition, d'être entendu et qu'une décision intervienne dans les six mois qui suivront le prochain retour du duc en Brabant.
- 1430 /203** [Vers 1430?] (N). *Hier na volgen sekere pointen ende gebreken die mijn genedige heere die hertoge van Bourgoingen ende van Brabant, als hertoge van Brabant heeft an mijnen heere de bisscop ende sijnen lande van Ludick.* Noms cités dans les plaintes formulées contre l'évêque Jean VIII de Heinsberg et le pays de Liège par le duc de Bourgogne comme duc de Brabant Philippe le Bon: Henric van Gronsveld empêche que le seigneur de Croy soit mis en possession du pays de Herstal qui lui compétait du chef de

la dame de Chaumont; les échevins de Nederheim, village ressortissant au pays de Herstal, n'ayant pu obtenir de sentence des échevins du *vroonhove* à Maastricht, leur chef de sens, furent obligés par les 22 de Liège à s'adresser aux échevins d'Aix-La-Chapelle (Aachen); maître Lambert d'Antin, chanoine de l'église de Liège, fait prisonnier par des habitants de la cité de Liège au pays de Limbourg, l'évêque de Liège est tenu de relever à hommage du duc de Brabant l'avouerie de Saint-Trond, le château de Colmont et la maison de Duras; mention de la retraite des Liégeois de devant Roermond, excès commis à Bergen au pays de Dalhem par quelques hommes de Liège et de Visé; Peter et Michiel vander Kelen, accusés d'avoir fabriqué de la fausse monnaie.

- 1430 /204 [Vers 1430?] (F). *Translation faite de thiois en franchois de l cedula baillie a monseigneur de Liege par les commissares de monseigneur le duc, sur la journes derrainement tenue entre la ville de Peelt (Neerpelt-Overpelt) et Loemel (Lommel), et duysoient y ceulx commissaires quilz avoient charge de baillier outre ycelle cedulle et plus navoient de charge.*
- 1430 /205 [En 1430] s.d. (N). Note touchant la formule de serment à prêter par le duc [Philippe le Bon?] à l'occasion de sa réception comme duc de Brabant à Anvers, au marquisat, à Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch), à Tirlemont et à Léau, et par les habitants et magistrats de ces villes au duc.
- 1430 /206 [En 1430?] (N). Commencement de lettres de sauvegarde octroyées par Philippe [1er] aux amis de son cousin Gherit van Cleve, comte de Le Mark, pour se rendre en Brabant avec leurs écuyers et serviteurs, au nombre de 25 personnes, avec autant de chevaux.

-
- 1431
- 1431 /1 1431, 2 janvier, Orchimont (F). Bertremi d'Autel répond de méchante humeur aux lettres par lesquelles les commis du gouvernement du pays de Brabant pendant l'absence du duc [Philippe le Bon] lui demandaient de prouver que le défunt duc Philippe de Brabant lui était resté redevable des sommes qu'il réclamait au duché.
- 1431 /2 1431, 2 janvier (F). Simple mention portant que la jouissance de la foresterie de Jette que Guillaume Thomassin, nommé *Soufflet*, tient à sa vie par don du feu duc Jehan IV de Brabant et qui vaut par an 12 livres, lui a été confirmée par lettres du duc Philippe le Bon, datées de ce jour, à charge de lui payer une redevance annuelle de 12 sols, monnaie de Louvain.
- 1431 /3 1431, 2 janvier, Bruxelles (N). Ordre donné au receveur général de Brabant de payer à Peter van Kiexcin, fabricant de parchemin, une somme de huit livres huit escalins de 40 gros monnaie de Brabant pour prix du parchemin livré par lui en la chancellerie du duc Philippe [le Bon] depuis son avènement au duché de Brabant.
- 1431 /4 1431, 2 janvier, Bruxelles (N). Philippe le Bon, à la requête de Jan Crieck, lui confirme les lettres par lesquelles le feu duc Philippe [ler] de Brabant lui afferma la sergenterie ou foresterie d'Erps-(Kwerps).
- 1431 /5 1431, 2 janvier, Bruxelles (N). Philippe le Bon, à la requête de maître Boden van Xancten, chirurgien de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch), l'autorise à gérer les biens et rentes qu'Arnde, son frère, atteint d'aliénation, possède au pays de Brabant.
- 1431 /6 1431, 2 janvier, Bruxelles (N). Philippe le Bon, ayant remplacé par son valet de chambre [nom omis], dans la charge de portier de son hôtel sur le Coudenberg et d'huissier de la Chambre des Comptes à Bruxelles Zeger vander Rivieren, ancien messenger à cheval, qui en avait été investi par lettres patentes du feu duc Philippe [ler] de Brabant, datées de Nivelles 15 juillet 1430 [analysées sous le n° 1430/78] en garantie d'une somme de 160 couronnes d'or de France qui lui restait due pour pertes de chevaux et autres dommages par lui subis au service du feu duc Jean IV de Brabant, frère et prédécesseur de feu Philippe [ler], ordonne au receveur général de Brabant Jan Balyart de payer cette somme.
- 1431 /7 1431, 2 janvier, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] ordonne au receveur général de Brabant Jan Balyart de payer à Gielys van Schoers, prévôt de *Harlebeek*, commis par lui à tenir sa résidence auprès de la duchesse, sa femme, la somme de 60 francs de 32

gros monnaie de Flandre le franc, pour ses gages du mois de novembre dernier.

- 1431 /8 1431, 6 janvier, Saint-Omer (N). Lettre d'Isabelle, duchesse de Bourgogne, à Renier van Bergen, seigneur de Meerssen, chevalier, châtelain de Dalhem. Elle a été informée par maître Adrian vander Ee, secrétaire du duc et garde des chartes de Brabant, de ce que chaque jour il aide dans l'accomplissement de leur mission les commissaires chargés d'opérer le rachat des parties engagées des pays d'Outre-Meuse. Elle l'en remercie, l'engage à leur continuer sa collaboration et le prie d'activer la solution de cette affaire par un prêt d'argent dont le remboursement lui serait garanti dans d'excellentes conditions.
- 1431 /9 1431, 12 janvier (F). Les échevins de la franche ville de Grez font savoir que Gerart de Morsaint a acquis de sa soeur Marguerite de Morsaint et du mari de celle-ci, Jakemin delle Pirechelle les biens suivants: un journal de pré gisant au lieu de Morsaint, entre le grand *wericheisde* de la communauté du dit lieu et le bien de Renir Gade dit *de Heze*, une petite partie de pré d'environ une quarte, sise entre la propriété de Rasse du Piroit, prêtre, et celle de Gerart de Morsaint précité; un demi journal de pré sis dans la même localité et attenant à Saint-Jean-de-Piétrebais et au cortil *Hazart* et une quarte de terre gisant en *Cortailhemau* dit Morsaint entre le bien de la demoiselle de Wilderen et le chemin allant de Morsaint à Baulers.
- 1431 /10 1431, 15 janvier, Bruxelles (N). Ordre donné au receveur général de Brabant de payer à Willem Block, apothicaire à Bruxelles, 36 *peters* d'argent, monnaie de Louvain, la somme à lui due pour la livraison de quatre livres de cire vermeille en la chancellerie du duc Philippe le Bon.
- 1431 /11 1431, 16 janvier, [Bruxelles] (L). Franco de Pape et Walterus Pipenpoy, fils de feu Gerardus, échevins de Bruxelles, délivrent un vidimus contresigné W. de Druempt de l'acte du 7 janvier 1423, analysé sous le n° 10.060.
- 1431 /12 1431, 16 janvier, [Bruxelles] (L). Johannes Mues dit *van Kestere*, fils de feu Johannes, transporte entre les mains de Johannes Tshenrix dit *Coppens*, représentant les possesseurs fonciers, au profit de Franco de Frigidomonte dit *Rolibuc*, fils de feu Johannes, un héritage avec trois habitations sous un même toit, jardins et appartenances, situé dans la *Warandstrate*, en dehors de l'ancienne porte Sainte-Gudule à Bruxelles, entre les biens de Johannes de Nederhem et d'Arnoldus de Stockele.
- 1431 /13 1431, 26 janvier (N). Philippe [le Bon] nomme Arnt vanden Werve,

chevalier, fils de feu Claes, amman d'Anvers en remplacement de son frère défunt, Jan vanden Werve, pour parfaire aux mêmes conditions le terme de six ans pendant lequel l'exercice de cette charge aurait été confié au dit feu Jan.

- 1431 /14 1431, 26 janvier, Louvain (N). Philippe [le Bon] ordonne à tous officiers de justice du pays de Brabant, de poursuivre, toutes les fois qu'ils en seront requis par les fermiers des tonlieux et vieux conduit de Louvain, ou par leurs commis, les voituriers et autres personnes qui chercheront à frauder les droits de tonlieu et de conduit en transportant des marchandises y soumis par des chemins détournés.
- 1431 /15 1431, 27 janvier (N). Philippe [le Bon] remet à la mi-avril prochaine la réforme du banc d'Uccle qu'il avait promise pour le 2 février par la charte de sa Joyeuse Entrée datée de Louvain, 5 octobre 1430, et cela sans préjudice de celle-ci.
- 1431 /16 1431, 1er février (N). Philippe le Bon, n'ayant pu, par suite d'empêchements imprévus, exécuter l'engagement pris par lui en vertu de la charte de sa Joyeuse Entrée datée de Louvain, 5 octobre 1430, touchant le transfert à Anvers, avant la Chandeleur prochaine, de toutes chartes concernant les villes et pays de Brabant présentement conservées à Nivelles et ailleurs, promet de s'en acquitter avant le 1er mai prochain, d'accord en cela avec les villes de Louvain, de Bruxelles et d'Anvers.
- 1431 /17 1431, 5 février, Bruxelles (N). Ysabeel, duchesse de Bourgogne, déclare qu'à sa demande la ville de Louvain par l'entremise du bourgmestre Jacob Uten Lyemingen, lui a prêté 1000 écus d'or monnaie de Louvain, somme qui sera défalquée de la quote-part que la dite ville aura à payer dans la première aide que le pays de Brabant octroiera au duc, son mari, ou à elle.
- 1431 /18 1431, 6 février, La Haye (Den Haag) (N). Jacqueline, duchesse de Bavière, confirme à nouveau une clause contenue dans les lettres relatives à la donation (faite avec assentiment par sa mère à Floris van Borssele) du *Sommelsdijk*, atterrissement situé en Zélande (Zeeland), clause en vertu de laquelle ceux qui s'y fixeront jouiront de la franchise de tout droit de tonlieu en ses États.
- 1431 /19 1431, 8 février (N). Philippe le Bon, en considération des services que lui a rendus Florys van Borssele, concède en sa qualité de ruward et héritier de Hainaut, de Hollande (Holland), de Zélande (Zeeland) et de Frise (Friesland), l'exemption de tout droit de tonlieu au pays de Hollande, de Zélande et de Frise, à tous ceux qui se fixeront au pays de *Sommelsdijk* en Zélande, atterrissement de ce nom, dont Marguerite de Bourgogne, duchesse en Bavière,

avait gratifié le dit Florys van Borssele.

- 1431 /20** 1431, 10 février (F). Mention d'un acte de cette date, passé devant les échevins d'Anvers, en vertu duquel Vrancke van Cuyck acquit ce jour-là du damoiseau de Wezemaal une rente de 111 couronnes de France par an sur les village et seigneurie de Herselt, rente que posséda plus tard Jehan Pot.
- 1431 /21** 1431, 12 février (N). Philippe le Bon, à la requête de Dyrck van Merhem, seigneur de Boxtel, son conseiller, confirme, en les reproduisant textuellement, les chartes datées de Louvain, 6 janvier 1335, de Bruxelles, 8 décembre 1358 et de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch), 24 février 1425 [voyez l'analyse no 10.210], aux termes desquelles les seigneur de Boxtel et leur sujets doivent jouir de l'exemption de tous services et taxations.
- 1431 /22** 1431, 12 février, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] autorise l'écoutète de Maasland, Henric van Lyeshout, à se faire remplacer dans l'exercice de sa charge par un homme capable, à ses frais, risques et périls, aussi souvent que le requièrent ses affaires personnelles et le service de lui, duc.
- 1431 /23** 1431, 12 février, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] accorde des lettres de rémission à Henric Zegers, natif du pays de Brabant, qui, avec Godefroet, bâtard de Bolland, s'était rendu coupable d'homicide sur la personne de Bartholomeus *Raserebaille*, passé environs 20 ans.
- 1431 /24** 1431, 13 février, Bruxelles (N). Cédule ordonnant au receveur général de Brabant de donner un pourboire de quatre *clinckaers* d'or monnaie de Louvain au messenger d'Aix-La-Chapelle (Aachen), qui de la part de cette ville avait apporté au duc de Brabant un fût (vat) de farine comme c'était l'habitude.
- 1431 /25** 1431, 14 février (N). Henrick van Henxtem, Ghibenzoen, Jan, Jan Gherritszoen, Wouter Toelinc en Jan van Tongheren [sic], échevins de Heeze, font savoir que per-devant eux Jan Andries, Heyn Andrieszoen, Peter Roeloffszoen vanden Kolcke, Dirc Wouters Toelinczoen et Dirc Rloelofszoen van der Haghe, ce dernier comme mambour de sa nièce Lysbetten, ont renoncé à tout droit sur un demi arpent de terre sis à Roesmalen, au lieu dit *In den Vrede*, échu en partage à Willem Voet.
- 1431 /26** 1431, 16 février, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] ordonne aux gens de la Chambre des Comptes à Bruxelles de passer en compte au receveur général de Brabant Jan Balyart, une somme de 100 *peters* d'or monnaie de Louvain, payée par lui à Jan van Rosoesch (sic, Robosch), marchand habitant à Bruxelles, pour une longue robe de drap d'argent à larges manches que lui duc a donnée aux

doyen et chapitre de Saint-Pierre à Louvain à l'occasion de sa Joyeuse Entrée, au lieu des quatre draps d'or du prix de 80 *peters* dont ses prédécesseurs au duché de Brabant gratifiaient en pareille circonstance. Eu égard à la plus-value du présent, les dits doyen et chapitre s'étaient obligés à faire confectionner de cette robe une chape, une chasuble et deux robes dûment bordées et garnies, à deux écus aux armes ducales, dont une pour diacre et l'autre pour sous-diacre.

- 1431 /27 1431, 18 février, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] ordonne au receveur d'Anvers, de Lierre et de Herentals, Henric de Smet, de procéder à la conversion en rentes viagères à une vie des rentes héréditaires qui ont été vendues sur le domaine d'Anvers du temps du feu duc Jean IV de Brabant.
- 1431 /28 1431, 18 février, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] s'oblige à tenir la ville d'Anvers indemne des rentes héréditaires et viagères pour lesquelles elle s'était constituée garante envers les enfants de Willem Bax, bourgeois de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch) et envers Peter Pot, à la demande de feu le duc Jean IV de Brabant, rentes qui ont été converties depuis.
- 1431 /29 1431, 18 février, La Haye (Den Haag) (N). Jacqueline, duchesse en Bavière, déclare avoir vendu d'un commun accord avec le duc de Bourgogne Philippe [le Bon] et en conformité du traité dernièrement conclu entre eux et la ville de Valenciennes, à Florys van Borssele, pour les tenir d'eux selon le droit féodal de Zélande (Zeeland) (*tot eenen Zeeuschen leen*), les biens à eux échus par échéance de Heynric, Jan Martynszoonszone, bien consistant en un fief de 784 bonniers et demi et 39 verges environ de terre situés dans l'île de Walcheren en Zélande (Zeeland), au lieu dit *In die Haymanne*, à Oost-Souburg, à Flessingue (Vlissingen) et à Koudekerke.
- 1431 /30 1431, 18 février (N). Philippe [le Bon] fait savoir que, comme ruward et héritier des pays de Hainaut, de Hollande (Holland), de Zélande (Zeeland) et de Frise (Friesland), il a vendu de concert avec Jacqueline, duchesse de Bavière, conformément au traité dernièrement conclu entre eux à Valenciennes, les biens-fiefs à eux échus par le décès de Henrick Jan Martinszoonzone, consistant en 784 bonniers et demi et environ 39 verges de terre situés en Zélande (Zeeland), dans l'île de Walcheren, au lieu dit *In die Haymanne*, à Oost-Souburg, à Flessingue (Vlissingen) et à Koudekerke, pour certaine somme d'argent à Florens van Borssele, qui les devra tenir selon le droit féodal de Zélande (Zeeland) (*tot eenen Zeeuschen leen*).
- 1431 /31 1431, 20 février, [Bruxelles] (L). Mychael de Leeu dit *de Cantere* et

Johannes Meert, fils de feu Henricus, échevins de Bruxelles, délivrent un vidimus de l'acte du 10 juin 1426 [voyez le n° 10356] et déclarent le sceller de leurs propres sceaux.

- 1431 /32** 1431, 21 février, Bruxelles Ordre donné aux maîtres de la Chambre des Comptes à Bruxelles de passer en compte au receveur général de Brabant, Jean Balyart la somme de 19 livres et quatre escalins de 40 gros monnaie de Louvain la livre, payée par lui pour la cire verte et rouge, le parchemin et l'encre livrés au secrétaire de la chancellerie depuis le 5 octobre dernier jusqu'à ce jour, date de la présente cédule.
- 1431 /33** 1431, 22 février, Bruxelles (L). Philippe [le Bon] mande au doyen et chapitre de Saint-Pierre d'Oirschot au diocèse de Liège qu'il les charge de procéder en son lieu et place à toutes les formalités que nécessitera l'échange que Gerardus de Meer, chanoine prébendé de leur église, désire faire de sa prébende, qui à tour de rôle est à la collation de lui duc et du seigneur de Petersheim, contre quelque autre bénéfice ecclésiastique.
- 1431 /34** 1431, 23 février, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] autorise Willem Vranx appelé *Broesus* à rentrer et à séjourner au pays de Brabant qui lui avait été interdit pour certaines causes, et ordonne au drossard et à tous autres officiers de justice du Brabant de laisser le susdit Willem librement et paisiblement jouir des présentes lettres de grâce et de sauvegarde.
- 1431 /35** 1431, 23 février, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] mande au drossard et autres officiers de Brabant, en leur ordonnant de se régler selon ce qu'il a permis à Jan vanden Bosch, châtelain de Tervueren, qui pour certaines causes avait été banni du pays de Brabant, de rentrer au dit pays et d'y demeurer comme précédemment.
- 1431 /36** 1431, 25 février, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] nomme Testaert du Biez graveur de la monnaie de Brabant en remplacement de Henric van Velpen, aux gages droits, profits et émoluments qui appartiennent à cette charge.
- 1431 /37** 1431/37, 26 février, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] mande au drossard et aux autres officiers de Brabant, en leur ordonnant de s'y conformer, que des lettres de sauvegarde ont été octroyées par lui à Arnde van Wijck *van Hontsoerde* pour servir et séjourner en Brabant pendant six semaines à partir de la date des présentes lettres.
- 1431 /38** 1431, 26 février, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] mande au drossard et aux autres officiers de justice de Brabant, avec ordre de s'y conformer, que des lettres de sauvegarde, valables pour un mois à

prendre cours à la date des présentes, ont été accordées par lui à Otte Boegel de Wesel pour venir et aller librement partout en Brabant.

- 1431 /39** 1431, 27 février, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] maintient, en lui réservant les droits de son cousin le comte de Moers qui tient de lui en engagère le pays de Fauquemont (Valkenburg), Aert van Tzevel bourgmestre de la ville de Maastricht, en possession de l'avouerie du dit pays de Fauquemont (Valkenburg) que les feus ducs Jean IV et son frère Philippe [Ier], ses cousins et prédécesseurs au duché de Brabant, avaient respectivement concédée à vie et confirmée en faveur d'Aert prénommé, par lettres patentes datées du château de Vilvorde 15 juillet 1419 et de Bruxelles, 5 novembre 1427, lettres qu'il déclare approuver et ratifier à la requête du dit Aert qui lui a prêté le serment requis.
- 1431 /40** 1431, 28 février, Bruxelles (N). Instruction pour Cornelyse Lambrechts et Mathys Colyns, inspecteurs assermentés des travaux de Brabant.
- 1431 /41** [1431], 28 février, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] nomme Cornelis Lambrechts et Mathys Colyns maître des ouvrages en Brabant, respectivement aux gages de 60 et de 40 *peters* de la monnaie de Louvain par an, et aux profits et émoluments déterminés dans leur instruction.
- 1431 /42** [1431], 28 février, Bruxelles (N). Instructions de la part du duc de Brabant selon lesquelles Corneel Lambrechts et Matthias Colijns, maîtres assermentés des ouvrages en Brabant, auront à se régler dans l'accomplissement de leurs fonctions.
- 1431 /43** 1431, en février, Bruxelles (N). Philippe le Bon, à la requête d'Arnde van Syerck, chevalier, ordonne au receveur de Tirlemont, maître Jan vanden Steene, de payer au dit Arnde les échéances de 1427 à 1431 inclus de la rente féodale de 60 livres de noirs tournois par an dont il jouit sur la dite recette de Tirlemont, et déclare accorder à Arnde prénommé un délai jusqu'à la fin de l'année courante, pour lui prêter l'hommage dû à raison de cette rente.
- 1431 /44** 1431, février, [Bruxelles] (L). Gerardus de Platea, prévôt de Saint-Jacques sur Coudenberg à Bruxelles de l'ordre de Saint-Augustin au diocèse de Cambrai, délivre un vidimus d'une charte du feu duc Philippe [Ier] de Brabant, scellée par lui et par les abbés de Vlierbeek et de Parc, les seigneurs d'Enghien et de Rotselaar, les villes de Louvain, Bruxelles en Anvers, et les échevins de Louvain, Baudewinus de Graven et Walterus Pynnock (sic), le jeune [charte dont la date n'est pas mentionnée].

-
- 1431 /45 1431, mars, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] envoie à Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch) Iwaen van Cortenbach, commandeur du bailliage des Vieux Joncs (*Alden Biesen*) de l'ordre teutonique, et Dyrcken van Meerhem, seigneur de Boxtel, conseiller ainsi que Jan Balyart, receveur général de Brabant, pour y régler en son nom, avec les mandataires de cette ville le différend existant entre celle-ci et lui au sujet du non paiement par les habitants de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch) de trois termes de leur quote-part dans l'aide qui avait naguère été octroyée au feu duc Philippe son cousin et prédécesseur au duché de Brabant par les Trois États de ce pays.
- 1431 /46 1431, 2 mars (F). Substance des lettres de cette date par lesquelles le duc Philippe [le Bon] afferma la pêcherie lui appartenant en la Meuse devant Maastricht et valant par an 22 livres 15 sols, à Jehan Pennen, bourgeois de cette ville, jusqu'à ce que celui-ci puisse au moyen de ce rendement annuel se payer d'une somme de 700 vieux écus jadis prêtée à la duchesse Johanne de Brabant par feu Claes et Jehan Pennen, ses père et oncle respectifs.
- 1431 /47 1431, 2 mars, Bruxelles (F). Philippe [le Bon] ordonne au receveur du Limbourg de payer dorénavant à Robert, comte de Virneburg, son cousin 200 *peters*d'or de Louvain par an au lieu de 200 couronnes d'or de France, en raison de la rente féodale jadis à lui assignée sur la recette du Limbourg par le duc Anthoine de Brabant et de Limbourg et qu'à l'occasion de sa Joyeuse Entrée au pays de Brabant il vient de relever ce même jour par-devant lui et ses conseillers et hommes de fief ci-après nommés: Jean de Hornes, seigneur de Bassigny, et Heeze, et de Leende, son cousin et chambellan; Dirck de Meerhem, seigneur de Boxtel; Rasse de Graven, seigneur de Heverlee et de Malèves; Jean de Hertoge, chevalier; Claes vande Werve et plusieurs autres non dénommés, rente rédémible au prix de 2000 *peters* d'or monnaie de Louvain à remployer dans le terme d'un an à l'achat de terres ou rentes que le comte de Virneburg et ses héritiers devront tenir en fief de lui et de ses successeurs au duché de Brabant.
- 1431 /48 1431, 4 mars, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] mande au receveur de Tervueren et de Vilvorde qu'il a assigné sur sa recette au profit de Gheerken van Achter, chasseur de perdreaux en Brabant, en récompense de ses bons services et en sus de ses gages, une rente de deux muids de blé par an, rente qui prendra cours à partir du 30 novembre dernier et dont le dit Gheerken jouissait déjà du temps du feu duc Philippe [Ier], son prédécesseur au duché de Brabant.
- 1431 /49 1431, 3 mars, Bruxelles (N). Philippe le Bon, à la demande de quelques bourgeois et habitants de Louvain et de Bruxelles tendant

à faciliter les relations commerciales entre le duché de Brabant et le pays de Hollande (Holland) et de Zélande (Zeeland), accorde aux habitants de ces pays des lettres de sauf-conduit valables pour un terme de six ans consécutifs à prendre cours à la date de ce jour, aux conditions spécifiées dans les présentes lettres.

- 1431 /50 1431, 4 mars (F). Olivier Maroufle, conseiller du duc et gouverneur de l'hôtel de la duchesse de Bourgogne et de Brabant, certifie l'exactitude du compte des provisions que le receveur général de Brabant Jean Baillart a fait livrer pour le service de la duchesse du premier octobre 1430 au 5 février 1431 inclus, temps qu'elle passa à Bruxelles.
- 1431 /51 1431, 4 mars, Bruxelles* (N). Philippe [le Bon] accorde aux mambours et gouverneurs de l'hôpital de Woluwé-Saint-Étienne, hôpital tout récemment détruit de fond en comble par le feu, la permission de faire recueillir partout dans ses États, pendant un terme de deux ans consécutifs à prendre cours à la date des présentes lettres de quête (*ghijlbrief*), des aumônes sans lesquelles il leur serait impossible de faire reconstruire les bâtiments détruits.
- 1431 /52 1431, 5 mars, Bruxelles (N). Philippe le Bon, sur la recommandation du maître des garennes de Brabant Henric van Sinte Goericx, nomme Jan Diependale en qualité de gardien des dites garennes.
- 1431 /53 1431, 5 mars (F). Jehan Marolette, maître de la dépense ordinaire du duc de Bourgogne et de Brabant, déclare exact le compte, qui précède la présente attestation, définie par le receveur général de Brabant Jehan Baillart, des provisions de bois, de charbons, de gélines et de carpes pour l'hôtel du duc depuis son avènement au duché de Brabant au mois d'octobre dernier jusqu'au 4 mars 1431 inclus.
- 1431 /54 1431, 5 mars, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] nomme Dyrck van Staveren, maître de la monnaie de Brabant en remplacement de Jan Gobelet, pour continuer la frappe de pièces d'or et d'argent dans la monnaie de Louvain conformément à l'ordonnance du 10 mars 1430, émanée du feu duc Philippe [Ier] et des Trois États du pays de Brabant. A cette occasion le duc lui confirme, et à ses collaborateurs, la jouissance des franchises, privilèges et droits qui leur ont été octroyés par ses prédécesseurs au duché de Brabant.
- 1431 /55 1431, 5 mars, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] déclare que par l'entremise du receveur général de Brabant, les habitants d'Anvers lui ont payé pour l'échéance de la Pâques prochaine, la somme de 500 vieux écus de 24 boddraggers l'écu, en raison de l'octroi leur permettant la levée des droits d'accise en leur ville.

-
- 1431 /56 1431, 5 mars, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] nomme Peter van Neten wardain des monnaies de Brabant en remplacement de Dyrck van Staveren, qu'il lui a plu investir de la charge de maître des dites monnaies, avec jouissance pour Peter prénommé des gages, droits, profits et émoluments qui appartiennent aux fonctions de wardain.
- 1431 /57 1431, 5 mars, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] mande aux gens de la Chambre des Comptes à Bruxelles que, sur l'avis de ceux de son conseil en vue d'inciter les marchands à fréquenter davantage les monnaies de Brabant, il y a lieu de majorer les prix naguères payés par Jan Gobelet pour l'or et l'argent, respectivement d'un *clinckaert* et de quatre gros au marc, ce qu'ils auront à considérer en procédant à la vérification du compte du maître des monnaies.
- 1431 /58 1431, 6 mars, [Bruxelles] (L). Walter Pipenpoy, fils de feu Gerardus, et Mychael de Leeu dit *de Cantere*, échevins de Bruxelles, font savoir que Nycholaus de Weerde dit *Moighbier*, fils de feu Nycholaus, a par-devant eux acquis de Franco Ruelen, fils de feu Johannes, une rente annuelle et héréditaire de six couronnes d'or de France, hypothéquée aux trois bonniers de pré que le dit Franco possède à Anderlecht entre la Senne et le bien du chevalier Johannes de Leeu, et sur d'autres biens, aux conditions stipulées dans le présent acte.
- 1431 /59 1431, 8 mars, Bruxelles (N). Ordre donné aux gens de la Chambre des Comptes à Bruxelles au nom du duc et sur avis de ses conseillers Jan van Hoerne, seigneur de Bassigny, de Heeze et de Leende, Raes van Graven, seigneur d'Heverlee, chevalier Jan die Hertoge et Claes vanden Werven, de livrer à Gilet le Kock, portemarteau juré (*gesworen haeccdraeger*) du duc, le martelet à marquer dans la forêt de Soignes les arbres dont les receveurs de Bruxelles, de Tervueren, de Jodoigne et d'Ijse et Hoeilaart auront besoin pour des réparations à faire à divers moulins au vivier *ten Roedeken*, sous Bruxelles, à la grande cour sous la salle au château de Tervueren, au *Snoeckvivere* à Hoeilaart, etc.
- 1431 /60 1431, 19 mars, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] mande aux habitants du pays de Fauquemont (Valkenburg) qu'il a nommé Claes van Ylem avoué du dit pays, et leur ordonne d'obéir au dit Claes en tout ce qui concerne l'exercice de ses fonctions.
- 1431 /61 1431, 21 mars, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] mande aux gens de la Chambre de Comptes à Bruxelles que le receveur général de Brabant Jan Balyaert, lui a prouvé, par l'attestation de Jan Hinckart, maître-veneur, et de Jan Savoye drossard de la maison de chasse de Boitsfort, et de leur clerc Jan Baillius, que, du 24 janvier au 26 octobre 1430, il a été délivré pour le chauffage de la dite maison

de chasse 3200 *ezeladen* de bois de la forêt de Soignes, quantité qu'il a fait réduire à 2000 pour des raisons à ce le mouvant. Il leur ordonne en conséquence de se régler d'après cela en procédant à la vérification du compte du dit receveur général.

- 1431 /62 1431, 21 mars, [Bruxelles] (L). Adam vander Elst de Wemmel, fils de feu Nycholas, transporte à Henricus, fils procréé par lui avec Margareta van Praet, sa femme, un bonnier de terre sis à Wemmel, au lieu dit *de Heyde* entre les biens de Petrus vanden Broeke et de Robertus van Overbeke.
- 1431 /63 1431, 24 mars, [Bruxelles] (L). Johannes dit *Uten Slotel*, prêtre, fils de feu Johannes, transporte entre les mains de Godefridus de Curia, clerc, représentant le propriétaire foncier, au profit de Gerardus vanden Kerchove, fils de feu Petrus, un jardin avec maisonnette et appartenances, situé en dehors de la porte Sainte-Gudule à Bruxelles, dans la rue menant au *Tellebert* entre les biens de Daniel Daneels, *tennenpotghieter*, provenant de feu Johannes Mettengelde, et ceux de Geldolphus Golle, *caligator*, que posséda auparavant Jacobus de Deeu.
- 1431 /64 1431, 26 mars, Bruxelles (N). Philippe le Bon, à la requête des conseillers Raes van Grave, seigneur de Heverlee, de Blanden et de Malèves, chambellan héréditaire de Brabant et neveu de feu Henric, en son vivant seigneur de Heverlee, de Blanden et de Gouy, après avoir fait examiner minutieusement les lettres patentes du 20 mars 1365, par lesquelles Wenceslas et Jeanne, duc et duchesse de Luxembourg, de Brabant, donnèrent au chevalier Willem Moreel van Wilderen leurs garennes de *Roesselberch*, de *Wolfsputte* et de *Voglensang* à la réserve du droit compétant sur certaines parties au seigneur de Heverlee, ainsi que les enquêtes faites au sujet de ce droit par les échevins de Heverlee le 27 janvier 1418 et par ceux de Blanden le 29 janvier suivant, confirme les dites lettres et enquêtes en déclarant que nul ne pourra chasser le lapin dans les seigneuries de Heverlee et de Blanden sans le consentement du seigneur de ces lieux, sous peine d'encourir certaines grosses amendes.
- 1431 /65 1431, 26 mars, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] nomme son chambellan et conseiller Jan van Hoerne, seigneur de Bassigny, de Heeze et de Leende, drossard de Brabant.
- 1431 /66 1431, 26 mars, Bruxelles (N). Philippe, fixe à 600 couronnes d'or de France par an les gages de son conseiller Jan van Hoerne, seigneur de Bassigny, de Heeze et de Leende que par autres lettres patentes il avait nommé drossard de Brabant [en remplacement de Jacob, seigneur de Gaasbeek, de Putten et de Strijen?].

-
- 1431 /67 1431, 26 [mars?], Bruxelles (N). Philippe [le Bon] fait connaître la sentence rendue au Conseil de Brabant en cause des prieure et religieuses d'Auderghem, d'une part, et Michiel Stoop, bourgeois de Bruxelles, d'autre part, au sujet de la collation d'une prébende dans ce couvent par le feu duc Philippe [Ier] de Brabant: prébende que celui-ci avait donnée verbalement à Marie vanden Poele, fille de Vranc, sur demande que lui en avait faite la prieure lors d'une visite que le feu duc fit à ce couvent, et par les lettres patentes à la fille du susdit Michiel Stoop sur recommandation de Jan van Woude, seigneur de Walhein, sentence en vertu de laquelle le dit Michiel Stoop fut débouté.
- 1431 /68 1431, 27 mars, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] commet en l'absence du receveur général de Brabant, Jan Balyart, le receveur de Bruxelles, Jan Coels, pour se rendre avec le personnel nécessaire à la construction des murs de clôture d'une porte que la ville de Bruxelles s'est engagée à faire à ses frais au parc situé entre son hôtel du Coudenberg, *den Loevenschen wech* et les murs de cette ville.
- 1431 /69 1431, 29 mars, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] mande au receveur général de Brabant, qu'à la requête de Jan Chyns, chapelain du château de Tervueren, il lui a confirmé les lettres patentes par lesquelles son prédécesseur au duché de Brabant, son cousin feu Philippe [Ier], avait octroyé au dit chapelain, tant qu'il exercerait ses fonctions au dit château, 50 *ezeladen* de bois de la forêt de Soignes par an pour son chauffage. Le duc ordonne en conséquence au dit receveur général de faire bénéficier le chapelain prénommé du don ci-dessus depuis le décès de Philippe [Ier].
- 1431 /70 1431, en mars, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] ordonne au receveur de Turnhout, Henric vander Kelen, de laisser jouir de la diminution de leurs baux, octroyée par lui, en raison de la perturbation dans les affaires du Pays de Turnhout par suite de la peste qui y avait régné pendant longtemps, aux personnes ci-après nommées: Wouter Oems, fermier des trois moulins de Turnhout, les fermiers du tonlieu, de la grute et du poids en cette ville, les fermiers du tonlieu de Poppel et de Weelde.
- 1431 /71 1431, en mars, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] charge le receveur de Maastricht, Pauwel vanden Biessen, de la gestion des terres et prés, appelés *In geen absit* et situés dans le banc de Geul au pays de Fauquemont (Valkenburg), qui pour cause de non paiement de la redevance annuelle due de ce chef avaient été définitivement saisis à son profit comme duc de Brabant en vertu de deux sentences, l'une rendue à Maastricht le 27 avril 1427, entre Peter vander Hagen, secrétaire de feu Philippe [Ier], son prédécesseur au

dit duché, agissant au nom du dit défunt, d'une part, et Martin van Voerse, porte-verge de Saint-Servais de Maastricht, d'autre part, l'autre à Bruxelles, le 14 décembre 1430 entre le dit Peter vander Hagen et Henric vander Belet.

- 1431 /72 1431, 1er avril, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] promet de payer à Robrecht, comte de Virneburg, ou à ses ayants droit, une somme de 30.563 florins de Rhin et 12 *placken* en divers versements: montant de toutes les sommes dont le défunt duc Jean IV de Brabant était resté redevable envers le dit comte pour paiements faits par celui-ci à son service au conseiller Jan van Schoenvorst, à Jan van Tzeveln et en garantie desquels les ville, château et pays de Limbourg lui avaient été donnés en engagère par lettres patentes du susdit feu duc, datées de Mons en Hainaut, 26 avril 1419.
- 1431 /73 1431, 1er avril, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] fait savoir que, jusqu'au remboursement de certain prêt, il a donné les villes, château, fortin et pays de Zevenbergen en engagère à son féal conseiller et chambellan Roelant van Uitkerke, que par après il a nommé le dit Roelant capitaine à vie et que maintenant il lui confère le droit de procéder sa vie durant au renouvellement du magistrat et à l'audition des comptes de Zevenbergen, à l'intervention toutefois, pour ce qui concerne ce dernier point, des gouverneurs de Hollande (Holland), de Zélande (Zeeland) et de Frise (Friesland), Vranc van Borssele, seigneur de Zuilen et de Sint-Maartensdijk, Philippe de Borssele, seigneur de Kortgene et Florent van Borssele.
- 1431 /74 1431, 2 avril, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] ordonne au drossard et à tous justiciers en Brabant de laisser Ghysbrecht de Cock de Nedereinde jouir librement et paisiblement des lettres de sauvegarde, valables pour un terme de trois mois à partir de ce jour, qu'il lui a accordées pour venir en Brabant avec cinq serviteurs et leurs chevaux.
- 1431 /75 1431, 2 avril, [Bruxelles] (L). Elizabeth dite *Vintsoens*, fille de feu Johannes, et Egidius de Lille, l'aîné, son mari et mambour légitime, transportent entre les mains de Petrus vanden Bossche, représentant la propriétaire du fonds, Mathilde Estor, fille de feu Henricus et veuve du chevalier Johannes van Hamme, au profit de Johannes Coels, receveur du duc à Bruxelles, acceptant pour le dit duc et en son nom, un héritage sis en dehors de la porte Sainte-Gudule à Bruxelles, dans la *Warantstrate*, entre les biens de Johannes Bruyninc et de Johannes Molyman.
- 1431 /76 1431, 2 avril, La Haye (Den Haag) (N). Jacqueline, duchesse de Bavière, nomme le seigneur de Borssele, Philippe, régent à vie de

Domburg et de Westkapelle, avec pouvoir de procéder au renouvellement du magistrat, etc. selon les coutumes de ces localités: à la réserve toutefois des droits acquis par Clays, bâtard de Meivede (sic) en vertu de ses lettres de commission de bailli de Domburg et de Westkapelle.

- 1431 /77** 1431, 2 avril, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] confirme à Henric van Geldrop, bâtard, qui fut fauconnier des feus ducs Antoine et Jean [IV] de Brabant, la jouissance de la foresterie de Gierle qui lui avait été concédée sa vie durant par lettres patentes respectivement datées du château de Turnhout, 2 janvier 1415, de Heusden, 15 septembre 1418 et de Bruxelles, 23 mai 1426 et 27 septembre 1427, avec faculté de la faire desservir par quelqu'un d'autre, ce dont il avait chargé un nommé Jan Baten.
- 1431 /78** 1431, 2 avril, Bruxelles (N). Philippe le Bon, à la requête du bâtard Henric van Geldrop, jadis fauconnier des feus ducs Antoine en Jean IV de Brabant, ordonne à l'écouterie ou au receveur de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch) de payer au dit bâtard les arrérages, depuis le décès du duc Philippe [Ier], de la rente annuelle de 15 couronnes de 40 gros de Brabant, la couronne jadis à lui assignée sur le produit des sergenteries d'Oirschot et de Beerse.
- 1431 /79** 1431, 2 avril, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] ordonne au receveur général de Brabant Jan Balyart, de prendre sur le produit de la quote-part due par les villes et villages du margrave d'Anvers dans l'aide naguères octroyée au feu duc Philippe [Ier] de Brabant une somme de 2234 couronnes trois escalins et deux deniers obole de gros, dont 700 couronnes détenues par Arnde Bont et Gerit Vlessentop, changeurs à Anvers, et de verser cette somme entière à Gerit vander Aa, en vue de lui permettre de dégager les bijoux pour lesquels il s'était constitué garant envers des marchands de Malines à l'occasion d'un prêt de 5200 écus Wilhelmus de Hollande fait par ceux-ci au feu duc Jean [IV] de Brabant.
- 1431 /80** 1431, 2 avril, Bruxelles (N). Philippe le Bon, à la requête de Walrave Bentinge et de Claes van Nesch, barbier, et sur la recommandation de quelques-uns de ses serviteurs, leur confirme en qualité de ruward et d'héritier des pays de Hainaut, de Hollande (Holland) et de Zélande (Zeeland) et de Frise (Friesland), les lettres qui leur ont été octroyées par la dame de ces pays, Jacqueline, duchesse de Bavière, et à travers lesquelles furent passées les présentes lettres confirmatives qui n'en donnent pas la substance.
- 1431 /81** 1431, 2 avril, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] ordonne aux gens de la Chambre des Comptes à Bruxelles d'allouer en dépense au receveur général de Brabant Jan Balyart une somme de 37 clinkaerts, monnaie de Louvain payée par lui à des messagers au

service de la duchesse, dépense dont il a produit les attestations de la dite duchesse, du seigneur de Saligny, conseiller et chambellan, et de Drue vander Vacquerien, secrétaire.

- 1431 /82 1431, 2 avril, Bruxelles (N). Cédula datée de ce jour, par laquelle il est ordonné aux gens de la Chambre des Comptes à Bruxelles, de passer en dépense au receveur général de Brabant Jan Balyart, une somme de quatre livres 14 escalins de 40 gros monnaie de Brabant la livre, payée par lui à Willem Block, apothicaire, pour livraison de cire à cacheter verte et vermeille en la chancellerie du duc depuis le 3 mars dernier au 1er avril.
- 1431 /83 1431, 2 avril, [Bruxelles] (L). Egidius van Giote, forgeron, fils de feu Henricus, transporte entre les mains d'Egidius vanden Greyne, forgeron, proviseur de la confrérie de Saint-Éloi à Bruxelles représentant celle-ci comme propriétaire du fonds, au profit de Johannes Coels, receveur du duc de Brabant au dit Bruxelles, acceptant pour le dit duc en son nom, un jardin avec ses appartenances situé en dehors de la porte Sainte-Gudule en cette ville, dans *dWarantstreetkin*, entre les biens de feu Johannes Robyns, de feu Johannes de Kemmere et de feu Henricus de Jette. Original sur parchemin. Deux sceaux en cire verte, ébrêchés, y sont appendus sur simples queues.
- 1431 /84 1431, 2 avril, [Bruxelles] (L). Johannes dit *Vrientscap*, fils de feu Willelmus, transporte entre les mains de Johannes Jaquemyns, prêtre, représentant les propriétaires du fonds, au profit de Johannes Coels, receveur du duc à Bruxelles, acceptant au nom du dit duc, un héritage avec habitations, jardin et appartenances, situé dans la rue menant à la grande rue de Louvain, entre les biens de feu Johannes Weyskens dit *Snellart* et de Margareta, femme de Petrus Mathys dit *Opten Nuwenborreet* auparavant veuve de Johannes de Smet.
- 1431 /85 1431, 2 avril, [Bruxelles] (L). Nycholaus dit Slee, fils de feu Ambrosius, transporte entre les mains de Johannes Jaquemyns, prêtre, représentant les petits chanoines de Sainte-Gudule à Bruxelles, et de Mychael de Molenbeke, remplaçant sa femme Gudile Zuetenzoens, propriétaire du fonds, au profit de Johannes Coels receveur du duc à Bruxelles, acceptant au nom du dit duc, un héritage avec habitation, sis en dehors de la porte Sainte-Gudule en cette ville dans une ruelle débouchant dans la grande rue de Louvain, entre les biens de feu Ambrosius de Droeghscheerders, présentement possédés par le susdit Nycholaus, et ceux de feu Daniel van Halle appartenant maintenant à Johannes Coutermans.
- 1431 /86 1431, 2 avril, [Bruxelles] (L). Petrus Mathys, brasseur, fils de feu Johannes, transporte entre les mains de Johannes Jaquemyns,

prêtre, représentant les petits chanoines de Sainte-Gudule à Bruxelles et de Godefridus de Fine, prêtre, maieur du chapitre de la dite église, intervenant pour les chapelains des autels de la Vierge Marie et de Sainte-Cathérine en l'église Saint-Nicolas de cette ville, propriétaires du fond, au profit de Johannes Coels, receveur du duc de Brabant à Bruxelles, acceptant au nom du dit duc, un héritage avec habitation et appartenances, sis dans une ruelle derrière le lieu dit *den Blauwen hont* en dehors de la porte Sainte-Gudule, entre les biens de feu Margareta Sclievers, de Johannes Mertens dit *de Scrivere* et de feu Daniel de Pynbroeck dit *van Halle*.

- 1431 /87 1431, 2 avril, [Bruxelles] (L). Elizabeth Wijts, fille de feu Gosuin et veuve de Johannes Mertens, transporte à Katherine Mertens, sa fille, l'usufruit lui compétant du chef de son mari défunt dans le quart d'un héritage avec habitations, jardins et appartenances, situé en dehors de la porte Sainte-Gudule à Bruxelles, dans une ruelle menant à la grande rue de Louvain, entre les biens de Johannes Rampart, de Johannes vander Couteren, de Petrus Mathys, de feu Margareta Tsclievers à présent d'Anthonius Thoenys et d'Engelbert vander Noet.
- 1431 /88 1431, 3 avril, Bruxelles (N). Philippe le Bon, en considération des nombreux services rendus à lui et à ses prédécesseurs au duché de Brabant par son secrétaire Willem Bont, chanoine et chantre de Sainte-Gudule à Bruxelles, approuve et ratifie en sa faveur la donation à vie que lui a faite le feu duc Jean [IV] par lettres patentes datées de Bruxelles, 16 juin 1425, de 50 cordes (*wissen*) de bois du Lo à lui livrer annuellement à la Saint-Remi en sa maison à Louvain par le receveur de cette ville, donation que lui a confirmée le feu duc Philippe [Ier] de Brabant par lettres données à Bruxelles le 5 octobre 1427.
- 1431 /89 [1431, 3 avril?] (N). Philippe [le Bon] confirme à son secrétaire Willem Bont, chanoine et chantre de Sainte-Gudule à Bruxelles, en récompense de ses bons et loyaux services, la donation à vie de 28 couples de lapins par an faite par lettres patentes du feu duc Jean [IV] de Brabant datées de Bruxelles, 16 juin 1425, confirmée par le successeur du dit feu duc, son frère défunt Philippe [Ier], et autres lettres données en la même ville le 5 octobre 1427.
- 1431 /90 [1431, 3 avril] (N). Philippe le Bon, ayant par autres lettres patentes nommé pour son secrétaire aux droits, profits et émoluments accoutumés Willem Bont, chanoine et chantre de Sainte-Gudule à Bruxelles, octroie à celui-ci en considération des nombreux et bons services rendus par lui à ses prédécesseurs au duché de Brabant, comme à ses autres secrétaires, pour son chauffage, 100 *ezeladen* de bois et une cule de charbon de la forêt de Soignes à lui livrer annuellement sa vie durant en sa maison à

Bruxelles par le receveur général de Brabant.

- 1431 /91** 1431, 3 avril, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] quitte le prieuré de Bertrée de toutes corvées et quote-part dans les aides à lui dues comme duc de Brabant, en considération des services rendus en cour de Rome à lui et à ses sujets par le cardinal de Placentino, prieur de Bertrée.
- 1431 /92** 1431, 3 avril, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] ordonne au receveur de Bruxelles Jan Coels, de convertir en rentes viagères à une vie les rentes héréditaires aux deniers 10 et 12 qui ont été créées sur les domaines de Bruxelles par ses prédécesseurs au duché de Brabant.
- 1431 /93** 1431, 3 avril (N). Philippe [le Bon] ordonne au receveur général de Brabant Jan Balyart, de faire livrer annuellement à la Saint-Bavon, de la forêt de Soignes 400 *ezeladen* de bois et deux culen de charbons pour le chauffage du chancelier de Brabant Jan Bont, docteur en l'un et l'autre droit, en sa demeure à Bruxelles.
- 1431 /94** 1431, 3 avril, [Bruxelles] (L). Elisabeth Wyts, fille de feu Gosuin, et veuve de Johannes Mertens, et Katherina Mertens, sa fille, assistée de son mari, Balduinus Claes, fils de Hugen, de Breda, transportent entre les mains de Godefridus De Fine, prêtre, maieur du chapitre de Sainte-Gudule à Bruxelles, représentant les propriétaires du fonds, à savoir les bénéficiaires des chapellenies des autels de la Vierge et de Sainte Cathérine en l'église Saint- Nicolas en cette ville au profit de Johannes Coels, receveur du duc de Brabant à Bruxelles, acceptant au nom du duc, leurs parts respectives, soit les trois quarts et le quart, dans un héritage, avec habitations, jardin et appartenances, situé en dehors de la porte Sainte-Gudule à Bruxelles dans une ruelle donnant dans la grande rue de Louvain, entre les biens de Johannes Rampaert, de Johannes vander Couteren, de Petrus Mathijs, d'Anthonius Thoenys, auparavant de feu Margareta Scievers et d'Inghelbertus vander Noet.
- 1431 /95** 1431, 3 avril, [Bruxelles] (L). Cornelius vanden Plassche, fils de feu Johannes, et sa femme Margareta Cricsteen, fille de feu Petrus, transportent entre les mains de Nycholas Priem, représentant Melcior de Arkenen, seigneur du fonds, au profit de Johannes Coels, receveur du duc de Brabant à Bruxelles, acceptant au nom du dit duc, un jardin avec habitation et appartenances, situé en dehors de la porte Sainte-Gudule à Bruxelles, dans de *Lanteernstrate* entre les biens de Nycholas de Mechelere de tous côtés.
- 1431 /96** 1431, 3 avril, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] ordonne au receveur de Louvain, Lodewyck de Rijcke, de convertir en rentes viagères à une vie les rentes héréditaires, rédimibles aux deniers 10 et 12, qui ont été vendues par ses prédécesseurs au duché de Brabant sur

les domaines de Louvain.

- 1431 /97** 1431, 3 avril, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] ordonne au receveur de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch), Gerit van Berckt, de convertir en rentes viagères à une vie les rentes héritables, rédimibles au denier 10 ou 12, qui naguères ont été vendues sur les domaines de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch) et que d'aucuns tiennent à titre de rentes féodales. Un note écrite à la suite, porte que semblables lettres furent adressées le même jour aux receveurs de Tirlemont, de Nivelles et de Jodoigne.
- 1431 /98** 1431, 3 avril, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] délègue Jan Bont, docteur en l'un et l'autre droit, chancelier de Brabant, Jan van Hoirne, seigneur de Bassigny, de Heeze et de Leende, conseiller et chambellan, Berthelmees a la Truye, maître de la Chambre des Comptes à Bruxelles, Jan Bailliart, receveur général de Brabant, Jan van Malle dit *de Meyer* et Jan Pot, secrétaire d'Anvers, en mission à Anvers, pour y faire procéder au curage des fossés et à la réparation des portes et murailles de cette ville par les personnes à qui incombe l'exécution de ces travaux et qui jouissent de la franchise de tonlieu du chef de cette charge.
- 1431 /99** 1431, 8 avril, [Bruxelles] (L). Johannes Couterman, fils de feu Henricus, transporte entre les mains de Johannes Jaquemyns, prêtre, et de Godefridus de Fine, prêtre et maieur du chapitre de Sainte-Gudule à Bruxelles, représentant respectivement les petits chanoines du dit chapitre et les bénéficiers de deux chapellenies de l'église Saint-Nicolas en cette ville, propriétaires du fonds, au profit de Johannes Coels, receveur du duc à Bruxelles, acceptant au nom du dit duc, un jardin avec une maisonnette et appartenances, situé en dehors de la porte Sainte-Gudule, dans une ruelle conduisant à la grande rue de Louvain, entre les biens de Theodericus de Pede et de Petrus dit *Opten Neuvenborre*.
- 1431 /100** 1431, 8 avril, [Bruxelles] (L). Henricus Boydens, fils de feu Cornelius, transporte entre les mains de Michael Gherys, sous-prieur du couvent des Carmélites à Bruxelles, représentant le dit couvent comme propriétaire du fonds, au profit de Johannes Coels, receveur du duc à Bruxelles, acceptant au nom du dit duc, un héritage avec habitation, jardin et appartenances, situé dan *de Warandstrate*, entre les biens de Johannes van Weerde dit *metten baerde* et Simon vander Capellen, forgeron.
- 1431 /101** 1431, 12 avril, [Bruxelles] (L). Willelmus Cassairt dit *Plaetman* et Lucas Pipenpoy, échevins de Bruxelles, délivrent un vidimus de deux actes scabinaux de cette ville, respectivement datées des 12 décembre 1408 et 20 novembre 1413, et analysées sous les nos 8497 et 9142.

-
- 1431 /102** 1431, 12 avril, [Bruxelles] (L). Willelmus Cassairt dit *Plaetman*, et Lucas Pipenpoy, échevins de Bruxelles, délivrent un vidimus, scellé de leurs propres sceaux, contenant la reproduction des actes passés devant le magistrat de cette ville, les 9 février, 29 août 1424 [voyez l'analyse n° 10.168] et 20 septembre 1428.
- 1431 /103** 1431, 12 avril (N). Philippe [le Bon] charge Herman vanden Assche, changeur de la ville de Bruxelles, de la gestion du produit dans l'ammanie de cette ville du troisième paiement de l'aide de 325.000 couronnes naguères consenties par les habitants du Brabant à son prédécesseur au dit duché, le feu duc Philippe [Ier], aux conditions spécifiées dans les présentes lettres. Une note, écrite à la suite de cette copie, mentionne que semblables lettres de commission, datées de ce même jour, furent délivrées à Jan Gielys, changeur à Louvain, et à Peter vander Kelen, changeur à Anvers.
- 1431 /104** 1431, 12 avril (N). Philippe le Bon, à la requête de Jan den Droge, jadis fauconnier du feu duc Philippe [Ier] de Brabant, lui confirme, après les avoir soumises à l'examen du chancelier Jan Bont, docteur en l'un et l'autre droit, et de quelques autres conseillers, les deux lettres à travers lesquelles sont passées les présentes en vertu desquelles la sergenterie de Lommel avait jadis été respectivement cédée et confirmée par les feus ducs Jean IV et Philippe [Ier] de Brabant.
- 1431 /105** 1431, 12 avril (N). Philippe [le Bon] confirme en faveur de Johan vanden Scaedeacker et sa femme Katherynen Marchant, fille de feu Desiers, après les avoir fait examiner par le chancelier Jan Bont, docteur en l'un et l'autre droit, et quelques autres conseillers, les lettres des feus ducs Jean [IV] et Philippe [Ier] de Brabant à travers lesquelles furent passées les présentes, et en vertu desquelles, à titre de don de mariage, les susdits conjoints avaient jadis obtenu la jouissance du produit du jeu appelé *quekespele* à Bruxelles et dans l'ammanie de cette ville.
- 1431 /106** 1431, 12 avril (N). Philippe [le Bon] confirme en faveur de Wailraven van Wouweringen, appelé Maech, valet de ses *kerscameren ende froyterien*, le droit de la balance à Saint-Gilles et à Stalle (*des wechgelts van Obbruessel ende van Stalle*) et les profits des sergenteries (*vorsterien*) de Gempe, de Humbeek, de Zemst et de Weerde, qui lui avaient été octroyées et confirmées respectivement par deux lettres patentes émanées des feus ducs Jean [IV] et Philippe [Ier] de Brabant, lettres à travers lesquelles furent passées les présentes.
- 1431 /107** 1431, 12 avril (N). Philippe le Bon, à la requête de Goessen

Lemmens, surnommé Bul, lui confirme la jouissance des 18 couronnes d'or par an qui lui avaient été assignées sur les profits de l'affermage des mairies et terres communes spécifiées dans les lettres patentes du feu duc Jean [IV] de Brabant et ratifiées par autres semblables lettres du successeur et frère de celui-ci Philippe [Ier], lettres à travers lesquelles furent passées les présentes.

- 1431 /108 1431, 12 avril, [Bruxelles] (L). Anthonius, dit *Thoenys*, fils du feu chevalier de ce nom, transporte entre les mains de Godefridus de Fine, prêtre, maieur du chapitre de Sainte-Gudule à Bruxelles et de Willelmus de Zwaef, proviseur de la confrérie de Saint-Éloi en cette ville, représentant les propriétaires du fonds, au profit de Johannes Coels, receveur du duc de Brabant à Bruxelles, acceptant au nom du duc, un héritage avec habitation et appartenances, situé en dehors de la porte Sainte-Gudule, au lieu dit *Tellebert*, entre les biens de Johannes Reyniers et la rue aboutissant à la fontaine dite *Kyekelerborre*.
- 1431 /109 12 avril, [Bruxelles] (L). Jean Neels, de Hollande, *helmslager*, fils de feu Gauthier, tant en son nom qu'au nom de Marie Mommaerts, sa femme, transporte, au profit de Jean Coels receveur du duc de Brabant à Bruxelles, acceptant au nom du dit duc, entre les mains de Godefroid *de Fine*, prêtre, maieur du chapitre de Sainte-Gudule à Bruxelles, représentant le chanoine Florent van den Dale, propriétaire du fonds du chef de sa prébende, une partie du jardin situé en dehors de la porte Sainte-Gudule, entre les biens de feu Jacques de Molenbeke et du défunt chevalier Jean *Leonis*; 2° une autre partie de jardin, naguères acquise par lui, Jean Daneels prénommé, de Jean de Zweertveghere, sise aussi en dehors de la porte Sainte-Gudule, dans *dMolenstreetken*, entre les biens de Jacques Steppe et de ceux des conjoints susnommés.
- 1431 /110 1431, 13 avril, [Bruxelles] (L). Johannes de Deckere, fils de feu Henricus, transporte, au profit d'Elisabeth Vintsoens, fille de feu Johannes, le droit lui compétant du chef de sa femme défunte, Élisabeth Scheversteen, dans la moitié d'un héritage avec habitation, situé en dehors de la porte Sainte-Gudule à Bruxelles dans *de Warantstrate*, entre les biens de Walterus de Crummere et de Nicholas dit *Kistbuck*.
- 1431 /111 1431, 14 avril (N). Philippe [le Bon] nomme Lauwereyns Violette receveur de Tervueren et de Vilvorde en remplacement de Henric van Redingen, aux gages, droits, profits et émoluments accoutumés.
- 1431 /112 1431, 14 avril (N). Philippe le Bon, à la requête de Jan Sikens, lui confirme, après les avoir fait examiner par le chancelier Jan Bont, docteur en l'un et l'autre droit, et quelques conseillers, les lettres

patentes en vertu desquelles le feu duc Jean [IV] de Brabant, avait nommé greffier de la franchise et de quelques villages du pays de Turnhout aux gages, droits, profits et émoluments qui appartiennent à cet office.

- 1431 /113** 1431, 14 avril, [Bruxelles] (L). Johannes de Deckere, fils de feu Henricus, pour une moitié, et Élizabeth Vintsoens, fille de feu Johannes, et femme d'Egidius de Lille, pour la seconde moitié, transportent entre les mains de Dyonisius de Roy, proviseur de la confrérie de Saint-Éloi à Bruxelles, et de Petrus vanden Bossche, représentant respectivement la susdite confrérie et Machtilde Estor, veuve de Johannes van Hamme, chevalier, remariée à Nycholas de Os, possesseurs fonciers, au profit de Johannes Coels, receveur du duc de Brabant à Bruxelles, acceptant au nom du dit duc, l'héritage avec habitation, situé en dehors de la porte Sainte-Gudule en cette ville, dans de *Warantstrate*, entre les biens de Walter de Crummere et Nycholas dit *Kistbuck*.
- 1431 /114** 1431, 14 avril (N). Cédule par laquelle il est ordonné aux maîtres de la Chambre des Comptes à Bruxelles d'allouer en dépense au receveur général de Brabant, Jan Balyart, une somme de 12 livres de 40 gros monnaie de Brabant la livre, payée par lui pour le papier livré aux secrétaires de la chancellerie de Brabant depuis le 5 octobre dernier jusqu'à ce jour.
- 1431 /115** 1431, 15 avril, [Bruxelles] (L). Nycholaus dit *Colart de Hennyn*, fils de Johannes, transporte entre les mains de Dyonisius de Roy, proviseur de la confrérie de Saint-Éloi à Bruxelles au profit de Johannes Coels, receveur du duc de Brabant en cette ville, acceptant au nom du dit duc, un héritage avec habitation, situé en dehors de la porte Sainte-Gudule au dit Bruxelles, dans de *Warantstrate*, entre les biens de feu Gerardus Gheval et de feu Jacobus Lievins.
- 1431 /116** 1431, 15 avril (N). Philippe [le Bon] fait connaître à l'abbesse et aux religieuses du couvent de Binderen l'arrêt rendu en Conseil touchant le différend existant entre Willem van Eycke, représentant Gloire, sa fille, d'une part, et Jan van Gemert, intervenant au nom de sa fille Yden, d'autre part, au sujet de l'obtention de la prébende devenue vacante en leur couvent.
- 1431 /117** 1431, 18 avril (N). Philippe le Bon, après avoir fait examiner par le chancelier de Brabant, Jan de Bont, docteur en l'un et l'autre droit et chanoine de Cambrai, et par quelques autres conseillers les lettres du feu duc Jean [IV], datées de Vilvorde, 10 janvier 1420 [voyez l'analyse n° 9763] contenant le texte de celles émanées du feu duc Antoine de Brabant, données à Turnhout le 3 mars 1413 [voyez l'analyse n° 9071], les confirme, en les reproduisant

textuellement, à la requête des prier et religieux du couvent des chartreux à Zelem lez-Diest.

- 1431 /118** 1431, 18 avril (N). Philippe le Bon, à la requête des prieure et religieuses du couvent de Ter Cluysen, leur confirme, en les reproduisant intégralement, après les avoir fait examiner par le chancelier Jan Bont, docteur en l'un et l'autre droit, et quelques conseillers du Conseil de Brabant, les lettres de privilèges octroyées à leur couvent par le duc Jean [IV] de Brabant, à Halle, le 11 mars 1422 [voyez l'analyse n° 9996], et les lettres confirmatives de celles-ci, émanées de feu duc Philippe [Ier], frère et successeur du duc Jean [IV], datées du château de Louvain, 6 septembre 1429 [voyez l'analyse n° 1429/184].
- 1431 /119** 1431, 18 avril (N). Aernt de Buck, prieur, et les frères de Notre-Dame à Tirlemont au diocèse de Liège, en reconnaissance de ce qu'il ait plu au duc Philippe [le Bon] leur confirmer à perpétuité la donation de 100 cordes de bois (*wissenhouts*) par an sur le bois de Lo que leur a jadis faite la duchesse Jeanne de Luxembourg et de Brabant, et que leur ont confirmée ses successeurs aux duchés de Brabant et de Limbourg, les ducs Antoine, Jean [IV] et Philippe, s'obligent à célébrer annuellement, en sus des services auxquels ils sont déjà astreints, une messe du Saint-Esprit la vie durant du duc Philippe et, après son décès une messe solennelle de *Requiem*.
- 1431 /120** 1431, 18 avril (N). Philippe [le Bon] mande au receveur de Louvain qu'à la requête des prieur et frères de Notre-Dame à Tirlemont, il leur a confirmé les lettres de son prédécesseur au duché de Brabant, feu le duc Philippe [Ier], à travers lesquelles furent passées les présentes, et en vertu desquelles 100 cordes (*wissen*) de bois par an, à livrer du bois de Lo, avaient été octroyées aux dits religieux pour leur chauffage. Il ordonne au dit receveur et à ses successeurs en cet office de faire jouir de cette faveur les religieux susnommés.
- 1431 /121** 1431, 18 avril (N). Philippe le Bon, ayant, à la requête des prieur et frères de Notre-Dame à Tirlemont, confirmé les lettres par lesquelles son prédécesseur, le feu duc Philippe [Ier] de Brabant, a assigné aux dits religieux une rente de dix livres et 12 deniers par an sur la recette de Tirlemont, lettres à travers lesquelles furent passées les présentes lettres confirmatives, en informe le receveur de cette ville et lui ordonne de payer régulièrement cette rente au couvent précité.
- 1431 /122** 1431, 18 avril (N). Philippe le Bon, à la requête des prieur et religieuses de Ter Cluysen dans la forêt de Soignes, leur confirme les lettres patentes de la duchesse Jeanne de Brabant [dont le texte est mis dans les présentes lettres confirmatives].

-
- 1431 /123** 1431, 18 avril Philippe le Bon, à la demande des chartreux de Zelem-lez-Diest, approuve et ratifie, en la reproduisant de mot à mot, la charte donnée à Vilvorde, le 10 janvier 1420 [voyez l'analyse n° 9763] par laquelle le duc Jean IV de Brabant leur confirma les privilèges, franchises, immunités et donations que le duc Antoine leur avait octroyés par lettres datées de Turnhout, 3 mars 1413.
- 1431 /124** 1431, 18 avril (N). Philippe [le Bon] fait connaître la sentence rendue ce même jour au Conseil de Brabant en cause des sujets que possèdent au village de Zelk les chartreux de Zelem-lez-Diest d'une part et les ville et gilde des drapiers de Halen d'autre part, sentence aux termes de laquelle fut reconnu à ceux de Zelk le droit de pouvoir tisser leurs draps de laine dans leur village et partout ailleurs à leur convenance, nonobstant l'opposition de la partie adverse qui fut condamnée à restituer à Arnde vanden Poele et à d'autres sujets des dits chartreux à Zelk, les amendes qu'elle leur aurait infligées en raison de ce que dessus.
- 1431 /125** 1431, 18 avril (N). Philippe [le Bon] fait savoir que, suivant la relation à lui faite par le chancelier et quelques conseillers de Brabant, Jan Gobelet, naguères maître de la monnaie de Brabant, a rétracté par-devant eux les propos déshonorants écrits par lui à Symon den Bruynen, changeur habitant Anvers, sur le compte de Henric van Brakel, marchand de Nimègue (Nijmegen).
- 1431 /126** 1431, 18 avril (N). Philippe [le Bon] maintient Jan van Schoenvorst, burgrave de Montjoie (Monschau), seigneur de Cranendonck et de Diepenbeek, dans l'exercice de ses fonctions de châtelain du bourg de Louvain, aux gages, droits, profits et émoluments accoutumés, plus 50 francs par an, les neuf comptes au prix de huit *peters* d'or de Louvain, pour les gages des sous-châtelain, portier et gardes.
- 1431 /127** 1431, 18 avril (N). Philippe [le Bon] confirme, à la requête du chantre de Saint-Pierre de Louvain, Lodewyc van Steynvoert, les lettres par lesquelles son prédécesseur au duché de Brabant, feu Philippe [Ier], lui a assigné sur la recette de Louvain une rente de 12 livres monnaie de Louvain par an, et ordonne en conséquence au receveur de cette ville de payer la dite rente et les arrérages au dit Lodewyc et à ses successeurs.
- 1431 /128** 1431, 18 avril (N). Philippe [le Bon] accorde au conseiller Jan van Schoenvorst, burgrave de Montjoie (Monschau), seigneur de Cranendonck et de Diepenbeek, en sus de ce qu'il lui a octroyé par autres lettres patentes[de ce même jour], deux bonniers de bois par an pour son chauffage, à désigner dans le bois de Lo et à livrer par le receveur de Louvain auquel il ordonne de le faire.

-
- 1431 /129** 1431, 18 avril Philippe [le Bon] ordonne aux maîtres de la Chambre des Comptes à Bruxelles d'allouer en dépense au receveur général de Brabant Jean Balyart une somme de 10 florins Arnoldus donnée en pourboire au messenger qui apporta au duc et à la duchesse, sa femme, un cierge bénit de cire blanche, de la part du feu pape Martin V.
- 1431 /130** 1431, 22 avril (N). Philippe [le Bon] édicte une ordonnance touchant le port de livrées, d'habits et d'effets distinctifs en ce qui concerne les personnes nobles et non nobles des deux États laïcs du duché de Brabant, et charge l'amman de Bruxelles d'en faire la publication en présence des magistrats aux jours et lieux accoutumés de sa juridiction.
- 1431 /131** 1431, 24 avril (N). Philippe le Bon, à la requête du prieur et religieux de Groenendaal, couvent établi dans la forêt de Soignes, et après les avoir fait examiner par le chancelier, maître Jan Bont, docteur ès lois, et autres du Conseil de Brabant, confirme, ratifie et approuve, en les reproduisant textuellement, les lettres datées de Bruxelles, 4 janvier 1428, avec toutes celles y insérées [voyez l'analyse n° 1428/13] par lesquelles son cousin et prédécesseur au duché de Brabant, Philippe [Ier], confirma et augmenta les privilèges, libertés, franchises et immunités dont jouissent les dits religieux.
- 1431 /132** 1431, 24 avril (N). Philippe le Bon, à la requête des religieux de Groenendaal en la forêt de Soignes, qui redoutaient la mise à exécution des mesures proférées contre eux en raison notamment de leur affranchissement du droit de gîte, déclare les prendre, eux, leurs serviteurs, fermiers et biens en sa spéciale protection et sauvegarde, et ordonne au drossard de Brabant au maieur de Louvain, à l'amman de Bruxelles et à tous justiciers et officiers du pays de Brabant de les protéger et défendre contre tous les malveillants.
- 1431 /133** 1431, 24 avril, Bruxelles (N). Philippe le Bon, à la requête des religieux de Groenendaal, de Rouge-Cloître, de Zevenborren (Sept-Fontaines) en la forêt de Soignes, de Korsendonk, de Bethléem, de Ter Cluysen, de Val-Sainte- Barbe (*Barberendaal*), de Sainte-Agnes (*Sint-Agnetendal*) à Tirlemont, de *Onze-Lieve-Vrouw-ten-Troon* près de Herentals, de *Onze-Lieve-Vrouw Ter Hage* lez Eindhoven, de Sint-Ursula à Louvain dans die *Halfstraten*, de Sint-Anna à Diest, de Notre-Dame au Falcon à Anvers, leur confirme, après les avoir fait examiner par le chancelier Jean Bont, docteur en l'un et l'autre droit, et par quelques autres du Conseil de Brabant, et en les reproduisant intégralement les lettres de son prédécesseur au duché de Brabant le feu duc Philippe [Ier], son cousin, datées de

Bruxelles, 14 octobre 1428 [voyez l'analyse n° 1428/255] portant confirmation, de celles y insérées de son frère prédécesseur défunt Jean Ier, données à Turnhout, le 17 décembre 1421 [voyez l'analyse n° 9979].

- 1431 /134** 1431, 24 avril (N). Philippe [le Bon] confirme, à la requête des prieur et religieux de Bois-Seigneur-Isaac, après les avoir fait examiner par le chancelier Jan Bont, docteur en l'un et l'autre droit et chanoine de Cambrai, et par quelques autres du Conseil de Brabant, et en les reproduisant textuellement les lettres datées de Bruxelles, 18 mars 1428 [voyez l'analyse n° 1428/87] par lesquelles son cousin et prédécesseur au duché de Brabant, Philippe [Ier] avait confirmé les lettres données en faveur du dit couvent par son frère défunt, le duc Jean IV à Bruxelles, le 2 avril 1426 [voyez l'analyse n° 10.346].
- 1431 /135** 1431, 24 avril (N). Philippe le Bon, à la requête des prieure et religieuses du Val-Sainte-Barbe (*Barberendaal*) à Tirlemont, confirme, en les reproduisant intégralement, les lettres confirmatives de celle des 8 novembre 1428 et 8 janvier 1426 [voyez l'analyse n° 10.324] que leur avait octroyées le feu duc Philippe [Ier], son cousin prédécesseur au duché de Brabant, à Bruxelles, le 18 mars 1428 [voyez l'analyse n° 1428/83].
- 1431 /136** 1431, 24 avril (N). Philippe le Bon, à la requête des religieuses du Val-Sainte-Barbe (*Barberendaal*) à Tirlemont, leur confirme, en les reproduisant [la reproduction est mise dans la présente copie] après les avoir fait examiner par le chancelier, maître Jan Bont, docteur en l'un et l'autre droit et chanoine de Cambrai, et quelques conseillers de Brabant, les lettres patentes par lesquelles son prédécesseur au duché de Brabant, Philippe [Ier], reconnut le dit couvent au nombre de ceux qui devaient jouir de l'affranchissement du droit de collation de prébende dont jouissaient les duc de Brabant à leur Joyeuse Entrée.
- 1431 /137** 1431, 24 avril (N). Philippe [le Bon] mande au drossard de Brabant, au maïeur de Louvain, à l'amman de Bruxelles et à tous autres officiers de justice du pays de Brabant qu'il a pris sous sa spéciale protection et sauvegarde les religieux de Zevenborren (Sept-Fontaines), leurs serviteurs et biens, et qu'à leur requête il les charge d'assurer à tous ceux du dit couvent, situé dans la forêt de Soignes, la sécurité et la paisible jouissance de leurs privilèges et franchises notamment de leur affranchissement du droit de gîte contre tous malveillants.
- 1431 /138** 1431, 24 avril (N). Philippe le Bon, à la requête des religieux du couvent de Zevenborren (Sept-Fontaines) en la forêt de Soignes, leur confirme les lettres patentes [non reproduites dans la présente

copie] par lesquelles son cousin et prédécesseur au duché de Brabant, Philippe [Ier], leur confirma tous les privilèges, franchises, exemptions, dons, etc., accordés à leur couvent par lettres de la duchesse Jeanne de Brabant et du duc Jean IV, frère défunt de Philippe [Ier] précité y insérées textuellement.

- 1431 /139** 1431, 24 avril (N). Philippe [le Bon] fait savoir au drossard de Brabant, au maïeur de Louvain, à l'امان de Bruxelles et à tous autres justiciers et officiers de Brabant, qu'il a pris sous sa particulière protection et sauvegarde les prieur et religieux du couvent de Saint-Paul dit Rouge-Cloître, sis en la forêt de Soignes, de même que tous les serviteurs et biens de ce couvent, et leur ordonne d'assurer à ceux-ci la jouissance de cette grâce et spécialement de l'affranchissement du droit de gîte contre tous ceux qui les menacent à ce propos.
- 1431 /140** 1431, 24 avril (N). Philippe [le Bon] ordonne au receveur de Tirlemont de laisser la jouissance de l'une de ses sergenteries de cette ville à Michelet Lalemant, cuisinier de bouche du feu duc Philippe [Ier] de Brabant jusqu'au remboursement de la somme lui due, sergenterie qui aurait été octroyée au dit Michelet par lettres patentes du dit feu duc qu'il confirme et à travers lesquelles furent passées les présentes lettres confirmatives.
- 1431 /141** 1431, 25 avril (N). Philippe [le Bon] ordonne à Peter van Eupen, huissier et chercheur de fiefs obscurcis et celés (*leenvynder*) de poursuivre en paiement du deuxième terme de leurs quote-parts respectives dans l'aide naguère consentie au feu duc Philippe [Ier] de Brabant par les Trois États de ce duché, les habitants des pays, villes, etc., mentionnés comme suit dans une liste spéciale qui précède. Sous Kontich, les habitants d'Edegem (?) (*Ghideghem*), de Mortsel et de Hove (?) (*Hemso*). Sous Herentals, les habitants de Morkhoven et de Noorderwijk, de la terre appelée *Tsertogenlant* et de l'avouerie de Duffel. Sous Zandhoven, ceux du *Kempshof* et de Massenhoven. Sous les seigneurs subalternes (*smale heren*), les habitants des villes et pays de Breda et de Bergen op Zoom, de la ville de Steenberg, du commun pays de Bergen op Zoom et de Breda, de la terre de Duffel, du pays de Malines *geheyten van Arkel* et du pays de Turnhout.
- 1431 /142** 1431, 26 avril (N). Philippe le Bon, à la requête des maîtresse et béguines de Hoogstraten, leur confirme les lettres de privilège du feu duc Philippe [Ier], son cousin et prédécesseur au duché de Brabant [dont la reproduction du texte est omise dans les présentes lettres confirmatives].
- 1431 /143** 1431, 27 avril (N). Philippe le Bon, à la requête des habitants de Berg et de Steenokkerzeel, leur confirme, en les reproduisant

textuellement, les chartes datées des 15 septembre 1248, 28 août 1290 et 18 août 1337 [respectivement analysées sous les nos 45, 146 et 480] qui avaient été confiées naguères au défunt chevalier Everard Bote pour être confirmées par le duc Antoine de Brabant, mais non restituées par lui ni par ses héritiers, et aux termes desquelles les susdits habitants avaient obtenu sous certaines conditions, pour les besoins de leur chauffage et le pâturage de leur bétail, le marais dit Laere, situé entre ces deux villages, et leur accordant l'exemption des aides et subsides.

- 1431 /144** 1431, 27 avril, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] fait connaître la sentence rendue au Conseil de Brabant par le chancelier maître Jan Bont, docteur en l'un et l'autre droit et chanoine de Cambrai, et quelques autres conseillers, aux termes de laquelle les Lombards tenant table de prêt à Tirlemont seront renvoyés des poursuites intentées contre eux par le maieur de cette ville Ywaen de Mol, pour avoir pris un *oertken*, de la valeur de trois deniers, au lieu d'un *prixken*, valant deux deniers, sur chaque livre de 40 gros monnaie de Brabant par eux prêtée aux bourgeois de la dite ville.
- 1431 /145** 1431, 27 avril (N). Philippe [le Bon] confirme et ratifie à la requête des habitants de Berg et de Steenokkerzeel (?) (*Hockensele*), en les reproduisant textuellement, les chartes émanées de ses prédécesseurs au duché de Brabant, Henri [III], Jean [Ier] et Jean [III], respectivement datées de Louvain, le 15 septembre 1248, 28 août 1290 et Tervueren, 18 août 1337 [voyez les analyses nos 48, 146 et 450], en vertu desquelles fut octroyé aux dits habitants le marais dit Lare, situé entre ces deux localités, pour les besoins de leur chauffage avec droit de pacage, à charge de payer annuellement un cens de 40 livres de Louvain et deux gelines par feu; redevance moyennant laquelle leur fut accordée aussi l'exemption de toutes aides et contributions sauf de celles dues en temps de guerre, à l'occasion du mariage des enfants du duc et de l'admission de ses fils à la chevalerie. Par les mêmes lettres confirmatives le duc Philippe déclare que le fait d'avoir contribué au paiement de certaines aides ne leur pourra nuire en rien quant à la jouissance ultérieure de ce privilège.
- 1431 /146** 1431, 27 avril (N). Philippe le Bon, à la suite d'un accord conclu entre lui et Margriete Wittekens, assigne à celle-ci sur la recette de Tervueren et de Vilvorde une rente viagère de 24 livres de 40 gros monnaie de Brabant la livre par an, payable en deux versements semestriels, en acquit d'une somme de 672 livres semblables dont le feu duc Philippe [Ier], son cousin et prédécesseur au duché de Brabant, était resté redevable envers la dite Margriete, du chef de dépenses faites chez elle par lui et sa suite avant son accession au trône ducal.

-
- 1431 /147** 1431, 28 avril (N). Philippe [le Bon] prend les religieux, serviteurs et biens de Postel sous sa protection et sauvegarde, et fait connaître de quoi devront se contenter, quant à la nourriture, la boisson et le temps de séjour dans cette maison ceux qui y cherchent refuge. La publication des présentes lettres de protection, et de sauvegarde dut se faire aux lieux accoutumés dans leurs juridictions respectives, par le drossard de Brabant, l'écoutète d'Anvers et margrave du pays de Rijen, et les écoutètes de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch), du Maasland, du Kempenland, du Peelland et d'Oisterwijk.
- 1431 /148** 1431, avril (N). Philippe le Bon, à la requête de Jenneken, femme de chambre de feu Jeanne de Brabant, confirme les lettres données à Bruxelles, le 23 février 1428, par lesquelles le feu duc Philippe [Ier] de Brabant avait assigné la pension de 20 couronnes d'or de France par an de la dite Jenneken sur la recette de Lierre, celle du *bodemgeld* à Rumst étant devenue insuffisante pour en assurer le paiement régulier. Une note, écrite à la suite de cette copie, porte que semblables lettres mutatis mutandis furent le même jour octroyées par le duc à Zoeten van Coelen et à Elze van Lynnep, assignant leurs pensions, chacune de 10 couronnes par an, respectivement sur les recettes de Lierre et de Turnhout.
- 1431 /149** 1431, 2 mai, [Bruxelles] (L). Henricus Clueting, fils de feu Johannes, transporte à Paulus de Volxhem, fils de feu Willelmus: 1° un bonnier de terre, situé à Leeuw [Saint-Pierre], sur le territoire de *Goresbeken* au champ dit *Dorene putvelt*, entre les biens du monastère de Klein-Bijgaarden et de Johannes de Cauwenberge, et s'étendant jusqu'au lieu dit *de Voelen*; 2° 17 verges de terre comprises dans une partie de 87 verges de terre situées au même lieu avec le droit compétant au dit vendeur dans le reste de cette partie.
- 1431 /150** 1431, 5 mai, [Bruxelles] (L). Petrus de Deeu, fils de feu Henricus, transporte entre les mains de Johannes Tshenrix dit *Coppens*, représentant le propriétaire du fonds, au profit de Geldolphus Golle, fils de feu Geldolphus, un héritage sans habitation situé au lieu-dit *Tellebert*, entre les biens de feu Egidius de Waterlooes à présent des héritiers de feu Henricus de Wolf, d'une part, et ceux de feu Nychasius Sbeckers que possèdent maintenant Daniel Daneels, *tinnepotgieter*, et Johannes Slotel, prêtre, d'autre part, et touchant par derrière aux biens de feu Eduwardus de Pundere.
- 1431 /151** 1431, 8 mai, [Bruxelles] (L). Katherina de Rijbeke, fille de feus Johannes et de Katherina Tuyninx, et son mari Petrus de Bakelen, transportent au profit de Katherina de Meerbeek, fille de feu Willelmus, et de son mari, Johannes de Hert: 1° entre les mains de Johannes Zoetack, représentant le duc comme seigneur foncier, la

moitié d'un cens héréditaire de quatre florins d'or par an à charge d'un héritage avec habitation et appartenances, vulgairement appelé *de Zeyzenne*, situé en dehors de l'ancienne porte Sainte-Gudule à Bruxelles, entre les fossés de la ville et le parc ducal; 2° entre les mains de Gudila de Habbeke, fille de Johannes, représentant ses frères et soeurs, comme possesseurs du fonds, la même part du cens susdit à charge d'un demi-bonnier de terre arable situé en dehors de la porte de Cologne (Köln) entre les biens de Henricus de Ascha et de Johannes de Wintelere.

- 1431 /152** 1431, 8 mai, [Bruxelles] (L). Margareta Blassaert, fille de feu Johannes et veuve de Willelmus de Lathouwere, transporte l'usufruit lui compétant du chef de son ami défunt dans un cens héréditaire et annuel de dix livres argent courant assigné sur un héritage appelé *de Zeyzenne*, situé en dehors de la porte Sainte-Gudule à Bruxelles, en face du marché au bétail, entre les fossés de la ville et la rue ducale, au profit de Johannes, Margareta et Aleyde de Lathouwere, ses enfants, acceptant pour eux-mêmes et au nom de Katherina de Lathouwere, leur soeur, de Willelmus de Lathouwere, leur neveu, fils de feu Egidius, et d'Egidius Achterscellincs, aussi leur neveu, fils de feu Henricus et de feue Élisabeth de Lathouwere.
- 1431 /153** 1431, 8 mai, [Bruxelles] (L). Clara Tuyninx, fille de feu Johannes et veuve de Johannes de Frigidomonte dit *Tserhuyghs*, transporte entre les mains de Johannes Zoetac, représentant le duc, et de Gudile de Habbeke, fille de Johannes, intervenant pour elle-même et pour les frères et soeur repectivement seigneurs fonciers des biens ci-après mentionnés, au profit de Katherine de Meerbeeke, fille de feu Willelmus et de son mari, Johannes de Hert, la moitié d'un cens héréditaire de quatre florins d'or par an hypothéqué: 1° sur un héritage avec habitation et appartenances, vulgairement appelé *de Zeyzene*, situé en dehors de l'ancienne porte Sainte-Gudule à Bruxelles, entre les fossés de cette ville et la rue du parc ducal; 2° sur un demi bonnier de terre arable, situé en dehors de la porte de Cologne (Köln), entre les biens de Henricus de Ascha et de Johannes de Wintelere.
- 1431 /154** 1431, 9 mai, [Bruxelles] (L). Johannes, Margareta et Aleydis de Lathouwere, enfants de feu Willelmus, Johannes de Neve et Henricus Neeten, époux respectifs de Margareta et Aleydis précitées, tant pour eux-mêmes qu'au nom de Katherina de Lathouwere, leur soeur et belle-soeur, de Willelmus de Lathouwere, leur neveu, fils de feu Egidius, et d'Egidius Achtscellinc, aussi leur neveu, fils de feu Henricus et de feue Élisabeth de Lathouwere, sa femme, transportent entre les mains de Johannes Zoetack, représentant le duc de Brabant, seigneur foncier, au profit de Katherina de Meerbeke, fille de feu Willelmus, et de son mari et

tuteur légal, Johannes de Hert, un cens héréditaire de 10 livres argent courant par an assigné sur un héritage avec habitation et appartenances, vulgairement appelé *de Zeyzenne*, situé en dehors de la porte Sainte-Gudule à Bruxelles en face du marché au bétail entre les fossés de la ville et la rue ducale.

- 1431 /155** 1431, 9 mai, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] fait connaître la sentence rendue au Conseil de Brabant par le chancelier Jean Bont, docteur *utriusque juris*, et quelques autres conseillers, en cause des abbesse et religieuses de Mariënrode ou de Rotem près de Halen, d'une part, et Corneille van Aa de Landwijk et les proviseurs de la table du Saint-Esprit au dit Halen, possesseurs de deux moulins situés à Halen et Over- Halen, d'autre part, au sujet de la reconstruction et de l'exploitation par les susdites religieuses du moulin de *Breebemde*.
- 1431 /156** 1431, 12 mai (N). Philippe [le Bon] délègue le conseiller et chambellan héréditaire de Brabant, Raesse van Grave, seigneur de Heverlee, et le maïeur de Mont-Saint-Guibert à Nil-Picereux, pour y faire une enquête au sujet du bois de la nuisance ou de l'utilité d'un *beken* [sorte de barrière] que les religieux du couvent de Groenendaal y avaient fait établir pour empêcher le bétail de commettre des dégâts dans les champs cultivés.
- 1431 /157** 1431, 12 mai (N). Philippe [le Bon] reconnaît avoir reçu des mains du receveur général de Brabant Jean Balyaerts, la somme de 100 couronnes de France, montant de la redevance due par la ville de Nivelles, pour le terme, échu aux Pâques dernières, de l'octroi des maltôtes et assises en cette ville.
- 1431 /158** 1431, 12 mai (N). Philippe [le Bon] confirme, à la requête des doyen et chapitre de Saint-Pierre de Louvain, certaines lettres patentes de Philippe [Ier], son cousin et prédécesseur au duché de Brabant, en vertu desquelles des rentes leur auraient été assignées sur la recette de Louvain, lettres non reproduites dans la présente copie.
- 1431 /159** 1431, 12 mai (N). Philippe [le Bon] confirme à Rikart van Os, qui fut valet de chambre du feu duc Jean [IV] de Brabant, la jouissance du produit d'une des deux sergenteries de la ville de Tirlemont, qui lui avait été octroyée sa vie durant par lettres patentes du dit duc datées de Lierre, 30 janvier 1426, lettres ratifiées par celles du frère et successeur du dit duc Jean, feu Philippe [Ier], données à Bruxelles, le 19 janvier 1429.
- 1431 /160** 1431, 12 mai (N). Philippe le Bon, après les avoir fait vérifier par le chancelier Jan Bont, docteur en l'un et l'autre droit, et quelques conseillers de Brabant, confirme, à la requête de Jan Carper, les

lettres du feu duc Jean [IV] de Brabant et ratifiées par son frère et successeur, le duc Philippe [Ier], en vertu desquelles une rente de 18 livres de 40 gros monnaie de Brabant la livre lui avait été assignée sur la recette de Tirlemont.

- 1431 /161** 1431, 12 mai (N). Philippe [le Bon] confirme à Jan van Santbeke, valet de chambre du feu duc Jean [IV] de Brabant, la jouissance du produit net de la sergenterie de Halen, qui lui avait été octroyée par lettres du dit duc, datées de Bruxelles, 22 juin 1426 et confirmée par lettres de son successeur et frère, le feu duc Philippe [Ier], données en la même ville, le 19 janvier 1429.
- 1431 /162** 1431, 13 mai (N). Philippe [le Bon] reconfirme aux marchands lombards tenant table de prêt à Tirlemont, les frères Jan et Bartholomeus Madea, Francken et Danel Boba et leurs associés, les privilèges qui leur ont été octroyés par lettres patentes de son cousin et prédécesseur au duché de Brabant, le feu duc Philippe [Ier], datées de Louvain, 5 octobre 1429 et confirmées une première fois par lui-même le 11 novembre 1430.
- 1431 /163** 1431, 13 mai 1431 (N). Par sentence du Conseil de Brabant, autorisation est donnée aux bateliers de Zandvliet d'aménager un port le long de l'Escaut.
- 1431 /164** 1431, 15 mai, [Bruxelles] (L). Katherina Danijs, fille de feu Theodorus, transporte entre les mains de Johannes Coels, représentant le duc de Brabant, seigneur foncier, au profit du dit Johannes, acceptant au nom du duc: 1° de *Vorstemolen*, situé au lieu-dit *Borchwal*, en face du *Moutmolen*; 2° un héritage vague, sur lequel se trouvaient jadis deux habitations, situé entre le dit *Vorstemolen* et la Senne.
- 1431 /165** 1431, 15 mai, [Bruxelles] (L+N) Egidius de Linckenbeke et Johannes Meerte, fils de Henricus, échevins de Bruxelles, délivrent un vidimus d'un acte daté du 9 septembre 1423 et analysé sous le n° 10.108.
- 1431 /166** 1431, 24 mai (N). Philippe [le Bon] ordonne à l'écoutète d'Anvers et margrave du pays de Rijen, ainsi qu'à l'écoutète du Waterland, de poursuivre par voie de justice tous les habitants de Zandvliet qui refusent d'acquitter les droits d'accises nouvellement imposés et affermés à Claes de Mayre pour un terme de 16 ans, à l'effet de trouver les 190 couronnes d'or que nécessiteront l'endiguement et l'entretien du port de cette localité.
- 1431 /167** 1431, 1er juin (F). Philippe le Bon, ayant par lettres patentes du 1er avril dernier nommé en qualité de chancelier de Brabant son féal conseiller et maître des enquêtes de son hôtel maître Jehan Bont,

docteur en droit canon et civil, fixe les gages ordinaires dont celui-ci jouira de ce chef à la somme de 1000 *peters* d'or monnaie de Louvain, payable par le receveur général de Brabant par versements trimestriels, à commencer le 1er juillet prochain.

- 1431 /168** 1431, 1 juin (N). Philippe [le Bon] porte les gages du conseiller Raesse van Graven, seigneur de Heverlee et Malèves de 200 à 400 écus de Louvain par an, et lui alloue une indemnité de 125 écus semblables que devra payer le receveur de Brabant Jan Bailiart.
- 1431 /169** 1431, 2 juin (N). Philippe le Bon, à la requête de Margriete, veuve de Jan Everards, lui confirme les lettres patentes à travers lesquelles sont passées les présentes, par lesquelles Philippe [Ier], son cousin et prédécesseur au duché de Brabant, avait assigné 40 couronnes de 40 *placken* la couronne sur le produit de l'avouerie de Mol au profit de la dite Margriete, et affranchit celle-ci de la redevance annuelle de 10 couronnes semblables par elle due pour des biens situés à Tervueren.
- 1431 /170** 1431, 3 juin, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] ordonne au receveur général Jan Balyart, de faire livrer pour une fois seulement 50 *ezeladen* de bois et une demie cule de charbons de la forêt de Soignes en la maison à Bruxelles de Herman, huissier de la Chambre du Conseil en l'hôtel ducal au dit Bruxelles.
- 1431 /171** 1431, 3 juin, Bruxelles Philippe [le Bon] confirme en les reproduisant [reproduction mise dans la présente copie], après les avoir soumis à l'examen du chancelier Jan Bont, docteur en droit canon et droit civil, chanoine de Cambrai, et de quelques conseillers de Brabant, les lettres par lesquelles le feu duc Philippe [Ier], son cousin et prédécesseur au duché de Brabant, avait naguères autorisé les prieur et religieux du couvent Saint-Paul dit Rouge- Cloître à clôturer certains chemins traversant l'enclos de leur couvent.
- 1431 /172** 1431, 3 juin, Bruxelles (N). Philippe le Bon, à la requête des religieux du couvent de Saint-Paul dit Rouge-Cloître, situé près d'Auderghem dans la forêt de Soignes, après les avoir fait examiner duement par le chancelier Jan Bont, docteur en droit canon et civil et chanoine de Cambrai, ainsi que par quelques conseillers de Brabant, leur confirme, en les reproduisant intégralement, les lettres du feu duc Philippe [Ier], son cousin et prédécesseur au duché de Brabant, datées de Bruxelles, 4 janvier 1428 [1428/15], contenant les textes dans l'ordre ci-après, de diverses lettres émanées des ducs et duchesse de Brabant, datées comme suit: Mons, 6 décembre 1418 [n° 9604]; Louvain, 31 août 1415 [n° 9284]; Bruxelles, 12 août 1387 [n° 6410]; Bruxelles, 17 juillet 1393 [n° 6771]; Bruxelles, 26 avril 1395 [n° 6848]; Bruxelles,

1er mai 1395 [n° 6849], Bruxelles, 16 juillet 1395 [n° 6857], Bruxelles, 7 décembre 1397 [n° 7213], Bruxelles, 12 avril 1398 [n° 7249]; Louvain, 20 septembre 1424 [n° 10.174]; Turnhout, 17 décembre 1421 [n° 9979].

- 1431 /173** [14]31, 3 juin (F). Substance des lettres de cette date, par lesquelles le duc de Brabant confirme en faveur des religieux de Rouge-Cloître le droit de pâture dans la forêt de Soignes pour 24 vaches, un taureau, 61 pourceaux et 100 brebis, qui leur avait été concédé en aumône par lettres de la duchesse Jehanne et de ses successeurs au duché de Brabant, feus Antoine, Jean IV et Philippe [Ier].
- 1431 /174** 1431, 3 juin (N). Philippe le Bon, à la requête des prier et religieux de Zevenborren (Sept-Fontaines) en la forêt de Soignes approuve et ratifie en les reproduisant textuellement avec toutes les lettres y insérées du duc Jean IV et de l'archiduchesse Jeanne de Brabant, celles de son prédécesseur au duché de Brabant, le duc Philippe [Ier], datées de Bruxelles, 4 janvier 1428 [1428/15].
- 1431 /175** [14]31, 3 juin (F). Substance des lettres de cette date, par lesquelles le duc de Brabant Philippe le Bon, etc. confirma aux religieux de Zevenborren (Sept-Fontaines) le droit de pâture dans la forêt de Soignes qui leur avait été octroyé en vertu de deux lettres, l'une émanée de la duchesse Jehanne et l'autre du duc Jean [IV] de Brabant, pour 24 vaches, un taureau, huit chevaux, 61 pourceaux et 100 brebis.
- 1431 /176** 1431, 4 juin, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] ordonne au receveur général de Brabant, Jan Balyaert de payer pour une fois à Dyrck van Meyngersreut la somme de 100 *peters* d'or monnaie de Louvain qu'il lui accorde pour le récompenser de ses services.
- 1431 /177** 1431, 5 juin, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] ordonne au receveur d'Ijse, de Hoeilaart et de La Hulpe de payer 27 couronnes d'or de France à Lambrecht de Coster, appelé *de Molenslegere*, pour prix de la meule qu'il vendit le 28 juillet 1424 pour être placée dans le moulin de Hoeilaart, à Jan de Saint-Omers lors receveur d'Overijse, etc., en présence de Cornelys Stootpot, inspecteur assermenté des moulins et de Colyn, le charpentier du feu duc Jean [IV] de Brabant.
- 1431 /178** 1431, 6 juin, Bruxelles (F). Philippe le Bon, à la requête des religieux d'Orival, de l'ordre de la Sainte-Trinité, maison sous l'invocation de sainte Barbe sise près de Nivelles au Roman Pays de Brabant confirme, en les reproduisant intégralement, les lettres par lesquelles ses prédécesseurs au duché de Brabant, les ducs Jean Ier, Jean IV et Philippe, frère de ce dernier, avaient affranchi les dits religieux de toutes corvées, tailles et aides en Brabant.

-
- 1431 /179** 1431, 8 juin, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] ordonne aux drossard de Brabant, de Limbourg, de Fauquemont (Valkenburg), de Rolduc (Herzogenrath) et à tous autres justiciers et officiers des pays de Brabant, de Limbourg et d'Outre-Meuse de laisser Frederic van Husen, Jan Comen, Willem van Rutenberg et Willem van Heze, et autres amis de Gerard van Cleve, comte van der Merck jusqu'au nombre de 25 personnes avec autant de chevaux, jouir paisiblement des lettres de sauvegarde qu'il leur a octroyées pour se rendre à la journée qui se tiendra en la ville de Maastricht le 18 de ce mois entre eux et ses conseillers et amis, lettres de sauvegarde qui seront valables depuis la huitaine avant l'ouverture de la dite journée jusqu'à la huitaine après sa clôture.
- 1431 /180** 1431, 9 juin, [Bruxelles] (L). Egidius de Lille, fils de feu Johannes, et Élizabeth Bruyninx dite *Vintsoens*, sa femme, transportent au profit de Laurencius de Haren, fils de feu Johannes et de feu Élizabeth Swaeybeckers, sa femme, tout l'usufruit leur compétant la vie durant de Theodorus vanden Opstalle, tonnelier, dans la moitié d'une maison sise en dehors de l'ancienne porte Sainte-Gudule à Bruxelles, entre les biens de feu Henricus de Waybeckere, dit *Joerys*, appelés *de Ketel* et que possède maintenant Henricus Boydens, d'une part, et la *Warantstrate*, d'autre part.
- 1431 /181** 1431, 10 juin, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] déclare que, pour effectuer le rachat de la rente héritable de 400 livres monnaie de Louvain par an qui avait été assignée au profit de Jan, burgrave de Montfort, sur la recette de Louvain par lettres de son prédécesseur au duché de Brabant datées du 15 juillet 1340, il a vendu, avec le consentement de ceux des Trois États de ce duché, des rentes viagères sur la dite recette, et notamment une rente de 20 florins d'or du Rhin par an la vie durant de Henrick Potsuynsberge, fils de feu Mychiel et de Margareta Sroevers, dont celle-ci jouira la vie durant du dit Henricus.
- 1431 /182** 1431, 10 juin, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] nomme Clause [le nom patronymique est omis] sergent de justice ou *kolvedrager* en la ville d'Anvers aux droits, profits et émoluments accoutumés.
- 1431 /183** 1431, 10 juin, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] confirme, après les avoir fait examiner par le chancelier Jan Bont, docteur en droit canon et civil, et quelques autres conseillers de Brabant, les lettres du feu duc Philippe [Ier], son cousin et prédécesseur au duché de Brabant, dont il reproduit le texte [non inséré dans la présente copie], en vertu desquelles Jan Tzevel avait été pour un certain temps mis en possession des maison et biens de feu Jan de Broich aux conditions y spécifiées.

-
- 1431 /184 1431, [10] juin (F). Mention de la vente de rentes viagères à une vie sur la recette de Louvain, faite ce jour-là pour en consacrer le produit au rachat de deux rentes que possédaient sur cette recette Jean de Montforde et le seigneur de Heinsberg.
- 1431 /185 1431, 10 juin, [Bruxelles] (L). Laurencius de Haren, fils de feu Johannes et de feue Élisabeth Swaeybeckers, sa femme, transportent entre les mains de Johannes de Bulct, proviseur de la confrérie de Saint-Éloi, représentant la dite confrérie, propriétaire du fonds, au profit d'Egidius de Lille, fils de feu Johannes et d'Elizabeth Bruyninx, dite *Vintzoens*, sa femme, fille de feu Johannes, la moitié d'une maison sise en dehors de l'ancienne porte Sainte-Gudule à Bruxelles, entre le bien appelé *de Ketel* possédé par Henricus Boydens, et auparavant par feu Henricus de Waybeckere dit *Joerys* et de *Warantstrate*, aux conditions stipulées dans les présentes lettres.
- 1431 /186 1431, 11 juin, [Bruxelles] (L). Katherina de Meerbeke, fille de feu Willelmus, et Johannes de Hert, son mari, transportent entre les mains de Johannes Coels, représentant le duc, seigneur foncier, et acceptant au nom du dit duc, un héritage avec habitation et appartenances, vulgairement appelé de *Zeysenne*, située en dehors de la porte Sainte-Gudule à Bruxelles, à l'opposé du marché au bétail, entre les fossés de la ville et le parc ducal.
- 1431 /187 1431, 11 juin, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] rétablit le banc d'Uccle et fait connaître les réformes à y introduire.
- 1431 /188 1431, 11 juin, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] mande à Jan van Schoenvorst, burgrave de Montjoie (Monschau), seigneur de Cranendonck et de Diepenbeek, son conseiller, que comme tuteur du fils mineur de Helmond et administrateur des biens de cet orphelin, il l'a remplacé par le conseiller Ywaen van Cortenbach, commandeur du bailliage des Joncs de l'ordre teutonique, lui ordonnant en conséquence de se dessaisir de cette charge en faveur de ce dernier.
- 1431 /189 1431, 11 juin, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] nomme en qualité d'échevins du banc d'Uccle les personnes ci-après: Jan vander Meren de Sterrebeek, chevalier, Jan Rolibuck, Peter Pypenpoy, Willem van Kesterbeke, Jan van Carelo, Michiel vander Kelen et Wouter vander Noot, le jeune.
- 1431 /190 1431, 11 juin, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] confie la tutelle de l'enfant de feu Jan van Berlaer, en son vivant seigneur de Helmond, au conseiller Ywaen van Cortenbach, commandeur du bailliage des Joncs de l'ordre teutonique, en remplacement du conseiller Jan van Schoenvorst, burgrave de Montjoie (Monschau), qui en avait été

chargé par les feus ducs Jean [IV] et Philippe [Ier] de Brabant.

- 1431 /191** 1431, 12 juin, [Jodoigne] (F). Wilhame Babo et Gilbo le Tanneur, échevins de la ville de Jodoigne, attestent que pendant cinq jours entiers, à la requête et aux frais et dépense du receveur de Jodoigne, ils ont procédé avec le mesureur juré, appelé Jehan Millaime, et quelques anciens échevins de Jodoigne à la visite des rives de la Gete depuis cette ville jusqu'à la terre de Zétrud (Zittert), et qu'ils ont constaté que les rivages en sont tellement envasés qu'à grand peine les moulins domaniaux y établis peuvent être mis en action et que les riverains subissent de cet état de choses de très grands dommages, cause pour laquelle le receveur a fait publier un mandement au nom du duc obligeant un chacun à procéder à la mise en état de ce cours d'eau dans un délai de 40 jours sous peine d'amende.
- 1431 /192** 1431, 12 juin, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] prend certain arrangement avec les bourgmestres, échevins et conseillers de la ville de Bruxelles, touchant les paiements de la quote-part de cette ville dans l'aide naguère consentie au feu duc Philippe [Ier] par les Trois États du duché de Brabant.
- 1431 /193** 1431, 12 juin, Bruxelles (N). Philippe le Bon, après les avoir soumis à l'examen du chancelier Jan Bont, docteur en l'un et l'autre droit et chanoine de Cambrai, et de quelques conseillers de Brabant, confirme en faveur du chevalier Lodewyck Pynnock les deux lettres qui lui ont jadis été données par les feus ducs Jean [IV] et Philippe [Ier] de Brabant et à travers lesquelles sont passées les présentes, ensuite de quoi il ordonne au receveur général de Brabant de faire payer et livrer par le receveur de Louvain au dit chevalier Lodewyck Pynnock, sa vie durant, 60 vieux écus par an et 150 cordes de bois (*wissenhouts*) du bois de Lo.
- 1431 /194** 1431, 12 juin, Bruxelles (N). Philippe le Bon, ayant fait examiner par le chancelier Jan Bont, docteur en l'un et l'autre droit, et par quelques conseillers de Brabant les lettres patentes octroyées jadis au couvent des Clarisses à Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch), par le feu duc Philippe [Ier], son cousin et prédécesseur au duché de Brabant, et dans lesquelles se trouvent insérées d'autres lettres émanées de la duchesse Jeanne de Brabant [dont la reproduction est mise dans la présente copie] déclare approuver et confirmer les dites lettres et ordonne en conséquence au receveur de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch) de payer dorénavant à perpétuité aux Clarisses de cette ville une rente de dix escalins de vieux gros par an et les arrérages de celle-ci depuis le décès de Philippe [Ier].
- 1431 /195** 1431, 12 juin, Bruxelles (N). Philippe le Bon, pour récompenser le messenger à cheval Vranck Permans de ses bons services, lui

confirme les lettres du feu duc Jean IV de Brabant, approuvées et confirmées par son frère et successeur le feu duc Philippe [Ier], lettres à travers lesquelles sont fixées les présentes, et en vertu desquelles avait été octroyé au dit Vranck le bénéfice du produit de la sergenterie de Maren. Le duc ordonne en conséquence à l'écoutète de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch) de payer au dit Vranck les arrérages lui dus depuis le décès du dernier duc, son cousin et prédécesseur Philippe [Ier] prénommé.

- 1431 /196** 1431, 12 juin (F). Simple mention des lettres de cette date, en vertu desquelles Henry van Halle et Gautier Bremakere nommés messagers du duc [Philippe le Bon] de Brabant aux gages de 25 livres de 40 gros de Brabant par an, valant en livres de 40 gros de Flandre 16 livres 13 sols quatre deniers.
- 1431 /197** 1431, 13 juin, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] déclare qu'aux termes d'un appointment conclu en son nom, par ses conseillers avec Katherine van Scoenvorst, comtesse de Sayn, et dame de Rhode-Sainte-Agathe, veuve de Willem, en son vivant comte de Sayn, etc., celle-ci a renoncé aux 6000 couronnes d'or de France que le duc Antoine de Brabant s'était engagé à payer à son défunt mari par lettres datées d'Anvers, 3 mai 1413, et pour lesquelles il avait en attendant assigné aux dits conjoints une rente de 600 couronnes semblables par an sur la recette de la seigneurie de Turnhout, engagement que le successeur et fils du dit duc Antoine, le duc Jean IV de Brabant, avait confirmé par lettres données à Anvers, le 16 juin 1419 et que le frère et successeur de ce dernier, le feu duc Philippe, avait modifié par lettres datées aussi d'Anvers, 4 avril 1429, renonciation en compensation de laquelle le duc de Bourgogne donne l'ordre au receveur de Turnhout de payer à la dite veuve sa vie durant, une rente de 500 *peters* d'or par an, en deux versements à partir de la Saint- Jean Baptiste prochaine [24 juin].
- 1431 /198** 1431, 13 juin, Bruxelles (N). Katheryn van Schoenvorst, comtesse de Sayn et dame de Rhode-Sainte-Agathe, veuve de Willem en son vivant comte de Sayn, etc., déclare que, se trouvant en possession des lettres patentes de Philippe [le Bon], duc de Bourgogne, etc. datées de ce même jour [et analysées sous le numéro précédent], elle renonce au capital de 6000 couronnes d'or de France et à la rente de 600 couronnes semblables dont il y est question à condition de toucher sur la recette du pays de Turnhout, sa vie durant, une rente de 500 *peters* d'or de Louvain par an en deux versements semestriels à partir du 24 juin prochain. Elle promet de remettre au duc toutes les lettres qu'elle possède concernant cette affaire, notamment les lettres patentes des ducs Antoine, Jean [IV] et Philippe [Ier], datées d'Anvers, respectivement le 3 mai 1413, le 16 juin 1419 et le 4 avril 1429.

- 1431 /199 [1431, vers le 13 juin] (N). Philippe [le Bon] déclare que la délivrance par Katheryne van Schoenvorst, comtesse de Sayn et dame de Rhode-Sainte-Agathe, veuve de Willem, en son vivant comte de Sayn, des lettres du feu duc Jean [IV], de Brabant contenant la reproduction de celles du feu duc Antoine, datées de Bruxelles, 22 janvier 1407, ne lui portera aucun préjudice en ce qui concerne le paiement de la rente de 400 couronnes d'or de France par an qu'elle possède sur les recettes de Tirlemont, de Nivelles, de Herentals et de Jodoigne, à raison de 100 des dites couronnes par recette, paiement que le duc de Bourgogne lui garantit par les présentes lettres.
- 1431 /200 1431, 14 juin, [Bruxelles] (L). Egidius Mouwe, fils de feu Paulus, transporte entre les mains d'Elizabeth vander Roesen, remplaçant son mari absent à l'étranger, Melcior van Arkenen, seigneur foncier, au profit de Johannes de Vogel, fils de feu Johannes, un cens héréditaire d'un denier d'or dit *mottoen* qu'il possède sur un héritage où se trouvait naguères une habitation avec appartenances, situées en dehors de la porte Sainte-Gudule à Bruxelles *in vico* dit *de Lanternestrate*, entre les biens de feu Walterus de Zaventhem que tiennent présentement Willelmus Brueders et Yde de Mechlinia, sa femme, et ceux de feu Johannes Bastart que détint par après Willelmus vanden Gouwege et qui appartiennent maintenant à Nycholaus Nychoel et à Margareta, sa femme.
- 1431 /201 1431, 15 juin, [Bruxelles] (L). Johannes Voghel, fils de feu Johannes et Katherina Spapen, sa femme, transportent entre les mains d'Elizabeth vander Roesen, remplaçant son mari absent Melcior van Arkenen, seigneur du fonds, au profit de Johannes vander Baergen, fils naturel de feu Johannes et d'Aleydis de Monfort, sa femme, en héritage, autrefois avec habitation et appartenances, situé en dehors de la porte Sainte-Gudule à Bruxelles, dans le *Lanteernestrate*, entre les biens de Willelmus Brueders et d'Yde de Mechlinia sa femme, et auparavant de feu Walterus de Zaventhem, et ceux de Nycholaus et de sa femme Margareta, et que posséda auparavant feu Johannes Bastart et depuis Willelmus vanden Gouwege.
- 1431 /202 1431, 15 juin, Gand (N). Philippe le Bon, à la requête de Floris van Borssele, son conseiller, lui confirme, en sa qualité de ruward et d'héritier des pays de Hollande (Holland), de Zélande (Zeeland) et de Frise (Friesland), les lettres de Jacqueline, duchesse de Bavière et comtesse des dits pays en vertu desquelles ceux qui s'établirent au *Sommelsdijk*, atterrissement situé en Zélande (Zeeland), jouiront de la franchise de tout droit de tonlieu en ses États [voyez la charte datée de Den Haag 6 février 1431, analysée sous le n°

1431/18]

- 1431 /203** 1431, 20 juin (A/D) . Roprecht, jeune comte de Virneburg, après avoir pris le parti de Baldewinus van Rijsel contre le duc Philippe de Brabant, depuis défunt, déclare se réconcilier avec le successeur de celui-ci aux duchés de Brabant et de Limbourg, Philippe, duc de Bourgogne.
- 1431 /204** 1431, 20 juin (N). Philippe [le Bon] confirme en faveur de Rombout Everards, qui fut maître-queux du feu duc Jean [IV] de Brabant, après les avoir fait vérifier par le chancelier de Brabant Jan Bont, docteur en droit canon et droit civil, et par quelques conseillers du Conseil de Brabant, les lettres patentes en vertu desquelles le dit duc lui avait octroyé la sergenterie de Beek.
- 1431 /205** 1431, 20 juin (N). Philippe [le Bon] ordonne aux maîtres de la Chambre des Comptes à Bruxelles de passer en dépense à l'écoutète de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch), Philips, seigneur de Geldrop, une somme de 15 francs, de 16 *cromsterten* monnaie de Louvain le franc, montant de ce qu'il dépensa pendant cinq jours en conduisant à six chevaux le duc de Gueldre (Gelre) de Bruxelles à Grave.
- 1431 /206** 1431, 22 juin (N). Philippe [le Bon] fait savoir que, tant en son nom qu'au nom des villes et habitants du pays de Brabant, il agrée la paix faite avec ce pays par son cousin Robrecht, jeune comte de Virneburg, qui, du temps de son prédécesseur au duché de Brabant, le feu duc Philippe [Ier] s'en était déclaré ennemi, avec ses adhérents et aidants, à cause de Baudewyn van Ryssel.
- 1431 /207** 1431, 25 juin, [Bruxelles] (N). Aert van Pede, fils de feu Willem, déclare par-devant Lucas Pipenpoy et Aert van Eyke dit *vanden Bossche*, le jeune, échevins de Bruxelles, que Jan Coels, receveur du duc de Brabant à Bruxelles, a acheté de lui au nom du dit duc la rente de 50 couronnes d'or de France qu'il tenait à charge de la recette de Bruxelles, au prix de 500 couronnes semblables de 50 *placken* argent de Brabant pièce.
- 1431 /208** 1431, 26 juin (N). Ordonnance sur les modalités de perception du grand tonlieu de Brabant.
- 1431 /209** 1431, 27 juin, Bruxelles (N). Philippe le Bon, à la requête de Peter Pypenpoy, échevin du ban d'Uccle, qui tient de lui à cens héréditaire le moulin banal de Merchtem, confirme la sentence touchant la bannalité de ce moulin, rendue le 11 mai 1430 [1430/54], après avoir soumis cette sentence à l'examen du chancelier Jan Bont, docteur en l'un et l'autre droit, et de quelques membres du Conseil de Brabant.

-
- 1431 /210** 1431, 27 juin (N). Philippe [le Bon] nomme en qualité de maïeur d'Uccle, aux droits, profits et émoluments qui appartiennent à cet office Claes Priem, sous maïeur de Duyst au service du conseiller Jan Tshertogen, chevalier, à charge pour le dit Claes de prêter le serment pertinent entre les mains de l'amman de Bruxelles, Jan van Kestergate, à ce spécialement commis.
- 1431 /211** 1431, 27 juin (N). Philippe [le Bon] ordonne au secrétaire Peter vander Eycken, commis à la recette générale de Brabant, de payer au maïeur d'Asse, Jan van Coekelberge, la somme de huit *peters* d'or monnaie de Louvain, à titre de dédommagement d'un cheval qu'il perdit en prenant part à la prise du château de Heusden sous le commandement du drossard de Brabant, Jan van Hoerne, seigneur de Bassigny, etc.
- 1431 /212** 1431, 27 juin (N). Le drossard de Brabant, Jan van Hoerne, atteste la perte d'un cheval que fit Jan van Coekelberge, maïeur d'Asse, en prenant récemment part à la prise du château de Heusden ordonné par le duc, Philippe le Bon.
- 1431 /213** 1431, 27 juin, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] confirme, à la requête de Dyrck Broek, après les avoir fait examiner par le chancelier Jan Bont, docteur en l'un et l'autre droit, et par quelques autres conseillers, les lettres patentes du feu duc Philippe [Ier] de Brabant, en vertu desquelles le dit Dyrck avait été gratifié de la sergenterie de Léau.
- 1431 /214** 1431, 28 juin (N). Philippe le Bon, après enquête faite par le conseiller Willem van Montenaken, seigneur de Grazen et de Wilderen, et le receveur de Tirlemont, Jan vanden Steene, sur l'importance des dommages subis par le fermier de la louche (lepel) au dit Tirlemont, Jan Vranx, à cause de la guerre entre lui duc et le pays de Namur, d'une part, et les pays de Liège et de Looz, d'autre part, accorde au dit Jan Vranx une réduction de 12 muids de blé sur le prix de son fermage.
- 1431 /215** 1431, 28 juin (N). Philippe [le Bon] confirme, à la requête des bonnes gens de Wulmersum, après les avoir fait examiner par le chancelier Jan Bont, docteur en l'un et l'autre droit et chanoine de Cambrai, et par quelques autres conseillers de Brabant, les lettres patentes en vertu desquelles le droit de pâture sur certaines terres communes avait été octroyé aux dits habitants par les ducs Henri et Jean [IV] de Brabant [lettres dont la reproduction est omise dans la présente copie].
- 1431 /216** 1431, 28 juin (N). Philippe [le Bon] ordonne au drossard de Brabant, au maïeur de Tirlemont et de Halen et à tous autres

justiciers et officiers du duché de ne pas inquiéter le curé de Halen, Jan van Halen en raison de l'accusation qui avait été portée contre lui par un habitant de cette ville, du nom de Jan vanden Borne, d'avoir contrevenu à la seigneurie du duc en faisant procéder par le seigneur de Rotselaar, lors drossard de Brabant, à l'emprisonnement de Jan Raisenere, cleric et procureur fiscal de l'archidiacre de l'église de Liège en Brabant, etc.

- 1431 /217** 1431, 28 juin (N). Philippe [le Bon] ratifie et approuve la sentence rendue en faveur de Jan van Bulioen, prêtre, et Willem van Druempt, secrétaire de la ville de Bruxelles, qui réclamaient du commandeur de Chantrain, le conseiller Emont van Emichoven, le paiement du terme, échu à Noël dernier, des rentes viagères qu'il leur avait vendues à charge des biens de la commanderie: sentence rendue au Conseil de Brabant siégeant à Bruxelles, par le chancelier Jan Bont, docteur en l'un et l'autre droit, et les conseillers Rasse van Graven, seigneur de Heverlee et de Malèves, Willem van Montenaken, seigneur de Grazen et de Wilderen, et Jan de Hertoge, chevalier.
- 1431 /218** 1431, juin, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] nomme Jan Gorys sergent de Wambeek aux droits, franchises, profits et émoluments qui appartiennent à cet office, à charge pour lui de prêter le serment requis entre les mains du maïeur de Rode, Jan vander Tzennen, à ce délégué avec mission de l'investir de cet office.
- 1431 /219** 1431, juin, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] déclare qu'à sa demande les échevins et conseillers de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch) lui ont prêté au nom des habitants de cette ville, en argent comptant, une somme de 1000 écus d'or appelés *clinkaers* monnaie de Louvain, somme qui sera à défalquer de la quote-part à payer par la dite ville dans la première aide que lui consentira le pays de Brabant.
- 1431 /220** 1431, 9 juillet, Bruxelles (F). Philippe [le Bon] nomme Pieterkin de Meerbeke cleric de la Chambre des Comptes à Bruxelles, aux gages de 60 pièces d'or de la monnaie de Louvain par an. Pieterkin de Meerbeke prêta serment le 27 juillet suivant entre les mains du chancelier de Brabant.
- 1431 /221** 1431, 9 juillet, Bruxelles (F). Philippe [le Bon] nomme Pietrequin de la Tanerie cleric de la Chambre des Comptes à Bruxelles, aux gages de 50 pièces d'or de la monnaie de Louvain par an, en remplacement de Guyselin Vlieghe, appelé aux fonctions de receveur général de Cassel et du bois de Nieppe. Pietrequin de la Tanerie prêta serment entre les mains du chancelier de Brabant le 27 juillet 1431.
- 1431 /222** 1431, 11 juillet, Maastricht (N). Philippe le Bon, à la requête du

commandeur et des frères de l'ordre teutonique de Bekkevoort, ordonne au drossard de Brabant et à tous autres justiciers et officiers de ce pays par eux sur ce requis, de contraindre au paiement de leurs redevances et dîmes les habitants de Bekkevoort qui ont converti leurs terres arables en bois et qui de ce fait refusent de s'acquitter de ce qu'ils payaient précédemment.

- 1431 /223** 1431, 12 juillet (N). Willem van Sombreffe, seigneur de *Redichem*, déclare se réconcilier, tant en son nom qu'au nom de ses aidants et de leurs hommes, avec le duc de Bourgogne [Philippe le Bon] dont, avant son accession au duché de Brabant, il avait été l'ennemi en raison de ses démêlés avec ceux de Liège.
- 1431 /224** 1431, 13 juillet, Maastricht (N). Philippe le Bon, à la requête de Frederic van *Remerstack* et de Geertrude Happart, fille de feu Henrick, sa femme, auparavant veuve de Jan van Oud- Valkenburg, 1° confirme l'arrangement intervenu le 3 juin 1279 entre Walravius, seigneur de Montjoie et de Fauquemont (Valkenburg), d'une part, et Adam, seigneur de Borgharen, chevalier, et Henrick van Birclær, d'autre part, au sujet du droit de rendre la justice au village d'Oud-Valkenburg - lettres qui furent scellées par le dit Walravius et par Goessen, seigneur de Born, Gossuin et Ogier Borgharen et Jan van Hafkisdale, chevaliers, et dont il reproduit le texte intégral [voyez l'analyse dans A. VERKOOREN, *Inventaire des chartes et cartulaires, IIe partie, Cartulaires, I (800-1312)*, p. 148]; 2° ordonne à ses officiers et à ceux de son cousin Frederic, comte de Moers, de laisser la jouissance de leurs franchises aux habitants d'Oud-Valkenburg et l'usage de la garenne aux susdits conjoints en tant que de droit.
- 1431 /225** 1431, 13 juillet, Maastricht (N). Philippe [le Bon] ordonne au drossard et à tous les autres justiciers et officiers du pays de Brabant de laisser jouir des lettres de sauvegarde qu'il vient de lui octroyer pour un terme de six semaines à partir de ce jour, Willem van Brederode avec ses varlets et serviteurs, jusqu'au nombre de 10 personnes avec autant de chevaux.
- 1431 /226** 1431, 13 juillet, Maastricht (N). Philippe le Bon, en considération des bons et loyaux services rendus à lui et à ses prédécesseurs au duché de Brabant par les arbalétriers de Maastricht, leur fait don de 10 florins du Rhin par an que le receveur de cette ville leur devra payer par moitié à la Noël et à la Saint-Jean.
- 1431 /227** 1431, 13 juillet, Maastricht (N). Philippe le Bon, ayant appris que, par crainte du comte de Moers, son cousin, Arnolt Rentkens, écoutète, Ghyse Brouwer, Gherit Flemynog, Cebe Haisdails et autres échevins des doyen et chapitre de Saint-Servais à Maastricht au village de Berg au-delà de la Meuse, n'osent siéger,

leur ordonne de rendre la justice comme par le passé et leur promet de les protéger le cas échéant.

- 1431 /228** 1431, 13 juillet, Maastricht (N). Philippe [le Bon] autorise Gerard van Heusden et Claes van des Greven vueren à se livrer à la recherche de mines d'or, d'argent et d'autres métaux partout dans les pays de Brabant et de Limbourg, à charge d'informer le chancelier de Brabant, maître Jan Bont, docteur en l'un et l'autre droit, du résultat de leurs recherches.
- 1431 /229** 1431, 15 juillet, Middelbourg (Middelburg) (N). Jacqueline, duchesse de Bavière, d'un commun accord avec Philippe le Bon, duc de Bourgogne etc. vend aux frères Boudin et Floris van Borssele, la seigneurie de Borssele, sise à l'ouest de *Vijfzoden* et comprenant environ 4889 mesures 20 verges et demie, à elle échue comme comtesse de Hollande par le décès de Philippe, en son vivant seigneur de Borssele et de Cortgene, à charge pour les deux frères de tenir ce fief respectivement par portion d'un et de deux tiers selon le droit féodal de Hollande (Holland) et de Zélande (Zeeland).
- 1431 /230** 1431, 15 juillet (N). Philippe le Bon, comme ruward et héritier de Hainaut, de Hollande (Holland), de Zélande (Zeeland) et de Frise (Friesland), déclare vendre, d'un commun accord avec Jacqueline, duchesse de Bavière, la seigneurie de Borssele à l'ouest de *Vijfzoden*, à elle échue du chef de ses comtés de Hollande et de Zélande par décès de Philippe, en son vivant seigneur de Borssele et de Cortgene, aux frères Boudin et Floris van Borssele, par portions respectives d'un et de deux tiers, qui les devront tenir en fief de la dite duchesse et de ses successeurs au comté de Hollande.
- 1431 /231** 1431, 16 juillet (A/D) . Roprecht, comte de Virneburg, reconnaît avoir reçu ce même jour de Henrich, seigneur de Gronsveld, une somme de 5000 florins du Rhin de poids fort à valoir sur celle de 30.563 semblables florins que lui doit le duc de Bourgogne, etc. [Philippe le Bon].
- 1431 /232** 1431, 16 juillet, [Louvain] (L). Ludovicus Roelants et Henricus vanden Vekene, ayant été mis en possession par voie de justice d'une rente héréditaire pour cause de certaine dette à eux due, vendent la dite rente à Rasse de Graven, seigneur de Heverlee et de Malèves, chambellan héréditaire du Brabant, qui l'accepte au nom de Philippe [le Bon].
- 1431 /233** 1431, 16 juillet, [Louvain] (L). Katherina de Schoenvorst, comtesse de Sayn et dame de Rhode-Saint-Agathe, d'Archennes près de Nivelles et de *Cousort*, veuve de Willelmus, en son vivant comte et seigneur des mêmes lieux, garantit par-devant les échevins de

Louvain certaine rente héréditaire acquise par Rasse de Grave, seigneur de Heverlee et de Malèves, chambellan héréditaire de Brabant, au profit de Philippe [le Bon].

- 1431 /234** 1431, 21 juillet, Bruxelles (N). Philippe le Bon, ayant donné à Hubrecht van Cullenborch et à ses varlets et serviteurs, au nombre de 20 personnes avec autant de chevaux ou moins, des lettres de sauvegarde pour venir en Brabant et y séjourner depuis ce jour jusqu'à la Saint-Remi prochaine, en informe le drossard et tous autres justiciers et officiers du pays de Brabant en leur ordonnant de s'y conformer.
- 1431 /235** 1431, 21 juillet, Bruxelles (N). Ordre donné à Peter vander Eycken, commis à la recette générale de Brabant, de payer à Herman, huissier de la Chambre du Conseil de Brabant, une somme de sept *clinckaerts* d'or de Louvain pour ses gages du 5 au 18 de ce mois qu'il se rendit avec un cheval de louage de Bruxelles à Maastricht pour y aider aux préparatifs à faire en vue de l'arrivée du duc [Philippe le Bon] en cette dernière ville.
- 1431 /236** [Après le 24 juillet], Bruxelles (N). Philippe [le Bon] fait savoir que, le lundi 24 juillet 1431, Everard van Dorne, écoutezte du Peelland, a investi, en vertu du pouvoir à lui donné par les lettres datées de Bruxelles 12 juin 1431, Adolphe, duc de Clèves et comte de La Mark, frère de lui duc Philippe, des rentes féodales qu'il tient sur la recette de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch) et de la ville de Wesel sur le Rhin.
- 1431 /237** 1431, 26 juillet, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] ordonne au maieur de Louvain, son chambellan, le chevalier Clause van Sinte-Goerix, de publier aux jours et lieux accoutumés, en présence des communemaîtres, échevins et conseillers de la ville, la défense pour un chacun, soit ecclésiastique ou laïc, de parcourir la ville la nuit armé sous peine de confiscation de ses armes et armures et d'une amende de trois *peters* d'or monnaie de Louvain. Ce document est intitulé: *Van den studenten te Loeven van der onsedicheit*.
- 1431 /238** 1431, 27 juillet, Bruxelles Philippe [le Bon] confirme et ratifie en faveur de l'ordre de l'hôpital Saint-Jean de Jérusalem, à la requête de frère Emond d'Emikhoven, maître de Chantraine, son conseiller, en la reproduisant intégralement, la charte donnée par son prédécesseur au duché de Brabant, feu Philippe, à Louvain, 31 août 1429 [voyez l'analyse n° 1429/176], confirmative elle-même de celle émanée de Wenceslas et Jeanne, datée de Bruxelles, 8 janvier 1381, y reproduite aussi mot à mot.
- 1431 /239** 1431, 27 juillet, Bruxelles (F). Philippe le Bon, à la requête de son

conseiller frère Emond de Emmechoven, maître de la commanderie de Chantraine, confirme et ratifie, en les reproduisant de mot à mot, la charte de Wenceslas et Jeanne, duc et duchesse de Brabant, etc., datée d'Ivoix, 26 juillet 1380 [voyez l'analyse n° 5678bis] et celle qui la confirme, émanée de feu Philippe, son prédécesseur au duché de Brabant, et datée de Louvain, 12 août 1429 [voyez l'analyse n° 1429/142].

- 1431 /240** 1431, 27 juillet (F). Jaques, seigneur de Sombreffe, maître veneur de Brabant, ayant été nommé châtelain du château de Louvain par le duc Philippe [le Bon], s'oblige sous serment à garder ce château de tout son pouvoir et à le restituer au dit duc, ou à son successeur au duché de Brabant, dès qu'il en sera dûment requis.
- 1431 /241** 1431, 27 juillet, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] ordonne au drossard de Brabant, aux écoutètes de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch), de Kempenland, de Peelland, d'Oisterwijk, etc., de défendre contre toutes violences Jan van Sprewel, habitant de Hilvarenbeek et bourgeois de Bruxelles, qui a reçu des lettres de menace de diverses personnes.
- 1431 /242** 1431, 27 juillet, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] mande au drossard de Brabant, aux maïeurs de Tirlemont, de Léau, de Kumtich, de Jauche, etc., qu'il prend sous sa protection et sauvegarde les abbesse et religieuses d'*Oudrigem*, et leur ordonne de les défendre contre tous actes de violence et mauvais gré.
- 1431 /243** 1431, 27 juillet (F). Simple mention des lettres de cette date par lesquelles le duc de Brabant [Philippe le Bon] confirma au maître de Chantraine de l'ordre de Rhodes, les lettres de Wenceslas et Jehanne datées du 8 janvier 1381.
- 1431 /244** 1431, 27 juillet, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] ordonne à Peter vander Eycken, commis à la recette générale de Brabant, de verser à Barbalen Fierens, mère de deux bâtards du feu duc Philippe [Ier] de Brabant, une somme de 400 livres de 40 gros monnaie de Brabant la livre, pour qu'elle en achète des rentes afin d'assurer son entretien et celui de ses deux enfants.
- 1431 /245** 1431, 28 juillet, Bruxelles (N). Philippe le Bon, en considération des services rendus par Rutgher van Woensel, bachelier en décrets et ancien secrétaire des feus ducs Philippe de Bourgogne, Antoine et Philippe [Ier], Jean [IV] de Brabant, lui ayant à sa requête confirmé pour en jouir sa vie durant, les lettres datées de Boitsfort, le 12 décembre 1419, par lesquelles le dit feu duc Jean [IV] lui avait assigné sur la recette de la sergenterie de Sint-Oedenrode 24 couronnes d'or de France par an, ordonne à l'écoutète de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch), de payer dorénavant cette rente au dit de

Woensel et de lui en verser les arrérages échus depuis la mort du duc Philippe [Ier].

- 1431 /246** 1431, 28 juillet, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] ordonne au receveur de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch) de servir la vie durant de Rutgher van Woensel, bachelier en décrets et ancien secrétaire de ses prédécesseurs au duché de Brabant, la rente que le feu duc Antoine lui avait assignée sur la recette de Postel et de lui payer aussi les arrérages depuis la date du décès du duc Philippe [Ier].
- 1431 /247** 1431, 29 juillet, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] ordonne à Peter vander Eycken, commis à la recette générale de Brabant, de payer à Henric van Drogenbosch les frais qu'il eut à supporter au mois de mai 1421, lors étant wardain de la monnaie, pour le transport des outils de la monnaie que la ville de Bruxelles fit faire à ses frais, de Vilvorde au dit Bruxelles par Jan van Diedegem, en ce temps-là amman de cette ville.
- 1431 /248** [1431?], 1 août, Bruxelles (N). Le duc Philippe [le Bon] ordonne aux maîtres de la Chambre des Comptes à Bruxelles de procéder à la vérification du compte de Gielis vander Wyct, récemment écoutez de Lierre et de lui délivrer une cédula de ce qui lui reste dû, comme c'est la coutume.
- 1431 /249** 1431, 2 août, Bruxelles (N). Philippe le Bon, à la requête de Katherine van Schoenvorst, comtesse de Sayn et dame de Rhode-Sainte-Agathe, ordonne à Peter vander Eycken, commis à la recette générale de Brabant, de restituer à la dite dame les 26 bêtes de bétail qu'il a fait saisir en la forêt de Soignes pour y avoir été trouvées pâturant sans qu'elles eussent été inscrites pour le paiement du droit dû de ce chef.
- 1431 /250** [1431?], 7 août (L). Philippe [le Bon] recommande son conseiller Arnoldus de Glimes, prévôt de Meerssen, qui avait des affaires pendantes en cour de Rome, aux cardinaux de Rouen, d'Arles, des Ursins de Saint-Sixte et de Conti (?) (de *Contibus*).
- 1431 /251** 1431, 9 août, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] déclare prendre sous sa sauvegarde et protection les doyen et chapitre de l'église collégiale d'Anvers ainsi que leurs serviteurs, fermiers et biens, à l'instar de ce qu'avaient fait les feus ducs Jean IV et Philippe [Ier], ses cousins et prédécesseurs au duché de Brabant par lettres patentes qui avaient été soumises à l'examen du chancelier Jan Bont, docteur en l'un et l'autre droit, et de quelques conseillers de Brabant.
- 1431 /252** 1431, 10 août, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] ordonne au drossard de Brabant, à l'écoutez de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch) et à

tous les autres officiers et justiciers du dit pays de Brabant, de laisser le comte de Virneburg, son cousin, et les amis de celui-ci, jusqu'au nombre de 50 personnes et autant de chevaux, paisiblement jouir des lettres de sauf-conduit qu'il leur a octroyées pour se rendre à la journée indiquée à Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch) pour le 27 de ce mois: lettres valables depuis la huitaine avant cette date jusque huit jours après la clôture de cette journée.

- 1431 /253** 1431, 10 août, Bruxelles (N). Philippe le Bon, ayant donné des lettres de sauf-conduit, valables pour un an à partir de cette date, à son cousin Willem [II de Diest], évêque de Strasbourg et aux personnes de sa suite, jusques au nombre de 50 avec autant de chevaux, pour venir et séjourner au pays de Brabant, ordonne au drossard et autres officiers et justiciers de ce pays de laisser le dit évêque et sa suite paisiblement jouir de ces lettres.
- 1431 /254** 1431, 10 août, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] mande au drossard de Brabant, à l'écoutète de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch) et à tous autres officiers et justiciers de Brabant, en leur ordonnant de s'y conformer, qu'il a donné des lettres de sauf-conduit aux conseillers et amis du duc de Clèves, son [beau-] frère, en nombre de 50 personnes avec autant de chevaux, pour se rendre à la journée qui se tient à Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch) le 27 août prochain, lettres dont la validité s'étendra depuis la huitaine avant cette date jusques à huit jours après la clôture de la dite journée.
- 1431 /255** 1431, 10 août, Bruxelles (N). Philippe le Bon, ayant donné des lettres de sauf-conduit à son cousin et beau-frère le duc de Gueldre (Gelre) et à ses conseillers et amis jusqu'au nombre de 50 personnes avec autant de chevaux, pour se rendre à l'assemblée indiquée dans la ville de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch) pour le 27 de ce mois, lettres valables pour une durée commençant huit jours avant cette date et finissant huit jours après la clôture de l'assemblée, ordonne au drossard de Brabant, à l'écoutète de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch) et à tous officiers et justiciers du dit pays de Brabant de se régler selon ces lettres.
- 1431 /256** 1431, 12 août, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] ordonne au drossard et à tous autres officiers et justiciers de Brabant, en étant requis, de prêter aide et assistance au conseiller Ywaen van Cortenbach, commandeur du bailliage des Joncs de l'ordre teutonique, à qui il a donné des lettres de sauf-conduit pour s'acquitter, avec ses amis et serviteurs au nombre de 25 personnes avec autant de chevaux, de la mission à lui confiée par Jan van Loon, seigneur de Juliers (Jülich), de Heinsberg et de Löwenberg, cousin de lui duc, et en vertu de laquelle il avait à remettre à la ville de Louvain des obligations que le dit Jan van Loon en ait du feu duc Jean [IV] de

Brabant: obligations contre la remise desquelles devait être payée à celui-ci, en la ville de Maastricht, une somme de 14.000 couronnes provenant de la levée de l'aide jadis octroyée au feu duc Philippe [Ier] par le pays de Brabant.

- 1431 /257** 1431, 12 août, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] fait savoir que Jan Gielys, tenant le bureau du change à Louvain, a versé, suivant ses ordres, 7000 couronnes de cinq escalins de gros de Brabant la couronne du produit de l'aide en cette ville, somme à ajouter à celle que doivent fournir les changeurs de Bruxelles et d'Anvers, pour parfaire le somme de 14.000 semblables couronnes, qui est à payer au seigneur de Heinsberg en exécution des lettres qu'il possède du feu duc Jean IV et de certaines villes de Brabant.
- 1431 /258** 1431, 12 août, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] donne décharge à Peter vander Kelen, changeur à Anvers, d'une somme de 2377 couronnes et trois escalins de gros de Brabant provenant de la levée de l'aide en cette ville, somme versée par lui entre les mains de Jan Gielys, changeur de la ville de Louvain et destinée au paiement des 14.000 couronnes dues au seigneur de Heinsberg en vertu d'obligations souscrites à son profit par le feu duc Jean [IV] et quelques villes de Brabant.
- 1431 /259** 1431, 12 août, Bruxelles (N). Philippe le Bon, à la requête des habitants d'Aix-La-Chapelle (Aachen) annule l'abornement entre le duché de Limbourg et la régence d'Aix-la-Chapelle (Aachen) récemment effectué par le châtelain et drossard de Limbourg, Henrick, seigneur de Gronsveld, conseiller, à l'intervention de quelques membres de la noblesse limbourgeoise et des magistrats et des hommes anciens des bans de Volkerich et de Walhorn, sans que les habitants d'Aix-La-Chapelle (Aachen) y fussent représentés.
- 1431 /260** 1431, 12 août, Bruxelles (N). Philippe le Bon, à la requête de Jeanne van Steynvoert, dame de Grobbendonk, veuve d'Aernts van Crayenhem, en son vivant seigneur du dit Grobbendonk, confirme et ratifie, en les reproduisant textuellement, les lettres patentes émanées du feu duc Philippe de Brabant, datées du château de Louvain, 6 juillet 1430, et analysées sous le n° 1430/73.
- 1431 /261** 1431, 12 août, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] ordonne au conseiller Henric, seigneur de Gronsveld, châtelain et drossard du Limbourg, à la noblesse de ce pays et aux échevins des bancs de Volkerich et de Walhorn, de tenir pour non avvenu et de nulle valeur l'abornement nouveau établi par eux entre le duché de Limbourg et le territoire d'Aix-La-Chapelle (Aachen) sans l'intervention des habitants de cette ville.
- 1431 /262** 1431, 13 août, Bruxelles (N). Philippe le Bon, à la requête de

Jeanne van Steynvoert, dame de Grobbendonk, veuve d'Aernts van Crayenhem, en son vivant seigneur du dit Grobbendonk, confirme et ratifie, en les reproduisant textuellement, les lettres patentes émanées du feu duc Philippe de Brabant, datées du château de Louvain, 6 juillet 1430, et analysées sous le n° 1430/73.

- 1431 /263** 1431, 14 août, Bruxelles (N). Philippe le Bon, à la requête de Jan Mols lui confirme les lettres patentes des feus ducs Jean [IV] et Philippe [Ier] de Brabant, par lesquelles lui fut respectivement conféré et ratifié l'emploi de sous- receveur de l'avouerie de Mol, et ordonne au receveur d'Anvers, de Lierre et de Herentals de maintenir le dit Jan Mols dans l'exercice de ses fonctions.
- 1431 /264** 1431, 14 août, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] confirme, après les avoir fait examiner par le chancelier Jan Bont, docteur en l'un et l'autre droit, et quelques membres du Conseil de Brabant, les lettres patentes par lesquelles le feu duc Philippe [Ier] de Brabant avait affermé la garde de la garenne de l'avouerie de Mol à Jan Mols, et détermine les conditions sous lesquelles celui-ci pourra prendre possession de sa charge.
- 1431 /265** 1431, 15 août, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] mande aux drossards et justiciers des pays de Brabant, de Limbourg et des pays d'entre Meuse et Rhin, en leur ordonnant de laisser l'intéressé jouir paisiblement de cette faveur qu'il a donnée à Jan van Broechuysen, marchand demeurant à Unkel, au pays de Cologne (Köln), des lettres de sauf-conduit l'autorisant à librement trafiquer dans ces pays à partir de cette date jusque 15 jours après celle des lettres de rappel.
- 1431 /266** 1431, 15 août, Bruxelles (N). Lettres de Philippe, duc de Bourgogne, concernant le parc que les habitants de Bruxelles consentent à créer pour son usage derrière son hôtel en cette ville.
- 1431 /267** 1431, 15 août, Bruxelles (F). Philippe [le Bon] détermine les recettes sur lesquelles s'effectuera, à diverses échéances, le paiement d'une somme de 22.000 francs de France, au profit de Clement de la Mer, en exécution d'un accord qui avait été conclu à Gand, le 6 janvier 1428, entre le dit Clement et les délégués et conseillers du feu duc Philippe de Brabant, à savoir Pierre de Luxembourg, depuis lors comte de Saint-Pol, Jehan Bont, chancelier de Brabant, Gui Quieret dit Bort, Pierre Quieret, seigneur de Ramencourt et Jehan de Pernes. La susdite somme de 22.000 francs était notamment due à Clément de la Mer en raison d'un prêt d'argent fait par son père au duc Anthoine de Brabant, et pour le paiement duquel s'étaient constitués pleiges feus Jehan, seigneur du Bois, et Jehan Despouillettes, lors conseiller du duc Antoine.

- 1431 /268** 1431, 15 août (N). Johan van Loen, seigneur de Juliers (Jülich), de Heinsberg et de Löwenberg, reconnaît que le duc Philippe [le Bon] lui a fait payer en la ville de Maastricht la somme de 14.000 couronnes de France et les intérêts arriérés de cette somme depuis le 2 septembre 1429, se montant à 2800 couronnes semblables, en acquit d'une obligation souscrite le 2 mars 1428 par le défunt duc Jean IV à titre d'indemnité pour les pertes et dommages que le susdit Johan van Loen avait subis vers cette époque à son service en la ville de Bruxelles. Il transmet à cette occasion la susdite obligation et les lettres y relatives émanées des villes de Brabant, à savoir: Louvain, Bruxelles, Tirlemont, Léau, Diest, Herentals, Lierre, Aarschot, Zichem et Halen.
- 1431 /269** 1431, 15 août, Bruxelles (N). Philippe le Bon, de l'avis du chancelier maître Jan Bont et de quelques autres conseillers, renouvelle et ratifie, en les reproduisant, les lettres datées de Maastricht, 22 mai 1429 [voyez l'analyse n° 1429/85], par lesquelles son prédécesseur au duché de Brabant, feu son neveu Philip, avait semblablement renouvelé et confirmé le traité d'alliance et d'amitié conclu avec les habitants d'Aix-La-Chapelle (Aachen) par son frère défunt, le duc de Brabant Jean IV, daté de Lierre, 31 janvier 1426 [voyez l'analyse n° 10.330].
- 1431 /270** 1431, 15 août, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] reconnaît que c'est à titre gracieux et non de droit qu'à la demande de la duchesse, sa femme, l'abbesse et les religieuses de Forest consentent à accorder une prébende dans leur abbaye à Lysbeth Thonijs, fille d'Anthonys.
- 1431 /271** 1431, 15 août (N). Traité d'alliance et de commerce conclu entre Dideric, archevêque de Cologne (Köln), et Philippe le Bon.
- 1431 /272** 1431, 15 août (A/D) . Diederich, archevêque de Cologne (Köln), etc., déclare que l'alliance conclue par lui avec Johanne van Loen, seigneur de Juliers (Jülich) et de Heinsberg et les fils de celui-ci, Johanne van Loen, évêque de Liège, Johanne van Loen, fils aîné de Heinsberg et Wilhelm van Loen, comte de Blankenheim, ne concerne pas les pays de Liège, de Looz, etc., mais seulement ceux de leurs ancêtres.
- 1431 /273** 1431, 16 août, Bruxelles (N). Philippe le Bon, à la requête de Gerart van Berck, bourgeois de la ville de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch), lui assigne sur le produit des arrérages de l'aide en cette ville la somme de 625 florins du Rhin que, par lettres du 4 mars 1426, Jan van Loon, seigneur de Juliers (Jülich), de Heinsberg et de Löwenberg, l'avait autorisé à prélever, en dédommagement d'une partie de vins qu'il avait prise, sur la somme de 14.000 couronnes

qu'à cette époque-là le duc Jean [IV] de Brabant, depuis défunt, s'était engagé à lui payer.

- 1431 /274** 1431, 17 août (L+N) Frère Godscalculus, prieur, et les religieux de Saint-Jean Baptiste de Zelem-lez-Diest, couvent de l'ordre des chartreux au diocèse de Liège, délivrent un vidimus des lettres patentes du duc Antoine de Brabant, datées de Bruxelles, 10 avril 1415.
- 1431 /275** 1431, 17 août (N). Philippe [le Bon] délègue maître Jacob vander Horst, docteur en décrets et doyen de Sainte-Gudule à Bruxelles, pour procéder à une enquête sur le différend existant réciproquement entre le doyen et chapitre de Saint-Pierre à Louvain, au sujet du paiement de messes et de prendre à cet effet les mesures qu'il jugera opportunes.
- 1431 /276** 1431, 19 août, Bruxelles (N). Philippe le Bon, à la requête des Dames blanches (*wittevrouwen*) de Louvain, leur confirme les lettres du feu duc Jean [IV] de Brabant, ratifiées par celles de son frère et successeur le feu duc Philippe [1er], en vertu desquelles le receveur de Louvain avait à leur livrer annuellement 100 cordes de bois (*wissenhouts*) pour leur chauffage, confirmation en reconnaissance de laquelle les dites religieuses s'obligent à faire célébrer dans leur église une messe du Saint-Esprit sa vie durant le 5 octobre, jour de son accession au trône ducal de Brabant et, après son décès, une messe solennelle de *Requiem* le jour anniversaire de sa mort.
- 1431 /277** 1431, 20 août (N). Katheryne, prieure, et les religieuses du couvent des Dames blanches (*wittevrouwen*) de Louvain, au diocèse de Liège, en reconnaissance de ce qu'il ait plu à Philippe [le Bon] confirmer les lettres par lesquelles feu Johanne, en son vivant duchesse de Luxembourg, de Brabant, etc., leur a jadis fait don de 100 cordes de bois (*wissenhouts*) par an à charge du bois de Lo près de Louvain, lettres approuvées et ratifiées par ses successeurs au duché de Brabant, les défunts ducs Antoine, Jean [IV] et Philippe, s'obligent à faire célébrer annuellement, en sus des services pour le repos de l'âme de la duchesse Johanne, une messe du Saint-Esprit, le 5 octobre, la vie durant du duc actuel, et après son décès une messe de *Requiem* au jour anniversaire de son trépas.
- 1431 /278** 1431, 21 août, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] nomme Raesse de Rijcke, fils de Willem, maieur de Herent en remplacement d'Everart de Buck, aux gages, droits, profits et émoluments appartenant à cette charge.
- 1431 /279** 1431, 21 août, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] fait connaître

l'accord conclu entre lui et Libert van Meldert, fils de feu Libert, en vertu duquel il cède au dit Libert la jouissance sa vie durant de la haute et basse justice aux villages de Meldert et de Budingen en compensation d'un prêt de 1500 vieux écus jadis consentis par son père défunt à la duchesse Jeanne de Brabant qui en donna ses lettres datées de Bruxelles, 16 février 1392.

- 1431 /280** 1431, 22 août, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] mande aux receveurs des droits du tonlieu dans les pays de Brabant, de Limbourg et d'Outre-Meuse, Fauquemont (Valkenburg) et Rode, qu'il a renouvelé et confirmé en faveur des bourgeois et marchands d'Aix-La-Chapelle (Aachen), les privilèges en vertu desquels ceux-ci jouissent de la franchise du tonlieu dans ces pays.
- 1431 /281** 1431, 22 août, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] ordonne aux maîtres de la Chambre des Comptes à Bruxelles d'allouer en dépense à l'écouterie d'Anvers et margrave du pays de Rijen, le chevalier Jan vander Bruggen, seigneur de Blaesveld, une somme de 56 francs, au prix de 16 *kromsterten* monnaie de Louvain pour ses gages de sept jours, du 13 au 19 juin dernier, qu'il a accompagné avec 16 chevaux le drossard de Brabant Jan van Hoerne, seigneur de Bassigny, de Heeze et de Leende, conseiller et chambellan de lui duc, à Heusden et à Eindhoven.
- 1431 /282** 1431, 22 août, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] accorde au messager à cheval Jan Darbyon, devenu infirme à son service, une pension de deux *peters* d'argent monnaie de Louvain par jour sur la recette générale de Brabant.
- 1431 /283** 1431, 23 août, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] accorde à Jan *Drijmarck*, de Maastricht, pour récompense de ses services, la sergenterie de Meerssen au pays de Fauquemont (Valkenburg) aux droits, profits et émoluments y attachés, avec faculté de se faire remplacer dans l'exercice de ces fonctions par quelque autre personne capable.
- 1431 /284** 1431, 24 août, Bruxelles (N). Ordre donné aux maîtres de la Chambre des Comptes à Bruxelles de délivrer à Gilles le Kock, porte-marteau assermenté de la forêt de Soignes, le martelet confié à leur garde, pour lui permettre de procéder au marquage de quelques arbres destinés en partie aux réparations à effectuer à une chapelle et à un oratoire du château de Tervueren, en partie à des travaux à exécuter pour le compte personnel du chancelier.
- 1431 /285** [1431], 24 août, Bruxelles (F). Lettre de la duchesse de Bourgogne à Regnier de Berghes, seigneur de Meerssen. Elle le remercie de l'offre par lui faite d'aider maître Jehan de Terrant, conseiller du duc, à établir les droits qu'il prétend compéter au duc sur certaines

mines de par de là, et le prie instamment de réunir toutes les preuves pour le jour d'arrivée du dit maître Jean de Terrant.

- 1431 /286** 1431, 25 août (F). Simple mention des lettres de cette date par lesquelles les prieur et religieux du couvent de Bethléem obtinrent [ou furent confirmés dans] le droit d'envoyer huit vaches et 36 pourceaux à la pâture dans la forêt de Soignes.
- 1431 /287** 1431, 31 août, [Bruxelles] (L). Willelmus Cassaert dit *Plaetman* et Arnoldus de Eycke dit *vanden Bossche*, le jeune, échevins de Bruxelles, font savoir que Petrus Huyge, fils de feu Petrus, a acquis d'Elizabeth Machiels, fille de feu Johannis, et de son mari, Francon de Greeve dit *Clincke*, la moitié d'un bonnier de terre arable situé à Anderlecht, entre les biens du susdit acquéreur et de Henricus de Pipere, aux conditions stipulées dans le présent acte, contresigné Dohain.
- 1431 /288** 1431, 31 août (N). Le duc Philippe [le Bon] ordonne aux gens de la Chambre des Comptes à Bruxelles de passer en dépense à Peter vander Eycken, commis à la recette générale de Brabant, une somme de 43 livres et huit escalins de 40 gros monnaie de Louvain la livre, payée par lui pour la cire, le parchemin, le papier et l'encre livrés pour le service de la chancellerie de Brabant depuis le 2 avril dernier jusqu'à ce jour.
- 1431 /289** [1431?], [au mois d'août?] (N). Philippe [le Bon] ordonne à Jan van Bouchout, écoutète de Lierre, de payer à son prédécesseur en cette charge, Gielis vander Wyckt, de la manière indiquée dans les présentes lettres les sommes à lui dues à la clôture de son dernier compte commençant le 11 octobre 1430 et finissant le 15 avril 1431, suivant une cédule à lui délivrée le 2 août [1431].
- 1431 /290** [1431?], [au mois d'août?] (N). Philippe le Bon, à la requête de Mabelie Uten Liemingen, veuve de Willem Smeyers, en son vivant maieur de Kuntich, ordonne la liquidation, de la manière en usage dans la Chambre des Comptes à Bruxelles et dans un délai d'un an, de la somme restée due à la clôture du dernier compte rendu par son mari pour le terme commençant le 29 décembre 1429 et finissant le 10 décembre 1430 et fixée par une cédule de la dite Chambre datée du 3 août 1431.
- 1431 /291** 1431, août, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] délègue au pays de Fauquemont (Valkenburg), Rolduc (Herzogenrath), Dalhem, Wassenberg, Kerpen et Sprimont, muni de pleins pouvoirs, Claus van Tsgreven Vueren, pour y percevoir les paiements restés en souffrance de l'aide exigée par le feu duc Philippe [Ier] comme successeur de son frère, feu duc Jean [IV] de Brabant et dont Henrick van Berchem, à ce spécialement commis par le dit feu duc

Philippe [Ier] n'avait pu obtenir la liquidation.

- 1431 /292** 1431, 2 septembre (N). Jan van Cats, *dijkgraaf* en l'île de Schouwen, reconnaît avoir reçu de Florys van Borssele (*Lenselen*, sic), son beau-frère, la somme de 700 couronnes d'or prix d'un atterrissement au Sommeldijk qu'il lui a vendu.
- 1431 /293** 1431, 2 septembre, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] ordonne au maieur de Herent, Raesse de Rijcke, de payer à son prédécesseur en cet office, Aert van Meerbeke, dans le terme d'un an après son entrée en fonctions et selon les coutumes en usage dans la Chambre des Comptes à Bruxelles, la somme de 200 livres de 40 gros monnaie de Brabant la livre, lui restée due en raison de l'exercice de sa charge.
- 1431 /294** 1431, 2 septembre, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] ordonne aux maîtres de la Chambre des Comptes à Bruxelles d'allouer en dépenses au maieur de Louvain, son chambellan Clause van Sinte Goerix, chevalier, la somme de huit francs et demi payée par lui pour les frais d'envoi d'un messenger à Atrecht, porteur de la liste des nouveaux échevins de Louvain, et pour ce qu'il eut à déboursier en accompagnant de cette ville à Halen avec dix hommes armés, Jan Gielys, changeur de la dite ville de Louvain, qui avait été chargé de remettre le 12 août dernier au commandeur des Joncs de l'ordre teutonique une grosse somme d'argent destinée au seigneur de Heinsberg.
- 1431 /295** 1431, 3 septembre (F). Simple mention des lettres de cette date par lesquelles le duc Philippe [le Bon] confirme à Jehan de Berlichem, maître queux des feus ducs Anthoine, Jehan [IV], et Philippe [Ier] de Brabant, la possession sa vie durant de la sergenterie de Berlicum.
- 1431 /296** 1431, 4 septembre (N). Dieric van Zweten et Janne van Leyenberch déclarent avoir vendu à Floris, seigneur de Borssele, tous les biens et atterrissements qu'ils possèdent à *Sommeldijket* Mallant dans le ressort du receveur d'Oosterschelde en Zélande (Zeeland) pour certaine somme d'argent dont ils se reconnaissent entièrement payés.
- 1431 /297** 1431, 5 septembre (N). Rôle des héritages acquis au nom du duc Philippe [le Bon] pour l'agrandissement de la garenne de Coudenberg [voyez au dos de ce couvent] par Peeter Pipenpoy, Henric Magnus, Jan de Raet et Henric van Beringen, receveur de la ville de Bruxelles, et dont l'estimation, y insérée, a été faite par des personnes s'y entendant. Suivent les noms de ceux à qui appartiennent ces héritages.

-
- 1431 /298** 1431, 5 septembre, Bruges (F). Philippe [le Bon] ordonne de lever dorénavant à son profit le droit de grand sceau et du sceau du secret, sauf à laisser jouir les doyen et chapitre de sa chapelle de Dijon de sa part qu'ils sont accoutumés prendre sur le produit de ce droit. Un exemplaire de cette ordonnance devait être envoyé aux Chambres des Comptes de Dijon, de Lille et de Brabant.
- 1431 /299** 1431, 13 septembre, Anvers (N). Philippe [le Bon] nomme Vrancken van Halen écoutète du Waterland en remplacement de Jacob van Stelant, aux gages, droits, profits et émoluments qui appartiennent à cette charge.
- 1431 /300** 1431, 13 septembre, Anvers (N). Philippe [le Bon] nomme Jan Coels receveur de Tervueren et de Vilvorde en remplacement de Laureyns Violette, aux gages, droits, profits et émoluments qui appartiennent à cet office.
- 1431 /301** 1431, 14 septembre, Anvers (N). Philippe le Bon, à la requête des religieuses du vieil hôpital de Herentals, et après vérification en faite par le chancelier Jan Bont et quelques conseillers de Brabant, leur confirme les lettres patentes du feu duc Jean [IV] de Brabant, son cousin, à travers lesquelles furent passées les présentes.
- 1431 /302** 1431, 14 septembre, Anvers (N). Philippe [le Bon] ordonne à l'écoutète d'Anvers et à tous autres officiers et justiciers du pays de Brabant qui en seront requis par Guillaume van Berchem et Floreys den Bye, d'une part, et les habitants du village d'Oostmalle, d'autre part, d'ajourner par-devant le Conseil de Brabant à Bruxelles pour le 16 octobre prochain, tous ceux qui pourront fournir des renseignements sur le différend existant entre les susdites parties au sujet des terres communes au dit village.
- 1431 /303** 1431, 14 septembre (N). Philippe [le Bon] fait savoir qu'il a confirmé à la requête des religieuses du vieil hôpital de Herentals les lettres, examinées au préalable par le chancelier de Brabant, Jan Bont, et quelques conseillers, en vertu desquelles les dites religieuses avaient été affranchies du droit de gîte et gratifiées d'un droit de passage au pont de Herentals.
- 1431 /304** 1431, 14 septembre (N). Philippe [le Bon] nomme Goessens Michiels, Willemssoens soens, sergent de Sonne? aux droits, profits et émoluments qui appartiennent à cet office, à charge pour le dit Goessens de prêter le serment pertinent entre les mains de l'écoutète de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch).
- 1431 /305** 1431, 14 septembre, Anvers (N). Philippe [le Bon] charge le drossard de Brabant, Jan van Hoerne, seigneur de Bassigny, de Heeze et de Leende, son conseiller et chambellan, de s'enquérir de

l'état du château de Heusden au temps où Aert van Sevenbergen en assumait la garde après le départ de Jan van Cronenberch et au moment du départ du susdit Aert, et de lui adresser un rapport par écrit ou en son absence au chancelier Jan Bont, en ordonnant au chevalier Dycken vander Marweyde, lors châtelain, du dit Heusden et à tous officiers, justiciers et sujets de la ville de ce nom d'aider le drossard prénommé dans l'accomplissement de sa tâche.

- 1431 /306** 1431, 14 septembre, Anvers (N). Philippe [le Bon] ordonne aux maïeurs de Louvain et de Tirlemont et à tous les autres officiers, justiciers, etc., au pays de Brabant d'ajourner par-devant le Conseil de Brabant à Bruxelles, pour le 17 octobre prochain, toutes personnes qui leur seront signalées comme pouvant fournir des renseignements utiles pour trancher le différend existant entre le seigneur de Diest et de Zichem, d'une part, et ses sujets de Diest, d'autre part, au sujet des droits de tonlieu, de conduit, etc. que le premier exige des seconds à *Hervertsberge* en sa terre de Zichem.
- 1431 /307** 1431, 17 septembre (N). Jan Maes, boucher, Daneel Madee, lombard, Laureyns de Costere, charpentier, Jan Henricsoen, surnommé *Kortrock*, charpentier de vaisseau, Jan Aubrecht, Joes van Heinsberg, Jan Storm, Peter Ymmensoen, Willem Sloetmekere, Godevart vanden Kerchove, Mathijs Jan Meeussoen, Henric Claessoene, Claes Sieric, entendus sous la foi du serment sur ce qui se passa à Bergen op Zoom lorsque le margrave d'Anvers et le porte-verge se rendirent en cette ville. Suivent les noms cités.
- 1431 /308** [14]31, 17 septembre, Anvers (N). Philippe [le Bon] reconnaît avoir reçu par l'intermédiaire de Peter vander Eycken, commis à la recette générale de Brabant, la somme de 2200 florins du Rhin que les bourgmestres, échevins et conseillers de la ville d'Aix-La-Chapelle (Aachen) s'étaient engagés à lui payer une fois pour l'octroi, le renouvellement et la confirmation de certains droits, franchises et privilèges.
- 1431 /309** 1431, 19 septembre, Anvers (N). Philippe le Bon, ayant donné aux frères de Roldingen, Jan et George, seigneur de Sept-Fontaines et de Dagstuhl, et à leur suite, au nombre de dix personnes au plus avec autant de chevaux, des lettres de sauvegarde pour venir dans ses pays et y séjourner jusqu'aux Pâques prochaines, en avertit les drossards, justiciers et officiers des pays de Brabant, de Limbourg et d'entre Meuse et Rhin en leur ordonnant de laisser les deux frères et leur suite paisiblement jouir de cette grâce.
- 1431 /310** 1431, 19 septembre, Anvers (N). Philippe [le Bon] ordonne au receveur de Tirlemont de payer dorénavant sur la recette à Arnt van Zirke, chevalier, seigneur de Mensberg, la rente féodale de 60 livres tournois pour laquelle il lui a prêté l'hommage et dont il l'a

investi ce même jour en présence des conseillers et des hommes de fief ci-après nommés: Jan, seigneur de Rotselaar, de Vorselaar et de Retie, Jan van Hoirne, seigneur de Bassigny, de Heeze et de Leende et de Hondshoote, chambellan du duc, Roelof van Haestricht, Everart van Deurne, écoutète de Peelland, et plusieurs autres non dénommés.

- 1431 /311** 1431, 21 septembre, Anvers (N). Philippe [le Bon] donne pouvoir à Jan Gielys, changeur de la ville de Louvain, pour recevoir de sa part le produit de la vente ordonnée par lui de rentes viagères sur la ville de Louvain, et de le consacrer au rachat des rentes héréditaires que possède sur la recette de cette ville le burgrave de Montfort.
- 1431 /312** 1431, 22 septembre (N). Philippe [le Bon] et Willem II van Diest, évêque de Strasbourg, font connaître les clauses du traité d'alliance offensive et défensive conclu entre eux, y compris leur cousin, Simon, comte de Salm, contre le duc Frédéric d'Autriche et ses adhérents et aidants.
- 1431 /313** 1431, 22 septembre (N). Traité de commerce conclu entre Philippe [le Bon] et Willem II van Diest, évêque de Strasbourg.
- 1431 /314** 1431, 24 septembre (N). Jan de Buesscher et Henrick Momboirs, le boulanger (*de becker*), échevins de la franchise d'Overijse, font savoir que les mambours de la table du Saint-Esprit, de l'hôpital et du béguinage de la dite franchise, ont par-devant eux remis en mains du receveur du duc en cette localité des biens pour lesquels ils étaient redevables de divers cens.
- 1431 /315** 1431, 25 septembre, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] mande au receveur de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch), Jan Loonman, qui récemment avait confisqué pour fausse déclaration certaine partie d'argent, environ 80 florins, appartenant à un nommé Jan van Dueren, demeurant à Wesel, qu'il quitte à celui-ci la moitié de la somme saisie sur recommandation des duc et duchesse de Clèves, lui ordonnant en conséquence de restituer à l'intéressé la moitié de la dite somme contre reconnaissance en due forme.
- 1431 /316** 1431, 26 septembre, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] nomme provisionnellement l'huissier Jan van Bruessel, maître de Léau en remplacement de Reyner van Liefkenrode, aux gages, droits, profits et émoluments qui appartiennent à cette charge.
- 1431 /317** 1431, 26 septembre, Bruxelles (N). Philippe le Bon, à la requête d'Agnes, veuve de Henrick van Uden, lui confirme, après les avoir fait vérifier par le chancelier de Brabant Jan Bont et quelques autres conseillers, les lettres patentes datées d'Anvers, 2 mai 1420, par lequel le feu duc Jean [IV] de Brabant, son cousin, avait

assigné au profit des susdits conjoints, la vie durant du dernier survivant d'eux, une rente de 40 écus Wilhelmus de Hollande sur la recette de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch), rente toujours rédimible au prix de 399 et un quart écus semblables.

- 1431 /318** 1431, 26 septembre, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] déclare avoir autorisé Peter vander Eijcken, commis à la recette générale de Brabant, à procéder à l'intervention du *woudmeester* et des marchands jurés de la forêt de Soignes à la vente de 54 bonniers de bois de la forêt vers le 1er octobre prochain.
- 1431 /319** 1431, 26 septembre, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] déclare autoriser le receveur de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch), Jan Loonman, à percevoir dans le ressort de sa recette les trois termes arriérés et les deux termes à venir de l'aide naguère consentie par les Trois États de Brabant au feu duc Philippe [Ier], son cousin et prédécesseur au duché de Brabant.
- 1431 /320** 1431, 27 septembre, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] approuve et ratifie l'affermage à Simon vander Roesen et à ses héritiers du vivier appelé *den viver te Roedeken* situé près de la maison de chasse de Boitsfort, fait sur l'ordre des maîtres de la Chambre des Comptes à Bruxelles par le receveur de cette ville, Jan Coels.
- 1431 /321** 1431, 27 septembre, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] nomme Gielis vander Wijckt écoutète de Lierre en remplacement de Jan van Bouchout, aux gages, droits, salaires, profits et émoluments qui appartiennent à cette charge.
- 1431 /322** 1431, 27 septembre, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] ordonne à Peter vander Kelen, changeur de la ville d'Anvers, commis à la recette des contributions de certaines villes, franchises et villages dans les réparations et curage du *Borchgracht* au dit Anvers, de payer sur sa dite recette à Augustyn vander Heyden, prêtre, une somme de neuf livres 12 sols de 40 gros monnaie de Flandre la livre, pour ses frais de route pendant 21 jours à inviter les dites villes, franchises et villages à contribuer aux dépenses nécessitées par l'exécution de ces travaux, conformément aux lettres patentes du 30 avril dernier. Une note écrite à la suite de cette copie, mentionne que semblable mandement fut adressé au même changeur touchant une somme de dix *peters* d'argent monnaie de Louvain à payer à Jan vanden Rieuwe pour ses frais de route pendant 16 jours aux mêmes frais.
- 1431 /323** 1431, 27 septembre (N). Traité d'alliance conclu entre Philippe le Bon, etc., et Willem [II de Diest] évêque de Strasbourg, en vue des hostilités qui allaient se produire entre le duc Philippe et le duc Frederic d'Oisterwijk.

-
- 1431 /324** 1431, 28 septembre, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] ordonne à Peter vander Eycken, commis à la recette générale de Brabant, de payer à Peter Schuys, boulanger demeurant à Luxembourg, neuf florins du Rhin et trois et demi gros monnaie de Luxembourg, restant d'une somme de 469 florins du Rhin et trois et demi gros monnaie dite, lui due en raison du premier voyage que fit dans le Luxembourg du 2 janvier au 20 juillet 1412, le feu duc Antoine de Brabant, créance prouvée par le compte de Jan Raymbaut, lors receveur général de Brabant, et reconnue par cédule de la Chambre des Comptes à Bruxelles datée du 27 septembre 1431.
- 1431 /325** 1431, 28 septembre, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] assigne Peter Schuys, boulanger, demeurant à Luxembourg, sur la recette de la première aide que lui octroiera le pays de Brabant, une somme de 460 florins en acquit de sa créance spécifiée dans l'analyse précédente.
- 1431 /326** 1431, 28 septembre, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] fait connaître la sentence prononcée par le chancelier Jan Bont, touchant les contestations qui existaient entre Jan le Marchant, secrétaire de lui, duc, agissant en qualité de chanoine et d'écolâtre de Sainte-Gudule, d'une part, et le curé et le sacristain de Saint-Jean à Molenbeek, comme fondateurs d'une école située en dehors des murs de Bruxelles, d'autre part, sentence en vertu de laquelle fut ordonnée la suppression de l'école de ces derniers.
- 1431 /327** 1431, 30 septembre (N). Peeter Wychman, Willem Pepe, Jan vanden Berghe dit *Berchman* et Jan de Vaddere, surnommé *Sluype*, tenanciers du prévôt de Coudenberg à Bruxelles, et de Jan van Blicterswyc, appelé *inden Inghel*, font savoir que par-devant eux et Henrick Kuytmanne, maïeur du dit prévôt, comparurent Andries Gorijs, fils de feu Jan, et Margriete Svadders, fille de feu Jan, qui transportèrent au profit d'Alite Sweesers dite *van Baerdeghem*, fille de feu Wouter, un héritage avec bâtiments y édifiés, jardin et appartenances, situé à Helmet (*Telmpt*), en la paroisse de Schaerbeek, entre les biens de Gheert Tielmans nommé *de Pannemakere*, d'une part, et de Jan de Vadder, d'autre part.
- 1431 /328** [1431], en septembre? (N). Philippe le Bon, à la requête de Martyn die Luttre, naguère receveur de Nivelles, ordonne à son successeur en cet office Jan Vareman, de payer au dit Martyn la somme lui restée due à la clôture de son dernier compte, commençant le 4 août et finissant le 12 octobre 1430, suivant la cédule signée en la Chambre des Comptes à Bruxelles le 12 septembre 1431 et en se conformant aux usages observés en pareille matière en la dite Chambre.

-
- 1431 /329** 1431, 3 octobre, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] ordonne au châtelain et drossard du Limbourg, le conseiller Henrick, seigneur de Gronsveld d'appeler auprès de lui les nobles et les possesseurs de fiefs des pays de Limbourg et d'entre Meuse et Rhin, pour les prévenir d'avoir à se tenir prêts à partir en guerre dès qu'ils en seront requis par lui ou de la part de lui duc, et de prendre en outre toutes dispositions propres à assurer ces pays contre toute attaque à main armée.
- 1431 /330** 1431, 3 octobre, Bruxelles (N). Mandement de Philippe [le Bon] concernant le tonlieu et vieux conduit de Louvain.
- 1431 /331** 1431, 4 octobre (N). Johan, burgrave de Montfort, reconnaît avoir reçu de Jan Gielis, changeur de la ville de Louvain, par les mains de Jacops, seigneur de Gaasbeek, d'Abcoude, de Putten et de Strijen, la somme de 4000 couronnes de poids fort, de 72 *placken* de Brabant pièce, pour prix de rachat d'une rente féodale de 400 livres monnaie de Louvain, le vieux gros compté pour 16 deniers, qu'il tenait à charge de la recette de Louvain, prix de rachat employé par lui au paiement de biens allodiaux qu'il a repris en fief du duc de Brabant [Philippe le Bon].
- 1431 /332** 8719, 4 octobre, Bruxelles (N). Philippe le Bon, sur la recommandation du chancelier Jan Bont et de quelques conseillers de Brabant, confirme en faveur de Jan de Vrient les lettres patentes datées de Paris, 10 mai 1410, par lesquelles le feu duc Antoine de Brabant l'avait nommé concierge du *Broethuys* à Bruxelles aux droits, profits et émoluments qui appartiennent à cet office, et lui accorde en outre, jusqu'à rappel, 50 *ezeladen* de bois de la forêt de Soignes par an pour son chauffage.
- 1431 /333** 1431, [5] octobre, Bruxelles (N). Philippe le Bon, à la requête de son chambellan, le chevalier Claus van Sinte Goerix, présentement maieur de Louvain, lui confirme les lettres patentes ratifiées le 4 novembre 1427, par lesquelles le feu duc Philippe [Ier], son cousin et prédécesseur au duché de Brabant, avait assigné au dit Claus, pour en jouir sa vie durant, une rente de 100 livres par an de 40 gros monnaie de Brabant la livre, sur les 500 couronnes d'or de rente annuelle que le dit feu duc possédait sur le village de Deurne-lez-Anvers.
- 1431 /334** 1431, 7 octobre (N). Jacob, seigneur de Gaasbeek, d'Abcoude, de Putten et de Strijen, maréchal héréditaire du Hainaut, reconnaît avoir reçu de Jan Gielis, changeur de Louvain, la somme de 4000 couronnes de France de poids fort, somme que celui-ci s'était engagé à payer pour le duc de Bourgogne et de Brabant [Philippe le Bon] à Jan, burgrave de Montfort, qui l'avait substitué en son lieu et place par acte passé devant les échevins de Louvain.

-
- 1431 /335** 1431, 10 octobre, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] autorise Peter van Best, sous-écouteur de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch), à se faire remplacer dans l'exercice de sa charge par quelque personne apte, toutes les fois qu'il lui faudra s'absenter de la ville pour le service de lui duc ou pour ses propres affaires.
- 1431 /336** [14]31, 12 octobre (F). Le duc Philippe [le Bon] confirme en faveur de Jean Blanchet les lettres du 30 août 1426, par lesquelles le duc Jean [IV] de Brabant l'avait nommé sergent à vie de Nivelles, lettres qui avaient été confirmées déjà le 2 janvier 1430 par le duc Philippe [Ier] de Brabant, dont le dit Jean Blanchet était le valet de chambre.
- 1431 /337** 1431, 13 octobre (N). Gerit Janssoen, fils de Gerit Wit Janssoen, Claes Rasschart, Jan Pierssoen, Jan van Wezel, Bartholomeus Claessoen et Symon Been, gardiens des portes de Bergen op Zoom, entendus sous la foi du serment au sujet de la fermeture des portes qui fut ordonnée lorsque le margrave d'Anvers et le porte-verge se trouvèrent dans cette ville.
- 1431 /338** 1431, 14 octobre, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] ordonne au châtelain de Heusden, son conseiller et chambellan le chevalier Dyrck vander Merweyden, en vue d'assurer la garde et l'entretien du dit château de Heusden, de contraindre à l'accomplissement de leurs services et au paiement de leurs cens tous ceux qui en sont redevables.
- 1431 /339** 1431, 14 octobre (N). Philippe [le Bon] ordonne à l'écouteur d'Anvers et margrave du pays de Rijen, le chancelier Jan vander Bruggen, de faire publier partout aux lieux habituels de sa juridiction que toutes personnes redevables de cens, de rentes ou de dettes quelconques envers Willem Noyts, Jan vanden Houte, Jacob van Steelant, Lauwereyns van Aerschot et Clause Colensone, qui ont été récemment corrigés en la ville d'Anvers, sont tenues d'en faire déclaration par-devant lui, le receveur d'Anvers et le lieutenant drossard de Brabant, le huitième jour après la publication, sous peine d'être rigoureusement punies à l'exemple d'autrui.
- 1431 /340** 1431, 16 octobre, Tervueren (N). Philippe [le Bon] spécifie ce que la ville de Louvain aura à lui payer annuellement à raison de la rente qu'elle lui doit pour le marché au poisson, ainsi due du chef d'arrérages de la dite rente.
- 1431 /341** 1431, 17 octobre, Louvain (N). Philippe [le Bon] promet sa protection aux abbayes brabançonnaises et leur confirme les privilèges relatifs au droit de gîte accordés par ses prédécesseurs.

- 1431 /342 1431, 18 octobre, Louvain (N). Philippe [le Bon] à la requête de Johannes van Casselair, par laquelle celui-ci lui expose qu'une rente de 12 muids de seigle par an, dont la nue-propiété fut jadis vendue par son oncle Willem van Casselair, à Jan, son frère, père du suppliant, est obscurcie depuis la mort de son oncle qui décéda peu de temps après Jan, son frère, alors que le dit suppliant était encore mineur, ordonne aux échevins de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch) à procéder en cette circonstance comme ils le font pour leurs bourgeois en cas de perte d'actes d'adhérence par suite d'incendie ou autrement.
- 1431 /343 1431, 18 octobre, Louvain (N). Philippe [le Bon] fait savoir qu'entre lui et son cousin Gerard van Cleve et vander Marck, qui, du vivant de feu duc Jean [IV] de Brabant, s'était déclaré ennemi de celui-ci et de ses pays, une paix stable et durable a été conclue comprenant les adhérents et aidants du dit Gerard.
- 1431 /344 1431, 21 octobre, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] mande à l'écoutète d'Anvers et margrave du pays de Rijen, aux amman, bourgmestres, échevins et conseillers de la ville d'Anvers, etc., qu'il annule les statuts nouvellement décrétés par ceux de quelques métiers au dit Anvers au détriment des privilèges, franchises et immunités dont sont en droit de jouir les établissements religieux de Brabant, et notamment par les maçons et charpentiers, et leur ordonne en conséquence de prendre sans délai les mesures nécessaires pour assurer au religieux de Saint-Michel à Anvers la paisible jouissance de leurs dits privilèges, franchises et immunités.
- 1431 /345 1431, 21 octobre, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] nomme son secrétaire Henrick van Dordrecht greffier et garde des livres des fiefs de la cour féodale de Brabant en remplacement de feu Henrick van Amersoyen, aux gages de 16 *boddregers* monnaie de Brabant par jour, avec droit à une cule de charbons et 100 *ezeladen* de bois par an à la Saint-Bavon et aux autres droits, profits et émoluments qui appartiennent à cette charge.
- 1431 /346 1431, 23 octobre, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] invite les prélats, " prélates ", maîtres, maîtresses et gouverneurs des couvents et établissements religieux au pays de Brabant, à recevoir, héberger et nourrir de grâce et non de droit son perdriseur (*pertriseerder*) Gheerken van Achter, toutes les fois que, dans le terme d'un an à partir de ce jour, les besoins de son service l'obligeront à se présenter chez eux, comme ils le firent au temps des feus ducs Antoine, Jean [IV] et Philippe [Ier], ses prédécesseurs au duché de Brabant, sans que de ce chef aucun préjudice puisse être porté à leurs franchises et privilèges.

-
- 1431 /347** 1431, 25 octobre, Bruxelles (N). Philippe le Bon, à la requête des abbé et religieux de Saint-Bernard-sur-l'Escaut ordonne au drossard de Brabant, à l'écoutète d'Anvers et margrave du pays de Rijen et spécialement à l'écoutète et aux échevins d'Oudenbosch de publier, en étant dûment requis, aux lieux habituels de leurs juridictions respectives que ceux qui seront redevables de cens doivent s'en acquitter au taux de deux *peters* et demi d'argent pour chaque vieux gros, ou en autre monnaie à l'avenant, sous peine d'encourir certaines amendes etc., en cas de refus.
- 1431 /348** 1431, 29 octobre (N). Dirck van Zweten déclare que Floris, seigneur de Borssele, lui a payé tout ce qui lui était dû jusqu'à ce jour en raison des rentes qu'il possède sur les atterrissements du Sommelsdijk et que possédait avant lui feu Arent van Leyenberch.
- 1431 /349** 1431, 29 octobre, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] nomme Jourdain Foet châtelain et drossard de Limbourg en remplacement du conseiller Henrick, seigneur de Gronsveld, aux gages qu'il lui fixera par autres lettres et aux droits, profits et émoluments qui appartiennent à cet état.
- 1431 /350** 1431, 29 octobre, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] donne plein pouvoir au receveur de Limbourg, Jourdain Foet, pour procéder à la perception du reste de l'aide de 14.000 florins du Rhin naguères à lui consenties par les habitants du pays de Limbourg pour servir au dégagement de ce pays des mains du comte de Virneburg, aide qui avait été assise sur tous les biens du dit pays indistinctement par les soins de ses conseillers, Henric, seigneur de Gronsveld, châtelain et drossard de Limbourg, Werner de Gronsveld, frère du dit Henric, Henric van Velkenhuysen, seigneur de Clermont, et Carselys van Eupen, maréchal héréditaire du Limbourg.
- 1431 /351** 1431, 30 octobre, Bruxelles (N). Philippe le Bon, ayant accordé à Willem, seigneur de Wevelinghoven, et à Gerard, fils de Reye, serviteurs et sujets de l'archevêque de Cologne (Köln), des lettres de sauf-conduit pour venir en Brabant et y séjourner avec leurs valets jusqu'au nombre de 12 personnes avec autant de chevaux, pendant six semaines, ordonne au drossard et à tous officiers et justiciers de Brabant, de les laisser paisiblement jouir de cette grâce.
- 1431 /352** 1431, octobre, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] ordonne à son secrétaire Peter vander Eycken, commis à la recette générale de Brabant, de faire livrer au conseiller Henric van Diest, seigneur de Rivieren, chevalier, en sa maison à Bruxelles, les 200 *ezeladen* de bois et une cule de charbons que par grâce spéciale et en récompense de ses services il lui a octroyées cette année-ci pour

son chauffage.

- 1431 /353** 1431, octobre, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] nomme Jan, fils aîné de Wittham, écoutète de la ville de Maastricht et de la cour de Lenculen *geheyten den Vroenhove* aux gages qu'il lui fixera par autres lettres et aux droits, profits et émoluments qui appartiennent à cette charge.
- 1431 /354** 1431, octobre, Bruxelles (N). Philippe le Bon, à la requête de son conseiller Jan de Hertoge, chevalier, et de la femme de celui-ci, Margriete van Wezel, autorise les dits conjoints et leurs descendants à perpétuité, à choisir sept tenanciers de Morkhoven pour y passer toutes œuvres de loi et y rendre la justice seigneuriale comme ils sont accoutumés de le faire d'ancienneté, en ordonnant aux échevins forains de Lierre de sceller comme par le passé les actes qui seront dressés par les dits maïeur et tenanciers.
- 1431 /355** 1431, octobre, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] ordonne à Jan van Wiekevorst, écoutète de Herentals, et à ceux qui après lui exerceront cette charge, de prendre annuellement le serment de sept tenanciers de Wiekevorst pour rendre en cette localité justice comme ils étaient habitués de la faire et de procéder au renouvellement de cette cour de justice le 1er octobre de chaque année.
- 1431 /356** 1431, octobre, Bruxelles (N). Philippe le Bon, à la requête de son chambellan, le chevalier Clause van Sinte Goerix, présentement maïeur de Louvain, lui confirme les lettres patentes du feu duc Jean [IV] de Brabant, ratifiées par celles du frère et successeur de celui-ci, Philippe [Ier], en vertu desquelles le prieuré de Wavre aurait été affermé pour un certain nombre d'années avec faculté de se libérer des 15 corvées annuellement en payant 15 florins par an entre les mains du maître des corvées en Brabant.
- 1431 /357** 1431, octobre, Bruxelles (N). Philippe le Bon, en considération des services rendus à ses prédécesseurs par Henneken de Koc en qualité de maître-queux, retient celui-ci au nombre des autres serviteurs aux mêmes franchises, immunités, droits, profits et émoluments que ceux dont ils jouissent, etc.
- 1431 /358** 1431, octobre (N). Frumbach van Birgel, maréchal héréditaire de Juliers (Jülich), déclare avoir engagé au duc de Bourgogne [Philippe le Bon], pour une somme de 3000 *peters* monnaie de Louvain, son château de Cheve, situé au-delà de la Meuse près de Liège, château dont le duc l'a réinvesti, et pour lequel il lui a prêté hommage lige entre les mains du drossard de Limbourg, Henrick, seigneur de Gronsveld, de Rimburg et de Herstal, sans en devoir

payer des droits seigneuriaux, en s'obligeant à le tenir comme fief rendable au dit duc et à ses successeurs aux duchés de Brabant et de Limbourg contre tous hommes sans exception. A sa demande, le burgrave de Limbourg prénommé et Reynier de Huylsberch, homme de fief du duc, appendirent à cet acte leurs sceaux avec le sien.

- 1431 /359** 1431, 1er novembre, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] confirme, aux droits, salaires, profits et émoluments y appartenants, Dyrcke Mol dans l'exercice de la charge de porte-verge de la ville de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch) que lui avait été conférée le feu duc Jean [IV] de Brabant.
- 1431 /360** 1431, 3 novembre (A/D) . Gherart van Cleve, comte de La Mark, donne quittance au duc Philippe de Bourgogne de deux sommes de 6000 couronnes de France chacune, que son prédécesseur aux duchés de Brabant et de Limbourg, le feu duc Jean [IV], s'était obligé à lui payer par deux lettres datées de Bokhoven, 9 octobre 1420, moyennant promesse de paiement d'une somme de 7500 florins du Rhin, tout en se réservant cependant le droit de poursuivre ses réclamations contre Engelbrecht, comte de Nassau.
- 1431 /361** 1431, 6 novembre, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] ordonne aux maîtres de la Chambre des Comptes à Bruxelles d'allouer en dépense au receveur de Turnhout, Henric vander Kelen, jusqu'à rappel, 33 setiers six lopen et un quart d'avoine qu'il lui a donnés par an en augmentation de ses gages.
- 1431 /362** 1431, 7 novembre, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] ordonne aux maîtres de la Chambre des Comptes à Bruxelles de passer en dépense à Laureys Vyolets, récemment encore receveur de Tervueren et Vilvorde, les paiements qu'il fit comme tel à l'occasion de la célébration de l'anniversaire du feu duc Jean [IV] de Brabant conformément aux ordres qui lui furent donnés par deux lettres closes respectivement datées du 18 avril 1430 et du 14 avril 1431.
- 1431 /363** 1431, 9 novembre, Bruxelles (L). Philippe [le Bon] mande aux drossards, baillis, écoutètes, officiers et justiciers des ses États ressortissant aux diocèses de Cambrai et de Liège, qu'il a pris sous sa protection et sauvegarde l'inquisiteur Henricus Kaleysen, professeur en théologie, religieux de l'ordre des prêcheurs chargé par le provincial de Cologne (Köln) d'exercer son office dans les dits États, et leur ordonne de prêter au dit inquisiteur et à ceux qui lui sont adjoints toute aide et assistance lorsqu'ils en seront requis par lui.
- 1431 /364** 1431, 13 novembre (F). Jehan Vareman, receveur de Nivelles, fait savoir qu'au nom du duc de Brabant [Philippe le Bon] il a donné

arrentement héritable, aux conditions spécifiées dans le présent acte, la maison de Mont-Saint- Jean (*Sint Jansberghe*) à Collart le Fèveve, qui a constitué à cette occasion contre-pan suffisant.

- 1431 /365** 1431, 13 novembre, Bruxelles Philippe [le Bon] fait savoir que Paul van Huckelhoven a ce jourd'hui repris à hommage de lui, pour et au nom de sa femme, Marguerite van Balen, fille de feu Jean, une rente héréditaire de 35 petits *hellinck* d'or de Florence par an, assignée sur le tonlieu de Geul: relief fait par le susdit Paul en présence des hommes de fief ci-après nommés: Jacop, seigneur de Gaasbeek, d'Abcoude, de Putten et de Strijen; Jean van Hoerne, seigneur de Bassigny, de Heeze, de Leende et de Hondshoote, drossard de Brabant, etc. Le duc ordonne à son conseiller et (bailli ou drossard ou amman?) du pays de Dalhem Regnier de Berch, seigneur de Geel et de *Marcchera*, de payer régulièrement la susdite rente aux susdits conjoints et, à leur défaut, aux ayants droit de ceux-ci.
- 1431 /366** 1431, 14 novembre (A/D) . Adolph, duc de Juliers (Jülich), de Berg, etc. et comte de Ravensberg, fait savoir que le traité conclu entre lui et son cousin, Johan van Loen, seigneurie de Jülich (Juliers) et de Heinsberg, et les fils de celui-ci, à savoir: Johan van Loen, évêque de Liège, Johan van Loen, fils aîné de Heinsberg, et Wilhem van Loen, comte de Blankenheim, pour la défense de leurs pays respectifs, ne s'applique pas à l'évêché de Liège, ni au comté de Looz, ni à d'autres pays ne provenant pas de leurs ancêtres.
- 1431 /367** 1431, 16 novembre, [Bruxelles] (L). Margareta vander Elst, fille de Johannis, et Johannis vanden Berghe, son mari, transportent entre les mains de Johannis Coels, représentant du duc, seigneur du fonds, au profit de Johannis Coels, acceptant au nom du duc, un cens héréditaire de 80 gros vieux tournois par an, qu'ils possèdent sur trois bonniers de pré situés entre Heembeek et Haren et qui appartint autrefois à Abraham de *Coeninxloe*.
- 1431 /368** 1431, en novembre [avant le 18 de ce mois] Date à laquelle le magistrat de Malines fit usage d'une chaîne posée dans la Senne à Heffen, pour empêcher des bateaux d'Anvers à remonter cette rivière avec des marchandises pour Bruxelles, et refusa obstinément à abaisser la dite chaîne bien qu'y étant invité par le duc de Bourgogne et de Brabant, Philippe le Bon.
- 1431 /369** [1431], 18 novembre Lettre du magistrat de Malines aux bourgmestres, échevins et conseil de la ville de Bruxelles, portant substance que le but poursuivi par eux en posant une chaîne dans la rivière à Heffen, ne tend nullement à nuire aux intérêts des marchands de Bruxelles, mais uniquement à sauvegarder les privilèges octroyés jadis à la ville de Malines par le feu duc Jean

[ler] de Brabant.

- 1431 /370** [1431], 19 novembre, [Anvers] Le magistrat d'Anvers exprime aux communemaîtres, échevins et conseillers de Malines son étonnement au sujet de la mesure prise par eux d'empêcher le passage à Heffen aux bateaux de leurs bourgeois, sous prétexte de faire observer le droit d'étable, qu'ils prétendent appartenir à la ville de Malines, qualifient la chose de nouveauté non admissible, les prient de rapporter la dite mesure, et les invitent à leur faire connaître par retour du courrier leurs intentions à ce sujet pour qu'ils puissent régler leur conduite en conséquence.
- 1431 /371** [1431], 20 novembre, [Bruxelles] La ville de Bruxelles prie Philippe [le Bon] d'amener la ville de Malines à surseoir jusqu'à ce que soit tranché le différend existant entre elle d'une part, et celles de Bruxelles, d'Anvers, etc., d'autre part, au sujet de la navigation sur la Senne, à la mesure prise par elle d'empêcher, par la pose d'une chaîne au lieu de Heffen, les bateaux d'Anvers d'arriver à Bruxelles.
- 1431 /372** 1431, 21 novembre (N). Philippe [le Bon] ordonne à tous drossards, justiciers et officiers des duchés de Brabant et de Limbourg et des pays situés entre la Meuse et le Rhin de laisser Jan, seigneur de Rodemack, de Kronenberg et de Neuerburg, paisiblement jouir des lettres de sauf-conduit qu'il lui a accordés (sic) pour venir dans ce pays avec 40 personnes et avec autant de chevaux, et d'y séjourner jusqu'au 2 février prochain.
- 1431 /373** [1431], 25 novembre, Lille Philippe le Bon, répondant aux lettres des bourgmestres, échevins et Conseil de Bruxelles [du 20 de ce mois, voyez plus haut] leur mande qu'il a écrit à ceux de Malines pour leur faire abaisser la chaîne mise par eux dans la Senne au lieu de Heffen et de laisser libre passage aux bateaux naviguant sur cette rivière jusqu'au 2 février prochain, date à laquelle il lui sera possible de se prononcer par sentence définitive sur le différend existant entre eux. En attendant il les exhorte à ne pas se livrer à des représailles contre ceux de Malines dans l'entre-temps.
- 1431 /374** 1431, 29 novembre, [Anvers] (N). Costen van Coelputte et Jan Drake, échevins d'Anvers, font savoir que Heinric Smet, prêtre, receveur d'Anvers et du pays de Rijen, pour le duc de Brabant, a reconnu par-devant eux avoir donné à bail pour un terme de neuf ans à prendre cours le 1er avril prochain, au prix de 12 livres de gros par an, deux *schorren* avec leurs appartenances, situées à Oosterweel et à Wilmaarsdonk, à Peter Hoone, qui a constitué à cette occasion une suffisante garantie et pour cautionnaire Symon Bertels.
- 1431 /375** 1431, novembre, Bruxelles (L). Philippe [le Bon] recommande à la

charité de tous l'hôpital de Notre-Dame de Herentals dont les ressources ne suffisent pas à assurer les soins à donner aux pauvres qui s'y présentent. Chambre des Comptes, reg., 13, f° 203. Ces lettres servirent à l'expédition de semblables lettres de

- 1431 /376** 1431, 4 décembre, Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch) (N). Philippe [le Bon] fait savoir que Godevert die Luwe, comme mari de Margriete, veuve de Jan van Berlaer, en son vivant seigneur de Helmond, a ce jour d'hui en vertu de lettres scabinales de Louvain, relevé de lui une rente féodale de 250 couronnes d'or de France par an, assignée sur la terre de Helmond, et tous les autres biens que le susdit feu Jan van Berlaer possédait dans la mairie de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch): rente dont Godevert prénommé fut en ce même jour investi après prestation d'hommage.
- 1431 /377** 1431, 18 décembre, Termonde (L). Philippe [le Bon] fait savoir aux doyen et chapitre de Saint-Pierre à Louvain, au diocèse de Liège, qu'en vertu du droit de collation lui appartenant il a conféré à son secrétaire maître Jacobus [vide] les prébende et canonicat devenus vacants en leur église après le décès de son secrétaire maître Wilhelmus Bont, qui en fut le dernier possesseur, leur ordonnant en conséquence d'en investir le dit maître Jacobus ou son fondé de pouvoir, avec toutes les solennités requises.
- 1431 /378** 1431, 19 décembre, Malines (N). Philippe [le Bon] nomme Arnde van Mol écoutète de Herentals aux gages, droits et émoluments accoutumés, en remplacement de Jan van Wickevorst.
- 1431 /379** 1431, 19 décembre, Malines (L). Philippe [le Bon] mande aux doyen et chapitre de Saint-Pierre à Beek au diocèse de Liège qu'en vertu du droit de collation lui appartenant, il a donné à Gerlac Bont, cleric du diocèse de Cambrai, les canonicat et prébende vacants en leur église par la mort d'Arnoldus Berken, qui en fut le dernier possesseur. Il leur ordonne d'en investir le dit Gerlac ou son fondé de pouvoir avec les solennités d'usage.
- 1431 /380** 1431, 19 décembre (N). Philippe [le Bon] ordonne itérativement au maieur de Tirlemont d'ôter les mains des biens sis dans le ressort de sa juridiction et appartenant à des personnes ecclésiastiques de l'église de Liège dont il avait eu à opérer la saisie précédemment. Une note, écrite à la suite de cette copie, porte que semblable mandement fut adressé le même jour au bailli du Roman Pays de Brabant.
- 1431 /381** 1431, 19 décembre, Malines (N). Philippe [le Bon] ordonne à Peter vander Eycken, commis à la recette générale de Brabant, de verser à Jan Hinckart, son varlet et son maître veneur de Brabant, la somme de 100 *clinckarts* d'or de 38 gros monnaie de Flandre

pièce, dont il lui fait don pour une fois en récompense de ses bons services.

- 1431 /382** 1431, 19 décembre, Malines (N). Philippe le Bon, à la requête des doyen, et chapitre de Saint-Gommaire à Lierre et des chapelains, prêtres, etc. des autres églises de cette ville pourvus de bénéfices, ordonne à l'écoutète d'Anvers et margrave du pays de Rijen et aux écoutète et échevins de la dite ville de Lierre, de faire publier, aux lieux accoutumés, que tous ceux qui sont redevables de rentes, cens, etc., aux dites personnes ecclésiastiques doivent s'en acquitter au taux de deux *peters* et demi d'argent monnaie de Louvain ou autre bonne monnaie à l'avenant pour chaque vieux gros.
- 1431 /383** [1431], 19 décembre (N). Le drossard de Brabant Jan van Hoerne, seigneur de Bassigny, de Heeze, de Leende et de Hondshoote, mande à tous officiers et justiciers de Brabant, en leur ordonnant de s'y conformer, qu'au nom du duc Philippe [le Bon] il a délivré des lettres de sauf-conduit pour venir séjourner en Brabant pendant six semaines à partir de ce jour, à Jan van Breedzijp et à Wouter, son fils, qui s'étaient rendus coupables d'homicide sur la personne de feu Henric Tyluys.
- 1431 /384** 1431, 20 décembre, Malines (N). Philippe [le Bon] rétablit Jan Mols dans l'exercice de la charge de sous receveur de l'avouerie de Molle en lieu et place de Dyrck Reynkens, par qui il l'avait remplacé peu auparavant.
- 1431 /385** 1431, 21 décembre, Bruxelles (N). Philippe le Bon, après avoir déchargé de ses fonctions de châtelain, drossard, lieutenant des fiefs et receveur de Limbourg Henric, seigneur de Gronsveld, son conseiller, qui avait été investi par lettres patentes de son cousin prédécesseur au duché de Brabant, le feu duc Philippe [Ier], datées du château de Louvain, 3 août 1429, et par lettres données par lui-même à Bruxelles le 23 décembre 1430, le nomme à nouveau châtelain, drossard et semonceur des hommes de fiefs de Limbourg aux gages de 200 florins du Rhin par an et autres droits, salaires, profits et émoluments accoutumés.
- 1431 /386** 1431, 21 décembre, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] ordonne au receveur de Limbourg, Jourdaen Foet, de payer à son prédécesseur en cet office, le châtelain et drossard du dit Limbourg, Henric, seigneur de Gronsveld, conseiller, ce qui lui reste dû en raison de sa gestion comme receveur de Limbourg du 3 août 1429 au 19 octobre 1430, et de celle en qualité de receveur de l'aide en ce pays du chef du premier terme échu.
- 1431 /387** 1431, 21 décembre, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] garantit à son

conseiller, châtelain et drossard de Limbourg, Henric, seigneur de Gronsveld, par la recette du Bleiberg au dit pays de Limbourg, le paiement de la somme lui restée due à la clôture de ses comptes du 3 août 1429 au 19 octobre 1430 que le receveur de Limbourg, son successeur en cet office, doit lui faire sur le produit de sa recette en trois annuités.

- 1431 /388** 1431, 21 décembre, Bruxelles (N). Philippe le Bon, à la requête des abbé et religieux de Tongerlo, ordonne au drossard de Brabant, aux écoutètes de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch), du Pays de Meuse, du Kempenland, du Peelland et d'Oisterwijk et à tous autres officiers et justiciers du pays de Brabant qui en seront requis par les dits suppliants, de contraindre au paiement des dîmes, cens, rentes, fermages et dettes ceux qui en seront redevables et en défaut de paiement.
- 1431 /389** 1431, 21 décembre, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] mande aux abbé et religieux de Villers, qui, pour certains défauts physiques dont il est affecté, refusent à Walter vander Bruggen, fils légitime de feu Art, la prébende qui lui a été octroyée naguère par le feu duc Philippe [Ier] de Brabant à l'occasion de sa Joyeuse Entrée, qu'il a accordé cette même prébende à Gerard, fils légitime de son chirurgien, maître Gielis Frederics, leur ordonnant en conséquence d'en pourvoir le dit Gerard Frederics.
- 1431 /390** 1431, 21 décembre, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] ordonne aux maîtres de la Chambre des Comptes à Bruxelles de passer en dépense à Barbele van Houtdage, veuve de Jan van Wickevorst, en son vivant écoutète de Herentals, dans le compte qu'elle leur doit fournir de la gestion de son feu mari comme écoutète du dit Herentals, une somme de 29 livres et 14 escalins de 40 gros monnaie de Hollande la livre, montant de la dépense que firent en son hôtellerie, du 2 au 6 août 1428, le conseiller et maître d'hôtel du feu duc Philippe [Ier] de Brabant, Dyrck van Meingersreut avec 39 personnes de la maison du dit feu duc et un même nombre de chevaux: somme restée impayée bien que Bartholomeeus vanden Perre, lors écoutète de Herentals, eût reçu l'ordre de l'acquitter, par suite du décès de celui-ci survenu peu de jours après.
- 1431 /391** 1431, 21 décembre, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] ordonne aux receveur de Limbourg, Jourdaen Foet, de procéder à la saisie de toutes parties des domaines sous sa juridiction qu'il découvrira être indûment détenus par certaines personnes quelles qu'elles soient, et d'en rendre compte par-devant les maîtres de la Chambre des Comptes à Bruxelles aussi longtemps que ces personnes n'auront pas prouvé leur droit de possession par lettres et titres authentiques à soumettre à l'examen des susdits maîtres et des chancelier et conseillers de Brabant.

-
- 1431 /392** 1431, 21 décembre, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] donne pouvoir à Daneel vander Loo et à Johan vander Roest pour fixer la quote-part de chaque habitant de Vilvorde dans les 33 nobles que la ville doit payer dans les frais de réparation et du curage du *borchgracht* d'Anvers: contribution moyennant laquelle ceux de Vilvorde jouissent de la franchise du tonlieu à Anvers.
- 1431 /393** 1431, 21 décembre, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] ordonne à Peter vander Eycken, commis à la recette générale de Brabant, de payer à Herman, huissier de la Chambre du Conseil, 12 francs et demi du prix de 16 *cromsterte*, monnaie de Louvain, somme à lui due pour 25 jours de services passés en accompagnant le chancelier et quelques conseillers à la journée tenue à Anvers, le 22 novembre dernier, par les Trois-États du pays de Brabant et de là à Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch) où s'est tenue une assemblée avec les amis du duc de Clèves, et puis encore de Bruxelles à Malines le 14 de ce mois.
- 1431 /394** 1431, 22 décembre, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] fait savoir que ce jourd'hui Dieric van Brandeborch, seigneur de Bolland, a relevé de lui la terre de Baugnies, à lui échue par le décès d'Aerts, en son vivant seigneur de Bolland, terre dont, après prestation d'hommage, le dit Dieric fut investi.
- 1431 /395** 1431, 23 décembre, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] ordonne aux maîtres de la Chambre des Comptes à Bruxelles de passer en compte à l'écoutète de Lierre Jan van Bouchout, une somme de 35 francs de 16 *cromsterte* monnaie de Louvain, pièce pour avoir accompagné pendant sept jours à partir du 13 juin dernier, à dix hommes de cheval, lui dixième, le drossard de Brabant, son conseiller et chambellan Jan van Hoerne, seigneur de Bassigny, de Heeze et de Leende, à Heusden et de là à Eindhoven.
- 1431 /396** 1431, 24 décembre (N). Philippe [le Bon] fait savoir au drossard de Brabant et à tous autres officiers et justiciers de ce pays, en leur ordonnant de s'y conformer, qu'il a donné des lettres de sauf-conduit valables jusqu'au 2 février prochain, aux conseillers et amis de son beau-frère le duc de Gueldre (Gelre) et comte de Zutphen, pour se rencontrer avec les conseillers et amis de lui duc Philippe en une journée indiquée à Gand pour le 7 janvier 1432.
- 1431 /397** [1431], 27 décembre, Lille Le duc de Bourgogne mande aux bourgmestres, échevins et conseil de Bruxelles, avec prière d'en faire part à ceux d'Anvers, qu'après l'entretien qu'il eut avec eux son chancelier le seigneur d'Authume, chevalier, touchant le différend existant entre eux et le magistrat de Malines au sujet de la pose d'une chaîne à *Effene*, qu'il a envoyé à Malines son

conseiller et receveur de Termonde, Jean Rijm, pour tâcher d'arriver à un arrangement de ce différend, mais que la mission de celui-ci est demeurée infructueuse, cause pour laquelle il vient de renvoyer à Malines le dit Jean Rijm et maître Fierabras Boids, son secrétaire, pour leur dire de tenir le tout en état, comme du temps de sa réception, au pays de Brabant, jusqu'au 24 juin prochain, date vers laquelle il se propose de trancher le différend par sentence, et en cas de refus des dits de Malines, de les citer par-devant lui à Gand, le 7 janvier prochain, pour y exposer les motifs de leur refus.

- 1431 /398** [1431], 27 décembre, Lille Philippe [le Bon] prie les bourgeois, échevins et conseillers de Bruxelles d'ajouter pleine foi à ce que leur dira de sa part le sénéchal de Brabant, Jean de Hornes, touchant le différend existant entre eux et ceux de Malines, et de ne pas se livrer en attendant à quelques représailles contre ces derniers.
- 1431 /399** 1431, 28 décembre (F). Instructions pour le Conseil de Brabant.
- 1431 /400** 1431, 31 décembre, [Bruxelles] Les amman, bourgmestres, échevins et conseillers de Bruxelles informent un chacun des entraves apportées par ceux de Malines aux relations commerciales entre la dite ville de Bruxelles et Anvers par la pose d'une chaîne dans la Senne à Heffen, qu'ils s'obstinent à ne pas vouloir abaisser bien qu'y étant invités par le duc de Bourgogne et de Brabant [Philippe le Bon]: cause pour laquelle ils ordonnent au maieur de Vilvorde, Jean van Edingen surnommé *de Kestergat*, de publier le jour de l'an, aux lieux habituels, le présent placard défendant à tous ceux qui ressortissent à sa juridiction, sous les peines y édictées, de commencer avec les dits de Malines, tant qu'ils n'auront pas rapporté la mesure par eux prise. Semblables placards avec ordre de publication furent envoyés par le magistrat de Bruxelles aux maieurs de Kampenhout, de Sint-Brixius-Rode, de Merchtem, d'Asse et de Kapelle-op-den-Bos, au bailli de Gaasbeek, ainsi qu'aux drossards des deux seigneurs du pays de Grimbergen, de Walem et Duffel et du pays de Rumst en deça de l'eau. Des placards similaires furent envoyés aux mêmes fins par l'écoutète et le magistrat d'Anvers aux officiers du margraviat du pays de Rijen.
- 1431 /401** [avant le 20 avril 1432] (N). Philippe [le Bon] confirme à Pauwels Coex, à Lysbeth, sa femme, et à Henneken, son neveu, la possession, leur vie durant, de la sergenterie d'Eersel, qui leur avait été octroyée par lettres patentes du feu duc Jean [IV] de Brabant et ratifiée par semblables lettres du frère et successeur de celui-ci, le feu duc Philippe [Ier], ses cousins.
- 1431 /402** [en 1431?] (N). Philippe le Bon, à la requête de Daem Stoys, lieutenant du woudmaître de Brabant, possesseur d'un bien

seigneurial appelé la cour de Bornival (*'thof van Bourgenal*), et situé à Overijse, lui permet, et à ses descendants à perpétuité, d'y faire rendre la justice seigneuriale par sept tenanciers à son choix, dûment assermentés et assistés de son maieur, dont les actes à délivrer par eux devront être scellés par les échevins d'Overijse comme cela s'est fait jusqu'alors. La présente copie sert à l'expédition de semblables lettres en faveur de Jan Loenys, bourgeois de Louvain, possesseur de la cour dite *'thof ten Broeke*, située aussi à Overijse, du conseiller et chevalier Jan de Hertoge pour l'exercice des droits seigneuriaux dont il jouit à Berlare, et de l'abbé [le nom est omis] du chef de Rosières.

- 1431 /403** [en 1431?] (N). Philippe [le Bon] nomme Claes van Woelputte porte-massue (*colfdreger*) de la ville d'Anvers à la requête de Jan de Beyer, qui venait de résigner cette charge en faveur du dit Nicolas, après l'avoir exercée en remplacement de Jan Boelaert en vertu des lettres de commission données à Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch) le 14 octobre dernier.
- 1431 /404** [1431?] (N). Philippe [le Bon] autorise l'écoutète de Kontich et de Rijen, Jan van Halen* à se faire remplacer dans l'exercice de ses fonctions par quelques hommes capables, à ses frais, risques et périls, toutes les fois qu'il devra s'absenter pour le service du duc, ou pour ses affaires particulières, à charge de faire prêter serment par son remplaçant entre les mains de l'écoutète d'Anvers et margrave du pays de Rijen.
- 1431 /405** [1431?] (N). Philippe [le Bon] confirme à Jan de Clerck, messager à cheval, les lettres datées de Louvain, 4 mars 1430, par lesquelles le feu duc Philippe [Ier], son cousin et prédécesseur au duché de Brabant, lui a assigné sur la recette d'Anvers, de Lierre et de Herentals la somme de 141 couronnes de France dont il lui est redevable.
- 1431 /406** [1431?] (N). Philippe [le Bon] reconnaît avoir reçu de Herman vanden Assche, changeur de la ville de Bruxelles, la somme de 6550 couronnes, de cinq escalins de gros pièce, en deniers payés à sa décharge au seigneur de Heinsberg.
- 1431 /407** [1431?] Philippe [le Bon] ordonne au drossard et à tous justiciers et officiers de Brabant, et spécialement aux écoutètes, amman et échevins des villes, pays et seigneuries d'Anvers, de veiller à ce que le doyen et chapitre de l'église Notre-Dame au dit Anvers ne soient lésés, par qui que ce soit, dans la perception de leurs dîmes et autres revenus.
- 1431 /408** [Vers 1431] (N). Copie incomplète des lettres de protection et de sauvegarde accordées par le duc de Brabant, Philippe [le Bon], aux

doyen et chapitre de Saint-Jean l'évangéliste de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch).

- 1431 /409** [1431?] (N). Philippe [le Bon] nomme Jourdaen Foet woudmaître en chef des forêts et bois du pays de Limbourg en remplacement de Carselys van Eupen et aux mêmes profits et émoluments que ceux dont jouissait celui-ci, avec faculté pour le dit Jourdaen de faire remplir ces fonctions par quelque autre personne capable et à charge de prêter le serment d'usage entre les mains du conseiller, burgrave et drossard du dit pays, Henric, seigneur de Gronsveld, à ce spécialement commis.
- 1431 /410** [vers 1431?] (N). Commencement des lettres par lesquelles le duc de Brabant, Philippe [le Bon], ordonne aux écoutètes de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch), de Maasland, de Kempenland et de Peelland, et d'Oisterwijk de donner suite aux lettres de protection et de sauvegarde octroyées par lui aux doyen et chapitre de Saint-Jean l'Évangéliste de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch).
- 1431 /411** [en 1431?] (N). Philippe [le Bon] promet de tenir les abbés de Vlierbeek, de Saint-Bernard-sur-l'Escaut, de Saint-Michel d'Anvers et de Grimbergen, le prieur de Dielegem et le prévôt de Forest indemnes de toutes les réclamations dont on pourrait les importuner du fait de s'être chargés de la taxation de la quote-part de chaque établissement ecclésiastique du Brabant dans les 14.000 couronnes que l'État du clergé s'est engagé à lui payer, somme comprenant le reste de l'aide octroyée naguères au feu duc Philippe [Ier], son cousin et prédécesseur au duché de Brabant, et 4000 couronnes pour l'amortissement des agrandissements de son parc à Bruxelles.
- 1431 /412** [en 1431?] (N). Philippe [le Bon] ordonne aux maïeurs de Louvain et de Tirlemont, au bailli de Nivelles et de Roman Pays de Brabant, au bailli de Jodoigne, etc., de veiller à l'observation de lettres de protection et de sauvegarde qu'il a octroyées aux religieuses de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch).
- 1431 /413** [en 1431] (N). Copie incomplète des lettres patentes par lesquelles Philippe [le Bon] permet à Henric vanden Panhuyse, habitant et bourgeois de Limbourg, et aux associés qu'il s'adjoindra, de se livrer, sous certaines conditions, à la recherche, du minerai de plomb dans deux places de la paroisse de Baelen, notamment la place sise entre les lieux dits *den Heggenet die Schijthage* le long de la route allant de Limbourg d'Aix-La-Chapelle (Aachen) et celle située près du village d'Eupen occupée par Thomas Overlenders et Syncken Roys.
- 1431 /414** [En 1431]/409 (F). Mention de la vente faite dans le courant de

cette année par ordre du duc de rentes viagères à une vie, sur les recettes de Bruxelles, de Tervueren et de Vilvorde.

- 1431 /415** 1431 (F). Simple mention d'une vente de rentes viagères à une vie sur la recette de Bruxelles, faite dans le courant de cette année par ordre du duc Philippe [le Bon], en vue de se procurer l'argent nécessaire au rachat de plusieurs rentes héréditaires.
- 1431 /416** [14]31 (F). Simple mention de la vente de rentes viagères à une vie sur la recette d'Anvers, Lierre et Herentals, qui eut lieu en 1431 par ordre du duc Philippe le Bon.
- 1431 /417** 1431, [au mois de juin] (F + N). Simple mention de la vente d'une rente à une vie sur la recette de Louvain, faite par ordre du duc Philippe [le Bon] dans le courant de cette année, en vue de trouver les fonds nécessaires au rachat d'une rente héréditaire possédée par le seigneur de Montfort.
- 1431 /418** [Vers 1431?] Philippe [le Bon] fait connaître la sentence prononcée par le chancelier maître Jean Bont et quelques autres membres du Conseil de Brabant, sur le différend existant entre les abbé et religieux de Saint-Michel d'Anvers joints à eux quelques cultivateurs et pêcheurs de Zandvliet, d'une part, et la généralité des pêcheurs de ce village avec une partie de la population, d'autre part, au sujet du port de ce lieu récemment endigué par ceux de l'abbaye précitée.

-
- 1432
- 1432 /1 1432, 1er janvier, Gand (F). Le duc Philippe assure les bourgmestres, échevins et conseil de Bruxelles qu'en ce qui concerne le différend existant entre eux et ceux de Malines au sujet des entraves apportées par ceux-ci à la navigation sur la Senne par la pose d'une chaîne [à Heffen], il leur administrera en ce toute justice et raison selon le contenu de la charte qu'il a donnée à l'occasion de sa Joyeuse Entrée au pays de Brabant, et les prie de croire à ce que de sa part leur dira sur cette affaire son conseiller et chambellan Jean de Hornes, seigneur de Bassigny, sénéchal de Brabant.
- 1432 /2 1432, 10 janvier, Gand (F). Philippe [le Bon] défend aux gens de la Chambre des Comptes à Bruxelles d'allouer dorénavant ès comptes des receveurs aucune dépense pour livraison de bois.
- 1432 /3 1432, 14 janvier (F). Simple mention des lettres patentes de cette date par lesquelles le duc Philippe [le Bon] confirma la donation faite par la duchesse Jeanne de Brabant, le 20 novembre 1400 [voyez l'analyse n° 7400] à cause du chapitre de Saint-Pierre de Turnhout, à charge pour eux de célébrer à perpétuité un anniversaire pour le repos de son âme et des âmes de ses prédécesseurs au duché de Brabant.
- 1432 /4 1432, 14 janvier (F). Simple mention des lettres de cette date par lesquelles Philippe [le Bon] fixa les gages de Henry Magnus, chevalier, comme conseiller et lieutenant des fiefs de Brabant à 300 *clinckers* par an, de 28 gros monnaie de Flandre.
- 1432 /5 1432, 14 janvier, Gand (F). Philippe de Bourgogne [Philippe le Bon] fait savoir aux bourgmestres, échevins et conseil de Bruxelles qu'il a chargé certains commissaires des pays de Brabant et de Flandre de s'informer des débats étant entre les villes de Bruxelles et d'Anvers, d'une part, et celle de Malines, d'autre part, et d'en ordonner selon raison et justice en gardant chacune des dites villes en son bon droit; que ces commissaires seront à Anvers le 27 de ce mois, qu'à son conseiller et chambellan Colard de Commynes, bailli de Gand, il a donné l'ordre d'obliger ceux de Malines à abaisser la chaîne par eux mise au travers de la Senne, à annuler toutes ordonnances publiées à l'occasion des dits débats, et à tenir le tout en suspens jusqu'à la Saint-Jean prochaine, que de leur côté ils ont à rapporter toutes ordonnances publiées par eux à cette cause, et qu'il a chargé son conseiller et chambellan, Jean de Hornes, sénéchal de Brabant, de tenir la main à ce que la susdite suspension d'hostilité soit observée par eux et par ceux d'Anvers après annulation de leurs ordonnances.

-
- 1432 /6 1432, 14 janvier, Gand (F). Philippe [le Bon] de Bourgogne délègue, en leur donnant pleins pouvoirs, Jean Bont, chancelier, Jean de Hornes, seigneur de Bassigny et de Hondskoote, sénéchal de Brabant, Rasse de Malèves, écuyer, et Henri Magnus, conseillers de Brabant, pour représenter les villes de Bruxelles et d'Anvers, joints à elles les États du pays de Brabant, d'une part, et Roland d'Uitkerke, seigneur de Heestert et de Heemsrode, Colard de Comines, seigneur de *Runeschuere*, Simon de *Fourmelles* et Jean de *Keythulle*, ses conseillers, pour agir au nom de la ville de Malines, joints à elle les quatre membres du pays de Flandre, d'autre part, pour appointer avant la Saint-Jean [24 juin] prochaine le différend existant entre les susdites villes touchant la navigation sur la Senne: en décidant que si les susdits commissaires ne parvenaient pas à se mettre d'accord, l'affaire devrait être soumise au jugement de six membres du Conseil de Brabant et six autres du Conseil de Flandre, et que si ceux-ci ne parvenaient pas à rendre un jugement, envoyée à l'avis des hommes de loi de la cour de Cambrai, pour finalement être jugée par lui-même ou par ses conseillers.
- 1432 /7 1432, 19 janvier (N). Note portant que ce jour-là le bailli de Gand, Colarde de Comines, seigneur de *Runeschueren*, fit par ordre du duc abaisser jusqu'au fond de la Senne la chaîne y tendue à Heffen dans cette rivière.
- 1432 /8 1432, 21 janvier (N). Texte de l'ordre donné par la ville de Bruxelles à ses officiers de rapporter par cri public le placard qu'ils avaient publié peu de temps auparavant, et en vertu duquel toute transaction commerciale avait été défendue entre les ressortissants à cette ville et les habitants de Malines en raison du placement par ceux-ci d'une chaîne dans l'eau de la Senne à Heffen pour défendre le passage des bateaux. Semblable annulation de leur placard fut commandée par la ville d'Anvers à ses officiers.
- 1432 /9 1432, 22 janvier, Gand (F). Isabelle, duchesse de Bourgogne, rappelle les bourgmestres et échevins de Bruxelles à l'observation stricte de l'appoinement commun entre eux et ceux de Malines à l'intervention du duc [Philippe le Bon] touchant la chaîne tendue sur la Senne, les requiert de surseoir jusqu'au 24 juin prochain à l'application des ordonnances par eux publiées à l'encontre des dits de Malines, et leur ordonne de restituer les marchandises saisies en vertu de ces ordonnances depuis le départ du duc de la ville de Gand.
- 1432 /10 1432, 22 janvier (F). La ville de Bruxelles répond aux lettres de la duchesse de Bourgogne, datées du même jour, qu'elle s'est entièrement conformée aux prescriptions de l'approvisionnement

négocié par le duc entre eux et la ville de Malines touchant la chaîne tendue sur la Senne, comme le lui pourront attester le chancelier et autres conseillers de Brabant.

- 1432 /11** 1432, 24 janvier (N). Philippe [le Bon] ordonne au receveur de Limbourg, Joerdaen Foet, de payer à Roprecht, comte de Virneburg, le terme échu le 24 juin dernier de la rente de 200 *peters* d'or monnaie de Louvain par an qu'il tient de lui en fief sur la recette de Limbourg.
- 1432 /12** 1432, 25 janvier (N). Philippe [le Bon] ordonne au maïeur de Louvain, Clause van Sinte Goerix, son chambellan, en lui donnant plein pouvoir à cet effet, de faire une ou plusieurs enquêtes à Neerijse touchant les droits de juridiction compétant en cette localité à l'abbé de Corbie, enquêtes qu'il devra faire en présence de Vranck vanden Berge, représentant l'abbé et du maïeur de celui-ci au dit lieu, à l'intervention des hommes de fief et des échevins de ce lieu, et dont il devra rendre compte par écrit aux chancelier, drossard et conseillers de Brabant pour permettre à ceux-ci de rendre un jugement en connaissance de cause sur les plaintes formulées par l'abbé de Corbie au sujet des atteintes portées à ses droits de seigneur foncier de Neerijse.
- 1432 /13** 1432, 26 janvier (N). Philippe [le Bon] donne pouvoir à Herman vanden Assche, changeur de Bruxelles, pour recevoir de cette ville et ammanie, et d'autres villes, franchises et villages y ressortissants, le quatrième terme de l'aide octroyée naguères au feu duc Philippe [ler] par le pays de Brabant, donner quittance et gérer les fonds reçus conformément aux instructions émanées des États du dit pays.
- 1432 /14** 1432, 30 janvier (N). Philippe [le Bon] ordonne au magistrat de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch) ou à la personne qui par lui sera chargée de percevoir la quote-part de cette ville dans l'aide accordée jadis par le commun pays de Brabant au feu duc Philippe [ler] de payer sur la dite recette une somme de 103 florins du Rhin à Aernde van Goerle de Helmond, bourgeois de Louvain, à titre d'indemnité pour les dommages subis par lui à l'occasion de sa capture par le seigneur de Heinsberg en temps normal.
- 1432 /15** 1432, 4 février (N). Philippe [le Bon] délègue Peter van Eupen, messenger et chercheur des fiefs celés (*leenvynder*), pour contraindre les villes, franchises, villages et personnes particulières que le changeur de Louvain lui désignera par écrit, au paiement du quatrième terme de leurs quotes-parts dans l'aide accordée jadis par les États de Brabant [au feu duc Philippe ler]: en ordonnant aux maïeurs de Louvain, de Tirlemont, de Léau, etc. d'aider et d'assister le dit Peter dans l'accomplissement de sa tâche.

-
- 1432 /16 1432, 5 février (L). Henricus de Bolenbeke, prêtre, et ses frère et sœur, Petrus et Katherina, enfants de feu Henricus, transportent entre les mains de frère Elbertus de *Gelria*, prieur des carmélites de Bruxelles, représentant son couvent auquel appartient le fonds, au profit de Henricus Boydens, fils de feu Cornelus, tout le droit leur compétant dans un héritage avec habitation, jardinet appartenances, situé dans *de Warandtstrate*, entre les biens de Johannis de Weerde dit *Mettenbarde* et de Symon vander Capellen, forgeron.
- 1432 /17 1432, 5 février, [Bruxelles] (L). Elisabeth Goedens, fille de Johannis et veuve de Johannis Everaerts, transporte entre les mains de frère Elbertus de *Gelria*, prieur des carmes de Bruxelles, couvent auquel appartient la propriété du fonds, au profit de Henricus Boydens, fils de feu Cornelis, tout le droit qu'elle possède sur un héritage avec habitation, jardinet et appartenances, situé dans *de Warandtstrate*, entre les biens de Johannis de Weerde dit *Mettenbaardeet* de Symon vander Capellen, forgeron.
- 1432 /18 1432, 8 février (N). Philippe [le Bon] ordonne à son secrétaire Peter vander Eycken, commis à la recette générale du Brabant, de payer à Ruprecht, comte de Virneburg, cousin de lui duc, avant le 25 de ce mois, en la ville de Maastricht, les trois sommes lui dues en raison de rachat des forteresse, ville et pays de Limbourg qu'il tenait jadis en engagère, dont une de 500 florins du Rhin pour frais de retard dans le paiement suivant accord conclu à ce sujet en la dite ville de Maastricht le 16 juillet 1431 entre le chancelier Jan Bont, docteur en l'un et l'autre droit, et le conseiller Ywaen van Cortenbach, commandeur du bailliage des Joncs (*van der Biessen*) de l'ordre teutonique, comme procureur de lui duc, Jan van Rynshem et Jan de Tzievel, fondés de pouvoir du comte de Virneburg prénommé, et le conseiller et chambellan Roelant van Uitkerke en qualité d'arbitre choisi de part et d'autre.
- 1432 /19 1432, 11 février (N). Philippe [le Bon] ordonne à Peter vander Eycken, commis à la recette générale de Brabant de payer à Herman [huissier de la Chambre du Conseil] cinq francs pour avoir été pendant 10 jours entiers à la disposition du chancelier et des conseillers de Brabant qui se rendirent le 27 janvier dernier à la journée tenue à Anvers par les Trois États du pays et où il fut question du différend existant entre les villes de Bruxelles et d'Anvers, d'une part, et celle de Malines, d'autre part, et le 6 février dernier de Bruxelles à Louvain.
- 1432 /20 1432, 11 février (N). Philippe [le Bon] ordonne à son secrétaire Pierre van der Eycken, commis à la recette générale de Brabant, de payer à Wouter den Bremmakere, messenger à cheval, ce qui lui est

dû pour courses faites à Anvers, à Louvain et à Gand depuis le 27 janvier dernier.

- 1432 /21** 1432, 12 février (N). Philippe [le Bon] ordonne à son secrétaire Peter vander Eycken, commis à la recette générale de Brabant, de payer au messenger à cheval Henric van Halle, pour missions remplies par lui du 26 décembre 1431 jusqu'à ce jour, la somme de 26 livres de 40 gros monnaie de Flandre la livre.
- 1432 /22** 1432, 13 février (N). Philippe [le Bon] ordonne aux bourgmestres, échevins et Conseil de Bruxelles d'envoyer leurs députés, munis de pleins pouvoirs, à Anvers le 28 de ce mois, pour y traiter dès le lendemain avec les commissaires des Conseils de Brabant et de Flandre du différend existant entre leur ville et celle d'Anvers, d'une part, et la ville de Malines, d'autre part, et de charger leurs dits députés de s'entendre par la même occasion avec le chancelier, le drossard et les conseillers de Brabant ainsi qu'avec les députés de quelques autres villes qui lors se trouveront au dit Anvers, au sujet de la fausse monnaie (*hagemunten*), etc., et de ce qui s'y rapporte, des contestations qui se sont élevées entre leur dite ville de Bruxelles et celle de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch) touchant un procès pendant entre les enfants Bruyninckx et Heynen Zack.
- 1432 /23** 1432, 14 février (N). Philippe [le Bon] ordonne au drossard de Brabant, au maieur de Louvain, à l'aman de Bruxelles, à l'écoutète d'Anvers et margrave du pays de Rijen, aux écoutètes de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch) et de Herentals, etc., de défendre contre toutes violences les religieux de Bethléem et leurs serviteurs, de contraindre au paiement de leur dettes ceux qui leur sont redevables de cens, de rentes etc.
- 1432 /24** 1432, 23 février (N). Philippe [le Bon] s'oblige, en spécifiant les garanties qu'il constitue à cet effet, à tenir Jan Coels, receveur de Bruxelles, et ses héritiers et ayants-cause indemnes du fait que le dit receveur s'est engagé à payer à certains habitants de cette ville, dont les héritages situés entre l'ancienne garenne de l'hôtel ducal sur Coudenberg, d'une part, et Sainte-Gudule et la porte de Louvain, d'autre part, ont été acquis pour, réunis aux biens donnés par la ville de Bruxelles, être transformés en un nouveau parc, 2000 couronnes aux Pâques-closes, semblable somme le 2 février 1433, et l'intérêt des sommes à eux dues aux vendeurs qui ne seront pas payés aux dites Pâques-closes, engagement pris par lui devant les échevins de Bruxelles.
- 1432 /25** 1432, 29 février (N). Robert, comte de Virneburg, reconnaît avoir reçu de Pierre vander Eycken, commis à la recette générale de Brabant, une somme de 13.281 florins du Rhin et demi et six gros,

à valoir sur celle de 30.563 florins du Rhin de poids fort et 12 *placken* dont lui est redevable le duc de Bourgogne et de Brabant [Philippe le Bon] suivant ses lettres datées du 1er avril 1427.

- 1432 /26 1432, 29 février (N). Lettre adressée par les comunemaîtres, échevins et Conseil de Malines à Roelant d'Uitkerke, chevalier, seigneur de Heestert, de Hemsrode, etc., et à maître Simon de Fourmelis, conseillers du duc, dont voici la substance:
- 1432 /27 1432, 1er mars, Anvers (L). Compte-rendu de la première séance de la journée indiquée à Anvers, en cause des villes de Bruxelles et d'Anvers contre celle de Malines, où ne comparurent ni les députés du Conseil de Flandre, ni ceux de la ville de Malines.
- 1432 /28 1432, 3 mars, Malines (F). Roland d'Uitkerke, chevalier, et Simon de Fourmellez, rendent compte aux chancelier et sénéchal de Brabant et aux autres commissaires chargés d'appointer le différend existant entre les villes de Bruxelles et d'Anvers, d'une part, et celle de Malines, d'autre part, du résultat de leur mission auprès des habitants de cette dernière, qu'ils n'ont pu induire à envoyer leurs députés à la journée d'Anvers, mais dont ils ont obtenu la promesse de s'aviser avec les quatre membres de Flandre sur le point de savoir si oui ou non ils y enverront et d'avertir la duchesse de la décision qui aura été prise par eux à cet égard.
- 1432 /29 1432, 4 mars (N). Philippe [le Bon] ordonne au changeur de la ville d'Anvers, Peter vander Kelen, de verser à la duchesse ou à son délégué, une somme de 1500 couronnes, montant de ce qui reste dû par la dite ville d'Anvers sur sa quote-part de 4000 couronnes dans les 10.000 que les deux États séculiers du pays de Brabant lui ont consenties pour le quatrième paiement de l'aide.
- 1432 /30 1432, 6 mars (N). Philippe [le Bon] défend aux doyen et chapitres de Saint-Servais de Maastricht de délivrer à qui que ce soit, sans son exprès consentement, les lettres du feu roi des Romains et de Bohême Wenceslas, concernant l'engagère des châteaux, villes et pays de Bastogne, de Marche et de Durbuy, lettres jadis confiées à leur garde par Jan de Montjoie et dont ils ont refusé la délivrance à son secrétaire Peter vander Eycken, commis à la recette générale de Brabant, qu'il avait dépêché vers eux à cette fin muni de ses lettres de créance, et cela sous prétexte d'engagements pris par eux envers Roprecht, comte de Virneburg, Philips et Roprecht, fils de celui-ci, et Jan van Schoenvorst précité, qui ont mis en dépôt chez eux les dites lettres sous un pli scellé par chacun d'eux.
- 1432 /31 1432, 7 mars (N). Philippe [le Bon] ordonne à son secrétaire Peter vander Eycken, commis à la recette générale de Brabant, de faire livrer cette année à Herman, huissier de la Chambre du Conseil de

Brabant, en sa maison à Bruxelles, 50 *ezelladen* de bois et une demie cule de charbon de la forêt de Soignes pour son chauffage.

- 1432 /32** 1432, 7 mars (N). Philippe [le Bon], à la requête des abbesses et religieuses de Val-Duchesse et après les avoir soumises à l'examen du chancelier Jan Bont, et de quelques conseillers de Brabant, leur confirme, en les reproduisant textuellement les lettres que le feu duc Antoine de Brabant leur avait octroyées touchant les 2(5) corvées par elles annuellement dues, confirmation en raison de laquelle elles se sont spontanément engagées à faire célébrer en leur église le 5 octobre de chaque année, jour anniversaire de son avènement au duché de Brabant, une messe du Saint-Esprit sa vie durant, et après son décès une solennelle messe de *Requiem* au jour anniversaire de sa mort.
- 1432 /33** 1432, 8 mars (N). Philippe [le Bon], à la requête de Wouter Moylyaert, prévôt de Sainte-Gertrude de Louvain, ordonne à son secrétaire Peter vander Eycken, commis à la recette générale de Brabant, de déduire de la quote-part due par cette prévôté dans le cinquième versement de l'aide naguères consentie par l'État du clergé du pays de Brabant au feu duc Philippe une somme de 250 livres 17 escalins et six deniers, montant de ce qui reste dû à la dite prévôté sur une somme de 446 livres et cinq escalins de 40 gros la livre que lui devait le feu duc Jean [IV] de Brabant du chef de la livraison pour les besoins de son hôtel de 300 aimes de vin du pays au temps du trésorier de Brabant, Jan, seigneur de Rotselaar.
- 1432 /34** 1432, 12 mars, Turnhout (L). Les doyen et chapitre de Saint-Pierre à Turnhout, au diocèse de Cambrai, en reconnaissance d'une faveur octroyée à leur église par Philippe [le Bon], s'obligent à célébrer sa vie durant une messe du Saint-Esprit le 5 octobre de chaque année, jour anniversaire de son avènement au duché de Brabant, et après son décès une messe solennelle de *Requiem* au jour anniversaire de son trépas.
- 1432 /35** 1432, 12 mars (N). Philippe [le Bon] ordonne au drossard de Dalhem, le conseiller et chevalier Reyner van Berghe, seigneur de Meerssen, de rappeler les écoutète et échevins du banc d'Olne, situé au pays de Dalhem, à l'observation des anciennes lois et coutumes du dit banc et de les contraindre à renoncer aux innovations par eux introduites et à la restitution de ce qu'ils ont indûment prélevé sur leurs justiciables, de plus, à citer par-devant lui Lambynon van Sommangne, échevin du dit Olne pour se justifier du fait d'avoir abattu des arbres le long des chemins, etc.
- 1432 /36** 1432, 12 mars (N). Philippe [le Bon] ordonne au sénéchal ou drossard de Dalhem, son conseiller Reyner van Berge, seigneur de Meerssen, chevalier, de faire procéder à l'arrestation de Lambinon

van Sommaingne, du frère de celui-ci, de Henric vander Roetsen, de Gerart van Hauchey et de Collet, ainsi qu'à la saisie de leurs biens si, après due information prise, il trouve fondés les méfaits mis à leur charge.

- 1432 /37 1432, 12 mars (N). Philippe [le Bon] ordonne au drossard du pays de Dalhem, le chevalier Reyner van Berge, seigneur de Meerssen, son conseiller, de faire une sérieuse enquête sur les abus qui auraient été commis dans l'exercice de leurs charges par l'écoutète et les échevins du banc d'Olne, et s'il trouve fondés les méfaits dont on les accuse, de procéder à leur remplacement à l'arrestation de leurs personnes et à la saisie de leurs biens, à moins qu'ils ne veuillent répondre de leurs actes en justice, etc.
- 1432 /38 1432, 12 mars (N). Philippe [le Bon] ordonne à Henric, seigneur de Gronsveld, sénéchal de Limbourg, et à Reyner van Berge, chevalier, seigneur de Meerssen, sénéchal de Dalhem, ses conseillers, de punir rigoureusement et à l'exemple de tous autres habitants d'Olne qui ont attaqué les sergents de Limbourg à main armée et de force leur ont enlevé à *Souronau* dit pays de Limbourg, les gages qu'ils avaient saisis sur ceux qui sont en défaut de payer leur taxe dans l'aide naguères octroyée par le dit pays au feu duc Philippe [Ier], son cousin et prédécesseur au duché de Brabant.
- 1432 /39 1432, 12 mars, Lierre (N). Philippe [le Bon] fait savoir que Godevert van Haeren, fils de feu Wouter, a relevé de lui ce jourd'hui par-devant Jan van Hoirne, seigneur de Bassigny, son lieutenant et drossard de Brabant et son conseiller et chambellan, en présence des hommes de fiefs ci-après nommés [les noms sont laissés en blanc] un fief à lui échu par décès de Willem vanden Laer, son aïeul, et consistant en une habitation avec huit bonniers de terre située près de la ville de Lierre et que le dit Godevert van Haeren a transporté ce fief le même jour, avec son consentement, à Henrick van Brecht, fils de feu Gheerts, auquel il l'avait vendu, et qui, après prestation d'hommage, en fut investi avec toutes les solennités requises.
- 1432 /40 1432, 12 mars, Bruxelles (F). Jean Bont, Jean de Hornes, Rasse de Grez, Jean de Hertoge, Guillaume de Montenaken et Henri Magnus mandent au seigneur d'Authume, chancelier du duc de Bourgogne, de Brabant et de Limbourg [Philippe le Bon] que les journées tenues à Anvers le 27 janvier et 28 février derniers ensuite des ordres du duc pour y procéder au fait de l'information touchant les questions et débats entre les villes de Bruxelles et d'Anvers, d'une part, et celle de Malines, d'autre part, n'ont sorti aucun effet comme il en aura déjà été informé par le conseiller Robert Daule, celle du 27 janvier par la non-comparution de Roland d'Uitkerke, Colart de Communes, Simon de Fourmelles et Jean de la Keythulle,

conseillers du duc pour la partie du pays de Flandre, ainsi que des députés de la ville de Malines, celle du 28 février par l'abstention de ces derniers seulement. De plus ils préviennent le dit chancelier de la fausseté des bruits répandus par ceux de Malines, et insistent pour qu'une solution des différends en question intervienne dans le délai fixé par le duc.

- 1432 /41 1432, 13 mars, Bruxelles (F). Lettre de la même substance que celle du jour précédent [1432/40] envoyée par les villes de Bruxelles et d'Anvers.
- 1432 /42 1432, 14 mars, [Bruxelles] (L). Nicholaus de Leeu, fils de feu le chevalier Johannis, transporte à Johannis Coels, receveur du duc de Brabant, acceptant au nom du dit duc, 1° un bloc de terrain clôturé gisant en dehors de la porte Sainte-Gudule et s'étendant entre les fossés de la ville de Bruxelles, *de Lanternestrate*, les biens du vendeur prénommé et d'Egidius Lyevens, prêtre; 2° entre les mains de Godefridus de Fine, prêtre, maieur du chapitre de Sainte-Gudule à Bruxelles, remplaçant le dit chapitre propriétaire du fonds, une partie de jardin contiguë au susdit terrain.
- 1432 /43 1432, 14 mars (N). Philippe [le Bon] ordonne aux écoutètes de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch) et de Peelland de défendre de sa part à Willem van Horion, d'enlever quoi que ce soit du château de Cranendonck dont la garde lui a été confiée, et de livrer le dit château aux chevalier Willem van Montforde, sans y avoir été autorisé par lettres patentes de lui duc. Celui-ci leur enjoint de plus de s'emparer des meubles et des effets qui auraient déjà été enlevés, et de les garder jusqu'à contre-ordre.
- 1432 /44 1432, 15 mars, [Bruxelles] (L). Henricus de Poendere dit *van Louvainen*, fils de feu Johannis, transporte entre les mains de Katherine Tsvlessers, veuve de Daniel Utervorst dit *Poelbroet*, dame du fonds, au profit de Johannis Coels, receveur du duc de Brabant, acceptant au nom du dit duc, un héritage avec habitation, jardin et appartenances, situé dans *de Lanteernestrate*, entre les biens de Godefridus de Beckenvoert et de Henricus de Froyere.
- 1432 /45 1432, 17 mars, Dijon (F). Philippe [le Bon] mande au chancelier maître Jean Bont et au sénéchal de Brabant, Jean de Hornes, qu'il a reçu des lettres des communemaîtres, échevins et conseillers de Malines, datées du 24 février dernier, dans lesquelles ils se plaignent de l'appointement fait sur le débat étant entre eux et les villes de Bruxelles et d'Anvers touchant la rivière la Senne, ainsi que de certaines ordonnances publiées par les dites villes de Bruxelles et d'Anvers au grand dommage et préjudice de celle de Malines, en conséquence de quoi il les presse de ne rien négliger pour éviter et aplanir toutes causes qui pourraient compromettre la

paix et l'union entre le pays de Brabant et de Flandre, à son retour, qui est prochain, il s'occupera lui-même immédiatement de ces affaires.

- 1432 /46 1432, 20 mars (N). Philippe [le Bon] ordonne à Peter vander Eycken, commis à la recette générale de Brabant, de payer à Herman, huissier de la Chambre du Conseil de Brabant, cinq francs et demi de 16 *cromsterten* le franc, pour ses gages de 11 jours pendant lesquels il accompagna le chancelier et autres du Conseil de Brabant à Anvers et à Turnhout.
- 1432 /47 1432, 25 mars (N). Philippe [le Bon] mande au drossard et à tous autres officiers et justiciers de Brabant, qu'il a donné des lettres de sauvegarde valables pour 15 jours à partir de cette date à Everart van Vernenholt et autres conseillers et amis de son cousin Everard vander Marck, seigneur d'Arenberg, au nombre de huit personnes avec autant de chevaux, pour venir en Brabant et y traiter la question du rachat d'une partie de Lummen avec le chancelier et conseillers de Brabant.
- 1432 /48 1432, 25 mars (N). Jan van Cats déclare avoir vendu tous les atterrissements qu'il possède au Sommelsdijk et dans le Mallant et ailleurs au quartier de Beoosterschelde en Zélande (Zeeland), tels qu'il les a reçus de Laurens, son père, à Florens van Borssele qui lui en a payé le prix de vente jusqu'au dernier denier.
- 1432 /49 1432, 26 mars (N). Philippe [le Bon] déclare que, par l'entremise de son secrétaire Peter vander Eycken, commis à la recette générale de Brabant, il a reçu de Jan Gielys, changeur de la ville de Louvain une somme de 3400 couronnes de cinq escalins gros monnaie de Brabant la couronne en déduction de la somme versée au dit bureau de change du chef du quatrième paiement au 2 février dernier de l'aide jadis consentie par le pays de Brabant au feu duc Philippe, son cousin et prédécesseur.
- 1432 /50 1432, 27 mars, [Bruxelles] (L). Beatrix Zomers, fille de feu Johannis, transporte entre les mains de Katherine Tsvlessers, veuve de Daniel Uter Vorst dit *Poelbroet*, dame foncière, au profit de Johannis Coels, receveur du duc de Brabant à Bruxelles, acceptant au nom du dit duc: 1° un héritage ou jardin sis en dehors de la porte Sainte-Gudule à Bruxelles, dans la rue menant aux puits dit *de Kyekelere*, vers les fossés de la ville en face des biens de feu Johannis de Galoys dit *van Mechelenet* entre ceux de feu Johannis *Leonis*, chevalier, de feu Henricus de Ridder et de Johannis, fils de feu Gobelinus dit *de Halsberguelmakere*; 2° un jardin attenant à l'héritage susdit et aux biens de Godefridus Groeben dit *van Helmont*.

-
- 1432 /51 1432, 27 mars (N). Philippe [le Bon] fait connaître la sentence prononcée ce jourd'hui à Louvain sur un différend existant entre les villes de Bruxelles et de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch), et en vertu de laquelle la ville de Bruxelles fut provisoirement maintenue en possession du droit d'adhérer ses bourgeois de biens à eux échus en dehors du territoire de cette ville. Dans le cas occurrent il s'agissait de biens situés à Westhove et ailleurs, dans le banc d'Eersel, échus à Peter, Laureys et Joesse Bruyninx, fils de feu Henric, par décès de Willem sWeijers et dont Jan Bruyninx, fabricant d'épingles, bourgeois de Bruxelles, avait été mis en possession par lettres d'adduction des échevins de cette ville, lettres d'adduction dont la validité était contestée par Henric Zack, joint à lui le magistrat de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch). La dite sentence fut rendue par le chancelier Jan Bont, docteur en l'un et l'autre droit, à l'intervention des conseillers de Brabant.
- 1432 /52 1432, 27 mars (N). Philippe [le Bon] nomme provisionnellement le chevalier Arnd van Pede, maïeur de Tirlemont en remplacement d'Ywaen de Mol, aux gages, droits, salaires, profits et émoluments qui appartiennent à cet office.
- 1432 /53 1432, 28 mars (N). Philippe [le Bon] nomme Wouter des Bisscops, lieutenant maïeur de Tirlemont aux gages, droits, salaires, profits et émoluments qui appartiennent à cet office.
- 1432 /54 1432, 29 mars (L). Elisabeth Vintsoens, fille de feu Johannis, et Egidius de Lille, l'aîné, son mari, transportent entre les mains de Willelmus de Zwaef, représentant le seigneur du fonds, au profit de Johannis Coels, receveur du duc de Brabant à Bruxelles, acceptant au nom du dit duc, un héritage avec habitation, situé dans *de Warantstrate*, au-delà de la porte intérieure de Sainte-Gudule à Bruxelles, au lieu-dit *Tellebert*, entre les biens de Johannis de Weerde, auparavant de Henricus Reyneers, et ceux de Henricus de Asscha, *corrigiary*, naguères de feu Johannis Molemans.
- 1432 /55 1432, 30 mars (L). Philippe [le Bon] déclare que les bourgeois de *Neurenberge* lui ont payé pour cette année, en sa qualité de duc de Brabant et de Limbourg, la redevance moyennant paiement de laquelle ils jouissent de certains privilèges dans ces duchés.
- 1432 /56 1432, 30 mars (N). Philippe [le Bon] ordonne aux écoutètes et sous-écoutètes de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch) de se rendre sans retard auprès de Jan Balyaert, ancien receveur général de Brabant, qui n'a pas répondu encore aux trois sommations lui faites d'avoir à se présenter en la Chambre des Comptes à Bruxelles pour y faire procéder à la vérification et à la clôture de ses comptes, de faire promettre par le dit Jan de se transporter immédiatement à Bruxelles aux frais que dessus et, en cas de refus, l'y amener de

force sur une charrette et d'opérer la saisie de tous les biens meubles et immeubles qu'il possède dans la mairie de Bois-le-Duc ('s- Hertogenbosch) pour les détenir jusqu'à contre-ordre de la part de lui duc.

- 1432 /57** 1432, [vers le 31 mars] (N). Copie intitulée: *Hier na volgen die partien die wilen hertoge Philips van Brabant saliger gedachten schuldich is Willem den Hertoge sijnen schildere*, contenant la substance de trois mandements, dont un daté du mois de juin 1424 et les deux autres de Lille, 3 juillet 1426, de deux attestations l'une non datée, l'autre du mois de mars 1427, émanées de Jan vanden Sijpe, maître des harnais du feu Philippe [Ier] de Brabant, d'un rôle scellé par celui-ci et donné à Louvain, le 26 juin 1430, et de deux cédules dont les dates ne sont pas mentionnées. Il y est question de tournois tenus en janvier 1424, 1426, 1427 et 1428, des guerres de Hainaut et de Braine, de Jacques Willin, receveur général de Brabant en 1424, d'un nommé *Pillefour* [prénom non indiqué], de fêtes et tournois en l'honneur du roi des Romains [en février 1427], de Jan Robosch, marchand, de l'ambassade envoyée à Reims peu de temps avant le décès du duc Philippe [Ier], et de la taxation par Jan de Pernes, maître Jan Marchant, Dyrck van Menigersreut et Jan Balyaert, receveur général de Brabant, des dommages subis par le peintre prénommé du chef de travaux exécutés par lui en vue du mariage du dit feu duc.
- 1432 /58** 1432, 31 mars (N). Philippe [le Bon] ordonne à Jan Balyaert, ancien receveur général de Brabant, de payer certains acomptes à Willem Hertoge, peintre, à Claes van Beerze, bourgeois, et à Huge Thonys, sergent de la ville de Bruxelles, sur ce qui leur restait dû au décès du duc Philippe [Ier], son cousin et prédécesseur au duché de Brabant, acomptes à prélever sur le produit de la vente par Jan Revens, pelletier demeurant au dit Bruxelles, de fourrures, etc., ayant appartenu au dit feu duc, à Robbrecht Roeselair, marchand d'Angleterre, Willem van War, fripier à Bruxelles, et Jan Roebosch, marchand de cette même ville.
- 1432 /59** 1432, 31 mars (N). Philippe [le Bon] déclare que, par l'entremise de Jan Balyaert, ancien receveur général, il a reçu de Jan Revens, pelletier demeurant à Bruxelles, le produit de la vente d'une partie de fourrures, etc., effectuée par lui après la mort du feu Philippe [Ier] de Brabant, à Robbrecht Roeselair, marchand d'Angleterre et à deux marchands de Bruxelles, Willem van Werveke, fripier, et Jan Roebosch, de montant à la somme de 943 livres 15 sols quatre deniers de 40 gros monnaie de Brabant la livre, qui servit au paiement de Jan de Hertoge, peintre, de Clause van Beerse et Huge Thonys, créanciers du dit feu duc.
- 1432 /60** 1432, en mars (N). Philippe [le Bon] donne décharge aux héritiers

de Jan Sruwen qui renoncent à l'arrentement perpétuel du moulin de *te Noede*, de deux viviers et de deux prés sis à proximité, qui avait été concédé au dit défunt par lettres de la duchesse Johanne de Brabant datées du 18 juin 1382 en abandonnant en même temps les contre-pans qui avaient été constitués par le dit feu Jan en garantie du paiement du prix du dit arrentement, sauf la maison qu'occupait le dit défunt dans *de lange Ridderstrate* en face de la demeure du chevalier Henric Estor et entre les biens de l'abbaye d'Affligem et de Gheert van Muysen.

- 1432 /61 1432, 1er avril, Dijon (F). Nicoles Rolin, seigneur d'Authume, chancelier du duc de Bourgogne, en réponse aux lettres que lui ont écrites les bourgmestres, échevins et conseillers de Bruxelles et d'Anvers touchant le différend existant entre eux et ceux de Malines, leur déclare avoir parlé au duc, qui se propose de prendre immédiatement toutes les dispositions nécessaires pour trancher ces difficultés dans le plus bref délai.
- 1432 /62 1432, 1er avril, Bruxelles (L). Henricus de Laeken, boulanger, fils de feu Johannis, transporte entre les mains de Petrus vanden Bossche, représentant Machtilde Estor, veuve de Johannis de Hamme, chevalier, dame foncière au profit de Johannis Fantsoen dit *Vander Vueren*, fils de feu Johannis, un héritage avec deux habitations sous un même toit, jardin et appartenances, situé en dehors de la porte Sainte-Gudule à Bruxelles, dans de *Warantstraete* près de la grande rue dite *den Loevenschen wech*, entre les biens de Margarete Smesmans et une ruelle conduisant vers le lieu-dit *Tellebert*.
- 1432 /63 1432, 7 avril (N). Philippe [le Bon], à la requête de Henrick vander Sluys, natif d'Anvers, qui fut receveur de l'église Notre-Dame et de Willem Noyts en cette ville, et qui avait été condamné à un pèlerinage à Saint-Marc de Venise, à une amende de 50 couronnes d'or de France avec interdiction pendant dix ans de séjourner au dit Anvers et dans le margraviat du pays de Rijen, autorise le suppliant à se fixer partout ailleurs en Brabant.
- 1432 /64 1432, 12 avril (N). Philippe [le Bon] ordonne au drossard de Brabant, au maïeur de Louvain, à l'aman de Bruxelles, et à tous autres quelconques officiers et justiciers du pays de Brabant de défendre les religieux de Groenendaal dans la forêt de Soignes, leurs serviteurs, fermiers etc., contre toutes les violences que des malveillants pourraient leur faire en raison de la franchise du droit de gîte dont ils ont été gratifiés, etc.
- 1432 /65 1432, 12 avril, Maastricht (N). Lettre du receveur et échevin de Maastricht, Pauwels vander Byessen aux gens de la Chambre des Comptes en Brabant à Bruxelles touchant le tonlieu de Maastricht.

Il y rend compte de ce qu'il a négocié à ce sujet en la ville de Cologne (Kölne), auprès des amis de messire de Schleiden, en la cité de Liège, auprès des anciens de Bleiberg dit *Blaesberch*, en la ferme située près du *Vaesberch*, qui appartient à *her Smaelen soen*, habitant du pays de Namur, et qui est tenue par la fille Balgoyns du Brabant wallon et Jan van Tijlgis.

- 1432 /66 1432, 20 avril (N). Frère Geert, prieur de Rouge-Cloître, reconnaît avoir reçu du receveur du duc de Brabant à Bruxelles, Jan Colen, certaine somme d'argent pour prix de la cession d'un tiers d'un cens d'un florin que le couvent possédait sur la moitié d'un héritage sis à Bruxelles, en dehors de la porte Sainte-Gudule dans une ruelle aboutissant à *den groten Lovenschenwege*.
- 1432 /67 1432, 28 avril (N). Claes Sleeus, fils du feu chevalier Jan, reconnaît avoir reçu de Jan Coels, receveur du duc de Brabant à Bruxelles, la somme de 454 et demi de florins pour prix d'un terrain vendu par lui au dit duc, terrain situé près du rempart et à côté du parc.
- 1432 /68 1432, 28 avril (L). Geldolphus Golle, fils de feu Geldolphus, transporte entre les mains de Johannes Tsheurix dit *Coppens*, représentant le seigneur foncier, au profit de Johannes Coels, receveur du duc de Brabant à Bruxelles, un héritage sur lequel se trouvait naguères une habitation, situé près du lieu-dit *Tellebert*, entre les biens de feu Egidius de Waterloes, que possèdent présentement les héritiers de feu Henricus de Wolf, d'une part, et ceux de feu Nychasius Sbeckers que tient maintenant Daniel Daneels, *tennepotghieters*, et de Johannes Slotel, prêtre d'autre part, et attenant par derrière aux biens de feu Eduwardus de Punderen.
- 1432 /69 1432, 29 avril (N). Jan Couterman déclare que pour prix de son jardin et de sa vigne qui ont été incorporés dans le parc du duc, le receveur de Bruxelles, Jan Coels, lui a payé cinq livres quatre escalins sept deniers et une maille de gros monnaie de Brabant.
- 1432 /70 1432, 29 avril (N). Jan Hollants dit *Daneels*, heaumier, reconnaît que le receveur du duc de Brabant à Bruxelles, Jan Coels, lui a payé 36 florins pour prix de rachat d'un cens héréditaire de deux florins par an que lui devait le duc sur un jardin situé à côté du rempart de la ville.
- 1432 /71 1432, 30 avril, [Bruxelles] Jean van Edingen dit *de Kestergat*, amman, et les bourgmestres, échevins, receveurs et conseillers de Bruxelles interprètent les statuts émanés de leurs prédécesseurs, le 20 janvier 1418, sur la possession de biens ressortissants à la juridiction de cette ville.

-
- 1432 /72 1432,1 mai (N). Henrick Boydens, surnommé *In den Ketel*, reconnaît avoir reçu de Jan Coels, receveur du duc de Brabant à Bruxelles, une somme de neuf livres de gros neuf escalins neuf deniers et 15 mailles monnaie de Brabant en acquit du cens héréditaire de quatre florins par an que lui devait le duc pour cession d'une maison avec jardin située près du rempart.
- 1432 /73 1432, 1 mai (N). Gelden Golle, chaussetier, déclare que le receveur du duc de Brabant à Bruxelles, Jan Coels, lui a payé sept livres de gros et 12 deniers monnaie de Brabant, pour prix d'une maison avec jardin et vigne cédée par lui au dit duc.
- 1432 /74 1432, 1 mai (N). Peter Mathijs surnommé *Opten Nuwenborre*, brasseur, déclare que pour prix de sa maison, avec le jardin y attenant sise près du rempart, vendue par lui au duc de Brabant, le receveur du duc de Bruxelles, Jan Coels, lui a payé 33 livres 4 escalins et 18 mailles monnaie de Brabant.
- 1432 /75 1432, 2 mai (N). Johannes Daneels, clerc de la ville de Bruxelles, reconnaît avoir reçu de Peter vander Eycken, commis à la recette générale de Brabant, la somme de 40 *peters* monnaie de Louvain, montant du prix d'un bonnier de bois vendu par lui au profit du duc.
- 1432 /76 1432, 2 mai, [Bruxelles] (L). Katherina Tsneven, fille de feu Johannes, et Johannes de Ranshem, le jeune, son mari, transportent entre les mains de Cornelis de Heere, représentant l'hôpital de Saint-Corneille à Bruxelles, propriétaire du fonds, au profit de Jan Coels, receveur du duc de Brabant à Bruxelles, acceptant au nom du duc, un héritage sis en dehors de la porte Sainte-Gudule, dans la *Lanternestrate*, entre les biens de Johannes *Op de Wage*, auparavant de Nicholas Veederman, d'une part, et ceux de Johannes Kemerlinc, d'autre part.
- 1432 /77 1432, 2 mai, [Bruxelles] (L). Johannes vander Baergen, fils naturel de feu Johannes, et Aleydis de Monfort, sa femme, transportent entre les mains d'Elisabeth vander Rosen, représentant Melchior van Arkenen, son mari, seigneur du fonds, au profit de Jan Coels, receveur du duc de Brabant à Bruxelles, acceptant au nom du dit duc, un héritage où se trouvait naguère une habitation avec appartenances, situé en dehors de la porte Sainte-Gudule à Bruxelles, dans la *Lanteernestrate*, entre les biens de feu Walter van Zaventhem, à présent Willelmus dit *Brueders* et d'Yde de Mechlinia, sa femme, d'une part, et ceux de feu Johannes dit *Bastart*, qui passèrent à Willelmus vanden Gouwege et que tiennent maintenant Nycholaus dit *Nychoel* et Margareta, sa femme, d'autre part.

-
- 1432 /78 1432, 2 mai (N). Peter van Meerbeke reconnaît avoir reçu de Jan Cools, receveur du duc de Brabant à Bruxelles, la somme de huit livres 16 escalins six deniers obole poitevin de gros monnaie de Brabant, pour prix de cession par lui et sa mère Beatrise Zomers, d'un héritage sis à Bruxelles, à côté du puits appelé *den Kyekelere*, entre la propriété de Claes Sleeuws d'une part, et celle de Henricus van Loeven, boucher, d'autre part, héritage qui a servi à l'agrandissement du parc ducal.
- 1432 /79 1432, 2 mai (N). Jan van Ransem reconnaît avoir reçu de Jan Coels, receveur du duc de Brabant à Bruxelles, six livres de gros 12 escalins neuf deniers et un helme monnaie de Brabant, montant du prix de rachat d'un cens héréditaire de deux et trois quarts florins par an que le duc lui devait pour vente à son profit d'un jardin situé dans de *Lanternstrate* en cette ville.
- 1432 /80 1432, 2 mai (N). Colijn Hannun déclare que Jan Coels, receveur du duc de Brabant à Bruxelles, lui a payé neuf livres de gros deux escalins monnaie de Brabant, montant du prix de rachat d'un cens héréditaire et annuel de quatre florins que le duc lui devait pour vente à son profit d'une maison avec jardin sise près du rempart de la ville.
- 1432 /81 1432, 2 mai (N). Gielys van Gothen, fils de feu Henric, déclare que Jan Coels, receveur du duc de Brabant à Bruxelles, lui a payé cinq livres de gros six escalins et 18 mailles monnaie de Brabant pour prix de rachat d'un cens héréditaire de deux florins et un quart par an que lui devait le duc pour vente à son profit d'un jardin situé dans de *Warantstrate* à Bruxelles.
- 1432 /82 1432, 2 mai (N). Henrick de Pundere dit *van Lovenen* reconnaît avoir reçu de Jan Coels, receveur du duc de Brabant à Bruxelles, une somme de huit livres de gros 19 escalins et six deniers argent de Brabant, montant du prix de rachat de la rente héréditaire de cinq florins par an que lui devait le duc pour cession de sa maison avec jardin y attenant.
- 1432 /83 [1432], 3 mai La ville de Malines prie les bourgmestres, échevins et conseillers de Bruxelles de lui faire savoir par écrit donné au porteur des présentes lettres si défense a été faite par eux aux habitants de Bruxelles, brasseurs et autres, d'acheter du grain à Malines, leur demandant, dans l'affirmative, d'annuler cette défense en leur faisant remarquer qu'en vertu d'une récente ordonnance tous marchands étrangers acheteurs de grains à Malines, jouissent des mêmes avantages que les bourgeois de cette ville.
- 1432 /84 1432, 3 mai Réponse de la ville de Bruxelles aux lettres du même

jour des comunemaîtres, échevins et conseillers de la ville de Malines [voir l'analyse précédente], portant en substance que, contrairement à ce que ceux de Malines ont écrit au duc, à la duchesse et à quelques-uns de leurs conseillers, aucune innovation n'a été introduite par Bruxelles depuis l'appointement émané du duc concernant le différend existant entre la ville de Malines, d'une part, et celles de Bruxelles et d'Anvers, d'autre part, et que ceux de Bruxelles désirent connaître les noms de ceux qui ont répandu ces faux bruits.

- 1432 /85 1432, 5 mai (N). Philippe [le Bon] ordonne au receveur de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch), Jan Loonman, commis à la perception de l'aide jadis octroyée par le pays de Brabant au feu duc Philippe [Ier], son cousin et prédécesseur au duché de Brabant, de payer sur cette recette à Lambrecht Smedeken, à Willem van Engelen, à Henric van Engelen et à Geert, fils du dit Henric, bourgeois de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch), les sommes à eux allouées par lettres du feu duc Jean [IV] de Brabant, datées de Louvain, 20 septembre 1424, à titre de dédommagement de pertes subies à son service, en fait de rançons, etc.
- 1432 /86 1432, 5 mai (N). Jan vander Baergien déclare que Jan Coils, receveur du duc de Brabant à Bruxelles, lui a payé deux livres de gros 11 escalins et neuf deniers monnaie de Brabant, montant du prix de rachat d'un cens héréditaire d'un florin et demi par an que le duc devait pour cession à son profit d'un jardin situé dans la rue *de Warande* en cette ville.
- 1432 /87 1432, 5 mai (N). Gielys van Lille déclare que Jan Coils, receveur du duc de Brabant à Bruxelles, lui a racheté, au prix de neuf livres de gros huit escalins et 18 mailles de Brabant, le cens héréditaire de cinq florins par an que le duc lui devait en raison de l'acquisition d'un jardin situé *in de Warande*.
- 1432 /88 1432, 5 mai, [Bruxelles] (L). Symon dit *de Pleckere*, barbier, fils de feu Henricus, transporte entre les mains d'Egidius vanden Greyne, proviseur de la confrérie de Saint-Éloi à Bruxelles, représentant celle-ci comme propriétaire du fonds, et de Sygerus de Maerscalk, représentant les pauvres serviteurs de Notre-Dame de La Chapelle, au profit de Jan Coels, receveur du duc de Brabant à Bruxelles, acceptant au nom du duc, 1° un héritage avec habitation, situé en dehors de la porte Sainte-Gudule à Bruxelles, au lieu dit *Tellebert*, derrière la propriété de Johannes Robyns et entre celles de feu Jean Stichelman, à présent de Henricus Huysmans, fripier, d'une part, et de Martinus dit *Kistbuck*, maintenant du susdit Symon de Pleckere, d'autre part; 2° un héritage avec habitation et appartenances contigu au précédent, entre les biens de feu Arnoldus van Hamme et ceux de feu Johannes de Peede.

-
- 1432 /89 1432, 6 mai, [Bruxelles] (L). Katherina vander Meeren, fille de feu Johannes, et Johannes Claes, son mari, transportent entre les mains de Katherine Svlessers, veuve de Daniel Uter Vorst dit *Poelbroet*, agissant pour elle et ses enfants comme possesseurs du fonds, au profit de Jehannes Coels, receveur du duc de Brabant en la ville de Bruxelles, acceptant au nom du duc, un cens héréditaire et annuel d'une demie couronne d'or et de 12 *placken* assigné sur un héritage avec habitation, jardin et appartenances, situé dans la *Lanternstrate*, entre les biens de feu Godefridus de Beckevoirt et de Henricus de Froyere.
- 1432 /90 1432, 6 mai, [Bruxelles] (L). Gerardus vanden Kerchove, fils de feu Petrus, transporte entre les mains de Johannes Tserhenrix dit *Coppens*, représentant le seigneur du fonds, au profit de Johannes Coels, acceptant au nom du duc, un jardin situé en dehors de la porte Sainte-Gudule à Bruxelles, dans la rue conduisant au *Tellebert*, entre les biens de Daniel Daneels, *tennenpotghieters*, auparavant de feu Johannes Mettengelde, de Geldolphus Golle précédemment de Jacobus de Deen, et la rue précitée.
- 1432 /91 1432, 6 mai (N). Lysbeth Scrivers déclare que Jan Coels, receveur du duc de Brabant en la ville de Bruxelles, lui a racheté au prix de 40 livres de gros 19 escalins et neuf deniers monnaie de Brabant, le cens héréditaire de 18 florins et demi par an dont le duc lui était redevable en raison de l'acquisition de sa maison avec jardin sise *in de Warande*.
- 1432 /92 1432, 6 mai (N). Jan de Deckere reconnaît avoir reçu de Jan Coels, receveur du duc de Brabant à Bruxelles, la somme de quatre livres neuf escalins de gros monnaie de Brabant, montant du prix de rachat d'un cens héréditaire de deux florins par an que lui devait le duc du chef de la vente à son profit d'un jardin sis dans de *Warantstrate*.
- 1432 /93 1432, 6 mai, Bruxelles (L). Katherina et Yda Galoeys dites *van Mechelen*, filles de feu Jean et de feu Catherine de Saventhem, sa femme, et Guillaume dit *Brueder*, mari d'Yda prénommée, transportent entre les mains d'Elisabeth vander Rosen, représentant son mari absent, Melchior d'Arquennes, seigneur du fonds, au profit de Jean Coels, receveur du duc de Brabant à Bruxelles, acceptant au nom du dit duc, un héritage avec habitation situé au dehors de la porte Sainte-Gudule dans de *Lanternstrate*, entre les biens de feu Siger dit *Cavaet*, présentement occupés par Jean de Vogel, frère du tiers ordre, d'une part, et le coin de la dite rue d'autre part.
- 1432 /94 1432, 7 mai (N). Claes Broesys dit Slee déclare que Jan Coels,

receveur du duc de Brabant à Bruxelles, lui a racheté, au prix de neuf livres de gros 16 escalins et neuf deniers argent de Brabant, le cens héréditaire de quatre florins et demi par an que le duc lui devait en raison de l'héritage avec habitation et jardin qu'il acquit de lui dans *de Warande*.

- 1432 /95 1432, 7 mai (N). Gheert vanden Kerchove, fils de feu Peter, déclare que Jan Coels, receveur du duc de Brabant à Bruxelles, lui a payé six livres 11 escalins de gros monnaie de Brabant pour le rachat d'un cens héréditaire de trois florins par an que le duc lui devait du chef de l'acquisition d'un jardin qu'il possédait dans *de Warantstrate*.
- 1432 /96 1432, 7 mai (N). Johannes Claes reconnaît que Jan Coels, receveur du duc de Brabant à Bruxelles, lui a racheté, au prix de trois livres huit escalins de gros monnaie de Brabant, le cens héréditaire d'une demie couronne de France et 12 *placken* par an que Katheline vander Meeren, sa femme, et lui possédaient sur un héritage avec habitation et appartenances, situé dans *de Lanternestrate*, que le duc acquit de Henrick van Loevenen, le boucher.
- 1432 /97 1432, 9 mai (N). Philippe [le Bon] ordonne à ses conseillers, Henri, seigneur de Gronsveld, châtelain de Limbourg, Reyner van Berge, chevalier, seigneur de Meersen, châtelain de Dalhem, et Werner van Gronsveld, seigneur de Ter Heijden, d'exiger des habitants de la franchise de Herve, au besoin par la force, le paiement de leur quote-part dans l'aide de 14 florins du Rhin naguère consentie par le pays de Limbourg pour lui permettre de racheter le dit pays du comte de Virneburg à qui il avait été engagé et le réunir pour toujours au pays de Brabant, ainsi que le paiement des frais occasionnés par leur refus de payer.
- 1432 /98 1432, 9 mai (N). Philippe [le Bon] ordonne au receveur de Limbourg, Jordaen Foet, de défrayer au taux accoutumé, ses conseillers, Henric, seigneur de Gronsveld, châtelain et drossard de Limbourg, Reyner van Berge, chevalier, châtelain et drossard de Dalhem, Werner van Gronsveld et ceux qui les aideront à exécuter l'ordre qu'il leur a donné de contraindre, au besoin par la force des armes, les habitants de la franchise de Herve à s'acquitter de leurs quotes-parts dans l'aide naguère octroyée par le pays de Limbourg pour servir au dégagement de ce pays ainsi que des coûts occasionnés par leur refus de payer.
- 1432 /99 1432, 9 mai, [Bruxelles] (L). Henricus et Johannes van Hamme, fils de feu Godefridus, transportent entre les mains de Dyonisius de Roy, proviseur de la confrérie de Saint-Éloi de Bruxelles, représentant la dite confrérie, propriétaire du fonds, au profit de Johannes Coels, receveur de duc de Brabant en cette ville,

acceptant au nom du dit duc, un héritage avec habitation situé en dehors de la porte Sainte-Gudule à Bruxelles, au lieu dit *Tellebert*, entre les biens de Johannes Hugoel dit *de Nivelles*, pelletier, et de feu Johannes dit *Moleman*, héritage jadis acquis par le père des vendeurs de Johannes Uter Sproct, prêtre, fils de feu Willelmus de Moersele.

- 1432 /100 1432, 9 mai, [Bruxelles] (L). Johannes Rampaert, fils de Willelmus, transporte entre les mains de Godefridus *de Fine*, maieur du chapitre de Sainte-Gudule à Bruxelles, représentant les propriétaires fonciers, au profit de Johannes Coels, receveur du duc de Brabant en cette ville, acceptant au nom du dit duc 1° un héritage ou jardin, situé en dehors de la porte Sainte-Gudule au dit Bruxelles, en face des biens de Petrus vanden Huffle, prêtre, et entre ceux de feu Johannes Mertens, peintre, et de feu Johannes dit *Casijs*, prêtre; 2° un jardin attenant au bien précédent et à celui d'Inghelbertus de Noet.
- 1432 /101 1432, 10 mai, [Bruxelles] (L). Egidius, Katherina et Margareta vanden Bossche, enfants de Willelmus et de feu Margareta van Laken, sa femme, et Willelmus de Woluwé, mari de Katherine précitée, transportent entre les mains de Dyonisius de Roy, proviseur de la confrérie de Saint-Éloi de Bruxelles, et de Petrus vanden Bossche, représentant respectivement la dite confrérie et Mechtilde Estor, veuve du chevalier Johannes de Hamme, propriétaires du fonds, au profit de Johannes Coels, receveur du duc de Brabant, acceptant au nom du dit duc, un cens héréditaire d'un demi florin d'or par an qu'ils possèdent conjointement sur un héritage avec habitation, jardin et appartenances, appartenant à Johannes de Decker et situé dans de *Warantstraten*, en dehors de la porte Sainte-Gudule à Bruxelles, entre les biens d'Arnoldus dit *de Crommere* et de Martinus dit *Kistbuck*.
- 1432 /102 1432, 10 mai, [Bruxelles] (L). Katherina Impens, fille de Johannis et veuve de Johannis Weghskens dit *Snellart*, boucher, transporte à Cornelius, Martinus, Katherine et Lucie Weghskens, ses enfants, qui acceptent tant en leur nom qu'au nom de Henricus et Margarete, leur frère et sœur germains, l'usufruit lui compétant dans la moitié d'un jardin situé en dehors de la porte Sainte-Gudule à Bruxelles, dans une ruelle donnant sur la grande rue de Louvain, entre les biens de Martinus Weghskens alias *Snellart* et de Henricus dit *Godskint*, de Louvain.
- 1432 /103 1432, 10 mai, [Bruxelles] (L). Maria Hannarts, fille de feu Egidius et Johannes de Zuene, son mari, transportent entre les mains de Katherine Tsvlessers, veuve de Daniel Uter Vorst dit *Poelbroet*, dame du fonds, au profit de Johannes Coels, receveur du duc de Brabant en la ville de Bruxelles, acceptant au nom du dit duc, le

quart d'un héritage, comprenant habitation, jardin et appartenances, situé dans *de Lanternestrate*, entre les biens de feu Willelmus vanden Hove, de Godefridus de Beckenvoert et la rue.

- 1432 /104** 1432, 10 mai (N). Wouter van Aelst transporta environ un demi-journal de terre, situé entre l' *Alaerstshaghe*, la terre de la Table du Saint-Esprit de Meldert et la terre d'Abraems van Arscot en garantie d'un bonnier de terre, sis sur le Calenvelt, entre la terre de Henrick Scots et le chemin allant de Meldert à Bevekom qu'il a reçu à bail du receveur de Tirlémont, Wouter Vesselen, aux conditions spécifiées dans les présentes lettres, qui furent passées par-devant le maïeur de l'église de Hoegaarden et les tenanciers de la dite église, Regnier Stortbiers, Maes Sanson, Wouter Crasaert et Liebrecht Smeets, à la demande desquels les échevins de Meldert y appendirent leur sceau commun.
- 1432 /105** 1432, 10 mai (N). Philippe [le Bon] ordonne à l'écoutète de Herentals Henric van Doerne, de payer à Barbele van Hontdale, veuve de Jan van Wickevorst, en son vivant écoutète de Herentals les 21 francs de 32 gros monnaie de Flandre pièce, qu'elle a oublié de porter en compte comme somme due à son défunt mari pour avoir, au mois de juin 1431, accompagné à Heusden avec six personnes et autant de chevaux, le drossard de Brabant, Jan van Hoerne, seigneur de Bassigny, de Heeze et de Leende, conseiller et chambellan de lui duc.
- 1432 /106** 1432, 10 mai (N). Philippe [le Bon] ordonne à l'écoutète de Turnhout, Laureyns van Rode, de donner décharge en règle à ceux qui en 1418 s'étaient constitués caution pour Heyn Deenkens, Nout die muldere, Heyn Oeten, Claes Cleys, Pieter Engelen et Art Nouts d'une somme de 180 nobelen par eux lors due à un nommé Godevaert Raest, habitant de Dordrecht, et qui avait été confisquée par Peter van Driemylen en ce temps-là écoutète du feu duc Jean [IV] de Brabant durant la guerre de Hollande (Holland).
- 1432 /107** 1432, 11 mai, [Bruxelles] (L). Katherina Impens, fille de feu Johannis, et veuve de Johannis Weghskens dit *Snellaert*, boucher, pour une moitié, Cornelius, Martinus, Katherina et Lucia Weghskens dit *Snellaert* et Mathias Dierken, alias *Gilleman*, mari de Katherine précitée, tant pour eux-mêmes qu'au nom de Henricus et Margareta, frère et soeur des enfants Snellaerts prénommés, pour une seconde moitié, transportent entre les mains de Johannis Jaquemyns, prêtre, représentant les petits chanoines de Sainte-Gudule à Bruxelles, comme propriétaire du fonds, au profit de Johannis Coels, receveur du duc de Brabant à Bruxelles, acceptant au nom du dit duc, un jardin situé en dehors de la porte Sainte-Gudule en cette ville, dans une ruelle conduisant à la grande rue

de Louvain, entre les biens de Martinus Weghskens alias *Snellaert* et de Henricus dit *Godskint* de Louvain.

- 1432 /108** 1432, 11 mai (N). Philippe [le Bon] ordonne à l'aman de Bruxelles de livrer à Jan Coelman bourgeois de Bruxelles, à charge pour celui-ci de le relivrer lorsqu'il en sera requis, de constituer à cet effet bonne et suffisante caution et d'en prendre sur lui tous les risques par acte passé devant les échevins de Bruxelles, un nommé Godevairde de Bosschere, le vieux, bourgeois de Louvain né en Brabant, que le dit aman tenait emprisonné au *Steenpoort* pour avoir fait arrêter à Termonde Henric van Haesdonck, bourgeois de Bruxelles né en Brabant pour des motifs autres que ceux spécifiés dans la charte de la Joyeuse Entrée.
- 1432 /109** 1432, 13 mai, [Bruxelles] (N). Sentence prononcée au Conseil de Brabant en cause du maieur de Herent contre l'abbé de Corbie et Aert de Cupere, officier du dit abbé à Neerijse, par laquelle sont déterminés les droits de juridiction que l'abbé possède en cette localité. Cette sentence fut rendue par le chancelier de Brabant Jan Bont, docteur en l'un et l'autre droit, à l'intervention des conseillers ci-après nommés, tenant résidence en la ville de Bruxelles: Jan van Hoerne, seigneur de Bassigny, de Hondchoote, de Heeze et de Leende, drossard de Brabant, Raes van Graven, seigneur de Heverlee et de Malèves, Jan de Hertoge, chevalier, Willem, *borchheere* de Montenaken, seigneur de Grazen et de Wilderen, et Henric Magnus. Le 19 novembre 1638, le secrétaire de la ville de Malines, J. de Potter, délivra une ampliation d'une copie, sur parchemin, qu'avait authentiquée J. de Dynter.
- 1432 /110** 1432, 13 mai, [Bruxelles] (L). Willelmus Vrientscap fils de feu Henricus, transporte entre les mains de Johannis Jaquemyns, prêtre représentant les seigneurs fonciers au profit de Johannis Coels, receveur du duc de Brabant en la ville de Bruxelles, acceptant au nom du dit duc: 1° une partie de jardin sise en dehors de l'ancienne porte Sainte-Gudule à Bruxelles, au lieu dit *achter den Blaeuwen hont*, entre certaine pièce de jardin du dit Willelmus Vrientscap, jadis acquise de Henricus dit *Salicock* par Sygerus de Cleydale, prêtre, d'une part, et une maison du dit Henricus Salicock occupée par Johannis de Beckere, cordonnier, d'autre part; 2° une autre partie de jardin attenante à la précédente et à la maison de feu Egidius de Cuper et celle de Johannes de Edingen, etc.
- 1432 /111** 1432, 13 mai (N). Willem Brueder déclare qu'une somme de neuf livres de gros et 13 escalins monnaie de Brabant lui a été comptée par Jan Coels, receveur du duc de Brabant en la ville de Bruxelles, pour prix de rachat du cens héréditaire de quatre florins par an que lui devait le duc pour vente de sa maison avec jardin sise dans *de Warantstrate*.

-
- 1432 /112 1432, 13 mai (N). Symoen de Pleckere déclare que les quatre florins de cens héréditaire par an, lui dus pour sa maison avec jardin, sise dans *de Warande* et vendue au duc de Brabant, lui ont été rachetés au nom du duc par son receveur à Bruxelles, Jan Coels, au prix de huit livres de gros 19 escalins 11 deniers et six mailles monnaie de Brabant.
- 1432 /113 1432, 13 mai (N). Gielys van Lille déclare que Jan Coels, receveur du duc de Brabant en la ville de Bruxelles, lui a versé la somme d'une livre de gros quatre escalins et neuf deniers monnaie de Brabant, montant du prix de rachat du cens héréditaire d'un demi florin par an que le duc lui devait pour sa maison avec jardin dans *de Warande* qu'il lui avait vendue.
- 1432 /114 1432, 13 mai (N). Jan Rampaert reconnaît avoir reçu de Jan Coels, receveur du duc de Brabant en la ville de Bruxelles, 20 livres de gros un escalin et neuf deniers monnaie de Brabant pour prix de rachat d'un cens héréditaire de 9 florins par an que lui devait le duc du chef de l'acquisition de la maison avec jardin qu'il possédait dans *de Warande*.
- 1432 /115 1432, 13 mai (N). Gielys vanden Bossche déclare que Jan Coels, receveur du duc de Brabant en la ville de Bruxelles, lui a payé une livre de gros quatre escalins et neuf deniers monnaie de Brabant, montant du prix de rachat d'un cens héréditaire d'un demi florin par an que lui devait le duc pour l'acquisition d'un jardin qu'il possédait dans *de Warande*.
- 1432 /116 1432, 13 mai (N). Jan van Hamme, fils de feu Godevaert, qui fut bâtard de Humelgem, agissant au nom de Henrick, son frère déclare que Jan Coels, receveur du duc de Brabant en la ville de Bruxelles, lui a racheté, aux prix de cinq livres 19 escalins et trois deniers de gros monnaie de Brabant, le cens héréditaire de deux florins et demi que le duc lui devait pour l'acquisition de sa maison avec jardin sise dans *de Warantstrate*.
- 1432 /117 1432, 13 mai, [Bruxelles] (L). Jacobus de Deen, fils de feu Jacobus, transporte entre les mains de Godefridus de Fine, prêtre, représentant Florentius vanden Dale, chanoine de Sainte-Gudule à Bruxelles, possesseur du fonds en raison de sa prébende canoniale, au profit de Johannis Coels, receveur du duc de Brabant en la ville de Bruxelles, acceptant au nom du dit duc, un héritage avec habitation et dépendances, situé en dehors de la porte Sainte-Gudule dans *de Molenstrate* entre les biens de feu Tielmannus Pellegryn, maintenant de Nicholas surnommé *in tswynken*, d'une part, et la rue menant aux remparts, d'autre part.

-
- 1432 /118 1432, 13 mai, [Bruxelles] (L). Johannes vanden Weerde, fils de feu Henricus, transporte entre les mains de Dyonisius de Roy, proviseur de la confrérie de Saint-Éloi à Bruxelles, représentant cette confrérie, comme propriétaire du fonds, au profit de Johannis Coels, receveur du duc de Brabant en la ville de Bruxelles, un héritage avec habitation et appartenances, sis au dehors de l'ancienne porte Sainte-Gudule à Bruxelles, dans *de Warantstraten* entre les biens de Johannis vanden Weerde et des héritiers de feu Henricus de Jette.
- 1432 /119 1432, 14 mai, [Bruxelles] Katherina Bruyninx, fille de feu Johannis, veuve de Willelmus vanden Gouwege, et à présent femme de Nycholas Nychoel, transporte, assistée de son dit mari, au profit de Jan Coels, receveur du duc de Brabant en la ville de Bruxelles, acceptant au nom du dit duc l'usufruit lui compétant du chef de son premier mari dans un héritage avec habitation et appartenances situé dans la *Lanteernstrate*, en dehors de la porte intérieure de Sainte-Gudule en cette ville, entre les biens de Geldolphus Golle et de Sigerius dit *tZafvoet*, 2^o la moitié d'un héritage avec habitation, jardin et appartenances situé en dehors de l'ancienne porte Sainte-Gudule dans la susdite rue, entre les biens précités et ceux de Johannis Kemerlinc. Les susdits conjoints transportent de plus au profit de Johannis Coels préqualifié, entre les mains de Nycholas Prieme, représentant Melchior de Arkenen, seigneur du fonds, la seconde moitié de l'héritage précité.
- 1432 /120 1432, 14 mai, [Bruxelles] (L). Faancon vanden Hove, fils de feu Daniel et de sa femme Margareta vanden Gouwege, agissant pour lui-même et au nom de son oncle maternel, Johannes vanden Gouwege, fils de feu Willelmus, transporte entre les mains de Nycholas Prieme, représentant Melchior de Arkenen, seigneur du fonds, au profit de Jan Coels, receveur du duc de Brabant en la ville de Bruxelles, acceptant au nom du dit duc: 1^o un héritage avec habitation et appartenances, situé dans *de Lanteernstrate*, en dehors de la porte intérieure de Sainte-Gudule en cette ville, entre les biens de feu Geldolphus Golle et de Sigerus ' *tZafvoet*, 2^o la moitié d'un héritage avec habitation et jardin, situé en dehors de l'ancienne porte de Sainte-Gudule dans la rue prénommée et entre les mêmes biens et ceux de Johannis Kemerlinc.
- 1432 /121 1432, 15 mai, [Bruxelles] (L). Petrus Oemens, fils de Petrus et Maria dite *van Woluwe*, sa femme, transportent entre les mains de Godefridus de Fine, maieur du chapitre de Sainte-Gudule à Bruxelles, représentant Florent vanden Dale, seigneur du fonds en raison de sa prébende canonique, au profit de Johannis Coels, receveur du duc de Brabant en la ville de Bruxelles, acceptant au nom du dit duc, un héritage avec trois habitations, un jardin et ses appartenances, situé en dehors de la porte Sainte-Gudule audit

Bruxelles dans *dMolenstreetken*, entre les biens des conjoints Henricus de Bolenbeke et Gudile Thuyns, et ceux de feu Margarete de Zaventhem.

- 1432 /122 1432, 15 mai, [Bruxelles] (L). Nicholaus de Vits dit *Mahieus*, fils de feu Johannis, transporte à Petrus Oemens, fils de Petrus et Marie van Woeluwe, sa femme, tout l'usufruit lui compétant du chef de sa première femme, feuë Élizabeth vander Wyden, dans un héritage avec trois habitations, un jardin et des appartenances, situé en dehors de la porte Sainte-Gudule à Bruxelles, dans *dMolenstreetken*, entre les biens de Henricus de Bolenbeke et Gudile Thuyns, sa femme, et ceux de feu Margarete de Zaventhem.
- 1432 /123 1432, 16 mai, [Bruxelles] (L). Henricus Huyman, fripier, fils de feu Henricus, transporte entre les mains de Dyonisius de Roy, proviseur de la confrérie de Saint-Éloi à Bruxelles, représentant la dite confrérie, propriétaire du fonds, et entre celles de Petrus vanden Bossche, agissant au nom de Mathilde Estor, veuve du chevalier Johannes de Hamme, aussi propriétaire du fonds, au profit de Johannes Coels, receveur du duc de Brabant en la ville de Bruxelles, acceptant au nom dudit duc, un héritage avec habitation, situé en dehors de la porte Sainte-Gudule de Bruxelles dans *dwarantstreetken*, entre les biens de feu Conrard de Reetinghen et ceux de feu Johannis Bruyninc.
- 1432 /124 1432, 16 mai (N). Jacob de Deu reconnaît avoir reçu de Jan Coels, receveur du duc de Brabant en la ville de Bruxelles, la somme de 16 livres de gros 11 escalins et neuf deniers monnaie de Brabant, montant du prix de rachat d'un cens héréditaire de sept florins et demi par an dont lui était redevable le duc pour cause d'achat de sa maison avec jardin sise dans *de Warande*.
- 1432 /125 1432, 16 mai (N). Willem Vriescap déclare que Jan Coels, receveur du duc de Brabant en la ville de Bruxelles, lui a compté une somme de 14 livres de gros et deux escalins monnaie de Brabant, pour prix de rachat d'un cens héréditaire de six florins par an que lui devait le duc en raison de l'achat de sa maison avec jardin sise dans *de Warande*.
- 1432 /126 1432, 17 mai (N). Laureys de Wijngardere, Jan Daneels, Peter Andries et Gielys de Beere, tenanciers assermentés de Wouter vanden Bisdomme, de sa cour de Schoonberg, font savoir que, par-devant eux, en présence de Willem den Hamer, maieur, du dit Wouter vanden Bisdomme, Johannes Daneels, cleric de la ville de Bruxelles, fils de feu Jan, a transporté entre les mains du maieur prénommé au profit de Peter vander Eycken, receveur général de Brabant, acceptant au nom du duc de Bourgogne et de Brabant, un

bonnier de bois situé dans la paroisse de Watermaal devant le Triest entre les biens de l'abbaye de la Cambre-lez-Bruxelles présentement tenus par Dieric van Pede et un bois appartenant à Jan Daneels, le cleric précité.

- 1432 /127** 1432, 17 mai (N). Cornelys vanden Plassche reconnaît avoir reçu de Jan Coels, receveur du duc de Brabant en la ville de Bruxelles, une somme de neuf livres 15 escalins et neuf deniers de gros monnaie de Brabant, montant du prix de rachat d'un cens héréditaire de quatre florins par an, dû par le duc en raison du transport qu'il lui avait fait de sa maison avec jardin sise *in de Warande*.
- 1432 /128** 1432, 17 mai (N). Jan van Zuene, agissant au nom de Gielys Hannaert, donne quittance à Jan Coels, receveur du duc de Brabant en la ville de Bruxelles, d'une somme de 34 escalins et six deniers de gros monnaie de Brabant, montant du prix de rachat d'un cens héréditaire de trois quarts de florin par an que devait le duc au dit Gielys Hannaert pour vente à son profit d'une partie d'un héritage sise près de *Kiekelere* et occupée par Lambrecht de Cock.
- 1432 /129** 1432, 20 mai, [Bruxelles] (L). Machtilde de Becker, fille de feu Johannis, veuve de Nycholas de Ganscoepere dit *de Mechelere*, transporte à Johannis de Ganscoepere dit *de Mechelere*, fils de feu Egidius qui fut frère du défunt Nycholas précité, à Élisabeth Tsneven, fille de feu Egidius et de Johanna de Ganscoepere dit *Smecheleren*, sa femme, soeur des susdits défunts Nycholas et Egidius et à Marie Matthijs, fille de feu Daniel et de sa défunte femme, Marie, qui fut sœur germaine des enfants de Ganscoepere prénommés, tout l'usufruit lui compétant du chef de feu son mari susnommé, dans la moitié d'un jardin, avec maisonnette et appartenances, sis en dehors de la porte Sainte-Gudule à Bruxelles, au lieu dit *Den Gulden Bodem*, entre les biens de Johannes de Wolf et de feu Ghiselbertus de Taije, à présent de Johannis Lyevens, prêtre. Cette transaction terminée, Machtilde de Becker préqualifiée, pour une moitié, et pour la seconde moitié Johannes de Ganscoepere, Élisabeth de Neve et Maria Mathijs, ces deux dernières assistées de Paulus de Lantmetere et d'Egidius de Vos dit *van Bruechem*, leurs maris respectifs, se dessaisirent entre les mains de Nycholas Prieme, représentant Melchior de Arkenen, seigneur du fonds, au profit de Johannis Coels, receveur du duc de Brabant en la ville de Bruxelles, acceptant au nom du dit duc, du jardin en question avec tout ce qui en dépend.
- 1432 /130** 1432, 20 mai, [Bruxelles] (L). Petrus de Bolenbeke, menuisier, fils de feu Henricus, pour une moitié des trois quarts, et pour le restant de la dite moitié Margareta vanden Beempde, fille de feu Ingelbertus, et Élisabeth vanden Opstalle, fille de feu Theodericus

et de feu Amelberga vanden Beempde, sa femme, sœur de la dite Margareta, agissant pour elle-même et au nom de Maria vanden Opstalle, leur nièce et sœur respective, et du mari de cette dernière, Cornelius Swaden dit *Quaetsaet*, et aussi pour un dernier quart, transportent entre les mains d'Egidius vanden Greyne, représentant la confrérie de Saint-Éloi de Bruxelles propriétaire du fonds, au profit d'Egidius van Goten, fils de feu Henricus, un héritage avec trois habitations et des appartenances, situé dans la *Warandstrate*, entre le bien dit *de Ketel* et une partie de jardin qu'avait possédée feu Johannis Masse, prêtre.

- 1432 /131 1432, 21 mai, [Bruxelles] (L). Elizabeth Tswalen, fille de feu Judocus et veuve de Franco de Frigidomonte dit *Rolibuck*, assistée de Henricus van Pede, son second mari, transporte à Johannis de Frigidomonte dit *Rolibuck*, fils de feu Johannis, à Henricus de Bolenbeke, acceptant au nom de Catherine, sa fille engendrée par lui avec sa femme Margareta de Frigidomonte dit *Rolibuc*, sœur de Johannis précité, et à Johannis vander Meeren de Sterrebeek, chevalier, et à Walterus, frère de celui-ci, enfants du défunt chevalier Johannis vander Meeren, tout l'usufruit à elle, Élizabeth de Wale compétant du chef de son premier mari prénommé dans la moitié d'un héritage avec trois habitations sous un même toit, un jardin et des appartenances, situé dans la *Warantstrate*, en dehors de l'ancienne porte Sainte-Gudule à Bruxelles, entre les biens de Johannis de Nederhem d'Arnoldus de Stockele d'une part, et la susdite rue d'autre part. Le susdit transport ayant été effectué, Élizabeth de Wale, assistée de son mari Henricus de Pede, Johannes de Frigidomonte dit *Rolibuc*, Henricus de Bolebeke au nom de sa femme et de sa fille susnommées et les frères vander Meeren, prénommés, se dessaisissent entre les mains de Jehannis Tserhenrix dit *Coppens*, représentant le seigneur foncier, au profit de Johannis Coels, receveur du duc de Brabant en la ville de Bruxelles, acceptant au nom du dit duc, de leurs droits respectifs sur l'héritage susdit avec tout ce qui en dépend.
- 1432 /132 1432, 21 mai, Rethel (F). Philippe [le Bon] déclare que son chambellan le chevalier Jaques de Hans, seigneur de Bray, lui a ce même jour prêté hommage pour une rente féodale de 110 écus d'Anvers qu'il tient sur la recette de Hannut au pays de Brabant.
- 1432 /133 1432, 22 mai (N). Henrick van Pede déclare que Jan Coels, etc. lui a racheté, au prix de 10 livres de gros 13 escalins et un denier monnaie de Brabant, le cens héréditaire de quatre florins et demi par an que lui devait le duc pour vente d'un jardin qu'il possédait *in de Warande*.
- 1432 /134 1432, 22 mai (N). Maître Jan van Weerde reconnaît avoir reçu de Jan Coels, receveur etc., une somme de 21 escalins et cinq deniers

monnaie de Brabant, montant du prix de rachat d'un cens héréditaire d'un demi florin par an que le duc lui devait pour vente de sa maison avec jardin, sise *in de Warantstrate*.

- 1432 /135** 1432, 24 mai (N). Jan vander Meere van Sterbeke et Jan Rolibuc, reconnaissant d'avoir reçu de Jan Coels, receveur, etc., trois livres de gros 10 escalins et huit deniers monnaie de Brabant à titre de rachat du cens héréditaire d'un florin et trois quarts de florins par an dont le duc leur était redevable pour vente de leur maison avec jardin, située *in de Warande*.
- 1432 /136** 1432, 24 mai (N). Jan Bont, docteur en l'un et l'autre droit et chancelier de Brabant, reconnaît avoir reçu de Peter vander Eycken, commis à la recette générale de Brabant, une somme de 1500 couronnes de France de 25 *cromsterten* pièce, en acquit de ce qui lui était dû jusqu'à ce jour et notamment du chef de la vente de son jardin avec deux habitations qui a été incorporé dans le parc du duc à Bruxelles.
- 1432 /137** [1432], 26 mai, Alost (N). Lettre de Renier Mours à Jan Coels, receveur du duc de Bourgogne et de Brabant à Bruxelles. Il ne saurait lui remettre l'acte de constitution d'un demi florin de rente à son profit sur le jardin qu'a tenu la veuve de Claes Mecheleren, qu'il lui réclame, l'ayant égaré au moment où il a dû quitter la ville de Bruxelles. Il le prie en conséquence de se contenter de la quittance qu'il lui a fait transmettre par son fils.
- 1432 /138** 1432, 27 mai (N). Merten Snellart déclare avoir reçu au nom de sa mère, Katheline Impens, de Jan Coels, receveur du duc de Bourgogne et de Brabant en la ville de Bruxelles, la somme de trois livres de gros et six escalins monnaie de Brabant pour prix de rachat d'un cens héréditaire de deux florins par an dû pour cession du jardin de sa mère, sis *in de Warande*, au profit du duc.
- 1432 /139** 1432, 27 mai (N). Jan de Mechelere déclare que, comme héritier de feu Machtelt de Mechelere, Jan Coels, receveur du duc de Bourgogne et de Brabant en la ville de Bruxelles, lui a payé une somme de 24 escalins et trois deniers argent de Brabant, pour un jardin, sis *in de Warande*, qui avait été cédé par la défunte au profit du duc.
- 1432 /140** 1432, 27 mai (N). Gielys de Vos déclare que Jan Coels, receveur du duc de Bourgogne et de Brabant en la ville de Bruxelles, lui a payé la somme de neuf florins, valant en monnaie de Brabant 24 escalins et trois deniers, lui due par décès de Machtelde de Mechelere pour le jardin, situé *in de Warande*, qui avait été vendu par la défunte au profit du duc.

-
- 1432 /141 1432, 27 mai (N). Machtelt de Mechelere déclare que Jan Coels, receveur du duc de Bourgogne et de Brabant en la ville de Bruxelles, lui a payé la somme de neuf livres de gros deux escalins et neuf deniers monnaie de Brabant lui due pour cession au profit du duc de son jardin situé *in de Warande*.
- 1432 /142 1432, 27 mai (N). Pauwel de Landmetere reconnaît avoir reçu de Jan Coels, receveur du duc de Bourgogne et de Brabant en la ville de Bruxelles, la somme de neuf florins de cens, valant 24 escalins et trois deniers monnaie de Brabant, à lui due par décès de Machtelt de Mechelere du chef d'un jardin que la défunte possédait *in de Warande*.
- 1432 /143 1432, 28 mai (N). Reyner Mours reconnaît avoir reçu de Jan Coels, receveur du duc de Bourgogne et de Brabant en la ville de Bruxelles, une somme de 24 escalins et neuf deniers argent de Brabant pour prix du rachat d'un cens héréditaire d'un demi florin par an lui dû sur le jardin de Machtelt de Mechelere, qui a été enclavé dans le parc du duc.
- 1432 /144 1432, 31 mai, [Bruxelles] (L). Lambertus de Cock, curé du béguinage à Bruxelles, fils de feu Willelmus, transporte entre les mains de Nycholas Prieme, remplaçant Jasper van Arkenen, seigneur du fonds, au profit de Johannis Coels, receveur du duc de Bourgogne et de Brabant en la ville de Bruxelles, acceptant au nom du duc, un héritage avec habitation, jardin et appartenances, situé dans de *Lanteernestrade*, entre les biens de feu Willelmus vanden Hoven d'une part, la rue d'autre part, et attenant par derrière aux biens de Johannis de Briedere, qui appartinrent précédemment à Godefridus de Beckevoert.
- 1432 /145 1432, 31 mai (N). Philippe [le Bon] autorise les échevins de la franchise d'Overijse à choisir quatre personnes des plus valables de la franchise auxquelles il donne pouvoir de taxer les habitants, chacun selon son état, jusqu'à concurrence d'environ 91 couronnes et demie d'or de France, somme devant être employée au paiement des arrérages de la rente viagère due à Amelrijc van Aelst, des frais de justice à propos d'un nommé Henneken de Wolf, de la réfection de la chaussée et de l'horloge de la franchise, et à l'exécution de travaux d'utilité publique, tels que la construction d'un nouveau tronçon de chaussée et la restauration de la fontaine, le plus beau joyau de la dite franchise.
- 1432 /146 1432, 1 juin (N). Jan vander Haseldonck, appelé Jan *van Elsele*, déclare que Jan Cools, receveur du duc de Bourgogne et de Brabant en la ville de Bruxelles, lui a payé au profit de Mathilde de Mechelere 18 florins pour prix de rachat d'un cens héréditaire d'un florin par an que le dit duc devait à la dite Mechtilde qui lui avait

vendu son jardin, appelé *den guldenen Bodem* et situé *in de Warande*.

- 1432 /147 1432, 4 juin, [Bruxelles] (L). Elizabeth Tsergoddens, fille de feu Theodoricus, veuve de Henricus de Molenbeke, transporte au profit de ses fils, Mychael et Laurencius de Molenbeke, tout l'usufruit lui compétant du chef de feu son mari dans la moitié de certaine pièce de jardin sise en dehors de la porte Sainte-Gudule à Bruxelles, au lieu dit *Achter den blaeuwen hont*, entre les biens de Johannis Buys, de feu Egidius de Leodio qui appartinrent précédemment à Sygerus de Cleydale, prêtre, et d'Egidius Vrederix, barbier. Ce transport fait, la susdite Élizabeth Tsergoddens, pour une moitié, et ses fils prénommés, pour une seconde moitié, se dessaisirent entre les mains de Johannis Jaquemyns, prêtre, représentant les propriétaires du fonds, au profit de Johannes Coels, receveur du duc de Brabant en la ville de Bruxelles, acceptant au nom du dit duc, la partie de jardin déterminée ci-dessus.
- 1432 /148 1432, 5 juin, [Bruxelles] (L). Johannes de Beckere, fils de feu Egidius, transporte tout l'usufruit lui compétant du chef de sa femme défunte, Katherina van Lombeek, dans la moitié d'un héritage, comprenant trois habitations sous un même toit, un jardin et des appartenances, situé en dehors de la porte Sainte-Gudule à Bruxelles dans de *Warantstrate*, près de la grande rue de Louvain, une ruelle allant au lieu dit *Tellebert* et les biens d'Egidius vander Clusen, au profit de Gerardus Utergracht, prêtre, fils de Arnoldus, acceptant pour lui-même et au nom de nombreux membres de la famille.
- 1432 /149 1432, 6 juin, [Bruxelles] (L). Transport d'un héritage, comprenant trois habitations sous un même toit, avec jardin et appartenances, situé en dehors de l'ancienne porte Sainte-Gudule à Bruxelles *in de Warantstraten* près de la grande rue de Louvain, entre la ruelle conduisant au lieu dit *Tellebert*, d'une part, et le bien d'Egidius vander Clusen, d'autre part, effectuée entre les mains de Johannes de Moersele, orfèvre, proviseur de la confrérie Saint-Éloi à Bruxelles, intervenant au nom de celle-ci, et de Johannes vanden Schirmenvlieten dit *de Smet*, vitrier propriétaire du fonds au profit de Johannes Coels, receveur du duc de Brabant en la ville de Bruxelles, acceptant au nom du dit duc, pour une moitié par Isabelle vanden Torre, fille de feu Johannes et de sa femme défunte, Élizabeth Tsiagers, agissant pour elle-même et au nom de Petrus, Johannes, Margareta, Catherina et Élizabeth, ses frères et sœurs et d'Isabella de Jager, fille de feu Johannes et sœur de la susdite feu Élizabeth de Jagher, ainsi que de Willelmus, Johannes, Catherina et Beatrix Yserman, enfants de feu Johannes, pour la moitié de la seconde moitié par Gerardus Uter Gracht, prêtre, fils de feu Arnoldus, agissant pour lui-même et pour de nombreux

ayant-droits.

- 1432 /150** 1432, 7 juin, [Bruxelles] (L). Lettres de Philippe le Bon, semblables à celles datées de Bruxelles, 13 juillet 1420 [voyez l'analyse n° 9844], relatives au roi d'armes en titre de Brabant. Celui-ci y est qualifié par le duc Philippe *domesticus continuus commensalis*, seule ajoute au texte primitif.
- 1432 /151** 1432, 9 juin (N). Frère Arnd de Bock, prieur du couvent des Frères de Notre-Dame à Bruxelles, reconnaît avoir reçu de Jan Coels, receveur de cette ville huit escalins trois deniers de gros et neuf mailles pour la rente héréditaire et annuelle de six escalins 12 sols et six deniers argent courant que le couvent possède sur un héritage avec habitation et appartenances situé en dehors de l'ancienne porte Sainte-Gudule au dit Bruxelles, dans *de Warandstrate* entre les biens de Daneel Cremers et de Gheert Slotmaker.
- 1432 /152** 1432, 11 juin, Gand (L). Philippe [le Bon] fait savoir aux doyen et chapitre de Saint-Gommaire à Lierre au diocèse de Cambrai qu'en vertu du droit de collation lui appartenant, il a gratifié son conseiller et aumônier sire Johannes Forteguerre de Placencia des canonicat et prébende devenus vacants en leur église par le décès de Goesswinus de Zoemeren, leur ordonnant en conséquence d'en investir avec toutes les solemnités d'usage le dit sire Johannes, ou son procureur à ce par lui délégué.
- 1432 /153** 1432, 11 juin, Gand (N). Philippe [le Bon] nomme Arnde de Bruyn sergent de Someren aux droits, salaires, profits et émoluments qui appartiennent à cet office, à charge pour le dit Arnde de prêter le serment pertinent entre les mains de l'écoute de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch), Philippe de Geldrop, à ce commis.
- 1432 /154** 1432, 11 juin, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] porte de 200 à 300 écus de Louvain par an les gages dont jouit le conseiller Jan de Hertoge, chevalier, et octroie à celui-ci une récompense de 60 écus et demi.
- 1432 /155** 1432, 12 juin (F). Simple mention des lettres de cette date, par lesquelles le duc Philippe [le Bon] fit don de la sergenterie de Someren à Jehan Bestman pour en jouir sa vie durant.
- 1432 /156** 1432, 13 juin (N). Willem van Duyst déclare que Jan Coels, receveur du duc de Bourgogne de Brabant à Bruxelles, lui a payé 18 escalins et demi argent de Brabant pour la part lui compétent du chef de Jan de Becker dans un héritage situé *in de Warande* en cette ville.
- 1432 /157** 1432, 13 juin (N). Geert Utergracht, prêtre, déclare que Jan Coels,

receveur du duc de Bourgogne et de Brabant en la ville de Bruxelles, lui a payé 18 escalins neuf deniers et demi monnaie de Brabant, montant de la part lui compétant du chef de Jan de Becker dans une propriété située *in de Warande*.

- 1432 /158** 1432, 13 juin (N). Andries Pruys reconnaît avoir reçu de Jan Coels, receveur du duc de Brabant à Bruxelles, 12 escalins six deniers et huit mailles argent de Brabant pour la part lui compétant du chef de Jan de Becker dans un héritage sis en cette ville *in de Warande*.
- 1432 /159** 1432, 13 juin (N). Machiel van Molenbeke, comme ayant-cause de Daneel Cox, cordonnier, déclare que Jan Coels, receveur du duc de Brabant à Bruxelles, lui a payé trois livres de gros 11 escalins et sept deniers et demi argent de Brabant, pour la part lui appartenant dans un héritage situé à Bruxelles *in de Warande*.
- 1432 /160** 1432, 13 juin (N). Art van Vreleghem déclare que, pour la part lui compétant du chef de Jan de Becker dans un héritage sis à Bruxelles *in de Warande*, Jan Coels, receveur du duc de Brabant en cette ville, lui a payé 12 escalins six deniers et huit mailles argent de Brabant.
- 1432 /161** 1432, 14 juin, [Bruxelles] (L). Henricus Boydens, fils de feu Cornelius, transporte entre les mains d'Egidius vanden Greyne, proviseur de la confrérie Saint-Éloi à Bruxelles représentant la dite confrérie comme propriétaire du fonds, au profit de Johannis Coels, receveur de duc de Brabant en la ville de Bruxelles, acceptant au nom du dit duc, un héritage avec habitations, écuries, jardins et appartenances, vulgairement appelé *de Ketel* situé en dehors de la porte Sainte-Gudule à Bruxelles, attenant au bien de Nicaise de Smet, etc.
- 1432 /162** 1432, 14 juin (N). Claes vander Goten déclare que Jan Coels, receveur du duc de Brabant à Bruxelles, lui a payé 12 escalins six deniers et huit mailles argent de Brabant pour la part lui compétant du chef de Jan de Becker dans un héritage situé en cette ville *in de Warande*.
- 1432 /163** 1432, 17 juin (F). Mention des lettres de cette date, par lesquelles le duc de Brabant Philippe [le Bon] confirma en faveur de Costen de Ranst et de Jehanne, sa femme, soeur naturelle de la duchesse Jehanne de Brabant, la donation qui leur avait été faite par celle-ci le 11 janvier 1392 [voyez l'analyse n° 6710] et confirmée par lettres du duc Antoine de Brabant du 29 novembre 1411 [voyez l'analyse n° 8852].
- 1432 /164** 1432, 18 juin, Anvers (N). Philippe [le Bon] ordonne au receveur de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch) Jan Loonman, de remplacer par des

rentes viagères à une vie les rentes héritables, rachetables au denier dix ou 12, qui ont jadis été vendues par ses prédécesseurs au duché de Brabant sur les domaines de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch) et que d'aucuns tiennent de lui à titre de rentes féodales.

- 1432 /165** 1432, 21 juin (N). Bele vanden Torre déclare que pour la part lui appartenant du chef de Jan de Becker dans un héritage sis à Bruxelles *in de Warande*, une somme de 27 florins et un tiers de florin, argent de Brabant, lui a été payée par Jan Coels, receveur, etc.
- 1432 /166** 1432, 23 juin (N). Anthonys Thonys déclare que la rente héréditaire de 19 florins de 12 mailles par an qu'il possédait sur une vigne sise à côté du *Kiekelere*, incorporée *in de Warande* du duc, lui a été rachetée par Jan Coels, receveur, etc., au prix de 47 livres un escalin et trois deniers de gros, la livre comptée pour 20 escalins monnaie de Brabant.
- 1432 /167** 1432, 23 juin, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] ordonne au maître des corvées en Brabant, Lodewyc Salart, de livrer ou de faire livrer aux frères cellites de Bruxelles deux corvées entières en Brabant pour leur permettre de transporter leur bois de chauffage de la forêt de Soignes chez eux.
- 1432 /168** 1432, 26 juin (N). Jan de Beckere déclare que la part lui appartenant dans un jardin situé à Bruxelles *in de Warande* a été rachetée au prix de 27 florins argent de Brabant par Jan Coels, receveur, etc.
- 1432 /169** 1432, 27 juin (N). Albertijn op de Roese déclare que les quatre florins de cens, à lui dus pour son jardin situé à Bruxelles *in de Warande*, lui ont été comptés par Jan Coels, receveur du duc de Brabant en cette ville.
- 1432 /170** 1432, 27 juin, Bruxelles (F). Philippe le Bon, sur la représentation à lui faite par son conseiller frère Emond d'Emichoven, maître de Chantraine, chevalier de l'ordre de l'hôpital Saint-Jean de Jérusalem, ordonne aux maîtres de Chambre des Comptes à Bruxelles d'allouer dans les comptes du maître des corvées en Brabant, nonobstant certaines raisons par eux alléguées ou contraires, services et autres charges dont les maisons et biens que le dit ordre possède dans ce duché ont été exemptés par Wenceslas et Jeanne, en vertu des lettres patentes confirmées depuis par le duc Philippe [Ier] et par lui-même.
- 1432 /171** 1432, 28 juin (N). Colijn *int Zwinkend* déclare que, pour la part lui compétant dans un jardin situé *in de Warande*, Jan Coels, receveur

du duc à Bruxelles, lui a payé une somme de trois livres de gros, quatre escalins quatre deniers et 20 mailles argent de Brabant.

- 1432 /172** 1432, 28 juin (N). Peter Oemens déclare que, pour la part lui compétant du chef de Colijn *int Zwinken* dans un bien situé *in de Warande*, une somme de six livres de gros huit escalins neuf deniers et 16 mailles argent de Brabant lui a été payée par Jan Coels, receveur de Brabant à Bruxelles.
- 1432 /173** 1432, 28 juin (N). Goswijn van Pijnborch surnommé *van Halle*, prêtre, déclare que Jan Coels, receveur etc. en la ville de Bruxelles, lui a racheté, au prix de neuf couronnes d'or de 24 *cromsterten* pièce, le cens héréditaire d'une demie couronne par an qu'il possédait à charge du bien de Jan Coutermans.
- 1432 /174** 1432, 30 juin (N). Henrick Boydens, surnommé *In den Ketel*, déclare que le cens héréditaire de 15 florins par an, lui dû pour sa maison appelée *den Ketel* sise *op de Veemarkt* et qui a été enclavée dans le parc ducal, a été racheté au denier 18 par Jan Coels, receveur, etc. Jan nommé *Op den Berch*, scella cette quittance à la demande de Henrick prénommé.
- 1432 /175** 1432, 1er juillet (N). Henrick Boydens surnommé *In den Ketel* déclare que le cens de 45 *placken* par an qu'il possédait à charge de la maison de Gielys van Lylle, située sur le marché au bétail à côté de celle connue sous le nom *den Ketel*, lui a été racheté au prix de 24 florins et 18 *plecken* par Jan Coels, receveur du duc à Bruxelles.
- 1432 /176** 1432, 1er juillet [Bruxelles] (L). Egidius de Lille, fils de feu Johannis et Élizabeth Bruyninx, dit *Vintsoens*, fille de feu Johannis, sa femme, transportent entre les mains de Johannis de *Grombeke* alias de *Morsele*, proviseur de la confrérie Saint-Éloi à Bruxelles, représentant la dite confrérie comme propriétaire du fonds, au profit de Johannis Coels, receveur du duc à Bruxelles, acceptant au nom du dit duc, une maison appelée *De Ketel*, sise en dehors de l'ancienne porte Sainte-Gudule à Bruxelles entre les biens de feu Henricus de Waybeckere dit *Joerys* que tient à présent Henricus Boydens, d'une part, et *de Warantstrate*, d'autre part.
- 1432 /177** 1432, 3 juillet [Bruxelles] (L). Egidius van Ghote, forgeron, fils de feu Willelmus et de feu Maria Croens, sa femme, transporte entre les mains d'Egidius vanden Greyne, proviseur de la confrérie Saint-Éloi à Bruxelles, représentant celle-ci comme propriétaire du fonds, au profit de Johannis Coels, receveur du duc à Bruxelles, acceptant au nom du dit duc, un héritage avec habitation et appartenances, situé en dehors de la porte Sainte-Gudule à Bruxelles, entre les biens de feu Johannis Robbys connus sous le nom *de Ketel*, d'une

part, et la rue menant au parc du duc, d'autre part.

- 1432 /178** 1432, 3 juillet (N). Claes de Froyere, au nom des pauvres de Saint-Géry, et Jan de Vrient déclarent que Jan Coels, receveur du duc à Bruxelles, leur a payé le cens héréditaire de deux florins par an que les dits pauvres possèdent sur la maison et le jardin de Machtilden Smecheleren, qui ont été *totter Waranden genomen*.
- 1432 /179** 1432, 3 juillet (N). Henrick Meeus et Peter van Bolenbeke déclarent que, pour leur jardin et vigne qui ont été incorporés dans le parc du duc à Bruxelles, une somme de 39 florins leur a été payée par Jan Coels, receveur du duc en la dite ville.
- 1432 /180** 1432, 3 juillet (N). Lemberecht de Cock, prêtre, déclare que pour sa maison qui a été enclavée dans le parc de Bruxelles, une somme de cinq livres de gros et 15 escalins monnaie de Brabant lui a été comptée par Jan Coels, receveur du duc à Bruxelles.
- 1432 /181** 1432, 5 juillet, [Bruxelles] (L). Johannes Buys, fils de feu Henricus, pour une moitié, Willelmus de Mons, fils de feu Willelmus, pour un quart, et Maria *Metten Scachte*, fille de feu Gosuin et veuve d'Arnoldus vander Eycken, pour un dernier quart, transportent entre les mains de Petrus vanden Bossche, représentant Machtilde Estor, veuve du chevalier Johannis de Hamme, dame du fonds, au profit de Johannis Coels, receveur du duc à Bruxelles, acceptant au nom du dit duc, un héritage avec habitation et appartenances, situé en dehors de la porte Sainte-Gudule à Bruxelles, dans une petite rue conduisant au parc du duc, attenant aux biens de feu Henricus de Stalle, chevalier, et feu Robertus appelé *Robin d'ingelsche*.
- 1432 /182** 1432, 5 juillet [Bruxelles] (L). Johannes Buys, fils de feu Henricus, transporte entre les mains de Johannis Jaquemyn, prêtre, représentant les petits chanoines de Sainte-Gudule à Bruxelles, seigneurs du fonds, au profit de Johannis Coels, receveur du duc à Bruxelles, acceptant au nom du duc, un jardin avec habitation situé en dehors de la porte Sainte-Gudule au dit Bruxelles, dans une ruelle débouchant dans la grande rue de Louvain, entre les biens de Henricus Boghaert, de Jean de Zweertveghere et d'Egidius de Mesmakere.
- 1432 /183** 1432, 8 juillet, [Bruxelles] (L). Petrus Moerman, brasseur, fils de Johannis, transporte en mains de Dyonisius de Roy, proviseur de la confrérie Saint-Éloi à Bruxelles, représentant celle-ci comme propriétaire du fonds, au profit de Johannis Coels, receveur du duc à Bruxelles, acceptant au nom du duc, un héritage avec deux habitations sous un même toit, un jardin et des appartenances, situé dans *de Warantstrate*, entre une ruelle menant au lieu-dit

Tellebert, et les biens de feue Katherine de Lembeke dite d'*Haffligem*, en son vivant veuve d'Arnoldus de Crommere, et ceux de Johannis Buys.

- 1432 /184 1432, 8 juillet [Bruxelles] (L). Maria Struve, fille de feu Johannes, en son vivant orfèvre, et Johannes Ofhuys, son mari, transportent en mains de Johannes dit *Coppens*, proviseur des pauvres de Sainte-Gudule à Bruxelles, représentant ceux-ci comme possesseur du fonds, au profit de Johannes Coels, receveur du duc à Bruxelles, acceptant au nom du dit duc, un cens d'un florin par an assigné sur un héritage avec habitation et appartenances situé en dehors de la porte Sainte-Gudule à Bruxelles, dans *d'Warantstreetken* sur *de Veemarct*, entre les biens de Johannis de Nederhem, coutelier, d'Arnoldus Stockelman, et la ruelle susdite.
- 1432 /185 1432, 8 juillet, Malines (N). Philippe [le Bon] nomme Jacob den Vos, châtelain de la maison de Trois-Fontaines (*Drienbornen*), aux gages, droits, profits et émoluments accoutumés.
- 1432 /186 1432, 9 juillet (N). Jan Buys déclare que le cens héréditaire de quatre florins par an, lui dû pour son jardin avec ses appartenances qui a été enclavé dans le parc du duc à Bruxelles, lui a été payé par Jan Coils, receveur du duc à Bruxelles.
- 1432 /187 1432, 9 juillet (N). Willem van Mons et Marie Mettenscachte déclarent que le cens héréditaire de quatre florins par an, leur dû pour leur jardin avec appartenances qui a été enclavé dans le parc de Bruxelles, leur a été payé par Jan Coils, receveur du duc à Bruxelles.
- 1432 /188 1432, 9 juillet (N). Jan Buys, déclare que le cens héréditaire de cinq florins par an, lui dû pour son jardin avec ses appartenances qui a été enclavé dans le parc du duc à Bruxelles, lui a été payé par Jan Coils, receveur du duc à Bruxelles.
- 1432 /189 1432, 9 juillet (N). Henrick de Froyere déclare que le cens héréditaire et annuel d'un demi florin du Rhin qu'il possédait sur la maison de Beatrix Soemers, maison enclavée dans le parc ducal, lui a été payé par Jan Coils, receveur du duc.
- 1432 /190 1432, 9 juillet (N). Gielys surnommé *Fagoten*, reconnaît que Jan Coels, receveur du duc à Bruxelles, lui a payé une somme de 324 florins appelés *cheinsgulden*, à titre de rachat du cens héréditaire de 18 florins semblables par an lui dû pour sa maison sise en dehors de la porte Sainte-Gudule qui a été enclavée dans le parc ducal.
- 1432 /191 1432, 13 juillet (F). Jehan Snehar, maïeur et échevin de la cour des

masuiers d'Orp-le-Petit, Henri Depost, Jehan Bierlo, Jehan del Fontaine, Henri Tibar, Jehan Loren et Warnechon li Keuz, échevins de la dite cour, font savoir que par-devant eux Arnoul Tosein, demeurant en ce village, et Heilwy, sa femme, ont constitué contre-pan en garantie du paiement de la redevance annuelle due par eux pour les terres, bois, prés et pâturages à *Jauche-la-Mauvaise* que Jehan de Halley, receveur de Jodoigne demeurant à Linsmeau, leur a donnés en arrentement au nom du duc de Brabant.

- 1432 /192** 1432, 13 juillet (F). Giel Lise, fils de Baduin, Arnoul Kynar, Waltir Lise, Henri de Chelir, Jehan Bierlo, Jehan Kynar et Hubrect Borman, échevins et " alloieus " de Jandrain, font savoir qu'Arnoul Tossein et Heilwy, sa femme, habitants d'Orp-le-Petit, ont par-devant eux constitué contre-pan pour le loyer par eux dû en raison des terres, bois, prés et pâturages du duc de Brabant, gisants à *Jauche-la-Mauvaise* que le rentier de Jodoigne, Jehan de Helley, demeurant à Linsmeau, leur a donné en arrentement perpétuel.
- 1432 /193** 1432, 13 juillet (F). Les maïeur et échevins de la cour de l'écolâtre de Saint-Denis de Liège, jugeant à Marilles en Brabant déclarent qu'Arnoul Tossein, demeurant à Orp-le-Petit, a constitué par-devant eux un contre-pan de deux muids de blé, pour les terres, bois et prés du duc à *Jauche-la-Mauvaise* que Jehan de Halley, receveur de Jodoigne résidant à Linsmeau, lui a donné en arrentement perpétuel: le receveur prénommé se faisant en cette circonstance remplacer par le receveur de Jandrain.
- 1432 /194** 1432, 14 juillet (N). Philippe [le Bon] ordonne à l'écoutète de Zandhoven d'ajourner Wilhelmus van Berchem et Florys de Bye, seigneurs fonciers à Oostmalle à comparaître le 21 de ce mois devant le Conseil de Brabant à Bruxelles pour entendre juger le différend existant entre eux, d'une part, et les habitants d'Oostmalle, d'autre part, au sujet du droit de faire usage et de disposer des terres communes au dit Oostmalle.
- 1432 /195** 1432, 16 juillet (F). Philippe [le Bon] déclare que le fait d'avoir consenti à abaisser, jusqu'au 1er octobre prochain, la chaîne tendue par eux au travers de la Senne à Heffen ne pourra en rien nuire aux habitants de Malines dans le procès pendant entre eux, d'une part, et ceux de Bruxelles et d'Anvers, d'autre part, au sujet du droit d'étaple, des marchés du sel, du poisson et de l'avoine, etc., que les dits de Malines prétendent leur compéter.
- 1432 /196** 1432, 17 juillet, Gand (N). Philippe [le Bon] confie à Florens, seigneur de Borssele, le gouvernement des villes de Domburg et de Westkapelle.

-
- 1432 /197** 1432, 18 juillet, [Bruxelles] (L). Egidius van Ghoten, fils de feu Henricus, transporte en mains de Dyonisius de Roy, proviseur de la confrérie Saint-Éloi à Bruxelles, représentant celle-ci comme propriétaire du fonds, au profit de Johannis Coels, receveur du duc à Bruxelles, acceptant au nom dudit duc, un héritage avec trois habitations et appartenances, situé dans *de Warantstrate*, entre l'hôtellerie appelée *de Ketel*, d'une part, et le jardin de feu Johannis Masse, prêtre, d'autre part.
- 1432 /198** 1432, 18 juillet (N). Lodewyc Spisken déclare que le cens héréditaire de quatre livres de paiement par an, lui dû sur la maison avec jardin de Colijn Wijts, qui a été enclavée dans le parc du duc, lui a été payé par Jan Coels, receveur du duc de Bourgogne et de Brabant en la ville de Bruxelles.
- 1432 /199** 1432, 19 juillet [Bruxelles] (N). Wouter de Leeu et Wouter vanden Winckele, échevins de Bruxelles, font connaître les biens échus à Peter Wante, lors du partage de la succession de ses feus père et mère, Peter et Margriete van Kreele, entre lui, sa sœur Mechtilde, femme de Jan van Doren, surnommé *van Culenborch*, gantier, et ses neveux Vrancke et Jan Wante, fils de son frère défunt, Vrancke, et de sa femme, Ide van Ballaer dite *Smeets*, les dits enfants représentés par leur grand-père maternel Henrick van Balleer dit *de Smet van Saventhem*, fils de feu Jan. Noms d'aboutissants.
- 1432 /200** 1432, 20 juillet (N). Gielys van Lille reconnaît que Jan Coels, receveur du duc de Bourgogne à Bruxelles, lui a payé le cens héréditaire de quatre florins par an pour sa maison avec les appartenances, située à côté *van de Veemarct*, qui a été incorporée dans le parc du duc.
- 1432 /201** 1432, 20 juillet (N). Gielys van Goten déclare avoir reçu de Jan Coels, receveur du duc à Bruxelles, les deux florins de cens héréditaire et annuel lui dû pour cession de sa maison avec appartenances, située à côté du *Veemarct*, qui a été enclavée dans le parc du duc.
- 1432 /202** 1432, s.d. [21 juillet] (N). Philippe [le Bon] ensuite d'une sentence rendue au Conseil de Brabant à Bruxelles par le chancelier, maître Jan Bont, Jan van Hoerne, seigneur de Bassigny, de Heeze et de Leende, son chambellan et drossard, et d'autres membres dudit conseil en cause de Jan Taye d'Elewijt et Hector van Bergen, drossards des seigneurs de Grimbergen, Engelbert, comte de Nassau et de Vyanden, seigneur de La Lek et de Breda, chambellan de lui duc, d'une part et Peter Pipenpoy, échevin de Bruxelles et du banc d'Uccle, d'autre part, au sujet de la bannalité du moulin de Merchtem, confirme cette bannalité en déclarant que tous les habitants de la ville et du banc de Merchtem, sans en excepter les

meysseyerdelieden, sont obligés de faire moudre le grain et leur braie au dit moulin de Merchtem, sous peine de correction en cas de refus.

- 1432 /203** 1432, 24 juillet (N). Philippe [le Bon] ordonne au drossard et châtelain de Limbourg, Henric, seigneur de Gronsveld, et au receveur de Limbourg, Jourdaen Foet, de poursuivre en justice tous ceux qui ne peuvent prouver par leur quittance en due forme avoir payé leur quote-part dans le premier versement de l'aide ainsi que ceux qui se sont avancés à en opérer la perception sans avoir été mandatés à cet effet.
- 1432 /204** 1432, 24 juillet (F). Ceux du chapitre de l'église Sainte-Gudule à Bruxelles déclarent que, par ordre du duc de Bourgogne, le receveur général de Brabant, Pierre du Chesne, leur a payé une somme de 300 *pietres* d'or en compensation des dîmes qu'ils levaient annuellement sur une vigne et autres biens qui ont été enclavés dans le parc de l'hôtel du duc.
- 1432 /205** 1432, 25 juillet (N). Les petits chanoines de Sainte-Gudule à Bruxelles reconnaissent avoir reçu de Jan Coels, receveur de la chambre du tonlieu en cette ville, 70 florins pour prix de rachat d'un cens héréditaire de trois florins et demi qu'ils prenaient annuellement sur certains biens, sis en dehors de la porte Sainte-Gudule entre les biens de Henrick Moye et de la demoiselle Metten Scachte, qui ont été enclavés dans le parc de l'hôtel du duc.
- 1432 /206** 1432, 28 juillet (N). Gielys van Sleehagen déclare que le cens héréditaire d'un mouton monnaie de Vilvorde par an, à lui dû comme ayant droit de Gielys van Lille, leur a été payé par Jan Coels, receveur du duc en la ville de Bruxelles.
- 1432 /207** 1432, 29 juillet (L). Johannis Huyoel, fils de feu Johannis, transporte en mains de Johannis de Moersele, orfèvre, proviseur de la confrérie Saint-Éloi à Bruxelles, et de Johannis vanden Schonenvliete, dit *de Smet*, vitrier, représentant respectivement la dite confrérie et lui-même, propriétaires du fonds de partie des biens ci-après mentionnés, et en mains de Petrus vanden Bossche, intervenant au nom de Mechtilde Estor, fille de feu Henricus, et veuve du chevalier Johannis van Hamme, dame foncière du reste, au profit de Johannis Coels, receveur de Brabant à Bruxelles, acceptant au nom du duc: 1° un héritage avec maisonnette et appartenances, situé en dehors de la porte Sainte-Gudule, au lieu dit *Tellebert*, entre les biens de feu Elizabeth Keerskens et de feu Elizabeth de Halle; 2° un autre héritage avec habitation, situé au lieu-dit *Tellebert*, entre les maisons de Johannis de Nederhem, coutelier, et de Johannis de Meersman; 3° un cens héréditaire de deux livres argent courant que Johannis Huyoel prénommé possède

sur la demeure de Martinus Kistken, contiguë aux maisons de Johannis de Meersman et de feu Nycholas de Filfordia; et sur celle dudit Martinus Kistken.

- 1432 /208** 1432, 31 juillet (N). Gielys vanden Greyne, Jan van Moersele et Danys de Roy, proviseurs de la confrérie Saint-Éloi à Bruxelles, déclarent que Jan Coels, receveur de Brabant à Bruxelles, a remboursé les capitaux, à raison du denier 20, de divers cens héréditaires que la dit confrérie possédait sur des biens qui ont été enclavés dans le parc de l'hôtel du duc, capitaux qui ont été remployés par eux au profit de la confrérie.
- 1432 /209** 1432, 1er août (N). Jan Noffels déclare que le cens héréditaire d'un florin par an, lui dû comme ayant cause de Henrick van Pede, lui a été remboursé à raison de 18 florins par Jan Coils, receveur du duc à Bruxelles.
- 1432 /210** 1432, 2 août (N). Jan van Hugioen, dit *de Nyvellere*, déclare que le cens héréditaire de sept florins et demi par an, qui lui était dû pour sa maison avec appendances, présentement enclavée dans le parc de l'hôtel du duc à Bruxelles, lui a été racheté par Jan Coils, receveur du duc en cette ville.
- 1432 /211** 1432, 3 août (N). Jan Coreman, chanoine de Sainte-Gudule à Bruxelles, Willem Rongman, seigneur de Bijgaarden, chevalier, et Jan van Cotthem, marguilliers de la fabrique de la dite église collégiale, déclarent que, en conformité de l'ordonnance du magistrat de Bruxelles touchant l'agrandissement du parc de l'hôtel du duc en cette ville, Jan Coels, receveur du duc en cette ville, a racheté, au prix de 45 escalins dix deniers de gros, deux rentes héréditaires se montant à 33 livres de paiement que la dite fabrique d'église possédait sur deux héritages enclavés dans le dit parc et situés en dehors de la porte Sainte-Gudule au lieu dit *Tellebert*, l'un entre les biens de Peter van Sente Odemare et de feu Jan Cleercks, l'autre entre ceux de Henrick Godskint et Johan Sionghen, prix de rachat remployé par eux au profit de la dite église.
- 1432 /212** 1432, 6 août (N). Henrick de Costere déclare que le cens héréditaire de deux florins par an lui compétant du chef de Henrick Boudens, lui a été racheté par Jan Coils, receveur du duc en cette ville.
- 1432 /213** 1432, 11 août (N). Jan van Vouwe déclare que Jan Coils, receveur du duc en cette ville, lui a racheté, le cens héréditaire de trois florins par an, lui dû pour sa maison et jardin dans le parc de l'hôtel du duc en cette ville.

-
- 1432 /214 1432, 11 août (N). Lodewyck de Mersman déclare que le cens héréditaire d'un florin et un quart par an, lui dû pour sa maison et jardin enclavés dans le parc de l'hôtel du duc à Bruxelles, lui a été racheté par Jan Coils, receveur du duc en cette ville.
- 1432 /215 1432, 11 août, [Bruxelles] (L). Elisabeth Schots, fille de feu Balduin et veuve d'Eligius de Meersman, transporte au profit de Katherine van Voert, fille de feu Henricus, et de son mari, Egidius Bosschaert, marchand, tout l'usufruit lui compétant du chef de feu son mari dans la moitié d'un héritage avec habitation, jardin et appartenances, situé en dehors de la porte Sainte-Gudule à Bruxelles, dans *de Warantstrate*, entre les biens de feu Matheus vander Elst, fils de feu Willelmus, et ceux de feu Nycholas de *Filfordia*.
- 1432 /216 1432, 11 août [Bruxelles] (L). Johannes de Woude, seigneur de Walhain, transporte en mains de Petrus vanden Bossche, représentant Machtilde Estor, veuve de Johannis de Hamme, dame du fonds, au profit de Johannis Coels, receveur du duc en cette ville, un héritage ou jardin situé en dehors de l'ancienne porte Sainte-Gudule à Bruxelles, dans *de Warantstrate*, entre les biens de feu Henricus Stalle, et des conjoints Johannis Moleman et Margarete vanden Steene.
- 1432 /217 1432, 16 août (N). Jan Coels, receveur du duc en cette ville, de la Chambre des tonlieux en cette ville, déclare avoir donné à cens perpétuel à Jan Couterman une partie de la rue appelée *Durendal* sise en dehors de la porte Sainte-Gudule entre les biens de Willem Blocx, le nouveau mur du parc ducal, l'héritage appelé ' *t Roedehuus* et la demeure du susdit Jan Couterman.
- 1432 /218 1432, 19 août (L). Johannes de Wolf, fils de *Gobelinus*, transporte en mains de Nicholaus Prieme, représentant Melchior *de Arkenen*, seigneur du fonds, au profit de Johannis Coels, receveur du duc en la ville de Bruxelles, 1° le tiers d'un héritage avec petite habitation, situé dans *de Lanternstrate* entre les biens de Nicholaus de Ganscoepere, de feu Goben van Helmont; 2° certaine partie de jardin, éclissée de l'héritage de Nicholaus de *Ganscoepere* précité, située en dehors de la porte Sainte-Gudule, dans *de Lanternstrate*, entre les biens de Nicholaus prénommé, auparavant de feu Gerardus de Mol, et ceux de feu Godefridus van Helmont susnommé et Johannis de Neve.
- 1432 /219 1432, 23 août [Bruxelles] (L). Johannes Leder, boucher, fils de feu Johannis, agissant au nom de sa femme, Élisabeth de Londersele, auparavant veuve de Johannis Hoepzomer, de sa belle-fille Katherine Hoepzomer, fille de feu Johannis, le jeune, frère de Katherine précitée, est mis en possession d'un héritage ou jardin,

situé en dehors de la porte Sainte-Gudule, dans de *Warrantstrate*, entre les biens de Mychael de Bakerem, prêtre, et de feu Gosuinus de Kemmere, pour cause de non paiement du cens par Johannes de Edingen appelé de *Kestergat*, amman de Bruxelles, et par Symon de Ophem et Walterus vanden Winckel, échevins de cette ville.

- 1432 /220 1432, 23 août (N). Philippe [le Bon] ordonne à l'écoutète d'Anvers et à tous autres officiers et justiciers en étant requis, de protéger contre toute violence Symon et Jan Bouc, Willemssoen, habitants de Bergen op Zoom, leurs enfants et domestiques, qu'il leur mande avoir été pris sous sa protection et sauvegarde.
- 1432 /221 1432, 23 août, Lierre (L). Philippe [le Bon] mande aux doyen et chapitre de Saint-Gommaire au diocèse de Cambrai, que les canonicat et prébende devenus vacants dans leur église collégiale par le décès de Walterus de Ranst, dernier possesseur, ont été octroyés par lui à Petrus de Fonte, qu'il les requiert d'investir et laisser jouir paisiblement.
- 1432 /222 1432, 23 août, Lierre (N). Philippe [le Bon] confirme, en les reproduisant, les lettres patentes par lesquelles le feu duc Philippe [le Bon], son cousin et prédécesseur au duché de Brabant, permit aux échevins de Lummen de se servir d'un sceau commun.
- 1432 /223 1432, 25 août, Lierre (N). Philippe le Bon, à la requête des prier et religieux du couvent de Bethléem-lez-Louvain, leur permet d'envoyer à la pâture dans la forêt de Soignes, sans devoir payer de ce chef aucune redevance, huit vaches et 36 pourceaux, réduit en leur faveur les droits à payer en cas de vente ou d'échange de biens, les affranchit du droit de gîte et les gratifie de tous les privilèges et immunités dont jouissent en Brabant les nouveaux couvents religieux réguliers. En reconnaissance les dits prier et religieux s'obligent à faire célébrer, la vie durant du duc, une messe du Saint-Esprit le 5 octobre de chaque année, jour anniversaire de son accession au trône ducal de Brabant, et après son décès une messe solennelle de *Requiem* le jour anniversaire de sa mort.
- 1432 /224 1432, 25 août, Lierre (N). Philippe [le Bon] mande à la Chambre des Comptes à Bruxelles, qu'il a confirmé la possession des mairies et foreries qui ont été octroyées par ses prédécesseurs à plusieurs personnes. Il leur ordonne de se conformer aux dites lettres de confirmation, nonobstant quelques-unes de celles-ci soient irrégulièrement données.
- 1432 /225 1432, 25 août, Lierre (N). Philippe [le Bon] ordonne à la Chambre des Comptes à Bruxelles de passer en dépenses aux receveurs qui en doivent compter, les recettes des mairies et sergenteries dont

jouissent les anciens serviteurs, ici énumérés, de ses prédécesseurs au duché, en vertu de lettres patentes émanées de ceux-ci et confirmées par lui, nonobstant que ces lettres confirmatives portent pour note de chancellerie *ter relacien van...* au lieu d'être contresignées.

- 1432 /226** 1432, 26 août, Lierre (N). Philippe [le Bon] nomme pour son chambellan, en l'admettant dans sa maisnie aux honneurs, droits, profits, salaires et émoluments le conseiller Henric, seigneur de Gronsveld.
- 1432 /227** 1432, 26 août, Lierre (N). Philippe [le Bon] mande au maître des corvées en Brabant, Lodewijck Salart, en lui ordonnant d'y donner suite, qu'il a accordé à son secrétaire Emont van Dynter quatre corvées pour ses affaires personnelles.
- 1432 /228** 1432, 27 août (F). Substance des lettres de cette date, par lesquelles le duc alloue aux doyens et chapitre de Sainte-Gudule, neuf florins du Rhin par an, pour la célébration de l'anniversaire des feus ducs Jean IV et Philippe [Ier] de Brabant, ainsi que de son fils feu Antoine de Bourgogne.
- 1432 /229** 1432, 27 août (F). Substance des lettres de cette date, par lesquelles le duc de Brabant Philippe [le Bon] confirma en faveur de Jehan vander Dussen, fils de feu Jehan, les lettres des 18 octobre 1402, 6 janvier 1404 et 26 août 1413, en vertu desquelles une rente viagère de 60 livres par an avait été assignée sur la recette de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch) au profit de son père défunt.
- 1432 /230** 1432, 28 août, [Bruxelles] (L). Katherina vanden Assche dite *van Moertenbeke*, fille de feu Henricus, et Johannes de Cock, son mari, transportent à Petrus Mathys, fils de feu Johannis, un jardin situé dans *de Lanternestrate*, entre les biens des susdits conjoints et de Nycholas dit *Bruesys*, transport fait à l'intervention de Godefridus *de Fine*, prêtre, représentant les bénéficiers des chapellenies de la Vierge Marie et de Sainte Cathérine de l'église Saint-Nicolas, possesseurs du fonds.
- 1432 /231** 1432, 28 août, Lierre (L). Philippe [le Bon] recommande au pape Eugenius V son sujet, Cristianus Joncker, clerc du diocèse de Liège.
- 1432 /232** 1432, 29 août, Lierre (N). Philippe le Bon, à la requête de son féal conseiller Yewayns van Cortenbach, commandeur provincial des Vieux-Joncs (*vanden Biessen*) de l'ordre teutonique, confirme, ratifie et approuve, en les reproduisant et après les avoir fait examiner par le chancelier Jan Bont, docteur en l'un et l'autre droit, et quelques autres conseillers du Conseil de Brabant, les lettres

patentes du feu duc Antoine, son prédécesseur au duché de Brabant, datées de Louvain, 3 septembre 1409 [voyez l'analyse n° 8581].

- 1432 /233** 1432, 29 août, Lierre (L). Philippe [le Bon] annonce à son parent, le cardinal [Jourdain] des Ursins l'arrivée devers lui de son chapelain, Everardus d'Eyndoven, chanoine de Notre-Dame d'Anvers, porteur de ses lettres, qu'il a chargé de solliciter son appui auprès du pape en faveur de son chancelier de Brabant, maître Johannes Bont, qui sollicite la dignité de prévôt de Sainte-Gertrude de Nivelles, présentement vacante et à la collation de sa sainteté.
- 1432 /234** 1432, 29 août, Lierre (L). Philippe [le Bon] écrit à maître Anselmus Fabri, docteur en décrets, correcteur des lettres à la cour de Rome, référendaire, etc. pour lui recommander la candidature de son chancelier [de Brabant], maître Johannes Bont, à la dignité de prévôt de Sainte-Gertrude de Nivelles, présentement vacante et à la collation du pape, en le priant de croire à ce que lui dira à ce sujet [son chapelain] Everardus [d'Eindehoven] qu'il envoie devers lui.
- 1432 /235** 1432, 29 août, Lierre (L). Philippe [le Bon] écrit à son conseiller et procureur en cour de Rome, maître Robert *On clou*, de croire tout ce que lui dira de sa part Everard d'Eyndoven, son chapelain, chanoine de Notre-Dame d'Anvers, en vue d'appuyer la candidature du chancelier [de Brabant] Jean Bont, à la dignité de prévôt de Sainte-Gertrude de Nivelles, présentement vacante et à la collation du pape.
- 1432 /236** 1432, 29 août, Lierre (N). Philippe [le Bon] nomme Arnd de Mol, maieur de Rhode[-Saint-Genèse], aux gages, droits, etc. en remplacement d'Anthon van Heerzele.
- 1432 /237** 1432, 31 août (N). Henric Pijns, prêtre et chapelain de Sainte Marie Madeleine en l'église Saint-Nicolas à Bruxelles, reconnaît avoir reçu de Jan Coels, receveur du duc à Bruxelles, la somme de 83 *placken* et un *ingelschen* argent fort de Brabant pour prix du rachat d'une rente héréditaire de cinq livres argent courant par an que les chapelains de la dite église Saint-Nicolas possédaient sur un héritage avec habitation, situé en dehors de la porte Sainte-Gudule en cette ville, entre l'ancienne porte du parc ducal et les biens de Jan Robbyns, héritage acquis par le dit duc pour être incorporée dans son parc.
- 1432 /238** 1432, 1er septembre (N). Jan de Wolf déclare que Jan Coels, receveur du duc en la ville de Bruxelles, lui a payé le cens héréditaire de quatre florins par an, lui dû pour son jardin qui a été enclavé dans le parc de l'hôtel du duc en la dite ville de Bruxelles.

-
- 1432 /239 1432, 2 septembre (N). Philippe [le Bon] ordonne au maïeur de Louvain, son chambellan le chevalier Clause van Sinte Goerix, de payer à Lodewyck Pynnock, naguère maïeur du dit Louvain, dans le délai coutumier, la somme de 14 livres trois deniers obole argent fort de Brabant, montant de ce qui lui est resté dû à la clôture de son dernier compte commençant le 25 décembre 1423 et finissant le 28 juin 1424, suivant une cédula du 1er juillet 1430 émanée de la Chambre des Comptes à Bruxelles.
- 1432 /240 1432, 3 septembre, Louvain (L). Philippe [le Bon] à *Wladislav*, roi de Pologne, *Lithuanisque principi supremo* et héritier de Russie, touchant les relations commerciales entre leurs pays respectifs en raison d'un différend qui existait entre Henricus de Steyne, marchand, sujet du duc, d'une part et Johannes Swidenitzer et Petrus Hoitzberch, marchands de Cracovie, d'autre part.
- 1432 /241 1432, 3 septembre, Louvain (L). Philippe [le Bon] expose aux pères réunis au concile de Bâle (Basel), qu'en vue de la pacification de l'évêché de Trèves (Trier), déchiré depuis plusieurs années par les troubles, il a proposé, comme candidat à ce siège Ulric de Manderscheid. Il leur demande de vouloir appuyer ce projet et de protéger la candidature en question contre les factions montées par ses compétiteurs.
- 1432 /242 1432, 5 septembre (N). Jan de Froyere reconnaît avoir reçu de Jan Coils, receveur du duc en la ville de Bruxelles, le cens héréditaire d'un florin et quart par an, lui dû pour son jardin qui a été incorporé dans le parc de l'hôtel du duc en cette ville.
- 1432 /243 1432, 10 septembre (N). Thomaes Heenkenshoet, Claes de Hont dit *van Batenborch*, Willem de Zwaef et Jan Tserhenrix dit *Coppens*, mambours et proviseurs des pauvres de la paroisse Sainte-Gudule, reconnaissent avoir reçu au nom des dits pauvres de Jan Coels, receveur du duc en cette ville, la somme de 1334 livres paiement pour prix de rachat de 66 livres 14 escalins paiement de cens et rentes héréditaires dus aux dits pauvres sur des héritages qui ont été enclavés dans le parc de l'hôtel du duc en cette ville, et qui avaient appartenu aux personnes ci-après nommées: maître Jan de Bonte, chantre et chanoine de l'église Sainte-Gudule, Gielis van Lille, Jan van Wouwe, Gelden Golle, Jan Lievens, Peter Moerman, Henrick van Pede, Henrick Boydens et Willem Phagote, forgeron.
- 1432 /244 1432, 11 septembre, Louvain (L). Philippe le Bon, à la requête du chapitre de Saint-Gommaire de Lierre, au diocèse de Cambrai, approuve et confirme l'élection par eux faite de Jacobus Frinders alias Bont, maître ès arts et bachelier en médecine, comme doyen

de leur église collégiale en remplacement de feu Godefridus Cron.

- 1432 /245** 1432, 15 septembre, Anvers (N). Philippe [le Bon] délègue Henric vander Kelen, receveur de Turnhout, Clause Cole, Jan vander Hofstad et Arnopuls Tsermeys pour procéder à une enquête sur un différend existant entre les habitants d'Arendonk et de Retie au sujet du droit d'usage des bruyères situées entre ces deux villages, avec ordre de rendre compte de leur enquête au chancelier Jan Bont, et aux autres membres du Conseil de Brabant.
- 1432 /246** 1432, 16 septembre, Anvers (N). Philippe [le Bon] mande aux écoutète, échevins et receveur de la ville de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch) et à tous autres justiciers et officiers des franchises et villages de la mairie de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch), qu'il a permis à Louys van Baest, chanoine et scelleur de Liège, d'acquérir certain héritage sis à Veghel ayant appartenu à feu Louys van Erp, avec d'autres biens jusqu'à concurrence d'une valeur de 40 muids de seigle par an, ainsi que des cens d'une valeur égale en vue d'en faire aumône pour le repos de son âme et des âmes de ses prédécesseurs, en leur ordonnant de procéder à la passation des actes nécessaires.
- 1432 /247** 1432, 16 septembre, Anvers (N). Philippe [le Bon] ordonne à la Chambre des Comptes à Bruxelles de passer en compte à Peter vander Kelen, changeur à Anvers, chargé de percevoir dans le margraviat d'Anvers la dernière aide consentie au défunt duc Philippe [Ier] par les habitants du pays de Brabant, les sommes de 989 couronnes, trois gros et un ingelschen et 700 couronnes du prix de cinq escalins gros monnaie de Brabant la couronne, jadis payées par lui à Gherit vander Aa pour dégager des bijoux de feu Jean IV de Brabant des mains des lombards de Malines et les détenir en garantie de quelques marchands de cette ville.
- 1432 /248** 1432, 16 septembre (F). Simple mention des lettres de cette date, par lesquelles Philippe [le Bon] fit don de la sergenterie d'Oisterwijk à Herman Cleynaël.
- 1432 /249** 17 septembre, Anvers (N). Philippe [le Bon] fait connaître les clauses de l'accord conclu en son nom par les conseillers de Brabant et la Chambre des Comptes à Bruxelles avec Jeanne van Steynvoert, veuve d'Arnds van Crayenhem, en son vivant chevalier, seigneur de Grobbendonk, et ses amis, au sujet de quelques sommes d'argent, tant en capital qu'en arrérages, que la dite veuve prétendait lui être dues en vertu de diverses lettres respectivement datées de Bruxelles, 29 mars 1398; Anvers, 6 juillet 1421; Louvain, 6 juillet 1430 et Bruxelles, 13 août 1431.
- 1432 /250** 17 septembre, Anvers (N). Philippe [le Bon] nomme Jan Tsheraerts

receveur d'Overijse, de Hoeilaart et de La Hulpe en remplacement de Gielys van Rode, aux gages, droits, etc. qui appartiennent à cet office.

- 1432 /251** 1432, 17 septembre, Anvers (N). Philippe [le Bon] ordonne au receveur de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch) Jan Loonman, de payer sur la recette de l'aide audit Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch) la moitié de la somme de 3556 livres de 40 gros de Brabant qui a été allouée à Arnde van Bladel, bourgeois de cette ville, en vertu d'instructions dressées en la Chambre des Comptes à Bruxelles, et d'attendre de nouveaux ordres de sa part avant d'effectuer le paiement de l'autre moitié de cette somme.
- 1432 /252** 1432, 17 septembre, Anvers (L). Philippe [le Bon] autorise Conrardus *de Asinarijs, Ludovicus, son fils légitime [Petrus Peterkinus, son fils naturel]*, marchands lombards, et leurs associés à tenir table de prêt en la ville de Lierre, pendant un terme de 16 ans consécutifs à prendre cours le 11 novembre 1432.
- 1432 /253** 1432, 17 septembre, Anvers (N). Philippe [le Bon] et Arnould, duc de Gueldre (Gelre) et de Juliers (Jülich) et comte de Zutphen, font connaître les clauses du traité d'amitié à vie conclu entre eux tout particulièrement en vue de favoriser les relations commerciales entre leurs États respectifs.
- 1432 /254** 1432, 22 septembre (N). Thonys Thonys déclare que Jan Coels, receveur à Bruxelles, lui a payé 60 florins pour prix du rachat du cens de trois florins par an que les pauvres de Sainte-Gudule en cette ville possédaient sur son héritage avec habitations, jardin et vigne, situé dans *de Lanternstrate* à côté de la fontaine appelée *de Kikellere*, entre les biens de Jan Mertens, d'une part, et *de Waranstrate*, d'autre part, et qui a été enclavé dans le parc de l'hôtel du duc au dit Bruxelles.
- 1432 /255** 1432, 23 septembre (N). Les écoutète et échevins de la cour de Lenculen font savoir que Marie, veuve de Giselbrechs van Gelke, comme usufruitière, et Andries van Gelke, son fils, leur co-échevin, en qualité d'héritiers, ont publiquement reconnu par-devant eux qu'ils ont jadis obtenu à bail héréditaire du feu duc de Brabant un petit *veercken* situé dans la Meuse en deça de *die Gruenstraete* près de Maastricht, en garantie de quoi ils avaient constitué comme contre-pan six grandes verges de terre situées près de la susdite rue verte entre les terres du prévôt de Saint-Servais de Maastricht et de Leyns Heckins.
- 1432 /256** 1432, 24 septembre (F). Wery de Vinalmont, maïeur, et Libert de Villers, etc., échevins de la cour de Godefroit de Harduwemont, dite la cour de Sombreffe, jugeant à Hannut, déclarent qu'Arnoult

Tossain, demeurant à Orp-le- Petit, et Hellewy, sa femme, ont constitué par-devant eux certain contre-pan pour les deux muids de blé dus par eux pour les terres, bois et prés du duc de Brabant à Jauche-la-Mauvaise que le rentier de Jodoigne, Johan de Halley leur a donnés en arrentement au nom du duc.

- 1432 /257** 1432, 3 octobre (N). Philippe le Bon, à la requête des mambours et possesseurs de la table du Saint-Esprit de Tirlemont, ordonne au maieur de cette ville et à tous autres officiers et justiciers de Brabant qui en seront requis par les dits suppliants, de contraindre au paiement de leurs dettes envers ceux-ci toutes personnes qu'ils constateront leur en être réellement redevables.
- 1432 /258** 1432, 5 octobre (N). La ville de Malines ayant, le 2 de ce mois, fait retendre la chaîne au travers de la Senne au lieu de Heffen, les villes de Bruxelles et d'Anvers, d'accord avec le duc, remettent en vigueur le placard du mois de janvier dernier, en vertu duquel tout trafic avait été interdit entre les ressortissants aux dites villes et ceux de Malines sous les peines y édictées.
- 1432 /259** 1432, 6 octobre (N). Texte des lettres adressées par les villes de Bruxelles et d'Anvers aux maieurs de Vilvorde, de Kampenhout, de Rhode[-Saint-Brice], de Merchtem, d'Asse et de Kapelle-op-den-Bos, au bailli de Gaasbeek, aux drossards des deux seigneuries du pays de Grimbergen, au drossard de Duffel et de Walem et au drossard de Rumst en deça de l'eau, pour les informer de la remise en vigueur du placard du mois de janvier dernier [voyez plus haut] à la suite du remplacement à Heffen de la chaîne empêchant la navigation sur la Senne. Une note porte que semblables lettres furent aussi envoyées en Hollande (Holland) et Zélande (Zeeland), Cologne (Köln), Valenciennes, etc.
- 1432 /260** 1432, 9 octobre [Malines] (N). Ecrit adressé par la ville de Malines à celle de Louvain et autres de Brabant, pour réfuter les raisons alléguées par les magistrats de Bruxelles et d'Anvers dans leur lettres du 6 octobre dernier relatives au conflit touchant le droit d'étaple du poisson, du sel, de l'avoine et d'autres marchandises, pour la sauvegarde duquel droit ceux de Malines se sont vus contraints de relever la chaîne empêchant la navigation sur la Senne au lieu de Heffen.
- 1432 /261** 1432, 12 octobre (N). Les chapelains de Notre-Dame de La Chapelle et de Saint-Géry à Bruxelles reconnaissent avoir reçu de Jan Coels, receveur du duc à Bruxelles, une somme de 10 escalins 10 deniers de gros argent de Brabant, montant du prix de rachat du cens héréditaire de huit livres argent courant par an qu'ils possédaient sur un héritage avec trois habitations sous un même toit situé en dehors de l'ancienne porte de Sainte-Gudule, dans de

Warandstrate, entre les biens de Jan Mast, prêtre, et de Henrick Wayembeckeres, héritage qui a été englobé dans le parc de l'hôtel du duc à Bruxelles.

- 1432 /262** 1432, 13 octobre (F). Simple mention des lettres d'adduction de cette date, par laquelle les échevins de Louvain mirent Jehan vanden Dale en possession d'une rente héréditaire de 22 couronnes de France par an dont maître Jehan Piot avait joui sur les terres de Westerlo, Herselt et Wezemaal.
- 1432 /263** 1432, 14 octobre, Tervueren (L). Philippe [le Bon] recommande au pape Eugène [IV] la candidature de Theodericus Steck, chorévêque de l'église de Cologne (Köln), sujet de son frère le duc de Clèves et comte de La Mark, à la prévôté de Xanten, au diocèse de Cologne (Köln), devenue vacante par le décès de maître Hermanus Dwerg, en son vivant protonotaire du siège apostolique.
- 1432 /264** 1432, 14 octobre, Tervueren (L). Philippe [le Bon] prie les cardinaux Jourdain des Ursins, son parent, de Rouen et de Bologne d'aider les ambassadeurs de son frère le duc de Clèves, porteur des présentes lettres dans l'accomplissement de leur mission en cour de Rome.
- 1432 /265** 1432, 14 octobre, Tervueren (L). Philippe [le Bon] demande à maître Anselmus Fabri, docteur en décrets, correcteur des lettres de la chancellerie apostolique, son conseiller, de vouloir bien guider par ses conseils les orateurs du duc de Clèves, son frère, porteurs des présentes lettres, dans l'exécution de leur mission en cour de Rome.
- 1432 /266** 1432, 17 octobre (N). Wouter Peters déclare que Jan Coils, receveur du duc à Bruxelles, lui a payé le cens de quatre florins par an, dû pour le jardin de sa mère qui a été englobé dans le parc de l'hôtel du duc en cette ville.
- 1432 /267** 1432, 17 octobre (N). Philippe [le Bon] accorde des lettres de rémission à Gielys Raes, Janssone, qui avait été banni du pays de Brabant par le magistrat de Louvain, lettres qui ne pourront en temps futur porter aucun préjudice aux droits, privilèges, coutumes et usages dont doit jouir la dite ville.
- 1432 /268** 1432, 25 octobre (N). Henrick Huysman déclare que Jan Coels, receveur du duc à Bruxelles, lui a racheté aux prix de 54 florins le cens héréditaire de trois florins par an lui dû pour un jardin situé dans *de Warandstrate*, entre les biens de Symoen de Pleckere, barbier, et de Gielys Hof, qui a été enclavé dans le parc de l'hôtel du duc.
- 1432 /269** 1432, 5 novembre (N). Johanne van Steynvoert, dame de

Grobbendonk, veuve de Arnt van Crayenhem, en son vivant seigneur du même lieu, met à exécution l'accord daté d'Anvers, 17 septembre 1432 [voyez plus haut], dont elle reproduit le texte.

- 1432 /270** 1432, 7 novembre, Den Haag (F). Philippe [le Bon] délègue ses amés et féaux conseillers, dont il cite les noms, pour prendre connaissance de tous les documents que leur soumettront au sujet du différend existant entre les deux villes de Bruxelles et d'Anvers, d'une part, et celle de Malines, d'autre part, entendre les témoins à produire par les deux parties en cause, et préparer pour la pâque prochaine la sentence qu'ils jugeront selon droit, justice et raison devoir être prononcée par lui, en déclarant qu'en cas de désaccord entre eux l'affaire serait soumise à l'avis du Parlement à Paris ou d'autres cours de justice où bon semblera.
- 1432 /271** 1432, 16 novembre, [Bruxelles] (N). Compte-rendu de la séance tenue ce jour-là en l'hôtel de ville de Bruxelles, entre Jean van Hoirne, seigneur de Bassigny, de Heeze, de Leende et de Hondschoote, drossard du pays de Brabant, Ghileyn de Halewyn, seigneur de Buggenhout, Gilbert de Lannoy, capitaine de l'écluse (*der Sluys*), et maître Gilles vander Woestijnen, tous conseillers du duc, etc. [Philippe le Bon] et les députés de Bruxelles et d'Anvers, touchant le différend existant entre ces villes, d'une part, et celle de Malines, d'autre part.
- 1432 /272** 1432, vers le 18 novembre (N). Philippe [le Bon] nomme Robert van Honssom, maïeur de Léau en remplacement de Jean van Bruessel aux gages etc.
- 1432 /273** 1432, 20 novembre, [Bruxelles] (N). Les députés des villes de Bruxelles et d'Anvers, assemblés ce jour-là en l'hôtel de ville de Bruxelles, acquiescent aux propositions formulées le 16 de ce mois par les ambassadeurs du duc quant à la manière de procéder à l'arrangement du différend existant entre ces villes et celle de Malines au sujet de la navigation sur la Senne, à condition toutefois que les Trois États de Brabant y donnent leur consentement.
- 1432 /274** 1432, 1er décembre (F). Substance d'un vidimus, délivré sous les sceaux de deux échevins de Bruxelles, portant que Henri Hertewijk et Henri Huisman transportèrent ce jour-là au profit de Pierre Wante, fruitier, et de sa femme Marguerite van Kreele, une maison à Bruxelles, entre les deux portes du Coudenberg.
- 1432 /275** 1432, 1er décembre (F). Mechtilde Wante, fille de feu Pierre, transporta ce jour-là au profit de Denis Goly et de Marie vanden Kerckhove, sa femme, par-devant les échevins de Bruxelles, une maison sise dans cette ville entre les deux portes de Coudenberg.

- 1432 /276 1432, 1er et 2 décembre, Anvers (N). A la requête du chancelier de Brabant, les Trois États de ce pays, assemblés à Anvers, donnent par écrit leur consentement, octroyé verbalement la veille, à l'observation de la cédule dressée le 16 novembre précédent touchant la manière de procéder à un accord pour le différend existant au sujet de la navigation sur la Senne entre les villes de Bruxelles et d'Anvers, d'un part, et celle de Malines, d'autre part.
- 1432 /277 1432, 5 décembre [Bruxelles] (L). Jacobus Noydens, fils de feu Jacobus, transporte en mains de Walterus de Leeu, seigneur du fonds, au profit de Johannis Noydens, son frère germain, le tiers d'un florin d'or de cens héréditaire par an qu'il possède sur un héritage avec habitation, jardin et appartenances situé *in Bleykeria* près de la *Walscheplaetse*, entre les biens de Johannis Boeninc et de feu Sigerus *de Stoplokere*.
- 1432 /278 1432, 5 décembre, [Bruxelles] (L). Johannes de Froyere, fils de feu Arnoldus, transporte en mains de Petrus vanden Bosssche, représentant Mechtilde Estor, veuve de Johannis de Hamme, dame du fonds, au profit de Johannis Coels, receveur du duc à Bruxelles, un héritage avec habitation situé en dehors de l'ancienne porte Sainte-Gudule à Bruxelles, dans de *Warantstrate*, entre les biens de feu le chevalier Henricus de Stalle et de Henricus de Cuper, de Woluwé, et Mechtilde Tsbisscops, sa femme.
- 1432 /279 1432, 6 décembre (N). Godeveert vanden Eynde, chapelain héréditaire de la chapellenie de la Sainte-Croix, fondée en l'église Saint-Nicolas, Jan de Raet et Arnt vander Schueren, proviseurs des pauvres de la dite église, reconnaissent avoir reçu du receveur du duc de Brabant à Bruxelles, Jan Coels, le paiement intégral de ce qui était dû à la susdite chapellenie du chef de deux cens héréditaires respectivement acquis au profit de celle-ci par Jacob van Woude, menuisier, le 13 juillet 1385 et le 18 mai 1386, l'un de trois florins d'or par an à charge d'un héritage avec habitations, jardin et appartenances, appelé *den Guldenen bodem* et situé en dehors de l'ancienne porte Sainte-Gudule, dans de *Lanternestraten* entre les biens de feu Coelen Vedermans, de feu Marten vander Beken, *fleschmakers* et de Jan Lievens, héritage dont la dite chapellenie fut plus tard mise en possession pour cause de non-paiement du dit cens, l'autre de quatre florins d'or assigné sur un héritage avec habitation et dépendances, occupé jadis par feu Amelrec Taije et situé près du lieu dit *Tellebert*, entre les biens de Gielys van Waterloes et de Jan Vrederix sur un héritage avec verger et appartenances, situé à côté du *Tellebert*, entre les biens de Jan Voets, orfèvre, et Eustaes van Leyderbyest, sur un verger sis à proximité du même lieu dit, entre la *Warantstrate*, de *Puttenborre*, et sur d'autres biens situés en dehors de la *Lakenpoirten*, héritages qui ont été acquis par le duc en vue de

l'agrandissement du parc de son hôtel à Bruxelles.

- 1432 /280** 1432, 13 décembre [Bruxelles] (L). Elisabeth de Halle, fille de feu Arnoldus, et Francon de Pape, son mari, transportent au profit de Johannis Coels, fils de feu Henricus, un héritage avec habitation et appartenances situé dans la *Heymelicheytstrate*, entre le bassin de natation et le *moutmolen*.
- 1432 /281** 1432, 14 décembre (F). Thiebaut Trusson, garde de par le roi de France des sceaux de la prévôté de Sainte-Ménehould, déclare qu'Aubry Migicier, l'aîné, et Loys Berbis, jurés du dit roi en cette prévôté, ont ce jour, sous leurs signatures, délivré sur parchemin une ampliation de la copie que délivrèrent ceux du chapitre de Liège le 20 mai 1367, de la charte datée de Bruxelles, 3 juin 1356 [n° 915]. Signatures des susdits deux jurés.
- 1432 /282** 1432, 14 décembre, Mons (F). Jehan dele Haye, drapier et bourgeois de Mons, déclare que le capital et les arrérages de la pension de 20 couronnes de France par an, pension à lui due par la prévôté d'*Eyckeeet* pour le paiement de laquelle s'était constitué pleige Gille d'Armude, lui ont été payés par celui-ci, auquel il a remis les lettres obligatoires pour lui permettre d'en poursuivre le remboursement.
- 1432 /283** 1432, 16 décembre (L). Philippe [le Bon] recommande à Stephanus, duc de Bavière, Bernardus Bernhardi, marchand, bourgeois de Herentals, son sujet, qui se rend à Haguenau (Hagenau) pour y poursuivre devant les justicier et échevins de cette ville ses débiteurs en paiement de ce qu'ils lui doivent.
- 1432 /284** 1432, 17 décembre (L). Les secrétaires et clercs de la chancellerie du duc de Bourgogne [Philippe le Bon] écrivent à Nicholas et Johannes, secrétaires du prince Stephanus, duc en Bavière, pour leur demander d'aider Bernardus Bernhardi, marchand, porteur des présentes lettres, dans la poursuite des affaires dont mention est faite dans les lettres du duc Philippe au duc Stephanus [datées du jour précédent, voyez plus haut].
- 1432 /285** 1432, 20 décembre (N). Philippe [le Bon] ordonne à la Chambre des Comptes à Bruxelles de procéder à la clôture du dernier compte d'Antoine van Herzele, naguères maïeur de Rhode [-Saint-Genèse], et de lui délivrer une cédule de ce qui lui pourra rester dû à cause de l'exercice de sa charge, comme c'est l'habitude.
- 1432 /286** 1432, 21 décembre, [Bruxelles] (L). Johannes de Alsingen, fils de feu Cristian, transporte en mains de Johannis de Moersele, proviseur de la confrérie Saint-Éloi à Bruxelles, respectivement la dite confrérie comme propriétaire du fonds, au profit de Johannis

Coels, receveur du duc à Bruxelles, un cens héréditaire de 23 livres argent courant et quatre chapons par an, qu'il possède sur un héritage avec habitations et appendances, situé en dehors de la porte Sainte-Gudule à Bruxelles, entre les biens de feu Nychasius de Brugelet que tient présentement Ingelwinus de Smet, ceux de feu Egidius Bruyninc et la rue aboutissant au lieu dit *Tellebert*, héritage qui avait appartenu à feu Johannes Robbijs.

- 1432 /287** 1432, 24 décembre (N). Sur les remontrances du seigneur de Croy, de Roland [seigneur d'Uitkerke], et de maître Gilles vander Woestijnen, ceux de Malines déclarent accepter le mode de procédure préconisé par le duc [Philippe le Bon] pour appointer le différend existant au sujet de la navigation sur la Senne entre eux, d'une part, et les habitants de Bruxelles et d'Anvers, d'autre part. De plus ils consentent à abaisser la chaîne tendue par eux à travers cette rivière, à condition que la partie adverse fasse rapporter le même jour les placards publiés par elle.
- 1432 /288** 1432, 27 décembre, [Bruxelles] (N). Maître Gillis vander Woestijnen rend compte par-devant les chancelier et drossard de Brabant, le seigneur de Heverlee, Jean de Hertoge, Guillaume de Montenaken et Henri Magnus, tous conseillers du duc [Philippe le Bon], les représentants de la ville de Bruxelles et les députés de celle d'Anvers, assemblés ce jour-là à l'hôtel de ville de Bruxelles, de ce qui fut négocié par le seigneur de Croy, Roland d'Uitkerke et lui-même à Malines, le 24 décembre précédent et de la décision ensuivie de procéder au jour à fixer d'un commun accord, en même temps par ceux de Malines à l'abaissement de la chaîne tendue au travers de la Senne [à Heffen], et par ceux de Bruxelles et d'Anvers à l'annulation des placards publiés par eux à l'occasion de la tension de la dite chaîne, jour qui fut fixé au mardi suivant, 30 décembre.
- 1432 /289** 1432, 29 décembre, [Bruxelles] (L). Godefridus Mynning, fils de feu Walterus, transporte au profit de Johannis de Cothem, prêtre, fils de feu Egidius, un héritage avec habitations et appartenances, situé in vico dit *de Veederstrate*, entre les biens des héritiers de feu Aleydis vander Wolfshagen que tient présentement Johannis Baillu, et ceux qu'occupe maintenant Petrus Mathys et qui appartenrent auparavant à Johannis Rosseel.
- 1432 /290** 1432, 30 décembre, [Bruxelles] (L). Johannes de Cothem, prêtre, fils de feu Egidius, promet de payer à Godefridus Mynming, fils de feu Walterus, ou au porteur des présentes lettres, avant le 24 juin prochain, une somme de 46 florins d'or, en constituant comme contre-pan l'héritage avec habitations qu'il possède dans *de Veederstrate*, entre les biens des héritiers de feu Aleydis vander Wolfshagen que tient à présent Johannes Baillu, et ceux qui

appartinrent naguères à Johannes Rosseel et qu'occupe maintenant Petrus Mathijs surnommé *Opten Nuwenborre*.

- 1432 /291** 1432, 30 décembre, [Bruxelles] (L). Johannes de Cothem, prêtre, fils de feu Egidius, permet de payer à Godefridus Mynning, fils de feu Walterus, un cens héréditaire et annuel de deux florins d'or qu'il garantit par un héritage avec habitations et appartenances qu'il possède dans *de Veederstrate* entre les biens des héritiers de feu Aleydis vander Wolfshagen que tient maintenant Johannes Baillu, et les biens ayant appartenu à Johannes Rosseel et occupés présentement par Petrus Mathijs dit *Opten Nuwenborre*.
- 1432 /292** 1432, 30 décembre, Malines (N). Texte de la lettre envoyée par maître Gilles vander Woestijnen aux bourgmestres, échevins et conseillers des villes de Bruxelles et d'Anvers, pour leur faire savoir que ce même jour, vers dix heures du matin, il sera procédé par ceux de Malines, sans faute aucune, à l'abaissement de la chaîne tendue au travers de la Senne, les exhortant en même temps à rapporter dans le courant de l'après-dîner les placards publiés par eux à ce sujet, et les informant de la libération sous caution de tous prisonniers jusqu'au 2 février prochain, obtenue par Roland d'Uitkerke de ceux de Malines.
- 1432 /293** 1432, 30 décembre, [Malines] (N). Maître Gilles vander Woestijnen fait part aux bourgmestres, échevins et conseillers de la ville de Bruxelles de l'abaissement par ceux de Malines vers dix heures du matin, de la chaîne tendue au travers de la Senne. Il les prie en conséquence d'annuler au début de l'après-dîner les placards naguère publiés à l'occasion du placement de ladite chaîne, et de vouloir l'en informer tout aussitôt par écrit, pour qu'il puisse en donner communication, aux gens de la loi de Malines qui se réuniront à cet effet dans la soirée.
- 1432 /294** 1432, 30 décembre, [Bruxelles] (N). Texte du placard publié ce même jour vers deux heures de l'après-dîner par l'amman et le magistrat de Bruxelles, portant annulation de celui du 5 octobre précédent [voyez plus haut].
- 1432 /295** 1432, 30 décembre, [Bruxelles] (N). Texte du placard, portant annulation de celui du 5 octobre dernier [voyez plus haut], qu'auront à publier par ordre de l'amman de Bruxelles Jean van Edingen dit *de Kestergat*, et des bourgmestres, échevins et conseillers de cette ville au premier jour de l'an 1433, le maieur de Vilvorde et les autres officiers de l'ammanie de Bruxelles.
- 1432 /296** 1432, 31 décembre, [Bruxelles] (L). Johannes van Cothem, prêtre, fils de feu Egidius, s'oblige à payer à Willelmus de Mesmakere, clerc, ou au porteur du présent acte, 100 couronnes d'or de France,

à la première demande qui lui en sera faite, paiement qu'il garantit par un héritage avec habitations et appartenances qu'il possède dans *de Veederstrate*, entre les biens de feu Aleydis vander Wolfshagen et ceux de Johannes Rosseel, respectivement occupés maintenant les uns par Johannes Baillu et les autres par Petrus Mathijs dit *Opten Nuwenhove*.

- 1432 /297** 1432, en décembre, [Bruxelles] (N). Philippe [le Bon] ordonne à Jan vander Hagen, maïeur d'Asse, de payer à son prédécesseur en cet office, Jan van Coekelberge, de la manière spécifiée dans les présentes lettres, les sommes lui restées dues à la clôture de son dernier compte, commençant le 25 décembre 1431 et finissant le 7 juillet 1432, suivant cédula à lui délivrée par la Chambre des Comptes à Bruxelles le 6 août [1432].
- 1432 /298** 1432, vers décembre, [Bruxelles] (L). Philippe [le Bon] mande aux doyen et chapitre de l'église collégiale Saint-Catherine d'Eindhoven qu'il a octroyé à son conseiller et médecin de lui et de la duchesse, sa femme, Eustacius Calculi, docteur ès arts et en médecine, les chantrerie, canonicat et prébende devenus vacants en leur église par le décès de Thomas de Crandonc.
- 1432 /299** 1432, en décembre (F). Mention de la vente de rentes sur la recette de Bruxelles. Cette vente se fit dans le courant de l'année 1432 par ordre du duc [Philippe le Bon], en vue de se procurer l'argent nécessaire au rachat de plusieurs rentes héréditaires.
- 1432 /300** En 1432 (N). Simple mention de rentes viagères vendues cette année-là sur la recette de Bruxelles par le duc [Philippe le Bon] dans le but de se procurer l'argent nécessaire au dégagement de certaines parties des domaines.
- 1432 /301** En 1432 (N). Simple mention de la vente, dans le cours de cette année, de rentes viagères à une vie sur la recette d'Anvers, vente dont le produit devait servir au rachat de certaines rentes.
- 1432 /302** 1432, en décembre (N). Simple mention de la vente de rentes viagères à une vie sur la recette de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch), faite dans le courant de l'an 1432, vente dont le produit était destiné au rachat de rentes à charge des domaines.

-
- 1433
1433 /1 1433, 3 janvier (N). Jan van Alsingen reconnaît avoir reçu de Jan Coels, receveur de Bruxelles, les 23 livres de paiement et les quatre chapons de rente héritable par an qu'il possède sur un héritage avec habitation, appelé *den Ketel*, et situé près de *Veemarct* en cette ville, qui a été acquis par le duc pour l'agrandissement du parc de son hôtel.
- 1433 /2 1433, 7 janvier (N). Willem van Mons déclare que Jan Coils, receveur, etc., lui a payé les 36 livres et six escalins de paiement de rente héritable par an qu'il possède sur certains biens qui ont été englobés dans le parc de l'hôtel du duc en cette ville.
- 1433 /3 1433, 9 janvier, [Bruxelles] (L). Johannes de Frigidomonte dit *Rolibuc*, Symon de Ophem, Walterus de Leeu et Walterus vanden Winckele, échevins de Bruxelles, à la semonce de Gerardus Pipenpoy, fils de feu Johannes, lieutenant-amman de cette ville, mettent Johannes Leder, boucher, fils de feu Johannes, agissant au nom de sa femme Élisabeth de Londersele, auparavant veuve de Johannes Hoepzomer, de Catherine Hoepzomer, sa belle-fille, et de Jean Hoepzomer, le jeune, son beau-fils défunt, en possession d'un héritage ou jardin, sis en dehors de la porte Sainte-Gudule à Bruxelles, dans de *Warandstrate*, entre les biens de Mychael de Bakerem, prêtre, et de feu Gosuin de Kemmere, pour cause de non paiement du cens qui y était affecté au profit de sa femme et de ses beaux-fils et fille susnommés.
- 1433 /4 1433, 12 janvier, Gand (N). Écrit, signé E. de Dynter et J. Wielant, contenant les articles préliminaires arrêtés par le duc de Bourgogne [Philippe le Bon] en attendant la sentence à prononcer par lui sur le différend existant entre les villes de Bruxelles et d'Anvers, d'une part, et celle de Malines, d'autre part, au sujet de la navigation sur la Senne. Ces articles furent arrêtés en présence des députés des deux parties en cause et des huit commissaires nommés pour instruire l'affaire et qui prêtèrent serment à cette occasion.
- 1433 /5 1433, 12 janvier (L). Requête adressée par les bourgmestres, échevins et conseillers de Bruxelles et d'Anvers, tant en leur nom qu'au nom des bourgeois et habitants de ces deux villes, aux commissaires du duc Philippe le Bon, à savoir: Jacobus vander Horst, docteur en décrets et doyen de Sainte-Gudule de Bruxelles, Rassem de Graven, seigneur de Heverlee et de Malèves, Nicholaus de Sancto Gaugerico, chevalier, et Henricus Magnus, ses conseillers de Brabant, Colardus de Commines, seigneur de Ruveschuere, bailli de Gand, Nicholaus Utenhove, bailli de Bruges, chevaliers, maître Symon de Fourmelles et maître Egidius vanden

Woestine, licencié ès lois, ses conseillers de Flandre, chargés d'appointer le différend existant entre les deux villes précitées, d'une part, et celle de Malines, d'autre part, au sujet des entraves mises par cette dernière à la libre navigation sur la Senne.

- 1433 /6 1433, 17 janvier (F). Mention des lettres patentes de cette date, par lesquelles le duc [Philippe le Bon] donna en engagère à Frambach de Birgel, maréchal héréditaire de Juliers (Jülich), les forteresse, ville et terre de Montjoie (Monschau), qu'avait tenues Jehan de Schonevorst, seigneur de Montjoie (Monschau), qui en délivra ses lettres réversales.
- 1433 /7 1433, 20 janvier, Mons (F). Robert Pinchon, bourgeois de Binche, fait savoir que le capital et les arrérages de la pension de 14 couronnes par an, rachetable au prix de 140 couronnes semblables, pension qu'avait constituée à son profit le prévôt *d'Eicke* et dont s'était porté pleige envers lui Gille d'Armuden, lui ont été intégralement payés par celui-ci, auquel en conséquence il a remis les lettres obligatoires pour qu'il s'en serve comme de raison.
- 1433 /8 1433, 21 janvier (N). Frambach van Bergil, maréchal héréditaire de Juliers (Jülich) promet par serment que lorsqu'il sera entré en possession des château, ville et pays de Montjoie (Monschau), il les gardera pour le compte du duc de Bourgogne et de Brabant et il s'engage à les remettre à quiconque lui en apportera l'ordre dûment scellé du duc et de ses successeurs et à nul autre.
- 1433 /9 1433, 29 janvier, Bruxelles (N). Philippe [le Bon], à la requête de Gerid vander Aa, Geridssone, lui accorde des lettres de protection et de sauvegarde, et ordonne à l'écouterie de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch), de défendre le dit Gerid contre toute violence et de prendre, en étant requis, les mesures accoutumées en tel cas. Une note écrite à la suite, porte que semblables lettres de sauvegarde furent octroyées par le duc à Cornelis vanden Bampde.
- 1433 /10 1433, 2 février, Bruxelles (F). Philippe [le Bon], à la requête de Jean Lancelot de Walhain, abbé de Gembloux, après les avoir fait vérifier par le chancelier Jehan Bont, docteur en droit canon et civil, et quelques conseillers de Brabant, confirme, en les reproduisant textuellement, les lettres patentes de son cousin et prédécesseur au duché de Brabant, feu Philippe [Ier], datées de Louvain, 4 août 1429 [1429/136] dans lesquelles sont insérées celles données par le duc Jean [III] de Brabant à Bruxelles, le 28 août 1329 [A. VERKOOREN, *Inventaire des chartes et cartulaires, IIe partie, Cartulaires, II (1312-1383)*, p. 31].
- 1433 /11 1433, 2 février (F). Simple mention des lettres patentes de cette

date, par lesquelles le duc Philippe [le Bon] confirma en faveur des religieux de Korsendonk en les relevant des conditions comprises au traité de paix de Flandre la charte de privilège à eux octroyée le 14 décembre 1403 par la duchesse Jehanne de Brabant [voyez l'analyse n° 7787].

- 1433 /12 1433, 2 février (F). Mention des lettres de cette date, par lesquelles Philippe [le Bon] confirma en faveur des chartreux de Korsendonk les droits et rentes dont les avaient gratifiés Marie de Brabant et la duchesse Jehanne, sa sœur, respectivement par lettres des 9 mars 1385, 1er août 1398 [voyez l'analyse n° 7299] et 28 décembre 1399 [n° 7358].
- 1433 /13 1433, 4 février [Bruxelles] (L). Maria Noydens, fille de feu Johannis, et Johannis Goesens, son mari, transportent en mains de Walterus de Leeu, seigneur du fonds, au profit de Johannes Noydens, frère de la dite Maria, le tiers d'un cens héréditaire d'un florin d'or par an qu'ils possèdent sur un héritage avec habitation, jardin et appartenances *in blykeria* près du lieu dit *Walsche plaetse*, entre les biens de Johannes Boeninc et de feu Sigerys de Stoplokere.
- 1433 /14 1433, 5 février, [Bruxelles] (L). Johannes Noydens, fille de feu Jacques, transporte en mains de Walterus de Leeu, seigneur du fonds, au profit de Johannes vanden Venne, fils de feu Gilbertus, un cens héréditaire d'un florin d'or qu'il possède sur un héritage avec habitation, jardin et appartenances, *in Bleykeria* près de la place dite *Walsche plaetse*, entre les biens de Johannes Boeninc et de feu Sigerus de Stoplokere.
- 1433 /15 1433, 6 février, Bruxelles (N). Phillippe [le Bon] nomme Coenen de Keyser maïeur de Kampenhout aux gages, droits, salaires, profits et émoluments qui appartiennent à cette charge en remplacement de Henric Trappart.
- 1433 /16 1433, 7 février (F). Mention des lettres de cette date, par lesquelles Marguerite de Steenhout, fille de feu Guillaume et femme du chevalier Pierre Vasquez, ensuite d'un appointment fait avec son père prénommé obtint sur la recette de Bruxelles, sa vie durant, 150 *peters* de Louvain par an, en raison des 200 couronnes de France par an que son dit père possédait héritablement sur les droits d'accises de Nivelles, du chef de sa femme Élisabeth de Heetvelde, fille de feu Thiery.
- 1433 /17 1433, 10 février (N). Jan van Gaeyweghe dit *de Vleminc* acquiert de Beatrix Tservranxs, fille de feu Lodewyck, et de son mari Jan den Hont dit *van Batenborch*, un cens d'une couronne d'or de 60 *placken* argent de Brabant par-devant Henrick Plattebors, maïeur, et Aert Vierman, Lambrecht Utenhove, Jan vanden Broeke et

Henrick Platteborse, fils de feu Henrick, tenanciers de l'abbaye de Parc, cens dont les susdits conjoints garantissent le paiement par une terre sise à Woluwé-Saint-Lambert. A la demande des susdits maieur, tenanciers et parties en cause, les échevins d'Erps appendirent à cet acte leur sceau commun.

- 1433 /18** 1433, 14 février (N). Jan Vriescap reconnaît avoir reçu de Jan Coels, receveur de Bruxelles, le cens de 10 florins, rédimebles au denier 18, lui dû annuellement pour un héritage, sis au lieu dit *ten Blaeuwen hont* en dehors de la porte Sainte-Gudule, qui a été acquis par le duc de Brabant pour l'agrandissement du parc de son hôtel en cette ville.
- 1433 /19** 1433, 15 février (N). Godevert vanden Inde, prêtre, chapelain héréditaire de la chapellenie de la Sainte-Croix fondée en l'église Saint-Nicolas à Bruxelles, reconnaît avoir reçu de Jan Coels, receveur à Bruxelles, la somme de 12 florins et demi, montant du cens héréditaire et annuel, rédimeble au denier 20, qu'il possède du chef de sa chapellenie sur certains biens, qui ont été acquis par le duc de Brabant en vue de l'agrandissement du parc de son hôtel en cette ville.
- 1433 /20** 1433, 16 février (F). Mention des lettres de commission de cette date, en vertu desquelles les gages de maître Jehan de Eda, secrétaire du duc Philippe [le Bon] et garde des livres des fiefs de Brabant, d'abord assignés sur la recette des reliefs puis sur l'Espargne, se montaient à 194 livres 13 sols quatre deniers par an.
- 1433 /21** 1433, 19 février, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] retient comme maître de la Chambre des Comptes à Bruxelles Jehan Rupens, aux mêmes gages et droits dont jouissent les autres maîtres de cette Chambre. Une note mise au dos des lettres originales porte que le dit Jehan Rupens prêta le serment d'usage entre les mains du chancelier de Brabant, Jan Bont, en présence du duc: note de la même date, signée: *E. de Dynter*.
- 1433 /22** 1433, 21 février, [Bruxelles] (L). Katherina Boets, fille naturelle de feu Gerelmus Boete et veuve de Jacobus de Watermale, son premier mari, et de son second mari Johannis vander Hadocht, transporte au profit de Jacobus de Watermale, son fils du premier lit, et à Gudile vander Hadocht, sa fille du second lit, tout l'usufruit lui compétant dans les trois quarts d'un jardin situé en dehors de l'ancienne porte Sainte-Gudule, dans une rue conduisant au *Tellebert*, entre les biens d'Eustacius de Laerne dit *Leyderbyest* et de feu Gerardus Geval.
- 1433 /23** 1433, 21 février (N). Jacob van Watermale déclare que Jan Coels, receveur, etc., lui a payé, au denier 18, le cens héréditaire de cinq

florins par an qu'il possédait sur un héritage avec habitation situé dans de *Warandstrate* et acquis par le duc de Brabant pour être enclavé dans le parc de son hôtel à Bruxelles.

- 1433 /24 1433, 22 février, [Bruxelles] (L). Katherina Boets, fille naturelle de feu Gerelmus Boets, veuve en premières noces de Jacobus de Watermale et en secondes noces de Johannis vander Hadocht, pour un quart, Jacobus de Watermale, son fils du premier lit, pour deux autres quarts, et Gudila vander Hadocht, sa fille du second lit pour un dernier quart, transportent en mains de Johannis Tserhenrix dit *Coppens*, représenté par les pauvres de la paroisse Sainte-Gudule à Bruxelles, possesseurs du fonds, au profit de Johannis Coels, receveur, etc., acceptant au nom dudit duc, un jardin situé en dehors de l'ancienne porte Sainte-Gudule dans la rue menant au lieu dit *Tellebert*, entre les biens d'Eustacius der Laerne dit *Lyderbyest* et de feu Gerardus Gheval.
- 1433 /25 1433, 25 février (F). Mention de lettres de cette date, par lesquelles le duc [Philippe le Bon] promet à ceux de l'hôtel de la vénérie à Boitsfort d'envoyer à la forêt de Soignes 16 vaches et 30 bêtes non pleines (*vides bestes*).
- 1433 /26 1433, 25 février, [Bruxelles] (L). Katherina vander Meeren, fille de feu Johannis, et veuve de Goeben van Helmont, et Johannes Claes, son second mari, transportent en mains de Nycholas Prieme, représentant Melchior de Arkenen, seigneur du fonds, au profit de Johannis Coels, receveur, etc., acceptant au nom du dit duc: 1° un cens héréditaire de 12 deniers d'argent dits *placken* monnaie de Louvain qu'ils possèdent sur certaine partie d'un jardin, situé en dehors de l'ancienne porte Sainte-Gudule à Bruxelles *dans de Lanteernestrate*, entre les biens de feu Godefridus Goeben, de Johannis Tzas, de feu Johannis Helsevier, prêtre, et de Johannis de Wolf; 2° un autre cens héréditaire de 13 semblables deniers par an qui leur compète sur un jardin situé à proximité entre les biens du susdit feu Godefridus Goeben et de Jacobus Cambier alias de Froyere; et 3° un troisième cens héréditaire de neuf livres quatre sols argent courant qui leur appartient sur ce jardin situé à proximité des autres dans la rue allant du puits appelé de *Kykelere* aux nouveaux remparts de la ville, en face des biens de Johannis Galoys de Mechlinea et entre ceux de Henricus dit *de Froyere* et de feu Godefridus van Helmont précité.
- 1433 /27 1433, 25 février (N). Johannes Claes et Katheline vander Meeren, sa femme, reconnaissent avoir reçu de Jan Coels, receveur, etc., la somme de 11 escalins six deniers gros monnaie de Brabant, pour prix de rachat du cens héréditaire de neuf livres quatre escalins de paiement qu'ils possédaient sur un jardin situé dans *de Warandstrate*, jardin ayant appartenu à Peter van Moerbeke et qui

avait été acquis par le duc pour agrandir le parc de son hôtel à Bruxelles.

- 1433 /28 1433, 25 février, [Bruxelles] (L). Johannes de Schore dit *de Briedere*, fils de feu Johannis, transporte en mains de Nycholas Prieme, représentant Melchior de Arkenen, seigneur du fonds, au profit de Johannis Coels, receveur du duc de Brabant en la ville de Bruxelles, acceptant au nom du dit duc, un jardin situé en dehors de l'ancienne porte Sainte-Gudule dans *de Lanteernstrate*, entre les biens de Godefridus Gobem dit *van Helmont*, de Jacobus Cambier dit *de Froyere* et Egidius Hannaerts, et de Johannis de Wolf.
- 1433 /29 1433, 25 février (N). Jan van Schoere dit *de Briedere* déclare que Jan Coels, receveur, etc., lui a payé 72 florins, valant neuf livres 18 escalins argent de Brabant, pour les deux jardins que le duc a achetés de lui en vue de l'agrandissement du parc de son hôtel au dit Bruxelles.
- 1433 /30 1433, 26 février, [Bruxelles] (L). Willelmus vanden Bossche, fils de feu Willelmus, tailleur de pierre, transporte au profit de Johannis Coels, receveur, etc., acceptant au nom du dit duc, certaine pièce de jardin sise en dehors de l'ancienne porte Sainte-Gudule, dans *d'Molenstreetken*, qui a été englobée dans le parc de l'hôtel du duc.
- 1433 /31 1433, 27 février, Bruxelles (N). Philippe [le Bon], ayant obtenu en engagère d'Ulric, électeur de Trèves (Trier), la moitié d'Alken sur la Moezel (Mosel) et de Welmich sur le Rhin, nomme le conseiller Diederic vander Marweyden, chevalier, gardien et châtelain, de ces forteresses et villes aux conditions stipulées dans les présentes lettres de commission.
- 1433 /32 1433, 2 mars (N). Thoemaes Heenkenshoet, Claes de Hont dit *van Batenborch*, Willem de Zwaef et Jan Tserhenrix appelé *Coppens*, mambours et proviseurs des pauvres de la paroisse Sainte-Gudule à Bruxelles, déclarent avoir reçu, au nom de ceux-ci de Jan Coels, receveur du duc de Brabant: 1° 20 moutons de Vilvorde pour prix de rachat d'un cens annuel et héréditaire d'un mouton semblable que les dits pauvres possédaient sur un héritage situé dans *de Warandstrate*, derrière l'auberge de *Zeyzenne*, entre les biens de Jan Mast, prêtre et d'Arnt van Oerlaken, héritage ayant appartenu à Willem Rongman de Bigard et qui est présentement enclavé dans le parc de l'hôtel du duc en cette ville; 2° 255 livres de paiement à titre de rachat du cens héréditaire de 12 livres 15 escalins de paiement par an que les pauvres susnommés percevaient sur un héritage avec habitation, sis au lieu-dit *Tellebert*, dans la susdite rue du Parc, ayant appartenu à un nommé Colyn Taye et

pareillement englobé dans le parc du duc.

- 1433 /33** 1433, 2 mars (N). Magriete Svogels déclare que Jan Coels, receveur, etc., lui a fait payer par l'entremise de Willem vanden Bossche, le cens héréditaire d'un florin et demi par an, rédimible au denier 18, lui due et à ses cointéressés pour un petit héritage, situé en dehors de la porte Sainte-Gudule, qui a été acquis par le duc pour être englobé dans le parc de son hôtel. Willem vanden Bossche scella cette quittance pour la susdite Magriete.
- 1433 /34** 1433, 2 mars, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] accorde aux mambours et échevins de la franchise de Dormaal le pouvoir de décréter des amendes pour divers méfaits, amendes dont le produit sera à partager par moitié entre lui et la dite franchise.
- 1433 /35** 1433, 3 mars [Bruxelles] (L). Egidius Leeman, surnommé *Vrederic*, fils naturel de Fredericus Leeman, transporte en mains de Machtilde Estor, veuve du chevalier Johannis van Hamme, dame du fonds, au profit de Walterus de Bulct, secrétaire de la ville de Bruxelles, acceptant au nom du duc de Brabant, un héritage avec habitation, jardin et appartenances, situé en dehors de la porte Sainte-Gudule à Bruxelles, derrière la maison du feu chevalier Henricus de Stalle et attenant à celle de feu Johannis dit *Spornay*, et à la rue conduisant au lieu dit *Tellebert*.
- 1433 /36** 1433, 3 mars (N). Helene Oenof, veuve de Jan Spoernay, reconnaît avoir reçu de Jan Coels, receveur de Bruxelles, le cens héréditaire de six florins par an qu'elle possédait sur un héritage lui appartenant qui a été acquis par le duc de Brabant pour être enclavé dans le parc de son hôtel à Bruxelles.
- 1433 /37** 1433, 3 mars, [Bruxelles] (L). Helena Oenof, fille de feu Johannis et veuve de Johannis Spoernay, transporte à Bertrandus Spoernay, son fils, tant l'usufruit lui compétant du chef de son mari défunt dans la moitié d'un jardin avec appartenances, situé en dehors de la porte Sainte-Gudule à Bruxelles, dans la rue conduisant au lieu dit *Tellebert*, entre les biens d'Egidius surnommé *Vrederick* et de Walterus vanden Pontgate. Le dit transport fait, la dite Helena Oenof, pour une moitié, et son fils prénommé, tant en son nom qu'au nom de Johannis, son frère, pour la seconde moitié, se dessaisirent du bien susdit entre les mains de Mechtilde Estor, veuve du chevalier Johannis van Hamme, dame du fonds, au profit de Walterus de Bulct, secrétaire de la ville de Bruxelles, acceptant au nom du duc de Brabant.
- 1433 /38** 1433, 4 mars (F). Henry Kaereale, Johan de Vivier et Gerard Goffart, échevins de Jodoigne, font savoir qu'en leur présence Robert Boulhe transporta par-devant Johan de Wavre, Waltre Pietre, Gilkar

Makar et Colar Hanouille, maïeur et échevins de la cour foncière des doyen et chapitre de Saint-Paul de Liège siégeant à Jodoigne, la tierce part lui appartenant dans le moulin dit *Lanskein* gisant sous les murs de Jodoigne, tierce part qui avait appartenu au père du dit Robert et auparavant à *Kineit Jestrut*, au profit du receveur de Jodoigne, qui l'accepta au nom du duc de Brabant Philippe le Bon.

- 1433 /39 1433, 4 mars (F). Henry Kaereale, Johan de Vivier et Gerard Goffart, échevins de Jodoigne, font savoir que par-devant eux et les maïeur et échevins de la cour foncière des doyen et chapitre de Saint-Paul de Liège siégeant au dit Jodoigne, à savoir Johan de Wavre, Waltre Pietre, Gilkar Makar et Colar Hanouille, comparut en propre personne Johan de Fameilhem Rous, fils de feu Waltre, qui transporta tout le droit lui compétant dans le tiers du moulin *Lanskein* gisant sous les murs de Jodoigne, au profit du receveur du dit Jodoigne, acceptant au nom du duc de Brabant [Philippe le Bon].
- 1433 /40 1433, 5 mars (F). Henry Kaereale et Gerard Goffart, échevins de Jodoigne, déclarent qu'en leur présence Johan Skiethaze, cleric demeurant à Bruxelles, a transporté au profit du duc de Brabant, entre les mains de son receveur à Jodoigne, les trois muids de blé mouture héritable qu'il prenait annuellement sur le moulin de *Lansekina* en cette localité, transport qui fut effectué par lui devant les maire et échevins de la cour foncière du chapitre de Saint-Paul de Liège, jugeant au dit Jodoigne, à savoir Johan de Wavre, Johan Mailfer, Colard Hanouille et Gilkar Makar.
- 1433 /41 1433, 5 mars, [Bruxelles] (L). Daniel Daneels, *tennenpotghietere*, fils de feu Henricus, en son nom propre pour une moitié, et au nom de Johan, Élisabeth et Katherina, enfants qu'il procréa avec feu Katherina de Molenberge, sa femme, pour la seconde moitié, transporte en mains de Johannis Tserhenrix connu sous le nom de *Coppens*, proviseur des pauvres de la paroisse Sainte-Gudule à Bruxelles, représentant les dits pauvres comme possesseur du fonds, au profit de Johannis Coels, receveur du duc de Brabant, etc., acceptant au nom du dit duc, un jardin sis en dehors de la porte Sainte-Gudule à Bruxelles au lieu dit *Tellebert*, entre les biens de feu Nychasius Tsmet et d'Ade de Pannemakere et derrière ceux qui appartinrent à Johanne Wassaerts.
- 1433 /42 1433, 5 mars (L). Henry Kaereale et Gerard Goffart, échevins de Jodoigne, font savoir que par-devant eux et les maire et échevins de la cour foncière des doyen et chapitre de Saint-Paul de Liège au dit Jodoigne, à savoir Johan de Wavre, Johan Mailfier, Colar Hanouille et Gilkar Makar, comparut Johan Skiethaze, acceptant au nom du duc de Brabant, une rente de six muids de blé assignée sur le moulin *Lanskins* sis au dit Jodoigne.

-
- 1433 /43 1433, 7 mars (N). Gielys Vrederic déclare que Jan Coels, receveur de Bruxelles, lui a payé le cens héréditaire de 15 florins et demi par an, rédimible au denier 18, lui dû pour son héritage avec habitations et appartenances sis près de la *Telleberdstrate*, qui a été acheté par le duc pour être englobé dans le parc de son hôtel, à Bruxelles.
- 1433 /44 1433, 10 mars (N). Vrancke Serjacobs surnommé *vanden Poele* reconnaît avoir été payé par Jan Coels, receveur de Bruxelles, du cens héréditaire d'un mouton argent de Vilvorde par an qu'il possède sur un héritage situé près de la rue *Tellebert* et qui a été acheté par le duc pour agrandir le parc de son hôtel à Bruxelles.
- 1433 /45 1433, 10 mars, [Bruxelles] (L). Johannes Lyevens, fils de feu Johannes, transporte en mains de Johannes de Aa, cleric des pauvres de l'église Saint-Jacques-sur-Coudenberg à Bruxelles, représentant lesdits pauvres comme propriétaire du fonds, et Johannes de Moersele, proviseur de la confrérie de Sainte-Élisabeth en cette ville, intervenant pour la dite confrérie au même titre, au profit de Johannes Coels, receveur, etc., acceptant au nom du duc: 1° certaine partie de jardin éclissée de celui de feu Johannes Lievens et située dans *de Lanteernstrate* entre les biens de Mychael dit *Kindeken*, d'Egidius Lievens, prêtre, et de Johannes vander Heyden, surnommé Block, 2° un cens héréditaire d'un demi denier d'or dit *cheinsgulden* sur un héritage avec habitation et appartenances de Johannes de Weerden situé en dehors de l'ancienne porte Sainte-Gudule à Bruxelles, dans *de Warantstrate*, entre les biens des héritiers de feu Henricus de Jette et de ceux du susdit Johannes de Weerde; 3° 10 livres argent courant sur un héritage situé dans la même rue, entre les biens précités d'une part, et ceux de feu Johannes de Cortendale, tisserand, d'autre part.
- 1433 /46 1433, 11 mars (N). Le doyen et chapitre de Sainte-Gudule de Bruxelles déclarent que Jan Coels, receveur de Bruxelles, leur a racheté, au denier 20, diverses rentes qui étaient hypothéquées sur des biens acquis par le duc pour agrandir le parc de son hôtel à Bruxelles, biens qui appartenaient à Heynen Boydens, à Jacob den Deen, à Thoenis Thonys, à Jan Rampaert, à feu Jan den Scrivere à Jan Coutermans, à Peter Mathijs surnommé *In den Nuwenborneet* à Walter Peters.
- 1433 /47 1433, 11 mars [Bruxelles] (L). Ghiselbertus Taye, fils de feu Ghiselbertus, transporte à Walterus de Bulct, secrétaire de la ville de Bruxelles, acceptant au nom du duc de Brabant, un jardin situé en dehors de la porte Sainte-Gudule, dans *de Lanteernstrate*, entre les biens de Aubertyn Frenier, apothicaire, et le jardin ci-

après mentionné. Ce premier transport effectué, le dit Ghiselbertus Taye transporte encore en mains de Nycholas Prieme, représentant Melchior de Arkenen, seigneur du fonds, au profit du susdit Walterus de Bulct, acceptant au nom que dessus, un jardin avec appartenances situé dans la même rue, entre les biens de Willelmus vanden Bosschen, tailleur de pierre, et le bien susmentionné.

- 1433 /48 1433, 12 mars (N). Daneel Daneels, *tennenpotghietere*, déclare que Jan Coels, receveur, etc., a payé le cens héréditaire d'un florin par an et un quart de florin par an, lui dû pour son bien avec appartenances, qui a été acquis par le duc pour être enclavé dans le parc de son hôtel à Bruxelles.
- 1433 /49 1433, 12 mars (N). Johan Sciethaze reconnaît avoir reçu de Colart Scavee, receveur de Jodoigne, par l'entremise d'Arnde le changeur de Bruxelles (*swisselaren te Bruessel*), 140 couronnes de France de 25 *cromsterten* pièce, prix auquel les gens de la Chambre des Comptes de Brabant ont racheté de lui, au profit du duc, le cens héréditaire de neuf muids de blé par an qu'il percevait sur le moulin de Jodoigne appelé *Lanskyn*.
- 1433 /50 1433, 14 mars (N). Jan Lievens déclare avoir reçu de Jan Coels, receveur de Bruxelles, le paiement du cens héréditaire de trois florins et demi par an, rédimible au denier 18, lui dû pour son jardin, situé en dehors de la porte Sainte-Gudule, dans la rue près du lieu-dit *Tellebert*, jardin qui a été acheté par ordre du duc de Brabant pour l'agrandissement du parc de son hôtel à Bruxelles.
- 1433 /51 1433, 14 mars (N). Jan Lievens reconnaît avoir reçu de Jan Coels, receveur de Bruxelles, les 20 livres paiement et le demi-florin de cens héréditaire par an, rachetable au denier 18, qu'il possédait sur un jardin situé dans *de Lanterstrate* et qui appartenait naguères à maître Jan van Weede, jardin que le duc de Brabant a fait acheter pour agrandir le parc de son hôtel à Bruxelles.
- 1433 /52 1433, 18 mars (N). Jan Coels, receveur, déclare avoir donné à cens perpétuel à Geldolfve Golle et à Katheline vander Hulst, sa femme, un bout de jardin sis au dehors de la porte Sainte-Gudule, entre le nouveau mur du parc du duc, *de Lanterstrate*, et les biens de Willem vanden Bossche, maçon, et de Henrick Clutinc, à charge de payer au profit du duc, en la chambre du tonlieu à Bruxelles, une redevance annuelle d'un demi vieux gros par an.
- 1433 /53 1433, 20 mars (N). Claes van Ghinderboven, appelé Cole, reconnaît avoir reçu de Jan Koels, receveur à Bruxelles, sept livres de paiement rédimibles au denier 20, de cens annuel et héréditaire dû aux communs chapelains de l'église Sainte-Gudule sur un jardin

avec habitation, situé derrière le bien appelé *den Ketel*, en dehors de la porte Sainte-Gudule, jardin ayant appartenu à Symoen den Plecker, barbier, et que le duc de Brabant avait fait acheter pour agrandir le parc de son hôtel.

- 1433 /54 1433, 31 mars (L). Henricus de Beringhen et Martinus de Puedersse, échevins de Malines, déclarent que Walterus de Boxhem a reconnu avoir vendu à Rumoldus dit *Ymbrechts* un cens héréditaire de 10 florins par an que lui et Augustus de Boxhem, son frère, possèdent sur un héritage avec jardin et appartenant à Judocus de Hasselt et situé au lieu dit *Vettershem* près du pont dit *Heyns Meysbrugge*, entre les biens de Johannes vander Heyden et de Daniel Zelle.
- 1433 /55 1433, 3 avril (F). Henry Kaerealle et Johan de Jardein, échevins de Jodoigne, déclarent que Johan de Wavre, leur co-échevin, a transporté par-devant eux et le receveur de Jodoigne, à l'intervention des tenanciers des terres vagues (*dez rueryscelx*) à savoir Johan Mailfier, Reniwar le Carlier, Gilkar Makar et Thuys de Lamal, un pré appelé *le safurnier* au profit du susdit receveur de Jodoigne, Colars Scavey, acceptant au nom du duc de Brabant.
- 1433 /56 1433, 8 avril, Bruxelles (F). Johannes de Cothem, prêtre, fils de feu Egidius transporte au secrétaire de la ville de Bruxelles Willelmus de Mesmakere, acceptant au nom d'Ursule de Duino, fille de feu Johannes, un héritage avec habitations et appartenances, situé dans *de Veederstrate*, entre les biens de feu Aleyde vander Wolfshagen, que tient à présent Johannes Baillu, et ceux qui appartinrent naguères à Johannes Rosseel et que possède maintenant Petrus Mathys dit *Opten Nuwenborne*.
- 1433 /57 1433, 12 avril, La Haye (Den Haag) (F). Traité conclu entre Philippe [le Bon] et Jacqueline, duchesse de Bavière, etc., par lequel celle-ci cède ses comtés de Hainaut, de Hollande (Holland) et de Zélande (Zeeland), et sa seigneurie de Frise (Friesland) au duc, qui rétrocède à Jacqueline le pays de Voorne, La Brielle, Westvoorne, Reimerswaal, Ter Goes, le pays de Zuid-Beveland, les rentes de Krabbendijke, les ville et pays de Tholen, Schakerloo et Poortvliet; les tonlieux de Gorinchem et de Schoonhoven, les maisons et tonlieu d'Yersekeroord, les ville et forteresse de Leerdam avec le pays de Lede et de Schoonrewoerd que le seigneur d'Egmont tient en engagère; le Nieuwburg, Schermer et Ursem avec les écluses et appartenances ainsi que Roland d'Uitkerke les a tenus, Texel, Wieringen, Teilingen, Noordwijk, Wijk, Beverwijk, que tient présentement en douaire Marguerite de Bourgogne, sa mère, pour les posséder seulement après la mort de celle-ci, à l'exception de Schoonhoven.

-
- 1433 /58 1433, 18 avril, Louvain (L). Mathias Mathir de Jauche et Johannes de Vertrike reconnaissent n'avoir aucun droit sur la tierce part du moulin appelé *Lanskin* et situé hors des murs de Jodoigne, tierce part appartenant à Johannes Boelhe, fils de feu Robertus.
- 1433 /59 1433, 8 mai, Bruxelles (N). Philippe [le Bon], à la requête des abbesse et religieuses de Burtscheid-lez-Aix-la-Chapelle (Aachen), ordonne au receveur général et au drossard particuliers de Rolduc (Herzogenrath) et de Dalhem, etc., de laisser les dites religieuses paisiblement jouir des privilèges, franchises et indemnités qui leur ont été octroyés par les empereurs et rois des Romains ainsi que par ses prédécesseurs au duché de Limbourg, et notamment de l'exemption du droit de tonlieu à Gulpen et à Dobach.
- 1433 /60 1433, 8 mai, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] autorise jusqu'à rappel les religieux de Groenendaal, couvent situé dans la forêt de Soignes, à laisser pâturer dans la dite forêt, sans de ce chef devoir payer quelque redevance, 12 vaches ou deux génisses pour une vache, deux couples de chevaux (*twee veteren peerde*) et 25 porcs de leur ferme Duinbergen sous Hoeilaart, ou d'une autre de leurs fermes à leur convenance.
- 1433 /61 1433, 8 mai, Bruxelles (N). Philippe le Bon, à la prière des religieux de Groenendaal, couvent établi dans la forêt de Soignes et après les avoir fait examiner soigneusement par le chancelier maître Jan Bont, docteur en l'un et l'autre droit et chanoine de Cambrai, et autres membres du Conseil de Brabant, confirme, ratifie et approuve en tous leurs points et articles, les lettres datées de Bruxelles, 4 janvier 1428, avec toutes celles y incorporées, dont il reproduit le texte intégral, par lesquelles son cousin le comte Philippe de Ligny et de Saint-Pol, son prédécesseur au duché de Brabant, confirme aux dits religieux la paisible jouissance de leurs biens, privilèges, franchise et immunités [voyez l'analyse n° 1428/13].
- 1433 /62 1433, 8 mai (F). Mention des lettres de cette date, par lesquelles le duc Philippe [le Bon] octroya à Guillaume Thomassin dit *Soufflet*, varlet en bouteillerie des feus ducs Antoine, Jean IV et Philippe [ler], une pension de deux *cromsterte* par jour.
- 1433 /63 1433, 10 mai, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] accorde aux échevins du banc d'Uccle et à leurs successeurs 100 mesures de bois et une benne de charbons par an, livrables par an à la Saint-Bavon en la maison de chacun d'eux à Bruxelles, et leur octroie en outre le tiers des amendes à infliger par eux à l'intervention de l'amman de Bruxelles.
- 1433 /64 1433, 11 mai, Bruxelles (N). Philippe [le Bon], à la requête des

prieur et religieux de Sainte-Cathérine, couvent de l'ordre des chartreux établi lez Anvers, possesseur d'un bien-fief avec haute et basse justice appelé Kiel les autorise à remplacer les tenanciers de leur cour censale par sept échevins assermentés qui, comme tels, jouissent des mêmes honneurs, salaires, profits et émoluments que ceux dont jouissent les échevins des autres bancs et villages, à faire graver un sceau commun, représentant Sainte Cathérine, patronne du couvent, pour leur servir de sceau aux causes, et à compter, en ce qui regarde le paiement de leurs cens et rentes, le vieux gros au taux fixé par ses propres recettes, etc.

- 1433 /65 1433, 11 mai, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] autorise les religieux de Groenendaal à nommer, là où ils le jugeront à propos, un *vorster of preter* qui, après avoir prêté serment entre les mains de l'officier du lieu de sa résidence, aura à surveiller et à préserver de tout dommage les biens qu'ils possèdent dans l'une ou l'autre des localités ci-après nommées: Hoeilaart, Overijse, Uccle, la Hulpe, Genval, Molembais[-Saint- Josse], Jodoigne, Molembais-Saint-Pierre, *Raetshoven*, Erps, Kwerps, Kontich, etc.
- 1433 /66 1433, 12 mai (N). Jan, seigneur de Wezemaal, de Fallais, du pays de Malines et de Rummen, maréchal héréditaire de Brabant, reconnaît avoir reçu au nom de sa femme, Johanne van Boechout, fille unique de feu Daneel, en son vivant seigneur du lieu de ce nom, du receveur du duc, Jan Coels, la somme de 100 livres semblables par an que sa femme prénommée possédait sur la recette de Bruxelles.
- 1433 /67 1433, 14 mai, [Bruxelles] (L). Nycholaus Slee, fils de feu Ambrosius, transporte en mains de Godefridus de Fine, prêtre, maieur du chapitre de Sainte-Gudule de Bruxelles, représentant les bénéficiers des chapellenies des autels de la Vierge et de Sainte Catherine en l'église Saint-Nicolas à Bruxelles, possesseurs du fonds, au profit de Johannes de Zelleke, fils d'Amelricus, un héritage ou jardin avec ses appartenances, situé dans une ruelle menant à la rue de Louvain, entre les biens de feu Johannes Tymermans qui appartiennent maintenant au susdit Nycholaus Sleen et ceux qui furent à Johannes vanden Noede et que tient présentement Johannes Esselen.
- 1433 /68 1433, 14 mai, [Bruxelles] (L). Elizabeth de Londersele, fille de feu Henricus, et veuve de Johannes Hoepzomer, transporte, au profit de Katherine Hoepzomer sa fille, celle-ci acceptant pour elle-même et au nom de sa nièce, fille de feu son frère Johannes Hoepzomer le jeune, l'usufruit qu'elle possède du chef de son défunt mari dans la moitié d'un héritage ou jardin, situé en dehors de la porte Sainte-Gudule à Bruxelles, dans *de Warantstrate* entre les biens de Mychael de Bakerem, prêtre, et de feu Gosuinus de Kemmere.

-
- 1433 /69 1433, 15 mai, [Bruxelles] (L). Elizabeth de Londersele, fille de feu Henricus et veuve de Johannis Hoepzomer, pour une moitié, et Katherina Hoepzomer, sa fille, et le mari de celle-ci, Johannis Leder, agissant pour eux-mêmes et pour leur nièce Katherina Hoepzomer, fille de feu Johannis, le jeune, transportent en mains de Johannis de Moersele, proviseur de la confrérie de Saint-Éloi à Bruxelles, représentant la dite confrérie comme propriétaire du fonds, au profit de Johannis Coels, receveur, etc., acceptant au nom du dit duc, un héritage ou jardin situé en dehors de la porte Sainte-Gudule à Bruxelles, dans *de Warantstrate*, entre les biens de Mychael de Bakerem, prêtre, et de feu Gossuinus de Kemmere.
- 1433 /70 1433, 15 mai, [Bruxelles] (L). Bartholomeus Cambier, fils de feu Nicholas, transporte en mains de Johannes Coels, représentant le duc de Brabant, seigneur du fonds, au profit de Walterus de Bulct, secrétaire de la ville de Bruxelles, acceptant au nom du dit duc, un jardin avec appartenances situé près du lieu dit de *Kyekeleere*, en face des enfants dits *van Mechelen* et entre les biens de Johannes de Briedere et de Johannes de Voghel.
- 1433 /71 1433, 15 mai (F). Jehan Boule, de Jodoigne, déclare que Jehan de Halley, receveur de Jodoigne, lui a payé par l'entremise de Colart Scavee une somme de 130 couronnes d'or de 25 *cromstert* pièce, dont 70 pour la part que possédait Jehan le Familheur et le reste pour celle que lui-même tenait dans le moulin *Lanskin*, parts acquises par le duc de Brabant [Philippe le Bon].
- 1433 /72 1433, 15 mai (F). Jehan de Wavre et Henry Kaerial, échevins de Jodoigne, déclarent que, à la requête du receveur de Jodoigne, ils ont pendant quatre jours entiers accompagné celui-ci, le mesureur juré Jehan Millanen et quelques anciens échevins de cette ville, pour procéder à la visite des rivages autour de Jodoigne, tant ceux de la Jauche que ceux appelés *d'Enchebais* et de *Byssus* que celui du moulin de la Stance, visite lors de laquelle furent trouvés en défaut d'avoir satisfait au mandement du duc sur l'entretien des dits rivages ceux nommés dans le texte.
- 1433 /73 1433, 18 mai (N). Bertelmeeus Cambier reconnaît que Jan Coels, receveur, etc., lui a payé un cens héréditaire d'un florin et demi par an, lui dû pour un héritage que le dit duc a fait enclaver dans le parc de son hôtel à Bruxelles.
- 1433 /74 1433, 23 mai (N). Jan Leerkenne reconnaît être payé par Jan Coels, receveur, etc., du cens héréditaire d'un florin par an que lui doit le duc pour son héritage qui a été enclavé dans le parc de l'hôtel du dit duc à Bruxelles.

-
- 1433 /75 1433, 4 juin Jean Mercatoris, garde des chartes des duchés de Brabant et de Limbourg, et Emond de Dynter, secrétaire du duc de Bourgogne [Philippe le Bon], délivrent des copies de 12 chartes, datées des 1er, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 14 et 15 septembre 1289, et analysées sous les nos 65 à 76 inclus, d'après un rôle, les contenant toutes, dressé par feu Thierrri Gheerbode, en son vivant conseiller et garde des chartes de Flandre, et dont les originaux étaient conservés dans les archives du comté de Flandre.
- 1433 /76 1433, 4 juin (N). Copie de l'acte du 17 avril 1405, délivré par Jan Rupens, maître de la Chambre des Comptes à Bruxelles, Jan Mercator et Emont van Dynter, secrétaire du duc de Bourgogne et de Brabant.
- 1433 /77 1433, 6 juin (L). Les doyen et chapitre de Saint-Barthelémi de Liège, comme suite à un accord conclu entre eux et Philippe [le Bon], nomment en qualité d'avoué de la terre de Lincen qu'ils possèdent dans le Brabant wallon, au diocèse de Liège, leur confrère Goffin de *Wandreez*, chantre de leur église collégiale à charge pour celui-ci de reprendre ces fonctions en fief du duc aux conditions stipulées dans le dit accord, s'obligent à célébrer annuellement une messe du Saint-Esprit, la vie durant du duc, le 5 octobre, jour anniversaire de sa Joyeuse Entrée à Louvain, et une messe de *Requiem* après sa mort, le jour anniversaire de son décès, et font dresser et contresigner le présent acte par Johannes, leur notaire. Original sur parchemin. Un sceau en cire verte, de forme ogivale, y est appendu sur double queue.
- 1433 /78 1433, 10 juin (F). Mention des lettres de cette date, par lesquelles le duc [Philippe le Bon] quitta à la maladrerie de Saint-Gilles-lez-Bruxelles (*Obbruessel*), jusqu'à son rappel, les 52 corvées qu'elle lui devait par an, d'une valeur de 52 livres de 40 gros monnaie de Flandre la livre.
- 1433 /79 1433, 10 juin (N). Peter de Beckere et Jan Rupens, maîtres de la Chambre de Comptes à Bruxelles attestent avoir collationné et trouvé conforme la copie de la charte de Wenceslas de Bohême, duc de Luxembourg, etc., et de la duchesse Jeanne, sa femme [datée de Malines 18 mars 1358 et analysée sous le n° 1707], copie faite par Peter van Meerbeke, clerc juré de la dite Chambre de Comptes.
- 1433 /80 1433, 30 juin (F). Frère Pierre le Clerc, prieur du monastère de Sainte-Catherine-lez-Nivelles, de l'ordre de Saint Guillaume, au diocèse de Liège, délivre une copie des lettres d'octroi du duc Jean [IV] de Brabant, datées de Nivelles, 4 juin 1418 [voyez l'analyse n° 9536].

-
- 1433 /81 1433, 8 juillet (N). Lodewijc de Wolf déclare que Jan Coels, receveur, etc., lui a payé les 7 florins et demi de cens héréditaire, dû à lui, à ses enfants Jan et Marie van Nederhem, et à leurs co-partenaires, pour une partie de jardin acquise par le duc et enclavée dans le parc de son hôtel à Bruxelles.
- 1433 /82 1433, 9 juillet (N). Philippe [le Bon] fait savoir que ce même jour, Gertrude de Vladeracken, assistée de Goessen Moel vander Donct, son mari et mambour, a transporté par-devant lui et les hommes de fief ci-après nommés: Jean vander Hofstat, Jean vanden Ede, secrétaire et garde des livres de fiefs de Brabant, Dirc Freniers et Henri Kuyst, au profit de Claes Loenman, sous-écoute de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch), un fief consistant en une terre pour l'ensemencement de laquelle il fallait deux muids de semence, la *vorsterie* d'Oss avec ses appartenances, à savoir Berchem, Heeze, Nistelrode et Lithoijen avec la garde des champs, bois, etc. en ces lieux, et l'office de clerc du Maasland: fief dont le dit Claes Loenman fut investi après prestation de l'hommage dû.
- 1433 /83 1433, 16 juillet (N). Vrancke Scoeps, prêtre, agissant en qualité de mambour de l'église Saint-Martin à Overijse, transporte au profit de Jan vanden Voirde cinq journaux de terre arable, situés à Maleizen aux conditions spécifiées dans les présentes lettres.
- 1433 /84 1433, 24 juillet, [Bruxelles] (L). Willelmus, seigneur de Bijgaarden, chevalier, transporte en mains de Willelmus de Zwaef, proviseur des pauvres de Sainte-Gudule à Bruxelles, intervenant au nom des dits pauvres comme propriétaires du fonds, au profit de Johannis Coels, receveur, etc., acceptant au nom du dit duc, la moitié d'un héritage ou jardin, situé en dehors de la porte Sainte-Gudule à Bruxelles, dans *de Warantstrate*, entre les biens de Reynerus Smeeds et de Georgius Waeybeckers.
- 1433 /85 1433, 8 août (N). Willem, seigneur de Bigard, chevalier, et Jan van Cothem, mambours de la maison de la Sainte-Trinité à Bruxelles, déclarent que Jan Coels, receveur, en la ville de Bruxelles, leur a payé le prix auquel il a acquis, pour être enclavée dans le parc de l'hôtel du duc en cette ville, la moitié d'un héritage que possédait la susdite maison en dehors de la porte Sainte-Gudule dans *de Warantstrate*, entre les biens de Reynier Smeeds et de Goerijts Waeybeckers.
- 1433 /86 1433, 8 août (N). Willem, seigneur de Bigard, chevalier, reconnaît avoir reçu de Jan Coels, receveur, le paiement du prix de vente de la moitié d'un héritage situé en dehors de la porte Sainte-Gudule de cette ville, dans *de Warantstrate*, entre les biens de Reyner Tsmets et ceux de Gorijs Waeybeckers.

-
- 1433 /87 [vers le 14 août 1433*] Philippe [le Bon] nomme provisionnellement Guillaume vanden Moertere receveur des domaines d'Outre-Senne (*Overzenne*) aux gages, droits, profits et émoluments qui appartiennent à cette charge.
- 1433 /88 1433, 20 août, Dijon (F). Lettre de Philippe [le Bon] aux gens de la Chambre des Comptes à Bruxelles leur ordonnant de se rendre incontinent auprès de ceux qu'il a chargés du gouvernement de ses pays de par delà en son absence, pour besogner avec eux sur tout ce qu'ils exposeront de sa part. Lettre contresignée: N. Hiberti, et dans laquelle il est fait mention d'une journée de bataille fixée au 1er septembre prochain devant la ville de Passy.
- 1433 /89 1433, 29 septembre (N). Ghijsbrecht de Vriese, Willem Clements, Henrick Vranx et Jan Lonijis, tenanciers assermentés de Henrick van Witthem, chevalier, et de Jan vander Meren, aussi chevalier, demeurant à Testerbeke, à Woluwé-Saint-Pierre et à Woluwé-Saint-Lambert, font savoir que par-devant eux et Gielis van Lelle, maïeur des seigneurs prénommés, Katherina Tservrancx, veuve de Jan van Batenborch, assistée d'un mambour, a transporté au profit de son neveu Jan Tservrancx, un vivier avec tout ce qui en dépend, situé à Woluwé-Saint-Lambert et tenu du susdit Henrick van Witthem, aux charges y affectées et spécifiées dans les présentes lettres que scellèrent de leur sceau commun, à la demande des susdits tenanciers, les échevins d'Uccle.
- 1433 /90 1433, 29 septembre (N). Daniel van Heerzeele, seigneur de *Lielaer*, comme mari de Margriete van Pouke, et Ghysbrecht van Vyanen van Beverwairde, comme père de Johanne, procréée par lui avec Clemencie van Pouke, l'une et l'autre héritières de feu Phillips, en son vivant seigneur de Borssele et de Cortgene, promettent de ne jamais contester à Florys van Borssele [et de Souburg] la possession de la moitié d'une rente héritable de 50 écus d'or de France que feu Philippe susdit acquit jadis de Jan van Cronenburch sur les atterrissements de Worgezand.
- 1433 /91 1433, 7 octobre (F). Jehan de Wavre, de Jodoigne, déclare que Colart Scavee lui a payé au nom de Jehan de Halley, receveur de Jodoigne, la somme de 34 couronnes de France valant 25 *cromstert* pièce, pour la vente au duc de Brabant d'un pré ayant appartenu à Colart Garnier et attenant au grand vivier du duc à Jodoigne et à la motte appartenant présentement à Reinwart le Charlier.
- 1433 /92 1433, 18 octobre (N). Philippe [le Bon] ordonne à l'امان de Bruxelles de faire procéder dans le ressort de son office à la publication de la présente ordonnance contre les vagabonds et mendiants en état de gagner leur vie par le travail.

- 1433 /93 1433, 18 octobre (N). Jan van Witham déclare avoir été nommé châtelain et drossard de Fauquemont (Valkenburg) par lettres patentes de Philippe [le Bon], datées de ce même jour, charge dont il promet de s'acquitter loyalement, en s'obligeant à restituer cette forteresse au duc ou à son successeur aussitôt qu'il en sera dûment requis et après remboursement de la somme de 4200 florins du Rhin pour laquelle il avait repris cette charge du comte de Moers. A la demande du susdit Jan van Witham, son oncle, Henrick van Witham, seigneur de Beersel, chevalier, et son cousin germain Henrick, seigneur de Braine-l'Alleud, fils du précédent, appendirent aux présentes lettres leurs sceaux avec le sien.
- 1433 /94 1433, 20 octobre (N + F). Jacqueline, duchesse de Bavière, etc., en échange de la seigneurie de Borsele, naguères possédée par Philippe de Borssele et présentement par Boudyn et Florys van Borssele, et de celles de 's Gravenzande, Maasland et Vlaardingen que vient de lui céder le duc de Bourgogne [Philippe le Bon], transporte à celui-ci, pour les posséder en pleine propriété, les château, villages, terres et habitants de Nieuwburg, Oudorp, Saint-Pancras, Koedijk, Graft, Schermer et Ursem que tint précédemment Roland d'Uitkerke, et, pour les tenir au même titre que le pays de Hainaut et de Hollande (Holland), de Zélande (Zeeland) et de Frise (Friesland), les seigneuries de Leerdam, de Lede et de Schoenrewoerd, qui avaient été engagées au seigneur d'Egmond jusqu'à concurrence d'une somme de 4000 écus de Bourgogne.
- 1433 /95 1433, 30 octobre [Louvain] (L). Johannes vanden Moirtere, demeurant à Huffle, transporte à titre de contrepan à Ludovicus de Rike, receveur de Louvain, au profit du duc de Brabant, un pré d'environ un demi-bonnier sis au dit Steenhuffel entre les biens de feu Symon de Kessel, d'Everardus de Wynges et de Katherine vanden Dale, en garantie du paiement d'un cens de 20 sols et 20 chapons par an dû au duc sur trois bonniers de prés dits *tGeroodde*, sis dans les prés nommés *Lovenereen beemde* vers Schoor, entre les marais du chapitre de Louvain et les biens de Gerardus de Kessel.
- 1433 /96 1433, 30 octobre [Turnhout] (L). Les doyen et chapitre de l'église collégiale Saint-Pierre, à Turnhout, au diocèse de Cambrai, délivrent un vidimus de la charte d'Anthonius, duc de Lotharingie, de Brabant et de Limbourg, marquis du Saint-Empire, datée de cette même ville, 30 octobre 1412 [voyez l'analyse n° 9021].
- 1433 /97 1433, 3 novembre (N). Jan vanden Keldere, Peter van Os, Diederixsoene, Henrick van Poelke et Gielys vander Sleehagen, jurés du métier des tailleurs en la ville de Bruxelles, reconnaissent avoir reçu de Jan Coels un florin et trois livres et 12 escalins

paiement de cens héréditaire et annuel que le dit métier possédait sur un héritage, situé en dehors de la porte Sainte-Gudule, que le duc a fait acheter pour l'englober dans le parc de son hôtel en cette ville.

- 1433 /98 1433, 6 novembre, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] fait connaître sous quelles conditions il a autorisé Werner de Merode, fils naturel de Werner, seigneur de Merode, à transporter sa seigneurie de Lincint, tenue de lui en fief et située au Roman Pays de Brabant, aux doyen et chapitre de Saint-Barthelémi de Liège. Le transport s'en fit au profit de Godefroid van Wanders, chanoine représentant le dit chapitre en qualité d'avoué de Lincint, par-devant Jan van Hoirne, seigneur de Bassigny, de Heeze, de Leende et de Hondschoote, cousin, conseiller et chambellan du duc, comme son drossard et lieutenant en Brabant, et les hommes de fief ci-après nommés: le chancelier maître Jan Bont, docteur en l'un et l'autre droit, Raes van Graven, seigneur de Heverlee et de Malèves, Willem, burgrave de Montenaken, seigneur de Grazen et de Wilderen, les chevaliers Jan de Hertoge et Claes van Sinte Goerix, en Henrick Magnus, tous conseillers de Brabant qui appendirent aux présentes lettres leurs sceaux avec celui du duc.
- 1433 /99 1433, 13 décembre (L). Katherina vanden Assche, dite *van Moertenbeke*, fille de feu Henricus, et Johannes de Cock, son mari, transportent au profit de Johannes Rampaert, fils de feu Willelmus, un héritage avec habitation, jardin et appartenances, situé en dehors de l'ancienne porte Sainte-Gudule à Bruxelles dans *Tscriverstreetken* entre les biens de Willelmus vanden Bossche, tailleur de pierre, de Johannis de Deeu et de Leonius de Wittercheys, d'une part, et l'héritage mentionné ci-après; un jardin avec maisonnette, attenant au premier lot et aux biens de Johannis Esselen, de Nycholaus Bruesijs et de Petrus Mathijs, surnommé *In den Nuwenborre*, le tout aux conditions et charges spécifiées dans les présentes lettres.
- 1433 /100 1433, 14 décembre (F). Document intitulé: *Memoire a monseigneur le seneschal de Brabant de par monseigneur le chancelier et mes autres seigneurs du conseil de mon tres redoubte seigneur, monseigneur le duc de Bourgoigne et de Brabant, estans a present et residens en sa ville de Brouxelles, pour informer bien à plain mon dit seigneur le duc, de ce qui a este advise et pourparle a la journee tenu dairaiment au dit lieu de Brouxelles, par les deux estas seculiers du dit pais de Brabant.*
- 1433 /101 1433, 31 décembre (F). Substance des lettres de cette date, portant que Thierrri de Meingersreut prenait pour ses gages, sur la recette de Brabant, la somme de 400 francs, de 32 gros de Flandre pièce par an, valant 240 livres, et qu'il jouissait de plus de 200

ezeladen de bois et d'une cule de charbon pour son chauffage. En marge de cette note est écrit: Obit.

- 1433 /102** 1433, 31 décembre (F). Mention des lettres de cette date, par lesquelles le duc [Philippe le Bon] alloua par an, à Jehan Hinckart, maître veneur de Brabant, outre la recette ordinaire de la maison de Boitsfort et les parties de sel et de corvées à la volonté du duc, 2200 *ezeladen* de bois et deux culen de charbon, qui valent, au prix de neuf écus par 100 *ezeladen* de bois et de cinq vieux écus par cule de charbon, 260 livres.
- 1433 /103** 1433 Tarif des droits de tonlieu par eau et par terre à percevoir à Bruxelles au profit du duc de Brabant, dressé par ceux de la Chambre des tonlieux à Louvain, à l'occasion d'un différend existant entre Etienne Godissart, fermier du grand tonlieu à Nivelles et Pierart le Borgne, boucher en cette ville, soumis à leur jugement à l'intervention de deux échevins du fief de Rognon, Jean de Linter et Colard Baye, à ce délégué par Jean Vareman, maieur, et Henri Moustarde, Jean Wettequin, Guillaume Maryet, Colard Maquet et Blason del Keritet, échevins du dit fief de Rognon. Ce tarif, intitulé *Nouvel tonlieu dit le grant winaige de Nyvelle* fut renouvelé le 1er décembre 1455.
- 1433 /104** 1433? (L). Copie incomplète des lettres de Philippe [le Bon] relatives à l'échange de bénéfices ecclésiastiques entre le chancelier de Brabant, Johannes Bont, docteur en droit canon et en droit civil, comme chanoine prébendier de Saint-Pierre d'Anderlecht, et Jacobus Bruyne, cleric du diocèse de Boulogne et Thérouanne ...[la fin manque].
- 1433 /105** 1433 (F). Mention des lettres patentes de cette date, par lesquelles le duc [Philippe le Bon] aurait confirmé, à la demande de Jehan van Halen, seigneur de Lillo, le transport de 53 mesures de terre au dit Lillo indûment fait par celui-ci au profit de son cousin, Francken van Haelen, fils d'Andrieu, pour les raisons énoncées dans un avis concernant cette affaire.
- 1433 /106** [14]33 (F). Simple mention des lettres de cette date, par lesquelles le duc Philippe [le Bon] avait accordé aux sept échevins d'Uccle jusqu'à son rappel 700 *ezeladen* de bois et sept culen de charbon pour leur chauffage.
- 1433 /107** [14]33 (N). Mention de la vente de rentes viagères à une vie et à rachat au denier dix, faite dans le courant de cette année par la ville de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch) à la requête et à la charge du duc Philippe le Bon.
- 1433 /108** 1433 (N). Mention portant que, dès cette année, la duchesse de

Luxembourg [Elisabeth de Görlitz] avait engagé la ferme d' *Aisille schure* avec la part lui compétant dans les étangs et moulin d'Eisenburg à Louis de Pillich au prix de 200 florins du Rhin.

-
- 1434
1434 /1 1434, 1er janvier (L). Philippe [le Bon] recommande au bienveillant accueil de tous ses officiers et sujets, ainsi que de ceux de ses parents amis et alliés, maître Jacobus de Horst, docteur en décrets, doyen de Sainte-Gudule à Bruxelles, son conseiller, qui doit se rendre au concile de Bâle (Basel), pour y traiter certaines affaires et qui désire par après visiter Rome et d'autres lieux. Il leur demande de faciliter le voyage au dit maître Jacobus auquel lui-même a accordé la franchise de tous droits de tonlieu, etc., dans ses États.
- 1434 /2 1434, 23 janvier, Louvain (L). Johannes Hynckart, d'Ohain, ayant été mis en possession de la seigneurie d'Ohain, de celle dite de *Tavlez*, d'une rente à charge des biens de Johannes de Ingleur et de Henricus de Trissant sis à Beaurieux, etc., à lui cédées par Arnoldus vanden Bossche, fils du chevalier feu Johannes, les transporte en mains de Henricus de Saint-Géry par-devant les échevins de Louvain au profit de Johannes Hinckaert, fils de feu Philippus, qui en fut investi sous les conditions spécifiées dans le présent acte.
- 1434 /3 1434, 25 janvier (N). Amende honorable à faire en public, du haut de l'escalier de l'hôtel de ville de Louvain par Henrick van Lyer, en raison des propos calomnieux tenus par lui sur le compte du receveur de Louvain, Lodewyck den Rycken, à l'occasion de l'affermage de la chambre du tonlieu en cette ville.
- 1434 /4 1434, 1 février, [Bruxelles] (N). Jan de Froyere et Henrick Tserarnts, échevins de Bruxelles, font connaître par le détail les biens, cens et rentes échus à Gielys Huijghe, fils de feus Peter et d'Aliten Spiegeleren, lors du partage entre lui et ses frères germains, Peter et Jan, de la succession de leurs dits père et mère.
- 1434 /5 1434, 18 février, [Malines] (L). Henricus de Rogbroec, Gerardus de Hofstaden, échevins de Malines, font savoir que Johannes vander Braempt a reconnu par-devant eux et en présence de Cristoferus dit *Tryapain*, d'avoir vendu à Arnoldus de Voedonck un héritage avec habitation appelé *Thof van Vlaenderen*, situé dans l'*Aedegemstrate*, entre la maison dite Mane de Johannes de Beckere et celle de Johannes Hoeghuys, aux conditions stipulées dans les présentes lettres.
- 1434 /6 1434, 21 mars (F). Les échevins de la franche ville de Grez font savoir que Pierre Morchein, fils de Gauthier, a transporté par-devant eux au profit de Jean, son frère, le tiers de divers biens provenant de leur père et décrits dans le présent acte.
- 1434 /7 1434, 22 mars (L). Johannes de Bynnen et Johannes dit *Lodewyx*,

échevins de Malines, déclarent que par-devant eux et le justicier du seigneur de Malines, la prieure du couvent de l'ordre de Saint-Victor de Paris en cette ville, Margareta vanden Dyke, a transporté au profit d'Arnoldus de Voedonc le droit que peut avoir son couvent dans une maison appelée *thof van Vlaenderen*, située près de la porte dite *Aedeghempoorte* et ayant appartenu jadis à Johannes vander Braempt.

- 1434 /8 1434, 6 avril (N). Peeter vander Motten, naguère receveur du duc de Brabant à Tirlemont, donne pleins pouvoirs à Walter vander Woestinen pour apurer les comptes de sa gestion à la Chambre des Comptes à Bruxelles.
- 1434 /9 1434, 8 avril (L). Anthonis vanden Bossche, fils de feu Johannes, en son vivant chevalier, promet de garantir à Johannis Hynckart, fils de feu Philippus, la possession des biens dont il a été investi par lettres auxquelles les présentes sont annexées.
- 1434 /10 1434, 8 avril Jean Lengillet dit *le Clerc* et Noël Doudelet, échevins de Genappe, font connaître la convention qui fut conclue par-devant eux ce jour-là entre Jean Verman, receveur de Nivelles, et Hernut Michault au sujet d'une emprise à faire sur son héritage en vue de travaux à exécuter au grand vivier de l'endroit, convention qu'arbitrèrent Regnier de Marbais et Gaspard du Sart, respectivement choisis par le receveur et Arnould prénommés.
- 1434 /11 1434, 5 mai (N). Philippe [le Bon] fait savoir que les sujets de Wouter van Kersbeke, seigneur de Stalle et de Gossoncourt (Goetsenhoven), son conseiller et chambellan, tenant leur résidence fixe à Stalle et à Overhem, contrairement à l'avis du receveur de Bruxelles, Jan Coels, sont en droit de jouir de la franchise du tonlieu au dit Bruxelles pour toutes leurs marchandises d'où qu'ils aient été tirées et quelque puisse être le lieu de leur destination, suivant la sentence rendue ce même jour au Conseil de Brabant par le chancelier Jan Bont, docteur en l'un et l'autre droit, et les conseillers Rasse de Graven, seigneur de Heverlee et de Malèves, Willem, burgrave de Montenaken, seigneur de Grazen et de Wilderen, Claes van Sinte Goerix et Jan de Hertoghe, chevaliers, et Henric Magnus, après examen du rapport de l'enquête faite à ce sujet par le burgrave de Montenaken précité et maître Emont van Dynter, secrétaire de lui duc.
- 1434 /12 1434, 21 mai (N). Jan Coels, receveur, etc., déclare avoir au nom du duc affermé pour un terme de trois ans, à prendre cours à la mi-mai passée, la mairie de Watermael à Roeland den Clickere au prix de six couronnes de 40 *placken* monnaie de Brabant pièce par an, payable en deux versements.

-
- 1434 /13 1434, 26 mai (F). Mention des lettres de cette date, par lesquelles le duc de Brabant [Philippe le Bon] octroya à Claux de Saint-Géry, chevalier, comme concierge des château et basse-cour de Tervueren et en récompense des services par lui rendus, 200 *ezeladen* de bois et une cule de charbon par an, jusqu'à rappel.
- 1434 /14 1434, 27 mai (F). Mention des lettres de cette date, par lesquelles le duc [Philippe le Bon] assigna sur la recette de Brabant au profit de maître Jehan Cothereau, médecin, doyen de Lierre, outre ses gages ordinaires, une pension de 300 livres par an.
- 1434 /15 1434, 28 mai, Anvers (N). Philippe [le Bon] nomme Peter van Karrenbroeck woudmaître des forêts et bois de pays de Limbourg en remplacement de Jourdaen Foet, aux profits et émoluments accoutumés, à charge de prêter le serment pertinent entre les mains des gens de la Chambre des Comptes et avec faculté de se faire remplacer dans l'exercice de ces fonctions par quelqu'un de capable.
- 1434 /16 1434, 3 juin, Bruxelles (F). Philippe [le Bon] mande à ses sujets des terres, villes et forteresses de Rolduc (Herzogenrath) et de Wassenberg qu'il a permis à son cousin, Jehan de Heinsberg, évêque de Liège, duc de Bouillon et comte de Looz de tenir, garder et défendre les dites terres, villes et forteresses par manière d'engagement, d'y mettre châtelains, sénéchaux et tous autres officiers à sa charge et à ses risques et périls, d'y tenir les gens en droit, loi et justice, et de s'y comporter en toutes autres choses comme le fit son père, Jehan de Looz, seigneur de Juliers (Jülich), de Heinsberg, et de Löwenberg, qui les tint en engagère avant lui, en se réservant toutefois la faculté d'en opérer le rachat quand bon lui semblera, et le droit de se servir des dites forteresses contre tous ennemis quelconques toutes les fois qu'il le jugera à propos. Il leur ordonne en conséquence d'obéir dorénavant au dit évêque et aux officiers qu'il y nommera.
- 1434 /17 1434, 8 juin, Lierre (N). Philippe [le Bon] nomme [nom omis]. Il s'agit de Jan vander Hofstad (voyez le registre n° 4017 des Chambres des Comptes) receveur de Tirlemont en remplacement de Jan vander Steene, aux gages, droits, profits et émoluments accoutumés.
- 1434 /18 1434, 10 juin (F). Simple mention des lettres de cette date, par lesquelles la duchesse Jacqueline [de Bavière] et son mari Vranc de Borssele confirmèrent, en les reproduisant, celles touchant le transport des seigneuries de Nieuwburg, de Leerdam et autres, déclarées dans les lettres reproduites [voyez 20 octobre 1433, analyse n° 1433/94].

-
- 1434 /19 1434, 11 juin, Bruxelles (N). Philippe [le Bon], à la requête des arbalétriers de Hannut, leur confirme les lettres [datées de Louvain, 5 février 1407, voyez l'analyse n° 8275] par lesquelles son oncle, le duc Antoine de Brabant, leur avait octroyé l'exemption de toutes tailles, aides et exactions sous les conditions y spécifiées.
- 1434 /20 1434, 11 juin, Bruxelles (N). Privilège accordé aux bourgeois de Louvain de pouvoir faire poursuivre leurs débiteurs de rentes viagères devant toute juridiction brabançonne.
- 1434 /21 1434, 12 juin, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] édicte une nouvelle ordonnance sur le fait des monnaies au pays de Brabant.
- 1434 /22 1434, 12 juin, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] nomme Jan van Bar et Jan de Brabant maîtres particuliers de la monnaie de Brabant pour un terme de trois ans à charge pour eux de prêter serment entre les mains du chancelier de Brabant Jan Bont et de constituer bonne et suffisante caution.
- 1434 /23 1434, 12 juin, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] confère la charge de maître des chariots et corvées de Brabant au receveur général de ce pays, Peter vander Eycken, en remplacement de Lodewyck Salart, et aux mêmes gages, salaires, profits et émoluments que ceux dont celui-ci avait joui comme tel.
- 1434 /24 1434, 14 juin, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] fait connaître la sentence rendue au Conseil de Brabant par le chancelier maître Jean Bont, docteur en l'un et l'autre droit, et les conseillers Raes van Graven, seigneur de Heverlee, Jan de Hertoge, chevalier, Willem, burgrave de Montenaken et Henric Magnus, en cause des villes de Louvain et de Bruxelles, d'une part, et l'abbesse et la ville de Nivelles, d'autre part, sentence en vertu de laquelle les bourgeois de Louvain et de Bruxelles demeurant à Nivelles sont provisionnellement reconnus aptes à remplir dans cette ville les fonctions d'échevin et d'autres offices d'honneur, tant que la partie adverse n'aura pu prouver par privilèges être en droit de les récuser.
- 1434 /25 1434, 18 juin, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] ordonne au maieur de Merchtem, Geldolph Pypenpoy, son chambellan, de payer à son prédécesseur en cet office, Jacob Pynnock, dans le délai d'usage, la somme de 44 livres 11 escalins 10 deniers de gros et un *ingelsche*, montant de ce qui, suivant une cédula émanée de la Chambre des Comptes à Bruxelles, datée du 17 juin 1434, restait dû au dit Jacob à la clôture de son dernier compte commençant le 28 décembre 1433 et finissant le 29 mai 1434.
- 1434 /26 1434, 18 juin (F). Substance des lettres de cette date, en vertu

desquelles le duc [Philippe le Bon] octroya jusqu'à rappel 100 *ezeladen* de bois et une cule de charbon par an à Henry de Saint-Géry, livrables à Bruxelles et valant 17 livres dix sols.

- 1434 /27 1434, 18 juin, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] nomme Clause van Berlijn, maître des *wyntvellingen* de la forêt de Soignes en remplacement de Jan Tseraerts, Segerssoen, aux gages, droits, profits et émoluments accoutumés.
- 1434 /28 1434, 19 juin, Gand (N). Ordonnance de Philippe [le Bon] par laquelle il est défendu d'importer des draps et des fils d'Angleterre dans les pays de Brabant, Limbourg, Flandre, Artois, Hainaut, Hollande (Holland), Zélande (Zeeland), Namur, etc., sous les peines édictées à cette occasion.
- 1434 /29 1434, 24 juin (A/D) . Lettre de Frambach von Birgell, maréchal héréditaire de Juliers (Jülich) au duc de Bourgogne [Philippe le Bon] touchant un différend existant entre eux au sujet de Montjoie (Monschau), etc.
- 1434 /30 1434, 26 juin (N). Philippe [le Bon], en récompense des services rendus par Herman Cleynaël, huissier, nomme le frère de celui-ci, Dyrcken Cleynaël, forestier d'Oirschot et de Beers aux droits, profits et émoluments accoutumés.
- 1434 /31 1434, 27 juin, Bruxelles (F). Instructions pour Jehan du Bar et Jehan de Brabant, maîtres particuliers de la monnaie de Brabant, touchant la frappe de monnaie d'or et d'argent, instructions contresignées A. de Dynter.
- 1434 /32 1434, 30 juin, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] nomme Hustin de Hauteville essayeur des monnaies de Brabant en remplacement de Jacques Bernaerts, qui a résigné ses fonctions entre les mains du chancelier de Brabant, Jan Bont, par l'intermédiaire de Peter vander Eycken, receveur général de Brabant. Hustin prénommé jouira en cette qualité des mêmes gages, droits, profits et émoluments que ceux dont jouit l'essayeur des monnaies de Flandre. Au dos figure une note portant que, le 11 août 1434, Hustin de Hauteville prêta serment en sa qualité susdite entre les mains du chancelier prénommé en présence des deux États séculiers du Pays de Brabant du secrétaire signant: Droco.
- 1434 /33 1434, juin, Bruxelles (A/D) . Philippe [le Bon], après avoir reproduit de mot à mot l'acte du 26 octobre 1430 par lequel feu Jan van Schoenvorst, châtelain de Montjoie (Monschau), donne en engagère à Ruprecht, comte de Virneburg, le sixième des revenus de la seigneurie de Montjoie (Monschau) pour une dette de 3000 florins, déclare que le dit comte de Virneburg a accepté que

Frambach van Birgel, qui tient à présent les château, ville et pays de Montjoie (Monschau), prend la charge de cette engagère comme il s'y est engagé, en conséquence le duc confirme l'acte de Jan van Schoenvorst et consent à ce que le comte de Virneburg continue à jouir de la dite engagère.

- 1434 /34 1434, 1 juillet, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] ordonne aux drossard, receveur général, officiers et justiciers de Brabant et aux fermiers des tonlieux en ce pays, de laisser jouir les habitants de Maastricht de la franchise de tout droit de tonlieu tant par eau que par terre, qui leur a été octroyée par ses prédécesseurs au duché de Brabant contre paiement d'un *vierdonck* d'argent par an en la Chambre du tonlieu à Louvain.
- 1434 /35 1434, 4 juillet, Bruxelles (L). Philippe [le Bon], à la requête de Wilhelmus, abbé, et des religieux de Saint-Bavon de Gand, abbaye de l'ordre de Saint-Benoît au diocèse de Tournai, renouvelle, après les avoir fait examiner par le chancelier Johannes Bont, docteur en l'un et l'autre droit, et quelques conseillers de Brabant, les lettres du 18 juillet 1427, datées de Lierre [voyez l'analyse n° 10462] dont il reproduit le texte intégral et par lesquelles son cousin et prédécesseur au duché de Brabant feu Philippe [Ier] avait confirmé dans leurs privilèges, exemptions, immunités et franchises, et notamment par rapport à leurs fermes de *Sumpbeke* et de *Betteghem*.
- 1434 /36 1434, 8 juillet (F). Mention des lettres de cette date par lesquelles le duc quitta aux Jacobins de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch) en pure aumône une rente de 20 sols 11 deniers par an, à charge de célébrer certains services divins, messes et anniversaires.
- 1434 /37 1434, 12 juillet [1434] (N). Lettre de Kathrine van Schoonvorst, dame de Rhode-Sainte-Agathe, etc., à Philippe [le Bon]. Elle a reçu des lettres par lesquelles il lui ordonne de ne pas s'opposer à ce que Frambach van Birgel lui délivre immédiatement les château et terre de Montjoie (Monschau), et regrette de ne pouvoir obtempérer à ses ordres pour les motifs qu'elle lui expose.
- 1434 /38 1434, 12 juillet, Bruxelles (N). Philippe [le Bon], à la requête des prieur et religieux de Notre-Dame-de-Sept-Fontaines (Zevenborren), couvent situé dans la forêt de Soignes, qui ont obtenu de ses prédécesseurs au duché de Brabant le droit d'envoyer en pâture dans la dite forêt, sans de ce chef devoir payer aucune redevance, 24 vaches, un taureau, 60 pourceaux, un verrat, 100 moutons et quatre couples de chevaux (*viere veteren perde*), les autorise à mettre dans leur ferme de *Toutlyfaut* autrement appelée la cense de *Blaervelt* tel nombre de ces bestiaux qui leur plaira tout en jouissant du même droit, sauf à

informer chaque année le *spikermeester*.

- 1434 /39** [14]34, 12 juillet (F). Simple mention des lettres de cette date par lesquelles le duc de Brabant permit au curé de Hoeilaart d'envoyer trois bêtes à cornes pâturer dans la forêt de Soignes.
- 1434 /40** 1434, 12 juillet, Bruxelles (L). Philippe [le Bon], à la requête des religieux de Tongerlo, abbaye de l'ordre de Prémontré, leur confirme, en les reproduisant [le texte n'est pas inséré dans la présente copie], les lettres de son cousin et prédécesseur au duché de Brabant, feu Philippe [Ier], confirmatives de celles du père de celui-ci, le feu duc Antoine.
- 1434 /41** 1434, 14 juillet, Bruxelles (N). Philippe [le Bon], en exécution de l'accord conclu avec son cousin Frederick, comte de Moers et de Saarwerden, remet celui-ci, sous les conditions spécifiées dans les présentes lettres, en possession des forteresse, ville et terre de Fauquemont (Valkenburg), qu'il tenait naguère de lui en engagère et dont il l'avait privé au mois d'octobre dernier, en raison d'excès commis par lui et ses officiers, au profit de Jan, seigneur de Witham, son conseiller.
- 1434 /42** [1434] 14 juillet, Diepenbeek (N). En réponse aux lettres par lesquelles Philippe [le Bon] l'informe de ce que Frambach van Birgell base son refus de lui livrer la forteresse de Montjoie (Monschau) sur les exigences formulées par elle à cette occasion, Jeanne van Ruysvoert, burgravinne de Montjoie (Monschau) et dame de Diepenbeek, déclare qu'elle n'a demandé au dit Frambach que ce qu'il lui doit en toute justice et qu'elle ne saurait renoncer à son bon droit.
- 1434 /43** 1434, 14 juillet, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] charge l'aman de Bruxelles de publier aux lieux et jours accoutumés en présence du magistrat de cette ville, la présente ordonnance touchant la défense du don et du port de livrées, d'habits et autres effets distinctifs par tous ceux qui n'y sont pas légalement autorisés, de même que de porter de longs couteaux ou des *Dornicksche gehakelt staven*, sous peine de se les voir confisquer et d'encourir certaines amendes.
- 1434 /44** 1434, 14 juillet, Bruxelles (N). Philippe [le Bon], ayant autorisé la ville de Bruxelles à construire deux écluses sur la Senne, entre leur ville et celle de Vilvorde, sous condition que l'exécution de ces travaux ne puisse en rien préjudicier au château de Vilvorde, délègue trois de ses conseillers, Raes van Graven, seigneur de Heverlee et de Malèves, le chevalier Jan de Hertoge et Henric Magnus pour prendre des informations à ce sujet.

-
- 1434 /45 [14]34, 14 juillet, Bruxelles Lettre du duc de Bourgogne [Philippe le Bon] au duc de Limbourg, touchant la ligue conclue à Ulm par l'empereur Sigismond, le mois précédent, sous prétexte de non-prestation d'hommage pour les fiefs, qu'il tient mouvants de l'Empire, avec le dauphin, adversaire de lui duc, en intention de l'attaquer par les armes. Il le prie de s'entremettre auprès de l'empereur en vue d'éviter la guerre et de tenir la main à ce que les bonnes relations commerciales entre leurs sujets respectifs soient maintenues.
- 1434 /46 1434, 14 juillet, [Bruxelles] (L). Philippe [le Bon] proroge de 18 ans, en leur octroyant de nouveaux privilèges, les lettres datées de Hal 26 octobre 1418 par lesquelles son prédécesseur au duché de Brabant, le feu duc Jean [IV], avait autorisé Michael Pasan, de [nom en blanc] et Petrus Pellet d'Asti, marchands lombards, à se fixer à Léau pour y tenir table de prêt aux conditions spécifiées dans les présentes lettres.
- 1434 /47 1434, 18 juillet (N). Frederick, comte de Moers et de Saarwerden, promet de se conformer aux conditions sous lesquelles Philippe [le Bon] l'a remis en possession des château, ville et pays de Fauquemont (Valkenburg) que précédemment il tenait en engagère et dont il avait été dépossédé, en octobre dernier, au profit de Jan, seigneur de Witham, conseiller du dit duc.
- 1434 /48 1434, 20 juillet, Rijsel (N). Philippe [le Bon] nomme Goedert van Ham, lieutenant maieur de Tirlemont en remplacement de Wouter de Bisscop, aux gages, droits, salaires profits et émoluments accoutumés, à charge de prêter serment entre mains du maieur de Tirlemont, le chevalier Arnd van Pede.
- 1434 /49 1434, 24 juillet, Lille (N). Philippe [le Bon] autorise la ville de Bruxelles à rectifier et approfondir la Senne entre leur ville et celle de Vilvorde, à y établir les écluses indispensables, et à exproprier les terrains nécessaires à l'exécution de ces travaux en dédommageant raisonnablement les propriétaires des terrains à exproprier.
- 1434 /50 1434, 24 juillet, Lille (N). Philippe [le Bon] ratifie et confirme, en les reproduisant de mot à mot, les lettres octroyées le 4 décembre 1300 [voyez l'analyse dans A. VERKOOREN, *Inventaire des chartes et cartulaires, IIe partie, Cartulaires, I (800-1312)*, p. 202] par le duc Jean [II] de Brabant aux habitants de la franchise d'Oisterwijk.
- 1434 /51 1434, 24 juillet, Lille (N). Philippe [le Bon] confirme en les reproduisant textuellement les lettres de privilèges par son prédécesseur au duché de Brabant, Jean [III], aux habitants de la franchise d'Oisterwijk le 14 mars 1355 [voyez l'analyse dans A.

VERKOOREN, *Inventaire des chartes et cartulaires, IIe partie, Cartulaires, II (1312-1383)*, p. 84].

- 1434 /52 1434, 24 juillet, Lille (N). Philippe [le Bon] fait connaître aux échevins et bonnes gens de la franchise d'Oisterwijk les conditions auxquelles, à leur requête, il leur permet de vendre jusqu'à 60 bonniers de leurs terres communes pour se procurer l'argent nécessaire au paiement des dettes dont la dite franchise se trouve grevée.
- 1434 /53 1434, 4 août (A/D) . Reynart van Wailhorn le jeune, Herman Pastoirsson, Godert van Kassel, Johan Kaepert, Gyse vanden Royd, Claes van Vetzouwen, Johan van Lechenich, les frères Heynrich, Johan et Phylips Schram et Johan vanden Saltzvas font savoir au duc de Bourgogne qu'ils prennent contre lui le parti de *Gerit here zo Reyd*.
- 1434 /54 1434, 7 août, Nivelles (L). Contrat de mariage de Godefridus del Spoute, fils naturel de feu Bernardus vander Spout, et de Maria Tragenys, fille légitime de Rolandus, passé par-devant le notaire Johannes Galli, cleric du diocèse de Cambrai, en présence des témoins après nommés.
- 1434 /55 1434, 27 août (N). Henric Stiers de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch), reconnaît que Jan Loenman, receveur du duc de Bourgogne et de Brabant en la ville et mairie de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch) lui a payé au nom du duc 6000 *peters* d'or de 26 *cromsterten* pièce, plus 600 *peters* d'or de 25 *cromsterten* pièce, à titre de rachat de la rente héréditaire de 600 *peters* semblables par an assignée sur la recette de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch) qu'il avait naguère acquise du seigneur de Heinsberg.
- 1434 /56 1434, 29 août (N). Les écoutètes et échevins de *Vroenhoven* font savoir que, par-devant eux Willem Dangels, de Wilderen, ayant repris de *Loijen Vollencoremарсt* et de Herman Cannaert le moulin à vent de la juridiction de *Vroenhoven*, à charge d'en payer au duc de Brabant certaine redevance annuelle et héréditaire, a garanti le paiement de cette redevance par un contre-pan, consistant en quatre parties de terre et dégagé de la sorte le contre-pan qu'avait constitué *Loijen* précité.
- 1434 /57 1434, 12 septembre (F). Mention des lettres de cette date, par laquelle le duc Philippe [le Bon] octroya à Gautier Gallart dit *Vadespiez*, fruitier de son prédécesseur au duché de Brabant, le feu duc Philippe [Ier], une pension de trois gros de Flandre par jour, valant par an 27 livres sept sols et six deniers.
- 1434 /58 1434 [vers le 22 septembre 1434] (N). Requête adressée au

Conseil de Brabant par les habitants de Vilvorde, tendant à empêcher la construction par la ville de Bruxelles d'une nouvelle écluse sur la Senne au lieu-dit den Hamme.

- 1434 /59 1434 [avant le 22 septembre] (N). Requête adressée au Conseil de Brabant siégeant à Bruxelles par Peter van Wyflet comme mambour de son fils, et par Laurens Tserclaes dit *Vyolets*, en vue d'éviter la ruine de leur moulin appelé *den nedersten molen* qu'ils tiennent en fief du duc de Brabant, qu'ils disent devoir être certaine et totale par la construction d'une nouvelle écluse que la ville de Bruxelles se dispose à établir sur la Senne au lieu-dit *Ten Huysken* afin de retenir les eaux de cette rivière.
- 1434 /60 1434, 22 septembre, Anvers (N). Réponse de la ville de Bruxelles sur les deux requêtes touchant la construction de deux écluses nouvelles sur la Senne entre cette ville et la commune de Vilvorde, adressées au Conseil de Brabant par la dite commune par Peter van Wyflet, comme mambour de son fils, et Laureys Tserclaes surnommé *Vyolette*, exploitant le moulin dit *de nederste molen* à Vilvorde.
- 1434 /61 1434, 11 octobre (N). Philippe [le Bon], à la requête de Jan van Bouchout, naguères écoutez de Lierre, ordonne à son successeur en cette charge, Ghiselbrecht van Dielbeke, de payer au dit Jan la somme lui restée due à la passation de son dernier compte, commençant le 25 décembre 1432 et finissant le 5 septembre 1433, suivant la coutume en usage dans la Chambre des Comptes à Bruxelles.
- 1434 /62 1434, 20 octobre, Bruxelles (N). Sentence prononcée par Jan Bont, chancelier de Brabant, Rasse van Graven, seigneur de Heverlee, Jan de Hertoghe, chevalier, Willem, burgrave de Montenaken, et Henrick Magnus, sur un différend existant entre les habitants de Helmond, Bakel et Aerle, d'une part, et le *landcommandeur* des Joncs (*Biesen*) et ses sujets de Gemert, d'autre part, au sujet de certains biens communs, sentence en vertu de laquelle le lieu dit *Kijfveld* fut déclaré appartenir au duc de Brabant.
- 1434 /63 1434, 23 octobre, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] fait connaître la sentence prononcée par le Conseil de Brabant en cause de Maillefer van Rosierbosch, Daem Stoys et autres seigneurs subalternes à Rosières et leurs tenanciers, défenseurs d'une part, et Gertrude van Netenen et Jan Tseraerts, son neveu, demandeurs, d'autre part, après celle rendue le 1er septembre 1433 entre lesdits demandeurs et les habitants de Rosières; sentence définitive rendue par maître Jan Bont, docteur en l'un et l'autre droit, et les conseillers après nommés, et aux termes de laquelle tous les habitants de Rosières indistinctement étaient tenus de

faucher annuellement le pré dit *de Hertogbeempde* sis au dit Rosières et appartenant aux dits demandeurs.

- 1434 /64** 1434, 27 octobre (N). Questionnaire présenté ce jour-là au Conseil de Brabant par la ville de Bruxelles et auquel celle-ci désire que répondent ensemble ou séparément les témoins à produire par la commune de Vilvorde, Peter Wyflet, le fils de celui-ci et Laureys Tserclaes dit *Vyolette*, pour s'opposer à la construction par la dite ville de Bruxelles d'une nouvelle écluse sur la Senne.
- 1434 /65** 1434, 27 octobre (N). Copie d'un acte du 15 octobre 1389 transmise ce jour-là au Conseil de Brabant par Laureys Fyolet et consorts.
- 1434 /66** 1434, 6 novembre (N). Compromis conclu ce jour-là par les députés des villages de Budel et de Bocholt devant les conseillers du duc de Brabant et de l'évêque de Liège [Jean VIII de Heinsberg] assemblés à Diest en vue d'arriver à l'apaisement des différends existant entre ces deux villages au sujet de la possession de certaines terres communes et d'excès commis à ce sujet de part et d'autre, compromis aux termes duquel ils se soumettent à l'arbitrage de six bonnes gens, qui devront se réunir à Hamont le 5 décembre 1434 et envoyer leur rapport par écrit à l'un des dits trois conseillers, soit maître Jan Bont, etc., chancelier de Brabant, maître Leon Loenijis de Baest, archidiacre de Brabant en l'Eglise de Liège, ou maître Jan vanden Nuwensteyne, doyen de Saint-Servais de Maastricht, chargés de prononcer la sentence arbitrale définitive avant la mi-carême prochaine. Il est aussi fait mention dans ce document de l'homicide commis sur la personne de Jan van Budel.
- 1434 /67** 1434, 24 et 27 novembre (N). Dépositions des témoins présentés par Laureyns Tserclaes dit *Fyolette* et consorts à l'occasion du procès soutenu par eux au Conseil de Brabant contre la ville de Bruxelles, dépositions actées par Emont van Dynter, secrétaire du duc, sur l'ordre du chancelier, après avoir prêté serment entre les mains de celui-ci.
- 1434 /68** 1434, 25 novembre et jours suivants (N). Témoins présentés par la ville de Bruxelles pour être entendus au procès pendant entre elle, d'une part, et Laureyns Tserclaes surnommé *Fyolet* et consorts, d'autre part, par-devant le Conseil de Brabant, et dont les témoignages furent actés par Emont van Dynter, secrétaire du duc, sur l'ordre du chancelier après qu'ils eurent prêté serment entre les mains de celui-ci.
- 1434 /69** 1434, 6 décembre (N). Notre transmise ce jour-là au Conseil de Brabant par Laureys Tserclaes appelé *Fyolet*, tant en son nom qu'au nom de Peter van Wyflet, agissant comme tuteur de son fils,

portant qu'en leur envoyant une requête leur intention n'a pas été d'entonner un procès contre la bonne ville de Bruxelles en raison de la nouvelle écluse qu'elle se propose de construire [sur la Senne] mais d'être indemnisé des dommages qu'ils pourront avoir à subir de ce chef au moulin dit [*de nederste moelen*] qu'ils tiennent en fief du duc de Brabant.

- 1434 /70 1434, 7 décembre (N). Henrich Bouyer, Art de Heer, Pouwels vanden Biessen, Gerart Clut, Jan vanden Creeft, Goert van Warvelle et Arnt Clut, écoutète et échevins de Maastricht délivrent une copie authentique de la charte du 6 juillet 1414 [voyez l'analyse n° 9187].
- 1434 /71 1434, 14 décembre (N). Michiel van Nieuwerve et Vranke van Domburg comparissant devant les échevins de Middelbourg (Middelburg) ci-après nommés, reconnaissent avoir vendu à Floris van Borssele toutes les terres, sises à West-Souburg, à Ritthem, à Nieuw-et à Oud-Vlissingen, à eux échues par le décès de Boudin Janszone de Domburg, respectivement oncle de Marie, femme de Michiel précité, et frère de Vranke aussi prénommé.
- 1434 /72 1434, 21 décembre (N). Heynric Heynrixzone, Pieter Ellinxzone, Jan Andrieszone, Jan Willemszone et Jan Maermuszone, échevins d'Oostkerke sous Borsele, font savoir que Marie et Alyse, Jan Heynrixzone appelé *Jan die Camerlinc*, assistés de leur mambour, ont reconnu par-devant eux avoir vendu à Cornelis Janszone, bailli de Monster, acceptant pour lui au profit de Florens, seigneur de Borsele et de Souburg, dix arpents de terre situés à Oostkerke entre les biens de Wolfart vander Maelsteden, de Margriet et de son fils, Adriaen Boudinszone et de Lauwerijn Martinszone.
- 1434 /73 [14]34, 28 décembre (F). Simple mention des lettres de cette date, par lesquelles Sohier de la Rivière fut nommé messenger en Brabant aux gages de 16 livres 13 sols et quatre deniers par an.
- 1434 /74 [1434] (N). Philippe [le Bon] permet à l'écoutète d'Oisterwijk Willem Kepken* van Nuland, de se faire remplacer à ses frais, risques et périls par une personne capable, toutes les fois que les besoins du service de lui, duc, ou des affaires personnelles de l'écoutète prénommé le requerront, à charge de faire prêter serment par son remplaçant entre les mains de l'écoutète d'Anvers et margrave du pays de Rijen.
- 1434 /75 [1434-1435] (F). Simple mention de la vente, pendant ces années de rentes à une vie sur Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch), dont le produit devait servir au dégagement de certaines parties des domaines, et notamment au rachat d'une rente héritable de 500 *peters* que Henry Stier et d'autres payaient annuellement sur la

recette de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch).

-
- 1435
1435 /1 1435, 1 janvier (N). Johan Bau, docteur en droit et prévôt de l'église Saint-Georges à Cologne (Köln), fils de feu Rombout, de Malines, reconnaît avoir reçu pour lui-même et pour les autres héritiers de son père défunt, de Jan Loenman, receveur du duc de Brabant à Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch), la somme de 1800 livres monnaie à Bois-le-Duc (*Boschsgelts*) pour prix de rachat de la rente de 180 livres semblables par an sur la recette de cette ville qu'avait possédée jadis Boudewyn van Eechoven.
- 1435 /2 1435, 29 janvier, Nevers (F). Philippe [le Bon] nomme Pierre de Meerbeke maître de la Chambre des Comptes à Bruxelles en remplacement de feu Jean Rupens.
- 1435 /3 1435, 1 février, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] fait connaître la sentence rendue ce jour-là au Conseil de Brabant par le chancelier Jan Bont et les conseillers Raes van Graven, seigneur de Heverlee et de Malèves, Willem, burgrave de Montenaken, seigneur de Grazen et de Wilderen, Jan de Hertoge, chevalier, et Henric Magnus, en cause de la ville de Vilvorde, joints à elle Peter Wyffelet, représentant Regnier, son fils, et Laurent Tserclaes dit *Fyolet*, en raison du moulin appelé *der nederster moelen* de Vilvorde qu'ils tiennent en fief de lui comme duc de Brabant, demandeurs, d'une part, et les habitants de Bruxelles, défenseurs d'autre part, sentence en vertu de laquelle ces derniers furent autorisés à construire entre leur ville et celle de Vilvorde, au lieu dit *In den Hammen* près de celui nommé *den Huyskene*, et ailleurs, une ou deux écluses sur la Senne conformément aux lettres patentes qu'il leur en avait octroyées.
- 1435 /4 1435, 19 février (N). Jan Hane et Geert Zevenant, échevins de la franchise de Dormaal, déclarent avoir été présents à l'éviction prononcée contre Bertoelen Mennekens pour cause de non paiement du cens dû, et de l'arrentement de la ferme saisie octroyé à Stasse de Halmale, dernier enchérisseur.
- 1435 /5 1435, 4 mars (N). Philippe [le Bon] ordonne au maïeur de Tirlemont, Lodewyck Uten Lyemingen, de satisfaire son prédécesseur en cet office, le chevalier Jan de Zwaef de ce qui lui restait dû à la clôture de son dernier compte, ou sinon de venir à Bruxelles le 15 de ce mois pour exposer les raisons de son refus à ceux du Conseil de Brabant ou aux gens de la Chambre des Comptes en leur absence, qui en décideront ce que justice requiert.
- 1435 /6 1435, 13 mars (N). Philippe [le Bon] fait connaître la sentence prononcée au Conseil de Brabant par le chancelier Jan Bont et les conseillers Raes van Graven, seigneur de Heverlee et de Malèves,

Willem burgrave de Montenaken, seigneur de Grazen et de Wilderen, Jan de Hertoge, chevalier, et Henrick Magnus, en cause des habitants de Malderen d'une part, et Adriaen van Mairsclair, seigneur d'Opdorp et les habitants du dit Opdorp, village du comté de Flandre, d'autre part, sentence en vertu de laquelle les habitants d'Opdorp possédant des biens à Malderen, village du duché de Brabant, étaient de ce chef tenus de contribuer à l'avenant de ces biens dans les aides et taxes imposées à ceux de Malderen.

- 1435 /7 1435, 26 mars, Diest (N). Jan Bont, chancelier de Brabant, Loenys van Bast, bachelier en théologie, archidiacre de l'Eglise de Liège en Brabant, et Jan vanden Nuwensteine, docteur ès lois et doyen de Saint-Servais de Maastricht, chargés en vertu d'une clause du compromis du 6 novembre 1434 dont ils reproduisent le texte intégral [voyez l'analyse n° 1434/66], d'arbitrer les différends existants entre les habitants de Budel et de Bocholt au sujet du droit d'usage des terres vagues situées sur les frontières du Pays de Brabant et de Looz au cas où ne parviendraient pas à aplanir ces différends les six personnes choisies par les députés des parties en cause ni les deux surarbitres, Jacop, seigneur de Gaasbeek, d'Abcoude, de Putten et de Strijen, comme seigneur de Budel et Jan van Bunne, comme seigneur de Bocholt, font connaître la sentence par eux rendue après diverses séances tenues d'abord à Louvain et puis en cette ville de Diest, sentence dans laquelle mention est faite d'homicides sur les personnes de Jan van Budel, Coels vanden Poele, Jan Moreels et Diericx Mertens, et par les habitants de Budel sur Jan Kievvyts et Ledenarts Leys, du droit d'usage de chacune des parties aux lieux-dits de Peel et *den Harderheyden*, etc.
- 1435 /8 1435, 8 avril (L). Philippe [le Bon] autorise Reyner vander Nannen, ou son remplaçant, à recueillir des aumônes dans ses états pour l'hôpital de Saint-Éloi à Hal, au diocèse de Cambrai, dont les ressources ne sont pas suffisantes au soulagement des malheureux qui s'y présentent.
- 1435 /9 1435, 18 avril (L). Philippe [le Bon] notifie aux doyen et chapitre de [Saint-Gommaire de Lierre au diocèse de Cambrai] qu'en vertu du droit de collation lui compétant, il a conféré à son secrétaire Antonius Guilebaut, cleric [fils de son conseiller et trésorier Guidonus Guilebaut, partie barrée] les canonicat et prébende devenus vacants en leur église par le décès de Clemens Maroien et leur ordonne d'en investir le dit Antonius, ou son fondé de pouvoir avec toutes les solennités reprises.
- 1435 /10 1435, 24 avril (F). Jehan Lengelet *le Clerq*, Jehan le Fevre, Jehan Franchois, Henri Alstein, Pierart Franchois et Jaspar du Sart,

échevins de la ville et franchise de Genappe, font connaître la sentence arbitrale prononcée par Jehan Lengelet dit *le Clerq* et Pierart le Fevre en cause des hoirs Baudouin le Fevre et Jehan Verm... receveur du duc de Bourgogne à Nivelles, au sujet des dommages subis par les premiers du fait de travaux exécutés au service du dit duc.

- 1435 /11 1435, 12 mai (F). Les échevins de la franchise de Greis font savoir que par-devant eux Jehan de Morchain, fils de Watier, a reconnu avoir vendu à Gerart de Morchain le tiers de tous les biens spécifiés dans les lettres à travers lesquelles les présentes étaient passées: part que le dit Jean avait acquise de son frère Pierart de Morchain, et dont Gerart prénommé fut mis en pos[ses]sion avec les formalités de loi requises.
- 1435 /12 1435, 15 mai (N). Cornelys Lembrecht et Gielys Pauwels, ouvriers assermentés du duc de Bourgogne au Pays de Brabant, attestent que Jan Coels, receveur du dit duc à Bruxelles, a donné le moulin de Linkebeek en arrentement perpétuel à Mathyse vander Smessen appelé de *Moldere* à charge de payer annuellement au profit de duc six muids de seigle et six livres de cire.
- 1435 /13 1435, 8 juin (A/D) . Michel van Tantlingen, maïeur de Dans et Züp, échevins et autres officiers de justice d'Aldenhoven, font savoir que Wilhem Schrieffers, échevin d'Arlon a par-devant eux, en qualité de mambour de l'hôpital Sainte-Catherine au dit Arlon, offert en vente au plus haut offrant le *Volkenradermolen* qui a été mis à prix par Arnolt van Aldenhoeffen sous les conditions spécifiées dans les présentes lettres.
- 1435 /14 1435, 8 juin, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] fait connaître les conditions sous lesquelles il a donné en arrentement aux religieux de Groenendaal, couvent de l'ordre de Saint Augustin, situé dans la forêt de Soignes, une vallée, jadis deux viviers, de la dite forêt dont l'abornement a été effectué à l'intervention de Peter vander Eycken, commis à la recette générale, Jan Hinckart, woudmaître, et Damen Scoys, sous-woudmaître de Brabant, en présence des personnes ci-après nommées: Jan Bont, chancelier de Brabant, Henrick Magnus, conseiller, Jan Tymmerman, Gerard van Best, Peter Maroyen et Simon Oebens, marchands assermentés de la dite forêt, et Henrick Buys, forestier. Le duc ordonne au receveur de Hoeilaart d'en percevoir le cens dû et d'en tenir note dans le registre censier de son office.
- 1435 /15 1435, 10 juin (F). Substance des lettres patentes de cette date, par lesquelles le duc [Philippe le Bon] octroya aux frères cellites de Bruxelles, jusqu'à son rappel, deux corvées par an pour le charriage de leur bois à chauffer de la forêt de Soignes jusqu'à leur

couvent.

- 1435 /16** 1435, 11 juin, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] expose à l'évêque de Liège et comte de Looz, Jan van Heinsberg, son cousin, aux vice-doyen et chapitre ainsi qu'aux Trois- États des église et Pays de Liège et de Looz les raisons pour lesquelles les habitants de Malines, village situé dans ses États sous la prévôté de Saint-Servais de Maastricht et par lui tenu en fief de l'Empire Romain, ne sont absolument pas obligés de contribuer dans les impôts et tailles du pays de Looz. Il les invite en conséquence de ne plus inquiéter les dits habitants à ce sujet, et à délier Andries van Gelke, écoutète et prévôt de Saint-Servais à Maastricht, Willem van Liedekerke, de l'engagement qu'il avait pris envers eux, de leur faire parvenir la présente attestation dans les 15 jours ou sinon de se présenter à Liège et ne plus quitter cette ville tant que la dite attestation ne leur serait pas parvenue.
- 1435 /17** 1435, 15 juin (F). Substance des lettres patentes de cette date par lesquelles Philippe [le Bon] assigne à Claes van Beerze et à ses hoirs sur les sergenteries de Saint-Jean-Geest et de *Le Capelle* 25 livres de 40 gros monnaie de Brabant la livre par an jusqu'au paiement complet d'une somme de 262 livres huit sols de même monnaie dont lui était resté redevable le feu duc Philippe [Ier] de Brabant, comte de Saint-Pol, foresteries qui dans la suite furent données à vie à la veuve du dit Claes en raison de l'insuffisance de leurs recettes.
- 1435 /18** 1435, 17 juin, Bruxelles (L). Philippe [le Bon] octroie *eenen ghijlbrief* (lettres de quête) à Wilhelmus Mathei, natif de Lierre, licencié en théologie de l'université de Heidelberg, pour recueillir des dons dans ses États en vue de se procurer les moyens de faire son doctorat.
- 1435 /19** 1435, 18 juin, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] délègue Peter vander Kelen, receveur d'Anvers, de Lierre et de Herentals, et Jan Loonman, receveur de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch), pour procéder en due forme à un examen de la délimitation des terres incultes situées entre Balen et Lommel, délimitation faite du temps du duc Antoine par Quintyn Clarensone et Henric van Herzele lors respectivement receveurs d'Anvers et de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch), et d'adresser un rapport écrit sur le résultat de leur enquête aux chancelier et conseillers de Brabant pour leur permettre de statuer en connaissance de cause sur le différend existant à ce sujet entre les habitants des susdites deux localités.
- 1435 /20** 1435, 28 juin, [Xanten] (L+N) L'official du prévôt de Xanten, au diocèse de Cologne (Köln), à la demande d'Elbertus de Alphen, écuyer, délivre un vidimus des lettres datées de Gorinchem, 19

janvier 1419 [voyez l'analyse n° 9638], de La Haye (Den Haag), 22 mai 1424 [voyez l'analyse n° 10.153], et de Leiden, 2 août 1428 [voyez l'analyse n° 1428/191] à l'intervention de Gerardus de Dyepenbroick, prévôt de l'église Saint-Martin de Zellik, de Henricus Uyten Ven, chanoine de Saint-Victor de Xanten, de Wilhelmus de Bommel, le jeune, et des échevins de Xanten.

- 1435 /21** 1435, 1 juillet, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] nomme Gielis Pauwels maître des ouvrages en Brabant en remplacement de Mathys Colyns, aux gages de 50 *clinckarts* d'or par an, à charge de veiller avec Cornelis Lambrechts, aussi maître des ouvrages en Brabant, à l'entretien des forteresses, châteaux, maisons, fermes, moulins, viviers, etc. de ce pays en se conformant aux instructions autrefois données par lui à ce sujet.
- 1435 /22** 1435, 8 juillet, Bruxelles (L). Dame Christiana de Frankenberge, abbesse de Nivelles, assistée de son mambour, Johannes de Huldeberge, écuyer, seigneur de Bois-Seigneur-Isaac et d'Ophain, reprend à hommage de Philippe [le Bon], comme duc de Brabant, le temporel de son abbaye, qui lui en donne l'investiture à l'intervention du sénéchal de Brabant, Johannes de Hornes, chevalier, seigneur de Bassigny, de Hondshoote, de Heeze et de Leende, et des hommes de fief après nommés. Cet acte de relief et d'investiture fut dressé par Walterus de Mandra, clerc du diocèse de Tournai, et par Johannes de Plesseyo, prêtre de Paris, notaires apostoliques et impériaux, qui chacun apposa son monogramme.
- 1435 /23** [14]35, 15 juillet (F). Substance des lettres de cette date, par lesquelles le duc Philippe [le Bon] accorda à Conrard de Bomel, pour ses gages comme *garde de larmoyerie du duc* à Bruxelles 30 *clinckarts* par an, qui valent 21 livres de 40 gros monnaie de Flandre la livre. Une note marginale dans le cartulaire CC, reg., 17 mentionne que cet office fut aboli à la mort du susdit Conrard.
- 1435 /24** 1435, 22 juillet (F). Johan Kaerealle, Reniwar le Carlier, Gilkar de Fauconval et Yernold Bosseal, échevins de Jodoigne, font savoir que Franckar Vreron et Pirar Scaresse, agissant en qualité de mambours de la Table du Saint- Esprit à Jodoigne, ont été mis en possession du moulin appelé *Lanskein*, gisant en cette commune, pour faute de paiement de la rente héritable d'un muid de blé *Lovensche* par an que possédait la dite Table des Pauvres sur la partie du dit moulin appartenant à *Kyneit*, mise en possession qui leur fut octroyée par Jehan de Wavre, Jehan Maillefier, Gilkar Makar et Colayn Colette, maieur et échevins de la cour des doyen et chapitre de Saint-Paul de Liège jugeant au dit Jodoigne.
- 1435 /25** 1435, 28 juillet (N). Les échevins de Stalle et d'Overhem font savoir que Claes vander Smyssen dit *de Moldere*, fils de feu Claes, a

transporté par-devant eux au profit de Jan Coels, receveur, représentant le duc de Brabant, un héritage avec habitations et dépendances situé à Neerstalle près du lieu dit *der Arken*, entre les biens du seigneur de Stalle et le *Zoutbeke* en garantie de la redevance annuelle par lui due pour le moulin de Linkebeek qui leur a été cédé en arrentement perpétuel.

- 1435 /26 1435, 31 juillet (F). Substance des lettres patentes de cette date, par lesquelles le duc [Philippe le Bon] fixa les prix à payer par le fauconnier pour les oiseaux de proie que lui livreraient divers compagnons oiseleurs, dépense qui se monta bon an mal an à 16 livres de 40 gros de Flandre la livre.
- 1435 /27 1435, 18 août, Arras Philippe [le Bon] confirme, après les avoir fait dûment examiner par maître Jean Bont, chancelier de Brabant, et par quelques autres membres de son conseil, les lettres patentes données à Luxembourg, les 30 janvier et 2 février 1412, et dont il ne reproduit intégralement les textes, par lesquelles feu le duc Antoine de Brabant et de Limbourg a fait don au conseiller Henri de *Welkenhusen*, écuyer, et à ses descendants légitimes en ligne directe de la seigneurie de Clermont, sise au banc de Herve, pour la tenir à perpétuité en fief lige des ducs de Limbourg.
- 1435 /28 1435, 18 août, Arras (F). Enumération des conditions auxquelles sera reçue la soumission de la ville d'Anvers.
- 1435 /29 1435, août, Arras (N). Philippe [le Bon], sur recommandation du cardinal de Chypre, légat du pape au concile général de Bâle (Basel), délégué pour coopérer à la paix à conclure à Arras, accorde des lettres de grâce à Jan vander Gouwe, apothicaire et chirurgien à Louvain, qui était poursuivi pour avoir passés quatre ou cinq ans, fabriqué de la fausse monnaie avec les frères Aernde et Henrick vanden Kerchove, orfèvre, et le frère augustin Jan Keper, qui précédemment s'occupaient d'alchimie (*der const van alquemyen*).
- 1435 /30 1435, 10 septembre, [Bruxelles] (L). Nicolas Slee dit *Broesijs*, fils de feu Ambroise, transporte en mains de Godefroid de Fine, prêtre et maieur du chapitre de Sainte-Gudule à Bruxelles, représentant les bénéficiers des chapellenies de Notre-Dame et de Sainte Catherine en l'église Saint-Nicolas en cette ville, propriétaires du fonds au profit de Jean de Beckere, tailleur, fils de feu Jean, de Forest, certaine pièce de jardin sise en dehors de la porte Sainte-Gudule au dit Bruxelles, dans une ruelle débouchant dans la grande rue de Louvain, au lieu dit *de Nuwe poirte*, entre le jardin de Guillaume van Hamme et le bien de Henri vanden Assche dit *van Moortenbeke*.

-
- 1435 /31 1435, 26 septembre, Arras Philippe [le Bon] fait connaître les clauses du traité de paix entre le roi de France Charles VII à Arras, après plusieurs journées, conventions et assemblées à Auxonne et à Corbeil.
- 1435 /32 1435, 1er octobre, Linn (L). L'archevêque de Cologne (Köln), duc de Westphalie et d (omis) félicite le duc de Bourgogne Philippe le Bon, d'avoir conclu la paix avec le roi de France.
- 1435 /33 1435, 22 octobre (A/D) . Schaffridt, jeune comte de Lymmingen et de Dabo (Dagsburg), prévient Philippe [le Bon] que, comme il vient d'être dépouillé, contre toute raison et justice, des fiefs qu'il tenait à hommage de lui en Brabant du chef de sa femme défunte, Katherin von Schonenforste, il retire le serment de fidélité qu'il lui avait prêté à ce sujet et se propose de récupérer ses dommages sur lui, duc, et ses sujets partout où il pourra.
- 1435 /34 1435, 26 octobre, Düsseldorf (D) Adolphe, duc de Juliers (Jülich), de Berg, etc. et comte de Ravensberg, félicite le duc de Bourgogne, de Brabant et de Limbourg, comte de Flandre, d'Artois, de Bourgogne, de Hainaut, de Hollande (Holland), de Zélande (Zeeland) et de Namur, de la paix conclue entre lui et le roi de France.
- 1435 /35 1435, 1er novembre, Heidelberg (L). Louis, comte palatin du Rhin, archi-sénéchal du Saint-Empire et du duc de Bavière, félicite le duc de Bourgogne Philippe [le Bon] de la paix conclue avec le roi de France.
- 1435 /36 1435, 12 novembre, Hesdin (F). Philippe [le Bon] nomme Adrien de le Ee garde des chartes des duchés de Brabant et de Limbourg et des pays d'Outre-Meuse, en remplacement de feu Jean le Marchant.
- 1435 /37 1435, 14 novembre, Baden (L). Jacobus, marquis de Baden, félicite le duc de Bourgogne d'avoir conclu la paix avec le roi de France.
- 1435 /38 1435, 16 novembre (N). Philippe [le Bon] ordonne au receveur de Zélande (Zeeland), Jan Rum, de laisser jouir le conseiller Florens vanden Abeele de la grâce lui octroyée par lettres du feu duc Willem, en Bavière, datées de La Haye (Den Haag), 5 mai 1408 dont il reproduit le texte et qui avaient été communiquées par le dit Florens vanden Abeele au seigneur de Santes, chef, et les autres membres du Conseil chargé de l'administration des pays de Hollande (Holland) et de Zélande (Zeeland) [voyez l'analyse n° 8449].
- 1435 /39 1435, 20 novembre (F). Les échevins de la franche ville de Grez font savoir que Jehan d'Arscot, prêtre, et Jehan, son père, maieur

de Bierges, ont respectivement transporté par-devant eux au profit de Gérard de Morchain, l'un la propriété et l'autre l'usufruit d'un journal et demi de terre gisant *es courtails* à Morsaint. A la demande des parties, les échevins de Grez appendirent à cet acte leur sceau commun.

- 1435 /40 1435, 23 novembre, [Bruxelles] (N). Jan van Coudenberge dit *Rolibuck*, fils de feu Jan, et de Katheline van Stakenborch, fille de feu Reyner, transporte au profit de ses frères, Vrancken et Henri, l'usufruit d'un cens de sept escalins et un denier de vieux gros tournois par an lui compétant dans le cens de huit livres 17 escalins et trois deniers de vieux gros tournois que possédèrent feu Jan Meert, bourgeois de Bruxelles, et ses enfants Jan, Willem, Henrick, Lysbeth et Marie, prenaient jadis sur les rentes qui avaient été assignées à Diederix, comte de Looz et de Chiny, seigneur de Heinsberg et de Blankenberge, sur la recette du duc de Brabant en la ville et franchise de Louvain.
- 1435 /41 1435, 24 novembre 1435, [Bruxelles] (N). Katheline Sbeckers, veuve de Henrick de Grymbergen, et Witteken van Vorselen et Egidius de Grote, proches parents de Jan, Henrick, Katheline et Margareta, enfants mineurs de la dite veuve et de son défunt mari, déclarent avoir vendu à Jan Coels, receveur du duc de Brabant en la ville de Bruxelles, acceptant au nom et au profit du dit duc, le tiers de 66 escalins cinq deniers et une maille de vieux gros tournois, monnaie du roi de France, appartenant à la dite veuve comme usufruitière, et à ses enfants comme propriétaires dans les huit livres 17 escalins et trois deniers semblables monnaie, par an que feu Jan Meert, bourgeois de Bruxelles, et ses neuf enfants, Jan, Willem, Henrick, Lysbet et Marie prélevaient annuellement sur les rentes qui avaient été assignées jadis au fief à Diederick, comte de Looz, et de Chiny, seigneur de Heinsberg et de Blankenberg, sur la recette du duc en la ville et franchise de Louvain.
- 1435 /42 1435, 24 novembre 1435, [Bruxelles] (N). Godevaert van Linckenbeke, fils de feu Godevaert, déclare avoir vendu au duc de Brabant [Philippe le Bon], représenté par Jan Coels, son receveur à Bruxelles, les sept escalins et un denier de cens héréditaire lui appartenant dans les huit livres 17 escalins et trois deniers de gros que feu Jan Meert, bourgeois de Bruxelles, et ses enfants, Jan, Willem, Henrick, Lysbeth et Marie prenaient annuellement des rentes sur la recette des ville et franchise de Louvain tenues en fief par Diederick, comte de Looz et de Chiny, seigneur de Heinsberg et de Blankenberg.
- 1435 /43 1435, 26 novembre, [Bruxelles] (L). Petrus de Deeu, fil de feu Henricus, transporte au profit de Willelmus Oliviers, fils de feu Henricus, un héritage avec habitation situé en dehors de la porte

Sainte-Gudule à Bruxelles, dans la grande rue de Louvain, entre le bien de Leo de Wittersijs et celui de Willelmus vanden Bussche, aux conditions stipulées dans les présentes lettres. Ce transport se fit du consentement de Reyner Dierix, prêtre, représentant tant les bénéficiers des autels de la Vierge et de Sainte Catherine en l'église Saint-Nicolas à Bruxelles, propriétaires du fonds.

- 1435 /44 1435, 30 novembre (N). Copie d'une cédule par laquelle le chancelier de Brabant et Emonde van Dwynter, secrétaire du duc [Philippe le Bon], reconnaissent avoir reçu ce jour-là des mains de maître Peter Mercatoris divers vidimus de documents concernant le partage fait entre les frères de Bourgogne [fils de Philippe le Hardi].
- 1435 /45 1435, 9 décembre 1435 (L). Philippe [le Bon], à la requête de Johannes Herman, prêtre, recteur de la chapellenie fondée en l'église paroissiale de Tervueren, exempte de toutes tailles, exactions, etc., les rentes de 20 et de dix muids de blé par an dont le feu duc Jean IV de Brabant dota la susdite chapellenie en 1426, les 10 juin et 12 novembre, par l'intermédiaire de Nicholaus Hont dit *van Batenburg*, bourgeois de Bruxelles, à charge de célébrer quotidiennement une messe pour le repos de son âme et des âmes de ses prédécesseurs et de ses successeurs au duché de Brabant.
- 1435 /46 1435, 9 décembre, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] autorise les prieur et religieux du couvent de Groenendaal, situé dans la forêt de Soignes, à procéder comme il leur plaira à la coupure des arbres croissant sur leurs biens, nonobstant les anciens usages à ce contraires, à condition de maintenir les bornes séparant les biens de leur couvent de la dite forêt.
- 1435 /47 1435, 10 décembre, Bruxelles (N). Philippe [le Bon], après avoir fait examiner en conseil les lettres datées de Saint-Pol, 16 juillet 1426, d'Anvers 16 septembre 1427 [voyez l'analyse n° 10502] et d'Atrecht, 28 juillet 1429, ordonne à Pierre vander Keelen, receveur d'Anvers, de Lierre et de Herentals, et à ses successeurs en cet office, de payer annuellement 500 francs de 32 gros monnaie de Flandre pièce, à Bonne de Bar, veuve de Waleran de Luxembourg, en son vivant comte de Ligny et de Saint-Pol, sa vie durant à titre de son douaire.
- 1435 /48 1435, 10 décembre (F). Mention des lettres de cette date par lesquelles Philippe [le Bon] octroya à Gautier de Zittart la jouissance sa vie durant de la sergenterie d'Oerle valant par an 25 livres.
- 1435 /49 [14]35, 16 décembre (F). Mention des lettres de cette date par lesquelles le duc Philippe [le Bon] assigna sur la recette générale de toutes les finances une pension de 100 francs par an au profit

de maître Thielman de Lintz, docteur en décrets, prévôt de Saint-Florin de Coblentz, pour la récompense de certains bons et agréables services.

- 1435 /50 1435, 16 décembre, [Bruxelles] Jean de Zelleke, fils d'Amaury, transporte en mains de Gérard Duysch, prêtre, représentant les bénéficiaires des chapellenies de la Vierge et de Sainte Catherine en l'église Saint-Nicolas de Bruxelles, possesseurs du fonds de partie des biens ci-après mentionnés, et en mains de Jean Kakemyns, prêtre, représentant les petits chanoines de Sainte-Gudule, et de Michel de Molenbeke, intervenant au nom de Gudule dite Juetenzoens, sa femme, propriétaires fonciers d'une autre partie de ces biens, et en mains du prénommé Jean Jakemyns, comme procureur des susdits chanoines, seigneurs fonciers du restant des dits biens, au profit de Jean Pegge, fils de feu Marcel: 1° un héritage ou jardin avec ses appartenances, situé dans une petite rue donnant rue de Louvain, entre les biens de Nicolas Sleen auparavant de Jean Tymmermans, et ceux de Jean Esselen qui appartinrent jadis à Jean van de Noede; 2° une moitié et les quatre cinquièmes de la deuxième moitié d'un héritage avec habitation et appartenances, situé rue de Louvain, entre les biens de feu Catherine Nokermans, depuis de Marie *Metten Scachte* et ceux des conjoints, Gauthier de Smett et Catherine dite *Spocters*; 3° une moitié et les quatre cinquièmes de la seconde moitié d'un héritage avec habitation et dépendances, situé entre les héritages précédents et les biens de Jean de Rademaker que possède maintenant Guillaume Cuyck, tisserand, le tout aux conditions spécifiées dans les présentes lettres qui furent passées par-devant Guillaume de Heersel et Jan Serclaes, fils du feu chevalier Everard.
- 1435 /51 1435, 16 décembre, [Bruxelles] (N). Vrancke van Coudenberg dit *Rolibuc*, fils de Jan pour un tiers du quart, et Katheline van Stakenborch, fille de Reyner et veuve de Jan van Coudenberg dit *Rolibuc*, qui fut frère de Vrancke prénommé, au nom de ses enfants Jan, Katheline et Anne van Coudenberg dit *Rolibuc*, pour un deuxième tiers du quart de sept escalins et un denier de vieux gros de cens héréditaire leur appartenant dans les huit livres 17 escalins trois deniers de gros que feu Jan Meert, en son vivant bourgeois de Bruxelles, et ses enfants, Jan, Willem, Henrick, Lysbeth et Marie prélevaient annuellement sur les rentes féodales qui auraient été constituées à charge de la recette des ville et franchise de Louvain au profit de Diederick, comte de Looz et de Chiny seigneur de Heinsberg et de Blankenberg, déclarant avoir vendu leur susdite part au duc Philippe de Bourgogne et de Brabant, représenté par Jan Coels, son receveur à Bruxelles.
- 1435 /52 1435, 17 décembre, Bruxelles (F). Philippe [le Bon] ratifie, confirme et approuve, en les reproduisant textuellement, les lettres datées

de Douai, 28 mai 1425 [voyez l'analyse n° 10.256], par lesquelles Philippe [Ier], en son vivant duc de Brabant et de Limbourg, comte de Ligny et de Saint-Pol, son cousin, avait engagé, du vivant de son frère et prédécesseur aux duchés de Brabant et de Limbourg, les forteresse, ville et terre de Durbuy à Robert, comte de Virneburg, pour une somme de 16.000 florins du Rhin.

- 1435 /53** 1435, 17 décembre, Bruxelles (F). Philippe [le Bon] ordonne à Jehan Loonman, receveur de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch) et à ceux qui lui succéderont dans cette charge de payer désormais régulièrement à Philippe, jeune comte de Virneburg, et seigneur de Saffenberg, comme mari de Catherine van Saffenberg, la rente de 300 royaux d'or par an assignée sur la recette de la grute à Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch) par lettres patentes émanées de Jean III de Brabant le 24 décembre 1346 [voyez l'analyse dans A. VERKOOEN, *Inventaire des chartes et cartulaires, IIe partie, II (1312-1383)*, p. 70] et depuis successivement confirmées et ratifiées par les ducs Jean IV et son frère Philippe, ainsi que les arrérages de la dite rente à raison d'un cinquième par an. Par ces mêmes lettres patentes le duc réserve pour lui et ses successeurs au duché de Brabant le droit de racheter les deux tiers de la dite rente au prix de 2000 royaux d'or, cas auquel le susdit comte de Virneburg et ses successeurs dans la seigneurie de Saffenberg devraient tenir les 100 royaux restant à perpétuité en fief des ducs de Brabant selon le droit féodal brabançon. Texte reproduit intégralement dans les lettres réversales du 18 décembre 1435 [voyez plus bas].
- 1435 /54** 1435, 17 décembre, Bruxelles (N). Philippe [le Bon], s'étant mis d'accord avec Robrecht, comte de Virneburg, son cousin, au sujet des ville, forteresse et pays de Durbuy, qu'il tient en engagère, ordonne aux doyen et chapitre de Saint-Servais de Maastricht de remettre au dit Robrecht ou à son fondé de pouvoir, nonobstant la saisie qui en avait été faite entre leurs mains ensuite de ses ordres, toutes les lettres concernant la dite engagère qui ont jadis été confiées à leur garde par le comte de Virneburg prénommé et par Jan van Schoenvorst, burgrave de Montjoie (Monschau), seigneur de Cranendonck et de Diepenbeek, aujourd'hui défunt.
- 1435 /55** 1435, 17 décembre, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] ordonne à Jan vander Hofstad, receveur de Tirlemont, et à ses successeurs en cet office, de payer dorénavant à Philippe, jeune comte de Virneburg et seigneur de Saffenberg et à son défaut à ses héritiers et ayant droit, la rente de 200 couronnes d'or de France par an qui lui a été assignée sur ladite recette par lettres patentes du feu duc Jean [IV] de Brabant du 7 février 1428, et confirmée par autres lettres patentes émanées du feu duc Philippe et datées de Vilvorde, 2 juin 1428, en sus des arrérages de la dite rente pendant cinq ans, rente

qui, aux termes d'un accord conclu entre lui et le dit comte de Virneburg sera rachetable au denier dix au lieu du prix de 2500 semblables couronnes primitivement fixé. Copie sur parchemin certifiée conforme aux lettres originales, le 24 décembre 1435, par E. de Dynter. Texte intégralement reproduit dans les lettres réversales datées du 18 décembre 1435 [voyez plus bas].

- 1435 /56** 1435, 18 décembre (N). Philippe, jeune comte de Virneburg et seigneur de Saffenberg, au nom de Katherine de Saffenberg, sa femme, et de ceux qui après eux posséderont la seigneurie de Saffenberg, en reproduisant les lettres patentes du duc Philippe [le Bon] datées de Bruxelles, 17 décembre 1435 [voyez plus haut] dans lesquelles sont insérées celles du duc Jean III de Brabant, datées du 24 décembre 1346 [voyez l'analyse dans A. VERKOOREN, *Inventaire des chartes et cartulaires, IIe partie, II (1312-1383)*, p. 70] déclare que le duc et ses successeurs au duché de Brabant pourront toujours racheter au prix de 2000 royaux d'or les deux tiers de la rente de 300 royaux semblables par an qu'il prend sur le produit du droit de grute à Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch), et promet qu'en cas de rachat de ces deux tiers lui et ses descendants ou ayants droit, qui seront seigneurs de Saffenberg, tiendront à perpétuité le dernier tiers de la dite rente en fief selon le droit féodal de Brabant.
- 1435 /57** 1435, 18 décembre (N). Philippe, jeune comte de Virneburg et seigneur de Saffenberg, en reproduisant le mandement du duc de Brabant [Philippe le Bon] daté de Bruxelles, 17 décembre 1435 [voyez l'analyse n° 1435/55] déclare que le remboursement de la rente en question pourra toujours se faire au prix de 2000 couronnes d'or de France au lieu de 2500 tel que cela se trouve stipulé dans les lettres du feu duc Jean IV de Brabant du 7 février 1425.
- 1435 /58** 1435, 18 décembre 1435 (N). Philippe [le Bon] et Jan van Heinsberge, évêque de Liège, duc de Bouillon et comte de Loos, approuvent et confirment la sentence arbitrale rendue à Diest, le 26 mars 1435, par Jan Bont, chancelier, maître Loenys de Baest, bachelier en théologie et archidiacre de Liège en Brabant, leurs conseillers respectifs, et maître Jan vanden Nuwensteine, docteur ès lois et doyen de Saint-Servais de Maastricht, sur les différends qui existaient entre les habitants de Budel, d'une part, et ceux de Bocholt, d'autre part, au sujet du droit d'usage de certaines terres vagues situées sur les frontières des pays de Brabant et de Loos, sentence dont ils reproduisent le texte intégral [1435/7] et dans laquelle se trouve inséré le compromis du 6 novembre en ordonnant aux parties en cause de l'observer ponctuellement à perpétuité, et en spécifiant expressément que la démarcation des droits d'usage des dites parties sur les terres vagues en question

ne servira nullement de délimitation entre les Pays de Brabant et de Looz. A la demande du duc et de l'évêque Jacop, seigneur de Gaasbeeek, d'Abcoude, de Putten et de Strijen, cousin et conseiller du duc, comme seigneur de Budel et Jan van Burmen, comme seigneur de Bocholt, appendirent aux présentes lettres leurs sceaux avec ceux des dits duc et évêque.

- 1435 /59** 1435, 23 décembre, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] nomme son conseiller, Henric Magnus, lieutenant des fiefs en Brabant, en remplacement de son cousin Jacop, seigneur de Gaasbeeek, d'Abcoude, de Putten et de Strijen, aux honneurs, avantages, droits, salaires et profits appartenant à cette charge.
- 1435 /60** 1435, 26 décembre, Bruxelles (N + F). Philippe le Bon, évoquant l'affront fait à ses droits souverains par la ville d'Anvers, rappelle les conditions auxquelles il a subordonné son pardon et s'engage à tenir compte des requêtes présentées par la ville, le tout sans préjudice aux droits des parties.
- 1435 /61** 1435, 26 décembre, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] fait connaître les clauses de l'accord conclu entre lui et son cousin, le comte de Moers et de Saarwerden (Sarrewerden), au sujet de la prise de possession par aucuns officiers de Brabant des château, ville et terre de Fauquemont (Valkenburg).
- 1435 /62** 1435, 26 décembre (N). Frederich, comte de Moers et de Saarwerden (Sarrewerden), s'oblige, tant en son nom qu'au nom de ses héritiers, à se conformer ponctuellement aux points et articles de l'accord conclu entre le duc de Bourgogne, de Brabant et de Limbourg [Philippe le Bon], et lui, au sujet de l'engagère des château, ville et terre de Fauquemont (Valkenburg), accord dont il reproduit intégralement le texte.
- 1435 /63** 1435, 26 décembre, Bruxelles (F). Philippe [le Bon], à la requête de la ville d'Anvers, consent à y nommer un sous-écoute pour remplir les fonctions de l'écoute toutes les fois que celui-ci devra s'absenter, mais sans toutefois pouvoir admettre quelqu'un à composition.
- 1435 /64** 1435, 26 décembre, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] accorde au magistrat d'Anvers le droit de lever les assises en leur ville pendant un terme de 15 ans, à prendre cours à l'expiration de semblables lettres d'octroi du duc Jean [IV] de Brabant, datées d'Anvers, 5 juin 1420, dont il reproduit le texte, et à charge de lui payer une redevance annuelle de 1000 vieux écus.
- 1435 /65** Sans date [vers 1435] (F). Mémoire présentant comme non fondées diverses accusations formées contre le seigneur de Wezemaal.

Celui-ci était accusé 1° d'avoir reçu en ses maisons sire Pierre de Steyne et messire Florent vanden Abeele, conseillers de feu duc Jean de Bavière, qui furent arrêtés au pays de Brabant; 2° d'avoir détenu en ses forteresses deux marchands de Metz, qui avaient été arrêtés au dit pays de Brabant à la requête d'un marchand de Cologne (Köln); 3° d'avoir soutenu un incendiaire contre l'abbé de Tongerlo; 4° d'avoir *enforchie fillettes en plusieurs lieux, et les avoir indus par belles parolles de faire son plaisir*, et 5° d'avoir frappé monnaie au coin de l'empereur, du roi de France et de l'actuel duc de Brabant.

- 1435 /66 Sans date [vers 1435] (F). Réfutation de diverses accusations portées contre le seigneur de Wezemaal et notamment: d'avoir reçu en ses maisons, au temps du feu duc Jean [IV] de Brabant dont il était le garde-scel Pierre d'Estaing et Florys de Laubel, conseillers de feu duc Jehan de Bavière, qui avaient mission de lui faire sceller certaines lettres pour ses héritiers Jacob, femme du duc Jean [IV] précité, de son héritage de Hollande (Holland) et de Zélande (Zeeland); d'avoir reçu en ses forteresses des marchands de Metz en Lorraine, qui avaient été pris et détenus au pays de Brabant; d'avoir soutenu un homme qui avait détruit par le feu des biens situés en Brabant et défié l'abbé de Tongerlo, dont il aurait exigé certaine somme d'argent pour négocier sa paix avec le dit homme; d'avoir *enforchie fillettes en plusieurs lieux, et les avoir indus par belles parolles de faire son plaisir*, et d'avoir frappé monnaie comme seigneur de Rummen au comté de Looz et non pas comme vassal du duc de Brabant. Sur papier.
- 1435 /67 Sans date [vers 1435] Réfutation de l'accusation portée contre le seigneur de Wezemaal d'avoir voulu ôter un fief des mains du duc. On y lit qu'il y a six ans Jean de Kuyck, lors seigneur de Hoogstraten et de Rijkevorsel, vendit ces terres à Francon van Borssele, comte d'Ostrevant, en promettant de lui garantir plusieurs points et articles [non déterminés], promesse qu'il ne put tenir, ce qui amena son arrestation et emprisonnement à Anvers, qu'en cette circonstance le dit Jean de Kuyck pria son cousin, le seigneur de Wezemaal, de se constituer pleige pour lui envers le comte d'Ostrevant, en s'engageant à lui céder en échange de ce service la part lui compétant dans les seigneuries de Brecht et de Zundert, qu'ayant acquiescé à la demande de son cousin dont il obtint la mise en liberté, le seigneur de Wezemaal fut mis en possession des susdites seigneuries en partie, mais que, contrairement à l'accusation portée contre lui, il en prêta dûment hommage au duc.
- 1435 /68 Sans date [vers 1435] (F). Document intitulé: *Au regart quon a rapporte a monseigneur le duc que le sire de Wesemale a voulu oster ung fief hors des mains de mondit seigneur*, etc. Il y est

question de la vente des terres de Hoogstraten et de Rijkevorsel par Jehan de Kuyck à Francque de Borssel, comte d'Ostrevant, etc., vente faite il y a six ans ou environ*; de l'emprisonnement à Anvers du dit Jehan de Kuyck; de la cession par celui-ci de sa part des seigneuries de Brecht et de Zundert à son cousin Jehan de Wesemale qui en échange constitua pleige pour lui envers le comte d'Ostrevant précité.

- 1435 /69 Sans date [vers 1435] (N). Les chancelier et conseillers de Brabant ordonnent aux échevins d'Erps[-Kwerps] de juger sans aucun délai l'affaire de Jan, bâtard de Diegem, récemment condamné par eux à l'amende pour port d'armes prohibées, amende qu'Arnold vanden Steenwege appelé *de Costere*, lors désigné comme caution par le dit bâtard, refuse de payer entre les mains du maïeur de Vilvorde.
- 1435 /70 Sans date [vers 1435] (N). Instructions du duc de Bourgogne, etc. qu'auront à observer dans l'exécution de leurs charges respectives le drossard de Brabant et les six principaux officiers de justice de ce pays, à savoir le maïeur de Louvain, l'amman de Bruxelles, l'écoutète et margrave d'Anvers, l'écoutète de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch), le maïeur de Tirlemont et le bailli van *den Walschen lande*. Ce document est intitulé: *Instructie gemaict bij mijnen heere den hertoge van Bourgoingnen ende van Brabant, etc., op zijne dieneren van Brabant, in der manieren hiernae volgende*.
- 1435 /71 [14]35 (F). Simple mention de la vente des rentes viagères à une vie et au rachat du denier dix, faite cette année-là sur la recette de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch) par le magistrat de cette ville à la requête et à charge du duc Philippe le Bon.
- 1435 /72 1435 (F). Mention des lettres de cette date par lesquelles Jehanne de *La Lecque*, dame de Heeswijk, etc., renonça, au profit du duc [Philippe le Bon] à l'engagère de la justice de Gestel-lez-Oisterwijk, et au village de Schijndel près de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch), en vertu de la composition faite par elle avec le dit duc à la suite de ce qu'elle avait, sans procédure de loi, fait prendre et mener un homme du village de Gestel à son château de Heeswijk en passant par la seigneurie du duc.
- 1435 /73 Sans date [après 1435] (L). Philippe [le Bon], par lettres de quête non datées - *eenen ghijlbrief* - autorise Johannes de Wyfflet, chanoine de Tongerlo, abbaye de l'ordre de Prémontré au duché de Brabant et licencié en théologie de l'université de Paris, à recueillir des dons dans ses États pour se procurer les moyens de poursuivre mieux ses études.
- 1435 /74 Sans date [après 1435] (L). Philippe [II, duc de Brabant] délivre des

lettres de recommandation et de sauf-conduit au frère Johannes de Wiffliet, religieux de Tongerlo, abbaye de l'ordre de Prémontré au diocèse de Cambrai, qui doit aller poursuivre ses études théologiques à l'université de [Paris?].

-
- 1436
- 1436 /1 1436, 1er janvier, Bruxelles (F). Philippe, duc de Bourgogne, porte de 50 pièces d'or par an à 60 philippus d'or les gages de Pierre de la Tanerie, cleric de la Chambre des Comptes à Bruxelles.
- 1436 /2 1436, 10 janvier (N). Diederich van Menigersreut, gouverneur des biens que Bonne de Bar, comtesse de Ligny et de Saint-Pol, dame d'Erquinghem, etc., possède en Flandre et en Picardie, et commis par elle à la recette des 500 francs de 32 gros monnaie de Flandre pièce par an que le receveur d'Anvers, de Lierre et de Herentals doit lui payer sa vie durant en deux versements, déclare avoir reçu du dit receveur 250 francs pour l'échéance de la Noël dernière.
- 1436 /3 1436, 21 janvier (N). Florys vanden Abielle, chevalier, seigneur de Welzinge, garantit à Florys, seigneur de Borssele et de Souburg, par-devant les échevins de Middelbourg (Middelburg), la paisible possession des 25 mesures de terre allodiale qu'il lui a vendues et que Katelyn vanden Abielle, dame de Brakel, avait héritées après le décès de sa soeur, Marie vanden Abielle, en son vivant dame de *Burghesteyn*.
- 1436 /4 1436, 5 février, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] ordonne à Jan Gielis, changeur de la ville de Louvain, de payer à Clase vanden Veken, son *stegereepknecht*, et à Lysbette vanden Acker, sa femme, auparavant veuve de Willem van Houbraken, 300 *clinkaerts* d'or de 40 gros monnaie de Brabant pièce pour prix de rachat de la rente héritable de 36 sols sept deniers obole de vieux gros tournois par an jadis assignée au dit feu Willem sur la recette de Louvain, paiement à imputer par lui sur le produit de la vente de rentes viagères sur la dite recette.
- 1436 /5 1436, 7 février, Bruxelles (F). Philippe [le Bon], à la requête des abbé et religieux de Villers, leur confirme, en les reproduisant textuellement, les chartes datées de Genappe, 1er août 1400, et de Louvain, 5 octobre 1429 [voyez l'analyse n° 1429/208].
- 1436 /6 [1436], 8 février, [Anvers] (N). Le magistrat d'Anvers fait savoir à Philippe [le Bon] que suite a été donnée à ses lettres adressées à l'écouterie de cette ville et par lesquelles il ordonne que tous les actes et documents relatifs au bannissement prononcé contre Jacop van Steelant, Jan vanden Houte et quelques autres bourgeois de la dite ville, soient mis en lieu sûr pour qu'on puisse les retrouver aisément en cas de besoin.
- 1436 /7 1436, 8 février au 5 juin (N). Quatre extraits, respectivement datés des 8 et 17 février, 15 mars et 5 juin 1436, concernant un différend entre les fermiers du *bodemgeld*, représentés par Willem Ruttens,

et les habitants d'Ekeren, au sujet des droits que ceux-ci refusaient de payer pour les bières étrangères, etc.

- 1436 /8** 1436, 11 février (F). Substance de six lettres, toutes cassées, et qui furent ce jour-là délivrées au duc Philippe de Bourgogne par Frederick, comte de Moers. Ces lettres portent les dates suivantes: Arlon, 15 juillet 1412; Anvers, 11 janvier 1417; Mons, 6 décembre 1418; Diest, 7 décembre 1420; Diest, 7 décembre 1420; Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch) et 13 décembre 1420.
- 1436 /9** 1436, 11 février (F). Substance de quatre lettres rendues ce jour-là au comte de Moers par Adrien vander Ee sur l'ordre de Philippe de Bourgogne, etc. Ces lettres sont datées de Limbourg, 26 juillet 1412, d'Anvers, 11 janvier 1417, du 7 décembre 1420 et du 8 décembre 1420.
- 1436 /10** 1436, 12 février (N). Claes vanden Veken, *stegereepknecht* du duc de Bourgogne, mari de Lysbette vanden Acker, reconnaît avoir reçu de Jan Gielys, changeur de Louvain, 300 *clinkarts* d'or de 40 gros monnaie de Brabant pièce, pour prix de rachat de la rente héritable de 36 escalins sept deniers obole de vieux gros par an que le feu Willem van Houbraken possédait sur la recette de la dite ville.
- 1436 /11** 1436, 17 février, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] nomme *Godevert den Buysschere*, sous-écoutète d'Anvers pour exercer sa charge en l'absence de l'écoutète, sous les restrictions stipulées dans les présentes lettres de commission et jusqu'à rappel.
- 1436 /12** 1436, 23 février, Bruxelles (L). Sanderus vander Beken, fils de feu Henricus et Helena Stomps, sa femme, transporte en mains de Johannis Coels, représentant le duc de Brabant, seigneur du fonds, au profit de Margareta Meeus, fille de feu Judocus, trois florins d'or de cens héréditaire par an qu'il possède sur une ferme, appelée *thof van Bruekelijns*, avec toutes ses appartenances et dépendances, située à Saint- Gilles.
- 1436 /13** 1436, 17 février (F). Mention des lettres de cette date, par lesquelles Philippe [le Bon] octroya à Guillaume de Helmont, pour en jouir sa vie durant, les droits de la mesure du sel à Maastricht.
- 1436 /14** 1436, 19 février, Bruxelles (N). Avis défavorable sur une demande introduite ce jour-là à la Chambre des Comptes à Bruxelles par Jan Hynckaert, fils de feu Philips, tendant à obtenir en fief la charge de woudmaître héréditaire de la forêt de Soignes, en s'appuyant sur des lettres patentes du 6 novembre 1352 [analysées sous le n° 849] par lesquelles le duc Jean [III] de Brabant avait donné à perpétuité la dite charge à Gheerde van Mechelen, fils de Jan, et à ses héritiers, et dont il se prétendait l'ayant droit le plus proche de

par Margriete van Mechelen, soeur du dit Gheerde et mère de Philips Hinckaert, son père défunt prénommé.

- 1436 /15** 1436, 27 février (N). Johannes vanden Ede, secrétaire et garde des registres de la cour féodale de Brabant, reconnaît avoir reçu de Goesswyn van Wydoc, mari et mambour de Margriet van Steenhout, le montant des droits dus par les dits conjoints pour le relief de la rente héréditaire de 250 vieux écus qu'ils tiennent sur la recette de Nivelles.
- 1436 /16** 1436, 11 mars (A/D) . Johan van Lieck accepte la gestion du tonlieu de Weiden (Wyden *bij Aken*), dépendant du tonlieu de Rolduc (Herzogenrath), aux conditions spécifiées dans les lettres patentes du duc de Bourgogne, de Brabant, etc. [Philippe le Bon], que lui ont transmises le comte de Moers et de Saarwerden (Sarrewerden), son seigneur immédiat, et les conseillers du dit duc, Quintyn Meynaert, prévôt d'Andernach et Johan, seigneur de Commines, chevalier.
- 1436 /17** 1436, 19 mars (N). Philippe [le Bon] ordonne à l'ammann de Bruxelles de publier aux lieux accoutumés du ressort de sa juridiction et en présence des magistrats de ces lieux, la défense arrêtée entre lui et les Trois États de Brabant, d'importer dans ce pays des monnaies d'or et d'argent des ducs de Gueldre (Gelre) et de Berg, des évêques de Liège et d'Utrecht et toutes autres semblables monnaies évaluées au-dessus de leur valeur et dénommées *hagemunte*, sous peine de confiscation et d'amende pour les détenteurs qui ne les livreront pas en la monnaie de Bruxelles.
- 1436 /18** 1436, 19 mars, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] fait connaître la sentence rendue au Conseil de Brabant en cause de l'écoutète de Hilvarenbeek, Willem Block, représentant Jan, seigneur de Petershem, d'Oirschot et de Beek d'une part, et Dyrck van Haastrecht, tenant en engagère la seigneurie de Tilburg, d'autre part, au sujet du quart de la moitié des amendes des terres communes de Tilburg et de Goirle que le seigneur de Beek prénommé prétendait lui être dû en vertu des lettres datées de Bruxelles, 1er septembre 1329, par lesquelles l'usage des dites terres communes avait été concédé aux habitants des susdites deux localités par le duc Jean [III] de Brabant et Roger de Leefdael, lors seigneur d'Oirschot et de Beek.
- 1436 /19** 1436, 20 mars Philippe [le Bon] ordonne au maieur de Louvain de publier dans le ressort de sa juridiction, à l'intervention du magistrat du lieu où se fera la dite publication, la présente ordonnance arrêtée d'un commun accord avec les Trois États de Brabant, par laquelle défense était faite à un chacun d'introduire

dans le pays de Brabant et d'y faire circuler toute monnaie d'or et d'argent surévaluée et nommée *Hagemunte*, notamment les monnaies frappées par les ducs de Gueldre (Gelre) et de Berg, les évêques de Liège et d'Utrecht, et autres seigneurs, sous peine de confiscation et d'amende, à moins que ces monnaies prohibées ne soient livrées en la monnaie de Bruxelles où elles seront taxées à leur juste valeur.

- 1436 /20 1436, 26 mars, [Bruxelles] (N). Loeuys van Zeebroeck et Jan Meert, fils de feu Henrick, échevins de Bruxelles, font savoir que Jan Esselen, fils de feu Jan, pour une moitié, et Jan Daneels, dit *van Watermael*, fils de feu Daneel, tant en son nom comme usufruitier d'une seconde moitié, qu'au nom de ses enfants, Daneel, Jan et Lysbette, procréés par lui avec sa défunte femme Lysbette Esselen, propriétaires de la dite seconde moitié de trois livres de gros d'un cens héréditaire de huit livres 17 escalins et trois deniers de vieux gros tournois monnaie du roi de France que feu Jan Meert, de son vivant bourgeois de Bruxelles, et ses enfants Jan, Willem, Henrick, Lysbette et Marie, percevaient sur les rentes que Diederick, comte de Looz et de Chiny, seigneur de Heinsberg et de Blankenberg, tenait en fief sur la recette des ville et franchise de Louvain, ont vendu leurs parts respectives à Philippe [le Bon], représenté par Jan Coels, son receveur à Bruxelles. Acte de vente contresigné: *Walt. De Bulct*.
- 1436 /21 [1436], 3 avril (L). Philippe [le Bon] recommande à l'abbé de Clairvaux de l'ordre de Cîteaux, la candidature d'Ermengardus de *Tzevel*, religieuse de Herkenrode, abbaye du même ordre située dans le diocèse de Liège, à la dignité d'abbesse présentement vacante dans ce monastère.
- 1436 /22 Sans date [1436, le 16 avril ou peu de temps avant cette date] Philippe [le Bon] pour uniformiser dans l'intérêt général la valeur des monnaies d'or et d'argent ayant lors cours en Brabant à des taux différents, édicte d'un commun accord avec les Trois États de ce pays une ordonnance fixant quelle sera dorénavant la valeur de chacune des dites monnaies y ayant cours légal.
- 1436 /23 1436, 16 avril (N). Philippe [le Bon], pour mettre fin au cours différentiel des monnaies d'or et d'argent au Pays de Brabant, ordonne au maieur de Louvain de publier aux lieux habituels du ressort de sa juridiction en présence du magistrat de chaque lieu de publication, l'ordonnance fixant la valeur des monnaies d'or et d'argent qui auront cours en Brabant.
- 1436 /24 1436, 23 avril (N). Philippe [le Bon] ratifie et rend exécutoire la sentence rendue à Bruxelles, le 16 avril 1436, par le chancelier Jan Bont et les conseillers Raes van Graven, seigneur de Heverlee,

Willem, burgrave de Montenaken, Claes van Sente Goerix, chevalier, et Henric Magnus, en cause de la ville de Bruxelles contre celle de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch) au sujet de la validité en Brabant, en dehors des villes franches, des lettres d'adduction (*beleyden*) délivrées par les échevins de Bruxelles à des bourgeois de cette ville.

- 1436 /25 1436, 3 mai, Middelbourg (Middelburg) (N). Philippe [le Bon] ordonne à ses conseillers, le receveur de la Zélande (Zeeland), Jan Rym, et le bailli de Middelbourg (Middelburg), Willem van Halewyn, de procéder à la vente des biens qui ont été saisis à son profit en Zélande (Zeeland), biens appartenants à des Anglais, à charge d'en rendre bon compte en due forme.
- 1436 /26 1436, 10 mai, [Tirlemont] (N). Les bourgmestres, échevins et conseillers de Tirlemont font connaître à un chacun, et en particulier aux gens de la Chambre des Comptes de Brabant à Bruxelles, les dépositions faites par-devant eux et le maïeur de la franchise de Tirlemont par quelques membres des métiers des tanneurs en cette ville, au sujet d'une composition naguère conclue avec Willem Scotelere lors receveur du duc au quartier de Tirlemont, après le prononcé de certaine sentence par les inspecteurs des moulins (*molenslegers*) en Brabant.
- 1436 /27 1436, 16 mai, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] accorde à Michelet Lalemant, maître-queux de feu Philippe [Ier], pour qu'il en jouisse toute sa vie durant, le produit d'une de ses deux foresteries en la ville de Tirlemont dont une est possédée par Richart van Oss.
- 1436 /28 1436, 16 mai, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] prescrit la prestation de serment au receveur de Bruxelles et aux membres de la commission qui, avec lui, seront chargés de l'administration de la Chambre des tonlieux en cette ville, spécifiant de quelle manière ce serment devra être prêté par les uns aux autres à leur entrée en fonction.
- 1436 /29 1436, 16 mai, Bruxelles (F). Philippe [le Bon] gratifie son valet de pied (*stegereepknecht*) Claes vanden Veken, pour en jouir toute sa vie durant, des profits et émoluments de la sergenterie de Wambeek au pays d'Outre-Senne (Overzenne).
- 1436 /30 1436, 16 mai (F). Mention des lettres de cette date par lesquelles Philippe [le Bon] quitta aux cordeliers de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch) une rente de huit sols cinq deniers monnaie de Louvain par an, à charge de célébrer de ce chef des messes et anniversaires.
- 1436 /31 1436, 23 mai (N). Jan van Lyere, seigneur de Noorderwijk, déclare

que la rente héritable de dix livres monnaie de Louvain par an sur la recette de Bruxelles, qu'il avait acquise de son beau-frère Willem Blondeel, et que celui-ci avait héritée de Willem, son père défunt, a été rachetée par le duc de Bourgogne et de Brabant au prix de 100 livres semblables, somme qu'il reconnaît lui avoir été comptée par Jan Coels, receveur du dit duc en la ville de Bruxelles.

- 1436 /32** 1436, 31 mai (F). Mention des lettres de cette date, par lesquelles Philippe [le Bon] concéda à Jehan le Knuwere la jouissance à vie de la sergenterie de Wolvertem d'une valeur annuelle de 10 livres 10 sols et huit deniers.
- 1436 /33** 1436, 3 juin (F). Simple mention des lettres de cette date, par lesquelles la ville de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch) garantit le paiement des rentes à deux vies que le duc Philippe [le Bon] venait de vendre sur la recette de cette ville en vue de se procurer l'argent nécessaire pour les affaires de son voyage à Calais.
- 1436 /34** 1436, 4 juin, Gand (N). Philippe [le Bon], pour garantir davantage le paiement des rentes à une ou deux vies qu'avec l'assentiment des Trois États de Brabant il se voit obligé de vendre sur les domaines de ce pays pour se procurer les 70.000 Philippus d'or appelés *rijders* nécessaires à la poursuite de la guerre contre les Anglais, déclare autoriser dès maintenant les magistrats de la ville de Bruxelles à procéder à la nomination d'un receveur général de tous les domaines de ce pays chargé d'assurer le paiement aux porteurs des dites rentes, dans le cas où plus tard, ce qu'à Dieu ne plaise, par sa négligence ou celle de ses successeurs au dit duché à faire desservir les recettes du pays, les dits porteurs de rentes fussent lésés dans leurs intérêts.
- 1436 /35** 1436, 4 juin (N). Philippe [le Bon] fait connaître les conditions sous lesquelles, avec le consentement des Trois États de Brabant, il a vendu à l'abbaye de Parc près de Louvain, au prix de 1280 florins d'or du Rhin, les 80 corvées que la dite abbaye lui devait annuellement, en s'en réservant le droit de rachat pour lui et ses successeurs au duché de Brabant. Cette aliénation fut autorisée par les Trois États du duché pour permettre au duc de se procurer les 70.000 Philippus d'or dont il avait immédiatement besoin pour poursuivre la guerre contre les Anglais.
- 1436 /36** 1436, 4 juin, Anvers (N). Philippe [le Bon] ordonne aux écoutètes de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch) et de Kempenland de s'en tenir à la sentence prononcée ce même jour en l'hôtel de ville d'Anvers par le chancelier de Brabant, Jean Bont, et ses conseillers ci-après nommés: Raes van Graven, seigneur de Heverlee et de Malèves, chambellan héréditaire de Brabant, Willem, burgrave de Montenaken, chambellan héréditaire de Brabant, seigneur de

Grazen et de Wilderen, Jan de Hertoghe, chevalier, et Henric Magnus, en cause des villes d'Anvers et de Bruxelles par rapport au différend existant entre Henric van Doerne d'une part, et Jan Aerts ambachts surnommé Paeel et Henrick Vleemen, bourgeois d'Anvers et consorts, d'autre part, touchant la possession de biens délaissés par Willem Swayers dans la juridiction du banc d'Eersel et que le susdit Henric van Doerne avait acquis des enfants Bruynincx par acte passé devant les échevins de Bruxelles, sentence par laquelle fut reconnue la validité partout en Brabant, sauf dans les villes franches, des lettres d'adduction (*beleybrieven*) obtenues par les bourgeois de Bruxelles des échevins de cette ville.

- 1436 /37 1436, 4 juin (N). Substance des lettres de cette date par lesquelles le duc Philippe [le Bon] se réserve le droit de racheter la rente héritable de 10 florins de Florence par an sur un prénommé *Cooteusel* que le couvent des Ecoliers de Léau venait de rédimer au prix de 256 livres, 11 sols de 40 gros de Brabant la livre.
- 1436 /38 1436, [4 juin] (N). Mention de l'autorisation qui fut donnée dans le courant de cette année aux religieuses du couvent de Gempe d'acquitter au prix de 379 *ryders* la rente héritable de 26 escalins de vieux gros par an dont ils étaient redevables envers le duc.
- 1436 /39 [14]36, 4 juin (F). Substance des lettres patentes de cette date, par lesquelles le duc [Philippe le Bon] vendit au couvent de Gempe, les 36 sols de vieux gros de rente héritable par an, lui dus sur le vivier et le moulin de Gempe au prix de 369 Philippus nommés *riders* et 18 sols huit deniers de Flandre, en se réservant le droit de rachat.
- 1436 /40 [14]36, 4 juin (F). Substance des lettres de cette date, par lesquelles le duc [Philippe le Bon] vendit aux héritiers de Jehan de Scoenhoven de Léau la rente héritable qu'ils lui devaient pour leur maison et héritage au dit lieu, en se réservant le droit de racheter la dite rente au prix de vente.
- 1436 /41 [1436], 4 juin (N). Simple mention touchant le rachat d'une rente au denier 16 que Jan van Scoenhoven fut autorisé à effectuer dans le courant de cette année.
- 1436 /42 1436, 4 juin (F). Substance des lettres de cette date par lesquelles le duc [Philippe le Bon] vendit à Ysabel Hagemans, fille de Jehan, et à d'autres personnes des rentes viagères pour se procurer l'argent nécessaire à ses affaires et à son voyage de Calais, rentes dont le paiement était garanti par contre-lettres de la ville de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch).
- 1436 /43 1436, 6 juin, près de Kallo (L). Acte dressé par Johannes de Raucourt, prêtre et notaire apostolique et impérial du diocèse de

Cambrai, en présence de plusieurs bourgeois de la ville d'Anvers, touchant la livraison d'un navire, appelé en néerlandais *een hulck*, amarré à proximité de Kallo, à Guido Guilbaut, trésorier du duc de Bourgogne, Philippe [le Bon] par Johannes de Ranst, Matheus vander Elst et Johannes Riethoeven, respectivement bourgmestre et échevins d'Anvers, sans préjudice des libertés et privilèges de cette ville et du pays de Brabant.

- 1436 /44** 1436, 6 juin, Landen (N). Déclaration des échevins de Landen touchant la saisie d'un contre-pan faite naguère à la demande du receveur de Tirlémont pour cause de non paiement de cens dus par feu Jan Cox, dont une fille avait épousé Peter Loeters.
- 1436 /45** 1436, 8 juin (N). Philippe [le Bon] déclare avoir vendu à Agneeze Tshertogen, fille de feu Gielys et de feu Lysbette vander Eycken, sa femme, et à Barbele Skempeneren, fille de feu Robbrecht et de Marie Magnus, sa femme défunte, une rente viagère de huit Philippus d'or, dont la survivante pourra jouir intégralement sa vie durant, payable en deux versements égaux les jours de Noël et de la Saint-Jean-Baptiste et assignée sur le produit des domaines de Brabant, assignation autorisée par les Trois États du duché pour permettre au duc de se procurer les 70.000 Philippus d'or dont il avait un pressant besoin pour les nécessités de la guerre contre les Anglais.
- 1436 /46** 1436, 8 juin (N). Philippe le Bon, ayant été autorisé par les Trois États de Brabant à grever les domaines de ce pays pour se procurer les 70.000 Philippus d'or indispensables à la continuation de la guerre contre les Anglais, déclare avoir assigné sur les dits domaines au profit de Willem Madoets, fils de Willem et de feu Marie vander Schueren, sa première femme, et de Elborgen Swalen, fille naturelle de maître Reyner Swalen, femme du dit Willem Madoets le jeune, une rente viagère de sept Philippus d'or par an, payable par moitié les 25 décembre et 24 juin dont le survivant des deux conjoints jouira intégralement sa vie durant.
- 1436 /47** Sans date [1436, vers le 8 juin] (N). Philippe [le Bon] permet à l'écoutète de la ville et de la mairie de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch), Weynen de Mol*, de faire desservir sa charge à ses risques et périls par quelqu'un de capable toutes les fois qu'il lui faudra s'absenter pour le service de lui duc ou pour ses affaires personnelles.
- 1436 /48** 1436, 20 juin (N). Philippe [le Bon] ordonne au châtelain de Dalhem, le chevalier Reyner van Berge, son conseiller et chambellan, de laisser au doyen et chapitre de Saint-Servais de Maastricht la pleine et paisible jouissance de la haute et basse justice au village de Berneau qui leur a été concédée par ses

prédécesseurs aux duchés de Brabant et de Limbourg, et de leur donner satisfaction en ce qui concerne la saisie dans ce village des biens d'un criminel qui avait été exécuté à Dalhem, et d'un nommé Jan vanden Bougart et cela nonobstant l'accord ou placard à lui délivré à l'occasion de ce différend, par les justiciers, écoutez et échevins de Braine-le-Comte, chef banc de justice du pays de Dalhem.

- 1436 /49 1436, juin (F). Simple mention de la vente de rentes viagères à une et à deux vies sur la recette de Louvain que fit dans le courant de ce mois le duc [Philippe le Bon].
- 1436 /50 1436, 3 juillet, Bruxelles (F). Compte-rendu, signé A. vander Ee, de ce qui fut décidé dans la journée indiquée par le duc de Bourgogne, de Brabant et de Limbourg [Philippe le Bon], à Bruxelles, le 1er juillet 1436, en vue de régler les différends qui existaient entre l'évêque de Liège et les pays de Liège et de Looz, d'une part, et le comte de Ligny, d'autre part. A l'intervention du chancelier et des conseillers de Brabant, les députés de l'évêque de Liège décidèrent notamment de soumettre ces différends au dire de quatre arbitres à choisir par moitié de part et d'autre, qui avaient à se prononcer avant la mi-août prochaine et, en cas de désaccord, à s'adjoindre un surarbitre.
- 1436 /51 1436, 5 juillet (N). Philippe [le Bon], à la requête des habitants de Tilburg et de Goirle, porte de 10 escalins à deux royaux d'or de France l'amende à percevoir par ceux qui commettront des abus sur les terres communes que, par acte daté de Bruxelles, 1er septembre 1329, le duc Jean [III] de Brabant et Roger van Levedale, lors burgrave de Bruxelles et seigneur d'Oirschot et de Beek, vendirent aux habitants de ces deux localités.
- 1436 /52 1436, 5 juillet (N). Philippe [le Bon], à la requête des habitants des villages de Tilburg et de Goirle, leur permet, sous les conditions spécifiées dans les présentes lettres d'octroi, de vendre jusque 100 bonniers de leurs terres communes pour se procurer l'argent nécessaire au paiement de leurs dettes et notamment les frais du procès soutenu par eux contre quelques bonnes gens de Beek. Il autorise en outre chaque habitant de ces villages à planter des arbres devant sa maison sous le contrôle des sept jurés de ces localités, pour en faire son profit.
- 1436 /53 1436, 5 juillet, [Bruxelles] (N). Henrick Taye, seigneur de Wemmel et de Gooik, et Jan de Mol, fils de Jan, échevins de Bruxelles, font savoir que Katheline van Grymbergen, fille de feu Machiel, et Reyner vanden Steene, surnommé van Assche, son mari, ont reconnu par-devant eux que le duc de Bourgogne et de Brabant, représenté par Jan Coels, son receveur en la ville de Bruxelles, leur

a racheté et payé le tiers de trois livres six escalins et cinq deniers et demi de vieux gros tournois par an qu'ils possédaient dans les huit livres 17 escalins et trois deniers de vieux gros tournois que feu Jan Meert, bourgeois de Bruxelles, et ses enfants, Jan, Willem, Henrick, Lysbette et Marie, prenaient annuellement sur les rentes féodales qui auraient jadis été assignées sur la recette des villes et franchise de Louvain au profit de Diederick, comte de Looz et de Chiny, seigneur de Heinsberg et de Blankenberge.

- 1436 /54 1436, 5 juillet (N). Philippe [le Bon] déclare que les changements en ce qui regarde ses titres apportés au sceau de Brabant l'ont été du consentement des Trois États de ce pays, que l'ancien sceau a été cassé et que le nouveau, qui aura la même valeur que l'ancien, a été confié avec toutes les formalités requises, à la garde du chancelier, maître Jan Bont.
- 1436 /55 143[6], 8 juillet (N). Note touchant l'insuffisance du droit seigneurial perçu par Jean vanden Ede, secrétaire et garde des livres des fiefs de Brabant, à l'occasion de relief de la temporalité ou droit régalien de l'église de Sainte- Gertrude à Nivelles par l'abbesse Christiane de Franckenberg, assistée de Jean de Huldenberg, seigneur de Bois-Seigneur-Isaac et d'Ophain, comme mambour, par-devant les hommes de fief ci-après nommés: Jean van Halen, seigneur de Lillo, Jean vander *Nuwerstraten*, Gérard de Neuverue, Jean van Bouchout, Jean *vander Zennen*, *Colart du Rosin* et plusieurs autres.
- 1436 /56 1436, 8 juillet, [Tirlemont] (N). Lettre du magistrat de Tirlemont aux gens de la Chambre des Comptes de Brabant à Bruxelles, en faveur de ceux du métier des tanneurs de cette ville, poursuivis par le receveur du duc en paiement de diverses sommes en raison de l'affermage du moulin aux écorces qui leur avait été accordé par Willem Scotelere, l'un des prédécesseurs du dit receveur.
- 1436 /57 1436, 8 juillet, [Tirlemont] (N). Les bourgmestre, échevins et conseillers de Tirlemont font savoir à un chacun, et aux gens de la Chambre des Comptes à Bruxelles en particulier, que Lambrecht Meydogen, Geert van Waesmont, Geert Meydogen, fils de feu Hubrecht, Goirt Goitbier, Henrick van Bost, Hubrecht van Putszey, Geert Meydogen et Art van Buetschuere, habitants de cette ville et membres du métier des tanneurs, ont ce même jour fait par-devant eux une déclaration sous la foi du serment, de laquelle il ressort clairement que ceux du dit métier ne peuvent en toute justice être contraints au paiement des 78 couronnes et des 27 florins de Bavière réclamés d'eux par le receveur de Tirlemont pour les meules du moulin aux écorces à Tirlemont commandées naguères par Willem Scotelere, son prédécesseur au dit office après l'affermage de ce moulin à ceux du dit métier.

-
- 1436 /58 1436, 10 juillet, Den Haag (N). Le commis à l'audition des comptes en cette ville des officiers comptables de Hollande (Holland), de Zélande (Zeeland) et de Frise (Friesland), déclarent qu'à la clôture du compte rendu par-devant Floris, seigneur de Borssele, en qualité de receveur de Beoosterschelde en Zélande (Zeeland), pour l'an fini le 30 avril 1434, il lui reste dû une somme de 843 livres un escalin deux deniers gros et sept et demi liards.
- 1436 /59 1436, 10 juillet (N). Philippe [le Bon] reconnaît être resté redevable envers son conseiller et chambellan Florys van Borssele, à la clôture du compte rendu par lui en qualité de receveur de Beoosterschelde pour le terme d'un an finissant le 30 avril 1434 par-devant les gens de la Chambre des Comptes à La Haye (Den Haag), d'une somme de 843 livres un escalin deux deniers gros sept mites et demie dont il promet de s'acquitter envers lui.
- 1436 /60 [14]36, 11 juillet (F). Simple mention des lettres de cette date par lesquelles le duc [Philippe le Bon] octroya la sergenterie de Herentals à Henry de Amelre pour en jouir sa vie durant.
- 1436 /61 1436, 17 août (N). Philippe [le Bon] accorde des lettres de rémission aux abbé et religieux de Hélécine et à leurs serviteurs tant ecclésiastiques, du fait d'avoir détruit de force le banc de justice que Gielis vander Balct s'était prétendu en droit de faire ériger au village de Hélécine.
- 1436 /62 1436, 17 août (N). Philippe [le Bon] délègue Raesse van Graven, seigneur de Heverlee et de Malèves, son conseiller, et maître Dreve vander Vacquerien, son secrétaire, pour faire une enquête sur place touchant le différend, pendant devant le Conseil de Brabant, entre les habitants du village de Rosières, demandeurs, d'une part, et Barthelmeus Tsheraerts, et les habitants du village de Bierges, défenseurs d'autre part, au sujet de certains terrains vagues.
- 1436 /63 1436, 27 août, Damme (N). Philippe [le Bon], ayant naguères investi ses secrétaires maître Jan Rose et maître Dirck van Zwieten Boudinszone, des atterrissements appelés *den Ommeloop van Tserjanslant van Duvelant*, situé en dehors de la digue de Duiveland au pays de Zélande (Zeeland), convertit ses atterrissements en terres allodiales pour récompenser de leurs bons et agréables services les susdits secrétaires et quittent ceux-ci de tout hommage de ce chef à l'avenir.
- 1436 /64 1436, 28 août (F). Mention des lettres de cette date par lesquelles le duc [Philippe le Bon] accorda à son messenger Sohier de la Rivière, pour en jouir sa vie durant, la sergenterie de Bakel qui valait par an quatre livres.

-
- 1436 /65 1436, 29 août, Damme (N). Simple mention des lettres patentes de cette date par lesquelles Philippe [le Bon] nomma Jan van Nassau, fils aîné de son cousin Engelbrecht, comte de Nassau, seigneur de La Lek, en qualité de drossard de Brabant.
- 1436 /66 1436, 22 septembre, Bruxelles (N). Sentence rendue par le Conseil de Brabant touchant les différends survenus: 1° entre Tzelis Scriver, bourgeois de Limbourg, demandeur d'une part et Gheeraert van Haeren et Marten Bertholf, défendeurs, d'autre part; 2° entre Herman Pael, demandeur, d'une part, et le susdit Tzelis, défendeur d'autre part; et 3° entre ce dernier et divers habitants de la paroisse de Montzen, du chef de dommages occasionnés à leurs héritages, au sujet de travaux de mine exécutés sur le territoire de la dite paroisse. Une note, écrite à la suite, porte que le même jour Tzelis prénommé confessa sous la foi du serment avoir intéressé dans ses travaux les trois ouvriers qui y travaillaient avant son arrivée, Jan van Ranst, drossard de Limbourg, Peter van Kerrebroeck, receveur de Limbourg, et Herman Pael précité.
- 1436 /67 1436, 4 octobre (N). Philippe [le Bon] ordonne au drossard et aux autres officiers de justice du pays de Brabant d'opérer la saisie de tous biens qu'ils trouveront appartenir dans leur juridictions respectives aux 12 du pays de Liège qui, au mépris des privilèges impériaux octroyés aux ducs et habitants de Brabant et nonobstant les lettres qu'il leur a écrites à ce sujet, continuent la procédure entamée par eux contre Stassen van Halmael, le fils de celui-ci et leurs parents et amis à la requête de Wouter Tutelere, Paul Tielmans et consorts.
- 1436 /68 1436, 21 octobre (F). Mention des lettres d'adduction (*beleit*) de cette date, par lesquelles maître Jehan Pot fut mis en possession par les échevins de Louvain d'une rente héritable de 44 florins du Rhin et de quatre setiers d'avoine par an, hypothéquée sur les terres de Westerlo, Herselt et Wezemaal.
- 1436 /69 1436, 24 octobre, [Bruxelles] (L). Nycholaus de Duvel dit *Spoerken*, fils de feu Arnoldus, promet de payer à Henricus vanden Broeke, clerc, ou au porteur des présentes lettres, à la première demande qui lui en sera faite, 400 deniers d'or appelés *ryderspaiement* garanti par un héritage avec trois habitations et appendances, situé dans *d'Ingelantstrate* sous la chapelle de la cour du duc, entre les biens de Nycholaus de Beerse et la cour ducale; 2° par un autre héritage avec habitation et appartenances situé à proximité du précédent et attenant au bien suivant qui avait appartenu à Gerardus Huenken dit Hacke; et 3° par un troisième héritage aussi avec habitation et dépendances situé entre l'héritage précité et les biens de Franco vanden Hove que

possédèrent auparavant la veuve et les héritiers de Gerardus de Slijpere. Original sur parchemin.

- 1436 /70** 1436, 26 octobre (N). Philippe [le Bon] fait connaître l'accord conclu entre lui et Jan Mols qui avait pris en location les garennes de l'avouerie de Mol pour un terme de 12 ans ayant pris cours en 1430 et qui, contre remise d'une partie de son fermage, devait renoncer au bénéfice de son bail.
- 1436 /71** 1436, 28 octobre (N). Longue liste des ouvriers de la monnaie de Brabant, transmise ce jour-là par le prévôt de la dite monnaie.
- 1436 /72** 1436, 30 octobre (N). Philippe [le Bon] commet l'écoute de Kempenland pour s'enquérir des noms de ceux d'Eindhoven et de Stratum qui se sont permis d'enlever et de faire disparaître une borne qui avait été plantée sur les terres vagues entre Eindhoven et Heeze, en le chargeant de rendre compte par écrit du résultat de ses investigations à ceux du Conseil de Brabant pour en être ordonné par ceux-ci que de raison.
- 1436 /73** 1436, 30 octobre, Lille (L). Philippe [le Bon] prend sous sa spéciale protection et sauvegarde les prévôt et religieux de *Mersen* avec tous les biens qu'ils possèdent, et leur confirme tous leurs droits et privilèges.
- 1436 /74** 1436, 9 novembre, Bruxelles (F). Proposition élaborée par Guillaume de Lalaing, seigneur de Bugnicourt, chancelier, maître Jehan de Terrant et les autres membres du Conseil de Brabant en la journée tenue à Bruxelles le 4 novembre précédent, et soumise par eux à l'acceptation des parties en cause, à savoir: l'évêque de Liège, duc de Bouillon et comte de Looz, Jehan de Looz, seigneur de Juliers (Jülich) et de Heinsberg, Jehan de Looz, fils aîné de Heinsberg, et Guillaume de Looz, comte de Blankenheim, d'une part, Marguerite de la Tremoille, veuve de Jehan de Hornes, en son vivant seigneur de Bassigny, de Hondschoote, de Heeze et de Leende, et Philippe de Hornes, son fils, d'autre part, pour arriver à l'apaisement du conflit qui existait entre eux au sujet de la rupture de mariage projeté entre le dit Philippe de Hornes et Marguerite, fille de Jehan, fils aîné de Heinsberg, et pour cause de la mambourerie et gouvernement des forteresses et terres de Diest en de Zichem, qu'avaient tenues le feu seigneur de Bassigny et après lui sa veuve, par ordre du duc de Bourgogne et de Brabant [Philippe le Bon].
- 1436 /75** Sans date [1436, après le 9 novembre] (F). La dame de Bassigny déclare accepter sous certaines conditions, tant en son nom qu'au nom de son fils [Philippe de Hornes] la proposition que lui ont soumise le chancelier et les gens du Conseil de Brabant en vue du

règlement de son différend avec le seigneur de Heinsberg.

- 1436 /76** 143[6], 14 novembre, Lille (F). Lettres closes du duc de Bourgogne [Philippe le Bon] aux gens du Conseil de Brabant, par lesquelles il leur ordonne de faire attribuer dorénavant aux domaines de ce duché le droit de *cambrelage* que doit payer tout homme féodal à sa première investiture, droit dont la jouissance avait jadis été cédée par lui au seigneur de Mornay d'abord, puis au seigneur de Bassigny, chevalier, conseiller, chambellan et sénéchal de Brabant, tant qu'ils vivraient.
- 1436 /77** 1436, 14 novembre (N). Philippe [le Bon] donne pouvoir à Bauduwijn van Glymes, bailli de Nivelles et du Roman Pays de Brabant, et à son secrétaire, maître Dreue vander Vacquerien, pour, de sa part, procéder à une enquête touchant les différends existant entre son cousin, le comte de Saint-Pol, comme seigneur d'Enghien et Engelbrecht d'Enghien, demandeur, d'une part, contre les doyen et chapitre de Sainte-Gertrude de Nivelles, et d'autre part contre le prévôt de cette église, pour entendre les témoins des parties en cause, et rendre compte par écrit du résultat de leur enquête à ceux du Conseil de Brabant qui auront à prononcer leurs sentences.
- 1436 /78** 1436, 19 novembre, Lille (N). Philippe [le Bon] fait connaître les conditions auxquelles il autorise la ville de Bruxelles à approfondir, rectifier et élargir la Senne du côté du Hainaut, et à y établir des écluses de manière à rendre cette rivière navigable entre le duché de Brabant et le dit comté de Hainaut.
- 1436 /79** 1436, 19 novembre, Lille (N). Philippe [le Bon] fait connaître le tarif des droits à lever sur les marchandises qu'on transportera par la Senne du Hainaut en Brabant après l'achèvement des travaux à exécuter sur la partie de cette rivière s'étendant de Vilvorde jusqu'au comté de Hainaut.
- 1436 /80** 1436, 19 novembre, Lille (N). Philippe [le Bon] détermine les droits que la ville de Bruxelles pourra percevoir sur les marchandises transportées par bateaux naviguant sur la Senne, rivière qui a sa source dans le pays de Hainaut et dont la dite ville a été autorisée à améliorer la navigabilité en vue de faciliter et d'augmenter les transactions commerciales entre le comté de Hainaut et le duché de Brabant.
- 1436 /81** 1436, 26 novembre (N). Margriete van Lathem, prieure, et les religieuses de Val-Duchesse lez Auderghem de l'ordre de Saint Dominique au diocèse de Cambrai, déclarent donner en arrentement à Vrancken Wuwe, fils de feu Jan, pour un terme de 40 ans et aux conditions spécifiées dans le présent acte, un héritage

avec habitation et appartenances, situé à Bruxelles entre le *Moutmolen* et la Senne qui avait été donné au couvent par leur consoeur Marie Rupens, fille légitime de feu Peter.

- 1436 /82** [1436], 26 novembre (N). Philippe [le Bon] accorde des lettres de non préjudice au magistrat d'Anvers du fait d'avoir à sa demande remis au peintre Gielis Putoir les peines auxquelles il avait été condamné par la dite ville.
- 1436 /83** 1436, 27 novembre, Rijsel (F). Philippe [le Bon] nomme Berthelemy a la Truye maître de la Chambre des Comptes à Lille en remplacement de feu Guérin Sucquet, en son vivant conseiller et premier maître de cette Chambre, tout en lui permettant de continuer à remplir, ce nonobstant, semblable charge en la Chambre des Comptes à Bruxelles, comme le fit jadis feu maître David Bousse du temps du duc Antoine de Brabant.
- 1436 /84** 1436, 28 novembre (N). Jan Jan Danckaertszone reconnaît avoir vendu un arpent et demi et 40 verges de terre à Florys, seigneur de Borssele et de Souburg, auquel il en garantit la paisible possession par-devant les échevins de Westkerke sous Borssele.
- 1436 /85** 1436, 30 novembre (N). Boudiin Pieterszone vanden Weele, Pauwels Janszone, Berwout Hughenzzone, Matthias Willemzone, Clays Janssone, Clays Pieterszone et Pieter Reinierszone, échevins de West-Souburg, font savoir que Jan et Gielis Clemenszonen, habitants d'Oud-Vlissingen, ont par-devant eux garanti à Florys van Borssele la paisible possession de six mesures et 60 verges de terre, avec le froment y croissant, qu'il a acquis d'eux et dont ils se reconnaissent entièrement payés.
- 1436 /86** 1436, 5 décembre (N). Philippe [le Bon] mande au receveur de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch), Jan Loonman, que comme un procès est pendant par-devant le Conseil de Brabant entre l'écoutète de Beke, agissant au nom du seigneur du lieu, Jan, seigneur de Petersheim, et quelques habitants de Beek, d'une part, et les bonnes gens de Tilburg et de Goirle, d'autre part, au sujet des lettres d'octroi accordées à ceux-ci [le 5 juillet précédent, voyez plus haut] pour vendre aux conditions spécifiées 100 bonniers de leurs terres communes, vente empêchée de ce chef, il autorise les dits de Tilburg et Goirle à vendre 50 bonniers, à valoir sur les 100, de leurs terres communes situées vers Breda, afin de se procurer les moyens de faire honneur à leurs pressantes obligations.
- 1436 /87** 1436, 5 décembre (N). Philippe [le Bon] charge le receveur de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch), Jan Loonman, Peter van Best Godertssoen, maître Godert van Rode, Bartholomeus Zueterix et

Henrick van Herzele du soin d'arranger à l'amiable le différend existant entre l'écoutète de Jan, seigneur de Petersheim, à Beek et quelques habitants de cette localité, demandeurs d'une part, et les bonnes gens de Tilburg et de Goirle, défenseurs d'autre part, au sujet de l'autorisation donnée à ceux-ci de vendre 100 bonniers de leurs terres communes, en étudiant le dossier qu'il leur envoie du procès pendant à ce sujet devant le Conseil de Brabant, et, s'ils échouent, de renvoyer le tout avec leur avis au dit Conseil à la Chandeleur [2 février] 1437.

- 1436 /88** 1436, 9 décembre, Nivelles (L). Pleins pouvoirs donnés par Henricus de *Willembreucque*, receveur, et les jurés et consuls de Nivelles au diocèse de Liège, à Johannes de Laitre, autre receveur, à Egidius *Caboeter*, maître ès arts, secrétaire de la dite ville, pour les représenter à la cause soutenue par la dite ville contre le chapitre de Nivelles.
- 1436 /89** 1436, 9 décembre, Lille (N). Philippe [le Bon] accorde à son cousin et premier chambellan, le conseiller Anthonis, seigneur de Croy, de Retie et d'Aarschot, la jouissance à vie de la maison appelée *de Munte* et sise à Louvain, sauf pendant le temps où il y fera travailler.
- 1436 /90** 1436, 11 décembre (N). Sentence rendue par les hommes de la cour de Zandhoven, en vertu de laquelle, par faute de relief, le bien féodal de *Wayenberg*, situé à Beverlo, au marquisat d'Anvers et tenu par Jan van Werchteren, Eggericxsone, fut adjugé à Philippe [le Bon] comme marquis du Saint-Empire et appliqué aux domaines, à la poursuite de Jan van Ee, secrétaire de la cour féodale de Brabant.
- 1436 /91** 1436, 23 décembre (N). Philippe [le Bon] mande au drossard de Brabant, aux maïeurs de Louvain, de Tirlemont et de Halen, ainsi que à tous les officiers du pays de Brabant, qu'à la requête de Jan Amours, prieur et prévôt de Vlierbeek, il a pris cette abbaye sous sa spéciale protection et sauvegarde, et leur ordonne de prendre les mesures nécessaires pour en assurer l'efficacité.
- 1436 /92** 1436, 27 décembre (A/D) . Roprecht, comte, et Philips et Roprecht, jeunes comtes de Virneburg, déclarent que les lettres touchant l'engagère des forteresse, ville et pays de Durbuy, naguères confiées par eux et par feu Johan van Schonenvorst, en son vivant burgrave de Montjoie (Monschau), seigneur de Cranendonck et de Diepenbeek, à la garde des doyen et chapitre de Saint-Servais de Maastricht, leur ont été restituées par ceux-ci, auxquels ils en ont donné décharge.
- 1436 /93** 1436, en décembre (N). Philippe [le Bon] mande aux échevins des

bancs de justice du pays de Fauquemont (Valkenburg) qu'il envoie présentement au dit pays, pour y lever l'aide à lui consentie, ses conseillers Colarde van Comynes, seigneur de Ruweschuere, son chambellan, et Jan van Terrant, maître des requêtes de sa cour, auxquels il ordonne d'obéir en tout ce qu'ils leur commanderont en vue de l'exécution de leur tâche.

- 1436 /94 1436 (F). Simple mention de la vente dans le courant de cette année de rentes à une vie sur la recette de Bruxelles, en vue de trouver l'argent nécessaire au siège de Calais, rente dont le paiement fut garanti par ladite ville, moyennant lettres de non-préjudice à elle octroyées de ce chef par le duc [Philippe le Bon].
- 1436 /95 1436 (F). Simple mention de rentes viagères à deux vies, vendues dans le courant de cette année par le duc [Philippe le Bon] sur la recette de Bruxelles et sous la garantie de cette ville moyennant lettres de non-préjudice, vente dont le produit devait servir aux dépenses à faire pour le siège de Calais.
- 1436 /96 Sans date [vers 1436] (N). Philippe [le Bon], à la requête des habitants de Kerkoerle, les autorise à vendre ou affermer héréditairement 16 bonniers de terres communes pour se procurer les fonds nécessaires au paiement des frais que leur avait causés le procès soutenu par eux contre ceux de Zeelst au sujet de la possession des terres vagues appelées *den Voiraert*.
- 1436 /97 1436 (F). Simple mention de la vente sur la recette de Louvain dans le courant de cette année de rentes à une et à deux vies par le duc [Philippe le Bon] pour se procurer l'argent nécessaire aux dépenses à faire à Calais.
- 1436 /98 1436 (F). Simple mention de rentes viagères à deux vies vendues dans le courant de cette année par le duc [Philippe le Bon] sur la recette d'Anvers et le droit de tonlieu en cette ville pour se procurer l'argent nécessaire au voyage de Calais.
- 1436 /99 En 1436 (F). Simple mention de ventes dans le courant de cette année et notamment en juin, de rentes à vie, rédimibles au denier dix, par le duc [Philippe le Bon] sur la recette de Bruxelles.
- 1436 /100 En 1436 (F). Simple mention de la vente par la ville d'Anvers dans le courant de cette année, de rentes viagères rachetables au denier dix, pour le compte du duc [Philippe le Bon].
- 1436 /101 En 1436 (F). Simple mention de la vente dans le courant de cette année de rentes viagères à une et à deux vies sur la recette de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch), rachetables au denier dix, vente faite par le duc [Philippe le Bon] pour se procurer l'argent

nécessaire au siège de Calais.

1436 /102 En 1436 (F). Simple mention des lettres de cette date par lesquelles le duc [Philippe le Bon] fit don à *Alverofons*, seigneur de Ligny, du *Queechebert tAnvers*, valant par an à ferme 160 saluts.

-
- 1437 /1 1437, 1er janvier, Lille (F). Philippe [le Bon] ordonne la publication et l'observation ponctuelle de son ordonnance sur la réduction des dépenses de son hôtel, des gages et des conseillers et officiers, etc.
- 1437 /2 1437, 2 janvier (N). Philippe [le Bon] charge Goeswijn van Vanderijck, messenger de la maréchalerie de Brabant, de contraindre au paiement de leur quote-part respective dans l'aide, par la saisie de biens leur appartenant, tous les établissements religieux qui ne s'en sont pas encore acquittés.
- 1437 /3 1437, 2 janvier (N). Philippe [le Bon] ordonne au receveur de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch), Jan Loonman, de lever promptement les quotes-parts dans l'aide dues par les habitants des villes, franchises et villages de la mairie de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch) pour le terme échu à la Noël dernière, et de contraindre au paiement les récalcitrants par l'application de diverses peines.
- 1437 /4 1437, 12 janvier (N). Philippe [le Bon] mande au drossard de Brabant, au maïeur de Louvain, à l'amman de Bruxelles, et à tous les autres officiers de justice du pays de Brabant, qu'il a octroyé des lettres de sauvegarde, valables jusqu'au 24 juin prochain ou au plus tard 15 jours après la date des lettres de rappel, à Katherine van Vranckenberge, veuve de Bartholomeus van Elter, qui a à traiter diverses affaires dans ce pays.
- 1437 /5 1437, 13 janvier (F). Philippe [le Bon], à la requête des abbé et religieux de Villers, confirme, après les avoir fait examiner par le chancelier Jehan Bont et par ses collègues au Conseil de Brabant, les lettres par lesquelles les dits abbé et religieux ont créé et établi Guillaume Langle, autrement dit *le Clercq*, leur bailli et maïeur souverain de toutes les terres, seigneuries, etc., qu'ils possèdent au pays de Brabant.
- 1437 /6 1437, 15 janvier (N). Philippe [le Bon], comme suite à ses lettres patentes du 16 octobre 1436, ordonne au drossard de Brabant, au maïeur de Tirlemont, au bailli du Roman Pays de Brabant et à tous les autres officiers de justice sur ce requis, de prêter toute aide et assistance à Henrick van Sinte Goerix, écuyer, maître des garennes de Brabant qui, sur l'ordre du pape, a été chargé par lui du recouvrement de tous cens, rentes, fermages et dettes dus au prieuré de Bertrée du temps du prieur Jan van Groer et depuis.
- 1437 /7 1437, 26 janvier, [Bruxelles] (L). Daniel de Hertoge dit *de Wale*, fils de feu Johannes, transporte au profit de Johannes Coels, receveur

du duc de Brabant, acceptant au nom du dit duc, un cens héréditaire de deux sols et un chapon par an dont celui-ci était redevable du chef de biens acquis par lui sur lesquels ce cens était naguère prélevé par Anoldus vanden Bogaerde, prêtre.

- 1437 /8 1437, 31 janvier (N). Philippe [le Bon] délègue son conseiller et chambellan Reyner van Berge, seigneur de Meerssen, chevalier, drossard du pays de Dalhem, et Pauwel vanden Biessen, receveur de Maastricht, pour procéder de la manière indiquée dans les présentes lettres de commission, à la levée de l'aide de 2000 florins du Rhin qui lui a été consentie par le pays de Dalhem.
- 1437 /9 1437, 31 janvier (N). Philippe [le Bon] octroie des lettres de non-préjudice aux habitants et villes du pays de Breda du fait d'avoir payé pour leur quote-part dans l'aide de 55.000 Philippus d'or appelés *rijders* une somme de 1155 *rijders* entre les mains du receveur général de Brabant, Peter vander Eycken sans que la réforme de l'ancienne taxe eût pu se faire auparavant par ceux des Trois États de Brabant et les commissaires à ce commis de part et d'autre, et déclare que si la somme par eux versée excédait le taux qui sera fixé ultérieurement, cet excédent leur sera décompté sur les deux versements futurs.
- 1437 /10 Sans date [1437, 1er janvier/février, Lille?] (F). Ordonnance de Philippe [le Bon] sur la réduction des dépenses de son hôtel, la diminution des gages de ses conseillers et officiers, etc.
- 1437 /11 1437, 1er février (F). Convention entre Philippe [le Bon] et Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol, de Conversan et de Brienne, fils de feu Pierre, et petit-neveu de Waleran, en leur vivant comtes de Saint-Pol, au sujet du partage des meubles et du paiement des dettes de leur parent, feu le duc Philippe de Brabant, comte de Ligny et de Saint-Pol.
- 1437 /12 1437, 3 février (N). Jan van Loon, fils de Heinsberg, seigneur de Diest, de Zichem et de Zelem, et Janne van Diest, dame des mêmes lieux, sa femme, rentrés en possession des villes, château et pays de Diest et de Zichem dont le duc de Bourgogne et de Brabant [Philippe le Bon] s'était emparé après le décès de Thomaes, en son vivant seigneur de Diest, de Zichem et de Zelem, grand-père de la susdite Janne, donnent pleine et entière décharge à ceux qui en eurent l'administration de par le duc, à savoir: Jan van Hoerne, seigneur de Bassigny, de Hondskoote, de Heeze et de Leende, et, après le décès de celui-ci, sa veuve, Margriete Latremoille, et leurs ayants droit.
- 1437 /13 1437, 5 février (N). Philippe [le Bon] mande aux drossards et à tous autres officiers de justice des pays de Limbourg et de Dalhem qu'il

a pris [sous] sa protection et sauvegarde le couvent de Val-Dieu situé au dit pays de Dalhem, et dont l'abbé, Lambrecht Schauderisch, a été destitué et remplacé par Wynant vanden Woude, leur ordonnant de ne permettre la perception des revenus de la dite abbaye que par les serviteurs du nouvel abbé.

- 1437 /14** 1437, 7 février, Lille (N). Philippe [le Bon] ordonne aux gens de la Chambre des Comptes de Brabant de passer en dépense, bien que non justifiée par mandement écrit, la somme de 250 livres de 40 gros monnaie de Brabant la livre payée naguères par le receveur général de Brabant Jan Balyaert à Olivier vander Bruggen, bourgeois de Bruxelles, qui en avait été gratifié en récompense de ses services par lettres du feu duc Philippe [Ier] de Brabant, datées du 6 mai 1430.
- 1437 /15** 1437, 10 mars (F). Jehan de Looz, fils de Heinsberg, seigneur de Diest, de Zichem et de Zelem, et Jehanne de Diest, sa femme, dame des mêmes lieux, ayant été mis en possession de leurs seigneuries précitées qu'avait possédées en son vivant feu Thomas, aïeul paternel de Jehanne prénommée, et dont le duc avait gardé jusqu'alors les mambourie et gouvernement, déclarent sous serment que leur forteresse de Zichem sera à perpétuité rendable aux ducs et duchesses de Brabant en toutes circonstances et contre toutes personnes indistinctement.
- 1437 /16** 1437, 11 mars (N). Andries van Maubeuge, secrétaire de la ville de Diest, reconnaît avoir reçu des gens de la Chambre des Comptes à Bruxelles, à qui il en donne décharge pour et au nom de Jan van Loen, fils de Heinsberg, seigneur de Diest et de Zichem, et de Johanne, dame héritière de ces lieux, sa femme, les comptes et les registres aux fiefs de ces seigneuries qui avaient été dressés par des receveurs particuliers durant la mambourerie qu'eut de la dite Johanne le duc de Bourgogne et de Brabant depuis l'an 1429 jusqu'au jour où les dits comptes et registres furent délivrés en la dite Chambre par la dame de Bassigny, veuve de Jan van Hoirne. Une liste de ces comptes et registres précède cette décharge.
- 1437 /17** 1437, 12 mars (N). Frère Gossuin Mullinck, prieur du couvent des chartreux lez Diest, délivre un vidimus de la charte analysée sous le n° 5976, et datée de Louvain, 10 avril 1383.
- 1437 /18** 1437, 15 mars, Diest (N). Jan van Loon, fils de Heinsberg, seigneur de Diest, de Zichem et de Zelem, et Johanne van Diest, sa femme, déclarent que le chevalier Claese van Sinte Goerix, Henrick Magnus et Ambrosius van Dwynter, respectivement conseillers et secrétaire du duc [Philippe le Bon], les ont par ordre du duc et par l'intermédiaire de maître Lonijns van Baest, archidiacre de l'Eglise de Liège en Brabant, et Andries van Maubeugien, serviteur des susdits

conjoints, mis en possession de la forteresse de Zichem ainsi que de l'armement et du mobilier appartenant, dont la susdite Johanne avait hérité de son aïeul Thomas, en son temps, seigneur de Diest et de Zichem, et dont l'administration avait été confiée jusqu'alors à feu Jan van Hoorne, en son vivant seigneur de Bassigny, de Hondschoote, de Heeze et de Leende, et depuis la mort de celui-ci à sa veuve, Margriete van Latremoille.

- 1437 /19** 1437, Mons, 17 mars (F). Philippe [le Bon] ordonna en présence de messeigneurs de Croy et de Charny, et de Baudouin d'Oignies, que dorénavant le secrétaire Louis Dommessent, quand il sera de service auprès de lui, sera compté par les écrous de son hôtel en lieu et place du secrétaire Jean de Gand, appelé aux fonctions de conseiller du Conseil à Gand.
- 1437 /20** 1437, 18 mars (N). Les échevins de La Hulpe font connaître les conditions sous lesquelles Jan Tserarnts, receveur du duc de Brabant, a donné de la part de celui-ci trois parties de bruyère, d'environ un bonnier chacune, à cens héréditaire à Willem Brant, à Jan Kynnet et à Gosen van Galmairden.
- 1437 /21** 1437, 24 mars, Arras (F). Philippe [le Bon] ordonna en présence de Jehan de Brimeu, bailli d'Amiens, et de Guy Guilbaut, trésorier, que maître Hugues Boniteau serait compté aux écrous de son hôtel toutes les fois qu'il remplacerait auprès de lui Loys Dommessent en qualité de secrétaire.
- 1437 /22** 1437, 25 mars (N). Boudiin Pieterszone vanden Weele, Pauwels Janszone, Berwout Hughensone, Mathys Willemzone, Clays Janszone, Clays Pieterssone et Pieter Regnierszone, échevins de West-Souburg, déclare[nt] que Jan Jan Jacopszone a reconnu par-devant eux avoir vendu à Florys van Borssele, et en avoir été dûment payé par celui-ci, 500 verges de terre en trois parties situées audit West-Souburg.
- 1437 /23** 1437, 1er avril, [Middelbourg/Middelburg] Heynrick Pieter Loefszzone, habitant d'Oost-Souburg, s'oblige à être garant envers Florens van Borssele d'une partie de trois quarts d'une mesure et 21 verges de terre au dit Oost- Souburg qu'il lui a vendue et dont le prix de vente lui a été payé intégralement.
- 1437 /24** 1437, 1er avril (F). Substance des lettres de cette date, par lesquelles le duc [Philippe le Bon] assigne à Alvero Alfons, seigneur de Ligny, sur la recette de Brabant, une pension de 100 *riders* par an pendant tout le temps qu'il se tiendra en sa propre terre, hors du service de l'hôtel de la duchesse.
- 1437 /25** 1437, 11 avril [Bruxelles] (L + N). Lucas Pipenpoy et Everardus

Tserarnts, échevins de Bruxelles, délivrent un vidimus d'un acte de partage passé devant des échevins de cette même ville, le 24 novembre 1425 [voyez l'analyse n° 10.314].

- 1437 /26 1437, 16 avril (N). Johan Tayen, surnommé *van Sint Truden* et ses frères, écuyers, se déclarent ennemis de Philippe [le Bon] et de ses pays et sujets en raison de l'injustice commise envers eux par le comte d'Ostrevant.
- 1437 /27 1437, 16 avril (A/D) . Beernhart Esel de *Buszeszheym* et Herman vander Hecken se déclarent ennemis de Philippe [le Bon], en raison d'injustices commises par ses officiers envers Johan Tayen dit *van Sant Truden* et Adam von Sijl.
- 1437 /28 1437, 16 avril (A/D) . Adam von Sijl se déclare ennemi de Philippe [le Bon], de ses pays et sujets, en raison de l'opposition faite par lui à ce que justice soit rendue.
- 1437 /29 1437, 16 avril, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] ordonne au drossard de Brabant, au maïeur de Louvain, à l'écoutète de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch), aux maïeurs de Tirlemont et de Léau, au bailli de Nivelles et du Roman Pays de Brabant, etc., de défendre aux religieux des établissements ecclésiastiques fixés dans les ressorts de leurs juridictions respectives de contribuer aux subsides de l'évêché de Liège sous peine d'encourir les pénalités spécifiées dans les présentes lettres, leur ordonnant en outre de protéger les dits gens d'église du Brabant contre les vexations que leur pourraient susciter à cette occasion ceux de Liège.
- 1437 /30 1437, 17 avril, Bruxelles (F). Philippe [le Bon] prend sous sa protection et sauvegarde spéciale Pol et Jehan Machet, frères, Dimanche de Volle, Perrin et Philippe, enfants du dit Dimanche, marchands de Guier en Piémont, ainsi que leurs hoirs, compagnons et ménages, et leur cède, en leur octroyant divers privilèges, la table de prêt en la ville de Bruxelles pour un terme de 29 ans consécutifs à prendre cours le 4 mai 1444, sous les conditions spécifiées dans les présentes lettres.
- 1437 /31 1437, 18 avril, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] ordonne à Johannes vanden Eede, secrétaire de la cour féodale de Brabant et gardien des registres aux fiefs, de mentionner dans ses comptes le produit de cambrelage (*kemerlincrechten*) dont feu Jan van Hoerne, en son vivant seigneur de Bassigny, de Hondskoote, de Heeze et de Leende, avait joui jusqu'au jour de son décès, et qui depuis lors avait été appliqué pour toujours aux domaines du duché de Brabant.
- 1437 /32 1437, 18 avril (F). Note touchant les lettres patentes du duc

[Philippe le Bon] de cette date, relatives aux gages du lieutenant des fiefs de Brabant, Henry Magnus, et du cleric et garde des livres des fiefs, Jean de Eda.

- 1437 /33** 1437, 19 avril, Bruxelles Philippe [le Bon], pour récompenser les services rendus par Paul vander Tommen en qualité de portier de son hôtel de Coudenberg à Bruxelles et d'huissier de la Chambre des Comptes en cette ville, lui accorde les profits et émoluments de la sergenterie de Lummen aux conditions spécifiées dans les présentes lettres de commission.
- 1437 /34** 1437, 20 avril, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] exempte les chartreux établis lez Anvers de toutes aides, taxations, subventions et exactions quelconques à perpétuité et les affranchit de même de toutes corvées et du droit de gîte auxquels ils pourraient être astreints du chef de leurs biens en Brabant qui valaient à cette époque 600 nobles d'Angleterre par an.
- 1437 /35** 1437, 20 avril, Bruxelles (N). Philippe [le Bon], comme suite aux lettres datées du même jour octroyées par lui aux chartreux établis lez Anvers [voyez l'analyse précédente], les dits religieux lui ayant soumis par écrit le relevé des biens qu'ils possèdent en Brabant, relevé dont il conste que ces biens au lieu de valoir par an 600 nobles d'Angleterre n'en valent que 400, autorise les dits chartreux à acquérir encore des biens en Brabant jusqu'à concurrence d'un revenu de 200 semblables nobles par an qui jouiront des mêmes exemptions et franchises que leurs autres biens.
- 1437 /36** 1437, 21 avril, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] ordonne au receveur général de Brabant, Peter vander Eycken, de payer à Berthelemeeus a la Truye et à Peter de Becker, maître de la Chambre des Comptes de Brabant, une indemnité de 93 livres six escalins et huit deniers gros de Brabant, et lui enjoint et à ses successeurs en cet office de payer dorénavant les gages des maîtres et clerks de la dite Chambre des Comptes en vieilles couronnes de France ou en *ryders* d'or.
- 1437 /37** 1437, 30 avril (F). Mention des lettres de cette date, par lesquelles le duc fit don à Jehan Hynckart de la cour et maison de Hoeilaart pour la tenir sa vie durant sans en devoir payer aucune redevance.
- 1437 /38** 1437, 5 mai (F). Mention des lettres de cette date par lesquelles le duc confirma en faveur du chevalier Guillaume de Vlaten le don de la rente de 50 florins du Rhin par an que le duc Antoine de Brabant lui avait assignée jadis sur la recette de Limbourg.
- 1437 /39** 1437, 13 mai, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] fait connaître les conditions sous lesquelles il remet à Jehanne vander Leck, dame de

Hoogstraten, de Heeswijk, de Dinther et d'Asten, en possession du droit de haute justice à Gestel et à Schijndel, qui avait jadis été engagée à Henrick vander Leck, père défunt de la dite dame, par la duchesse Jeanne de Brabant, et dont il l'avait été dépossédée pendant environ deux ans, pour avoir fait arrêter sur le territoire de Gestel un nommé Jan Schilder, habitant de ce village et bourgeois de la ville de Bruxelles, qu'ensuite elle avait illégalement fait conduire à Heeswijk pour l'y faire exécuter.

- 1437 /40 1437, 14 mai, Bruxelles (L). Godefridus et Maria Thuynincx dits *Thuyn*, enfants de feu Johannes et Henricus de Londersele, époux de la dite Maria, Johannes, Willelmus et Margareta, enfants de Johannes, frère des dits Godefridus et Maria, Henricus et Machtilde de Frigidomonte dit *Tserhuyghs*, enfants de feu Johannes et de feu Clara Thuynincx dite *Thuyns*, sa femme, qui fut sœur des susdits Godefridus et Maria et feu Johannes, Nycholaus de Hertoge, pour Johannes et Lylia, enfants procréés par lui avec feu Lylia de Coudenberg dit *tSerhuyghs*, sa femme, qui fut sœur de Henricus et de Machtilde précités, et Katherina de Rijbeke, fille de feu Johannes et de feu Katherina Thuyninckx dite *Thyns*, en son vivant soeur de Godefridus, de Marie, de feu Johannes et de feu Clara prénommés ainsi que Petrus de Bakel, mari de la susdite Katherina de Riebeke, transportent entre les mains de Johannes Coels, représentant le duc de Brabant comme seigneur du fonds et acceptant au profit du dit duc de Brabant tout le droit leur compétant respectivement: 1° dans le moulin de Saint-Josse-ten-Noode, vulgairement appelé *de moelen ten Noeden* situé près du lac de ce village entre les biens de feu Johannes Clercx et de feu Johannes de Ruwen 2° dans un pré situé à proximité du dit moulin, près du lieu dit *Onder den Dam* et contigu au fossé dit *de Langegracht* et à la cour nommée *Thof van Ruysbroek* avec servitude de sortie et d'entrée pour les occupants du *Bloemaertsshof*; 3° dans un autre pré sis au bout du lac et attenant aux biens de l'hôpital de Sainte-Gudule et de feu Antonius le Campsoris, tels que les susdits trois biens avaient jadis été acquis par Johannes de Ruwe, fourreur, de Daniel Strael, fils de feu Gerardus.
- 1437 /41 1437, 23 mai, [Louvain] (L). Deux actes de cette même date, relatifs à la mise en possession de Johannes de Laetwijk, représentant Ludovicus Rike, receveur du duc de Brabant à Louvain agissant au nom du dit duc, de deux étaux et demi dans la halle aux draps de cette ville, pour cause de non paiement du cens dû par Willelmus et Martinus Dingelsce.
- 1437 /42 1437, 1 juin (N). Roprecht, comte de Virneburg, déclare que Peter vander Eycken, receveur général de Brabant, lui a payé au nom du duc une somme de 2000 florins du Rhin, montant de ce que le duc lui devait encore sur le prix du rachat du pays de Limbourg.

-
- 1437 /43 1437, 15 juin, Lierre (N). Sentence interlocutoire rendue par maître Jan Bont, chancelier, et quelques autres membres du Conseil de Brabant, sur un différend mû entre le magistrat de Lierre, d'une part, et les bourgeois forains de Louvain, Bruxelles et Anvers habitant la banlieue de la dite ville de Lierre, d'autre part, au sujet du droit dit *pontghelt* que ceux-ci prétendent ne pas devoir payer.
- 1437 /44 1437, 16 juin (N). Les échevins de La Hulpe certifient que Jan Tserarnts, receveur du duc de Brabant en cette commune, a donné le moulin de La Hulpe en location à Claes vander Trappen pour un terme de six ans à prendre cours le 24 juin prochain au prix de 14 sacs de seigle et de 14 livres de cire par an, prix pour le paiement duquel se sont constitués pleiges pour le dit Claes, le 14 juin précédent, Peter de Buyckere, Jan et Martin Romants, frères par-devant les échevins de Hoeilaart.
- 1437 /45 1437, 21 juin (N). Les magistrats des villes de Bruxelles et d'Anvers font connaître les clauses de la convention conclue entre eux à la suite de corrections infligées en cette dernière ville à des bourgeois de Bruxelles établis dans le margraviat d'Anvers.
- 1437 /46 1437, 26 juin, [Bruxelles] (N). Cédula, signée *B. a la Truye*, munie du cachet de celui-ci attachée aux lettres patentes du duc [Philippe le Bon], datées de Bruxelles, 1er avril 1431, et relatives au paiement de ce qui était dû au comte de Virneburg, portant que ces lettres furent apportées par Pierre du Chesne, commis à la recette générale de Brabant, en la Chambre des Comptes à Bruxelles pour y être cassées et annullées.
- 1437 /47 1437, 26 juin, [Bruxelles] (N). Les bourgmestres, échevins, conseillers et bonnes gens de Bruxelles, reconnaissent avoir reçu de Peter vander Eycken, receveur de Brabant et de l'aide de 300.000 Philippus consentie au duc par les Trois États du pays, la somme de 1167 couronnes de France de 66 *placken* monnaie de Brabant pièce, comme premier acompte sur les 2334 couronnes d'or dus à la ville, du chef de semblable paiement qu'elle a jadis fait à la demande du feu duc Philippe de Brabant, à feu Jan van Schoenvorst, burgrave de Montjoie (Monschau), auquel le dit feu duc était redevable d'une somme plus forte pour frais et dommages soufferts à son service par le dit Jan pendant la guerre de Hainaut contre de duc de Gloucester.
- 1437 /48 1437, 7 juillet (N). Simple mention des lettres de cette date, par lesquelles Henric vanden Tempel donna décharge (*ontlast*) à Raes die Rycke, maïeur de Herent.
- 1437 /49 1437, 14 juillet (L). Les électeurs archevêques Theodericus de

Mayence, Thierrri de Cologne (Köln) et Rabanus de Trèves (Trier) prient Philippe [le Bon] de croire à ce que lui dira de leur part Thilman de Lyns, docteur en décrets et prévôt de Saint-Florin de Coblenz, au diocèse de Trèves (Trier), au sujet du résultat obtenu par la mission qu'ils ont envoyée en Angleterre pour y traiter de la paix à conclure entre lui duc et le monarque anglais.

- 1437 /50 1437, 15 juillet (L). *LECTA LATA ET IN SCRIPTIS PROMULGATA FUIT HEC NOSTRA SENTENTIA ET HUIUSMODI LITTERE DECRETE PER NOS JOHANNEM DE THONARIJS, AUDITOREM SUPRADICTUM BONONIE IN ECCLESIA SANCTI PETRONII SUB ANNO À NATIVITATE DOMINI MILLESIMO QUADRINGENTESIMO TRICESIMO SEPTIMO, INDICIONE QUINTA DECIMA DIE, VERO LUNE QUINTA DECIMA MENSIS JULIJ PONTIFICATUS PREFATI DOMINI NOSTRI EUGENII PAPE QUARTI ANNO SEPTIMO.*
- 1437 /51 1437, 16 juillet (N). Philippe [le Bon] fait savoir que ce même jour Wouter vanden Bisdom, fils de Jan, a relevé de lui en fief *thof te Scoenberge* avec tout ce qui en dépend, et une maison sise à Bruxelles, près du cimetière de Saint-Martin, occupée jadis par feu son père, par-devant le lieutenant tenant les fiefs en Brabant, Henrick Magnus, et les hommes de fief ci-après nommés: Jan van Edingen, amman de Bruxelles, Huybrecht Goewels, Claus Gouy, et plusieurs autres, biens pour lesquels il prêta l'hommage dû et dont il fut investi.
- 1437 /52 1437, 26 juillet, Lille (L). Philippe [le Bon] porte à la connaissance des doyen et chapitre de [Saint-Gommaire à Lierre au diocèse de Cambrai?] que, du chef du droit de collation lui compétant, il a pourvu Johannes Cotereau, clerc, fils de son conseiller et médecin maître Johannes Cotereau, des canonicat et prébende devenus vacants en leur église par le décès de [nom omis], dernier possesseur. Le duc leur ordonne en conséquence de mettre le dit Johannes, ou celui qu'il délèguera à sa place, en possession de ces canonicat et prébende avec toutes les solennités requises.
- 1437 /53 1437, 30 juillet, [Bruxelles] (L). Ermgarde van Rode, fille de feu Egidius et de feu Margareta de Berchem, sa femme, transporte au profit de Henricus van Rode, son frère, le quart 1° de sept journaux d'un marais appelé *Wynbroec*, situé entre Woluwé-Saint-Pierre et Woluwé-Saint-Étienne, près du pont appelé de *Steenbrugghe* entre la Woluwé et la *Wysbeke*, le chemin dit *den Eertwech* et le bien de Johannes *Tservranx*, 2° d'un journal de marais situé à proximité de la partie précédente, entre le lieu dit *de Veeweyde* et le bien de Johannes Loenys; 3° de trois autres journaux de marais sis dans les mêmes parages; 4° d'un pré appelé *Widebroexken*, sis à Woluwé, entre les biens de Leonius vanden Borch, chevalier, à présent du chevalier Johannis vander Meeren de Sterrebeek, et ceux de Johannis de Beckere que tient maintenant Johannis Servranckx

susnommé, biens dévolus à la susdite Ermgarde par décès de Coele van Berchem , *de mandenmakere*, son grand-père maternel.

- 1437 /54** 1437, 1 août, Bruxelles (L). Johannes Danielis, notaire, déclare que Jacobus Artenoys, fils de feu Nicholaus et de feu Katherine Blancpain, a reconnu par-devant lui et en présence de Johannes Panhedel alias vanden Bossche, Johannes de Cock, Johannes Staes et Rolandus Maes, bourgeois de Bruxelles, témoins, qu'une somme de 60 couronnes d'or, provenant de la succession de ses père et mère, lui a été remise par son tuteur Johannes Blancpain, agissant au nom de ses autres tuteurs et parents.
- 1437 /55** 1437, 9 août (N). Sentence rendue par les échevins d'Abeele comme chef de sens de ceux d'Asse en faveur de Jan van Zeebroeck, dans un procès soutenu par lui contre sa nièce Ysabeel van Zeebroeck, assistée de son mari Aerde Bogaert, qui réclamait sa mise en possession de certaine partie de la succession de son père défunt, Daneel, et de feu son oncle Henrick van Zeebroeck.
- 1437 /56** 1437, 21 août (N). Simple mention d'une ordonnance de cette date concernant les privilèges de la ville de Bruxelles, ordonnance qui avait été copiée dans le registre appelé *Statuytboeck*.
- 1437 /57** 1437, 27 août, Bruxelles (N). Philippe [le Bon], désirant préserver d'une ruine totale l'abbaye Val-Dieu, dont, pour certaines causes, l'abbé Lambrecht Schaefdriesch avait été remplacé par Wynant vanden Waude, lequel Lambrecht, se prétendant innocent des faits lui reprochés avait ajourné son compétiteur devant le concile de Bâle (Basel), ordonne à Reyner vanden Berg, chevalier, seigneur de Meerssen, son conseiller et chambellan et drossard du pays de Dalhem et à Paul vanden Biessen, receveur de Maastricht, de saisir tous les biens de la dite abbaye et d'en confier l'administration à un homme probe et capable, en attendant que les susdits Lambrecht et Wynant se soient expliqués de leurs différends par-devant le Conseil de Brabant et que le dit Conseil se soit définitivement prononcé sur cette affaire.
- 1437 /58** 1437, 28 août, Nivelles (L). Hubertus de Porta, prêtre du diocèse de Liège et notaire impérial, déclare que, par-devant lui et en présence de Johannes de Porta, prêtre et curé de Notre-Dame de Gotalle à Nivelles, et Alardus le Chat, laïc, témoins, procuration a été donnée à Matthias de Willonbrouch, chapelain et receveur de l'église Sainte-Gertrude de Nivelles, par ses confrères, pour les représenter au Conseil de Brabant à Bruxelles et y défendre leur cause dans un différend existant entre eux et les maieur et échevins de la ville de Nivelles.
- 1437 /59** 1437, 31 août, Bruxelles (F). Philippe [le Bon] fait connaître la

sentence rendue ce jour-là par le chancelier Jehan Bont et les gens du Conseil de Brabant, demandeurs d'une part, et ceux du chapitre de Sainte-Gertrude de Nivelles, défendeurs, d'autre part, au sujet de leurs droits respectifs en la seigneurie de Tubize en raison de la capture par les dits du chapitre d'un nommé Jehan Jaquet et de *Hennün*, son fils. Cette sentence, dans laquelle mention est faite d'un arbitrage qui avait été prononcé sur les mêmes contestations du temps du duc Anthoine de Brabant par Jehan, seigneur de Dongelberg, chevalier, et Jehan, seigneur de la Neuverue, écuyer, fut rendu en faveur du chapitre de Sainte-Gertrude de Nivelles.

- 1437 /60** 1437, 31 août (F). Substance des lettres de cette date, par lesquelles le duc [Philippe le Bon] assigna sur la recette générale de Brabant, ou sur celle de Maastricht, la pension de 100 francs par an dont maître Thielman, de Lintz, docteur en décrets et prévôt de Saint-Florin de Coblenz-sur-Rhin, jouissait sur la recette générale de toutes les finances.
- 1437 /61** 1437, 9 septembre, Bruxelles (F). Philippe [le Bon], à la requête de Jaques de Villers et de Jehan d'Occorsquin, chevaliers, ses conseillers et chambellans, consent au don de la terre, ville, château et seigneurie de Kruibeke, avec toutes ses appartenances et appendances, à Anthoine de Villers, son écuyer tranchant, fils du susdit Jaques, et à Phelippe Accors, fille de Jehan prénommé et de Barbe, sa femme, à l'occasion de leur prochain mariage, sous les conditions spécifiées dans les présentes lettres patentes, et notamment sous réserve du droit de rachat pour lui et les ducs ses successeurs au prix de 4000 francs une fois.
- 1437 /62** 1437, 22 septembre, Bruxelles (N). Sentence rendue au Conseil de Brabant sur les différends existants entre Lambrecht Schaeftdriesch se prétendant abbé de Val-Dieu, d'une part, et Wynant vanden Wouw, se disant aussi abbé de cette même abbaye et les religieux de celle-ci, d'autre part, - procès porté en cour de Rome et lors encore y pendant - portant qu'en attendant le prononcé du jugement en la dite cour, les biens de l'abbaye seront administrés de la manière par eux spécifiée par telle personne que commettra le duc de Brabant.
- 1437 /63** 1437, 22 septembre, Bruxelles (N). Philippe [le Bon], en reproduisant la sentence rendue ce même jour au Conseil de Brabant en cause de Lambrecht Schaeftdriesch, se disant abbé de Val-Dieu, d'une part, et Wynant vanden Wouw, se prétendant aussi abbé de cette abbaye, et les religieux de celle-ci, d'autre part, cause portée devant la cour de Rome et y pendant encore, commet Jan van Gulpen, pour gérer les biens de la dite abbaye de Val-Dieu selon les instructions contenues dans la sentence en question [voyez l'analyse précédente] jusqu'au prononcé du jugement en

cour de Rome.

- 1437 /64** 1437, 29 septembre, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] détermine les conditions sous lesquelles il permet aux frères Herman et Geryt Pael, à Jan Bernage, et à leurs associés de se livrer pendant 15 ans à la recherche du minerai de plomb, de calamine, de couperose et d'étain au Blaasberg et autres montagnes au pays de Limbourg.
- 1437 /65** 1437, 29 septembre (N). Les échevins d'Uccle, chef de sens d'Asse, prescrivent par jugement de quelle manière devront être faites les lettres d'adduction dont il est question dans la sentence du 9 août [voir plus haut].
- 1437 /66** 1437, 30 septembre, Bruxelles (N). Philippe [le Bon], en récompense des services que Willem van Rode, écoutète de Turnhout, et ses compagnons d'armes lui ont rendus tant en Bourgogne qu'ailleurs, confirme au dit Guillaume la jouissance de l'office de lieutenant-châtelain de Turnhout avec tous les avantages et bénéfices y appartenant et stipule que s'il lui plaisait gratifier de cet office quelqu'un d'autre, le nouveau bénéficiaire serait tenu de payer au dit Willem un dédommagement de 200 florins une fois avant d'en prendre possession.
- 1437 /67** 1437, 2 octobre (N). Willem van Rode, écoutète de Turnhout, en reproduisant intégralement les lettres patentes datées de Bruxelles, 30 septembre 1437 [voyez l'analyse précédente] par lesquelles le duc [Philippe le Bon] le maintient comme lieutenant châtelain de Turnhout aux conditions et pour les considérations y spécifiées, déclare donner au duc pleine quittance pour tout ce qu'il lui doit jusqu'à ce jour.
- 1437 /68** 1437, 2 octobre (N). Herman Pael, tant en son nom qu'au nom de Gerijt Pael, de Jan Bernage et des compagnons qu'ils s'adjoindront, promet d'accomplir ponctuellement les conditions sous lesquelles le duc les a autorisés à se livrer pendant 15 ans à la recherche de plomb, de calamine, de couperose et d'étain sur le Blaasberg et autres montagnes au pays de Limbourg, par lettres d'octroi datées de Bruxelles, 29 septembre 1437 [voir plus haut] dont il reproduit le texte intégral.
- 1437 /69** 1437, 7 octobre, Bruxelles Philippe [le Bon], à la requête des marchands de la Hanse teutonique, qui se plaignaient de ne pouvoir résider plus longtemps à Bruges et dans les autres villes de Flandre à cause des troubles qui s'y produisent continuellement, et cela nonobstant les beaux privilèges dont ils y jouissaient continuellement, les autorise à se fixer au pays de Brabant, de Hollande (Holland) et de Zélande (Zeeland), et notamment en la ville d'Anvers, leur octroie à cette occasion les privilèges spécifiés

dans les présentes lettres patentes.

- 1437 /70** 1437, 11 octobre, Bruxelles (N). Philippe [le Bon], à la requête des religieux de Groenendaal dans la forêt de Soignes, dont le couvent venait d'être détruit de fond en comble par suite d'un incendie, leur permet de supprimer le chemin passant devant leur couvent et d'en créer un autre en les autorisant à prendre dans la dite forêt, sous le contrôle du receveur général ou du woudmaître de Brabant, le bois nécessaire à sa construction et à son entretien.
- 1437 /71** 1437, 12 octobre (F). Mention des lettres de cette date par lesquelles le duc [Philippe le Bon] retint comme sergent et garde de la garenne de son hôtel à Bruxelles Jehan Bourdon, aux gages de 28 livres monnaie de Brabant par an.
- 1437 /72** 1437, 13 octobre, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] délègue le seigneur de Charny, conseiller et chambellan, Jehan, fils de Nassau, drossard de Brabant, le seigneur de Rotselaar et le damoiseau de Boutersem, conseillers et chambellans, maîtres Jehan Taran, Philips de Nanterre, Gossuin le Sauvaige, Jehan de Gand, Robert Dole, Gossuin vander Ryst, Gerard Vyon, Gilles vander Woestijne, conseillers, Jehan Pot et George le Bul, secrétaires, pour procéder à une enquête sur l'état des domaines, etc., aux duchés de Brabant et de Limbourg depuis sa Joyeuse Entrée, ainsi que sur la manière dont les justiciers, receveurs et autres officiers de ces pays se sont acquittés de leurs charges respectives.
- 1437 /73** 1437, 14 octobre (N). Jan Bont, chancelier de Brabant, déclare nommer Willem van Proistinck, habitant du pays de Münster, en qualité de ruward des seigneuries de *Brunen* et de *Dingeden*, seigneuries dont l'évêque de Münster et Adolphe, duc de Clèves et comte de La Mark se disputaient la possession: nomination faite par le dit Jan Bont en vertu d'une clause de la sentence rendue à Bruxelles, le 15 avril 1437, par Philippe [le Bon] dans le conflit armé lors existant entre l'évêque de Münster précité et Aernt, duc de Gueldre (Gelre) et de Juliers (Jülich), d'une part, et les ducs de Clèves et de Bourgogne prénommés d'autre part. Aux termes de cette clause, reproduite dans les présentes lettres de commission, la nomination de ce ruward était à faire par le susdit chancelier dans le cas où, avant le 15 juin 1437, l'évêque de Münster et le duc de Clèves ne parviendraient pas à se mettre d'accord sur le choix d'une personne capable d'exercer cette charge en attendant que le différend fût tranché avant le 15 avril 1438 par les quatre arbitres ci-après nommés: Jan Dicbier, comte de Megen, maître Gillis vander Woestinen, maître Peter van Renisse, conseillers du duc de Bourgogne et Adriane vander Ee, son secrétaire et garde des chartes de Brabant.

-
- 1437 /74 1437, 17 octobre (N). Alijt vanden Heetvelde, veuve de Willem van Assche, reconnaît avoir reçu du receveur de Bruxelles, Jan Coels, une somme de 50 *peters* d'or pour prix de rachat d'une rente féodale de 10 livres parisis par an qu'elle tenait sur la recette de Brabant, avec obligation de consacrer cette somme à l'acquisition de biens d'un revenu annuel semblable à tenir en fief du duc de Brabant.
- 1437 /75 1437, 20 octobre (N). Johan van Huessen fait savoir que c'est à son insu et à son grand regret qu'on l'a déclaré ennemi du duc et du pays de Brabant auxquels il atteste solennellement n'avoir causé aucun dommage. Il demande en conséquence que des lettres de paix lui soient envoyées pour sa tranquillité.
- 1437 /76 [14]37, 24 octobre (N). La ville de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch) à Jan Bont, chancelier de Brabant. A la demande de Henrick van Weerchuyzen, il a été procédé à l'examen du registre dans lequel sont inscrits les noms de tous ceux qui se sont déclarés ennemis du duc et du pays de Brabant, et le nom de Jan van Huessen ne s'y trouve pas mentionné.
- 1437 /77 [14]37, avant le 13 novembre (N). Jan Eelman, fils d'Art, et Arnold Eelman, le jeune, se déclarent ennemis du duc et du pays de Brabant, hormis de la ville de Louvain, parce que, malgré toutes leurs démarches, ils ne parviennent pas à se faire payer ce qui leur est dû du temps du feu duc Philippe.
- 1437 /78 1437, 15 novembre (N). Les échevins d'Uccle, comme chef de sens de ceux d'Asse, rendent une sentence dans un procès pendant entre Ysabeele van Zeebroeck et Aerde Bogaert, son mari, d'une part, et Jan van Zeebroeck (oncle de la dite Ysabeele), d'autre part: sentence aux termes de laquelle ce dernier fut contraint de produire devant les dits échevins le compte des revenus des biens en litige depuis la date où ceux-ci étaient échus en partage à Ysabeele prénommée.
- 1437 /79 1437, 16 novembre (N). Jan vander Rivieren, tonnelier du duc de Brabant à Bruxelles, fait connaître à la décharge de Jan Coels, receveur du duc à Bruxelles, les quantités de vin et de *verjuys*, provenant du vignoble du duc en cette ville, qui lui ont été livrées depuis la Noël 1433 à la Noël 1436.
- 1437 /80 1437, 16 novembre (F). Simple mention des lettres de cette date par lesquelles Herman Cleynal obtint à vie du duc [Philippe le Bon] la sergenterie d'Eersel dont il conserva la jouissance jusqu'en l'an 1453.
- 1437 /81 1437, 23 novembre, Bruxelles (N). Appointment conclu par le

chancelier et les gens du Conseil de Brabant ainsi que les maîtres de la Chambre des Comptes à Bruxelles avec Jan, seigneur de Bergen op Zoom, et son frère, le seigneur de Grimbergen, au sujet du rachat par le duc [de Brabant, Philippe le Bon] des rentes d'Outre-Senne (Overzenne) dont jouissaient les dits deux frères.

1437 /82 1437, 1 décembre (N). Philippe [le Bon] déclare avoir vendu à Jan, bâtard de Borssele, fils de Florens van Borssele, seigneur du lieu de ce nom et de Souburg, qui en a versé le prix d'achat aux mains de Godesente Ooms, receveur de Hollande (Holland), la moitié de 953 mesures et demie et 107 verges de poldres avec tout ce qui y appartient (*ambacht ende ambachte gevolch*) moulins, droit de mouture et de pêcheurie, etc., pour la tenir en fief de lui et de ses successeurs au comtés de Hollande (Holland) et de Zélande (Zeeland), part échue au duc par le décès de *Witten Jan Jan Hubeverexsonssone*, et dont l'entièreté du dit bien, tenu en partie par *Adryaen Jan Jan Doedin Jan Jan Hubevercxzoenskinderen* s'étendait sur trois paroisses, à savoir Kercvierne, Nieuwerkerken et *Duwendyck*.

1437 /83 Sans date [après 1437] (N). Copie intitulée *Dits trecht van Uccle*. Cette copie doit dater de l'an 1437 ou être postérieure à cette date, puisqu'elle contient six extraits d'un *hootvonnisse gegeven tussen Yzabeelen van Zeebroeck, Aerden Bogaert heuren man, in deen zyde, ende Janne van Zeebroeck, in dander zyde*, sentence du chef de sens [Uccle] rendue en l'an 1437 (*Dit was gedaen anno XIIIlc XXXVII*).

-
- 1438
1438 /1 1438, 8 janvier (N). Philippe [le Bon] fait savoir que c'est avec son consentement et avec toutes les formalités de droit requises que Marie van Velpe, assistée de Jean Nouwens, son mari et mambour, et Jean van Nederhem ont transporté la part de Héléchine qu'ils tiennent de lui en fief, au profit de l'abbaye de Héléchine, représentée par Henri de Montenaken, l'abbé, et le mambour à lui livré, Jean de Montenaken, son frère, qui en furent investis au nom de l'abbaye et en prêtèrent l'hommage dû, transport qui fut approuvé et ratifié par Joerys et Henri van Velpen, frères, tant pour eux-mêmes que pour leurs hoirs et héritiers, et passé par-devant le conseiller et lieutenant des fiefs en Brabant, Henri Magnus, et les hommes de fief ci-après nommés: Guillaume, burgrave de Montenaken, seigneur de Grazen et de Wilderen, conseiller, Thomas *Haenkenshoet*, Jean *Tserants*, fils de Sohier, Hubert *Goebele*, et plusieurs autres.
- 1438 /2 1438, 8 janvier (N). Jan Pieters Vroedenzone, Pieter Claes Moerszone, Christiaen Janszone, Ector Janszone, Boudyn Mathyszone, Jan Boudynszone et Cornelis Claiszone, échevins de Westkerke sous Borssele, font savoir que Rasse Oellaertszone, a reconnu par-devant eux avoir vendu à Florys, seigneur de Borssele et de Souburg une mesure de terre dont il lui garantit la possession aux conditions entre eux convenues.
- 1438 /3 [14]38, 10 janvier, Arras (F). Mention des lettres de cette date, par lesquelles le duc [Philippe le Bon] fit don à maître Ambrosius van Dynter, pour en jouir sa vie durant, du droit de faire faucher à son profit la bruyère croissant au bois de Grotenhout-lez-Turnhout, dont avait joui jusqu'à son décès Henri de Ranst par don de la duchesse Jeanne de Brabant.
- 1438 /4 1438, 12 janvier, Arras (F). Philippe suspend, jusqu'à nouvel ordre, le paiement des pensions viagères et volontaires assignées sur les recettes générales et particulières des duchés de Brabant et de Limbourg et des pays d'Outre-Meuse au profit d'institutions ou de personnes de ses autres pays et seigneuries, sauf de rares exceptions en faveur notamment de Simone, la nourrice du comte de Charolais, et des nourrices de ses fils défunts Anthoine et Josse.
- 1438 /5 Sans date [1438], le 13 janvier (N). A la requête de l'abbé de Villers, le maieur de Genappe est invité à Bruxelles le 3 février prochain pour s'y expliquer le lendemain sur les raisons pour lesquelles il a opéré une saisie chez le curé de Fleurus.
- 1438 /6 [14]38, 13 janvier (N). Le receveur de Pitzembourg est ajourné à Bruxelles le 22 janvier au soir à fin d'y répondre le lendemain aux

demandes lui transmises par Pierre van Ghent, requérant.

- 1438 /7 [14]38, 13 janvier (N). L'amman d'Anvers ajourné à Bruxelles pour le 22 janvier au soir, afin d'y répondre le lendemain aux plaintes formulées contre lui par le porte-verge (*roededrager*) du dit Anvers.
- 1438 /8 [14]38, 13 janvier (N). A la requête des abbé et religieux d'Averbode, il est ordonné au receveur d'Anvers de leur payer certains cens ou de venir s'expliquer devant la Chambre sur les motifs de son refus.
- 1438 /9 [14]38, 14 janvier (N). A la requête des abbé et religieux d'Averbode, il est ordonné par écrit à l'écoutète du Peelland d'ajourner en justice par-devant la Chambre, pour le 4 février suivant au soir Dyrcken den Vroede de Someren.
- 1438 /10 Sans date [1438, le 14 janvier?] (N). A la requête du receveur de Jodoigne, les bailli et magistrats de ce lieu et aussi Jan Boele sont ajournés à Bruxelles pour le 4 février au soir suivant à la fin de répondre en justice aux plaintes formulées par lui contre eux.
- 1438 /11 Sans date [1438, le 15 janvier?] (N). Jan van Winxele est ajourné à Bruxelles pour le 6 février suivant au cas où il ne pourrait y comparoir le 23 janvier.
- 1438 /12 Sans date [1438, le 22 janvier?] (N). La ville de Jodoigne est invitée à envoyer ses députés à Bruxelles le 12 février suivant, pour faire procéder le lendemain à l'audition des témoins qu'elle a à produire dans l'affaire de l'hôpital de ce lieu.
- 1438 /13 1438, 27 janvier (N). Florys Janszone déclare avoir vendu à Florys, seigneur de Borssele et de Souburg, quatre mesures de terre sises à Westkerke, vente faite du consentement de ses frères Adriaen et Ector Janszone, et dont l'acte fut scellé par les trois frères prénommés et, à leur demande, par les échevins de Westkerke.
- 1438 /14 Sans date [1438, le 28 janvier] (N). Bartholomeus Tseraert et ceux de Rosières ajournés à Louvain pour le 18 février suivant, à l'effet d'entendre le lendemain le prononcé du jugement touchant le différend existant entre eux, d'une part, et ceux de Bierges, d'autre part.
- 1438 /15 [14]38, 2 février (N). Simple mention portant que ce jour-là par-devant le chancelier et les conseillers de Brabant, Mathys vander Roeren constitua pour ses procureurs en la cause pendante entre lui et la ville de Léau, Heilwige, sa femme, et Wouter van Orshagen.

-
- 1438 /16 1438, 6 février (F). Simple mention des lettres de cette date par lesquelles le duc [Philippe le Bon] permit à Henry Mussche, de Turnhout, d'envoyer à la pâture dans la forêt de Soignes trois vaches et trois génisses (*gnichsou vuides bestes*).
- 1438 /17 [14]38, 7 février, Bruxelles (N). Puniton infligée à deux ouvriers de la monnaie, Rolaff Musch et Jacob van Bruechem.
- 1438 /18 [14]38, 7 février (N). Jour fixé au comte de Saint-Pol, comme seigneur d'Enghien, et Engelbrecht van Edingen, d'une part, et au prévôt de Nivelles, d'autre part, pour entendre le prononcé du jugement des différends existants entre eux, le jour fixé était le lundi après *Quasimodo* [21 avril], qui fut reporté au dimanche après *Sacramenti* [15 juin].
- 1438 /19 1438, 10 février P[ierre] van Meerbeke, maître de la Chambre des Comptes de Brabant, délivre un vidimus sur papier de la charte du 20 janvier 1295 n. st., analysée sous le n° 154.
- 1438 /20 1438, 11 février (N). La seigneurie de Melin et les autres biens que Baudouin van Fontaynes possède en Brabant sont appliqués à perpétuité aux domaines de Brabant en vertu d'une sentence rendue par le chancelier et les conseillers de ce pays résidant en la Chambre des Comptes à Bruxelles.
- 1438 /21 1428 [sic, lisez 1438], 19 février (N). Sentence rendue en faveur des habitants de Bierges, joint à eux Bertholomeus Tseraerts, leur seigneur, contre ceux de Rosières, qui furent condamnés aux frais du procès.
- 1438 /22 1438, 21 février (N). Philippe [le Bon] fait savoir que ce même jour, Henrick van Ranst, fils mineur de feu Henrick, assisté de son oncle et mambour, Jan van Ranst, le vieux, a relevé de lui par échéance de son dit feu père et sous réserve du droit d'usufruit compétant à sa mère Lysbette van Meerhem, les six fiefs suivants dont il fut investi et prêta l'hommage dû: 1° une habitation appelée *Van dair achter* sise à Vilvorde; 2° la maison de Kessel; 3° le droit de justice audit Kessel; 4° un bien sis sous Dommelen et Valkenswaard; 5° une ferme ayant été occupée naguère par Diederick Broekmans, 6° une ferme à Hoogeloon (Loen) que tinrent jadis feus Jan et Willem van Sidewinden. Ce que dessus se passa par-devant le lieutenant des fiefs de Brabant, Henrick Magnus, et les hommes de fief ci-après nommés: Henrick van Wailham, chevalier, Daneel van Ranst, Jan van Edingen, amman de Bruxelles, Wouter Pipenpoy, Clause Gouy, Hubrecht Goebels, etc.
- 1438 /23 [1438], le 26 février (N). Le maïeur de Tirlemont, Aernde van Pede,

cité à Bruxelles pour le 19 mars suivant, à l'effet de répondre le lendemain à la plainte formulée contre lui par le maître de Chantraine.

- 1438 /24 1438, 1 mars (N). Willem van Hukellem, abbé de Saint-Paul d'Utrecht, fait connaître les conditions auxquelles il a donné en fief mouvant de son abbaye à Florens, seigneur de Borssele et de Souburg, la moitié de la huitième partie de la dîme perçue à Koudekerke et sur sept quartiers de terre sis à proximité tel que ce fief avait été précédemment tenu par Raze vander Maelstede. Interviennent à ce que dessus, Aernt van Amersoyen, Hughen van Dorschen et plusieurs autres vassaux de la dite abbaye.
- 1438 /25 1438, 5 mars (N). Le maïeur et échevins de *Smeyersberghe* font savoir que Wouter Tsollen et Gheertruyt, sa femme, ont transporté par-devant eux au profit de Henderick Cricsteen, prêtre, divers biens, dont le dit Henderick leur a reporté l'usufruit leur vie durant.
- 1438 /26 [1438], 11 mars (N). Note touchant un procès pendant devant le Conseil de Brabant entre [prénom omis] de Beyer et la gilde de Lierre.
- 1438 /27 1438, 12 mars, Arras (?) Philippe [le Bon] accorde des lettres de surséance au receveur général de Brabant, le conseiller Pierre du Chesne, pour toutes obligations souscrites par lui à son service au profit de Guillaume Sanguin, de Thomas Orlant, et d'autres créanciers de lui duc.
- 1438 /28 1438, 12 mars (N). Mise en liberté provisionnelle pendant 15 jours de Wouter vanden Hove, poursuivi pour avoir construit un moulin à cheval au village de Beersse, etc.
- 1438 /29 [1438?], 19 mars (N). Note touchant le procès pendant par-devant le Conseil de Brabant entre les habitants de Rosières, joint à eux Barthelémi Tserards, contre ceux de Bierges.
- 1438 /30 [1438?], 20 mars Touchant le procès pendant par-devant le Conseil de Brabant entre le maïeur de Tirlemont, Aert van Pede, contre le maître de la commanderie de Chantraine.
- 1438 /31 1438, 21 mars E. De Dynter délivre un vidimus de la charte donnée par le duc Philippe à Louvain, le 6 juillet 1430, et dont nous avons fait connaître la substance sous le n° 1430/73.
- 1438 /32 1438, 26 mars Note concernant le procès pendant devant le Conseil de Brabant entre l'amman de Bruxelles contre Wouter vanden Hove au sujet d'un moulin à cheval établi à Beerse.

-
- 1438 /33 [1438?], 26 mars (N). Touchant le procès pendant devant le Conseil de Brabant entre la gilde de Lierre et un nommé Beyer.
- 1438 /34 Sans date [avant le 28 mars 1438] (N). Sentence rendue en faveur du recteur de la chapellenie de *Sinte Woutruyden* en l'église paroissiale de Herentals, maître Peter vander Heyden, demandeur contre Claese ofte Colen van Poederlee, défendeur, touchant le paiement d'une rente que réclamait le demandeur en qualité que dessus.
- 1438 /35 [14]38, 28 mars, Rozendaal (N). Lettre du fils du duc de Clèves à Johan Bont, chancelier de Brabant. Pour ce qui concerne le différend existant au sujet de Gemp entre lui et le duc, son père, il enverra en temps utile les preuves qu'il a rassemblées par lui pour étayer sa thèse à Johan Dickbier, comte de Megen, et à maître Gelis vander *Wuestynen*, Peter van Reness et Adriaen vander Ee, qui ont été chargés d'arbitrer ce différend par sentence rendue le 15 avril 1437 par le duc de Bourgogne [Philippe le Bon].
- 1438 /36 1438, 28 mars (N). Sentence prononcée contre Wouter vanden Hove qui, sans y avoir été autorisé, s'était permis d'établir un moulin à cheval (*rosmoelen*) à Beerse, au détriment de Lysbethen vanden Wijngaerde, tenant en fief du duc le droit de moudre au dit Beerse.
- 1438 /37 1438, 28 mars (N). A la requête de maître Peter vander Heyden, l'écoute de Herentals est par ordre écrit chargé de faire payer par Colen van Poederlé au dit maître Peter les frais du procès qu'il y eut entre eux.
- 1438 /38 Sans date [1438, vers le 31 mars] (N). Ordre au bailli du Roman Pays de Brabant d'ajourner le maieur de Nivelles à Bruxelles pour le lundi après les Pâques closes.
- 1438 /39 Sans date [1438, le 31 mars?] (N). Le damoiseau de Diest doit payer à Willem vander Hofstad une somme de 11 livres dix deniers gros ou, en cas de refus, en faire connaître les raisons au Conseil de Brabant le 22 avril [1438].
- 1438 /40 [1438], 1 avril, Vienne (L). Albert, roi de Hongrie, etc., écrit au duc de Bourgogne Philippe [le Bon] touchant les négociations entamées par celui-ci avec Élisabeth de Görlitz, duchesse de Bavière, au sujet de l'acquisition des droits de celle-ci sur la terre de Luxembourg, terre échue à lui Albertus par le décès de l'empereur Sigismond.
- 1438 /41 [1438, vers le 2 avril] (N). L'abbé de Parc, ou quelqu'un de sa part, devra se rendre à Bruxelles le 23 avril au soir, pour y répondre le lendemain à la duplique de l'inspecteur des moulins (*des*

moelenslegers).

- 1438 /42 1438, 6 avril, Bruxelles (N). Taxation des frais du procès entre Colen van Poederlé et maître Peter vander Heiden, que le dit Nicolas devra payer à celui-ci avant le 1er mai suivant.
- 1438 /43 1438, 17 avril (L+F) Petrus Porter, orfèvre natif de Paris et demeurant à Dijon, déclare avoir ce même jour, par-devant le magistrat de Termonde, donné procuration à Henry le Keysere, pour en son nom prendre possession et gérer les biens à lui échus par le décès d'Elisabet Zuerincx, sa cousine, jadis femme de feu Jehan Rijm.
- 1438 /44 1438, 28 avril (N). A la requête de Raes de Rike, receveur de Herent, remplaçant Lodewyck de Rike, receveur de la ville de Louvain, les échevins de Herent procèdent à la saisie au profit du dit duc, pour cause de non-paiement du cens, d'un bonnier de terre et bois que la veuve de Geerds Gruyters possédait près de Rozenberg au dit Herent.
- 1438 /45 [1438, avril], Arras (L). Philippe [le Bon] répond aux lettres d'Albert, roi de Bohême, etc., datées de Vienne, 1er avril 1438, et relatives aux négociations entamées entre lui et Élisabeth de Görlitz touchant le duché de Luxembourg.
- 1438 /46 [1438], avril, Arras (L). Philippe [le Bon] congratule Albertus [II] de son succès aux royaumes de Hongrie et de Bohême et de son élection comme empereur des Romains, etc.
- 1438 /47 1438, 1er mai (N). Ce jour-là, Aert van Pede devra répondre devant le Conseil de Brabant à la réplique du maître de Chantraine.
- 1438 /48 1438, 3 mai, Nivelles (F). L'abbesse et dame de Nivelles, Chrétienne de Franckenberghe, fait savoir que Marie de Leurament dite *Charbon* et Barthelémi Scallifres dit *de Holeir*, son mari, ont repris d'elle à hommage le pâturage [de Livraimont] gisant dans la paroisse d'Ohain près de Fichermont (*Fackarmont*), entre les biens de Henri Haye, le château de Fichermont, la *Scauce* et le chemin allant de Chenois à Aywiers, fief échu à la susdite Marie par décès de Hannelotte de Meerbeke, fille de Jehan et de Marie de Livraimont dite *Charbon*, soeur aînée de Marie précitée, et qui avait tenu jadis Godefroid de Livraimont, qu'après avoir relevé le dit fief, les conjoints prénommés le transportèrent à Pierre de Meerbeke, maître de la Chambre des Comptes à Bruxelles, et que ce dernier en fut investi et lui en prêta l'hommage dû.
- 1438 /49 Sans date [vers le 7 mai 1438] (N). A la requête du gouverneur d'Aywières ordre est donné au bailli du Roman Pays de Brabant de

convoquer Costen van Aa et sa femme à Bruxelles pour le 27 mai suivant, à l'effet de répondre le lendemain à la demande du requérant à eux transmise.

- 1438 /50** 1438, 9 mai (N). Saisie au profit du duc pour cause de non-paiement de cens et de fermage d'un demi-journal de terre situé au village de Winksele, sur le *Cortenbosch* entre les biens de Vrancx Witten et d'Aerts vander Bueken. Cette saisie fut effectuée par les échevins de Winksele sur plainte formulée par Raes die Rike, receveur de Herent, agissant en qualité de lieutenant du receveur du duc de la ville de Louvain, Lodewijck de Rike. Les évincés furent Heynricke van Rode et Maghtelden, sa femme, Margriete Hobosch, etc.
- 1438 /51** 1438, 14 mai, Bruxelles (L). Les doyen et chapitre de Sainte-Gudule à Bruxelles et le magistrat de cette ville délivrent un vidimus de la charte du 27 novembre 1270, analysée sous le n° 81.
- 1438 /52** 1438, 14 mai, Bruxelles (L+F) Les doyen et chapitre de Sainte-Gudule à Bruxelles et les bourgmestres et conseillers de la ville de Bruxelles délivrent un vidimus de la charte datée de Halen, 29 avril 1339 [voyez l'analyse n° 536] relative au transport de l'avouerie de Liège par le comte de Loos au profit du duc Jean III de Brabant.
- 1438 /53** 143[8], 14 mai, Bruxelles (L+F) Les doyen et chapitre de Sainte-Gudule à Bruxelles et les bourgmestres, échevins et conseillers de la ville de Bruxelles délivrent un vidimus des pleins pouvoirs donnés à deux procureurs par le comte de Loos pour se déshériter en son nom de l'avouerie de Liège au profit du duc Jean III de Brabant. La dite procuration du comte de Loos, datée de Halen 30 avril 1339, est analysée sous le n° 537.
- 1438 /54** [14]38, 26 mai, Bruxelles (N). Cédule touchant le procès pendant devant le Conseil de Brabant entre Wernier van Longchamp et Clase vanden Werve.
- 1438 /55** [14]38, 27 mai (N). Cédule touchant le paiement des frais de l'enquête faite à Jodoigne touchant l'affaire de l'hôpital, etc., par le bailli du Roman Pays de Brabant, Bauduwijn de Glymes, accompagné d'un serviteur, et par Johan vanden Ede, frais que la ville de Jodoigne prenait à sa charge en ce qui concernait le bailli et son serviteur et leurs chevaux.
- 1438 /56** 1438, 29 mai, Douai (F). Philippe [le Bon] fait don à son écuyer tranchant Loy de Blaesvelt dit *de Masmynes*, en récompense de ses services et à l'occasion de son prochain mariage avec Marie, fille de Jehan du Molin, écuyer, pour en prendre possession seulement après le décès du maître fauconnier Loys Salart, écuyer, à qui la

jouissance en a été octroyée sa vie durant, de la terre et seigneurie de Gestel avec les maisons, cens, rentes, revenus, bois, moères, dîmes, hommages, eaux, moulins, garennes, justice haute moyenne et basse, et tout ce qui en dépend, aux conditions spécifiées dans les présentes lettres, et notamment sous réserve du droit de rachat au prix de 2000 écus Philippus pour lui et ses successeurs à partir du décès du dernier des susdits futurs conjoints.

- 1438 /57** [14]38, 10 juin (N). Cédule touchant un différend entre Cornelis van Aa et sa femme.
- 1438 /58** 1438, 11 juin (N). Accord conclu entre les bourgmestres, échevins et conseillers de la ville d'Anvers, d'une part, et les communemaîtres, échevins et conseillers de la ville de Malines, d'autre part, en vertu duquel sont annulées toutes corrections, etc. prononcées par ceux d'Anvers contre les bourgeois de Malines et par ceux de Malines contre les bourgeois d'Anvers, à l'occasion de certain différend existant entre les deux villes.
- 1438 /59** 1438, 16 juin, Bruxelles (N). Sentence rendue par les hommes de fief du duché de Brabant ci-après nommés, sur le différend existant entre le duc [Philippe le Bon], d'une part, et Philips van Glimes et Jan van Glimes, d'autre part, au sujet d'une rente féodale de 15 livres de gros que les dits de Glimes tenaient en fief du duc à charge de ses revenus d'Outre-Senne (Overzenne) à Asse et dans les environs de cette localité. Suivent les noms des hommes de fief de Brabant qui rendirent cette sentence.
- 1438 /60** [14]38, 17 juin, Bruxelles (F). Touchant les différends existants entre le comte de Saint-Pol, comme seigneur d'Enghien et Engelbert d'Enghien, demandeurs d'une part, et maître Jacques Vide, prévôt de Sainte-Gertrude à Nivelles, défendeur, d'autre part, au sujet de la vente par-devant le maieur et courtilliers du dit prévôt d'une pièce de terre sise à Samme par Jehan Blondail au bâtard *d'Oosekerke*, ainsi que du droit d'exercer la haute, moyenne et basse justice audit Samme La sentence rendue ce jour-là au Conseil de Brabant fut favorable au susdit prévôt en ce qui concernait la première question. Quant à la seconde, relative à l'exercice du droit de justice à Samme, elle fut remise au 1er octobre suivant. Une note marginale, rédigée en néerlandais et datée du 24 septembre [14]38 porte que cette même affaire fut encore remise à la Noël de cette année.
- 1438 /61** 1438, 22 juin (N). Dirck Boudinszone van Zwieten, reconnaît avoir vendu à Claes Willemszone, l'atterrissement (*utgorsse*) appelé *den Ommeloopsitué* au pays de Zélande (Zeeland) et attenant au Duiveland et au Sirjansland, tel qu'il l'a reçu en don du duc de

Bourgogne et dont il a remis au susdit Claes toutes les lettres y relatives qu'il en possède.

- 1438 /62** 1438, 28 juin, [Bruxelles] (L). Henricus Crupelant et
- 1438 /63** 1438, 30 juin (F). Substance des lettres de cette date par lesquelles Philippe [le Bon] octroya à Adam van Eelen, pour l'exercer sa vie durant, l'office de porte-verge à Maastricht que se partageaient par moitié le duc et l'évêque de Liège.
- 1438 /64** [1438?], 5 juillet (N). Requête avec pièce jointe des frères et amis de Willem de Brouwer, communiquées ce jour-là à l'écouterie de Zandhoven pour y répondre par-devant le Conseil de Brabant le 13 juillet suivant.
- 1438 /65** Sans date [1438, le 6 juillet?] (N). La ville d'Anvers invitée à envoyer ses procureurs à Bruxelles le 12 juillet au soir, pour y répondre le lendemain devant le Conseil de Brabant aux points et articles soumis à la dite ville par Johan Persoens.
- 1438 /66** Sans date [1438, le 6 juillet?] (N). Les doyen et anciens de la gilde de Lierre ajournés à Bruxelles pour le 13 juillet par l'écouterie de cette ville, à l'effet d'y procéder à la conclusion du procès pendant entre eux et de Beyer par-devant le Conseil de Brabant.
- 1438 /67** Sans date [1438, le 7 juillet?] (N). Cédule touchant le procès pendant au Conseil de Brabant entre les abbessse, prévôt, doyen et chapitre de Nivelles contre les maieur et échevins de cette ville. Ceux-ci étaient cités à Bruxelles pour le 14 juillet au soir à l'effet de répondre le lendemain aux demandes de la partie adverse.
- 1438 /68** [14]38, 15 juillet (N). Ceux du chapitre de Nivelles cités à Bruxelles le 13 août suivant pour y répliquer devant le Conseil de Brabant à une réponse de la partie adverse qui leur a été communiquée.
- 1438 /69** 1438, 21 juillet (L). Pierre van Meerbeke et Pierre de Backere (*Pistorem*), maîtres de la Chambre des Comptes de Brabant, délivrent un vidimus sur parchemin de l'acte du 9 janvier 1303 n.st. analysé sous le n° 190.
- 1438 /70** 1438, 21 juillet Idem de l'acte du 13 septembre 1307, analysé sous le n° 215.
- 1438 /71** 1438, 21 juillet Idem de la charte du 16 janvier 1308, analysée sous le n° 217.
- 1438 /72** 1438, 6 août (F). Mention des lettres patentes de cette date, par lesquelles le duc [Philippe le Bon] concéda aux Frères du Tiers

Ordre à Bruxelles jusqu'à son rappel, trois corvées par an pour chercher leur bois de chauffage et le conduire en leur maison à Bruxelles.

- 1438 /73 1438, 6 août (F). Substance des lettres patentes de cette date, par lesquelles le duc [Philippe le Bon] octroya jusqu'à rappel aux sœurs appelées *Zwesters Ensachiées*, établies à Bruxelles, deux corvées par an pour chercher et mener en leur maison leur bois de chauffage.
- 1438 /74 1438, 11 août (F). Substance des lettres de cette date en vertu desquelles monseigneur de Croy obtint du duc [Philippe le Bon], jusqu'à son rappel, 400 *ezelladen* de bois et deux cules de charbon par an, d'une valeur de 57 livres dix sols, à livrer en son hôtel à Bruxelles.
- 1438 /75 [14]38, 12 août (N). Claes die Hoes joint à lui le receveur des Joncs (*scheffener vanden Biessen*), d'une part, et Aernt Berwout, d'autre part, pour trancher le différend existant entre eux au sujet de la dîme de Vucht, s'en remettent à l'arbitrage de quatre personnes dont chaque partie pouvait en nommer deux, et au jugement du Conseil de Brabant au cas où les arbitres ne pourraient s'entendre avant le premier octobre suivant.
- 1438 /76 [14]38, 15 août (N). Cédule touchant le procès pendant devant le Conseil de Brabant entre la ville et le chapitre de Nivelles.
- 1438 /77 1438, 22 août (N). Sentence rendue au Conseil de Brabant en faveur de Gielis, curé de Drunen, auquel Goesswijn den Bye disputait la possession de certaine dîme à Drunen que le dit Gielis tenait en fief du duc de Brabant.
- 1438 /78 1438, 6 septembre (N). Cédule concernant le procès pendant devant le Conseil de Brabant entre la ville et le chapitre de Nivelles.
- 1438 /79 1438, 15 septembre (N). Gielis vanden Hoerne, chantre et chanoine de l'église Sainte-Croix à Liège, donne procuration à Jan van Olmen de Diest pour conclure en son nom un appointment avec les conseillers et hommes de fief du duc de Bourgogne et de Brabant [Philippe le Bon] au sujet de la part lui compétant dans le petit tonlieu de Maastricht.
- 1438 /80 [14]38, 20 septembre (N). Cédule relative au procès pendant devant le Conseil de Brabant entre le comte de Saint-Pol et le chapitre de Nivelles.
- 1438 /81 1438, 23 septembre (N). Jan van Olmen, agissant en qualité de

procureur de Gielis vanden Hoirne, fait connaître l'appointement conclu par lui au nom de celui-ci avec Bartholomeus ala Truye, Peter Becker et Peter van Meerbeke, maîtres de la Chambre des Comptes du duc de Bourgogne et de Brabant à Bruxelles, au sujet du droit compétant à son mandataire dans le tonlieu de Maastricht.

- 1438 /82 Sans date [1438, avant le 1er octobre] (N). Cédule touchant un procès soutenu par Jan Hoen devant le Conseil de Brabant.
- 1438 /83 [14]38, 1er octobre, Louvain (N). Sentence définitive prononcée au Conseil de Brabant en cause de Margriet van Hamme contre son mari Cornelis van Aa.
- 1438 /84 1438, 6 octobre, Bruxelles (F). Philippe [le Bon] fait connaître la sentence provisionnelle prononcée par lui en personne sur le différend existant entre les villes de Bruxelles et d'Anvers, d'une part, et celle de Malines, d'autre part, au sujet du droit d'étable, de l'abaissement de la chaîne tendue au travers de la Senne au lieu de Heffen, etc. ainsi que sur le différend mû depuis entre les villes de Bruxelles et de Malines, en attendant que puisse être rendue une sentence définitive vers le mois d'octobre 1439.
- 1438 /85 1438, 7 octobre, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] donne à la duchesse, sa femme, pour les exploiter à son profit, les montagnes de calamine situées au pays de Limbourg, ainsi que la montagne au plomb (*Bliberch*) appelée *Ezelbach*.
- 1438 /86 1438, 7 octobre (N). Philippe [le Bon] promet de tenir Jean de Borssele, fils bâtard de Florent, seigneur de Borssele et de Souburg, et ses descendants, en possession de la moitié de 953 mesures et demie et 107 verges d' *ambacht en ambachtsgevolch* qu'il lui a achetée et dont il a payé le prix entre les mains de Godescalc Oom, receveur de Hollande (Holland), bien mouvant en fief des comtés de Hollande (Holland) et Zélande (Zeeland) et s'étendant sur la paroisse de Kerkwerve, Nieuwerkerk et *Duwendück* dans l'île de Schouwen, et qui échut au duc par le décès de *Witten Jan Hobwerxzone*.
- 1438 /87 1438, 8 octobre (N). Philippe [le Bon] déclare avoir vendu un huitième de l' *ambachtsheerlicheit* de Brouwershaven avec l' *ambacht ende ambachtsgevolge* y appartenant, à lui échu par le décès de Florens van Haemstede, à Florens van Borssele, à Jan van Cats et à Wouter Hugenzone, qui lui en ont payé le prix entre les mains de Goedscalc Oem, receveur général de Hollande (Holland) et de Zélande (Zeeland), et qui seront tenus d'en tenir chacun un tiers selon le droit féodal de Zélande (*tot eenen rechten Zeeuschen lene*) de lui et de ses successeurs aux comtés de Hollande (Holland) et de Zélande (Zeeland).

-
- 1438 /88 1438, 9 octobre, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] accorde à Jan Hoen sa mise en liberté et lui restitue son château de *ten Broeke* et tous ses biens, contre promesse sous serment de réparer les dégâts par lui commis et de ne plus occasionner de dommages à l'archevêque de Cologne (Köln) ni à ses sujets.
- 1438 /89 1438, 10 octobre (N). Florens vanden Abeele, seigneur de Welzinge, Jan Ruchrock et Jan Adriaenszone déclarent avoir été présents comme hommes de fief du comte de Hollande (Holland) et de Zélande (Zeeland), le duc de Bourgogne, au transport de 200 mesures *d'ambochs* et de 15 mesures situées en la paroisse de Koudekerke, que Willem vander Boede, du seigneur de *Sauchies*, au profit de Florens, seigneur de Borssele, qui en fut investi par celui-ci à charge pour le dit Florens et ses descendants de tenir le dit *amboch* en fief *tot eenen rechten Zeeuschen leene* du duc et de ses successeurs aux comtés de Hollande (Holland) et de Zélande (Zeeland).
- 1438 /90 Sans date [1438, vers le 13 octobre] (N). Cédule concernant le procès pendant devant le Conseil de Brabant entre le receveur de Tirlemont et Reyner Pyeke, meunier d'Elixem (*Eleshem*), d'une part, et Lambrecht vanden Bruele, Willem et Jan Gielis et consorts, d'autre part, touchant la banalité du dit moulin d'Elixem. Ces derniers étaient cités à comparaître à Bruxelles le 3 novembre suivant.
- 1438 /91 1438, 18 octobre (F). Mention des lettres de cette date, par lesquelles le duc de Bourgogne [Philippe le Bon] fit don de la sergenterie d'Asse à Michiel de le Wale, auditeur et cleric de la Chambre des Comptes à Bruxelles.
- 1438 /92 1438, 20 octobre [Bruxelles] Les bourgmestres, échevins et conseillers de la ville de Bruxelles délivrent un vidimus de la charte du 16 avril 1438.
- 1438 /93 1438, 20 octobre, Bruxelles (N). Philippe [le Bon], prenant en considération la requête par laquelle les religieuses de *Ter Cluysen* lui exposèrent ne pouvoir mettre en état le moulin de l'Estrée (*die moelenen van der Streyen*) qu'elles avaient acquis peu de temps auparavant, sans s'imposer de lourds sacrifices, et demandèrent de le leur concéder en arrentement perpétuel de Mont-Saint- Pont (*Metsipont*) à des conditions favorables, agréée à leur demande moyennant paiement à son profit, entre les mains du receveur de Nivelles, d'un cens annuel et perpétuel de 13 muids de blé mesure de Louvain, en leur accordant à cette occasion la faculté de prendre dans la forêt de Soignes le bois nécessaire aux réparations que dans la suite il y aura lieu de faire au dit moulin de

Mont-Saint-Pont et à ses dépendances, d'envoyer à la pâture dans la dite forêt, sans devoir payer de ce chef aucune taxe, deux chevaux au lieu d'un, en réunissant en outre à la banalité de ce moulin celle qui appartenait au moulin de l'Estrée.

- 1438 /94** 1438, 21 octobre, Bruxelles (F). Philippe [le Bon], ayant, par appointment rendu le 6 octobre dernier sur les différends qui existent entre les villes de Bruxelles et de Malines, prescrit la restitution de tous biens pris de part et d'autre, ordonne en conséquence à ceux de Malines de restituer à ceux de Bruxelles les deux bateaux contenant diverses marchandises qu'ils avaient arrêtés au lieu dit *Eykersvliet*, sans toutefois par là vouloir trancher la question de savoir si ce lieu dit appartient au duché de Brabant ou au comté de Flandre.
- 1438 /95** Sans date [1438, le 31 octobre?] (N). Cédule touchant au différend entre Philip, seigneur de Geldrop, et Philip Scolaster.
- 1438 /96** Sans date [1438, en octobre?] (F). Minute de la lettre d'envoi d'un mémoire adressé au duc de Bourgogne [Philippe le Bon] par ses commissaires chargés de négocier de la terre de Fauquemont (Valkenburg) que tenait en engagère le comte de Moers. Il y est question des grands dommages et excès commis en ce pays par les gens, serviteurs et officiers du comte de Moers et par quelques seigneurs voisins notamment les ducs de Gueldre (Gelre) et de Juliers (Jülich); de la prise de possession des ville et château de Fauquemont (Valkenburg) par le sénéchal ou drossard de Brabant, accompagné des conseillers, seigneur de Heverlee et Guillaume de Montenaken et de beaucoup d'autres gens, qui confia la garde du château à un gentilhomme du nom de Jean Hoen, après prestation du serment pertinent par celui-ci entre ses mains, du dédommagement dû au pays de Fauquemont (Valkenburg) par les ducs de Gueldre (Gelre) et de Juliers (Jülich), question à débattre avec ceux-ci par deux personnes nobles du dit pays, de lettres touchant ce que dessus dépêchées par les susdits commissaires à l'archevêque de Cologne (Köln), l'évêque de Münster, les ducs de Clèves, de Gueldre (Gelre) et de Juliers (Jülich), l'évêque de Liège et le seigneur de Heinsberg, lettres dont ils joignent copie à leur mémoire.
- 1438 /97** [1438?], en octobre, Bruxelles (F). Minute de la lettre touchant la prise de possession des ville, château et pays de Fauquemont (Valkenburg) par le drossard de Brabant au nom du duc de Bourgogne [Philippe le Bon], adressée par les commissaires du dit duc [à l'archevêque de Cologne (Köln), aux évêques de Münster et de Liège, aux ducs de Clèves, de Gueldre (Gelre) et de Juliers (Jülich), et au seigneur de Heinsberg], lettre dont copie fut jointe au rapport sur leur mission destiné à leur seigneur et maître.

-
- 1438 /98** [14]38, 4 novembre, Bruxelles (N). Acte touchant le procès pendant devant le Conseil de Brabant au sujet de la propriété du moulin d'Elixem (*Eleshem*). Lambrecht vanden Bruele, Willem et Jan Gielis et consorts étaient cités à comparoir le 15 novembre suivant à Louvain par-devant Willem Bont, pour y entendre la réponse du receveur de Tirlemont, Willem van Montenaken, et de Daem van Kerkem sur les demandes par eux formulées, etc.
- 1438 /99** [1438?], 5 novembre (N). Ordre à donner par l'écoutète d'Oisterwijk à Willem Block d'avoir à restituer à l'abbé de Tongerlo les meubles qu'il avait enlevés de la maison du curé de Retie, Jan van Oisterwijk, ou sinon de venir s'en expliquer par-devant le Conseil de Brabant à Bruxelles le 27 novembre suivant.
- 1438 /100** 1438, 5 novembre, Bruxelles (F). Philippe [le Bon] nomme Pierre de la Tanerie auditeur de la Chambre des Comptes à Bruxelles. Une note écrite au dos de ces lettres de commission et signée Draco, porte que le nouvel auditeur prêta le serment d'usage entre les mains de Jean Bont, chancelier, le 14 novembre suivant.
- 1438 /101** 1438, 7 novembre, [Bruxelles] (L+ N). Rase vanden Horicke, fils de feu Godefridus et de feu Aleyde de Haesdonck, sa femme, transporte au profit d'Elizabeth van Oudenhoven, fille de feu Johannes et veuve d'Egidius de Coninck, trois parties de terre sises à Melsbroek, à proximité du lieu dit 's-Gravenhage et attenant au bois de Saventerloo, à la terre dite *der Botenlant* et aux biens de l'abbaye de Saint- Michel d'Anvers, du couvent de Kortenberg et de l'église de Melsbroek.
- 1438 /102** [14]38, 7 novembre, Bruxelles (F). Cédule se rapportant au procès pendant par-devant le Conseil de Brabant entre les abbessse, prévôt, doyen et chapitre de Nivelles, demandeurs, d'une part, et les maïeurs, échevins et habitants de cette ville, défenseurs, d'autre part.
- 1438 /103** 1438, 8 novembre, Bruxelles (N). Cédule concernant le procès pendant devant le Conseil de Brabant entre Aernde van Ymmersele et Henrick, bâtard de Wezemaal, au sujet d'un bien jadis donné à cens par feu Jan van Doerne.
- 1438 /104** [14]38, 8 novembre (N). Cédule relative au procès pendant devant le Conseil de Brabant entre le procureur Herstal et le seigneur de Croy contre Henric, seigneur de Gronsveld.
- 1438 /105** Sans date [1438, 10 novembre] (N). L'abbé de Saint-Trond et la partie adverse cités à Bruxelles le 1er décembre suivant pour entendre l'appointement sur le différend existant entre eux au

sujet de certains biens.

- 1438 /106** 1438, 13 novembre, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] nomme Henrick Vergheylen receveur de Tirlemont en remplacement de Jan vanden Steene, aux gages, profits et émoluments accoutumés, à charge de prêter serment et de constituer caution avant son entrée en fonction.
- 1438 /107** Sans date [1438, le 15 novembre?] (N). Le curé de Vucht, d'une part, et Aernde Berwout, d'autre part, cités à Bruxelles pour le 6 décembre suivant en raison de leur différend touchant la dîme de Vucht.
- 1438 /108** 1438, 18 novembre, Bruxelles (N). Philippe [le Bon] donne pleins pouvoirs à ses conseillers ci-après nommés: Reyner van Bergen, seigneur de Meerssen, chevalier, châtelain de Dalhem, Jan, seigneur de Wittham, et Werner de Gronsveld, ses chambellans, Jan van Tervant et Gilles vander Woestyne, maîtres aux requêtes de son hôtel, Jan van Ranst, drossard de Limbourg, Willem van Schaesberch, Adriane vander Ee, son secrétaire et garde des chartes de Brabant, et maître Alaerd van Wieringen pour procéder au pays de Fauquemont (Valkenburg) à la levée de l'aide promise par les pays de Meuse et Rhin, destiné au rachat des forteresse, ville et pays de Fauquemont (Valkenburg) que tient en engagère le comte de Moers, son cousin. Une note marginale mise en tête porte *Desen brief is onder Jan van Witham*.
- 1438 /109** 1438, 19 novembre, [Bruxelles] (L). Johannes Pegge, fils de feu Marcellius, transporte en mains de Gerardus Duysch, prêtre, représentant les chapelains des autels de la Vierge et de Sainte Katherine en l'église Saint-Nicolas de Bruxelles, possesseur du fonds, au profit de Henricus Tervranx dit *Zueten*, fils de feu Walterus, un héritage ou jardin avec appartenances, dans une ruelle donnant rue de Louvain entre les biens de Nycholaus Slee, auparavant de Johannes Tymmermans, et ceux de Johannes Esselen jadis de Johannes vanden Noede.
- 1438 /110** Sans date [1438, 19 novembre?] (N). Roland van Wtkerke et le seigneur de Veere avec sa femme, d'une part, et Willem Noyts, d'autre part, cités à Bruxelles pour le 10 décembre suivant, à propos du différend existant entre eux au sujet de [la maison de] Cruningen sise à Anvers.
- 1438 /111** 1438, 19 novembre, Bruxelles (L). Touchant la sentence interlocutoire prononcée le même jour au Grand Conseil en cause des comtes de Nassau et de Virneburg, d'une part, contre le duc de Clèves, d'autre part, au sujet de Herpen et de Ravenstein, etc., sentence interlocutoire y reproduite textuellement.

-
- 1438 /112** 1438, 21 novembre, Bruxelles (L+N) Henricus Speekaert, prévôt de Saint-Jacques-sur-Coudenberg à Bruxelles, monastère des chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin au diocèse de Cambrai, délivre un vidimus des lettres réversales de Renier de Berg, chevalier, châtelain et drossard de Dalhem, datées de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch), 20 décembre 1418, et analysées sous le n° 9620.
- 1438 /113** 1438, 21 novembre, Bruxelles (L+N) Henricus Speekaert, prévôt de Saint-Jacques-sur-Coudenberg à Bruxelles, monastère des chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin au diocèse de Cambrai, délivre un vidimus de la charte datée de cette même ville, 8 mars 1408.
- 1438 /114** 1438, 21 novembre, Bruxelles (L+N) Henricus Speekaert, prévôt de Saint-Jacques-sur-Coudenberg à Bruxelles, monastère des chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin au diocèse de Cambrai, délivre un vidimus de la charte datée de Bruxelles, 8 mars 1408.
- 1438 /115** 1438, 21 novembre, Bruxelles (L+N) Henricus Speekaert, prévôt de Saint-Jacques-sur-Coudenberg à Bruxelles, monastère des chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin au diocèse de Cambrai, délivre un vidimus de la charte du 16 mars 1408.
- 1438 /116** 1438, 21 novembre, Bruxelles (L+N) Henricus Speekaert, prévôt de Saint-Jacques-sur-Coudenberg à Bruxelles, monastère des chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin au diocèse de Cambrai, délivre un vidimus de la quittance de Jan van Loon, seigneur de Heinsberg, de Löwenberg et de Gennep, datée du 29 décembre 1420 et analysée sous le n° 9890.
- 1438 /117** 1438, 21 novembre, Bruxelles (L+N) Henricus Speekaert, prévôt de Saint-Jacques-sur-Coudenberg à Bruxelles, monastère des chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin au diocèse de Cambrai, délivre un vidimus de la charte du 24 avril 1429, analysée sous le n° 1429/79.
- 1438 /118** 1438, 21 novembre, Bruxelles (L). Elisabeth Eggloys, fille de Walterus, chevalier et Walterus vander Noet, son mari, promettent de mettre Johannes Tservranx, fils de feu Johannes, ou son fondé de pouvoir, en possession d'une rente d'un demi muid de froment par an, assignée sur un vivier situé à Woluwé-Saint-Pierre, au lieu dit *Ten Bemele* devant l'endroit appelé *Melsdal*, plus bas que le vivier qui fut à feu Willelmus de Meldert et que possède maintenant Hughonus Schats, sur un journal de marais situé dans le même village, entre les biens de Johannes Bau, chevalier, et

Henricus Tserants, aussi chevalier; et sur un autre journal de marais sis à proximité du pont dit *d'Eertbruggeen* la même localité.

- 1438 /119** 1438, 22 novembre, Bruxelles (L). Wenceslous Tserclaes, chevalier, Egidius Coele, Egidius de Linckenbeke et Ingelbertus vanden Broecke, échevins de Bruxelles, font savoir que, en raison d'une somme de 2000 couronnes d'or de France due par Jacobus de Fontaines, seigneur de Seburg et de Marche, chevalier, fils de feu Balduinus, en son vivant seigneur de Fontaines et Séburg et de *Melein*, chevalier, à Nycholaus de *Sancto Gaugerico*, fils naturel de Nycholaus de Saint-Géry, chevaliers, ils ont, par sentence rendue sur semonce de l'amman de Bruxelles, Johannes de Edingen dit *van Kestergat*, adjudgé à Godefridus de Perwez, porteur des lettres de créance du susdit Nycholaus de Saint-Géry, pour qu'il en fasse son profit, des biens, cens et rentes du susdit débiteur. Les biens en question furent vendus par Godefridus de Perwez prénommé au prix de 2000 couronnes d'or à Willelmus Bruynken, qui en fut adhérité par Johannes de *Coekelberghe*, lieutenant de l'amman, prénommé, lors absent, à l'intervention de Johannes de Bouchout, châtelaine de Bruxelles et femme de Johannes, seigneur de *Wezemaal*, de Fallais et de la terre de *Maleven*, dame foncière, et de Henricus Magnus, lieutenant de la cour féodale de Brabant, représentant le duc.
- 1438 /120** 1438, 24 novembre (F). Substance des lettres de cette date, par lesquelles le duc [Philippe le Bon] donna à Jehan Hinckaert, père défunt de Philippe, pour la tenir héréditairement en augmentation et accroissement de son fief du burgraviat de Tervueren, la maison des chapons (*Capuynenhuys ter Vueren*) attenant aux château et jardin en ce lieu comprenant environ trois journaux et une pièce de terre de deux bonniers avec droit de pâture dans la forêt de Soignes pour 25 vaches, un taureau, huit chevaux et 50 pourceaux.
- 1438 /121** 1438, 24 novembre (N). Cédule touchant la sergenterie de Mol dont le duc [Philippe le Bon] avait gratifié le maréchal de ses chevaux Lambrecht Wouters, et que Dyrck Reyners desservait au nom de ce dernier.
- 1438 /122** 1438, 30 novembre (N). Gheldolf Pypenpoy, fils de Ghijsbrecht, donne décharge au duc [Philippe le Bon], à la veuve et aux héritiers de feu Willem van Assche, en son temps amman de Bruxelles et à Herman vanden Assche, changeur en cette ville, d'une somme de 1734 couronnes d'or de France et 27 *placken* que le dit amman paya jadis par l'entremise du changeur précité, sur l'ordre du duc Jean [IV] de Brabant, à son père, décédé depuis.
- 1438 /123** 1438, novembre, Bruxelles (F). Philippe [le Bon] délègue Renier de Berges, chevalier, seigneur de Meerssen, et châtelain de Dalhem,

Jehan, seigneur de Witham, Werner de Gronsveld, ses conseillers et chambellans; Jehan de Tervant et Gilles van de Woestijne, aussi ses conseillers et maîtres des requêtes de son hôtel; Jehan de Ranst, sénéchal de Limbourg, Guillaume de Schaesberch, maître Adrien de la Ee, son secrétaire et garde des chartes de Brabant et de Limbourg, et maître Alard van Wyeringes, pour procéder à une nouvelle enquête sur les différends qui existaient entre le pays de Limbourg, d'une part, et la ville d'Aix-la-Chapelle (Aachen), d'autre part, au sujet des limites entre lesdits pays et ville et leurs droits respectifs sur certains bois, communaux et montagnes de Calamine, etc.

- 1438 /124** 1438, 4 décembre (N). Cédule touchant le procès pendant entre Aernt van Ymmersele et Henric, son frère, d'une part, et Henric van Wesemael, bâtard, d'autre part, quant au point de savoir si l'affaire doit être plaidée en la cour de Zandhoven ou devant les échevins de Lierre.
- 1438 /125** 1438, 5 décembre (N). Jan Scheelkens, le jeune, d'une part, et Marie vander Sart et son fils Jan Jacobs, tant pour eux-mêmes que pour Wouter, leur fils et père respectif, d'autre part, s'entremettent à l'arbitrage de Henric Block et Willem de Meyer pour trancher certain différend existant entre eux et, en cas de désaccord entre les dits arbitres, au jugement du chancelier et de conseillers de Brabant.
- 1438 /126** 1438, 8 décembre (N). Cédule touchant le procès pendant devant le Conseil de Brabant entre Jacob Couteel et Jan Guerne, au sujet des arrérages d'une rente de 12 *moelenvat* de seigle.
- 1438 /127** 1438, 8 décembre (N). Cédule portant que, dans le procès entre eux devant le Conseil de Brabant au sujet de la dîme de Vucht, Claes die Hoesch, curé de Vucht, et Aernde Berwout constituèrent ce jour-là pour leurs procureurs respectifs, Jan Jaquemyns, prêtre, et Jan de Beyer.
- 1438 /128** 1438, 11 et 12 décembre (N). Cédule touchant le procès pendant devant le Grand Conseil entre le duc de Clèves, représenté par Rutgher van Holt, d'une part, et les comtes Engelbrecht van Nassau et Robrecht de Virneburg, le premier comparissant en personne et le second représenté par Symon Scriver, au sujet de Ravenstein, etc. L'affaire fut remise au 26 janvier suivant et les parties en cause durent en attendant envoyer leurs lettres de paix dans la huitaine, respectivement aux châtelains de Ravenstein et de Gennep.
- 1438 /129** 1438, 14 décembre, Bruxelles (N). Alijt vanden Heetvelde, veuve de Willem van Assche, en son vivant amman de Bruxelles, déclare

de nulle valeur un mandement du duc Jean [IV], qui était conservé au château de Vilvorde et qu'on ne retrouve plus, par lequel il fut ordonné à son mari défunt de payer à Ghysbrecht Pypenpoy, son prédécesseur en cet office d'ammann de Bruxelles, 1734 couronnes d'or de France et 27 *placken*, somme qu'elle reconnaît avoir été payée alors à la charge du duc.

1438 /130 1438, 20 décembre, Bruxelles (N). Cédule concernant le procès pendant devant le Conseil de Brabant entre le maïeur de Rhode et Everart Tserclaes.

1438 /131 1438, 24 décembre, Bruxelles (F). Ordonnance et règlement de Philippe [le Bon], réformant le tarif des amendes à encourir par les personnes qui commettront des crimes ou délits dans la ville et banlieue de Nivelles, amendes dont le produit est à partager entre lui, l'abbesse, le prévôt et la ville de Nivelles.

1438 /132 1438, 24 décembre, Bruxelles (F). Addition à l'ordonnance sur la réforme de la justice à Nivelles, concernant les prisonniers *pour debtez et cas civilz*.

1438 /133 1438, 31 décembre (N). Les échevins du banc de Balen, Johan Knoere et Johan van Daelhem, font connaître les prix auxquels le froment et le seigle furent vendus au pays de Limbourg pendant les mois de novembre et de décembre en l'an 1438.

1438 /134 [14]38 (F). Mention de la vente de rentes viagères à une vie et rachetables au denier dix, faite dans le courant de cette année par la ville de Bois-le-Duc ('s-Hertogenbosch) à la demande et à la charge du duc [Philippe le Bon].